SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Librairie Ollagnier
VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année — Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS
avec plus de 5,000 Fr. de PRIME
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de 1 kilogramme.
Prix franco contre un Mandat-Poste
Broché ..... 1.50 Broché 2.50
Relié ..... 2.50 Relié 3.75
ALAMBICS DEROY
Le Meilleur des Appareils pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Aîné
BLIGNY-sur-OUCHE (Côte-d'Or)

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal

A LA TOUR EIFFEL
MONTRE exact, sonn. répét., 3 aig., 18 rubis, garantie 3 ans, 22f.
Vve G. VOUILLAMET
Fabricant d'Horlogerie
A. Bethmont, L. BESSAC-DUCHE, Successeurs
Bte gnie 4e Catalogue-Album franco.

Avis aux acheteurs
de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA Oil Co de New-York, est à *115 degrés* de pureté éclatante.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous taire sur la valeur certaine intrinsèque de notre *Mère*, nous tenons surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
La renommée ne saurait tarder à consacrer ce que nous affirmons. Le commerce est intéressé tout au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (Ad distance est assez sensible sur les deux points) d'entendre le *Lamardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* titrant *115 degrés* de pureté et *5 degrés* de supériorité, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité réputée supérieure.
Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur sous tous rapports, sera vendu au détail exclusivement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'Astrol.*
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
Guérison assurée — Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Préparation recommandée par un grand nombre de Médecins
SIX MILLIONS D'ATTESTATIONS DE GUÉRISONS
Les demandes par Correspondance doivent être adressées à
Pharmacien DEPENNIER, à BOURBON
Se trouve dans les principales Pharmacies, à Paris : 3 fr. 50.
Il existe des CONTREFAÇONS, exiger surtout exiger une facture indiquée dans le dessus.

Le
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus élégant et le plus pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravures noires
Un An.... 14 f. — Six Mois. 7f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 f. — Six Mois. 11f 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Gros Lots **500.000 fr.**
TIRAGES OFFICIELS
15 et 20 décembre prochain
Panama à Lots et Bons du Congo
3 de 250.000 fr. — 12 de 100 000 fr. 3 de 150.000 fr. 570 de 250 à 10.000 fr.
POUR TROIS FRANCS on reçoit l'Ordre à pendant un an, inscription gratuite à la Police en cas
D.X NUMEROS des Panama à Lots et Bons du Congo
PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police
La Police reçoit les envois contre remboursement
Ecrire de suite à M. H. RENARD 54, rue de Dunkerque 54. — Paris.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Roman* chargera vers le 25 nov.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? *ALORS*
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exiger sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs en Flacons et demi-flacons
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La Barge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1

L'absinthe **CUSENIER** Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 208, Boulevard Voltaire, Paris

Posit. ass. de 8.000
dans Aes Pompes Funèbres Paris, à M' bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag. S'adresser MAILLARD, rue Lafitte, 48.

Ne pas oublier que l'*Amaro Mattei* est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ESSAYEZ — ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARBON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaires pour Bastia-ville, M. CANOGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Malades! 800 000
Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador.* Dépositaire : Simon DARIUS, angle des rues Miot et Napoléon, 21, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

LE COURRIER de la PRESSE
Dir. Boulevard Montmartre, PARIS
AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots **500.000** fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sous-entendu, toutefois, celui de 500.000 francs. Celui qui ne recueille pas la totalité est assuré de toucher toujours au vingt-cinq trois fois ses versements. — Notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 36, rue Bondis, Paris.

AISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes le boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 40 centimes

27e ANNÉE — LUNDI 1er et MARDI 2 DÉCEMBRE 1902 — N° 307

Le Petit Bastiais

00581

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

TÊTE D'ABSOUDRE DU : Saint-Eloi, Bishop.
SOLEIL : (Heure Bastiaise)
Lever, 8 h. 46 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Pleine, le 15 — Dernier quart., le 21
FÊTE DE DEMAIN : Saint François Xavier.

1er Décembre

Le Gouvernement militaire de la Corse

Notre correspondant de Paris nous écrit ce qui suit :

Il n'est guère facile d'obtenir des renseignements précis au sujet de la mesure dont serait menacée la ville de Bastia et dont elle ne serait certes pas seule à supporter les graves conséquences. Je crois cependant pouvoir vous donner des indications puisées à très bonne source et dont, je le crains, l'exactitude vous apparaîtra dans un prochain avenir.

A cette heure, le Ministre de la guerre n'a pas tranché la question du transfert à Ajaccio du Commandement militaire de l'île. Sa décision reste subordonnée à l'avis qui sera émis par le département de la Marine.

Or, je ne crois pas trop m'avancer en disant que cet avis est connu d'avance. Du jour où le Chef de service de la Marine en Corse a quitté Bastia, dès ce jour s'est posée la question de savoir si pareille mesure ne devait pas être prise au sujet du Commandement militaire. Que la Marine insiste tôt ou tard pour qu'il en soit ainsi, cela ne me paraît plus douteux. Et, dans ce cas, le département de la Guerre ne pourra que se rendre à cet avis, la défense de notre île incombant spécialement, vous le savez, à la Marine.

On a érigé presque en principe, dans ces dernières années, que votre île doit avoir son point central de défense au Sud. C'est donc de ce côté, ajoute-t-on, que doivent se concentrer toutes ses forces de terre et de mer. On ne l'a pas toujours entendu ainsi, et je crois même que Napoléon Ier était d'un tout autre avis, mais apparemment les stratégistes du jour voient mieux que lui.

Quoi qu'il en soit, voilà où est le danger pour votre ville et aussi pour toute la partie Nord de votre département. On n'a garde, vous le comprenez d'invoquer des considérations d'ordre local ; on fait et on fera valoir de plus en plus l'intérêt supérieur de la défense de l'île. C'est sous cet aspect que la question a été présentée, dit-on, au Ministre de la Marine pendant son récent séjour à Ajaccio....

Un dernier mot. On annonçait hier dans les couloirs de la Chambre que le député de votre arrondissement allait poser une question au Ministre de la guerre, mais j'apprends que M. le colonel Aylmas ne provoquera pas un tel débat le tenant pour inutile et même pour dangereux.

ANNIVERSAIRES CORSES

1er décembre 1553. — On a vu que le 23 novembre un corps génois avait mis le siège devant Bastia.

Après sept jours de résistance, pendant lesquels les Gascons qui formaient la garnison de la place se défendirent vaillamment, il fallut rendre la capitale de la Corse aux Génois.

Les héroïques défenseurs de cette ville purent se retirer au camp de de Thermes avec armes et bagages, et Doria envoya Spinola comme commissaire génois.

2 décembre 1768. — Louis XV récompense le comte de Marbeuf de son attitude en Corse par le titre de lieutenant général des troupes françaises dans l'île.

Le courrier qui lui portait la nouvelle de sa promotion rappelait le marquis de Chauvelin à Paris.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 2 déc à 2 h 1/2.

1. Salut Lointain, Deuring.
2. Macbeth, A. Thomas.
3. Valse du Barbier, Vizzano.
4. Le Cœur et la Main, Lecocq.
5. Pas de quatre (danse).

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

Election
DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX de Bastia

Les membres du Conseil municipal démissionnaires de Bastia se sont réunis vendredi soir officieusement pour procéder à la désignation des délégués sénatoriaux.

Il a été décidé d'abord que les conseillers généraux et conseillers d'arrondissement démissionnaires seraient placés en tête de cette liste pour affirmer leur solidarité relativement aux derniers incidents.

Il a été décidé également que c'est par voie de tirage au sort que la liste des douze délégués titulaires et des trois délégués suppléants serait complétée.

MM. Bronzini, Dandé et Sisco L. ont fait connaître que leurs occupations ne leur permettaient pas de se rendre à Ajaccio ; MM. Pancinelli et Stretti ont pensé que leur qualité de fonctionnaires leur commandait l'abstention ; enfin M. Zicavello a déclaré qu'il avait accepté la candidature dans sa commune d'origine.

On a donc préalablement retiré de l'urne les noms de ces Messieurs ainsi que ceux de MM. Rameli, Valentini et Charles Dicori, membres de droit du collège sénatorial en leur qualité de conseillers généraux.

∴

Ont donc été élus, à l'unanimité, au premier tour :

Délégués titulaires

MM.
Gaudin Auguste, conseiller général.
de Carafa Sébastien, id.
Dupelo Lucien, conseiller d'arrond.
Valery Pierre, id.
Grégori Jacques, cons. municipal.
Gentili Louis, id.
Valery Augustin, id.
Giordani Louis, id.
Nicolai Paul-Pierre, id.
Battu Toussaint, id.
Sisco Tito, id.
Scamponi Hyacinthe, id.

Délégués suppléants

MM.
Casfortini J.-B., cons. municipal.
de Carafa J.-B., id.
Lota Ernest, id.

Nouvelles Militaires

M. Sardi, capitaine au 3e régiment étranger, a été nommé officier de l'ordre royal du Cambodge.

— Les gendarmes Lamury Joseph et Hux Pierre-Marie, de la 1re compagnie de la Corse sont désignés pour la compagnie de l'Indo Chine.

— Le gendarme Luigi, de la 14e légion, est inscrit sur le tableau de concours pour le grade de brigadier.

— Le sergent Lorenzi, du 173e régiment d'infanterie, est nommé à l'emploi de sergent surveillant à la prison militaire de Montpellier.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Le président de la République a décerné les récompenses suivantes pour actes de courage ou de dévouement :

Mention honorable

M. Antonini Dominique André, cordonnier à Pouglolo, le 27 août 1902, a exposé sa vie en maîtrisant deux chevaux emportés attelés à une voiture.

Lettre de félicitations

M. Stefani Antoine-Martin, garde-champêtre à Marseille, le 5 septembre 1902, a abattu un chat enragé.

M. Lazari François, mécanicien à Ajaccio, le 18 septembre 1902, a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture.

M. Salicetti Joseph-Michel, sergent-major au 24e régiment d'infanterie, à Bernay, le 10 août 1902, a arrêté un cheval emporté attelé à une voiture sans conducteur.

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Bourrat dans l'interpellation de M. le baron Amédée Reille, relative à la réfaction des effectifs de l'escadre de la Méditerranée.

Cet ordre du jour est ainsi conçu :

« La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

Nombre de votants	477
Majorité absolue	239
Pour l'adoption	282
Contre	195

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

∴

Scrutin sur l'urgence de la proposition d'amnistie présentée par M. Lasies, pour les délits de grève et faits connexes.

Nombre de votants	521
Majorité absolue	261
Pour l'adoption	310
Contre	211

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté contre.

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 27 novembre

M. le président. — L'ordre du jour appelle la 1re délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

La commission spéciale a saisi la commission des finances de ce projet pour avoir son avis. Cette dernière est-elle en mesure de le faire connaître au Sénat ?

M. Antony Ratier, de sa place. — M. le président, la commission des finances avait délibéré ces jours derniers sur le projet de loi. Certains renseignements qui lui ont été fournis depuis, et surtout ceux que se propose de porter à la tribune M. le sous-secrétaire d'Etat, ne lui permettent pas de donner ce soir au Sénat un avis en connaissance de cause.

Dans ces conditions, je pense qu'après avoir entendu M. le sous-secrétaire d'Etat le Sénat se rangera à l'avis non pas de la commission des finances tout entière mais à l'avis des membres de cette commission qui assistent à la séance et qui estiment qu'il y a lieu de délibérer à nouveau.

M. le président. — Je dois faire observer que l'avis de la commission des finances ne semble pas indispensable. Le Sénat est libre de passer outre, car, aux termes du règlement, la commission des finances n'est obligatoirement consultée que lorsqu'il y a une imputation de crédit.

En conséquence, si le Sénat le juge bon, la discussion peut s'engager dès maintenant, même en l'absence de l'avis de la commission des finances.

Il n'y a pas d'opposition !

M. Magnin, président de la commission des finances. — Vous avez parfaitement raison, monsieur le président. Aux termes du règlement l'opinion de la commission des finances n'est pas obligatoire dans le cas présent.

Si le Sénat désire avoir cette opinion dans les conditions indiquées par M. le rapporteur spécial, il sera libre de lui renvoyer ou de ne pas lui renvoyer le projet de loi.

M. le président. — Parfaitement.

Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend discuter immédiatement, même en l'absence de l'avis de la commission des finances.

M. Antony Ratier. — Voulez-vous, monsieur le président, me permettre une observation ?

Il me semble que le Sénat aura quelque peine à se prononcer en ce moment sur l'opportunité d'un vote à émettre dans les circonstances actuelles. Si, en effet, l'avis de la commission des finances doit être de quelque poids dans cette discussion, c'est assurément à la condition que les objections qui empêchent cette commission de statuer auront été apportées à la tribune.

Je crois que le Sénat ne pourrait se prononcer d'une façon utile qu'après avoir entendu, d'une part, M. le rapporteur du projet et, d'autre part, M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, qui a l'intention de prendre la parole et qui formulera un certain nombre d'objections contre le projet, objections qui, d'après les membres de la commission des finances présents à la séance, ne permettent pas à cette commission de prendre en ce moment un parti.

M. le président. — Il est nécessaire, par conséquent, que la discussion s'engage dès ce soir.

M. Antony Ratier. — Je ne m'y oppose pas.

M. de Casabianca, rapporteur. — La commission prie le Sénat de vouloir bien déclarer l'urgence, qui a été votée également par la Chambre des députés.

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes. — Je m'en remets sur ce point à la décision du Sénat. Néanmoins, je lui demande la permission de lui présenter, au sujet du projet de loi lui-même, quelques observations. Il verra ensuite s'il y a lieu de renvoyer le projet pour avis à la commission des finances ou même à la commission spéciale.

M. le président. — L'urgence ayant été déclarée par la Chambre des députés, je dois consulter le Sénat sur cette question. (L'urgence est déclarée).

Avant d'aborder la discussion, je dois donner lecture au Sénat d'un décret de M. le Président de la République, qui est ainsi conçu :

« Le Président de la République Française,

« Sur la proposition du ministre des finances,

« Vu l'article 6 paragraphe 2 de la loi constitutionnelle du 16 juillet 1875 sur les rapports des pouvoirs publics, qui dispose que les ministres peuvent se faire assister devant les deux Chambres par des commissaires désignés pour la discussion d'un projet de loi déterminé,

« Décrète :

« Art. 1er. — M. Charles Laurent, conseiller d'Etat en service extraordinaire, directeur général de la comptabilité publique, est désigné, en qualité de commissaire du Gouvernement, pour assister le ministre des finances à la Chambre des députés et au Sénat, dans la discussion du projet de loi concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

« Art. 2. — Le ministre des finances est chargé de l'exécution du présent décret.

« Fait à Paris, le 23 novembre 1902.

« Emile LOUBET.

« Par le Président de la République :

« *Le ministre des finances,*

« ROUVIER. »

La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. — Je désirerais, auparavant, entendre les observations de M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le président. — La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes.

M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et des télégraphes. — Messieurs, le projet qui est en discussion a l'heure actuelle devant le Sénat, est sur le chantier depuis plus de dix ans. Tout le monde reconnaît qu'il est nécessaire de modifier nos services maritimes postaux entre la côte provençale et la Corse. Tout le monde reconnaît que les services actuels sont insuffisants et qu'il est urgent de les améliorer. Non pas que ces services soient insuffisants au point de vue postal ; mais ils le sont certainement au point de vue commercial. (Très bien ! très bien !)

A l'heure actuelle, les subventions données à la compagnie concessionnaire s'élèvent à 355 000 francs par an. En 1900, le Gouvernement déposa un projet, augmentant le nombre des services entre le continent et l'île de Corse et proposant une subvention de 475 000 francs, l'adjudication devant se faire sur les vitesses à réaliser pour les différents services.

Au mois de février dernier, le projet vint devant la Chambre des députés, et je puis dire qu'il semblait satisfaire de l'avis unanime des intéressés.

Néanmoins, des amendements furent déposés au Palais-Bourbon, de nouveaux parcours furent ajoutés au projet primitif et le chiffre de la subvention fut porté de 475 000 à 550.000 francs. C'est dans ces conditions que le projet de loi a été transmis au Sénat.

La commission sénatoriale chargée de l'examiner vous propose d'importantes modifications.

Les principales portent sur les points suivants :

Suppression de la ligne de Marseille à Toulon et à Nice comprise dans l'organisation de 1902, et que maintient le projet de loi voté par la Chambre des députés.

M. de Casabianca, rapporteur. — Vous êtes dans l'erreur, elle n'existe pas !

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Suppression du prolongement de l'île-Rousse à Bastia ; création à la place de ce prolongement d'un second service direct entre Nice et Bastia. La commission modifie encore. (Interruptions sur quelques bancs.)

Je vous demande pardon, messieurs, mais je suis obligé d'indiquer ces détails au Sénat pour lui faire comprendre quelles sont les objections que, très respectueusement, je veux faire devant lui.

M. le président. — Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, vous avez le droit d'entrer dans tous les développements qui paraîtront utiles pour notre discussion.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — La commission, dis-je, modifie le point d'attache sur Porto-Torres qu'elle fixe à Propriano, au lieu de Calvi.

Enfin, elle modifie quelque peu les escales du service côtier qui doit exister autour de l'île.

Sur trois points essentiels le projet de la commission se tient dans les données du projet primitif du Gouvernement. Ces points essentiels sont les suivants :

Les lignes nécessaires à l'exécution d'un bon service postal entre le continent et la Corse sont maintenues. Le chiffre de la subvention qui, ainsi que vous voudrez bien le reconnaître — tout le monde l'a reconnu dans la discussion — entrera considérable, 550 000 fr., n'est pas disproportionné, enfin, en troisième lieu, il est admis que l'adjudication portera uniquement sur la vitesse.

Mais, ainsi que je l'ai indiqué, le projet de la commission du Sénat — et c'est ce

que je signale tout particulièrement à l'attention de la Haute Assemblée — modifie le projet voté par la Chambre des députés sur des points très importants.

Elle augmente, en réalité, le nombre des lignes maritimes qu'auront à parcourir les bateaux des concessionnaires en service postal.

Par conséquent, par deux raisons : la première l'augmentation des parcours rapides ; la seconde, le remplacement de la ligne de la côte provençale, qui fait ses frais et dont les représentants en Var réclament le maintien, par un service direct de Nice à Hastia, la commission du Sénat impose des conditions plus rigoureuses au futur concessionnaire et modifie sensiblement les bases de l'adjudication admises par la Chambre.

Enfin — et c'est la dernière considération que je fais valoir très respectueusement devant le Sénat — les modifications proposées par sa commission vont retarder le vote définitif d'un projet qui améliore considérablement l'organisation des services maritimes entre le continent et la Corse, projet que nous avons tous le désir de voir aboutir promptement. Dans ces conditions, messieurs, le Gouvernement a le regret de ne pas pouvoir s'associer au projet déposé par la commission. Il soumet ses objections au Sénat ; le Sénat en est juge. A lui de les apprécier et de voir s'il n'y a pas lieu — étant donné surtout que les modifications introduites dans le projet voté par la Chambre changent complètement les conditions de la future exploitation et peuvent avoir une répercussion budgétaire — de renvoyer le projet à la commission des finances. (Très bien ! très bien !)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. de Casabianca, rapporteur. — Messieurs, j'étais loin de croire que le projet de loi que nous vous soumettons aurait encouru les critiques de M. le sous-secrétaire d'Etat. Je m'imaginais, au contraire — bien grande, je le vois, était mon erreur — que ce projet aurait obtenu sa complète approbation. Il est un point, cependant, sur lequel nous paraissons être d'accord : la nécessité d'aviser et de bien aviser. Aussi bien, le monde officiel connaît la situation qui est faite au département de la Corse, au point de vue de l'organisation de ses services maritimes. De temps à autre, ministres, sénateurs, députés, se rendent dans notre département : tous s'attachent, avec une prudence dont je les loue, à ne jamais prendre passage sur nos bateaux ! (Rires approbatifs à droite.)

(A suivre).

Rixes

Dimanche soir vers six heures, au Pontetto, une dispute s'est élevée entre les nommés Jean Marchi, colporteur, et Canepa Vincent, marin-pêcheur. Le premier qui était armé d'un bâton, en a porté un violent coup à son adversaire et lui a fracturé le bras gauche. Le blessé a été transporté à la pharmacie Dané où il a reçu tous les soins que comportait son état.

La police a recherché Marchi, mais il n'a pu être retrouvé.

⁂

Une scène plus grave s'est passée vers minuit, en plein boulevard. Les nommés Agostini Mathieu, typographe, et Venturini Paul, marin à bord du *Saint Antoine de Padoue*, s'étaient un peu attardés dans les bars ; ils descendaient le boulevard lorsqu'à l'angle de la rue Miot, ils aperçurent deux filles que bousculaient deux jeunes gens, qui, de leur côté, avaient également passé la soirée dans les bars. Agostini et Venturini crurent devoir faire un peu de morale aux deux jeunes gens, mais mal leur en prit. Leur intervention fut fort mal accueillie et on en vint aux mains. Quelques horions furent échangés, puis on se sépara. Mais Venturini, après avoir fait quelques pas, s'écria : « Je suis blessé ». Son camarade s'empressa et constata que sa veste était trempée de sang. Il l'aida à arriver jusqu'à la pharmacie Dané. Là le blessé reçut un premier pansement. Pendant ce temps les agents arrivèrent et aidèrent à le transporter à l'hôpital.

MM. les docteurs Romaroni et Giorgi ne tardèrent pas à arriver, et procédèrent à l'exploration de la blessure ; ils constatèrent une lésion du poumon droit et du foie ; la malheureux Venturini ne pouvait articuler un mot ; vainement on lui demanda le nom de celui qui l'avait frappé. Les médecins reconnurent la gravité de la blessure et opérèrent le pansement qu'elle comportait, mais malgré la promptitude des soins, des complications sérieuses sont à craindre.

Après le transfert du blessé à l'hôpital, les agents se mirent à la recherche des auteurs de l'attentat. Agostini avait reconnu l'un d'eux, Emiry Ernest, cocher, âgé de vingt ans ; c'était celui avec lequel il avait échangé quelques coups de poing. On parvint à savoir que le compagnon d'Emiry était un garçon boucher, de son âge, Ottaviani Dominique. Les agents se rendirent au domicile des deux. Ils n'étaient pas rentrés de la nuit.

Emiry a été arrêté ; il proteste de son innocence.

L'état du blessé est devenu moins inquiétant.

Ottaviani n'a pas encore été retrouvé.

Bulletin Financier

Paris, le 30 novembre 1901.

Chèque séance amenant une nouvelle dépréciation, celle d'aujourd'hui n'a malheureusement pas fait exception à la règle. Le marché qui, après un début très mauvais, avait un moment légèrement relevé, est redevenu faible en séance et a fini en importante baisse générale. Nos fonds ont présenté ensemble une physionomie entièrement : le 3 0/0 perpétuel valait : 98.80, le 3 0/0 nouveau cote 97.90. Les Fonds Etrangers sont tous plus ou moins atteints, en tête l'Extérieur qui perd près d'un point et demi à 81.75 ; les chemins espagnols sont également en réaction. Le 4 0/0 Turc reste lourd aux environs de 76 francs.

Les Etablissements de Crédit ne supportent que fort peu l'absence anormale. Le Crédit Lyonnais se traite à 1,064 ; le Crédit Foncier vaut 947 ; et la Société Générale 619. Le Comptoir National d'Escompte reste à 579.

Dans le compartiment industriel, le Rio Tinto a 981, le métrop litain passe de 608 à 590. Les valeurs russes et de trusts n'sont également très faibles. Les Mines d'or sont lourdes.

Nos Grands Chemins restent faibles.

Cour d'Assises

Audience du 1er décembre

Présidence de M. LEVIE-RAMOLINO

Assassinat
et tentative de meurtre
avec concomitance

L'accusé Mariotti Antoine-Noël qui comparaissait hier devant la cour d'assises, appartient à une honorable famille de la commune d'Urbalacone. Originaire de cette dernière localité, où il exerçait la profession de cultivateur, il est aujourd'hui âgé de 33 ans. Sa physionomie est plutôt sympathique.

Les faits qui lui sont reprochés remontent au 18 mai 1896. A partir de cette époque, Mariotti quitte la Corse, et il semblerait résulter de certains détails de la procédure, qu'à un moment donné, il se serait établi à Bône (Algérie), où il aurait séjourné pendant plus de trois ans.

Rentré en Corse dans le courant du mois d'avril 1901, il était arrêté le 30 août, au moment où il allait se constituer prisonnier à Ajaccio.

Acte d'accusation

Voici les faits, tels qu'ils sont relevés dans l'acte d'accusation :

Le nommé Mariotti Noël, demeurant à Urbalacone, appelé sous les drapeaux pour une période d'instruction de 28 jours, avait demandé un sursis en alléguant son état de maladie. Le Maire de la commune et Istria Ignace, son secrétaire, pensèrent que ce jeune homme désirait ne pas quitter Urbalacone, uniquement pour prendre part aux élections municipales qui devaient avoir lieu à une date prochaine.

Istria adressa à l'autorité militaire une communication, revêtue du sceau de la Mairie, dans laquelle il affirmait que ce réfractaire était en bonne santé et que les certificats médicaux qu'il avait produit lui avaient été délivrés par pure complaisance. Mariotti reçut le 16 mai 1896 notification du rejet de sa demande, par l'intermédiaire du maréchal des logis de gendarmerie de Pila Canale, qui lui montra en même temps la lettre adressée au commandant du bureau de recrutement. Il en conçut un profond ressentiment contre Istria Ignace. Ce dernier était absent du village et il n'y rentra que le 18 mai. Le soir de ce jour vers 6 heures, il alla voir le Maire à son domicile et se mit à causer avec lui et quatre autres personnes, sur l'emplacement qui sépare la maison du chemin vicinal de Grossetto-Prugna à Pila Canale. Mariotti passa à plusieurs reprises devant le groupe, en se promenant sur la route avec deux de ses camarades. A un moment donné, il se sépara de ceux-ci, se rendit à la demeure de son père, y prit un fusil et revint se poster, sur la chaussée, entre un talus assez élevé et une voiture vide, à douze mètres environ du Maire et de ses amis Istria qui lui tournait le dos, demeuré debout avec le Maire, tandis que Camilli François, allait et venait obliquement. Mariotti fit feu dans la direction de Istria. La décharge atteignit Camilli au côté gauche ; quelques plombs seulement blessèrent Istria aux mains. Camilli François avait eu la poitrine transpercée à gauche et le bras au même côté fracturé ; transporté à l'hospice d'Ajaccio, il dut y subir l'amputation du bras ; il succomba le 23 août aux suites de la blessure qu'il avait reçue à la poitrine et qui avait déterminé une pleurésie purulente. Les blessures d'Istria Ignace ont été sans gravité. Aussitôt après le crime, Mariotti prit la fuite. Il n'a pu être arrêté que le 30 août dernier.

En conséquence Mariotti Antoine-Noël est accusé d'avoir à Urbalacone, le 18 mai 1896 1° volontairement donné la mort à Camilli François, et ce avec préméditation et guet-apens ; 2° tenté de donner volontairement la mort au nommé Istria Ignace, tentative qui manifestée par un commencement d'exécution n'a été suspendue ou n'a manqué son effet que par des circonstances indépendantes de la volonté de son auteur, et ce, avec préméditation et guet-apens ; et avec cette circonstance que chacun de ces crimes a précédé, accompagné ou suivi l'autre.

Crimes prévus et punis par les articles 3, 295, 296, 297, 298, 302 et 304 du Code Pénal.

Interrogatoire

Interrogé par M. le Président, l'accusé s'étend longuement sur les événements qui ont précédé le crime et qui en forment en quelque sorte les antécédents.

Mariotti n'en voulait nullement à Camilli François avec lequel il vivait dans les meilleures termes ; il n'avait aucune raison d'attenter aux jours de cet infortuné dont la mort est dûe à un véritable malheur que l'accusé déplore bien amèrement.

En ce qui concerne Istria Ignace, il en était autrement ; il était le dénonciateur attitré de la famille Mariotti. Sous un prétexte quelconque, des plaintes calomnieuses étaient adressées au Parquet du Procureur de la République. C'est ainsi que des membres de la famille Mariotti furent traduits en justice pour de prétendus délits reconnus constatés par des amis complaisants d'Istria.

Le père Mariotti fut dénoncé pour avoir ouvert un débit de boissons sans autorisation.

Enfin, dans les derniers jours d'avril, l'accusé avait été convoqué pour une période de service militaire, en qualité de réserviste. Se trouvant malade, il avait sollicité un sursis et sa demande, basée sur un certificat du médecin, avait été appuyée par l'avis favorable de la gendarmerie.

Apprenant tous ces faits, Istria s'empressa de dénoncer Mariotti Jean Noël au gouverneur militaire de la Corse et le sursis fut refusé.

L'accusé en aurait conçu un vif ressentiment, mais ce ressentiment naturel n'était pas assez fort pour l'amener à projeter la mort du dénonciateur.

Dans la journée du 18 mai 1896, l'accusé revenait des champs, lorsqu'il passa à côté d'un groupe dont faisait partie Istria. Ce dernier se mit aussitôt à ricaner et à cracher par terre, en signe de mépris. Mariotti continua son chemin, mais, par mesure de prudence, il alla s'armer.

Comme il se promenait sur la route, Istria renouvela les mêmes gestes méprisants, et, à un moment donné, il fit mine de tirer de sa poche un pistolet. C'est alors, que, pour sauver ses jours menacés, il fit feu sur Istria ; malheureusement ce fut Camilli qui fut atteint.

M. le Président fait observer à l'accusé que de tous les éléments de la procédure il semblerait résulter que le crime a été prémédité.

Mariotti le nie ; d'après lui, la rencontre a été fortuite, et s'il n'avait pas été menacé par Istria, il n'aurait pas songé à se servir de son arme. D'ailleurs, s'il avait voulu achever Istria, il aurait pu le faire, étant, ce jour-là, armé d'un fusil à double canon.

Audition des témoins

Les témoins confirment leurs dépositions écrites.

Il résulte de l'ensemble des témoignages qu'au moment du crime, les deux victimes causaient tranquillement sur la place de la maison d'habitation du maire Pelletti en compagnie de quatre autres personnes. Mariotti vint à passer et il fit même plusieurs tours de promenade ; à ce moment, il ne portait aucune arme apparente.

Quelques instants après, l'attention de tous les témoins fut attirée par une forte détonation d'arme à feu. L'auteur de ce coup de feu n'était autre que Mariotti Noël, qui, après son crime, prit aussitôt la fuite dans la direction de Pila Canale.

Aucun mot n'a été proféré par Istria ; il n'a même pas fait un geste.

Il est donné lecture des procès-verbaux de constat dressés par le juge de paix et le juge d'instruction, ainsi que des certificats des médecins qui ont été appelés à faire les constatations légales.

Réquisitoire

Après une suspension d'audience d'un quart d'heure, la parole est donnée à M. Aubert, substitut du procureur général, qui résumant les charges de l'accusation, sollicite un verdict de culpabilité, tout en ne s'opposant pas à l'admission des circonstances atténuantes.

Plaidoirie

Me Charles Decori est chargé de la défense de Mariotti. L'honorable défenseur démontre, tout d'abord, au jury que son client est un parfait honnête homme, qui est arrivé à l'âge de trente deux ans, sans avoir jamais subi la moindre condamnation.

Abordant ensuite la discussion des faits, Me Decori s'attache à démontrer, avec toutes les circonstances du procès, que son client n'a jamais eu l'intention de donner la mort à l'infortuné Camilli et que ce dernier est la victime d'un malheureux accident.

Dans ces conditions, le jury n'hésitera pas à acquitter Mariotti pour ce premier fait.

Quant à la tentative d'assassinat commise sur Istria Ignace, la culpabilité de l'accusé n'est pas établie ; tout démontre, au contraire, qu'il n'a fait feu que pour sauver ses jours qu'il croyait en danger.

Au cas où, par impossible, le jury retiendrait, de ce chef, la culpabilité de Mariotti, il est hors de doute qu'il a été violemment provoqué à l'acte criminel par lui commis.

Le défenseur prie, en conséquence, M. le Président de vouloir bien poser au jury la question de provocation.

Le Verdict

Le verdict du jury est négatif en ce qui concerne l'assassinat de Camilli François. L'accusé est acquitté pour cette accusation.

Reconnu coupable d'une tentative de meurtre sur la personne d'Istria Ignace, avec l'excuse de la provocation violente, Mariotti est condamné à la peine de cinq années d'emprisonnement et dix ans d'interdiction de séjour.

⁂

La Cour dispense du service pour le reste de la session les jurés dont les noms suivent : MM. Peccinelli Ange, Siméon de Bauchberg, Santoni, Faggianelli, Tavera, Colonna d'Istria et Mosca Antoine.

⁂

Audience de demain :

Cecchi Ranieri, marchand de glaces, sujet italien, demeurant à Bastia, assassinat.

Ministère public, M. Nogueres, procureur général.

Défenseur, Me Monse.

SAVON DU CONGO tous savonnent 100% produit hygiénique

Gazette Ajaccienne

Les délégués

Le conseil municipal d'Ajaccio s'est réuni aujourd'hui à 1 heure pour procéder à la nomination des délégués sénatoriaux. Ont été élus au premier tour de scrutin :

MM. Bodoy, maire ; Pugliesi-Conti, adjoint, Bartoli Jean-Toussaint, Devaux Louis, Franceschini Xavier, Gambarelli, Matricali, Poggi Pierre, Pugliesi Joseph, Ramaroni, Stephanopoli Jacques, Zevaco Jean, Carboni Antoine.

Suppléants : MM. Joseph Pugliesi, Dubus, Paoli Dominique.

Délégués et suppléants appartiennent au parti bonapartiste. Ils n'accorderont leurs suffrages qu'aux candidats de leur opinion, s'il y en a.

Tous ont, paraît-il, accepté le mandat impératif.

Au port

Le vapeur « Isabelle » est arrivé ici venant de Nice. Il repartira dans la soirée à destination de Nice. La Compagnie Fraissinet évite avec soin de lui faire toucher le port de Marseille.

Quoique souffrant de la grève toute la population souhaite le succès des grévistes au point de vue de la suppression de la Caisse de prévoyance.

Le « Lérrier » est parti hier soir à 6 heures pour Nice. Il reviendra à Calvi avec les dépêches de l'île.

Le service de Bône sera, dit-on, assuré par des torpilleurs.

Une grave affaire

On nous écrit de Prano :

Il y a une quinzaine de jours, une partie de la population de Prano était réveillée pendant la nuit, vers onze heures. Un des bons propriétaires de la commune, M. Innocenzi Charles-Joseph, âgé de 52 ans, venait de se suicider. Après s'être couché, il s'était tiré un coup de pistolet à l'oreille gauche. La mort avait été instantanée. Son fils, âgé de vingt ans, aveugle depuis l'âge de quatre ans, qui était couché dans le même lit, avait été réveillé au bruit de la détonation ; il s'était levé précipitamment pour appeler au secours ; lorsque des voisins arrivèrent, ils constatèrent qu'Innocenzi avait cessé de vivre.

Les obsèques eurent lieu le surlendemain.

Quelques jours après le bruit se répandait dans le village que la mort de Charles-Joseph Innocenzi était le résultat d'un crime, et on accusait son propre fils et sa belle-sœur d'en être les auteurs.

Ces bruits prirent une telle consistance que la justice s'en émut et qu'elle fit procéder à l'exhumation puis charges MM. les docteurs Zaccarelli et Giorgi de l'autopsie.

On aurait entendu la belle-fille se plaindre de son beau-père et dire : « Si cela continue, je le tue. » On l'accuse d'avoir poussé son beau-frère à ce crime On ajoute que les personnes qui sont accourues aux appels de l'aveugle ont remarqué que le mort se trouvait dans la position d'un homme qui dort. L'aveugle et sa belle sœur ont été arrêtés. Ils se défendent énergiquement ; ils n'avaient aucune raison de se débarrasser de Charles-Joseph Innocenzi, les petites querelles qui avaient pu surgir entr'eux étant sans importance. La population est convaincue qu'il y a eu crime. Mais cela ne suffit pas. L'enquête établira les faits.

Bien qu'aveugle depuis l'âge de quatre ans le fils Innocenzi vaquait à ses affaires, parcourait le village, se rendait même sur ses propriétés.

Aimez-vous mieux souffrir ou vous bien porter?

JUPILLE, St-Pierre-du-Mont (Creuse), 5 mars 1901
Messieurs, Souffrant d'un rhumatisme généralisé et d'une maladie d'estomac, je remarquais d'après les conseils éprouvantes que rien ne pouvait calmer. Je désespérais partout, entre les douleurs dans les côtés, de lancinantes d'estomac et une fatigue générale m'accablait ; l'entends qui me vous aient sauvé toutes les autres maladies nerveuses dont je souffrais, dit-je, n'avait pris et ma santé. De toutes ces souffrances cependant aucune ne subsiste plus, je me porte le mieux du monde, résultat dû à l'Ecthrine Bertil. Mme Mallier.

Messieurs Delessin et Cie, Paris.

L'Anémie est une extrême affection qui donne fort à faire aux médecins pour en trouver la cause. Mais, quelle qu'en soit la cause, les symptômes en sont bien connus et Mme Mallier les décrit parfaitement. La santé de guérir est également fortifiant à Mme Mallier comme à bien d'autres personnes, quoique peut-être jusqu'à ce jour il vous eût été inconnu ; il suffit d'employer l'Ecthrine Bertil, le seul bon reconstituant de France. L'Ecthrine Scott a vite raison de l'anémie, en détruisant la cause incommode, régénère le sang et les tissus détruit tout germe de maladie et laisse seulement une santé florissante.

L'Emulsion Scott seule guérit ; les tentatives ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout limité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons exigez donc le flacon Scott avec le pêcheur, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion la plus pure huile de foie de morue avec les hypophosphites de chaux et de soude (la seule forme éminente nourrissante du sang, de ses et des tissus). Elle est vendue dans toutes bonnes pharmacies toujours en flacons-enveloppes de papier couleur saumon, jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Mme Scott, 20, place Vendôme, Paris.

Absinthe Cusenier

L'ORIGINALE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Bourse de Paris

	29 nov.	— 1er déc.
Rente 3 % 0/0 ancien	99.35	99.25
— 3 % 0/0 amortie	99.90	99.97
3 0/0 nouveau	98.40	98[illegible]

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Attentat

On télégraphie de Corte :

M. Casabianca, sénateur, a eu hier un très long entretien, dans les couloirs du Sénat, avec le Ministre de la Guerre.

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE

La commission sénatoriale des finances a entendu M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et M. de Casabianca, au sujet des Services maritimes postaux de la Corse.

La commission a décidé de reprendre le projet primitivement déposé par le gouvernement en fixant la subvention à 475 000 francs avec le maintien du service côtier entre Marseille-Nice et Toulon.

M. de Casabianca est décidé à reprendre le texte tel qu'il a été voté par la Chambre.

Question Arène

M. Emmanuel Arène a informé le Sous-secrétaire d'Etat qu'il lui adresserait une question au sujet de la grève de Marseille et des mesures que le gouvernement comptait prendre pour assurer les relations entre le continent et la Corse.

LES SERVICES
entre
le Continent, la Corse et l'Algérie

MM. Emmanuel Arène et Colin, député d'Alger, ont fait une démarche auprès de M. le ministre de la Marine, pour lui exposer le préjudice causé à l'Algérie et à la Corse par la grève de Marseille, qui prive ces deux pays de communications commerciales et postales avec la métropole.

M. Pelletan a promis d'examiner cette situation avec tout l'intérêt qu'elle comporte et d'en saisir demain le Conseil des ministres.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de brigade Solard, adjoint au gouverneur de Lille, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Les Employés des chemins de fer

Hier soir a eu lieu, au salon des Familles, avenue Saint-Mandé, le banquet annuel de l'Association fraternelle des employés et ouvriers des chemins de fer français.

Ce banquet était présidé par M. Fonteneau, chef adjoint du cabinet du ministre du commerce. Le président du conseil s'était fait représenter par M. Jules Carbone, attaché à son cabinet, et le Gouverneur militaire de Paris, par un de ses officiers d'ordonnance.

La musique du 46e d'infanterie s'est fait entendre pendant le banquet.

Quelques mots ont été prononcés par MM. Fonteneau et Jules Carbone qui ont assuré l'Association de toute la sollicitude du Gouvernement.

La grève de Marseille

On télégraphie de Marseille :

La grève des inscrits maritimes continue, d'heure en heure, à faire de nouvelles recrues.

Lorsqu'un bateau rentre au port, l'équipage ne tarde pas à descendre à terre, et dès qu'il est mis au courant des événements, il abandonne le navire.

L'aspect des ports est lamentable. Plus de 40 navires sont désarmés.

Les marins étrangers vont profiter de cette crise qui est un nouveau désastre pour le commerce marseillais, déjà bien éprouvé.

Les armateurs ne veulent accepter aucune proposition.

L'entente paraît donc impossible, du moins pour le moment.

A l'Exposition
de la Société d'aviculture

Le président de la République a inauguré dimanche, à 3 heures, l'Exposition de la Société nationale d'aviculture, aux serres du Cours-la-Reine.

Les serres étaient chauffées et éclairées à l'électricité.

A la recherche DES HUMBERT

Les journaux assurent que Romain Daurignac serait en ce moment à Bruxelles.

Son arrestation serait imminente.

EN GRÈCE
M. Waldeck-Rousseau à Athènes

On télégraphie d'Athènes :

M. Waldeck-Rousseau a visité aujourd'hui une section électorale, à Athènes.

L'ancien président du Conseil, ayant été reconnu par la foule, a été l'objet d'une imposante manifestation.

LA GUERRE DU TRANSVAAL
et
LE LIVRE DU GÉNÉRAL DE WET

On télégraphie de Londres :

Dans un livre qu'a fait paraître aujourd'hui, sur la guerre du Transvaal, le général De Wet accuse quelques commandants boers de trahison.

Il fait un grand éloge de Steijn, de Delarey et de Botha.

En partant de lord Roberts le général De Wet déclare qu'il a manqué de prévoyance ; il exprime son respect pour lord Kitchener. Il raille le système des blockous, critique l'emlètement de Kronje et affirme que les Anglais ont usé de cruautés envers les femmes, les enfants et les visitards.

Le général De Wet termine son livre en disant à ses compatriotes : « Soyez loyaux avec le nouveau gouvernement : le loyalisme est digne d'une nation qui a versé son sang pour la liberté. »

⁂

Les journaux anglais font un grand éloge de cet ouvrage.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

M. Sarcoot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance de vendredi qui est adopté.

Le Port du Havre

1re délibération sur le projet de loi relatif aux travaux du port du Havre.

Sur la demande du rapporteur, l'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté.

Les salaires des ouvriers étrangers

1re délibération sur la proposition de loi relative aux salaires des ouvriers étrangers.

M. Constant demande l'urgence. L'urgence est déclarée.

Les Patentes

1re délibération sur le projet de loi relatif au régime des patentes.

M. Pichon demande l'ajournement.

M. Merlou, rapporteur, combat cette proposition qui est repoussée par 402 voix contre 154.

Les articles 1 à 8 sont adoptés.

M. Binder dépose un amendement soumettant à la patente les sociétés coopératives de consommation et les économats.

L'amendement est repoussé par 401 voix contre 36.

La discussion est ajournée.

M. ARÈNE
et
LA GRÈVE DE MARSEILLE

M. Emmanuel Arène a adressé une question au ministre du commerce pour lui demander comment il entendait, dans les circonstances actuelles, assurer les communications interrompues avec la Corse.

Le député d'Ajaccio a déclaré qu'il n'entendait pas apprécier les motifs et le but de la grève des inscrits maritimes et qu'il laissait de côté le fond de la question, pour n'envisager que les conséquences immédiates de cette grève.

Les conséquences, a-t-il dit, sont déjà fort graves et elles peuvent, à bref délai, devenir désastreuses pour tous les points desservis dans la Méditerranée, notamment pour la Corse qui n'avait pas besoin de ce surcroît de souffrances et d'inquiétudes.

Les voyageurs ne peuvent plus circuler, les denrées nécessaires commencent à manquer.

M. Emmanuel Arène, très écouté par la Chambre, a exposé la situation faite au département, et il a demandé quelles mesures le gouvernement comptait prendre. Je sais, a-t-il dit, qu'on a assuré, du mieux qu'on a pu, le transport des correspondances ; je désire savoir si on n'entend pas se préoccuper aussi du transport des voyageurs et des marchandises.

Le député d'Ajaccio a terminé par ces paroles : « Il me paraît impossible, il paraîtra impossible à la Chambre qu'un département français puisse se trouver ainsi, tout à coup, privé de communications avec le continent, et absolument isolé du reste de la France ; il y a là une situation tellement déplorable, qu'il est superflu d'insister et j'attends avec confiance que le gouvernement veuille bien nous dire comment il compte y porter remède. »

M. Emmanuel Arène a été très applaudi.

M. Colin

député d'Alger, a présenté alors des observations analogues en ce qui concerne l'Algérie.

M. Trouillot

a répondu en remerciant ses deux collègues de l'occasion qu'ils lui donnaient de s'expliquer.

Le ministre du commerce a reconnu la gravité de la situation et a déclaré que le gouvernement s'en occuperait dans sa séance de demain matin.

Diverses solutions sont en présence, mais toutes sont délicates, car le gouvernement n'entend pas intervenir dans la grève.

Il faut néanmoins qu'il se préoccupe d'assurer provisoirement le service, et la solution, qui paraît devoir être adoptée, consiste dans la réquisition partielle des navires des compagnies qui feraient le service avec des marins de l'Etat.

Les recettes devant être récupérées par l'Etat, le ministre a déclaré, que, pour la Corse, il y aurait un courrier par semaine.

Sur l'insistance de M. Emmanuel Arène, le ministre a consenti à en établir deux et le député d'Ajaccio a pris acte alors des déclarations du ministre et formulé l'espoir que le conseil des ministres de demain arriverait à concilier tous les graves intérêts en présence.

L'incident est clos.

La séance est renvoyée à demain.

00582

DERNIÈRE HEURE

LA GRÈVE
des Inscrits maritimes de Marseille

Plusieurs détachements d'infanterie et de cavalerie sont déjà arrivés à Marseille, afin d'assurer la liberté du travail aux marins qui voudraient s'embarquer ainsi pour la surveillance des quantités de marchandises qui s'entassent sur les quais.

Le bataillon de chasseurs alpins de Villefranche est arrivé hier.

La situation est stationnaire.

La citoyen Rivelli secrétaire des inscrits maritimes dirige la grève.

La décision des armateurs de ne pas subir les conditions des grévistes, a produit chez ces derniers une grande surexcitation.

Dans leur dernière réunion les grévistes ont pris la décision suivante :

« Les inscrits maritimes réunis « jurent de continuer la lutte jusqu'à ce qu'à complète satisfaction et lèvent la séance au cri de : « Vive la « grève ! »

Dans ces conditions une entente semble bien difficile. En attendant, on dirige sur Gênes toutes les marchandises qui doivent être exportées dans le Levant et dans les pays hors d'Europe. Les pertes qui va subir la ville de Marseille sont incalculables.

Les Morts du Jour

Lucien Muhlfeld

On annonce la mort de M. Lucien Muhlfeld, romancier et critique dramatique.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Giacomoni, née Santelli, et M. Giacomoni, professeur au Lycée de Bastia, et leurs enfants ; Mlle Faustine et M. Raoul Santelli ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. François Santelli

leur frère, beau frère et oncle germain, décédé à Bruxelles, à l'âge de 34 ans.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Navigazione generale italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO-TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

PIERRE

Chapeaux pour hommes

Réparations en tous genre

LOTTI

Chapeaux pour Enfants

9, Boulevard du Palais, Bastia

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG le vap. anglais *Roman* chargera vers le 25 nov.

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.

Pour frêt s'adresser à Arthur C. Southwell, Bastia.

MAGASIN A LOUER

rue Napoléon

S'adresser au bureau du journal

ON DEMANDE

à acheter un petit appartement de 2 à 5 pièces. S'adresser au bureau du journal.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la *Nitre*, alors surtout qu'elle a 5 *degrés de supériorité sur ce qu'on appelle la meilleure*.

Le consommateur sait bien que le commerçant intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçue de concurrence.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur sous tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, ce 15 novembre 1902.

Librairie Ollagnier

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH NODOT

Le Véritable Almanach de la Famille

UNIQUE EN SON GENRE — LE PLUS INTERESSANT — LE MIEUX ILLUSTRE — LE PLUS BEAU — LE PLUS UTILE — LE PLUS COMPLET

Revue de l'Année — Gravures sur Bois

TROIS CONCOURS avec plus de 5,000 Fr. de PRIX

L'ALMANACH NODOT

Son poids est de 1 kilogramme.

Broché 1.50 — Relié 2.50 (franco : Broché 2.50, Relié 3.75)

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ — *La Famille* — Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc. — 600 000 LECTEURS — PATRONS GRATUITS — 7, rue Cadet, PARIS

PHARMACIE Centrale du Nord — LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS — 132 et 134 Rue Lafayette — CATALOGUE FRANCO — Dépôt Général du PER GAFFARD

PILULES DÉPURATIVES GOLVIN — Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux. — PARIS

VALS DÉLICIEUSES — Digestives

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000

dans Ade Pompes Funèbres Paris, à Mr bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. B. d. ag. S'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

Ne pas oublier que l'**Amaro Mattei** est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ESSAYEZ — ESSAYEZ — CHICORÉE BOULANGÈRE — La Meilleure des Chicorées Françaises — Exigez le Paquetage CROISSANT — CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour ..., M. CANUGLI François, 48, rue de la République, Marseille.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ... articles absolument garantis, or 18 karats et argent ... sont ... vendus au plus ... prix ...

La bijouterie MATTEI pourra ... bijoux en or, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, alliances, etc., etc... Spécialité de poignards et stylets corses, médailles, broches or et argent ... bijoux.

Sa devise est de Vendre « Bon et Bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

65 ANNÉES DE SUCCÈS — HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY PARIS 1900 — Alcool de Menthe DE RICQLÈS — Le Seul Véritable Alcool de Menthe — EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE — PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES — REFUSER LES IMITATIONS — Exiger le nom DE RICQLÈS

LE TAM-TAM

43e Année

Journal hebdomadaire illustré

Politique, Satirique et Humoristique

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le numéro : 10 centimes — Abonnements : Huit francs par an — 6, rue Vivienne, Paris.

USAGE ...

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences — Articles de Ménage — Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'acétylène

Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

THEOPHILE ROEDERER & Cie — VINS DE CHAMPAGNE — REIMS — MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

MÉDICATION PHOSPHATÉE — VIN DE VIAL — Lacto-phosphate de Chaux - Quina - Suc de Viande — ANÉMIE-CHLOROSE-CONVALESCENCE — VIAL FRÈRES, Pharmaciens, 36, Place Bellecour, LYON

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER — Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

AISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

...rettes Egyptiennes à 80 centimes la boîte. — L'excellent Chasse Mattei, le meilleur, à 40 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER. Bastia. Imprimerie Ollagnier.

27e ANNÉE — MERCREDI 3 DÉCEMBRE 1902 — N° 308

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale et autres pays : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA — 00583

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint François Xavier.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 6 h. 47 m. — Coucher, 3 h. 57 m.

Lune : Pleine, le 15 — Dernier quart., le 21

Fête de demain : Sainte Barbe.

2 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 27 novembre

(Suite)

M. l'amiral de Cuverville. — Ils prennent des bâtiments de l'Etat.

M. Hervé de Saisy. — C'est plus économique !

M. le rapporteur. — Il y a quelques années, les membres de la commission de la marine se rendirent en Corse ; ils n'eurent garde de s'aventurer sur nos bateaux et eux aussi furent bien inspirés.

M. l'amiral de Cuverville. — C'eût été cependant très intéressant.

M. le rapporteur. — Quelque temps après, le regretté M. Floquet, alors président de la Chambre, honora la Corse de sa visite : il prit passage lui aussi, et avec raison, sur un cuirassé.

M. le Président Carnot voulut bien, de son côté visiter la Corse et il y vint accompagné d'un grand nombre de membres du Parlement. Mes collègues n'eurent garde de mettre le pied sur les bateaux de notre concessionnaire ; ils eurent la bonne fortune de voyager sur un splendide paquebot mis à leur disposition par la compagnie transatlantique.

Un sénateur à droite. — Cela a dû coûter cher.

M. le rapporteur. — Enfin, ces mois derniers, deux membres du cabinet se sont rendus en Corse, mais à bord de beaux cuirassés, et ils ont été heureusement inspirés ; car, s'ils avaient commis l'imprudence de prendre passage sur nos bateaux, je dis mieux, sur nos sabots (Rires), les échos de banquets, où devait sévir une chaleur si communicative, ne seraient peut-être pas venus jusqu'à nous. (Nouveaux rires.)

M. Saint-Germain. — Et ils n'auraient pas vu votre beau pays ; ils seraient restés en route.

M. Méric. — On y va, cependant, en Corse.

M. le rapporteur. — Mais les simples mortels — et nous en sommes — ne voyagent pas sur des cuirassés. On leur rirait au nez s'ils émettaient pareille prétention. (Hilarité.)

Il y a quelques jours, j'avais le vif plaisir de lire un remarquable discours prononcé à l'audience de rentrée de la cour d'appel de Bastia, par M. Nogarède, procureur général. Voici la première phrase de ce discours :

« Ce n'est pas sans une certaine émotion que les fonctionnaires, les touristes ou les commerçants montent pour la première fois sur le paquebot déjà peu encourageant qui doit les conduire en Corse. »

M. Saint-Germain. — Ils craignent le mal de mer (Sourires).

M. le rapporteur. — M. le procureur général aurait pu ajouter que généralement les fonctionnaires continentaux désirent rentrer le plus tôt possible en France. Eh bien ! j'en connais qui prolongent leur séjour en Corse tant ils craignent la traversée du retour. (Hilarité générale)

M. Victor Leydet. — Ce serait le cas de leur donner une indemnité.

Un sénateur à gauche. — Une augmentation sur place.

M. le rapporteur. — Messieurs, vous reconnaîtrez que, dans ces conditions, il n'est que temps d'aviser.

Mais dites-vous, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, nous sommes prêts à aviser, et ce serait chose faite si la commission du Sénat n'avait apporté de nombreuses modifications au projet voté par la Chambre. Ce projet avait notre entière approbation.

Je le sais, et je sais aussi que c'est d'accord avec le Gouvernement qu'a été élevé le montant de la subvention

C'est en effet à la demande de M. le ministre des finances que la Chambre a voté le crédit de 550,000 francs représentant le montant de la subvention. Ceci se passait, je le sais aussi, presque à la veille des élections législatives ; et il ne m'est pas revenu, en effet, que la moindre opposition se soit produite à ce moment. Tant s'en faut. (Mouvement).

Se souviendrait-on, par hasard, que nous sommes aujourd'hui à la veille du renouvellement sénatorial ? (Protestations à gauche).

Il m'est bien permis, je pense, de constater que les difficultés d'ordre financier qui surviennent à cette heure n'ont pas surgi au cours de la discussion du projet à la Chambre.

Là, à la Chambre, on s'est hâté de voter ce projet dans une séance du matin, et M. le ministre des postes avait un tel désir d'aboutir à une prompte solution qu'il a combattu un amendement présenté par l'honorable M. Chastenet, amendement portant que les bateaux affectés aux nouveaux services devraient être tous de construction française, en faisant valoir que, dans ce cas, la mise en activité des nouveaux services serait retardée de deux ou trois ans ; et la situation est telle, ajoutait-il, qu'on ne saurait trop se presser. On ne paraît plus craindre aujourd'hui des retards dont on se préoccupait tant il y a quelques mois à peine.

Il est vrai, comme je le rappelais il y a un instant, que nous ne sommes plus à la veille des élections législatives. (Très bien ! c'est cela ! à droite).

Or, laissez-moi vous le dire, la Corse a cru à votre parole, et elle y croit toujours.

Oui, certes, nous croyons, en Corse, à la parole d'un ministre, et je viens vous demander en toute confiance de tenir, de respecter l'engagement pris envers mon pays. (Très bien ! très bien ! sur les mêmes bancs.)

Voyons maintenant s'il est vrai que nous avons apporté au projet voté par la Chambre des modifications qui justifient vos critiques à un degré quelconque.

Voici, messieurs, les dispositions de ce projet. Il contient :

« Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Marseille et Ajaccio. » Maintenu.

« Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille, et alternativement Calvi ou l'Ile-Rousse, avec escale à Toulon. » Maintenu.

« Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Marseille et Bastia. » Maintenu.

« Trois voyages par semaine (aller et retour) entre Bastia et Livourne. » Maintenu.

« Un voyage par semaine (aller et retour) entre Calvi ou l'Ile-Rousse (alternativement) Ajaccio, Propriano et Bonifacio. » Maintenu.

« Un voyage par semaine (aller et retour) entre Ajaccio et Propriano. » Maintenu

« Un voyage toutes les deux semaines (aller et retour) entre Ajaccio et Porto-Torres. » Maintenu.

« Un service côtier hebdomadaire desservant, dans l'ordre ci-après et dans l'ordre inverse, alternativement, les escales d'Ajaccio, Propriano, Bonifacio, Porto-Vecchio, Bastia, Macinaggio, Saint-Florent, l'Ile Rousse, Calvi, Porto ou Sagone et Ajaccio. » Maintenu.

Je m'arrête ici. Nous aurions, paraît-il, modifié ce service. Je vais établir qu'il n'en est rien.

Le projet de la Chambre porte que le bateau côtier fera escale à Porto ou à Sagone, à l'un de ces deux ports. Nous avons été saisis de réclamations aux fins de préciser dans le projet que ce bateau fera escale dans ces deux ports et il nous a paru de toute justice d'accueillir ces réclamations, sans qu'il soit à craindre que la Chambre ne partage pas notre avis.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Il y a cinquante habitants et trente habitants dans ces communes, monsieur le rapporteur. Cela justifie l'alternance : Porto ou Sagone.

M. le rapporteur. — Mais, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, c'est la Chambre elle-même qui l'a voté, et je vous certifie bien que les députés de la Corse ne combattront pas cette disposition. Tenez-le pour certain.

Du reste, c'est un service côtier, et il nous semble qu'un bateau, chargé de ce service, doit s'arrêter partout où il y a un port.

M. l'amiral de Cuverville. — Très bien !

M. le rapporteur. — Il en existe un à Porto et un à Sagone. Nous avons voulu qu'il fût entendu que le bateau devrait faire escale dans ces deux ports.

Voilà, messieurs, le changement, la modification énorme qui, dans la pensée de M. le sous-secrétaire d'Etat, détruit toute l'économie du projet.

« Enfin, entre Marseille Toulon et Nice (aller et retour) un service hebdomadaire commercial ; » — j'appelle l'attention du Sénat sur ce libellé : — « service hebdomadaire commercial auquel ne s'appliqueront ni la subvention ni les stipulations du cahier des charges, bien que l'exécution en soit obligatoire pour le concessionnaire. »

Vous avez dit que ce service existe ; mais c'est une erreur de votre part, monsieur le sous-secrétaire d'Etat. Oui, il existe en ce sens que la compagnie Fraissinet fait ce service dans son intérêt personnel ; mais il n'est pas compris dans le cahier des charges.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Le projet actuel le rend obligatoire.

M. le rapporteur. — Nous nous occupons uniquement de l'organisation des services maritimes postaux de la Corse et il nous paraît que dans ce projet ne doit pas trouver place une ligne toute commerciale concernant exclusivement Nice, Toulon et Marseille.

Un sénateur à droite. — C'est du cabotage.

M. le rapporteur. — En quoi cela concerne-t-il les services postaux de la Corse ? Je le demande au Sénat. Le Gouvernement l'a si bien senti qu'il déclare lui-même que ce service ne bénéficiera pas de la subvention et que les stipulations du cahier des charges ne lui seront pas appliquées. Pourquoi ces réserves pourquoi ces restrictions ? Ne démontrent-elles pas avec évidence que le Gouvernement ne veut ni ne peut subventionner un service qui serait créé dans l'unique but de faire concurrence à une compagnie qu'il est inutile de désigner ?

Et voilà bien pour quelle raison vous [illegible] un projet que la ligne Nice, Toulon, Marseille, ne sera pas comprise dans la subvention, et que les stipulations du cahier des charges ne lui seront pas appliquées.

Je le demande au Sénat, n'avions-nous pas le droit, le devoir d'apporter cette modification au projet, de relever qu'un service commercial visant seulement un trajet entre trois ports du continent n'est pas à sa place dans un projet qui a trait uniquement à l'organisation des services maritimes postaux de la Corse ? (Marques d'assentiment sur divers bancs).

Nul doute ne me semble possible à cet égard.

Voilà pour les deux modifications dont s'est tant ému M. le sous-secrétaire d'Etat. Il en reste une troisième, celle qui concerne les services de Nice.

De cette modification, ce n'est certainement pas la Chambre des députés qui pourra se plaindre, car en la faisant, nous avons certainement répondu à son désir, et il me sera facile de le prouver.

La Chambre avait pour grande préoccupation d'assurer la création d'un service quotidien diurne et à grande vitesse entre le continent et la Corse. Voici comment s'exprime l'honorable M. Fernand Rabier, rapporteur du projet à la Chambre :

« Votre commission, messieurs, tout en reconnaissant que le projet réalise des avantages sur l'état de choses actuel, vous demandait cependant d'aller plus loin et de modifier sur quatre points le projet du Gouvernement :

« 1. L'établissement d'un service quotidien diurne à grande vitesse ;

« 2. Les vitesses ;

« 3. Le mode d'adjudication de la concession ;

« 4. Enfin, le montant de la subvention accordée, qu'elle fixait à 750,000 francs. »

Voilà, messieurs, ce que demandait la commission de la Chambre des députés, non pas 550 000 francs, comme nous vous le demandons nous-mêmes, comme l'a demandé le Gouvernement, de son côté, à la Chambre des députés, mais 750,000 fr., c'est-à-dire 200,000 francs de plus, et ce en vue de rendre possible l'établissement d'un service quotidien.

M. le commissaire du Gouvernement. — Le projet du Gouvernement ne prévoyait pas une dépense aussi élevée.

M. le rapporteur. — Puisque vous me faites l'honneur de m'interrompre, monsieur le directeur général, je vais vous donner prompte satisfaction et démontrer que ce n'est pas seulement la commission de la Chambre des députés...

M. le commissaire du Gouvernement. — Je disais simplement, monsieur le rapporteur, que le projet du Gouvernement ne comportait pas une dépense de 750 000 fr.

M. le rapporteur. — Alors, je me suis bien mal expliqué...

M. le commissaire du Gouvernement. — Je croyais que vous parliez du projet du Gouvernement.

M. le rapporteur. — Je donne lecture en ce moment, non pas du projet du Gouvernement, mais d'un passage du rapport de M. Fernand Rabier à la Chambre des députés ; puisque je n'ai pas été suffisamment clair, je recommence ma lecture. Voici donc ce que disait M. Rabier :

« Votre commission, messieurs, tout en reconnaissant que le projet réalise des avantages sur l'état de choses actuel, vous demandait cependant d'aller plus loin et de modifier sur quatre points le projet du Gouvernement :

« 1 L'établissement d'un service quotidien diurne à grande vitesse ;

« 2. Les vitesses ;

« 3 Le mode d'adjudication de la concession ;

« 4. Enfin le montant de la subvention à accorder, qu'elle fixait à 750 000 fr. »

Voilà donc ce que proposait la commission ; elle demandait une subvention de 750 000 fr. et non, je le sais, celle de 550 000 indiquée par le Gouvernement. M. le rapporteur ajoutait :

« Une étude faite par les services compétents a montré que ce projet était irréalisable et après avoir entendu, à plusieurs reprises M. le ministre du commerce, il a paru impossible, à votre commission comme au Gouvernement, de tenter une adjudication sur les bases proposées par votre commission.

« D'autre part, M. le ministre des finances élevait des objections contre le chiffre de 75..000 fr.

« Votre commission ne pouvait, dans ces conditions — quelque désir qu'elle en eût — maintenir ces propositions ; et comme la situation actuelle ne peut se prolonger, comme il y a urgence à en terminer, elle vous propose d'adopter intégralement le projet du Gouvernement en y apportant cependant les modifications compatibles avec l'augmentation de la subvention que M. le ministre des finances consent à accepter, 550 000 au lieu de 475 000 fr. »

Et que se passait-il au cours de la discussion ? Un honorable député de la Corse, M. Malaspina, présentait les observations suivantes :

« Je demande quelques explications au Gouvernement. Je voterai avec plaisir le projet qui nous est soumis, car il représente un progrès réel par rapport à ce qui existe maintenant. Mais je ne puis oublier que je suis l'auteur d'un contre-projet qui dotait la Corse d'un service quotidien à grande vitesse avec Nice. Le Gouvernement l'a repoussé, le jugeant trop chargé. Je persiste à croire que le rendement actuel de nos lignes assurerait un effort complet et immédiat qui aurait favorisé la mise en valeur de la Corse (Très bien ! très bien !)

« Le Gouvernement a pensé qu'il valait mieux procéder par étapes et atteindre les progrès. Soit ! mais qu'il laisse au moins la porte ouverte. Je demande qu'il soit bien entendu que ce programme sera complété et que le service quotidien deviendra une réalité avant la fin de la concession.

« Le Gouvernement de la République aura fait pour la Corse plus que tous les autres régimes qui se sont succédé au pouvoir depuis que notre île est française. (Applaudissements à gauche. »

En réponse à ces observations, l'honorable M. Millerand, ministre des postes, s'exprimait en ces termes :

« M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. — La porte est, en effet, ouverte, comme le demande M. Malaspina, par l'article 2 du projet. Je m'associe très volontiers au vœu qu'il exprime et que je serai fort heureux de voir devenir une réalité dans le délai qu'il a indiqué. (Très bien ! très bien !) »

Et l'honorable M. Emmanuel Arène d'ajouter : « Nous acceptons parce qu'il faut aboutir et que d'ailleurs l'amélioration réalisée est incontestable. Nous avons la ferme conviction qu'on pourra faire mieux en cours d'exercice. »

Ainsi donc de tous côtés, à la Chambre, expression du même désir ou plutôt du même regret, celui de ne pas pouvoir assurer l'établissement d'un service quotidien diurne, à grande vitesse et ayant Nice pour point de départ.

C'est, en effet, vers la création de ce service que tendent les vœux, les espérances de la Corse. Bien près de la nôtre se trouve une île qui, depuis longtemps déjà, bénéficie des avantages d'un service quotidien, avantages qui lui valent une prospérité économique que la Corse, hélas ! est bien loin d'atteindre. Comment ne pas espérer que la France fera pour nous ce que l'Italie a fait pour la Sardaigne ?

Je ne crois pas, quoi qu'on en ait dit ces jours derniers, que l'Italie soit plus riche que la France. (Non ! non !), je crois tout le contraire.

M. Saint-Germain. — Vous pouvez même en être sûr.

M. le rapporteur... — J'en suis sûr comme vous, mon cher collègue, bien que dernièrement, parcourant l'Italie, j'aie éprouvé quelque surprise en constatant que le billet de banque italien fait prime à l'heure actuelle sur le billet de banque français.

M. Saint-Germain. — Ça été longtemps le contraire.

M. Victor Leydet. — C'est un fait exceptionnel.

M. le rapporteur. — Je suis convaincu, mon cher collègue, que c'est en effet exceptionnel ; et c'est pour cela que j'estime que, dans un avenir rapproché, la France pourra faire pour la Corse ce que l'Italie fait pour la Sardaigne.

Telles sont les conditions dans lesquelles nous avons été saisis du projet de loi voté par la Chambre des députés. Mais dès notre première réunion, nous avons été informés que M. le sous-secrétaire des postes avait reçu d'une importante compagnie des offres de soumission pour une meilleure organisation des services de Nice et moyennant la même subvention. Peut-être, me fera-t-on observer, que cette compagnie aurait dû s'adresser tout d'abord à la Chambre des députés. Elle ne le pouvait pas et voici pourquoi :

A sa demande, nous avons entendu le directeur de cette compagnie et nous n'avons pas manqué de lui faire observer qu'il aurait dû tout d'abord appeler sur le projet qu'il nous a soumis l'attention de la Chambre.

« Je n'ai appris, nous a-t-il dit, qu'après le vote de la Chambre des députés que le montant de la subvention avait été élevé à 550,000 francs. »

Personne, en effet, messieurs, ne savait que le Gouvernement avait pris cette décision.

M. Fariolle, président de la commission. — C'est absolument exact.

M. le rapporteur. — Les représentants de la Corse au Sénat n'étaient pas mieux informés, je tiens à le dire, que le directeur de la compagnie française de navigation. Comme pour lui, c'est par lecture du Journal officiel qu'il est parvenu à notre connaissance qu'une plus forte subvention serait accordée à l'adjudicataire de nos services postaux. Quoi qu'il en soit, dès qu'on a su, dans le monde industriel, que nos services postaux allaient être mieux subventionnés, d'autres offres de soumissions ont été remises au département des postes, notamment celle de la compagnie française de navigation et de constructions navales. Certes le projet de cette compagnie était des plus séduisants.

Il nous aurait valu, en effet, la création à bref délai, d'un service diurne à grande vitesse entre la Corse et Nice.

M. le président de la commission. — Et quotidien.

M. le rapporteur. — ... quotidien bien entendu. Mais ce projet supprimait plu-

leurs services, notamment des lignes dont le maintien s'impose, surtout celles qui relient Ajaccio et Bastia à Nice, celles aussi qui nous mettent en communication avec l'Italie.

(*A suivre*).

Bulletin Financier

Paris, le 27 novembre 1902.

Nous avons eu enfin aujourd'hui une séance satisfaisante et il semble que la baisse soit maintenant enrayée. Après un début encore lourd, notre marché se relève vivement et finit en reprise générale. Nos Rentes ne restent pas en arrière ; le 3 0/0 monte à 99.10 et le 2 0/0 nouveau à 98.17. Les Fonds Etrangers sont également en hausse, l'Extérieure à 82.45, l'Italien à 103.45 ; le 4 0/0 Serbe reste ferme à 76 frs. Les données de Crédit sont calmes dans leurs cours précédents.

Les valeurs industrielles sont en reprise. Le Rio est meilleur à 993 ainsi le Métropolitain à 595. Les valeurs russes se raffermissent. Mines d'Or en plus-value marquée.

Les Obligations à 4 0/0 Hypothécaires Karcher et Cie s'avancent à 502. Ces titres sont recherchés par l'épargne aussi bien pour leur garantie que pour leur revenu rémunérateur, car ils rapportent 25 frs par an, payables à la Banque Wormser, rue Drouot, en janvier et en juillet.

Chemins Français en reprise.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

3 décembre 1771. — Il est enregistré au conseil supérieur de la Corse un Edit de juillet précédent qui abolissait la servitude de vaine pâture.

Malgré cet Edit et d'autres lois postérieures, les propriétés corses sont livrées à de véritables irruptions de troupeaux et bestiaux qui restent trop souvent impunies.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

MM. Astima, Malaspina et Giacobbi, députés ; de Carbuccia Pierre, avocat ; Muracciole, ancien sénateur, ont définitivement posé leur candidature au Sénat. En présence de ces cinq candidatures qui lui sont toutes également sympathiques, le gouvernement, paraît-il, n'aura pas à intervenir. Il laissera les délégués faire eux-mêmes leur élection au premier tour de scrutin. Les trois candidats qui, à ce premier tour, réuniront le plus de voix, seront seuls candidats au second tour.

Savon Princesse Makoko 0 fr. 75 c. le pain

Nos Communications avec le Continent

Le paquebot *Insulaire*, parti de Nice lundi soir à 4 heures, est arrivé mardi, entre 2 et 3 heures du matin. Il y avait 6 passagers, 9 tonnes de marchandises et 45 sacs de dépêches.

Par le train de 10 heures et demie sont arrivées les dépêches apportées à Calvi par l'aviso le *Lévrier*.

En ce moment, il n'y a aucune correspondance en retard. Nous espérons qu'il en sera ainsi jusqu'à la fin de la grève.

L'*Insulaire* a repris la mer pour Nice mardi soir à 8 heures, avec un important chargement de poissons, gibier et primeurs.

S'il ne survient pas d'empêchement ce paquebot effectuera deux services par semaine de Nice, l'un sur Bastia, l'autre sur Ajaccio.

⁂

M. le Directeur départemental a bien voulu nous communiquer la note suivante :

« A partir du 1er décembre et pendant la durée de la grève, les correspondances pour le continent à l'exclusion des colis postaux seront dirigées sur le bureau de Calvi pour être acheminées sur Nice par un navire de l'Etat qui assurera le service tous les deux jours. »

Cours d'adultes

Le Directeur de l'Ecole de la place Saint-Nicolas a l'honneur d'informer les familles que des cours gratuits seront organisés, comme les années précédentes, en faveur des jeunes gens de 13 à 21 ans, à partir du mercredi 3 décembre prochain.

Ces cours auront lieu les mercredi et samedi de chaque semaine de 8 heures à 9 heures et demie du soir.

⁂

Des cours d'adultes seront faits à l'Ecole de la rue de l'Opéra, le mercredi et le samedi soir, de 7 heures à 8 heures et demie, à partir du 3 courant.

⁂

Des cours d'adultes seront faits à l'école des filles de la Citadelle les lundi et vendredi de 4 à 5 heures et demie.

LE SORT DE L'ANGE DORÉ

Dans une grande et brillante procession à Rome, on remarquait un bel enfant représentant un ange. Son corps était entièrement doré des pieds à la tête et, sous les rayons du soleil, il brillait comme une statue d'or. Deux jours après, il rendait le dernier soupir. Quelle fut la cause d'une mort si subite ? Les plus savants médecins de l'époque — nous parlons d'il y a trois cents ans — ne purent le deviner.

Actuellement, nous ne connaissons pas mieux la nature des anges que ne la connaissaient les vieux Romains, mais nous en savons bien plus long sur la nature du corps humain. Étant donné ce fait, expliquons ce qui transforma ce petit enfant en un ange véritable.

Nous avons sous les yeux une lettre d'un mécanicien, Monsieur Guilbert. Cette lettre datée du 10 décembre 1900 est légalisée par M. Duterte, adjoint au Maire de Calais (Pas-de-Calais). Depuis nous avons eu le plaisir d'aller serrer la main à ce brave travailleur dans sa petite maison, 44 Rue Hoche à Calais : « Ma lettre ne disait que la stricte vérité » nous dit M. Guilbert, « il y a environ trois ans, un refroidissement m'occasionna une forte toux et d'atroces douleurs dans la poitrine et l'estomac. Pendant plus de quatre mois, je dus garder le lit sans pouvoir faire un mouvement, je ne mangeais plus, je ne dormais plus, ma faiblesse était extrême et je faisais peine à voir tellement j'étais pâle et maigre. J'étais aussi atteint d'une constipation si opiniâtre que je restais parfois 5 et 6 jours sans aller à la selle. L'avenir me paraissait bien sombre. Qu'allait devenir ma famille ? Ce qui contribuait à me désespérer complètement c'est qu'aucun remède ne pouvait me soulager.

Un jour je lus dans un petit livre qu'un pharmacien de Lille, M. Oscar Fanyau, possédant un remède connu sous le nom de Tisane américaine des Shakers et souverain contre tous les maux qui proviennent du mauvais fonctionnement de l'estomac et des vices du sang. J'y eus recours et fus bien heureux de constater quelques jours plus tard, que je souffrais bien moins. Au troisième flacon j'étais complètement guéri et depuis deux ans ma santé n'a jamais cessé d'être des meilleures. Un mot de plus : l'enfant doré de la procession romaine mourut d'une transpiration rentrée amenée par la dorure dont tout son corps était recouvert. Monsieur Guilbert lui, a souffert de ce que ses intestins, ses reins et sa peau ne suffisaient pas à chasser tous les poisons amenés par la dyspepsie et la constipation. C'était là la seule cause de tous ses maux.

Cour d'Assises

Audience du 2 décembre

Présidence de M. Levie-Ramolino

Le Drame de la rue St-François

Nos lecteurs ne peuvent avoir oublié le drame sanglant qui s'est déroulé, en juillet dernier, dans la rue Saint-François, entre deux italiens, et où le nommé Mingoni est tombé lardé de neuf coups de couteau.

C'est cette affaire qui est venue devant le jury et qui a attiré au Palais une foule plus nombreuse que d'habitude.

L'accusé Cecchi Ranieri est né à Pise. Il s'était installé depuis quelques semaines au kiosque des Platanes et s'était créé une nombreuse clientèle. Il suffisait à peine à la besogne. Ses petites glaces faisaient les délices des bébés et même des grandes personnes qui se pressaient le soir sur les abords de la Brasserie des Platanes pour entendre le concert.

Le fauteuil du ministère public est occupé par M. le procureur général Noguères.

Me Moser est chargé de la défense de l'accusé.

Après la formation du jury, M. le greffier Orsattoni donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Acte d'accusation

Le nommé Cecchi Ranieri, sujet italien, repris de justice des plus dangereux, était arrivé à Bastia depuis trois mois pour y exercer le métier de marchand de glaces. Il loua dans ce but le kiosque des Platanes. D'un caractère très violent, il ne tarda pas à tenir des propos menaçants contre un grand nombre de ses compatriotes dont il n'avait pourtant pas à se plaindre.

Dans la soirée du 16 juillet 1902 vers onze heures, le nommé Mingoni Jean ayant entendu Cecchi se répandre publiquement en injures contre les Italiens, lui fit observer qu'il avait tort de dire du mal de ses compatriotes. Une discussion s'ensuivit à laquelle assista Cavagiocchi Alfred. Cecchi qui était sorti de son kiosque, paraissait très surexcité, mais deux agents de police intervinrent.

Mingoni, au cours de la discussion, avait dit à Cecchi que s'il continuait à insulter ses compatriotes, il le signalerait au Consul d'Italie qui le ferait expulser. Cecchi lui répondit : « Je te retrouverai demain. » Il n'allait pas tarder à mettre ses menaces à exécution. Tandis que Mingoni et Cavagiocchi, accompagnés des agents Giudici et Felce, descendaient la rue Saint-Roch, Cecchi remontait la Traverse et revenait par la rue Fontaine-Neuve à la rencontre de Mingoni. Celui-ci et Cavagiocchi, après avoir quitté les agents se disposaient à suivre la rue Napoléon lorsque Cecchi, survenant par derrière, porta à Mingoni un coup de couteau. Mingoni s'étant retourné, l'agresseur continua à le frapper et s'acharna sur sa victime qui s'était affaissée. Frappé de neuf coups de couteau Mingoni expira peu de temps après. Cecchi, arrêté dans la nuit, a soutenu qu'il avait frappé Mingoni pour défendre ses jours menacés. Mais ce système de défense est détruit par les constatations de la procédure. Du reste les menaces proférées par Cecchi, le trajet qu'il a parcouru à travers plusieurs rues de Bastia à la poursuite de la victime, établissent clairement la préméditation.

Interrogatoire

M. le Président interroge l'accusé, il lui rappelle les onze condamnations prononcées contre lui en Italie, une entr'autres à onze ans de réclusion pour meurtre d'un enfant. L'accusé ne les conteste pas.

M. le Président rappelle encore les nombreuses menaces prononcées contre divers Italiens.

L'accusé en conteste quelques-unes ou s'efforce d'en diminuer la gravité.

L'interrogatoire continue ainsi :

D. Vous avez dit un jour dans le débit tenu par le sieur Petriconi : Je suis désespéré, je finirai par tuer quelqu'un.

R. Non, M. le Président.

D. Un soir vous proférâtes toutes sortes d'injures à l'adresse de vos compatriotes, en présence des agents de police et de Mingoni. Celui-ci vous demanda alors : « Est-ce pour moi que tu dis cela ? »

R. Oui, M. le Président.

D. Un instant après, devant le Café des Gourmets, un agent de police entend Mingoni vous dire : « Laisse-moi tranquille, si tu continues à faire le fou, je dirai au consul qui tu es ; je lui dénoncerai les condamnations que tu as subies et il te fera partir de Bastia. »

R. C'est inexact.

D. Quelques instants se passent. Vous faites un tour sur la Traverse, puis tout à coup, vous rejoignez Mingoni dans la rue Saint-Roch, et par derrière, vous le lardez de coups de couteau.

L'accusé répond qu'il a frappé pour défendre ses jours menacés. Il a eu à repousser une véritable aggression de la part de la victime et de ses amis.

M. le Président lui fait observer que son système est démenti par toutes les constatations de la procédure. Il résulte de l'autopsie et de la déposition du seul témoin de vue qu'il a porté, le premier, un coup à Mingoni par derrière.

Audition des témoins

1er témoin, Cavagiocchi. — Je me promenais avec la victime quand l'accusé survenant, soudain, lui porta un premier coup de couteau par derrière. Mingoni s'affaissa. Son aggresseur se rua alors sur lui, le larda de coups de couteau, puis prit la fuite. Je relevai alors le blessé et le transportai à la pharmacie Dané où l'on constata qu'il était frappé à mort.

2e témoin, Giudici, brigadier de police. — Je me trouvais aux Platanes quand survint une querelle entre l'accusé et la victime à propos d'un drapeau. J'intervins, je les priais de s'en aller et de ne plus revenir du côté des Platanes. Mingoni menaça l'accusé, s'il continuait à le quereller, de dénoncer au consul toutes les condamnations qu'il avait subies en Italie. Sur ce, ils se séparèrent. Mingoni s'en alla en compagnie de Cavagiocchi. Un instant après l'agent Felce qui était en ma compagnie, entendit un cri du côté de la rue Saint-Roch. Nous accourûmes et nous trouvâmes Mingoni mortellement frappé.

3e témoin, Felce, agent de police. — Confirme la déposition de son brigadier.

4e témoin, Albertini Jean. — A entendu l'accusé proférer des menaces de mort contre le nommé Mangiavacca, comme lui marchand de glaces, et dont le commerce lui portait ombrage.

5e témoin, de Petriconi Gaspard. — La veille du crime l'accusé pénétra dans sa buvette et menaça de tout démolir. Le témoin comprit qu'il se trouvait en présence d'un homme très mal intentionné.

6e témoin, Schia Louis. — A aussi entendu l'accusé proférer des menaces de mort contre Mangiavacca.

7e témoin, Mangiavacca. — L'accusé lui a dit à diverses reprises : Si tu continues à vendre la glace à côté de moi, je te tuerai ainsi que ta femme et tes enfants.

8e témoin. — Raconte comment il aida l'accusé à s'installer à Bastia et à y avoir du travail. Cecchi devint ainsi son débiteur. Un jour lui ayant réclamé le paiement de ce qu'il lui devait, celui-ci dit à son garçon : « Je brûlerai la cervelle à ton patron. »

Réquisitoire

M. le procureur général Noguères, dans un de ces admirables réquisitoires dont il a le secret, soutient l'accusation. Pendant plus d'une heure il tient l'auditoire sous le charme de sa parole chaude et éloquente. L'affaire qui occupe aujourd'hui messieurs les jurés est, dit-il, empreinte de la plus haute gravité. Ce drame sanglant a produit en ville une émotion considérable et c'est avec anxiété que la population tout entière attend leur verdict.

L'honorable organe du ministère public se demande d'abord quelle est la valeur morale de l'accusé. Certes il ne lui fera pas un crime de son origine. La justice est égale pour tous quelque soit la nationalité de l'inculpé.

Cependant Cecchi n'aurait jamais dû ensanglanter le sol où il avait trouvé une si généreuse hospitalité. Son passé est déplorable, à onze reprises différentes il a été frappé par la justice de son pays. Cet homme est arrivé à Bastia les mains déjà tachées du sang de l'un de ses semblables. Il serait donc bien mal venu de venir solliciter la bienveillance de ses juges.

M. le Procureur général fait ensuite un tableau très spirituel des habitudes de nos charmantes bastiaises pendant la saison estivale. A la plage, sur la promenade des quais, sur la place Saint-Nicolas, aux concerts du soir, on les voit dégustant de leurs lèvres vermeilles des gateaux dorés renfermant un peu de glace. Ah ! si nos belles demoiselles savaient quelles mains ont préparé ces friandises...

Cecchi est violent contre ses créanciers. Il n'aime pas la libre concurrence. Il est partisan des monopoles, et si un autre marchand de glaces a l'audace de venir débiter sa marchandise dans le même quartier que lui, il le menace de mort et veut l'assassiner. C'est un de ces hommes qui semblent nés dans un jour de réprobation pour ne répandre autour d'eux que le deuil et la désolation. Arrivant ensuite à parler du couteau avec lequel Cecchi a frappé, l'honorable organe du ministère public fait remarquer que partout le voyageur rapporte un souvenir de l'endroit qu'il a visité. De Rome il apporte des mosaïques bénies par un monseigneur plus ou moins authentique ; de Nice des parfums et un travestissement ; de Monaco un porte-monnaie vide ou une brochure sur l'art de faire fortune en gagnant au jeu ; de Paris un objet à vil prix du Bon Marché ou du Louvre ; de Bretagne avec des bruyères en fleur, une gravure représentant un pardon célèbre.

La Corse offre à ses visiteurs un poignard soit en or, sous forme de petites breloques, soit en terrible acier avec cette inscription gravée : « vendetta, » comme si la vendetta était la reine de notre île. Ah ! mieux vaudrait que l'étranger partît les mains vides, emportant seulement le souvenir de nos majestueuses montagnes ou de notre grande mer aux flots d'azur.

L'orateur examine ensuite le système de l'accusé et prouve qu'il a frappé volontairement et avec préméditation. Rien ne le recommande à la pitié de ses juges, ni son passé, ni sa conduite à Bastia, ni les circonstances dans lesquelles le crime a été commis. Les conséquences terribles d'un verdict sans atténuation pourraient seules les faire hésiter.

Plaidoirie

Me Moser présente la défense de l'accusé avec cette énergie et cette éloquence persuasive qui en font déjà, quoique très jeune encore, un maître incontesté de notre barreau.

L'honorable défenseur dit qu'en écoutant les terribles réquisitions de M. le Procureur général, il a éprouvé un charme et deux sensations. Le charme, Messieurs les jurés, l'ont partagé avec lui en entendant le langage brillant et éloquent du chef de l'action publique. Il a ressenti un grand étonnement et une émotion, en entendant parler de peine suprême dans une affaire de ce genre.

Il discute l'un après l'autre tous les arguments du ministère public et prouve non seulement que Cecchi n'a pas prémédité son crime mais qu'il a été provoqué. Dans une émouvante péroraison, Maître Moser exhorte le jury, quelle que soit sa décision, à avoir pitié de son malheureux client. Ils abandonneront toute idée préconçue, oublieront les condamnations qu'il a subies pour ne s'occuper que des faits qui se rattachent au procès.

L'accusé a expié les fautes du passé en subissant les condamnations que la justice italienne lui a infligées. MM. les jurés oublieront surtout la nationalité de cet homme. La justice comme la charité n'a pas de patrie.

Le Verdict

Reconnu coupable d'assassinat atténué, Cecchi est condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Une foule compacte se pressait à la sortie de l'audience pour huer Cecchi sur son passage.

⁂

Par suite de nouveaux congés accordés par la Cour, la liste du jury se trouve ainsi composée :

JURÉS TITULAIRES

Taddei Dque, capitaine en retr., Bastia.
Casamatta, anc. instituteur, Tallone.
Poggi, chef de bat. en ret., Olmeta.
Paoli, notaire, Prunelli di Fiumorbo.
Rogliano, adjudant en retr., Sermano.
Cane Jean-Paul, percepteur, Corte.
Renucci Thomas, propriétaire, Ortale.
Versini François-Antoine,
Cesari Jules de feu J.-P., prop., Cozzano.
Barboni Jph, ancien receveur, Ajaccio.
Bernardini D. G., id., Ste-Lucie de Tallano.
Vizzavona Sébastien, prop., Bocognano.
Dhermain cond. des p. et chaus., Luri.
Giorgi Noël, propriétaire, Moltifao.
Roccaserra Jean-P., prop., Portovecchio.
Marchioni, empl. des chem. de fer, Bastia.

JURÉS SUPPLÉMENTAIRES

Dané Dominique-François, pharmacien.
Ramelli Louis.
Villa Louis.

JURÉS COMPLÉMENTAIRES

Feretti Antoine-Joseph, négociant.
Faria Paul, agent d'assurances.
Ajaccio Joseph-Marie.
Cardosi Adolphe.
Fieschi Ange-Félix.
Sisco Jean Baptiste.
Giacobini Sylvestre.
Battesti Pierre-Baptiste.
Antoni François-Louis.
Leca Jean-Baptiste.
Gregorj Vincent.

⁂

Audience de demain :

Ordioni Charles-Antoine, cultivateur, demeurant à Vescovato, meurtre.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me Moretti.

LE DRAME DE PRUNO

Nous recevons de nouveaux détails sur cette grave affaire.

M. Pierre-Félix Innocenzi — et non Charles Joseph, comme nous l'avons désigné hier — vivait avec son fils Charles-Joseph, aveugle, ses trois filles et deux sœurs de sa femme, Marie-Antoinette Mariani, âgée de 58 ans, et Pauline Mariani, âgée de 52 ans.

Cette famille était souvent troublée par des scènes violentes. Pierre-Félix Innocenzi fréquentait un peu trop les buvettes de l'endroit et souvent rentrait chez lui pris de boisson. Il se mettait en colère, invectivait les uns et les autres, parfois même les frappait.

Il paraît qu'en mars dernier, au cours de l'une de ces scènes qui devenaient de plus en plus fréquentes, l'aveugle reçut un coup de bâton de son père en voulant l'empêcher de battre sa tante Marie-Antoinette, et en suite de ces faits il aurait porté plainte contre son père. On a relevé qu'après cette scène, il aurait demandé à plusieurs personnes un pistolet, afin, disait-il, de se défendre contre les chiens. Il s'en serait procuré un et l'aurait rendu deux jours après.

Le soir de l'événement Pierre-Félix était rentré pour dîner de très mauvaise humeur. Il avait trouvé la soupe mauvaise et la morue détestable. Il y eut une scène violente Pierre-Joseph ne voulut pas manger, sortit et s'en alla au cabaret.

Il rentra à 11 heures et se coucha : une demi-heure après une détonation retentissait dans sa chambre. Ses trois filles et sa belle sœur Pauline étaient couchées, à l'étage inférieur, Marie-Antoinette se trouvait chez un voisin, Stefani Antoine-Toussaint, l'aveugle, était couché près de son père.

Voici les principales charges relevées contre Charles-Joseph Innocenzi et sa tante qui ont amené leur arrestation.

Le maréchal des logis Cabos, commandant la brigade de Pero, s'étant rendu sur les lieux pour faire les constatations du suicide, a trouvé le cadavre enveloppé dans le drap de son lit, dans la même position où l'avaient vu les premières personnes accourues aux cris de l'aveugle Pierre-Félix était couché sur le côté droit, le bras droit ployé sous la tête, le bras gauche allongé sous le drap, la main gauche ouverte appuyée sur la cuisse. La balle est entrée au-dessous de l'oreille gauche et est restée dans le cerveau, le pistolet se trouvait encore par terre, à 25 centimètres du lit.

On prétend qu'il est matériellement impossible que Pierre-Félix ait pu se tuer avec la main droite et, s'il s'était tiré avec la main gauche, même n'étant pas gaucher, la direction de la blessure aurait été toute autre et la position du bras gauche bien différente, la main serait été crispée, et le pistolet serait retombé sur le lit. Les constatations médico-légales sont très affirmatives, elles écartent absolument le suicide.

Charles-Joseph et sa tante protestent énergiquement de leur innocence. Ils se prétendent victimes d'une trame ourdie par certains habitants du village en vue de les perdre. Ils sont incapables de commettre un crime aussi horrible, que rien justifie d'ailleurs. Pierre-Félix avait, il est vrai, de mauvais moments, mais lorsqu'il se trouvait dans son état normal, il était plutôt bon.

Malgré ses protestations tous deux ont été maintenus en état d'arrestation.

Corpore Sano...

Un esprit sain dans un corps sain, c'est, disaient les Latins, la perfection de la machine humaine. Pour obtenir ce résultat, il faut avoir tout d'abord le ventre libre. Aussi, les personnes atteintes de constipation passagère ou chronique doivent-elles sans retard employer *La Lanzafose*, qu'on trouve au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards à Paris, ou dans toutes pharmacies, à 2 fr. 50 la boîte, et qui, rapidement, les débarrassera de ce mal qui obstrue les idées et fatigue le corps.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 2 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 12 1 à midi, + 15 2 7 heures du soir + 13 5 Maxima, + 16 4 Minima, + 12

Baromètre. — 7 heures du matin, 755 mm. midi, 754 mm. 6 heures du soir 754 mm.

Vent. — Dans la matinée, O. modéré
Dans l'après-midi, O. très fort.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0.

⁂

La rixe d'hier

L'état de Venturini est aussi satisfaisant que possible et toute complication sérieuse semble conjurée.

Ottaviani n'a pas encore été arrêté. Il paraît que Venturini était complètement ivre et qu'il a violemment bousculé Ottaviani, et lorsque celui ci a riposté par des coups de poing, Venturini a sorti un couteau et a voulu en frapper Ottaviani. C'est alors qu'il a sorti à son tour un petit couteau de poche et qu'après avoir paré le coup que voulait lui porter Venturini, il l'a frappé à son tour.

⁂

Les nervis

Depuis quelques nuits, les nervis se tiennent tranquilles ; il est vrai qu'un service de patrouilles a été organisé par la gendarmerie et les agents ; il est très sérieusement fait et donne de bons résultats.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Etat Civil

Décès.

Chiappe Carmela-Gabrielle, 24 mois, de Bastia.

Volle Louis Henri, soldat au 3e d'artillerie à Bastia, de Saint-Genest Lachamps (Ardèche.)

Ferrd tti Jean, 48 ans, de Begni de Lucques (Italie.)

Bacci François-Marie, veuf, 62 ans, de Sorio.

Liparelli Louis marié, 78 ans, de Massarosa, (Italie).

CETTE-BASTIA

Le vapeur *Albert* partira ce soir, 2 décembre, de Cette pour Bastia.

Pour frêt s'adresser à

M. Albert Morge, armateur, Cette.
M. Arthur C. Southwell, Bastia.

Bourse de Paris

	1er déc.	2 déc.
Rente 3 0/0 ancien	99.25	99.30
3 0/0 amortis.	98.97	98 80
3 0/0 nouveau	98.51	98 40

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

TRIBUNAL DES CONFLITS

L'apposition des scellés

Le tribunal des conflits a décidé, au sujet de l'apposition des scellés sur les écoles congréganistes, qu'il n'appartenait pas à l'autorité judiciaire d'empêcher l'exécution d'actes administratifs.

En conséquence le conflit entre le préfet du Rhône et la Cour d'appel de Lyon, a été réglé au profit du préfet du Rhône.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La pétition des évêques

Le président du conseil a fait connaître qu'à la suite de la déclaration comme d'abus prononcée par le conseil d'Etat contre la pétition des évêques, il supprimerait le traitement de plusieurs évêques.

Les Services postaux

Le conseil a décidé, que par suite de la grève de Marseille il fallait organiser immédiatement plusieurs services pour l'Algérie, la Tunisie, l'Indo-Chine et la Corse.

Les bateaux réquisitionnés auprès des compagnies maritimes seront montés par des marins de l'Etat. Ils prendront les correspondances, les colis postaux, les voyageurs, les denrées alimentaires, les marchandises de première nécessité.

Deux départs par semaine auront lieu pour la Corse.

Les Vignobles d'Algérie

Le ministre de l'agriculture a été autorisé à déposer un projet de loi modifiant la loi du 23 mars 1899 relative à la protection des vignobles en Algérie.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

LE GÉNÉRAL DELAREY à Dijon

Un dîner intime a été offert hier soir au général Delarey.

Plusieurs toasts ont été portés à l'un des héros de la guerre du Transvaal.

Le général Delarey a quitté Dijon ce soir, à 6 heures, au milieu d'un enthousiasme indescriptible.

La grève de Marseille

On télégraphie de Marseille :

La compagnie des Messageries maritimes a décidé de licencier une grande partie de ses officiers.

Tous les chantiers chôment, à l'exception de ceux de deux compagnies.

Le nombre des voyageurs qui attendent les moyens de s'embarquer dépasse 2 000.

La situation se poursuit sans incidents, mais la présence des troupes était nécessaire.

Les ouvriers des ports, camionneurs, etc. se trouvent de plus en plus entravés pour la grève qui les empêche de travailler.

Les compagnies ont déclaré de nouveau que les conditions des grévistes ne pourraient même pas être examinées.

EN GRÈCE

Démission du Cabinet

A la suite des élections générales le ministère a donné sa démission.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Francoz, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance de vendredi, qui est adopté.

Les publications obscènes

M. Bérenger adresse une question au Garde des sceaux, au sujet du débordement des publications et des exhibitions obscènes.

Le Garde des sceaux répond que des mesures seront prises à cet égard.

LES INCENDIES DES FORETS

1re délibération sur le projet de loi, adopté par le Sénat, adopté avec modification par la Chambre des députés, concernant les mesures à prendre contre les incendies des forêts.

Le Sénat a adopté.

Les Ecoles Congréganistes

Suite de la discussion du projet de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste sans autorisation.

M. de Lamarzelle

établit qu'en voulant atteindre les congrégations, on atteint également la religion. Le gouvernement fait une loi d'exception ; il subira les conséquences de son crime de violence et de persécution.

Le garde des sceaux

déclare que la loi sur les associations doit être intégralement appliquée ; en proposant la présente loi, le gouvernement entend remplacer les sanctions judiciaires par les sanctions administratives.

Les républicains ne sont pas des sectaires et ne sauraient en vouloir au gouvernement de faire respecter les volontés du pays.

M. Riou

prend la défense des établissements hospitaliers et charitables.

Le Sénat passe à la discussion de l'article unique par 177 voix contre 68.

Après une vive discussion, tous les paragraphes de l'article unique sont adoptés.

Addition Gouju

M. Gouju propose le paragraphe additionnel suivant :

« L'établissement est qualifié congréganiste quand la direction ou le choix du personnel appartient à une congrégation. »

Cet amendement est rejeté par 165 voix contre 87.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté par 165 voix contre 75.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif à la réorganisation des Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

M. Ratier

donne lecture de l'avis de la commission des finances.

D'un commun accord, le Sénat fixe la discussion de ce projet de loi à jeudi prochain.

La séance est ensuite levée et renvoyée à jeudi.

Chambre des Députés

Présidence de M. Bourgeois

La séance est ouverte à 1 heure 30.

M. Rouland, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier qui est adopté.

La Contribution des Patentes

Suite de la discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la contribution des patentes.

M. Cadenat présente un amendement exemptant de la patente les sociétés agricoles et coopératives de consommation groupant les commandes des adhérents.

L'amendement est adopté.

M. Merlou, rapporteur, dit que le projet de loi ne pouvant pas être voté avant la fin de l'année, la commission demande qu'il lui soit renvoyé.

Le renvoi à la commission est ordonné.

Le Régime du Gaz à Paris

1re délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation du régime du gaz à Paris.

M. Weber

monte à la tribune pour fournir toutes les explications nécessaires.

Les nationalistes interrompent souvent l'orateur, qui demande le renvoi du projet de loi au conseil municipal de Paris.

Le renvoi est ordonné.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

Le régime des Sucres

La Chambre inscrit en tête de son ordre du jour de jeudi prochain la discussion du projet de loi sur le régime des sucres.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

DERNIÈRE HEURE

LA GRÈVE des Inscrits maritimes

On nous télégraphie de Marseille :

La situation est la même qu'hier.

La soirée s'est passée sans aucun incident.

La préfecture s'est occupée du transport des passagers pour l'Algérie.

On constate une certaine détente parmi les grévistes.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Elisabeth Liparelli ; M. et Mme Noël Liparelli, et leurs enfants ; M. et Mme Gustave Liparelli, et leurs enfants, d'Ajaccio ; M. et Mme Paccotti née Liparelli, et leurs enfants ; M. et Mme Michel Chiappe, née Liparelli, et leur fille ; M. Félix Liparelli ; M. et Mme Louis Giannotti ; Mme veuve Louis Giannotti, et sa fille ; M. et Mme Casanova, née Liparelli, et leurs enfants ; M. et Mme Toussaint Liparelli, et leur enfant ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Louis Liparelli

leur époux, père, beau-père, grand-père, arrière grand-père, frère, beau-frère et oncle, décédé à Bastia, le 2 décembre dans la 78e année de son âge.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 3 du courant, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire 11, rue du Postetto.

AVIS DE DÉCÈS

M. Sébastien Savelli, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, chevalier de la légion d'honneur ; M. Antoine Savelli, chanoine de Sainte-Marie Majeure à Rome, secrétaire général de la Propagande ; Mme Joseph Malaspina née Savelli et M. Joseph Malaspina, Juge de paix du canton de Belgodere ; M. Paul Savelli ; MM. André, Paul et François Malaspina ; Mlle Madeleine Mariani Savelli ; M. Sébastien Salvini, ses enfants et petits enfants ; M. le Général Ambrosini, commandant la brigade d'infanterie à Grenoble, et Mme Ambrosini ; M. Fabien Ambrosini, juge de paix du canton de Muro ; M. et Mme Philippe Ambrosini ; M. Georges-Gothard Ambrosini, docteur en médecine ; M. et Mme Antoine Ambrosini ;

Les familles Franceschini-Pietri, de Bacciocchi Adorno et Savelli.

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jacques Savelli

Maire de Sant'Antonino

leur père, beau-père, grand'père et oncle, décédé à Sant'Antonino, à l'âge de 84 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, le mardi 2 décembre 1902, dont l'enterrement aura lieu le 3 décembre.

Navigazione generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie Florio et Rubattino, à Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0 40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, au panier de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

La Sentence arbitrale

Dernier mois de vente pour cause de départ

Boulevard Paoli, 33, Bastia

La Maison FORCIOLI a l'honneur d'informer ses clients de la ville et de l'intérieur qu'elle solde à des conditions très avantageuses tous ses articles Automne et Hiver.

Toute vente sera faite au comptant.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

THÉOPHILE ROEDERER & Cie REIMS
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864
M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.
Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.
Angle des rues Miot et Napoléon.
M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

VIN FÉBRIFUGE
MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.
Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et La-farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux du Boulevard de Cardo, 1.

Librairie Ollagnier
VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année — Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS
avec plus de 5,000 F. de PRIX
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de 1 kilogramme.
ASTHME et CATARRHE
ESPIC
TUMEUR
USAGE EXTÉRIEUR

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZEMAS
L'EAU PRÉCIEUSE

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE PLANCHES DE COUPE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
UN NUMÉRO SPÉCIMEN
UN MODÈLE

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal

ON DEMANDE
à acheter un petit appartement de 2 à 5 pièces. S'adresser au bureau du journal.

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA Oil Co de New-York, est à 115 degrés de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé 110 degrés. Nous insistons au dire qui que ce soit de vouloir le contraire.
Notre but n'est pas de déprécier les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines insinuations contre la Nôtre alors surtout qu'elle a 5 degrés de supériorité sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur semblerait que le commerce est intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (qui diminue est aussi sensible sur les deux points) d'où tendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de N e Y k avec 18 500 caisses de la *Columbia Oil Co* ayant 115 degrés de pouvoir éclairant, au lieu de 110 degrés maximum de la qualité réclame ci-dessus.
Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail, également, au Commerce de gros, 11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, commerce, est situé rue Napoléon, 21.

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc. etc. *Spécialité de parures et objets curieux vendittia*, brochures or et argent 1er titre
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
232 et 234 Rue Lafayette
CATALOGUE FRANCO (80 pages)
TÉLÉPHONE — USINE A St-DENIS
Dépôt Général du PÈRE GAFFARD

PILULES DEPURATIVES GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il convient dans presque toutes les maladies chroniques, telles que Dartres, Rougeurs, Vieux Ulcères, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, Maux de Nerfs, Perte d'appétit, Echauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, fatalités parisiennes. 2 fr. la boîte avec la NOTICE DE LA SANTÉ
PARIS

VALS DÉLICIEUSES
Eminemment Digestives.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8,000
dans Ae Pompes Funèbres Paris, à Mr de 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Prossé. B. d. ag. s'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

Ne pas oublier que l'**Amaro Mattei** est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ESSAYEZ — ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARON DUVERGER CAMBRAI
Dépôt chez [illegible], 8, CAMOGLI Frères, Marseille.

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CARLUCCIA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

AISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eau-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 60 centimes la boîte. — L'excellent Cognac Mattei, le meilleur, à 4 francs

27e ANNÉE — JEUDI 4 DÉCEMBRE 1902 — N° 369

00585

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 6, Boulevard du Palais, Bastia
Directeur : Mathieu OLLAGNIER
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Barbe.
SOLEIL : (Heure parisienne)
Lever, 6 h. 48 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Pleine, le 15 — Dernier quartier, le 21
FÊTE DE DEMAIN : Saint Pierre Chrysologue.

3 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 27 novembre

(Suite)

M. de Casabianca, rapporteur :

Il nous était impossible, dans ces conditions, d'accepter ce projet. Il a été d'ailleurs retiré et remplacé par un autre projet qui, vous allez le voir, maintient tous les services prévus dans celui de la Chambre, hormis la ligne commerciale Nice, Toulon, Marseille, dont j'ai déjà parlé.

Mais, d'autre part, aux termes de ce projet, bien meilleure serait l'organisation des services de Nice.

Voici l'organisation arrêtée par la Chambre :

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Nice et alternativement, Calvi ou l'Ile Rousse, avec prolongement, pour l'un sur Ajaccio, pour l'autre sur Bastia.

Un voyage par semaine entre Nice et Ajaccio.

Un voyage par semaine entre Nice et Bastia.

Soit quatre voyages par semaine, aller et retour bien entendu.

La compagnie française de navigation a soumis à M. le ministre des postes le projet que voici :

Deux voyages par semaine (aller et retour) de Nice à Bastia ;

Deux voyages par semaine (aller et retour) de Nice à Ajaccio dont un avec escale à l'Ile-Rousse ;

Un voyage par semaine (aller et retour) de Nice à Calvi et Ile-Rousse ; soit cinq voyages par semaine.

En vérité, messieurs, votre commission pouvait-elle refuser pareille offre alors que cette compagnie ne demandait pas une augmentation, si minime qu'elle fût, de la subvention ? Au lieu des quatre voyages portés au projet de la Chambre, elle s'engage à en effectuer cinq.

Pour ne admettre un seul instant que la Chambre, qui a tant regretté de ne pouvoir pas doter la Corse d'un serv ce quotidien, hésitera à consentir à cette amélioration, à faire un pas de plus d ns la voie de la création du service quoti ien !

Je vous en prie, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, calmez vos appréhensions. (Sourires sur quelques bancs)

La Chambre, je vous l'assure, applaudira des deux mains.

Je n'ai à engager l'avis de personne en disant ceci, mais je puis dire qu'il ne me paraît pas possible qu'on s'élève, à la Chambre des députés, contre un projet qui, je ne saurais trop le répéter, répond à un désir qu'elle a si fortement exprimé, celui de voir donner la plus grande extension possible aux services de Nice.

Que deviennent, dès lors, vos objections ? Nous avons supprimé, dites-vous, un service entre Calvi et Bastia. C'est votre erreur, monsieur le sous-secrétaire d'Etat ; nous n'avons rien supprimé.

Je lis le projet :

« Deux voyages par semaine de Nice à Bastia et Ajaccio, dont l'un avec escale à l'Ile-Rousse ;

« Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et, alternativement, Calvi ou l'Ile-Rousse. »

Telle serait la nouvelle organisation des services de Nice ; elle constituerait un véritable acheminement vers la création du service quotidien.

Vous n'avez nullement à craindre, encore un coup, que la Chambre ne repousse un pareil projet. Corse si — ce que je me refuse à croire jusqu'à preuve du contraire — la commission des finances du Sénat venait vous dire aujourd'hui : « Oui, M. le ministre des finances consent à accorder une subvention de 500 000 fr ; mais votre commission estime que cette subvention est trop élevée, qu'il faut la réduire, et si, d'autre part, le Sénat se rangeait à l'avis de sa commission des finances, oh ! dans ce cas, vains seraient mes efforts ! vaine et stérile serait la démonstration que je vous apporte.

Mais j'ai le ferme espoir que vous ne prendrez pas, messieurs, pareille décision ; vous vous direz, j'ose le croire, que la subvention doit rester ce qu'elle est, qu'on ne saurait en diminuer le montant sous peine de revenir sur un engagement des plus fermes sous peine aussi de prolonger un état de choses qui n'a que trop duré et contre lequel on s'élève de toute côtés.

Je n'ai pas à m'étonner d'ailleurs, messieurs, que de nouvelles offres de soumission aient été faites à M. le ministre du commerce et des postes. Jusqu'ici, le rendement réel des lignes postales de la Corse n'était guère connu que du concessionnaire et du départ-ment des postes. Votre commission était loin d'être fixée elle-même à cet égard.

Aussi avons nous tenu à être renseignés. Mais nous nous sommes heurtés à une difficulté vraiment inattendue. En réponse à la demande que nous lui avions adressée de nous fournir des indications précises sur le trafic des lignes postales de la Corse, M. le ministre des postes a fait parvenir à mon collègue et ami M. Farinole, président de la commission, une lettre dont je tiens à vous donner lecture :

« Paris, le 28 août 1902.

» Monsieur le président,

» Pour répondre à un désir que vous m'avez exprimé, le 12 août, je m'empresse de vous transmettre, sous ce pli, cinq tableaux faisant ressortir le trafic de port à port, en passagers et en marchandises, sur les lignes maritimes postales de la Corse, pendant les cinq dernières années.

» Ces renseignements, sur le caractère confidentiel desquels je me permets d'appeler votre attention, sont tirés des relevés que l'entrepreneur est tenu de fournir trimestriellement au ministre, en vertu de l'article 67 de son cahier des charges.

» Ce sont les seules indications que l'administration des postes et des télégraphes possède sur le trafic des lignes corses.

» Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

» *Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes,*

» G. THOULLOT. »

M. Farinole, président de la commission. — C'est un peu voilé !

M. le rapporteur. — Il est assez singulier, alors que l'on n'hésite pas à communiquer des rapports qui, eux-là, mériteraient bien de rester confidentiels... (Très bien ! très bien ! à droite et au centre. — Exclamations à gauche).

M. Victor Leydet. — Qu'en savez-vous ?

Nous ne les connaissons pas plus que vous. (Mouvements divers)

M. le président. — Veuillez ne pas interrompre, messieurs.

M. le rapporteur. — ... Il est extraordinaire qu'une pareille lettre nous soit adressée et qu'on donne de le secret absolu sur le trafic des lignes postales de la Corse. Nous avons d'autant plus le droit de nous en étonner que l'article 67 du cahier des charges porte textuellement ceci :

« L'entrepreneur sera tenu de fournir trimestriellement au ministre des postes et des télégraphes, dans la forme qui sera ultérieurement déterminée, le résultat de son exploitation, au point de vue du transport des passagers et des marchandises. »

Ces documents étant confidentiels, nous avons jugé inutile d'en prendre connaissance, mais nous avons pu palper à une autre source, fort rare d'ailleurs, et je vous assure bien, messieurs, que notre curiosité, des plus légitimes, je crois, est maintenant satisfaite.

Qu'il me soit cependant permis de faire observer que si votre commission n'a pu obtenir qu'à titre confidentiel communication des documents que je viens de mentionner, il est pour le moins à présumer que ces documents sont restés cachés aux véritables intéressés, aux nombreux commerçants désireux, et à juste titre, d'en prendre connaissance.

Quoi qu'il en soit, la vérité est aujourd'hui connue ; elle l'est grâce à d'habiles investigations, grâce surtout à un très remarquable travail portant pour titre : « Rendement des lignes subventionnées de la Corse. » Ce travail a été répandu dans tous nos ports, et ainsi je m'explique que les soumissionnaires accourent en toute hâte et tous résolus à suivre de près les traces de la prochaine adjudication, ses périphéries diverses.

Du reste, nos lignes postales ne peuvent être que lucratives.

Il suffit pour s'en convaincre, de jeter les yeux sur la situation faite à la Corse au point de vue des tarifs. Le croiriez-vous, messieurs, ils sont plus élevés que ceux d'Algérie. Vainement avons-nous réclamé ; vainement la Chambre de commerce de Bastia a-t-elle fait entendre les plus vives protestations à cet égard ; nos plaintes, si légitimes pourtant, sont restées lettre morte.

Il y a plus de dix ans, la Chambre de commerce de Bastia prenait une délibération qui contient le passage ci-après :

« Notre attention s'est portée particulièrement sur ce tarif, et nous avons constaté que les prix en sont excessifs. Pour prouver ce que nous venons d'affirmer, nous avons reproduit dans un tableau synoptique les prix appliqués à la Corse et ceux appliqués à l'Algérie, et il résulte de ce rapprochement que les prix qui nous concernent sont pour la plupart supérieurs à ceux stipulés pour l'Algérie, quoique la distance qui sépare la France de l'Algérie soit double de celle qui la sépare de notre île. Tenant compte de cette différence dans les distances et des prix appliqués à l'Algérie, nous avons porté dans une troisième colonne les prix qui devraient équitablement être inscrits dans le nouveau cahier des charges qui doit régir notre service maritime postal. »

C'est vainement que dans ces dix dernières années nous nous sommes sans cesse élevés contre cette situation anormale, pour ne pas dire plus ; impossible d'obtenir la modification de ces tarifs si justement qualifiés d'excessifs par la chambre de commerce de Bastia. Je ne veux pas faire passer ces tarifs sous vos yeux. Pareille lecture serait trop fastidieuse pour vous. Je me bornerai à vous indiquer deux ou trois articles :

« Farines de froment par 100 kilogr. ou par balle de 122 kilogr. et demi, ancien tarif : 1 fr. 50 ; tarif de l'Algérie, 1 fr. 20 ;

« Orges avoines, blé, châtaignes, lupins, haricots, riz et tous autres grains et légumes secs et pommes de terre, ancien tarif : 1 fr. 50 ; tarif de l'Algérie, 1 fr. ;

« Sons et repasses, ancien tarif : 2 fr. ; tarif de l'Algérie, 1 fr. 50 ;

« Sucres, café et autres denrées coloniales, ancien tarif : 3 fr. ; tarif de l'Algérie, 1 fr. 20 et 1 fr. ; 50 ;

« Savons en caisses, ancien tarif : 1 fr. 50 ; tarif de l'Algérie, 1 fr. 50. »

Et quelle est l'une des conséquences de cette situation ? Voulant autant que possible développer à l'application de tarifs dérisoires, nous sommes de plus en plus tentés d'exporter nos produits à l'étranger. En voulez-vous la preuve ? Voici ce que je lisais tout dernièrement dans le Journal des transports :

« La Corse et les Anglais. — Combien de fois n'avons-nous pas entendu proclamer cette vérité : « Ah ! si les Anglais pouvaient la Corse... »

Non, mille fois non, messieurs, les Corses sont Français, et jamais l'Anglais ne pénétrera dans notre île ! (Très bien ! très bien !)

Je maintiens : « ... il y a longtemps qu'ils auraient mis en valeur toutes les richesses de l'île. Nous autres, nous n'en faisons rien.

« Le fait est que jusqu'ici la France, pour relier la Corse à la métropole, n'a eu organiser que des services maritimes bonteux assurés par des paquebots culs-de-jatte. L'antique et vertueuse Cyrnos n'a pas vu tourner — depuis vingt ans — un fonctionnement de ses lignes de paniches flottantes. C'est une honte tout simplement.

« Pendant ce temps, les Anglais ne sont pas restés insensibles de ce côté, et le nouveau consul d'Angleterre à Bastia, pour l'année 1901, contribuera sans doute à ouvrir les yeux des représentants de la Corse au Parlement. »

Nous les avons tenus ouverts autant que possible. Je suis venu bien des fois à cette tribune demander la prompte réorganisation de nos services postaux. Tous les ministres qui se sont succédés aux postes m'ont promis de se mettre à l'œuvre, et aucun d'eux ne l'a fait. (Sourires à droite).

M. le comte de Pontbriand. — C'est extraordinaire !

M. le rapporteur. — « Le vice-consul anglais à Bastia remarque, dans son rapport pour l'année 1901, que le commerce de Bastia, le port le plus important de la Corse, augmente rapidement avec les pays étrangers et surtout avec l'Angleterre, tandis qu'avec la France son développement est nul. Il faut dire qu'en général toutes les branches du commerce avec la France se trouvent dans une position critique et laissant fort à désirer, et que ce n'est que dans les relations avec les marchés étrangers que l'on constate quelque prospérité.

» Il n'est pas besoin de chercher loin pour trouver la raison de cet état de choses. La prospérité d'une île, faisant naître ses articles de consommation et autres du continent et qui est incapable de consommer elle-même ses propres produits dépend nécessairement de ses moyens de communication avec la métropole.

» Or, les tarifs de transport sont tels qu'ils constituent un gros obstacle à l'exportation vers le sud de beaucoup de produits de France, qui sans cela y trouveraient des débouchés. En outre, bien qu'un fort trafic puisse se faire avec les ports du nord de la France, aucune ligne française ne s'en charge, de telle sorte que tout doit passer par Marseille, l'un de marchandises pouvant supporter les tarifs élevés qui sont exigés de Bastia à Marseille, les produits corses sont donc forcés de chercher des débouchés dans des pays avec lesquels les communications sont moins onéreuses qu'avec la France. »

Ce même vice consul, homme fort habile et fort actif. . .

M. l'amiral de Cuverville. — Comme ils le sont tous, et pas tout !

M. Victor Leydet. — Il semblerait que les nôtres ne sont pas habiles !

M. le rapporteur. — Je parle du vice-consul anglais et je rends hommage à son habileté. Le vice-consul anglais ajoute :

« J'ai fait remarquer, dans des rapports précédents, que les lignes anglaises ont fait de Bastia un port d'attache régulier, que les services en sont fort appréciés et que le trafic augmente rapidement. Ceci provient de ce que les expéditeurs sont sûrs de pouvoir compter sur un service régulier et un traitement raisonnable.

» J'ai été en mesure d'établir des communications régulières, au moyen de trois lignes, avec Londres, Liverpool et Glasgow, ainsi qu'avec les ports allemands et belges. En 1900, 18 vapeurs britanniques touchèrent à Bastia, principalement en vue du chargement ; en 1902, ce nombre s'éleva à 25 ; en 1901, à 36 ; et cette année donnera une augmentation également satisfaisante.

» Jusqu'au moment où les lignes anglaises commencèrent à toucher ici, l'exportation des produits corses de Bastia dépendait presque exclusivement de la ligne française subventionnée, qui transporte environ 10.000 tonnes de marchandises chaque année à Marseille. Je prévois que cette année le fret chargé ici par des vapeurs anglais atteindra le même chiffre. »

Et du son côté le *Journal des transports* s'écrie :

« Il serait vraiment temps que le Sénat et, après lui, la Chambre des députés missent fin à l'organisation actuelle des services postaux corses, qui sont la ruine de l'île et la risée de l'étranger. »

(*A suivre*).

SUPÉRIEURES SOEURS

4 décembre 1565. — Etienne Doria quitte la Corse

Ce commissaire génois est pendant son administration une combette si barbare, des procédés si cruels, il laissa chez nos ancêtres un souvenir tel, que les femmes Corses menaçaient leurs enfants, d'Etienne Doria, quand ils étaient méchants, comme les femmes Arabes menacèrent les leurs, de Richard Cœur de Lion, longtemps encore après les croisades.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 4 déc. à 2 h. 1/2

1. Richard-Wallace, Sellénick.
2. Le Prophète, Meyerbeer.
3. Les Myosotis, Dreyer.
4. Zampa, Hérold.
5. Charmante, Roux.

Le Chef de Musique, C. MOULINIÉ.

Conseil Général

LE CHEMIN DE FER DU CAP

Dans la séance du 27 novembre, M. Gaston Fantazzi a présenté le rapport suivant, au nom de la commission des finances.

Messieurs,

Dans la convention qui a été passée entre M le Préfet, au nom du département, et les concessionnaires du chemin de fer de Bastia à Erbalunga, on a omis d'insérer le délai de la concession.

Le Conseil général a été sur ce point, saisi d'une demande de MM. Nobili et Casanova, et s'en référant aux délibérations précédemment prises, votre Commission vous propose de fixer le délai de la concession à 75 ans, délai qui a toujours été compté dans ses délibérations.

En outre, les concessionnaires sollicitent du Conseil une adjonction au texte de la convention qui a été signée.

Cette convention porte, en effet, qu'après la construction du premier tronçon de Bastia à Erbalunga, les autres sections d'Erbalunga à Santa Severa et de Santa Severa à Rogliano dont la concession est réservée à MM. Nobili et Casanova, seront exécutées lorsque le département le décidera.

Les concessionnaires demandent que cette réserve ne soit pas conçue d'une manière aussi vague qui ne leur permet pas, le cas échéant, de compter d'une manière absolue, sur la construction de ces deux tronçons.

En l'état des difficultés que les concessionnaires ont jusqu'à présent rencontrées pour assurer la réalisation de la concession, et cédant au désir bien légitime de faciliter par tous les moyens en notre pouvoir l'exécution des lignes projetées, réclamée depuis si longtemps par les laborieuses populations du Nord de l'île, votre Commission a pensé que l'article 1er de la convention devait être modifié suivant la teneur et remplacé par l'article suivant :

« La ligne de Bastia à Erbalunga constitue la première section du chemin de fer de Bastia à Rogliano ; les autres sections, d'Erbalunga à Santa Severa et de Santa Severa à Rogliano, dont la concession est réservée à MM. Nobili et Casanova, seront exécutées, après que le premier tronçon aura été livré à l'exploitation et qu'il aura été démontré que les recettes de ce tronçon seront suffisantes pour couvrir les frais d'exploitation de cette section de ligne. »

Votre Commission vous propose donc de modifier dans ce sens, l'article 1er de la Convention.

Les conclusions de ce rapport mises aux voix sont adoptées.

Fédération de défense des intérêts de la Corse

Au cours de la séance tenue le 22 courant, à 8 heures du soir, cours Lafayette, 200, à Toulon, l'assemblée a organisé le bureau définitif ainsi qu'il suit :

Président, M. Navire ; vice-présidents, MM. Perri Nonce, Bartolini N. Valenti, Marchi ; secrétaire général, Stefanini Jean ; secrétaires, Léonardi, Giorgi.

L'ordre du jour suivant a été ensuite adopté à l'unanimité :

La Fédération des intérêts généraux de la Corse est constituée en vue de s'occuper des questions intéressant le département d'origine de ses membres ;

De sauvegarder les intérêts généraux de la colonie corse à Toulon et de prendre, si besoin est, fait et cause pour l'un de ses membres, dans la mesure du droit et de la raison ;

De prêter également son concours pour la prospérité de Toulon et de s'intéresser à toutes les questions locales ayant un caractère général.

Tous les adhérents déclarent en outre s'unir par les liens de la plus étroite solidarité et toujours conserver dans leur ensemble l'indépendance la plus complète.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 29 novembre 1902

Les premiers jours de la semaine avaient été particulièrement mauvais, provoquant sur tous les compartiments une dépréciation considérable ; les dernières séances ont été plus satisfaisantes et le niveau de la cote s'est sensiblement relevé à la suite de nombreux rachats. Très faibles au début, nos Rentes se sont raffermies ensuite pour clôturer à leurs cours de précédente huitaine, le 3 0/0 à 99 30 et le nouveau à 98.80. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure très agitée, est tombée un moment à 84.75 pour revenir à 83 22, soit en perte de plus d'un point ; l'Italien reste à 101.45. La Rente Serbe Unifiée 4 0/0 s'inscrit à 76 frs ; les recettes de l'administration autonome des monopoles serbes pendant le mois d'octobre 1902 sont encore en forte augmentation sur celles d'octobre 1901.

Les Sociétés de Crédit sont fermes. Le Crédit Lyonnais termine à 1.082, la Société Générale est recherchée à 620, le Comptoir National d'Escompte se traite à 570. Le Crédit Foncier vaut 749 ; sa situation mensuelle, à fin octobre 1902, accuse un bénéfice de fr. 43.284.734 contre 42.437.455 fr. en octobre 1901. En ce qui concerne ses obligations, les achats de l'épargne ne cessent de donner à leur marché une animation de bon aloi.

Un peu de tassement cette semaine sur les valeurs d'Assurances et transactions également peu calmes. Parmi les Obligations émises en vue de faire les continuements exigés par le Ministère, il faut noter celles de la Gauloise à 47 frs. Les actions de cette Compagnie s'inscrivent à 152 frs.

Dans le compartiment industriel, on recherche activement les Obligations 5 0/0 Kerner et Cie. Il nous paraît intéressant de faire remarquer que ces obligations hypothécaires sont garanties par tout l'actif de la Société, atteignant près de cinq millions de francs, tandis que le montant total des Obligations n'en atteint que deux. D'abord demandées à 500 francs, elles sont maintenant recherchées à 502.50. Leurs coupons de 12 fr.50 chacun sont payables à la Banque Wermser, rue Drouot, en janvier et en juillet.

Nos Grands Chemins finissent en reprise.

Nécrologie

M. JACQUES SAVELLI

Une douloureuse nouvelle nous arrive de la Balagne, M. Jacques Savelli, le père de M. Sébastien Savelli, conseiller à la cour d'appel de notre ville, vient de s'éteindre à l'âge de 84 ans.

M. Jacques Savelli appartenait à une des familles les plus considérables de la Corse, dont les traditions de vertu et d'honneur se transmettent d'âge en âge, depuis plusieurs siècles, et qui s'est particulièrement distinguée dans toutes les circonstances de la vie historique de l'île.

Cette famille Savelli fut avant tout une famille de magistrats et de prêtres.

A Rome, une de ses branches a vu souvent la pourpre cardinalice dans l'apanage familial, et justement le second fils de M. Jacques Savelli, Mgr Antoine Savelli, chanoine de Sainte-Marie Majeure à Rome, a voulu perpétuer la tradition ancestrale en allant se fixer dans la ville éternelle, où il occupe au Vatican, tout jeune encore, un poste prépondérant qui l'amènera sans conteste aux plus hautes dignités sacerdotales.

En Corse, depuis cinquante ans, dans la démocratie insulaire, les Savelli jouent un rôle prépondérant. On n'a pas oublié Paul Savelli, l'éminent avocat du barreau de Bastia, qui à côté de Louis Tommasi et avec lui, sous Louis Philippe, pendant l'Empire et enfin sous la troisième République, a travaillé à fonder le parti républicain auquel la Corse entière s'est ralliée dans ces dernières années.

M. Jacques Savelli, maire de Sant'Antonino, dans la sphère d'action où il se mouvait, a été le digne continuateur des siens, pendant sa longue et laborieuse existence.

Esprit sage et réfléchi, libéral autant que humain, il a élevé les siens dignement, et il a vécu dignement, se dévouant à ses semblables, se consacrant au bien général.

Il laisse après lui la mémoire la plus vénérée et la plus pure.

Nous prions ses deux fils, M. le conseiller Savelli et Monseigneur Savelli, d'agréer nos condoléances les plus sincères et les plus affligées. — P.

SAVON DU CONGO Blancheur du teint.

LE DRAME DE PRUNO

M. le juge d'instruction Virgitti poursuit avec une grande activité l'enquête sur cette grave affaire. Malgré les protestations d'innocence des deux inculpés, les charges deviennent de plus en plus accablantes.

Ainsi le pistolet trouvé près du lit a été reconnu par le nommé Cesarini ; ce dernier a déclaré que cette arme lui a été soustraite, au mois d'août, une nuit, lorsqu'après avoir travaillé toute la journée dans un champ, il s'était endormi sur une aire, côte à côte avec Charles-Joseph Innocenzi. Il lui avait vainement réclamé son pistolet. Innocenzi avait répondu qu'il ne l'avait pas pris.

Charles-Joseph a prétendu qu'il s'était couché près de son père depuis une demi-heure environ, et s'était endormi aussitôt. Réveillé par la détonation il a sauté par dessus le corps de son père pour aller chercher du secours. Or, les premiers voisins arrivés dans la chambre où gisait le cadavre constatèrent que le drap n'avait été nullement dérangé et qu'il recouvrait le corps jusqu'à l'épaule.

L'opinion publique est très hostile à Marie-Antoinette Mariani. Celle-ci prétend qu'elle avait été passer la soirée chez Stefani Antoine Toussaint, son voisin et son parent. La pièce où elle se trouvait n'est séparée que par une cloison de celle où couchaient le père et le fils Innocenzi. Elle a entendu son beau-frère, qui est rentré en bougonnant et s'est couché ; quelques instants après une détonation a retenti ; elle est sortie précipitamment, mais au lieu de rentrer chez elle pour savoir ce qui s'y passait, elle est allée chez un autre voisin, Masaei, et là elle a appris peu après le suicide de son beau-frère.

La nymphe et le jeune berger

Dans la province d'Achaïe, il y avait une fontaine, la fontaine d'Argyre, où présidait une nymphe. Elle s'éprit un jour du jeune berger Selemnus dont les troupeaux venaient boire à la fontaine. Selemnus était d'une rare beauté et la nymphe lui prodigua longtemps ses faveurs. Mais la beauté de Selemnus s'étant fanée, la nymphe cessa de se montrer. Le berger en mourut de chagrin. Vénus touchée de pitié, le métamorphosa en un fleuve qui alla se jeter dans la fontaine où présidait la nymphe. Le berger vint à bout d'oublier et depuis les eaux du fleuve acquirent la vertu de faire perdre le souvenir de leur amour à ceux qui en buvaient ou s'y baignaient.

Bien des gens voudraient boire actuellement de cette eau qui donne l'oubli des souffrances morales, un plus grand nombre de personnes donnerait beaucoup pour connaître une eau, ou un produit qui fasse oublier les souffrances physiques. Ce produit existe, beaucoup en ont fait usage, il a guéri énormément de malades et lorsqu'on revient à la santé on oublie les jours de souffrance. Vous allez vous en convaincre en lisant la lettre suivante de M. Gigon Jean fils, à la Touche, commune de Faye, par Thouarcé, (Maine-et-Loire).

« Depuis longtemps je constatais avec tristesse que mes forces m'abandonnaient progressivement, cela me désolait parce que dans nos campagnes la force, l'énergie sont indispensables. Il m'arrivait souvent d'avoir des étourdissements qui me forçaient à m'asseoir par terre si je n'avais pas un arbre, une barrière, un objet quelconque pour me retenir. J'avais de fréquents points de côté, sitôt que le travail exigeait un peu de force. Si je marchais d'un pas tant soit peu rapide, la respiration me manquait et mon cœur battait tellement fort qu'il me semblait devoir se briser. J'étais très malheureux parce que tout ce que je faisais pour me donner des forces n'aboutissait pas et parce que la seule chose qui me laissait reposer, mon sommeil, me faisait maintenant aussi défaut. Je lus dans un journal le récit de la guérison d'un cas semblable opérée par les pilules Pink et je résolus de les essayer afin de n'avoir pas à me reprocher de n'avoir pas tout tenté. Je venais de terminer la première boîte que déjà un changement heureux s'était opéré, je n'étais plus le même, je sentais mon sang devenir abondant, généreux. J'ai continué, vous pensez bien, ce traitement et j'ai été radicalement et rapidement guéri. Je suis maintenant plus fort qu'avant ma maladie. »

Gens affaiblis, suivez cet exemple, prenez les pilules Pink, vous deviendrez forts et pourrez défier la maladie.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal : Gablin et Cie, 23, Rue Ballu, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes franco contre mandat-poste.

Cour d'Assises

Audience du 3 décembre

Présidence de M. LAVIE-RAMOLINO

Meurtre

L'audience aujourd'hui a commencé assez tard. L'un des jurés, M. Versini, étant tombé malade, a été dispensé pour le restant de la session et a été remplacé par M. Confortini.

L'accusé Ordioni Charles-Antoine, cultivateur à Vescovato, âgé de 28 ans, est accusé d'avoir donné la mort à un sien cousin germain, de la même commune, dans les circonstances suivantes :

Acte d'accusation

Le 6 juin 1902 Ordioni Charles-Antoine se trouvait dans sa vigne, située sur le territoire de Vescovato. Vers une heure et demie ses cousins germains Ordioni Ange et Ordioni Alexandre arrivèrent. Peu de temps après Charles-Antoine ayant vainement cherché dans sa maisonnette la gourde qu'il y avait déposée, vint la réclamer à son cousin qu'il soupçonnait de l'avoir cachée. Une discussion s'engagea au cours de laquelle Ange Toussaint donna deux soufflets à Charles-Antoine. Une lutte s'ensuivit, mais les ouvriers intervinrent et les séparèrent. Ordioni Charles Antoine, une fois dégagé, se dirigea vers la maisonnette, Ange-Toussaint le suivit. Arrivé à la maisonnette Charles Antoine s'arma de son fusil et intima l'ordre à son cousin qui se dirigeait vers lui une serpe à la main, de s'arrêter. Ange Toussaint ne prit pas au sérieux ces menaces, il continua à s'avancer et ouvrit sa veste en disant à Charles-Antoine : « Tire, si tu l'oses. » A ces mots Charles-Antoine lui tira deux coups de fusil et Ange-Toussaint tomba foudroyé.

Interrogatoire

L'accusé est interrogé. M. le Président fait observer que les renseignements fournis sur son compte lui sont très favorables, il est signalé comme d'un caractère doux, il a cependant été l'objet de deux condamnations mais uniquement pour délit de chasse.

L'accusé fait le récit des violences dont il dit avoir été l'objet de la part de son cousin, il parle des menaces dont il a été l'objet, il soutient que son existence a été mise en danger par quelqu'un armé, et que c'est uniquement pour défendre sa vie qu'il a dû faire feu, il s'est donc trouvé en état de légitime défense.

Depuis quelques jours son cousin avait dit contre lui toutes choses désagréables et avait même dépouillé sa maisonnette d'objets qui s'y trouvaient.

M. le Président fait observer que les actes de la victime ont été considérés comme de simples plaisanteries.

Audition des témoins

Tous les témoins entendus, ceux cités par le ministère public comme ceux appelés à la décharge de l'accusé, sont favorables à l'accusé ; ils déposent des mauvais traitements dont Charles Antoine Ordioni a été l'objet et ils pensent qu'il a fait usage de son fusil pour protéger son existence.

L'homicide est représenté comme ayant été d'un caractère violent, d'avoir été l'objet d'une assez grave condamnation judiciaire, d'avoir pratiqué certaines circonstances qui révèlent des agissements peu avouables.

La partie civile

Me Decori demande acte de ce qu'il se constitue partie civile au procès au nom de la veuve de l'homicidé, laquelle femme agit autant en son nom personnel, que comme tutrice de sa fille.

Réquisitoire

M. Aubert, substitut du procureur général, soutient l'accusation. Le système de l'accusé est, dit-il, combattu par toutes les constatations de la procédure. Un verdict de culpabilité s'impose.

La Partie civile

Me Decori nous montre par une admirable plaidoirie qu'il est habile défenseur il a autant de ressources pour l'accusation. L'accusé n'a pas eu à défendre sa vie. Il vient demander justice au nom d'une veuve éplorée, et d'une malheureuse enfant de 4 ans que l'accusé a privé de son père.

Plaidoirie de Me Moretti

Me Moretti démontre très habilement que l'accusé n'a tiré que pour défendre ses jours menacés. Insulté, battu par la victime, il a été obligé de repousser l'agresseur par la force. L'accusé est un parfait honnête homme, la population de Vescovato tout entière attend avec impatience un verdict d'acquittement.

Le Verdict

Les jurés ayant rapporté un verdict négatif, l'accusé est mis immédiatement en liberté.

La cour renvoie à lundi pour statuer sur les conclusions de la partie civile.

⁂

Audience d'aujourd'hui :

Margelli Joseph-Flavien, journalier, demeurant à Sartene, viol.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Decori

Une MÉDECINE QUI GUÉRIT

Voici une création bien utile à signaler, car elle sauvera certainement de nombreuses existences.

De jeunes médecins intelligents et tous profondément versés dans l'étude des plantes au point de vue de leurs propriétés médicinales, ont eu l'idée généreuse de réagir contre les erreurs de la Médecine moderne, de la Médecine chimique. Ils ont fondé, à Paris, un Institut Phytothérapique (phyton, plante ; thérapeuo, je guéris), où ils soignent et guérissent, en effet, par des plantes, par des simples vraiment simples que tout le monde a sous la main, les malades qui viennent à eux et les consultent. Pour que nul ne puisse mettre en doute leur but philanthropique, ils se sont fait une loi de ne vendre aucun remède, ils se bornent à donner au malade le moyen de se soigner lui-même. Les cures opérées ainsi par l'Institut Phytothérapique sont aussi extraordinaires que nombreuses, elles ont mis en émoi tout le monde médical.

On ne risque rien, en tout cas, d'essayer de cette médecine naturelle, puisqu'elle n'est ni coûteuse, ni dangereuse, ni difficile. Il n'y a qu'à écrire, avec détails, son mal à l'Institut Phytothérapique, 77, rue des Petits-Champs, ou à se rendre à cette adresse (consultations de 2 à 4 heures) pour recevoir gratuitement une ordonnance signée du médecin de l'Institut le plus apte à juger chaque cas, donnant le moyen de se soigner et de se guérir soi-même, par des moyens que chacun a sous la main sans rien dépenser et, dans tous les cas, sans qu'il en coûte rien.

Docteur H. DE FONGRAVIÈRE

Les Délégués sénatoriaux

Ville de Corte

MM. Pieraggi Antoine, maire ; Grimaldi Jean Baptiste, 1er adjoint ; Massei Antoine, Mignucci Jean-François, Gambini Don Louis, Cane Dominique, Sialelli Hyacinthe, Zuccarelli Jean-Paul, Luciani Pierre, conseillers municipaux.

Suppléants : MM. Ordioni Jean, Corteggiani Pierre, conseillers municipaux.

Ville de Bonifacio

MM. Casabianca François, adjoint ; Jacquemart Vincent, Santini Philippe, Maestracci Barthélemy, Pagano François, Lantieri Antoine, Moneglia Pierre, Scamaroni Quilicus, conseillers municipaux ; Serafino Paulin, ancien maire.

Suppléants : MM Baretti, receveur des postes ; Lantieri Joseph, propriétaire.

Calenzana

MM. Marini Ignace, ancien maire ; Marini Jean Etienne fils, maire ; Fabiani Antonin, conseiller à la cour d'appel de Nîmes ; Costa Augustin, substitut à Privas ; Capifali François Marie, receveur des postes ; Capifali François, notaire.

Suppléants : Marini François fils, Guidoni Jean-Etienne, entrepreneur.

Arrondissement de Bastia.

Furiani. — Benigni Jean-B., maire. Suppl. Mazzoni Félix.

Biguglia. — Dinelli Thomas. Sup. Acquatella Paul-Ours-André.

Borgo. — Morati Barthélemy, Morati Charles. Sup. Pancrazi Ours Paul.

Lucciana. — Mariotti Vincent, Mariotti Ange. Sup. Geronimi François-Marie.

Sisco. Pietrantoni François, Damiani Toussaint. Sup. Casalta Jean-Noël.

Campitello. — Bagnoli Jean Fidèle, maire. Sup. Graziani Hyacinthe.

Lento. az soni Jean-Baptiste, Dolcerocca Paul Antoine. Sup. Narelli François.

Cervione. — Astima Jean, maire ; Astima Philippe Massoni Dominique. Sup. Santoni Louis de Susanni.

Pietralba. — Poletti Don Félix, Cristofari Ange. Sup. Peraldi Laurent.

Nonza. — Avogari de Gentile, maire ; Casale François Antoine, adjoint. Sup. Pietri Joseph, cons. mun.

Olmeta di Tuda. — Paganelli Emile, Castellani Ange-Marie. Sup. Mannoni Jules-Benoît.

Poggio d'Oletta. — Piazza François Marie. Sup. Chistoni Jean Marie.

Pero Casevecchie. — Orsini Tullius, maire ; de Corsi Jean-François. Sup. Magnari Gavin, adjoint.

Taglio Isolaccio. — de Casabianca Pierre, de Mari Don Pierre. Sup. Cipriani Thomas.

Talasani. — de Corsi Ange Louis. Sup. Borghetti César.

Velone Orneto. — Guerrini Jean, maire ; Pallenti François-Marie. Sup. Cassandri J.-B.

Casabianca. — Crocicchia.

Casalta. — Campana Joseph. Sup. Coretti Simon.

Ficaja. — Orsoni Sébastien, Nicolini Pierre.

Piano. — Stefani.

Poggio Marinacco. — Valentini, maire. Sup. Scoffoni Pierre-Louis-Thomas.

Polveroso. — Giudici Félix-Charles. Sup. Orsini François-André.

Porta. — Giudici Pascal, Polidori Pierre-Paul.

Pruno. — Giacomi Jean-Noël. Sup. Pietrucci Pierre-François.

Quercitello. — Rosa Ours-Paul. Sup. Valentini Jean Paul.

San Damiano. — Raffalli Devico. Sup. Vincenti Ange Marie.

San Gavino d'Ampugnani. — Alfonsi, maire.

Scata. — Giannorsi Pierre. Sup. Riccioni Antoine-François.

Silvareccio. — Giafferi Jean-André, Paoli Paul. Sup. Moracchini Jean.

Tomino. — Torre Simon, maire ; Olivieri Dominique, conseiller municipal. Sup. Filippi Sylvestre.

Barbaggio. — Devichi Jacques-François, maire. Sup. Devichi Jean Toussaint.

Patrimonio. — Maestracci, maire ; Giacinti Antoine-Joseph. Sup. Grossi Jean-Joseph.

San Martino di Lota. — Marcucci Jacques Toussaint, Graziani Antoine-Hyacinthe. Sup. Rotali Jacques Toussaint.

San Nicolao. — Marchetti Antoine-Louis, maire ; Marchetti Louis-Philippe. Sup. Bernamonti Pierre-Hilaire.

Sainte Lucie de Moriani. — Grimaldi Charles-Dominique. Sup. Chiaramonti Ange-François.

Sainte Marie Poggio. — Contri Louis.

San Gavino di Tenda. — Pinelli, maire. Sup. Mori Ignace.

Loreto di Casinca. — Gavini Simon Louis, étudiant, Bernardi Antoine, conseiller mun. Sup. Carducci Antoine.

Penta di Casinca — Limperani Léonard, ancien député ; Tommasi Joseph Marie, conseiller municipal.

Suppléant : Limperani Joseph-Antoine.

Canari. — Gregory César Charles, Alessandri Jean. Sup. Santelli Antoine Simon.

ON GUÉRIT vite et bien toutes les maladies secrètes, toutes celles de la peau, des 2 sexes, par les Biscuits dépuratifs du Dr OLIVIER de Paris, SEULS approuvés, autorisés offic. Vote d'une récompense de 24.000 fr. Jugés supérieurs aux témoignages authentiques, seuls garanties uniques de toute confiance. 50 ans de succès constants. 1/2 h. de 25 biscuits. Rem. 25 0/0 aux milit. et marins. Brochure 80 p. avec 2 bisc. gratis (1 timb.) Consult. de 1 à 5 h. et par lettres. R. Rivoli, 23.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 3 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 12 à midi, + 14 2 ; 7 heures du soir + 11 1. Maxima, 14 5. Minima, + 11 5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 757 mm. 6 heures du soir 757 mm.

Vent. — sous le matin, O. modéré. Dans l'après-midi, N. O. modéré.

Etat du ciel, demi couvert.

Pluviomètre, à midi : 0.

⁂

Promotion

Nous apprenons avec plaisir que M. Paoli, commis des postes et télégraphes au bureau de Bastia, vient d'être promu au grade de commis principal et appelé à Laval.

M. Paoli est un fonctionnaire d'élite et a été un précieux collaborateur pour les receveurs qui se sont succédé à Bastia depuis vingt ans qu'il est attaché à ce bureau. M. Paoli est en effet rompu à toutes les difficultés du service et ses connaissances techniques sont doublées du zèle le mieux soutenu. Ajoutons que dans ses rapports avec le public il ne cessait jamais de montrer cette affabilité qui est le fond de son caractère.

Malgré les exigences du service, il avait trouvé le temps de créer à Bastia et dans d'autres villes du département une section de l'Avenir du Prolétariat. Cette excellente œuvre de mutualité était absolument inconnue en Corse il y a sept ans. Elle compte aujourd'hui dans notre ville seulement près de deux cents adhérents, grâce aux efforts de M. Paoli qui en mutualiste convaincu a fait une propagande incessante, et a obtenu les meilleurs résultats.

Nous le félicitons affectueusement de son avancement, tout en regrettant de le voir s'éloigner de nous.

⁂

Cadeau de Noël

La maison de Soieries SCHWEIZER et Co. à Lucerne (Suisse), connue par le monde entier, nous écrit :

A l'approche des fêtes de Noël il est souvent très difficile, parmi les nombreuses recommandations dans les journaux, de trouver les articles qui se prêtent le mieux comme cadeaux à ses chers parents. Une étoffe de soie solide et moderne pour toilettes et blouse mérite certainement une attention toute première. Il est par conséquent recommandable de demander à la susdite maison des échantillons qui seront envoyés gratuitement pour pouvoir se faire une idée de toute la beauté que l'on vient de produire pour cette saison dans la mode de soie.

Comme on le sait, la maison Schweizer et Co. envoie les étoffes de soie choisies en Corse franco de port et de droits à domicile de l'acheteur sans compter n'importe quels frais.

⁂

Obsèques

A une heure de relevée ont eu lieu, en l'église Sainte-Marie, les obsèques de M. Louis Liparelli, décédé à l'âge de soixante-seize ans. Le défunt était le père de M. Noël Liparelli, le négociant bien connu de la rue du Gaudello.

De nombreux parents et amis ont suivi le cercueil jusqu'au champ du dernier repos, afin de donner à M. Liparelli et à sa famille un témoignage d'estime pour la part qu'ils prenaient à leur malheur.

Nous présentons à MM. Noël et Gustave Liparelli, aux familles Pucetti, Chiappe et Gianotti toutes nos condoléances.

— M. Taciet, employé des chemins de fer départementaux, a eu la douleur de perdre sa petite fille Julie, âgée de 30 mois, qui était la joie de la famille.

Tous ses camarades entouraient le cercueil recouvert du drap blanc de ce petit ange, et lui ont fait cortège jusqu'à l'église Saint-Jean.

Nous adressons à M. et Mme Taciet l'expression sincère de nos vifs regrets.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'Emulsion Gentil aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Cabinet médical

Le docteur Benelli, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

⁂

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

Etat Civil

NAISSANCES

Bartoli Marianne. — Visminck Arthémise Toussainte.

DÉCÈS.

Venturini Paul-Louis, 43 ans, de Venaco. Maggioli Marie, 13 mois, de Bastia. Taciet Julie, 30 mois, de Bastia.

DEMANDEZ PARTOUT la chicorée extra

MOKA CASIEZ

5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix

Casiez-Bourgeois, à Cambrai

S. J.-B. Sassala, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Bourse de Paris

	2 déc.	3 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.30 —	99.75
— 3 p. 0/0 amortis.	98.80 —	99 10
3 0/0 nouveau .	98 40	98 80

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

NOS REPRÉSENTANTS

Télégramme AU COMITÉ DE DÉFENSE des Intérêts Bastials

En réponse au télégramme qui lui a été adressé par le Comité de défense des intérêts bastiais, M. le sénateur de Casabianca a envoyé le télégramme suivant à M. Leca, président du Comité.

Paris, 3 décembre, 2 h. 35 s.

Remercions vivement le Comité de Bastia de son précieux appui.

Le Sénat continuera, dans la séance de demain, la discussion du projet de loi sur les services maritimes postaux.

La commission des finances propose de réduire la subvention de 75 000 francs.

Nous demanderons instamment au Sénat d'adopter le projet de la commission et le maintien de l'intégralité de la subvention.

DE CASABIANCA, FARINOLE.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Le Sénat continuera demain la discussion sur les services maritimes postaux.

La commission sénatoriale des finances a donné un avis défavorable sur l'augmentation de la subvention, et a décidé de reprendre purement et simplement, le projet primitivement présenté par le gouvernement fixant à 475 000 francs le chiffre de la subvention avec le maintien du service côtier Marseille-Toulon Nice.

On espère néanmoins que le Sénat finira par se rallier au projet voté par la Chambre ; s'il en était autrement, on serait arrivé à un résultat désastreux, après huit mois de discussion du projet de loi devant le Sénat.

En effet, on serait arrivé à obtenir une subvention moindre que celle qui avait été votée par la Chambre, et à tout remettre en question, sans qu'on puisse prévoir quand et comment cela finira.

L'affaire Boulaine

Nouvelles compromissions

D'après le *Gaulois*, les dossiers Boulaine contiendraient des documents compromettants pour deux anciens ministres et un des plus hauts fonctionnaires de la République.

La grève de Marseille

Les inscrits maritimes persistent dans leurs revendications. Ils consentent cependant à fournir le personnel nécessaire pour assurer exclusivement les services postaux ; les paquebots devront transporter seulement les dépêches.

Entente possible

Le président et le secrétaire général du syndicat des inscrits maritimes ont eu ce matin une entrevue avec le commandant de la marine et le commissaire de l'inscription maritime.

M. Rivelli a affirmé que les armateurs ne peuvent pas avoir été surpris de l'évènement, car au cours de différentes conversations qu'il eut personnellement longtemps avant la grève, à propos d'incidents professionnels, avec MM. Fraissinet, Paquet et feu M. Caillol, il les avait prévenus qu'un conflit était possible, si les clauses du contrat de 1900 continuaient à être méconnues.

On croit qu'une entente interviendra sur la promesse que les armateurs observeront strictement les conventions de 1900.

Nouvelle grève

Les ouvriers des ports et des docks ont tenu aujourd'hui une réunion générale.

Dans cette réunion ils ont décidé de se mettre en grève, si le 5 décembre prochain les inscrits maritimes n'avaient pas obtenu satisfaction.

LE GÉNÉRAL DELAREY à Dijon

Le lendemain de son arrivée à Dijon, le général Delarey est allé visiter l'Hôtel-de-Ville.

Le maire lui a souhaité la bienvenue et lui a exprimé toutes ses condoléances ainsi que celles de la population à l'occasion du décès de sa fille.

Nous formons des vœux, a dit M. le Maire de Dijon, pour le relèvement et l'affranchissement de votre chère patrie. Les misères de votre peuple ont éveillé dans nos cœurs de Français et de Républicains des sentiments qui ne s'effaceront jamais.

Le général Delarey a répondu : « J'aime mon peuple, aussi je ferai tous les sacrifices et même le sacrifice de ma vie pour obtenir son relèvement. »

EN ESPAGNE

Démission du Cabinet

On télégraphie de Madrid :

M. Sagasta a présenté au roi, ce matin, la démission de tous les membres du cabinet.

Alphonse XIII a demandé vingt-quatre heures pour réfléchir.

Le préfet de Barcelone

On annonce que le préfet de Barcelone a adressé également au roi sa démission.

AU VÉNÉZUÉLA

Le général Velutini a été appelé au poste de ministre du Vénézuéla auprès du gouvernement français.

EN GRÈCE

Les Elections

Les ministres des finances, de l'instruction publique et de la guerre n'ont pas été élus.

Les résultats définitifs ne seront connus que dans quelques jours, mais le succès du parti delyaniste peut être considéré comme certain.

EN ANGLETERRE

Les opérations dans le Somaliland

On télégraphie d'Aden que les Anglais sont obligés de suspendre leurs opérations dans le Somaliland, la saison est trop avancée, et on ne pourra reprendre la marche contre le Mullah qu'en août prochain.

Evénements de Chine

L'évacuation de Shanghaï

Le *Daily Mail* publie une dépêche de son correspondant de Shanghaï, annonçant que la France et l'Allemagne ont déclaré que leurs troupes n'évacueraient cette ville qu'en février.

Cette décision est très commentée et prouverait que l'intention de ces deux puissances est de maintenir leurs troupes à Shanghaï.

LE PARLEMENT

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 1 heure 30.

M. Fernand David, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Les titres nobiliaires

M. Fournier, dépose une proposition de loi tendant à l'abolition des titres nobiliaires.

La grève de Marseille

M. Cadenat demande à interpeller le gouvernement sur la grève de Marseille.

Cette interpellation est inscrite à la suite des autres.

Election de Saint-Flour

Discussion des conclusions du 1er bureau sur les opérations électorales dans l'arrondissement de Saint-Flour.

La commission conclut à la validation.

Ces conclusions sont adoptées et M. Hugon est admis.

L'élection de Montauban

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du rapport du 10e bureau sur les opérations électorales de l'arrondissement de Montauban.

M. Grosjean, rapporteur, soutient les conclusions du rapport qui tendent à la validation.

M. Denis combat ces conclusions.

L'orateur soutient que M. Capéran n'a pas obtenu le nombre de voix nécessaire pour être élu.

Cette élection est uniquement le résultat des nombreuses fraudes qui ont été commises.

M. Capéran défend énergiquement son élection et n'a pas de peine à détruire les faits relevés contre son élection.

M. Capéran fait valoir surtout que l'ingérence du clergé s'est exercée contre lui et qu'elle a dû déplacer, à son détriment, plus de voix que n'ont pu lui en obtenir les irrégularités signalées par son adversaire, à les supposer établies. Entre autres preuves, M. Capéran cite un mandement de Mgr l'évêque de Montauban.

M. Capéran dénie formellement l'intervention en sa faveur de l'administration. Bien mieux il croit avoir à se plaindre d'une mesure prise par le ministre de la guerre : deux compagnies du 20e d'infanterie ont été transférées de Montauban à Marmande.

Les journaux qui combattaient ma candidature, ajoute l'orateur, ont exploité contre moi ce départ, l'attribuant à ma négligence.

La discussion étant close, le président met aux voix les conclusions du rapport qui sont adoptées par 309 voix contre 217.

L'élection de Montauban est ainsi validée.

M. Capéran est admis.

Le Régime du Gaz à Paris

Suite de la discussion sur la 1re délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation du régime du gaz à Paris.

M. Spronck

soutient le projet tel qu'il a été voté par le conseil municipal de Paris.

M. Puech

soutient le contraire.

Le député du troisième arrondissement dit que le projet du conseil municipal de Paris serait ruineux pour la ville de Paris.

M. Paul Beauregard

insiste pour l'adoption du projet de loi tel qu'il a été voté par les membres du conseil municipal, par respect pour les droits municipaux.

La discussion générale est close.

Le président met ensuite aux voix le projet de loi sur le régime du gaz à Paris.

Par 334 voix contre 187 la convention sur le régime du gaz à Paris n'est pas adoptée.

Séance demain.

AVIS DE DÉCÈS

M. et Mme Antoine Gallo, et leurs enfants ; Mme Anna Gallo ; Mme Elisabeth Brun, née Gallo ; M. Moria, conducteur des ponts et chaussées, et Mme Moria, née Gallo ; M. Jean Modena ; Mme veuve Lorenzini, et ses enfants ; Mme veuve Cardi, et ses enfants ; M. Joseph Marchioni, et ses enfants ; M. et Mme Alexandre Alessandri ; M. Joseph Saettoni ; Mlle Vincent Orenga ; Mme Legal ; Mme Bastiani, et ses enfants ; M. Devoti, pilote ; Mme veuve Saettoni ; M. Campodonico, lieutenant des douanes ; Mme veuve Joseph Modena ; MM. Jean-Baptiste et Noël Modena ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Veuve Gallo

leur mère, belle-mère, grand'mère, sœur, tante, cousine et belle-sœur, décédée à Bastia, à l'âge de 90 ans, munie des Sacrements de l'Eglise, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 4 décembre, à 1 heure de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Neuve, 2.

La famille ne reçoit pas.

AVIS DE DÉCÈS

M. Parigi, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mme Angèle-Marie Parigi

leur épouse et mère, décédée le 3 décembre 1902 à l'âge de 51 ans, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 4 courant à 3 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Intendance 2.

Navigazione generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

00586

SYPHILIS

TRAITEMENT VÉGÉTAL

MAGASIN A LOUER

rue Napoléon

S'adresser au bureau du journal.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la *Nitro* alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur sensible comprendra que le commerçant est intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçue de concurrence.

Le pétrole Columbia d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, ce 15 novembre 1902.

Librairie Ollagnier

VIENT DE PARAITRE

ALMANACH NODOT

Le Véritable Almanach de la Famille

UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET

Revue de l'Année — Gravures sur Bois

TROIS CONCOURS avec plus de 5,000 Fr. de PRIX

L'ALMANACH NODOT

Son poids est de 1 kilogramme.

Broche 1.50 — Relié 2.50 | Broché 2.50 — Relié 3.75

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, femmes, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 2?.

LE SEUL journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est LA SAISON 30, *Rue de Lille, Paris*. Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous (8 francs l'an)

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances, etc., etc.*, *Spécialité de poignards et stylets corses vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

BÉNÉDICTINE — *Exquise, tonique, digestive* — La MEILLEURE des LIQUEURS — *Un verre après chaque repas*

Gros Lots 500.000 fr. TIRAGES OFFICIELS *15 et 20 décembre prochain* Panama à Lots et Bons du Congo 3 de 250.000 fr. — 12 de 100 000 fr. 3 de 150.000 fr. 570 de 250 à 10.000 fr. POUR TROIS FRANCS on reçoit l'Organe paraissant en an, ... DIX NUMÉROS des Panama à Lots et Bons du Congo PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police. La Poste reçoit les envois contre remboursement. Écrire de suite à M. H. RENARD, 54, rue de Dunkerque 54, — Paris.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc.

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.

Pour fret s'adresser à Arthur G. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES

Superphosphates d'Os et Minéraux

Dosages garantis sur facture

LOUIS LACHÈVRE

MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE

DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos

On demande des représentants

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS CUSENIER « LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE » 21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

Malades! 800000

F. S. Hills, 17, rue d'Hauteville, Paris

Demandez partout l'excellente eau-de-vie du *Mirador*. Dépositaire : SIMON DAMIANI, angle de rues Miot et Napoléon, 31, rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Ne pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ESSAVEZ ESSAVEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage CROISSANT

CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour ... C. CANUGLI, 48, rue de la République, Marseille.

Maison d'Horlogerie et Bijouterie GALVANOPLASTIE

LOUIS RIGONI

5, Boulevard du Palais, 5, Bastia

Retamage de glaces anciennes ou avariées

Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux Suspensions, Candélabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.

Prix très modérés défiant toute concurrence

L'AMARO MATTEI EST UTILE PENDANT L'ÉTÉ ET INDISPENSABLE PENDANT L'HIVER

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Bandes ...

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE fondé en 1880 A. GALLOIS, 21, Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE

Gros lots 500.000 fr. 200 000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc

Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500 000 francs. Celui qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours au moins presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 30, rue Baudin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eau-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »

Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine

Cigarettes Égyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Bastia, Imprimerie Ollagnier.

27e ANNÉE — VENDREDI 5 DÉCEMBRE 1902 — N° 7310

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal. Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

00587

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : S. Pierre Chrysologue.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 6 h. 51 m. — Coucher, 3 h. 56 m.

Lune : Pleine, le 15 — Dernier quart., le 21

FÊTE DE DEMAIN : Saint Nicolas, évêque.

4 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 27 novembre

(Suite)

M. de Casabianca, rapporteur, continue ainsi :

Ce n'est pas tout, messieurs. Il nous a paru qu'il était de notre devoir, dans l'intérêt non seulement de la Corse, mais aussi de la mère patrie, de donner une plus grande extension aux services de Nice. Que se passe-t-il en effet? Déjà, des bateaux anglais et italiens viennent dans nos ports pour y prendre nos produits. Allons-nous avoir également des bateaux allemands? Devrons-nous embarquer nos produits sur des bateaux allemands pour éviter les tarifs excessifs que fait peser sur nous le concessionnaire de nos services postaux?

A l'heure actuelle, l'Allemagne vient d'organiser un service entre Gênes et Nice, et il n'est pas dit qu'un de ces jours ce service n'aura pas son prolongement à Bastia.

Le correspondant à Hambourg du *Journal des Débats* lui adresse la lettre suivante :

« On a souvent signalé le défaut d'initiative des armateurs français ; nous ne croyons pas qu'il ait jamais été mis en évidence avec plus de clarté que par une décision toute récente de la Hambourg-American-Line. La puissante société à laquelle l'Allemagne a dû de pouvoir traiter sur un pied d'égalité avec le trust Morgan et qui est actuellement la plus importante compagnie de navigation d'Europe, vient de décider l'établissement d'un service de plaisance entre Nice et Gênes.

» Chaque semaine, à partir du 15 décembre de cette année, le vapeur de luxe à grande vitesse *Cobra*, qui effectue actuellement le trajet entre Hambourg et Héligoland ira les lundi, mercredi et vendredi de Gênes par San Remo à Monte-Carlo et à Nice ; les mardi, jeudi et samedi il effectuera le parcours inverse ; le dimanche il accomplira l'aller et le retour. Les voyageurs de 1re classe seront seuls admis. Malgré cette réserve, les tarifs adoptés demeureront peu élevés : 16 fr. de Gênes à San Remo ; 18 fr. jusqu'à Monte-Carlo ; 20 fr. jusqu'à Nice. »

Nous, messieurs, pour aller de Bastia à Nice nous sommes obligés de verser une somme de 30 fr. D'ailleurs — c'est un dernier renseignement que je tiens à donner au Sénat — il faut bien que nous évitions nos bateaux, car je lis ceci dans une lettre qui m'était adressée, il y a quelques jours, par un de mes amis : « J'ai envoyé dernièrement du vin à Alexandrie ; les frais de transport ont été plus élevés entre Ajaccio et Marseille qu'entre Marseille et Alexandrie. » (Mouvements divers)

Voilà la situation qui est faite à la Corse.

M. Méric. — Ce sont les compagnies subventionnées qui vous font cette situation.

M. le rapporteur. — Assurément, mon cher collègue, c'est d'une compagnie subventionnée que nous parlons en ce moment ; mais ce n'est pas elle qui a forgé ces tarifs, c'est le ministère des postes. Il ne faudrait donc pas s'en prendre uniquement à la compagnie ; il faut se demander comment le ministère des postes a pu être généreux au point de lui accorder le droit d'inscrire dans le cahier des charges des tarifs plus élevés que ceux de l'Algérie.

Ne croyez pas, d'ailleurs, que ces tarifs déjà très élevés restent ce qu'ils sont. Le concessionnaire a toute latitude, il peut, à son gré, soit les élever, soit les abaisser.

Il y a dans le cahier des charges un article qui porte qu'il ne peut les élever qu'avec l'autorisation du ministre ; eh bien, je me permets de vous poser une question, monsieur le sous-secrétaire d'État. Dernièrement, une grève des plus graves a éclaté à Marseille ; la Corse n'avait rien à voir avec cette grève. Quelle n'a pas été notre surprise en apprenant que nos tarifs avaient été majorés par suite des événements de Marseille!

Je voudrais savoir, monsieur le sous-secrétaire d'État, si votre prédécesseur a donné cette autorisation prévue, prescrite par le cahier des charges. J'aime à croire que non, car les tarifs sont déjà assez élevés pour que le département des postes consente à les rendre plus durs encore.

Ce fait d'ailleurs est indéniable ; il reste acquis que nous supportons encore à cette heure les conséquences de la grève de Marseille.

M. Victor Leydet. — Vous n'êtes pas les seuls!

M. le rapporteur. — Cela ne me console pas. (Sourires)

Voilà pour l'élévation des tarifs. Mais d'autre part, de temps à autre, on les abaisse. Vous direz peut-être : si on les abaisse, de quoi vous plaignez-vous? Voici pourquoi on les abaisse. Vous accordez une concession, ou un monopole.

J'imagine bien que vous n'accordez qu'une concession. Or, le concessionnaire ne l'entend pas ainsi ; il veut un monopole. Et on connaît si peu dans votre département ministériel ce qui se passe en Corse que, dans l'exposé des motifs — qui n'est d'ailleurs pas votre œuvre, monsieur le sous-secrétaire d'État, vous n'étiez pas encore aux postes à ce moment — on n'a pas craint de dire : Nous sommes obligés d'inscrire un tarif maximum dans le cahier des charges parce que la concurrence, régulatrice du fret, n'a jamais existé en Corse.

La vérité, messieurs, est que la concurrence n'existe pas parce que le concessionnaire n'en veut pas, parce qu'il veut s'assurer un monopole, parce qu'il veut seul pénétrer dans nos ports.

Nous avons bien tenté de nous défendre ; nous avons organisé une concurrence une ou deux fois : il a fallu y renoncer. Non seulement le concessionnaire a abaissé ses tarifs, mais, pour la circonstance, il les a fait disparaître. On emploie souvent dans nos ports ces mots : « Mettons la planche. »

C'est ce que fait le concessionnaire. Il met la planche. Passagers et marchandises entrent librement et sans frais sur les bateaux, jusqu'au moment où les navires concurrents ont disparu ; et, le lendemain même de ce jour, les tarifs reviennent plus durs encore que par le passé, car on ne manque pas de les majorer.

Or, le cahier des charges contient un article portant que le concessionnaire ne peut abaisser les tarifs qu'après en avoir donné avis au ministère des postes un mois à l'avance.

Jamais cet avis n'a été donné. De sorte que nous sommes livrés pieds et poings liés à un concessionnaire qui paraît avoir la bonne fortune de pouvoir se mettre au-dessus des lois et règlements. Voilà la véritable situation.

Un dernier mot, messieurs.

M. Méric. — Votre conclusion?

M. le rapporteur. — J'y arrive, mon cher collègue.

Lorsque nous avons des litiges — il y en a forcément, car il arrive parfois qu'on nous livre des marchandises avariées, ou même qu'on constate des manquants — quelle est la juridiction compétente pour connaître du litige?

C'est le tribunal de commerce de Marseille. Pourquoi?

Parce que la compagnie délivre des connaissements qui portent tous que les litiges devront être déférés à ce tribunal. Nous avons bien tenté de nous défendre ; nous avons invoqué les dispositions formelles de l'article 420 du code de procédure civile.

La cour de cassation et d'autres cours nous ont répondu que le connaissement était la loi des parties, et que, par conséquent, c'est à bon droit que la compagnie demandait à être assignée devant le tribunal de Marseille.

Dans mon rapport, j'ai présenté quelques observations à cet égard. Mais j'ai omis de rappeler que c'est bien le moins qu'on exige l'exécution de la loi pour nos contrats avec la compagnie concessionnaire comme on le fait en matière de contrats d'assurances en vertu d'une loi que vous avez votée sur le rapport de l'un des jurisconsultes les plus distingués de cette Assemblée, mon honorable collègue et ami M. Legrand.

La même disposition se retrouve dans la loi sur les accidents du travail. Aussi ai-je demandé à M. le sous-secrétaire d'État de bien vouloir insérer dans le cahier des charges, comme l'a demandé d'ailleurs, à la Chambre des députés, l'honorable M. Rabier, rapporteur du projet, qu'aucune clause contraire au droit commun ne pourra être inscrite dans les connaissements.

Je me résume en deux mots : je demande au Sénat de vouloir bien adopter le projet que nous lui soumettons, projet qui n'apporte aucune modification, aucune...

(M. le sous-secrétaire d'État fait un geste de dénégation).

Pardon! vous m'obligez à me répéter ; vous avez signalé trois modifications, l'une relative au service côtier — au lieu de « ou, » « et ; » la seconde concernant le service entre Nice, Toulon et Marseille — j'ai fait observer que ce service n'a rien à faire avec les services maritimes postaux de la Corse ; la troisième relative aux services de Nice ; et j'ai établi, je crois, avec la dernière évidence, que nous n'avons fait que répondre au désir de la Chambre des députés en donnant une plus grande extension à ces services.

Je ne crois pas, monsieur le sous-secrétaire d'État, que vous ayez formulé d'autres observations. Si je me trompe, veuillez me rectifier.

Messieurs, j'ai dit bien souvent, et j'aime à le répéter à cette tribune, où je viens peut-être pour la dernière fois... (Protestations sur un grand nombre de bancs)

M. Hervé de Saisy. — Il faut espérer que non.

M. l'amiral de Cuverville. — Nous le regretterions.

M. le rapporteur. — ... les divers régimes qui se sont succédé en France ont peu ou point veillé à la défense des intérêts généraux de la Corse ; seule la République s'est souvenue de l'île oubliée par tant d'autres ; seule aussi, à ce point de vue, elle a droit à notre gratitude. Vous la rendrez, messieurs et chers collègues, plus grande encore, en adoptant le projet que nous vous soumettons, et qui a pour principal mérite à nos yeux de nous unir plus étroitement à vous, de rapprocher les distances qui nous séparent de vous. (Très bien! très bien! et applaudissements sur divers bancs. — L'orateur, en retournant à sa place, reçoit les félicitations de ses collègues).

M. le sous-secrétaire d'État. — Je demande la parole.

Voix diverses. — A demain! Parlez!

M. le président. — Insiste-t-on pour le renvoi à demain? (Non! non!)

La parole est à M. le sous-secrétaire d'État aux postes et aux télégraphes.

M. le sous-secrétaire d'État. — Messieurs, si le Sénat veut bien me prêter quelques instants d'attention, je répondrai brièvement à l'honorable rapporteur.

Je crois — et je m'en excuse — que je me suis mal expliqué. En effet, dans la première partie de son discours, l'honorable M. de Casabianca me reprochait de reprendre le chiffre primitif de la subvention que le Gouvernement avait proposé de fixer à 475 000 francs. Et, partant de là, il laissait entendre que le Gouvernement manquerait ainsi aux engagements pris.

Je ne me suis pas fait comprendre, car, au contraire, je demande au Sénat de garder le chiffre de 550,000 francs voté en février 1902 par la Chambre, et d'adopter le projet de celle-ci.

Bien loin de revenir sur l'adhésion antérieure du Gouvernement à ce chiffre de 550.000 francs, je demande au Sénat de la confirmer en sanctionnant le projet voté par la Chambre.

Mais, messieurs, je ne veux pas suivre l'honorable M. de Casabianca dans son très intéressant discours ; je ne veux pas le suivre dans ses critiques visant la situation actuelle qu'il a mêlée quelque peu avec le régime qui sera établi si le projet en discussion est adopté.

Je reconnais que la situation actuelle est critiquable, mais c'est justement pour cela que nous voulons l'améliorer nous comme lui.

Je ne veux pas revenir sur la modification concernant la ligne côtière de la Corse et qui tend à faire desservir toutes les semaines, très régulièrement, de petits ports qui n'ont pas de commerce, qui comptent de trente à cinquante habitants.

Je laisse ces détails de côté pour insister sur le seul point actuellement en discussion, le point de vue financier. Toute l'argumentation de M. le rapporteur est venue renforcer, plus que je n'aurais su le faire, ma propre argumentation.

En effet, M. le rapporteur vous a dit : « A l'heure actuelle, il y a un service facultatif de Marseille à Toulon et à Nice. En vertu du projet du Gouvernement, voté par la Chambre, ce service devient obligatoire ; mais ajoute M. de Casabianca, il est spécifié dans le projet que ce service ne contribuera pas à la subvention, qu'il ne coûtera rien au Trésor. »

En effet, messieurs, toutes les prévisions que l'administration a établies et qui ont conduit à l'adoption du chiffre de 550,000 fr. pour la subvention, reposent sur cette donnée que le service de la côte provençale se suffira à lui-même, que les recettes de son trafic équilibreront les charges d'exploitation.

Eh bien, à la place de ce service qui n'impose aucune charge au concessionnaire ni au Trésor, la commission vous propose de créer une ligne coûteuse, en plus de celle comprise dans le projet voté par la Chambre entre Nice et Bastia.

Je vous le demande : du moment où M. le rapporteur proclame lui-même, en excellents termes, bien mieux que je ne saurais le faire, qu'à la place d'une ligne qui ne coûte rien, qui ne sera pas une charge pour l'entreprise, on met une ligne coûteuse, les bases de l'adjudication ne se trouvent-elles pas complètement changées, les charges de l'entreprise ne seront-elles pas aggravées?

M. le rapporteur. — Vous me faites dire ce que je n'ai pas dit.

M. Cuvinot. — L'adjudication ne porte pas du tout sur le chiffre de la subvention et, par suite, l'État ne supportera pas de charges plus lourdes.

M. le sous-secrétaire d'État. — L'adjudication porte sur la vitesse, c'est entendu, mais si vous ajoutez au projet mis en adjudication une ligne de plus, une ligne coûteuse, à la place d'une ligne qui ne coûte rien à l'exploitant, vous voudrez bien remarquer que vous modifiez les conditions de l'entreprise.

M. Farinole. — La ligne Marseille-Nice n'a rien de commun avec la Corse.

M. le sous-secrétaire d'État. — Et il peut se trouver — je soumets très respectueusement cette réflexion à l'attention du Sénat — que les adjudicataires ne viennent pas, étant donné qu'on met à leur charge un poids nouveau considérable, incompatible avec les données générales du projet, et, en particulier, avec la subvention offerte.

M. l'amiral de Cuverville. — S'ils l'acceptent?

M. le sous-secrétaire d'État. — M. de Casabianca a cité une compagnie qui, après le vote du projet par la Chambre des députés, est venue déclarer qu'elle était prête à faire le service dans les conditions nouvelles, c'est-à-dire avec l'adjonction d'une seconde ligne Bastia-Nice et la suppression de la ligne de la côte provençale ; on nous dit que cette compagnie sur laquelle je ne veux en aucune façon discuter, sur laquelle je manque de renseignements, a fait des offres, soit au ministre des postes, soit à la commission sénatoriale, car c'est à cette dernière qu'elle s'est d'abord adressée.

Mais ces offres, quelle valeur ont-elles au point de vue légal? Elles n'ont même pas pu prendre la forme d'un engagement ferme, car c'est par voie d'adjudication que l'entreprise doit être concédée. Jusqu'à quel point peut-on s'arrêter à ces propositions, qui ont d'ailleurs beaucoup varié, suivant les époques, alors surtout que celles soumises en dernier lieu au ministre ne concordent pas exactement avec le projet de votre commission?

Et parce qu'un homme qui veut créer une compagnie vient vous dire : modifiez, vous croyez que c'est suffisant pour détruire l'économie d'un projet, alors qu'il n'y a pas et qu'il ne peut pas y avoir d'engagement ferme, puisque le projet doit aboutir à une adjudication?

M. le président de la commission. — La compagnie a pris un engagement ferme et offre de verser un cautionnement de 200 000 francs.

M. le sous-secrétaire d'État. — Cela n'est pas légal ; cela ne peut pas être officiel ; je fais appel au Sénat tout entier. Ce que je vous dis, et c'est pour vous le dire aussi que M. le directeur général, commissaire du Gouvernement, se trouve à son banc, c'est ceci : le ministère des finances estime que si nous modifions ainsi les charges de l'entreprise, si nous ajoutons aux services prévus une ligne nouvelle très coûteuse, nous risquons de ne pas trouver preneur dans de bonnes conditions de vitesse, comme cela est nécessaire pour le développement commercial de la Corse, ou alors il faudrait élever le chiffre de la subvention, et c'est ce que nous ne pouvons faire.

Voilà la question telle qu'elle se pose. Voilà les raisons que je soumets au Sénat et pour lesquelles je lui demande, puisque la question se ramène en somme à une question de chiffre de la subvention, de vouloir bien renvoyer le projet à sa commission des finances pour un examen complémentaire.

Je le dis très respectueusement au Sénat, je crois que ce serait un acte de prudence et de sagesse.

Soyez bien persuadés, messieurs, que les représentants des départements des Alpes-Maritimes et du Var ne laisseront pas passer sans protestation...

M. le président de la commission. — Et ils feront bien!

M. le sous-secrétaire d'État. — ... la suppression de la ligne côtière de Marseille à Nice.

M. Farinole nous dit : Mais il s'agit des services maritimes postaux de la Corse. Il me permettra de faire remarquer qu'il s'agit d'un tout et je ne crois pas que la Corse soit tellement séparée du continent, que dans un ensemble de services desservant à la fois Marseille, Toulon, Nice et la Corse, on ne puisse comprendre une ligne reliant ces trois ports : Marseille, Toulon et Nice. Voilà la question que je soumets au Sénat et sur laquelle j'appelle à nouveau sa bienveillante attention, l'assurant que, autant que la commission, nous désirons le développement de l'île de Corse.

(*La fin à demain*).

Le Port de Bastia

M. le colonel Astima, député de Bastia, a reçu de M. le Ministre des travaux publics la lettre ci-après :

Paris, le 28 novembre 1902.

M. le Député et cher Collègue,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'intérêt qu'il y aurait à pouvoir entreprendre à bref délai les travaux d'amélioration projetés au port de Bastia.

Ainsi que vous le rappelez, ces travaux avaient fait l'objet d'un projet de loi, déposé en novembre 1900, mais devenu caduc faute d'avoir été voté par la Chambre précédente. Or, en présence des dispositions de la nouvelle loi sur la marine marchande, du 7 avril 1902, il peut maintenant être procédé par voie de décrets pour poursuivre la déclaration d'utilité publique des travaux et l'institution des péages proposés par la Chambre de commerce de Bastia. M. le Ministre du commerce partage ma manière de voir et nous sommes disposés, chacun en ce qui nous concerne, à saisir le Conseil d'État des projets de décrets à intervenir, aussitôt que notre collègue des finances aura donné son adhésion à la combinaison financière proposée.

J'ajoute que j'ai fait inscrire l'augmentation au budget de 1903.

Vous pouvez être assuré que je ne perdrai pas de vue l'intérêt que vous attachez à cette affaire, et que je ne négligerai rien pour en hâter la solution définitive.

Agréez etc.

Le Ministre des Travaux publics

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

5 décembre 1760. — Naissance à Bastia du J. B. de Franceschi, général du premier Empire.

Francheschi, mort en brave à Dantzick, était un général fort estimé de Napoléon Ier.

Son nom est gravé sur l'arc de Triomphe à Paris.

Bulletin Financier

Paris, le 28 novembre 1902.

Le marché conserve ses bonnes dispositions de la veille, en les accentuant même sur quelques valeurs. Nos Rentes sont en nouvelle hausse, le 3 0/0 à 99.20 et le 3 0/0 nouveau à 98.42. Les Fonds étrangers sont également bien tenus. L'Extérieure accentue son avance à 83.25 ; les chemins espagnols suivent ce mouvement de reprise. L'Italien s'inscrit à 102 15, le Portugais à 30.70 et le Serbe à 69 à 70 frs.

Le remboursement des sociétés de Crédit reprend toute sa fermeté, en tête le Crédit Lyonnais qui monte à 1,066. La Société Générale est bien tenue à 646, le Crédit Foncier vaut 748 et le Comptoir d'Escompte.

En valeurs industrielles, le Rio se maintient à 995 ; le Suez est en hausse de 20 frs à 3.870. Les valeurs de traction sont fermes, sauf les importants de la Métropolitain qui tombe de 300 à 250 entraînant tout le groupe des valeurs industrielles russes.

Chemins français fermes.

Nouvelles Militaires

M. le chef de bataillon Cristofari, du 3e régiment de tirailleurs tonkinois, en Indo-Chine passe au 2e régiment.

— M. le lieutenant Santucci, du 10e régiment d'infanterie coloniale, passe au 6e régiment.

— M. le chef de bataillon Ansaldi, du 1er régiment de tirailleurs sénégalais, passe au 8e régiment.

— M. Gordiliani, sergent au 3e régiment d'infanterie, est nommé à l'emploi de sergent surveillant à la prison militaire de Rouen.

Les Délégués sénatoriaux

Arrondissement de Bastia.

Vallecalle. — Limarola Roch-Marie. Sup Orsoni Joseph-Antoine.

Croce. — Orsoni Sébastien, Nicolosi Flaminio.

Erca. — Strenna Grégoire, maire ; Lazarini Joseph, cons. mun. Sup. Poggi Ignace.

Farinole. — Casari Jean Baptiste, Pancrazi Noël. Sup. Frateschi Jean-André.

Ville de Pietrabugno. — Vincensini Joseph, Vincenti Toussaint. Sup. Testa François.

Santo Pietro di Tenda. — Casta Pierre, Lucciardi Jean Jacques. Sup. Lucciardi Dominique.

Porri. — Vittori Aurèle. Sup. Desideri François.

Sorbo Ocagnano. — Tomasi Pierre-Paul, Tomasi Maurice, juge de paix à Daudeville. Sup Tomasi Ignace.

Vignale. — Girolami Toussaint, Saint-Gratien Pépin. Sup. Bilgodere Nonce-Mathieu.

Crocicchia. — Giafferi Louis. Sup Nicholangeli Paul-Marie.

Monte. — Giustiniani Vincent, Ottavi Jean-Paul. Sup. Poggi Jean-Simon.

Penta Acquatella. — Giafferi Jules. Sup. Giafferi Paul Antoine.

Pruneli di Casacconi. — Agostini Félix, Roseguti Joseph-André. Sup. Agostini Ange Antoine.

Soulos. — Battistini Appien, maire. Sup. Graziani Joseph.

Saint-André de Cotone. — Orsoni Jure Martin, conseiller municipal ; Micaelli Don Charles, maire. Sup Nicolini Ant-B.

San Giuliano. — Contri Ange-Toussaint. Sup. Poggi Joseph-Marie.

Lama. — Bartoli Fabien, Massiani Joseph. Sup. Badelli Félicien.

Urtaca. — Bonavita Joseph-Marc-Marie, Casperi Dominique-Marie. Sup. Gladelli François.

Barrettali. — Battisti Toussaint, maire, Antonattali François. Sup. Attieri Ange-Marie, cons. mun.

Cagnano. — Franzoni Simon-Jean, Catsoni Dominique-Marie. Sup. Agostini Barthélemy.

Lari — Olivieri, adjoint ; Franceschi Jean, maire ; Mattei, Instituteur. Sup. Olivieri Barthélemy.

Maria. — Antonetti Dominique-Marie, Antonetti Ambroise, juge ; Sup. Gregori Joseph, maire.

Pieve. — Franzini Philippe, cons mun. Sup Poggi Martin.

Rutali. — Marcelli François, maire ; Tonarelli Auguste. Sup Tonarelli Paul-Emile.

Poggio-Mezzana. — Nicolini Joseph, maire ; Giocondi Charles. Sup. Renucci Jean Jacques.

Moncale. — Ambrosini Jean-Baptiste, Massoni Roch-Xavier, instituteur.

Montemaggiore. — Colonna-Anfriani, juge à Calvi ; Grisoli, maire.

Sainte Lucie de Tallano. — Filippi, docteur en médecine ; Ornatti Jacques, professeur au lycée de Bastia.

Suppléant : Pancrazi François.

Mela. — Galli Michel.

Suppléant : Perosi Michel.

Saint-André. — Santoni Mathieu.

Suppléant : Martinetti Michel.

Olmiccia. — Pas d'élection.

Poggio. — Zacherini François.

Suppléant : Ferrari P.-J.

Altagène. — Orsatti, juge de paix à Sainte-Lucie de Tallano

Suppléant : Panzani J.-F.-Marie.

Zoza — Giuliani Jean.

Suppléant : Nicolai François.

Serra de Scopamene — Tomasini, receveur des postes à Sainte-Lucie.

Suppléant : Tomasini Paulin.

Les autres communes manquent.

Levie. — Roccaserra J. P., de Peretti, F. Fagosi, Peretti Romulus, Cerveni Jacques, de Peretti François de Don, de Peretti Fabius.

Suppléants : de Peretti Charles, ancien conseiller d'arrondissement ; de Peretti Sébastien.

San Gavino di Carbini. — Nicoli Marc-Marie, Lanfranchi A.

Savon Prinsaut Makoko 0 fr. 75 c le pain

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Le conseil d'arrondissement s'est réuni à la sous-préfecture, conformément au décret du 20 novembre 1902.

M. le Sous-Préfet assistait à la séance.

Six membres seulement ayant répondu à la convocation, la session extraordinaire n'a pu avoir lieu.

Le conseil d'arrondissement n'ayant pu tenir aucune session, le sous-repartement de l'impôt sera établi d'office, conformément à la loi.

Gazette Ajaccienne

Ajaccio-Revue

« Ajaccio-Revue », le journal de la station d'hiver, des stations climatériques et médicales de la Corse, vient de reprendre sa publication. Voilà déjà quatre ans que son directeur, M. Edouard Bosc, assure le succès de ce journal où les nombreux étrangers qui s'installent pendant l'hiver à Ajaccio trouvent tous les renseignements qui leur sont nécessaires.

Mais ce journal, très répandu à l'étranger, atteint un but plus important. Il sert à attirer dans notre île ceux qui ont besoin d'air pur et de soleil. Notre excellent confrère rend ainsi de très grands services à notre pays, et nous sommes heureux de lui en féliciter.

Service vicinal

M. Castagnoni, agent voyer en chef intérimaire, vient d'être nommé titulaire du poste qu'il occupait depuis plus d'un an à la satisfaction générale.

Le service vicinal n'est pas un des moins importants du département, et il convenait de placer à sa tête un homme qui comme M. Castagnoni a donné des preuves de ses connaissances techniques et de ses aptitudes administratives. Aussi cette nomination a été très bien accueillie par le personnel de cette administration et par le public.

A la Justice de Paix

Nous constatons avec plaisir que l'insalubrité morale qui a envahi notre ville reçoit un léger nettoyage.

Plusieurs filles de mauvaise vie se sont vu l'objet d'une sévérité à laquelle nous applaudissons, et que M. le Juge de paix devrait encore accentuer.

Chacune des contrevenantes s'est vu allouer cinq jours de prison. Comme ce sont toujours les mêmes on pourrait-on pas leur faire passer le détroit ?

Police correctionnelle

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel avait à juger le nommé Pianelli, un des souteneurs les plus dangereux, et qui jetait la terreur dans la ville.

Pianelli s'est entendu condamner à deux années d'emprisonnement pour vagabondage spécial, port d'arme prohibée, etc.

Si on en octroyait à chacun de ceux de son acabit, on pourrait peut être sortir la nuit, pour ses affaires, sans crainte d'être dérangé.

Les charretiers

On ne pourra jamais leur faire comprendre qu'ils ne doivent pas abandonner leurs véhicules tant qu'ils sont en ville et qu'ils ne doivent pas stationner sans nécessité dans les rues.

Les agents leur dressent bien contravention, mais c'est à croire qu'elles n'ont aucun effet puisqu'elles n'amènent aucun résultat appréciable.

Comment on restaure une Chapelle

On nous écrit de Cagnano :

S'inspirant du vieil adage : « L'union fait la force », le petit hameau de Carbonance — dont la population, en temps ordinaire, ne dépasse guère 80 habitants — vient de donner un de ces exemples d'énergie et de solidarité qu'on prend plaisir à constater et à signaler.

Il y a quelques années la chapelle du hameau, dédiée à Sainte Lucie, menaçait ruine ; elle fut démolie, et les ressources dont elle disposait furent à peine suffisantes pour relever les murs et couvrir l'édifice. Mais comment remettre la chapelle en état pour la rouvrir au culte ?

Cette question est restée sans réponse pendant de longues années, bien que la population ne restât pas inactive : quêtes, souscriptions, dons en nature, tout fut mis à profit pour constituer un petit pécule. Mais, hélas ! qu'il est loin d'atteindre le chiffre élevé que les hommes de l'art jugent indispensable pour restaurer la chapelle !...

C'est alors que commence la lutte vraiment admirable à laquelle il nous a été donné d'assister.

Les fonds disponibles sont à peine suffisants pour l'achat des matériaux ; n'importe, on se met à l'œuvre sous la direction du vénérable abbé Flori, qui depuis 15 ans est à la tête de la paroisse de Cagnano, et de son jeune vicaire, M. l'abbé Romanacce, dont le zèle et l'activité — nous le disons hautement au risque de blesser sa modestie excessive — sont au dessus de tout éloge.

Nous sommes au mois d'août ; le travail s'organise avec entrain : toutes les familles du hameau sont partagées en six groupes : chaque groupe fournira la main d'œuvre le jour qui lui est assigné.

Il faut un architecte : M. l'abbé Romanacce nous en fournit un des plus aviatés : c'est un plaisir de le voir à l'œuvre, donnant des conseils, traçant le travail à faire, en surveillant l'exécution. Grâce à son activité qui lui permet d'être constamment sur la brèche, tout marche à souhait.

Le sable vient il à manquer ? La cloche se met en branle et toute la population accourt pour aller le chercher au fond de la vallée et au bord de la mer. A la veillée, la jeunesse a vite fait de remplir le réservoir d'eau nécessaire pour les travaux du lendemain. La pierre, la chaux, les briques, tout est mis à pied d'œuvre avec un entrain qui n'a d'égal que la gaîté avec laquelle tout le monde travaille. Et cela dure de longs mois sans que jamais l'entrain se ralentisse.

Aussi le problème qui semblait insoluble au début, est-il aujourd'hui résolu : la chapelle est restaurée !

Grâce aux souscripteurs de Cagnano et des communes environnantes — auxquels nous adressons ici les remerciements de la population de Carbonance — grâce surtout à l'activité infatigable de M. l'abbé Romanacce, au zèle digne d'éloges des prosecteurs A. Franzoni et J. D. Dominici, grâce enfin à la veillance infassable de la population du hameau, la chapelle de Sainte Lucie sera rouverte au culte le 13 décembre courant.

Toute la population de Cagnano se dispose à fêter solennellement dans quelques jours la Sainte Lucie ; fête, à bon droit, de son œuvre, elle verra avec bonheur la Sainte Protectrice du village — exilée depuis 18 ans à la paroisse — retourner triomphalement à l'oratoire restauré par ses soins.

Les fidèles viendront nombreux, des communes voisines, assister à cette fête très populaire. Puisse la Vierge Martyre obtenir pour eux, au jour de sa fête, une de ces journées radieuses dont décembre est ordinairement avare, mais qui éclairent parfois cette fin d'automne et sont comme les prémisses des réjouissances prochaines de la Nativité.

Un Spectateur.

A propos d'une rixe

Nous avons relaté mercredi matin une rixe survenue entre les nommés Argenti et Giansily. Argenti prétend que les faits ne se sont pas passés comme nous les avons rapportés, et voici comment il les expose dans la plainte qu'il a adressée.

Dimanche dernier vers six heures du soir, mon fils Argenti Michel jouait devant ma maison dans la rue du Lycée, quand le nommé Giansily, fabricant de marrons dans la dite rue, vint le saisir et sans aucun motif se mit à le rouer de coups ; la mère qui de sa demeure entendit crier son fils sortit en tout hâte, essaya mais en vains d'arracher son enfant des mains de Giansily et ne réussit qu'à recevoir une giffle. Je me trouvais moi aussi, à la maison et je me suis décidé à sortir lorsque j'entendis crier la mère et le fils, je me suis contenté de les séparer et de demander à M. Giansily pour quel motif il avait maltraité si cruellement un enfant de dix ans ; il me montra alors son front meurtri en disant qu'on lui avait lancé une pierre et qu'il avait battu l'enfant parce qu'il n'avait pas voulu lui indiquer celui qui lui avait lancé la pierre. Je me contentais alors de blâmer sa conduite et de lui dire que je le respectais non pour lui mais bien pour sa vieillesse. J'ai un témoin, la dame Concetta Papi, demeurant rue du Lycée n. 4, qui a vu traîner mon fils et le rouer de coups ; mon enfant a le corps tout meurtri de coups ; d'ailleurs M. le docteur Ramarosi a constaté ce fait.

Cour d'Assises

Audience du 4 décembre

Présidence de M. Levie-Ramolino

Viol

L'accusé Margelli qui comparaissait hier devant le jury est accusé d'un crime de viol sur la personne de la nommée T. Marie, âgée de 32 ans.

Après l'appel des témoins, M. l'avocat général requiert qu'il plaise à la Cour ordonner le huis clos, les débats pouvant entraîner des détails de nature à porter atteinte à la morale publique.

La Cour faisant droit aux réquisitions du Ministère public, ordonne le huis-clos.

La loi nous défend, dans ces conditions, de rendre compte des débats.

M. Angeli, avocat général, soutient l'accusation.

Me Charles Decori présente la défense de Margelli dont il sollicite l'acquittement.

Le verdict du jury étant négatif, Margelli est acquitté et mis sur le champ en liberté.

L'affaire Durazzo

La cour statue ensuite sur la demande en dommages intérêts formée par M. Bartoli Pascal contre M. Durazzo Antoine-François, maire de Forzano, acquitté, le 29 novembre dernier, pour un crime d'arrestation arbitraire.

Après les explications de Me Niveggioli, organe de la partie civile, et de Me Decori, défenseur de M. Durazzo, la cour condamne ce dernier à payer à M. Bartoli, la somme de huit cents francs, à titre de dommages-intérêts et aux frais.

Audience d'aujourd'hui :

Nicolaï Ours-Antoine, ancien commis greffier de paix, demeurant à Pietra di Verde, faux en écritures publiques et authentiques et usage de faux.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseur, Me de Caraffa.

2e affaire. — Giacomipi Antoine, berger, Giacomini Marie-Philippine, bergère, demeurant tous deux à Petreto Bicchisano, assassinat et complicité de ce crime.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Decori.

Cette seconde affaire occupera deux audiences.

Couriez-vous à cet âge comme un petit homme?

NIMES (Gard), le 20 février 1901.
Messieurs Jaton à l'âge de 3 ans 1/2 mon enfant souffrit beaucoup et sa santé même fut compromise, ses jambes ne purent supporter le poids du corps, sa tête se mit à grossir démesurément, le ventre était gros, les membres restaient grêles, enfin mon enfant était malade et ne pouvait courir ou jouer comme les autres enfants de son âge. L'appétit manquait et la digestion était plus laborieuse. J'avais essayé toutes sortes de remèdes, personne ne pouvait me dire ce qu'il fallait faire pour guérir mon enfant, quand je vis votre prospectus. Je me décidai à vous écrire et à vous demander votre Emulsion. Dès le premier flacon j'ai vu une amélioration dans l'état de mon enfant, et aujourd'hui il est radieux. Qui, du reste, pourrait lire sans émotion toutes les souffrances que décrit Mme Augé. Si votre enfant est rachitique ou montre les premiers symptômes du rachitisme, ne perdez pas un instant pour travailler à le soulager donnez lui de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott épargnera à votre enfant bien des heures d'une pénible détresse et en peu de temps le fera marcher comme un petit homme. Il ne doute ne vous tortura pas. L'Emulsion Scott rend la guérison certaine.

Rachitisme. Il n'y a pas de plus triste tableau en un foyer, que celui de voir qu'un enfant heureux et bien portant. Pour être heureux, il faut être un homme sain ; donc un enfant est rachitique, il ne peut être heureux. Qui, du reste, pourrait lire sans émotion toutes les souffrances que décrit Mme Augé. Si votre enfant est rachitique ou montre les premiers symptômes du rachitisme, ne perdez pas un instant pour travailler à le soulager donnez lui de l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. L'Emulsion Scott épargnera à votre enfant bien des heures d'une pénible détresse et en peu de temps le fera marcher comme un petit homme. Il ne doute ne vous tortura pas. L'Emulsion Scott rend la guérison certaine.

L'Emulsion Scott seule guérit ; les imitations ou substitutions ne guérissent pas. Si l'Emulsion Scott on a tout intérêt, exigez votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion la plus pure huile de foie de morue avec hypophosphites de chaux et de soude les meilleurs éléments constitutifs du sang, os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés papier couleur saumon). Jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Scott et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

LE DRAME DE PRONO

L'instruction se poursuit. De nombreux témoins ont été entendus. Il résulterait de l'ensemble des dépositions que Marie-Antoinette Mariani a été l'inspiratrice du parricide.

Des témoins ont déclaré que Pierre-Félix Innocenzi leur a fait part de ses appréhensions au sujet de l'attitude de son fils et de sa belle sœur.

Me Decori a été chargé de la défense d'Innocenzi Charles-Joseph et de Marie-Antoinette Mariani qui persistent dans les dénégations les plus formelles.

LA LAXATOSE est le seul remède qui guérit radicalement la constipation et tous les maux qui en découlent, 2 fr 50 la boîte, au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards, Paris, ou dans toutes pharmacies.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 4 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 11° à midi, + 14.5. 7 heures du soir + 11.5.
Maxima, + 14.7. Minima, + 11°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 millimètres. 760 mm. 4 heures du soir, 754 mm.

Vent. — ouest le matinée, N. E. faible l'après-midi, N. E. modéré

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à midi : 0.

Douanes

On est nommé :

sous-brigadier à Bastia, fabrique de cidrata, M. Casacconi, sous-brigadier à Santa-Severa, en remplacement de M. Polidori, admis à la retraite ;

préposé à Bastia, M. Andreini, préposé à Ile-Rousse, en remplacement de M. Vinciguerra, admis à la retraite ;

préposé à Bastia, M. Campana, préposé à Cervione, en remplacement de M. Poggioli, nommé préposé visiteur, remplaçant M. Barretaplana, admis à la retraite ;

préposé à Ile-Rousse, M. Morellini, préposé à Bastia.

Au départ

M. l'inspecteur de l'instruction primaire Faure, appelé à continuer ses fonctions à Fontenay-le-Comte, nous a quitté hier. Un grand nombre d'instituteurs et d'institutrices des environs, profitant du congé du jeudi, s'étaient joints à leurs collègues de la ville, pour accompagner leur distingué chef jusqu'au bateau. Cette manifestation spontanée a beaucoup touché M. Faure, mais elle n'aurait pas dû le surprendre. On ne pouvait faire mieux pour un chef si bienveillant, si juste, si paternel, et qui laisse derrière lui de profonds regrets.

Obsèques

Dans l'après-midi ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Gallo, mère de M. Antoine Gallo, appariteur du tribunal de commerce, décédée à l'âge de 90 ans. Le deuil était conduit par son fils et ses neveux. L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous adressons à M. Gallo et à sa famille toutes nos condoléances.

M. Auguste Poggi, comptable de la maison Ghiglermini frères, a eu la douleur de perdre sa femme à peine âgée de 25 ans, emportée par une inexorable maladie. Les obsèques de cette excellente épouse ont eu lieu en l'église Sainte-Marie, au milieu d'un concours extraordinaire d'amis qui ont tenu à apporter le témoignage de leurs regrets et de leurs sympathies à M. Auguste Poggi et à sa famille.

— Une heure après, dans l'église Saint-Jean, la plupart des anciens militaires escortaient le cortège funèbre de l'un de leurs meilleurs camarades, M. Thaddée Moracchini, chevalier de la Légion d'honneur et de l'ordre du Medjidié, décédé à l'âge de 84 ans.

Les cordons étaient tenus par MM. Rossi, Fratacci, Ceccoli, Dominici. Les honneurs ont été rendus par un détachement du 163e. Sur le cercueil avaient été placées les décorations de ce vieux brave de Crimée et d'Italie qui emporte dans la tombe les regrets de tous ses camarades.

Le deuil était conduit par ses neveux MM. Moracchini.

Cabinet médical

Le docteur Benetti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

Marchandes d'eau

Hier matin les agents ont procédé à la vérification de ce que les femmes des environs débitent aux Bastiais sous le nom de lait. Comme d'habitude seize d'entr'elles ont été l'objet de procès-verbaux de contravention, parce que leur produit contenait à peu près autant d'eau que de lait. Mais la police a été mise en défaut par l'astuce de plusieurs de ces rosées commères.

L'opération avait commencé à 5 heures et demie.

Averties en temps utile de l'indiscrétion des agents qui deviennent par trop curieux, d'aucunes se sont attardées en route et ne sont rentrées en ville que vers dix heures, après que les agents avaient terminé leur rafle. Et voilà pourquoi dans plusieurs ménages le lutrère est arrivé en retard.

Avenir du Prolétariat

Les sociétaires du Comité de Bastia sont priés de se rendre samedi prochain, à 8 heures du soir, à l'Hôtel-de-Ville : payement des cotisations ; admission de nouveaux adhérents ; communication importante concernant la société.

On est prié d'y assister.

Le Président : P. Paoli.

Absinthe Cusenier

L'Oxygénée verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Emulsion Genti

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez la sous forme d'*Emulsion Genti* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Genti, 30, boulevard Paoli, Bastia.

A vendre

— Rue du Lycée, 18, une maison comprenant un magasin sur la rue, au premier et un deuxième étages.

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alessandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 2 à 3 heures.

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

État Civil

Décès.

Perigi Angèle-Marie, mariée, 42 ans, de Sainte-Lucie de Mercurio.

Gallo Marie-Antoinette, veuve, 90 ans, de Ville de Pietrabugno.

Giocantonti Laurent-Marie, 8 ans, de Monte.

PÉTROLE

Voulez-vous voir réellement clair ?...

Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Americana del Petrolio », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.

On trouve l'ATLANTIC chez MM. L...N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l. et demi, rendu à domicile.

Prix spéciaux pour le commerce de gros.

Bourse de Paris

	3 déc.	4 déc
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.75	99.90
3 p. 0/0 amortie.	99.40	99.10
3 0/0 nouveau.	98 80	98 95

Dépêches pour la Nuit

NOS REPRÉSENTANTS et Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Le débat sur les services maritimes postaux n'est terminé par l'adoption du projet de la Chambre, auquel M. de Casabianca a dû finalement se rallier devant l'impossibilité de faire aboutir le projet de la commission sénatoriale.

MM. Emmanuel Arène et Malaspina, présents à la séance, avaient fait une active propagande auprès de la commission des finances pour qu'elle n'abaissât pas la subvention et accordât le chiffre de 550 000 fr. voté par la Chambre.

M. Ratier, au nom de la commission des finances, a déclaré qu'il se ralliait à ce chiffre, mais en le faisant porter sur le projet de la Chambre et non pas sur celui de la commission sénatoriale qui est été impraticable dans ces conditions.

Tout le monde s'étant ainsi rallié au projet de la Chambre, celui-ci a été voté à l'unanimité, et nous avons donc, après huit mois de retard, qui ont failli nous coûter l'augmentation de la subvention, le projet de la Chambre qui est celui que le Conseil général de la Corse avait adopté à l'unanimité.

Nouvelles Militaires

Artillerie

M. le lieutenant-colonel Le Joindre, directeur adjoint de l'artillerie à Bastia, est nommé directeur d'artillerie et est maintenu à Bastia.

La grève de Marseille

Communications postales entre le Continent et la Corse

Les journaliers ont procédé cette après-midi à l'embarquement des marchandises de première nécessité sur le *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet, qui appareillera très probablement dans la soirée pour Bastia avec des marins de l'Etat, emportant dépêches et passagers.

La journée d'aujourd'hui n'a apporté aucune solution définitive au conflit actuellement élevé entre les inscrits maritimes et les armateurs.

M. Rivelli, secrétaire général des inscrits maritimes, s'est rendu à la préfecture, et a eu une longue conférence avec M. Mastier, préfet des Bouches-du-Rhône.

M. Rivelli dit qu'il était prêt à entreprendre des pourparlers avec les armateurs.

M. Rivelli a conféré ensuite avec le contre-amiral Roovier et avec le commissaire de l'inscription maritime.

L'entente est de plus en plus possible.

Il ne serait pas étonnant que la grève fut terminée avant dimanche.

Plusieurs bateaux, montés par des marins de l'Etat, ont appareillé aujourd'hui pour l'Algérie et pour la Tunisie.

L'AFFAIRE HUMBERT

Le *Gaulois* affirme que la retraite de la famille Humbert est connue par le gouvernement qui négocie son arrestation.

ALLEMAGNE

Séance tumultueuse au Reichstag

Au Reichstag, la séance d'hier a été très tumultueuse à propos de la discussion du nouveau règlement.

M. Singer, député socialiste, qui tient des propos très violents, refuse de descendre de la tribune.

Le président prononce son exclusion, mais aucun précédent n'existant, M. Singer ne quitte pas la tribune.

Le tumulte est à son comble. Aucun orateur ne peut plus se faire entendre. Le président ne sait quelle résolution prendre.

Finalement la séance est levée au milieu d'un vacarme épouvantable.

EN GRÈCE

Le Ministère

Le roi a chargé M. Delyannis de former le cabinet.

M. Delyannis a accepté cette mission.

AU MAROC

Les dépêches de Tanger annoncent que les troupes impériales ont soutenu un violent combat contre les rebelles.

Le sultan a failli tomber au pouvoir des rebelles.

La victoire est enfin restée aux troupes impériales, mais ses pertes sont très sérieuses.

AUX ÉTATS-UNIS

Immense incendie à Chicago

Un violent incendie s'est déclaré à l'hôtel Lincoln, qui est devenu en peu de temps la proie des flammes.

Une trentaine de personnes sont mortes asphyxiées, bien que les secours aient été organisés avec une promptitude remarquable.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. Fallières

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Denoix, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance de mardi, qui est adopté.

INCENDIES DE FORÊTS

M. Gomot dépose son rapport sur la proposition de M. Farinole, relative à la répression des incendies dans les landes et maquis.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

Suite de la 1re délibération sur le projet de loi relatif à la réorganisation des Services maritimes postaux entre le Continent et la Corse.

M. Bérard

sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes, demande au Sénat de voter le projet de loi tel qu'il a été voté par la Chambre, tel qu'il a été approuvé par la commission sénatoriale des finances.

Ce projet ne prévoit qu'une subvention de 475.000 francs.

M. de Casabianca

prend la parole pour protester contre cette mesquine économie.

L'orateur reproche à la commission des finances d'avoir émis son avis sur l'organisation des services maritimes.

Le sénateur de la Corse démontre en outre la nécessité des escales de Porto et de Sagone, qui sont menacées par le ministre.

Il signale enfin les contradictions nombreuses de la commission des finances.

M. de Casabianca dit qu'il lui paraît impossible qu'à la veille des élections sénatoriales le Sénat refuse une subvention déjà consentie et inscrite au budget à la veille des élections législatives.

M. Ratier

estime que les services, tels qu'ils sont prévus, avec une subvention de 475 000 francs, donnent amplement satisfaction aux intéressés.

La commission des finances a tenu à faire des économies. Elle est obligée d'en faire.

M. Bérard

sous-secrétaire d'Etat, monte de nouveau à la tribune et engage vivement le Sénat à adopter le projet tel qu'il a été voté par la Chambre.

L'orateur fait remarquer que la moindre modification apportée à ce projet entraînerait un nouveau retard, et il importe que ce projet reçoive enfin une solution.

M. Bérard demande le maintien de la ligne Marseille Toulon-Nice.

M. Farinole

combat les conclusions de la commission des finances. Il croit que le ministre a été mal renseigné par les bureaux ; la Corse doit avoir un service quotidien.

Le Vote

La discussion étant close, le président met aux voix le texte du projet de loi tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés.

Le Sénat a adopté.

Séance demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. Bourgeois

La séance est ouverte à 1 heure 30.

M. Devès, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Convention monétaire

Discussion du projet de loi approuvant la convention monétaire entre la France, la Belgique, la Suisse, la Grèce et l'Italie.

Le projet de loi est adopté.

Le régime des sucres

Discussion du projet de loi réglementant le régime des sucres.

M. Chapuis

demande le renvoi de la discussion lors de celle du budget. Les questions des sucres et des bouilleurs de cru étant connexes.

M. Berteaux

rapporteur, combat l'ajournement.

M. Lusies

dit que les bouilleurs de cru se défendront contre le projet du gouvernement qui est un coup de bourse.

M. Augé

dit que la convention de Bruxelles peut être ratifiée avant le 1er février, mais la détaxe de 25 francs est incompatible avec notre situation financière.

Le ministre des finances

combat l'ajournement qui est repoussé par 354 voix contre 216.

LE VOTE

Le président met ensuite aux voix l'article 1er qui est ainsi conçu :

A partir du 1er septembre 1903 les droits sur les sucres de toute origine et sur les glucoses indigènes livrées à la consommation, sont ramenés au taux suivant, décimes compris :

Sucres bruts et raffinés, 25 francs par 100 kilos.

Les articles 2 et 3 sont successivement adoptés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

00588

Navigazione generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'Italie, la Corse et la Sardaigne

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie Florio et Rubattino, à Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0.40 à 0.50 le litre.
AU DEMI-GROS 0.35 et 0.40 le litre.
VIN « ORIGINE » et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 la flasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de KOUF (1-25-167), le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-jeunes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

L'ESPÉRANCE
Compagnie anonyme d'assurances et de réassurances à primes fixes contre l'incendie et les accidents, autorisée par l'ÉTAT à réaliser des assurances contre les accidents du travail en conformité de la loi du 9 avril 1898 (Journal Officiel du 22 juin 1899) Capital: 10 millions de francs.
Siège social: 10, rue St-Augustin, 10, Paris.
S'adresser à M. Auguste ROTH, directeur particulier de la Compagnie l'*Espérance* à Bastia, 28 boulevard Paoli.

ANCIEN CABINET PRADÈRE
PIERRE SABATE
Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,
M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix moderés

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt: pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc., etc.. *Spécialité de poignards et stylets corses vendetta*, broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
L'EAU PRÉCIEUSE
Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS: 4 francs — UN AN: 14 francs
ABEL GOUBAUD, Éditeur, 3, r. du 4-Septembre

TUMEUR

Librairie Ollagnier
VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année — Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS
avec plus de 5,000 Fr. de PRIX
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de 1 kilogramme.
Broché...... 1.50 | Broché...... 2.50
Relié...... 2.50 | Relié...... 3.75

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

ESSAYEZ — ESSAYEZ
CHICORÉE **BOULANGÈRE**
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour ... S. CANUGLI Fabricant, 48, rue de la République, Marseille.

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
La Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON
Dépôt spécial: R. GARNIER, pharmacien à Nice

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA Oil Co de New-York, est à *115 degrés* pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant non plus ne mettre certaines insinuations contre la *Mère*, alors surtout qu'elle a 5 degrés de supériorité sur ce qu'on appelle ...
Le consommateur aussi bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (à 6 francs, est assez sensible sur les deux points) d'attendre le Leonardo qui doit arriver incessamment de New York avec 18 500 caisses de Columbia Oil Co ayant 115 degrés de pouvoir éclairant, au lieu de 110 degrés maximum de la qualité vendue.
Le pétrole Columbia d'un emballage parfait supérieur entre tous, sera vendu au détail, au Commerce de gros, 11 francs rendu à l'entrepôt d'octroi.
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colombie etc.
Traversée rapide; confortable à toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de La Veloce, Nouveau Port, Bastia.

AISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
arettes Egyptiennes à 80 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 40 centimes

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

27e ANNÉE — SAMEDI 6 DÉCEMBRE 1902 — No 311

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration: 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00589
BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI: Saint Nicolas, évêque.
SOLEIL: (heure nationale)
Lever, 6 h. 52 m. — Coucher, 3 h. 50 m.
Lune: Pleine, le 14 — Dernier quart., le 21
FÊTE DE DEMAIN: Saint Ambroise.

5 Décembre

Comité de Défense
des intérêts de la Ville & DE L'ARRONDISSEMENT DE BASTIA

Le Comité de défense des intérêts de la ville et de l'arrondissement de Bastia s'est réuni dimanche à 2 heures, à l'Hôtel de Ville, dans la salle des délibérations du conseil municipal.

M. Leca, président, fait savoir que le bureau avait reçu la double mission d'adresser les convocations jugées utiles et de préparer un ordre du jour qui devait être soumis aux délibérations du Comité.

M. Leca dit que le bureau s'est acquitté de sa double mission. Il a cru devoir prendre sur lui de convoquer les Présidents des syndicats de patrons et d'ouvriers existant dans notre ville et il demande au Comité de les admettre, ce qui est voté par acclamations.

M. le Président donne ensuite lecture de l'ordre du jour.

M. Gaudin fait observer qu'il lui paraît absolument nécessaire de bien spécifier les revendications que le Comité a à formuler et de ne pas laisser d'équivoque. Il fait remarquer que la lettre de M. le Ministre de la guerre qui a été publiée dans les journaux de la localité parle du maintien des unités stationnées à Bastia, mais elle est absolument muette sur la question du transfert du Gouvernement militaire qui a si vivement ému la population. Il propose une modification dans ce sens à l'ordre du jour. Cette modification est adoptée.

L'ordre du jour, après diverses observations, est définitivement arrêté dans les termes suivants:

« Considérant que les informations de la Presse et des bruits de source sérieuse ont fait concevoir de légitimes craintes à la population de la ville et de l'arrondissement de Bastia, sur la diminution des effectifs de la garnison de Bastia et sur le déplacement du gouverneur militaire,

» Considérant que les vives inquiétudes qu'une pareille éventualité occasionne semblent suffisamment justifiées:

» Par les pertes successives depuis quelques années d'avantages que notre ville possédait de temps immémorial,

» Par l'avortement de divers projets de travaux nécessaires qui auraient donné quelque bien-être à nos familles ouvrières,

» Par la crise commerciale et agricole qui sévit sur notre pays, laquelle oblige les propriétaires à faire argent de leur suprême ressource,

» Considérant que cette situation pénible est encore aggravée par l'augmentation des impôts qui pèsent déjà lourdement sur nos populations,

» Considérant, en l'état, qu'il y a lieu pour tous les citoyens de la ville et de l'arrondissement de Bastia de s'unir sans esprit de politique ni de parti, et de se grouper autour de quelques personnes de bonne volonté pour soutenir la cause de nos intérêts menacés et méconnue, et la défendre auprès des pouvoirs publics, dans la mesure de leurs moyens,

» Par ces considérations, le Comité de défense des intérêts bastiais se déclare définitivement constitué,

» Approuve pleinement l'attitude des conseillers généraux, d'arrondissement et municipaux qui ont donné leur démission, et les félicite d'avoir su défendre ainsi les intérêts dont ils avaient la charge,

» Prend acte des déclarations contenues dans les dépêches de M. le Ministre de la guerre et de M. le Président du conseil, demande avec insistance le maintien à Bastia du Gouvernement militaire ainsi que de l'intégralité des effectifs qui y sont stationnés et prie M. le Ministre de la guerre de rassurer la population au sujet de ce double maintien. »

L'assemblée acclame ensuite M. Limperani, ancien député, président d'honneur du Comité de défense des intérêts de la ville et de l'arrondissement de Bastia.

M. Limperani remercie l'assemblée de cette désignation flatteuse et pendant plus d'une demi heure, il développe ses appréciations personnelles sur la question qui inquiète, avec raison, les populations de la ville et de l'arrondissement de Bastia.

Voici le résumé de ce qu'il a dit:

Il ne faudrait pas que l'on essayât de nous fermer la bouche en disant qu'il s'agit ici de stratégie, de considérations purement militaires, qui échappent à l'appréciation du vulgaire. La stratégie n'est pas une science mystérieuse et occulte comme autrefois l'alchimie ou l'astrologie. Elle obéit comme toute chose à certains principes généraux qui tombent sous le sens de chacun. Ces idées générales mettent en relief le fait que voici:

Tant que l'Italie n'a pas existé comme nation une et forte, c'est à Bastia qu'a été placé, et cela depuis un siècle, le commandement militaire de la Corse. Et maintenant que l'Italie peut constituer une menace et la seule menace possible pour la Corse, ce même commandement serait placé précisément sur le point de l'île qui est le plus éloigné de l'Italie. Bastia est à six heures de navigation de la Spezia, le plus grand port militaire, le plus grand arsenal de l'Italie; toute la côte orientale de la Corse que Bastia domine est, sur son étendue de cinquante lieues, à la même distance de la côte italienne, de sorte que Bastia peut être considérée comme une ville frontière, et la côte orientale de la Corse comme une frontière. Et cette côte constitue la partie la plus vaste et la plus importante de l'île. Sur notre frontière de l'Est, a-t-on placé en arrière les principaux moyens de défense et les gros effectifs? Ne les a-t-on pas accumulés aux points les plus rapprochés de l'ennemi possible? Et de même vers les Alpes?

La partie occidentale de la Corse est séparée de sa partie orientale par toute la largeur de l'île et par une chaîne de hautes montagnes difficilement franchissables. Elle est coupée elle-même transversalement par d'autres montagnes. Elle tourne en quelque sorte le dos à la partie orientale de l'île et par suite à l'Italie. C'est là que serait placé le commandement.

L'histoire démontre que tous ceux qui ont successivement occupé la Corse, les Pisans, les Génois, les Français, les Anglais en 1793 et en 1814, ont toujours commencé par attaquer Bastia, et que lorsqu'ils ont pu s'en emparer ils ont été maîtres de l'île.

Espérons tous que le siècle qui commence ne verra pas, entre nations de l'Europe, les grandes guerres qui ont signalé le siècle qui vient de finir. Mais si l'on s'occupe de pareilles questions, c'est uniquement en vue de la guerre.

Il ne faut pas croire que lorsque nous demandons pour Bastia le maintien du commandement, nous envisageons uniquement nos intérêts matériels et immédiats. Sans doute le déplacement dont on nous menace, nous porterait à ce point de vue un sensible préjudice, d'autant plus sensible qu'il viendrait s'ajouter au déplacement ou à l'amoindrissement de différents services dont nous étions en possession. Il est toutefois, je le reconnais, un service dont le maintien nous est assuré, il est un fonctionnaire dont nous ne serons jamais privés: c'est le percepteur, qui fonctionne de plus en plus. Mais la compensation n'est peut-être pas suffisante.

Malgré tout, nous nous inspirons surtout de pensées plus hautes et plus générales. Nous voulons que Bastia soit, contre toute éventualité, défendue pour le mieux, et que la Corse entière le soit avec elle.

L'intéressante causerie de M. Limperani est souvent interrompue par les applaudissements du nombreux auditoire qui assiste à la séance.

M. Sisco Sauveur prend ensuite la parole et déclare que les inquiétudes des populations sont suffisamment justifiées, attendu que, dans une réunion du Comité républicain de Bastia, M. le député Astima a affirmé qu'une partie des archives de l'Etat-major avaient été transportées à Ajaccio, puis, sur son intervention, réintégrées à Bastia.

Diverses autres observations sont échangées entre plusieurs membres de l'assemblée.

L'un d'eux indique qu'il conviendrait de prier M. le Ministre du Commerce de se préoccuper du transport des voyageurs et des marchandises, suspendu par la grève de Marseille.

Cette motion est adoptée à l'unanimité.

A ce propos, quelques membres parlent de la mesure que le gouvernement italien a prise avec une vive diligence en doublant le service hebdomadaire de la Cie Florio Rubattino, entre Livourne et Bastia. L'assemblée prie le bureau de transmettre ses remerciements à M. le conseil général Colucci, qui a inspiré cette décision. La Corse n'attend pas moins, elle attend plus encore de l'Etat français dont elle fait partie et qui a tout son dévouement.

La question des services maritimes postaux est ensuite abordée. L'assemblée prie le bureau de transmettre ses félicitations à M. le sénateur de Casabianca pour les efforts qu'il déploie, afin d'amener une prompte et avantageuse solution de la question qui touche à de si graves intérêts et tient le pays en souffrance depuis plus de dix ans.

Aucune autre observation n'étant présentée, M. le Président lève la séance, en déclarant que le Comité se réunira de nouveau à une date qui sera ultérieurement fixée.

* *

Voici les deux télégrammes qui ont été envoyés par le Comité, lundi matin, 1er décembre.

« Ministre Commerce, Paris.
» Comité de défense des intérêts bastiais, réuni séance publique, confiant votre sollicitude, vous prie pourvoir au plus tôt transport passagers, et marchandises Bastia-Marseille. Compagnie italienne devant grève a assuré doublé service hebdomadaire Bastia-Livourne. Vous prie également presser solution services maritimes postaux conformément aux propositions commission sénatoriale avec tarif minimum. Situation précaire Corse exige prompte solution.
« Pour Comité,
» LECA, *président*. »

« Casabianca, sénateur, Paris.
» Comité de défense des intérêts bastiais réuni séance publique, vous félicite efforts pour obtenir prompte solution services postaux. Télégraphie en même temps Ministre commerce pour le prier hâter solution suivant propositions commission avec tarif minimum si possible. Comité prie également ministre assurer transport passagers et marchandises Bastia-Marseille. Gouvernement italien devant grève a immédiatement doublé service hebdomadaire entre Bastia et Livourne.
« Pour Comité,
» LECA, *président*. »

Les Services Maritimes Postaux
DE LA CORSE
SÉNAT
Séance du 27 novembre
(Suite et fin)

M. de Casabianca, rapporteur. — Je demande au Sénat la permission de dissiper en peu de mots les craintes de M. le sous-secrétaire d'Etat.

Il vous a dit: Nous ne sommes pas saisis officiellement.

Or, messieurs, voici la lettre que votre commission a reçue:

« A M. Farinole, sénateur de la Corse, président de la commission des services maritimes postaux de la Corse, au palais du Luxembourg, à Paris.

» Monsieur le Président,

» J'ai l'honneur de vous informer que notre conseil d'administration, accédant au désir que vous avez bien voulu exprimer, m'a autorisé, par décision prise dans sa dernière réunion, à prendre au nom de notre compagnie l'engagement de se présenter à l'adjudication qui serait ouverte sur notre programme des services maritimes postaux de la Corse, modifié par la commission du Sénat, et de déposer, préalablement le cautionnement prévu par le cahier des charges. »

M. Méric. — Elle y est bien obligée si elle se présente à l'adjudication.

M. le rapporteur. — « Conformément à vos indications, notre compagnie a saisi officiellement M. le ministre du commerce de cette déclaration par la lettre en date de ce jour, dont je vous remets ci-inclus la copie.

» Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute et respectueuse considération. » (Mouvements divers).

Autant que possible il faudrait s'entendre. M. le sous-secrétaire d'Etat craint qu'il n'y ait pas de soumissionnaires. Je le rassure, il y aura des soumissionnaires, peut-être même en plus grand nombre qu'on ne le désire. (Sourires).

M. l'amiral de Cuverville. — Quand une table est bien servie, elle ne manque jamais de convives.

Par conséquent, les soumissionnaires se présenteront.

M. le sous-secrétaire d'Etat est revenu à nouveau à la charge au sujet du service côtier; il a dit: Mais comment voulez-vous faire entrer des bateaux dans ces ports, ou, pour mieux dire: dans des ports qui n'existent pas?

Comment se fait-il, si ces ports n'existent pas, que la Chambre ait voté le projet avec l'alternance « Porto ou Sagone? » Vous n'avez fait alors aucune objection; vous n'avez pas dit à la Chambre qu'il n'y avait pas de port à Porto ni à Sagone, c'est seulement au Sénat que vous découvrez qu'il n'y a pas de port dans ces deux localités.

Enfin, vous êtes revenu sur la ligne de Nice, Toulon, Marseille et vous avez dit: Mais pourquoi ne comprendriez-vous pas dans vos services cette ligne que vous avez appelée ligne provençale?

C'est que j'estime que lorsque vous vous occupez des services maritimes postaux de la Corse, vous devez vous occuper uniquement de la Corse. Or, en quoi ce service intéresse-t-il notre département?

Et M. le sous-secrétaire d'Etat ne cesse, de la meilleure foi du monde bien entendu, de commettre des erreurs. A l'heure actuelle, contrairement à ce que vous avez affirmé, ce service n'existe pas. Vous n'avez qu'à prendre l'ancien cahier des charges, vous ne l'y trouverez pas. La compagnie Fraissinet fait ce service pour son compte personnel, et je ne m'étonne pas qu'elle tienne à profiter de l'occasion pour l'introduire dans le nouveau cahier des charges. (Mouvements divers).

Je supplie donc le Sénat de ne pas renvoyer ce projet à la commission. Le renvoyer, c'est rendre son vote impossible avant notre prochaine séparation. Est-ce le but que l'on veut atteindre? Je ne puis pas le croire. (Très bien! très bien!)

M. le président. — La parole est à M. Ratier.

M. Antony Ratier, rapporteur de la commission des finances. — Messieurs, votre commission des finances croit devoir venir vous demander de lui renvoyer ce projet de loi.

Il ne s'agit pas, messieurs, remarquez-le bien, d'émettre ce soir un vote pour que l'adjudication soit faite demain et que le service commence dans peu de temps; il est vraisemblable, en effet, que le projet retournera devant la Chambre des députés. Nous pouvons donc nous permettre de l'examiner à fond.

Mais ceux qui désirent que des améliorations soient promptement apportées aux services actuels devraient, selon moi, accepter le projet de loi voté par la Chambre, puisqu'il supprime tous les inconvénients dont M. de Casabianca est venu se faire ici le très éloquent interprète.

La commission des finances croit devoir persévérer dans la manière de voir qu'elle a adoptée dans un grand nombre de circonstances, et elle demande que le projet lui soit renvoyé, parce qu'il lui paraît que si le chiffre de la subvention, fixé d'abord à 475,000 francs, mais relevé à 503,861 fr., peu de temps avant les élections, comme M. de Casabianca le rappelait tout à l'heure...

M. le comte de Pontbriand. — Alors c'est un projet de loi électoral!

M. Antony Ratier. — ... semble s'imposer maintenant avec cette augmentation. Au moins faut-il que le Sénat vote un projet qui nous mette en face d'une adjudication possible.

Or, pour les raisons que M. le sous-secrétaire d'Etat vient de vous exposer, c'est-à-dire parce que le littoral de la Corse ne compte qu'un très petit nombre d'habitants; parce que les parcours que la commission vous propose d'ajouter au projet, par substitution à une ligne qui ne coûterait rien au concessionnaire, constitueront de lourdes charges; parce que nous ne nous trouvons pas le moins du monde, comme le croit M. de Casabianca, en présence d'un concessionnaire ayant déjà fait des offres définitives, il nous est permis de douter très sincèrement du succès de l'adjudication.

Je crois que M. de Casabianca n'est pas exactement renseigné lui-même sur les

offres qui ont été faites, car si j'ajoute foi aux renseignements qui m'ont été fournis au cours de cette séance même par l'administration des postes, ces offres ont varié à plusieurs reprises dans des proportions considérables, et la lutte qui vient de vous être lue par M. de Casabianca ne se réfère pas d'une façon complète au projet sur lequel le Sénat est appelé à délibérer. Pour plus grande précision, un parcours, celui de Calvi, Ile-Rousse, Ajaccio, devant continuer le parcours d'Ajaccio à Propriano, ne serait pas compris dans les dernières offres.

Je n'ai pas, encore une fois, la possibilité de discuter la question. Nous n'avons été saisis que la dernière heure, mais il a semblé aux membres de la commission des finances qui assistent à cette séance qu'en présence de ces incertitudes, en présence des charges qui apparaissent, d'un projet qui, s'il nous crée pas de sommes naire, ne fera que prolonger un état de choses que nous reconnaissons tous être déplorable, il conviendrait de renvoyer le tout à la commission des finances qui l'examinerait, en se plaçant au point de vue financier si nous nous trouvons en présence d'une adjudication possible et si la prévention de 55 0 0 francs qui est, il faut le reconnaître, très considérable, au regard des maigres ressources de la Corse, doit être pour nous l'objet d'un nouveau, mais profitable sacrifice, nous le consentirons.

Je dis que c'est une somme relativement considérable, les recettes des compagnies qui ont exploité l'ont toujours démontré.

M. de Casabianca vous a dit tout à l'heure que la Corse devait de la reconnaissance à la République. Je suis de son avis, car, à plusieurs reprises, et toutes les fois que nous avons voté des lois fiscales, nous lui avons accordé des immunités ; le chiffre de ces immunités d'assises aujourd'hui 5 millions et, par conséquent, dans la situation critique que nous traversons, si une économie est possible, nous ne devons pas négliger de la réaliser. Le Sénat appréciera ; quant à votre commission des finances, je parle au nom de ses membres ici présents, elle ne se croit pas en état de vous donner, ce soir, une opinion définitive.

M. le comte de Pontbriand. — En ce cas elle délibère !

M. Antony Ratier. — Voilà pourquoi nous vous demandons le renvoi à la commission des finances, et les observations que je vous présente n'ont d'autre but que de dégager ma responsabilité.

M. le comte de Pontbriand. — Elles sont personnelles, puisque vous dites vous-même que la commission des finances n'a pas délibéré.

M. Antony Ratier. — J'ai parlé, je le répète, au nom des membres de la commission ici présents.

M. le rapporteur. — Messieurs, j'avais été informé, il y a quelques jours, que la commission des finances avait délibéré et qu'elle avait émis l'avis qu'elle n'avait rien à dire contre le chiffre de 550 000 francs proposé par le Gouvernement. Aujourd'hui, la commission des finances a des scrupules.

M. le comte de Pontbriand. — Personnels.

M. le rapporteur. — Ce sont cependant des scrupules que n'écrouve pas en réalité la commission des finances dans son ensemble, puisque M. le rapporteur vient de nous déclarer qu'elle n'avait pas délibéré sur cette question. J'ai déjà dit que je tenais de source certaine qu'elle en avait délibéré, et qu'il était entendu qu'elle proposerait au Sénat de maintenir la subvention de 550 000 francs.

M. Magnin, président de la commission des finances. — Je demande à faire une observation de ma place.

M. le président. — La parole est à M. le président de la commission des finances.

M. le président de la commission des finances, de sa place. — Vous venez de faire allusion à ce que je vous ai dit.

M. le rapporteur. — Pas du tout !

M. le président de la commission des finances. — Je rétonde que je vous ai dit que la commission des finances en avait délibéré ; qu'elle avait chargé M. le rapporteur de dire que, sans examiner la question au fond, elle n'avait pas d'objection à faire sur l'augmentation proposée, à condition qu'elle continuât un correspondant à cette augmentation figurant dans le budget général de l'Etat. Voilà ce que la commission a délibéré, et elle n'a pas délibéré autre chose.

On nous propose une augmentation nouvelle ; M. le rapporteur demande le renvoi à la commission des finances en laissant libre le Sénat d'apprécier.

M. le président. — Mon cher collègue, est-ce l'avis de la commission des finances que vous venez d'exprimer ?

M. le président de la commission des finances. — La commission des finances, je le répète, a chargé M. le rapporteur de dire au Sénat qu'elle ne faisait pas d'objection à l'augmentation, à condition qu'il y aurait dans le budget une économie correspondant à cette augmentation.

Si, pour la première fois que vous examinez une question financière, vous ne voulez pas faire une économie correspondant à l'augmentation de dépense, on peut se demander ce que deviendra votre bonne foi.

M. le président. — Dans ces conditions, monsieur Ratier, et après que M. le président de la commission des finances a fait connaître l'avis de la commission, maintenez-vous votre demande ?

M. Antony Ratier. — Monsieur le président, j'ai à donner une explication qui a un caractère personnel.

J'ai commencé mes explications et j'en appelle aux membres du Sénat qui étaient présents au début du débat, en disant que la commission des finances n'avait délibéré sur l'état de choses qui lui avait été alors révélé, mais que depuis ce moment, des éléments nouveaux lui avaient été apportés, il en est un notamment que je n'ai connu qu'il y a que ques instants et qui tend à démontrer que les propositions faites par les compagnies concessionnaires ne concordent pas exactement avec le projet de loi. Il nous a semblé que dans ces conditions nous ne pouvions pas honnêtement donner au Sénat un avis portant, je le répète, sur un état de choses différent de celui sur lequel nous avions délibéré.

Par conséquent, d'accord avec les membres de la commission des finances qui sont ici et notamment avec M. le rapporteur général, je vous ai apporté l'expression de nos scrupules.

Je conclus messieurs, en disant : Nous tenons à dégager notre responsabilité, en vous faisant part des sujets de doute qui nous empêchent de donner au Sénat l'avis ferme qu'il attend de nous.

M. le président. — Je mets aux voix le renvoi du projet de loi à la commission des finances.

Il a été déposé sur le bureau une demande de scrutin.

Elle est signée de MM. Ratier, Méric, Gsernan, Edouard Millaud, Clémenceau, Veiton, Victor Leydet, Bonnefoy-Sibour, Desmons, Gigiot.

Il va être procédé au scrutin.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en opèrent le dépouillement).

M. le président. — Voici, messieurs, le résultat du scrutin :

Nombre des votants	248
Majorité absolue	125
Pour l'adoption	145
Contre	103

Le Sénat a adopté.

Ont voté contre, MM. de Casabianca, Farinole. — M. Hebrard n'a pas pris part au vote).

M. de Casabianca, rapporteur. - Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur.

M. le rapporteur. — Je demande au Sénat de vouloir bien inscrire la continuation de la discussion du projet de loi sur les services maritimes postaux de la Corse en tête de l'ordre du jour de la séance de mardi. Je pense que d'ici là la commission des finances nous aura fait connaître son avis.

M. le président. — Cette question sera tranchée au moment où nous règlerons l'ordre du jour.

M. de Casabianca a demandé au Sénat d'inscrire dès maintenant en tête de l'ordre du jour de la séance de mardi la suite de la discussion du projet de loi relatif aux services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

Personne n'y fait objection ?

Il en est ainsi décidé.

Aperçu des Assises

6 décembre 1898. — François Fortuari, après avoir cédé la gouvernement de la Corse à Georges Doria, part pour Gênes.

Georges Doria connaissait déjà la Corse, où, en qualité général, il avait lutté contre les généraux français. C'était, dit Cambiaggi, un sujet très expert, non seulement dans l'art militaire, mais encore d'un profond savoir pour bien gouverner.

Bulletin Financier

Paris, le 2 décembre 1898.

Bien qu'irrégulier, le marché est resté ferme dans son ensemble. Nos Rentes, sans progresser de nouveaux achats, font un bon arrêt et clôturent le 3 0/0 à 99.60 et le 3 0/0 nouveau à 99.70.

La Banque Hypothécaire se tassent (Extérieure, après deux marchés à 81.25 et 81.37 ; la Foncière à 81.75 et la Française à 81.75 ; la Banque Parisienne à 81.50 ; la Banque de Crédit conservent leurs bonne disposition. Le Crédit Lyonnais se traite à 1,695 ; le Crédit Foncier se vend à 1,710 ; le Comptoir National d'Escompte termine à 570 et la Société Générale à 611.

Les valeurs de cuivre calmes, le Rio est coté à 1,085 ; le Tharsis se négocie à 3 853. Les valeurs de trust ont aussi faibles, notamment la Tharsis qui baisse à 686. Les Mines d'Orient lourdes.

Les Grands Chemins sont fermes.

Cour d'Assises

Audience du 5 décembre

Présidence de M. LEVIE-RAMOLINO

1re Affaire

Faux en écritures publiques

L'accusé Nicolai Ours-Antoine a à répondre du crime de faux en écritures publiques et authentiques et usage de faux.

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Au mois de mai 1893, le sieur Degiovanni Félix, greffier de la justice de paix de Pietra di Verde, fit assermenter son neveu, Nicolai Ours-Antoine, en qualité de commis-greffier. Comme il avait une entière confiance en lui, il lui laissa la direction du greffe. Degiovanni qui ne surveillait que la transcription des jugements et des actes importants, s'était réservé les gages de sa charge, tandis que Nicolai bénéficiait des émoluments et des mémoires de frais de justice.

Nicolai a établi les 20 avril et 20 septembre 1895, les 10 janvier et 13 juillet 1896, les 2 janvier et 2 juillet 1897, les 2 janvier et 15 juillet 1899, les 1er janvier et 10 août 1900, les 1er juillet 1901 et 6 janvier 1902 des mémoires de droits et d'indemnités dus au greffier du tribunal de police de Pietra di Verde, revêtus de la fausse signature de Degiovanni et contenant des majorations en ce qui concerne le nombre des expéditions, de beaucoup supérieure dans chaque mémoire, au nombre des jugements rendus par défaut. La vérification à laquelle il a été procédé accuse une majoration totale de 872 expéditions. Nicolai a présenté ces mémoires à la taxe et en a touché le montant au bureau de l'enregistrement de Cervione. Il a ainsi réalisé un bénéfice illicite s'élevant à la somme de 640 francs. Il ne conteste pas l'exactitude de ces constatations.

M. Aubert soutient l'accusation

Nicolai avoue les crimes qui lui sont reprochés et qu'il a commis en se rendant parfaitement compte de ce qu'il faisait. Une répression s'impose ; les jurés n'hésiteront pas à retenir la culpabilité de l'accusé au moins pour le crime d'usage de pièces fausses pour permettre à la Cour d'appliquer la peine de l'emprisonnement.

Me de Carsalle présente la défense.

Nicolai a commis une faute. Il l'a toujours reconnu et il n'est empressé de verser au trésor le montant de ce qu'il avait indûment perçu. Il n'a été que trop puni déjà. Il a subi en effet préventivement quatre mois de détention dont trois dans la maison cellulaire de Corte. Les jurés reculeront devant la sévérité de la peine que la Cour pourrait appliquer à Nicolai en cas de condamnation. Il demande donc l'acquittement de son client.

Le verdict étant négatif sur toutes les questions, Nicolai est mis immédiatement en liberté.

2e Affaire

Assassinat et complicité

Dans la matinée du 8 mars 1901, le sieur Brunetti Jacques, menuisier à Petrotto-Bichisano, quittait cette localité, lorsqu'à la sortie du village, il essuyait deux coups de feu qui l'abattirent sur la route ; il ne tardait pas à rendre le dernier soupir.

Une information fut aussitôt ouverte et les soupçons de la justice se portèrent sur la famille Giacomini, composée du père, de la mère et de quatre enfants, dont une fille et trois garçons. Les Giacomini accusaient Brunetti Jacques d'avoir séduit Giacomini Marie-Philippine et de l'avoir délaissée. Un suralcool, à maintes reprises, sommé Brunetti d'avoir à régulariser sa situation ; mais leurs efforts seraient demeurés inutiles.

Des mandats d'arrêt furent lancés contre les Giacomini, et après une laborieuse instruction, M le juge d'instruction de Sartene renvoyait devant la cour d'assises de la Corse, sous la prévention d'assassinat et de complicité de ce crime, tous les membres de la famille Giacomini, à savoir : 1° le père, Dominique Giacomini, 2° la mère Marie Madeleine, 3° la fille Marie-Philippine et les trois garçons : Charles, Joseph et Antoine.

Par arrêt de la Chambre des mises en accusation de la Cour d'appel de Bastia, en date du 6 novembre 1901, les nommés Giacomini Dominique, Pavalacci Marie-Madeleine, femme Giacomini Dominique, et Giacomini Joseph, comme auteurs ou complices de l'assassinat commis sur Brunetti Jacques, étaient mis hors de cause ; ils bénéficièrent d'un arrêt de non lieu.

Par le même arrêt, la cour ordonnait la mise en accusation des nommés Giacomini Antoine, Giacomini Charles et Giacomini Marie-Philippine et les renvoyait devant la cour d'assises de la Corse, pour y être jugés conformément à la loi.

Giacomini Charles n'est, jusqu'à ce jour, soustrait aux recherches de la justice.

Giacomini Antoine et sa sœur Marie-Philippine comparaissent seuls devant le jury.

M. Angeli, avocat général, occupe le siège du ministère public.

Me Charles Decori assiste les deux accusés.

Après les premières formalités, il est donné lecture par M. le greffier Ottavi lani de l'arrêt de renvoi de la chambre des mises en accusation et de l'acte d'accusation.

Acte d'accusation

L'acte d'accusation est ainsi conçu :

Philippine Giacomini prétendait qu'elle avait été séduite par Mondoloni Antoine. Celui ci fut menacé de mort s'il n'épousait pas Philippine. Cédant à la frayeur il subit en 1899 ce mariage dont la nullité fut prononcée par le tribunal de Sartene le 23 décembre 1900. Philippine en 1900 désigna comme son nouveau séducteur Jacques Brunetti qui protesta contre une pareille imputation. Les frères à Philippine se répandirent en menaces. Dans la courant du mois de novembre 1900 une sœur de Brunetti fut contrainte de recevoir et de garder la fille Giacomini, dont l'expulsion ne put être obtenue plusieurs jours après, que grâce à l'intervention du parquet de Sartene.

Cependant en février 1901, Jacques Brunetti épouse une jeune fille à Sorbollano. Les Giacomini résolurent de mettre leurs menaces à exécution. Le 8 mars 1901 Jacques accompagné de Pietri Antoine retournait à Sorbollano. Vers 7 heures il partait de Petreto. Il venait de rencontrer dans le village la fille Giacomini qui lui dit : « Bonjour, tu peux t'en aller tranquille ». Puis elle descendit précipitamment du côté de l'église. Charles Giacomini sortit armé d'un fusil et prit la même direction que Jacques. Jacques et Pietri marchaient derrière le cabriolet. Ils avaient parcouru à peu près un kilomètre lorsque deux détonations successives en firent entendre. Les coups avaient été tirés d'un fourré de bruyères situé en amont de la route à une quinzaine de mètres de distance. Il a été constaté que le terrain était fraîchement piétiné. Brunetti Jacques tomba frappé de deux balles qui le traversèrent de part en part. La mort avait été foudroyante. Le cadavre recevait ensuite deux projectiles au bas ventre. Pietri Antoine en arrivant à Propriano, vers 9 heures du matin, révéla l'assassinat dont il venait d'être le témoin. Ce sont, affirma-t-il, les frères Giacomini qui ont fait le coup. Mais Pietri Antoine s'est exprimé devant le magistrat instructeur avec moins d'assurance. L'embarras de ses déclarations trahit l'effroi que lui inspirent les Giacomini. Après le crime, Philippine, Antoine et Charles Giacomini prirent la fuite immédiatement. Charles garde encore la campagne. Philippine et Antoine se sont constitués prisonniers le 26 septembre 1902.

Il est procédé à l'interrogatoire des accusés, puis on entend les quatre premiers témoins.

L'affaire est renvoyée en continuation à demain.

Il reste à entendre trois témoins.

Savon Prisonnier Malheba ô fer. 75 c. le pain

Cours d'adultes

Les cours d'adultes seront faits à l'école des filles de la rue de l'Opéra, le lundi et le vendredi de chaque semaine, de 4 à 5 heures et demie du soir.

Paroles de savant

Deux vins contraires avaient séjourné bon an mal an, aux 1-2, de sang et de mort qui imaginé depuis jour de nouveaux moyens de combat, et une loi de paix du travail, du salut, qui ne songe qu'à délivrer l'homme des fléaux qui l'assaillent. L'une ne cherche que les ruines, les violences, l'autre que la suppression de l'humanité. Celle-ci met la vie humaine au-dessus de toutes les valeurs celle-là accordait des centimes de mille d'existence à l'ambition d'un seul. Qui parle ainsi ? Lamartine, le père populaire des savants, l'homme dont les travaux ont amélioré les conditions de la vie humaine, non seulement en diminuant nos souffrances, mais aussi en augmentant nos ressources. Ces paroles sont d'actualité au moment où on annonce la découverte d'un fluid électrique pouvant tuer vingt bœufs morts par minute, en moyenne ; d'un perle d'acier ; d'un nouveau explosif qui supprimerait le bruit, la fumée et le recul des armes de guerre.

Heureusement qu'à côté des champions de la mort, nous trouvons aussi les champions de l'humanité parmi ces derniers on peut citer parmi les premiers le savant qui par son immortelle découverte des pilules Pink et les nombreuses guérisons qu'elles ont procurées, a mérité la reconnaissance de milliers de personnes de toutes classes et de toutes nationalités. Parmi ceux ci on peut citer Madame Amélie Scherer qui exerce à Troyes 51, rue Boucher-Cerbas la profession de lingère. L'état de santé de cette dame était bien précaire et ses pilules Pink sont assurément bien efficaces pour ramener la santé dans cet organisme si délabré.

« Depuis environ dix-huit mois, écrit Madame Scherer, j'étais éprouvée par une faiblesse générale, conséquence de nombreuses couches. J'eus coup sur coup enfants. J'avais souvent de violentes migraines. Je n'avais pas d'appétit et souvent j'éprouvais de grandes difficultés pour digérer mes nourritures. Au moindre effort je devais m'arrêter, car j'étais vite essoufflée et prise de palpitations du cœur et il me semblait alors que j'allais mourir. Je vis un jour dans un journal le récit d'une guérison d'une personne qui avait éprouvé les mêmes malaises dont je souffrais et que les pilules Pink avaient guérie. Je pensais que mes pilules me soulageraient pour être salutaires aussi et je les pris. Par un traitement relativement court, j'ai vu disparaître progressivement tous mes malaises et me porte actuellement mieux que je ne suis jamais portée. »

Les personnes qui souffrent comme Madame Scherer doivent avoir un tout le raisonnement qu'elle s'est tenue. Puisque les pilules Pink qui ont guéri tant de gens des mêmes maux ne me guériraient-elles pas aussi ?

Il n'y a pas de bonne raison pour cela et ceux qui font usage des pilules Pink sont certains de voir une amélioration se produire dans leur état s'ils souffrent des maladies provenant de l'appauvrissement du sang chlorose ou anémie, maux d'estomac, rhumatismes.

Les Pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt principal Galvin, et Cie, 23, Rue Stella, Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix-sept francs cinquante les six boîtes franco contre mandat-poste.

Prévisions de l'Avenir

Dimanche, 7 décembre prochain, de 10 à 11 heures du matin, à la Mairie : Recette mensuelle. Dernière recette, où tout adhérent âgé de 15 ans au 31 décembre 1901, peut faire partie de la Société à dater du 1er janvier 1902. Il touchera ainsi une retraite à l'âge de 55 ans. Les sociétaires en retard de 6 mois de paiement est passible de radiation à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 25 janvier 1901. Avis aux intéressés. Tous les membres du Bureau sont instamment priés de se trouver à la Mairie.

Ordre du jour : Création à Bastia d'une Section de l'Orphelinat des Prévoyants de l'Avenir : Avis aux pères et mères de famille : Moyennant le versement d'une somme de 1 franc par an l'avenir d'un orphelin, fils ou fille de sociétaire décédé, est assuré jusqu'à l'âge de 17 ans. Des statuts vont remis aux sociétaires et à toutes les personnes qui en désireront.

On ne peut être membre de l'Orphelinat que si l'on appartient déjà à la Société des Prévoyants de l'Avenir.

Le Président, A. ANGERLY.

Nécrologie

LE COMMANDANT HIRIART

Dimanche dernier s'éteignait à Nice le commandant Hiriart. Partout où il a passé cet officier s'est fait estimer de ses chefs et aimer de ses subordonnés. Comme percepteur des contributions directes, il a occupé avec éclat des postes importants, il sut concilier les intérêts du Trésor et ceux des contribuables.

Rentré dans la vie privée, il a longtemps habité la Corse. A Bastia, à Ponta, il s'est créé des amitiés aussi sincères que durables. Affable avec tous, bon pour les humbles, il a laissé ici le meilleur souvenir. Aussi, dès que la nouvelle de sa mort a été connue, la population a tenu à prouver à sa fille et à son gendre combien elle prenait part à leur douleur.

Le commandant Hiriart laisse trois fils, l'un est commissaire à la gare de Nice, l'autre lieutenant d'infanterie à Belfort, le troisième compte parmi les meilleurs avocats du barreau de Nice ; et deux filles, dont l'une a épousé le fils du sous-préfet Galeazzi, de si regrettée mémoire.

En cette douloureuse circonstance, nous offrons à M. et Mme Galeazzi, et à MM. Hiriart l'expression émue de nos plus vives condoléances.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 5 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8° à midi, + 8 5. 7 heures du soir + 7 5.
Maxima, + 8°. Minima, + 7 2
Baromètre. — 7 heures du matin, 762 mm. midi. 758 mm. 6 heures du soir 754 mm.
Vent. — Sud-Ouest modéré, E. N. E. fort
Dans l'après-midi, N. E. fort.
Etat du ciel, pluieux
Pluviomètre, à midi : 10.

⁂

Doctorat en droit

M. Vincent Simeoni, avocat à la cour d'appel d'Aix, fils de l'honorable conseiller à la même cour, vient de soutenir devant la faculté de droit sa thèse de doctorat juridique, dont le sujet était une très savante étude sur la formation des contrats entre absents.

M. Marcaggi, déjà plusieurs fois lauréat de la faculté, a été admis avec la mention très bien et les éloges du jury.

Nous félicitons sincèrement le jeune docteur de ce brillant succès.

⁂

Constitution

Dominique Ottaviani, qui s'est trouvé mêlé à la rixe du boulevard Paoli, dans la nuit de dimanche, s'est constitué entre les mains de son avocat, Me Nivaggioli.

Dans son interrogatoire, Ottaviani a soutenu qu'il ne s'était servi de son couteau que lorsqu'il a vu Venturini prêt à le frapper avec son arme.

Il a été placé sous mandat de dépôt.

Erminy est poursuivi comme complice.

L'état de Venturini est toujours satisfaisant.

⁂

Cabinet médical

Le docteur Benetti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

⁂

Nouveau confrère

Nous avons annoncé il y a un mois l'apparition de *Bahut-Journal*. On nous prie de rappeler que cette feuille paraîtra demain sous le titre de *l'Inachevé*.

Souhaits de longue vie et de prospérité.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Société des anciens sous officiers

Assemblée générale, dimanche 7 courant, à 9 heures du matin, à la mairie.

Ordre du jour : Election du président ; paiement de la cotisation ; compte-rendu de la situation financière ; proposition concernant les médicaments ; réception de nouveaux sociétaires.

⁂

Société de Sainte-Dévote

Les membres participants sont avisés que les dimanches 7 et 14 décembre aura lieu au bureau social, de 9 à 11 heures, la perception des cotisations.

Les retardataires sont priés de se mettre en règle.

On procédera aux élections d'un vice-président, d'un secrétaire et de trois administrateurs.

Le Président, J. AIROLA.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

A vendre

— Rue du Lycée, 18, une maison comprenant un magasin sur la rue, un premier et un deuxième étages.

⁂

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 2 à 3 heures.

⁂

Meubles à vendre

Meubles à Volonté pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

Bourse de Paris

	4 déc.	5 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.90	99 80
— 3 p. 0/0 amortie	99.10	99.00
— 3 0/0 nouveau	98.95	98 90

Dépêches Télégraphiques de Nuit

Légion d'honneur

Sont promus au grade de chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur :

M. Lucciardi, lieutenant de vaisseau ;

M. Maraninchi, adjudant principal de 3e classe de la marine.

Médaille militaire

La Médaille militaire a été conférée aux dénommés ci-après :

Sinibaldi, premier-maître fourrier ;

Andreï, premier-maître commis ;

Sartori, premier-maître vétéran.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La Grève de Marseille

Le président du conseil et le ministre de la marine ont communiqué les derniers renseignements reçus de Marseille, relatifs à la grève, et ont fait connaître de quelle manière avait été assuré le service postal entre Marseille la Tunisie l'Algérie, et la Corse.

En Crète

Le ministre des affaires étrangères a fait signer le projet de loi portant remise au gouvernement crétois d'une somme de 166.461 francs pour une distribution de vivres aux habitants.

Surveillance des Cies d'Assurances

Le ministre du commerce a fait approuver un projet de loi tendant à exercer une surveillance rigoureuse, à l'avenir, sur les entreprises d'assurances sur la vie.

Affaires courantes

Le conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

La grève de Marseille

Communications postales entre le Continent et la Corse

Le paquebot postal *Balkan* est parti de Marseille pour Bastia, vendredi matin, à midi, avec de nombreux passagers et des marchandises. Il effectuera le prolongement sur Livourne dimanche matin.

L'*Insulaire*, assurera le service entre Nice et Ajaccio.

⁂

Les services de l'Algérie et de l'Indo-Chine ont été assurés par des marins de l'Etat.

⁂

Le paquebot d'Australie partira dimanche.

La Situation

Les inscrits maritimes ont télégraphié au ministre du commerce qu'ils repoussaient toutes les propositions des armateurs et qu'ils avaient décidé la continuation de la grève.

Les armateurs sont intransigeants ; ils ne veulent faire aucune concession.

Les grévistes, de leur côté, sont fermes dans leurs revendications, mais ils sont très calmes.

Frais de réquisitions

Le gouvernement a informé les Compagnies de transports de Marseille que les frais résultant des réquisitions faites par l'Etat pour assurer les services postaux et autres, seraient prélevés sur les subventions allouées aux Compagnies.

Les chambres syndicales

Les délégués de toutes les Chambres syndicales se sont réunis ce soir, à 9 heures, pour examiner la conduite que les différents syndicats doivent tenir à l'occasion de la grève.

La Protestation des Evêques

Suppression de traitements

A la suite de la déclaration comme d'abus rendue par le conseil d'Etat, au sujet du manifeste collectif des évêques, le ministre des Cultes a supprimé les traitements de l'archevêque de Besançon, et des évêques d'Orléans et de Séez,

Tirages financiers

Ville de Paris 1898

L'obligation 370 824 est sortie remboursable à 200 000 francs.

L'obligation 124 732 est remboursable à 50 000 francs.

Communales 1879

L'obligation numéro 902 est sortie remboursable à 100 000 francs ;

L'obligation 148 441 est remboursable à 25.000 francs ;

Communales 1880

L'obligation numéro 644 388 est sortie remboursable à 100.000 fr. ;

L'obligation 466.845 est remboursable à 25 000 francs.

Communales 1899

L'obligation numéro 160 980 est sortie remboursable à 100.000 fr.

L'obligation 218.877 est remboursable à 25.000 francs ;

L'obligation 11.123 est remboursable à 5.000 francs.

Communales 1891

L'obligation numéro 11 610 est sortie remboursable à 100.000 fr. ;

L'obligation 947.367 est remboursable à 10 000 francs ;

L'obligation 649.000 est remboursable à 5.000 francs.

EN AUTRICHE

La santé de l'Empereur

L'état de santé de l'empereur François-Joseph laisse toujours à désirer.

Le souverain souffre beaucoup, et, malgré cela, il ne veut pas suivre les conseils de ses médecins.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Derbot, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

La consultation du travail

2e délibération sur la proposition de loi de M. Bérenger instituant les conseils facultatifs du travail.

Le Sénat a adopté.

Interpellation

SUR LES ABUS A LA MARTINIQUE

Discussion de l'interpellation de M. Knight sur certains abus que commet, à la Martinique, M. le gouverneur Lemaire.

M. Knigt

développe son interpellation et expose les divers actes du gouverneur, de nature à soulever de nombreuses protestations et à surexciter les esprits.

Le sénateur de la Martinique remercie les souscripteurs qui n'ont pas hésité à venir en aide aux sinistrés si nombreux et si intéressants.

L'orateur reproche ensuite à M. le gouverneur Lemaire d'avoir, par son imprévoyance, causé une seconde catastrophe, et d'avoir été ainsi la cause de la mort de plus de 2 000 personnes.

M. Knight soutient en outre que M. Lemaire n'a pas su organiser les secours, et qu'il n'a pas surveillé la répartition des fonds provenant des souscriptions.

M. Lemaire a enfin entravé l'action de la justice en plusieurs circonstances ; il est donc de toute nécessité que le gouvernement désigne un gouverneur plus intelligent et plus travailleur.

M. Doumergue

ministre des Colonies, monte à la tribune pour relever les attaques dirigées par le précédent orateur contre le gouverneur de la Martinique.

M. Doumergue fait d'abord observer que ces attaques sont dues à la surexcitation des partis et des races.

Le ministre fait ensuite remarquer que M. le sénateur Knight était opposé à la nomination de M. Lemaire comme gouverneur de la Martinique ; il aurait préféré celle de M. Lhuerre.

M. Doumergue ajoute que M. Lemaire a pris toutes les mesures utiles et qu'aucune des attaques dirigées contre lui n'est justifiée.

M. Godin

monte à la tribune.

Le sénateur de l'Inde française déclare que les répartitions des secours aux sinistrés ont été faites légalement et loyalement.

La discussion est close.

Ordre du Jour

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour approuvant les déclarations du gouvernement.

Cet ordre du jour est voté par assis et levés.

La séance est ensuite levée et renvoyée à demain.

Chambre des Députés

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 1 heure 30.

M. Conybs, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Recrutement de l'armée

Discussion du projet de loi du 15 janvier 1889 sur le recrutement de l'armée.

Adopté.

Le régime des sucres

Suite de la discussion du projet de loi réglementant le régime des sucres.

Plusieurs amendements sont disjoints ou retirés.

Les articles 3, 4 et 5 sont adoptés sans discussion.

Les articles 6 et 7 donnent lieu à une assez courte discussion ; ils sont finalement adoptés avec de légères modifications.

Les articles 8 et suivants sont successivement adoptés.

L'ensemble du projet de loi est ensuite mis aux voix et adopté par 537 voix contre 14.

Motion Coutant

M. Coutant dépose une motion tendant à inviter le gouvernement à présenter un projet de loi sur le monopole de la raffinerie des sucres par l'Etat.

Cette motion est repoussée par 297 voix contre 228.

LA CONVENTION DE BRUXELLES

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi sur la Convention de Bruxelles relative au régime des sucres.

M. Ribot a le premier la parole et prononce un assez long discours.

MM. Caillaux et Aynard montent également à la tribune pour développer leurs idées au sujet de cette Convention.

La discussion générale est close.

Le président met ensuite au voix l'article unique de la Convention de Bruxelles qui est adopté.

L'amnistie pour les mineurs

La Chambre adopte ensuite sans discussion la proposition d'amnistie en faveur des mineurs condamnés pour faits de grève.

Les Douzièmes provisoires

La Chambre inscrit en tête de son ordre du jour de la séance de demain matin la discussion du projet de loi, déposé par le ministre des Finances, sur les deux douzièmes provisoires.

L'affaire Humbert

La Chambre fixe également son ordre du jour pour la séance de l'après-midi.

En tête figure l'interpellation de M. Gauthier de Clagny sur l'affaire Humbert.

La séance est levée.

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

Navigazione Generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'Italie, la Corse et la Sardaigne

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

VINS

Domaine de Campotoro Cervione

Rouge	0,35
Blanc	0 40
Blanc Malvoisie	0,50

de Petricool, propriétaire, 33, rue de l'Opéra, au 1er.

ON DEMANDE

à acheter un petit appartement de 2 à 5 pièces. S'adresser au bureau du journal.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la botte.

L'Excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonceoo argentés	2.25	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	Républica	1.25	Palomas	4.00
Isab ella	.5	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2.50
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0.75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0.60
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0.60
Trabucos E. H.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	
Mercorie	4.25	Americana	4.50	Grazioso	1.50	Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares Bandes Raphia (A)	15.00
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	— — (B)	16.50
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— Bandes roses	19.00
Londrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Courants	20.00
Rencurel P.	7.00	Hermelin	7.00	Monitor	4.00	— Tordus	20.00
Térésita I.	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Longs et Fins	20.00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Colombi	12.00	Flor de Libdar	8.00			nan les dorées	24.00
Los Cibolèros	10.00	Otello	10.00			Courts	24.00
		Impériales	10.00			Japon	24.00
		Mattei (doré)	4.00			Havane grand Trabucos	24.00
		Mattei (avec bague)	3.00			10 Trabucos	28.00
		Le Commandeur	3.50			Presaés extra	30.00
						Cigares Toscans	le mille 45.00
						Vevey longs	48.00
						Vevey courts	18.00
						Vevey fins	26.00
						Brissacco (avec paille)	30.00

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Ets Demandez les CIGARETTES ELEGANTES MATTEI, à 0,50 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant, M. Fortune Thiers.

27e ANNÉE — DIMANCHE 7 DÉCEMBRE 1902 — N° 312

Le Petit Bastiais

00591

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payées d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Ambroise.
SOLEIL : (Heure authentique)
Lever, 6 h. 52 m. — Coucher, 3 h. 36 m.
Lune : Pleine, le 14 — Dernier quartier, le 21
FÊTE DE DEMAIN : IMMACULÉE CONCEPTION.

6 Décembre

Les Curiosités de la Semaine

Les dernières « Notes Parisiennes » de M. Herbuin : J'ai toujours eu l'idée que, parmi les souverains, l'empereur Guillaume est le plus content de son sort, le plus enchanté de vivre. Cet empereur est heureux comme un roi dans le sens que le peuple attache à cette expression. Il aime son métier, on le sent, on le voit. Tout ce qui ennuie ceux que j'appellerai ses collègues : la représentation, la parade, l'amuse, au delà du possible, et il ne croit pas nécessaire de s'en cacher. Avec cela prime-sautier, original, obéissant à sa fantaisie, sans aucun souci de qu'en dira-t-on, persuadé que le ridicule peut atteindre un sujet, jamais un empereur. Peut-être n'a-t-il pas tort. Lors de son récent voyage en Angleterre, sur le bateau, il portait un manteau d'officier de cavalerie. Le bateau entre dans le port, le voilà en costume d'amiral anglais, puis on le voit en colonel des dragons (petite tenue), et il se met ensuite en grande tenue pour passer une revue sous une pluie battante.

... Je ne serais pas du tout étonné si j'apprenais que le soir on place sa couronne, à côté de son lit, sur sa table de nuit.

L'habit ne fait pas le député. On sait la mésaventure qui est arrivée à M. Keir Hardie, le député ouvrier à la Chambre des communes, que la police belge a arrêté comme anarchiste, ne pouvant se décider à reconnaître un membre du Parlement anglais dans ce voyageur mal vêtu. Le costume de Keir Hardie est aussi légendaire en Angleterre que le fut en France, la blouse de M. Thivrier. On raconte que, quelque temps après son élection, M. Keir Hardie, rencontrant à la bibliothèque de la Chambre des communes le policeman de faction, celui-ci lui dit :

— Eh bien ! mon brave ! vous travaillez donc ici ? — Oui ! répondit le député. — Sur le toit ? interroge le policeman (La toiture du palais de Westminster étant alors en réparation). — Non, riposte M. Keir Hardie, sur le plancher.

Le policeman ne comprit pas.

Maître, disait un jour à Esquirol un de ses élèves, indiquez-moi un critérium sûr pour distinguer la limite qui sépare la raison de la folie. Le lendemain, le maître réunissait à la même table son disciple et deux personnages : l'un, correct jusqu'à la perfection dans sa tenue et son langage ; l'autre embêtant, plein de lui-même et de son avenir. En prenant congé, le disciple dit :

— Oh ! le problème n'est pas difficile ; le sage, c'est cet homme si distingué, si accompli ; quant à l'autre, quel étourdi ! quel casse-tête ! il est vraiment à enfermer.

— Eh bien ! lui dit Esquirol, vous êtes dans l'erreur : celui que vous prenez pour un sage se croit Dieu le Père. Quant au jeune homme que vous prenez pour un fou, vous jouez auprès de lui l'une des gloires de la littérature française : c'est M. Honoré de Balzac.

La misère à Londres. La scène se passe dans une école publique. Un inspecteur interroge un pauvre petit garçon en haillons, pieds nus, hâve, étique : — Qu'avez-vous mangé pour votre dîner, mon enfant ? — Rien ! répond l'enfant. — Et pour votre déjeuner ? — Rien. — Et hier soir ? — Rien. Je n'ai pas mangé depuis hier matin. Papa n'a pas d'ouvrage en ce moment.

Il passe à un autre enfant : — Et vous ? Avez-vous dîné aujourd'hui ? — Oui, monsieur. — Qu'avez-vous mangé ? — Un morceau de pain. — Et hier ? — Deux morceaux de pain. — Pourquoi n'en avez-vous pas eu autant aujourd'hui ? — Parce qu'il n'y en avait pas assez pour tous les deux ; papa est sans ouvrage.

La même réponse a été faite par les trois quarts des élèves.

On raconte une bonne histoire arrivée, l'été dernier, à sir Hiram Maxim, l'inventeur du canon Maxim, et le directeur d'un des premiers établissements métallurgiques d'Angleterre : Il se trouvait au bord de la mer avec sa femme et, lorsque l'hôtelier, au moment de partir, lui présenta sa note, il lui offrit un chèque. Les hôteliers ont été dupés si souvent avec des chèques, qu'ils ont décidé de ne plus en prendre : le gens qu'ils ne connaissent pas. Aussi, celui-ci, avec toutes les formes de politesse dues à un voyageur qui avait fait pas mal de dépenses dans son hôtel, déclara-t-il qu'il ne pouvait accepter que des espèces. « Voyez-vous, dit-il, nous avons été refaits souvent ; j'ignore si vous êtes réellement sir Hiram Maxim » Le célèbre inventeur reconnut la justesse de l'argument ; mais comme il n'avait pas d'argent sur lui, la situation devenait embarrassante. Heureusement, sa femme eut une idée lumineuse : « Allez sur le quai, dit elle à l'hôtelier, il y a là un mutoscope, mettez un penny dans le trou et tournez la manivelle ; vous pourrez voir sir Hiram Maxim tirant un canon en présence du shah de Perse ! » Ainsi fut dit, ainsi fut fait. Quand l'hôtelier revint, quelques instants après, il s'empressa d'accepter le chèque avec force excuses. Il n'avait plus le moindre doute sur l'identité de son voyageur.

Moralité : quand vous partirez en voyage, ayez toujours sur vous un mutoscope de poche avec, dedans, votre effigie photographique.

EPERLET.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 2 décembre

M. le président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse. (Exclamations).

Veuillez, messieurs, me faire crédit de quelques minutes. Je ne vous propose pas de rouvrir ici en noir la discussion de ce projet de loi, mais d'autoriser notre collègue M. Ratier à vous faire connaître l'avis de la commission des finances, afin que cet avis puisse être inséré au Journal Officiel de demain. (Adhésion).

La parole est à M. le rapporteur.

M. Antony Ratier, rapporteur de la commission des finances. — Messieurs, dans sa séance du 28 novembre dernier, le Sénat a renvoyé à l'examen de sa commission des finances le projet de loi relatif aux services maritimes postaux de la Corse qui lui avait été déjà soumis directement par la commission spéciale élue à cet effet.

Votre commission avait d'abord pensé que le chiffre de la subvention nouvelle soit 550.000 francs, qui constitue une augmentation de 125.000 francs sur la subvention actuelle, pouvait être admis si M. le sous-secrétaire d'Etat s'engageait à trouver sur son budget des postes et des télégraphes une économie de 125.000 francs correspondante. Mais le refus de M. le sous-secrétaire d'Etat de prendre un pareil engagement a nécessité un examen nouveau de la question, et c'est le résultat de cet examen que votre commission, après avoir entendu M. le sous-secrétaire d'Etat et M. le rapporteur de la commission du Sénat, m'a chargé de vous apporter aujourd'hui.

Si nous n'avions messieurs, ni à apprécier l'opportunité de la création de telle ou telle ligne postale ou de nouvelles vitesses à prescrire, ni à comparer le système adopté par la Chambre des députés et celui des lignes proposées par la commission spéciale du Sénat, il est incontestable que notre droit et notre devoir étaient de rechercher s'il est nécessaire d'augmenter la subvention en vigueur, dans quelle limite cette subvention doit être majorée, et si le fonctionnement des nouveaux services votés peut être assuré par l'allocation de la subvention proposée pour toute la durée de la concession.

Je n'ai pas, messieurs, à vous rappeler que l'état de choses actuel date de 1895. A la suite de la faillite du concessionnaire antérieur en 1892, les services postaux ont été mis en régie par la compagnie Fraissinet, en vertu de contrats provisoires qui se sont continués jusqu'à ce jour par tacite reconduction.

Des réclamations nombreuses n'ont pas cessé de se faire entendre depuis lors contre l'insuffisance des services consentis et leur mauvais fonctionnement.

C'est pour parer remède à ces inconvénients que l'administration des postes a déposé notamment en 1899 un projet de loi fixant la subvention à 475.000 francs. Une addition de 75.000 francs a été demandée en 1902, peu de temps avant la séparation des chambres, et c'est en définitive une subvention de 550.000 francs qui a été votée par la Chambre des députés.

La commission spéciale du Sénat vous propose, dans le rapport de notre honorable collègue M. de Casabianca, d'accepter la subvention inscrite dans le projet de loi, mais de modifier les itinéraires et le nombre des lignes. Elle a, notamment, supprimé le prolongement du service de Nice à l'Ile-Rousse se dirigeant sur Bastia, prolongement qui avait été ajouté aux services proposés par le Gouvernement, à la suite de l'allocation supplémentaire de 75.000 francs.

Elle a ajouté, par contre, un service de plus entre Nice et Bastia. Cette addition, qui créerait une charge des plus lourdes pour le futur concessionnaire, aurait vraisemblablement comme conséquences d'éloigner tout adjudicataire et rendu avait encore à une date indéterminée l'amélioration des services postaux si impatiemment attendue, ainsi que M. le sous-secrétaire d'Etat l'a si péremptoirement démontré dans notre séance du 28 novembre dernier.

Votre commission des finances, soucieuse de remplir le mandat presque impératif que vous lui avez donné le 12 novembre dernier, et désireuse de pratiquer une politique d'économie que l'état de notre budget nous fait à tous l'impérieux devoir de suivre ...

M. de Casabianca, rapporteur. — En commençant par la Corse !

M. le rapporteur de la commission. — ... vous demande de n'allouer qu'une subvention de 475.000 francs.

Elle a la conviction que cette somme suffit à tous les besoins et que l'addition de 75.000 francs qui a été faite d'après le rapport de la commission de la Chambre pour créer le prolongement Calvi-Ajaccio et le prolongement Ile-Rousse-Bastia, indiqué plus haut, représente une dépense absolument injustifiée.

Les relations par mer entre Calvi ou l'Ile-Rousse et Ajaccio sont actuellement assurées pendant l'été seulement par l'introduction d'une escale dans la ligne de Nice à Ajaccio.

Or, le projet de loi de la Chambre des députés crée trois services hebdomadaires entre Calvi et Ajaccio en y comprenant le service côtier. La deuxième ligne crée un service de l'Ile-Rousse à Bastia, alors que ces deux ports sont reliés par une ligne de chemin de fer et que les relations par mer seront assurées par le cabotage. Au surplus, M. le sous-secrétaire d'Etat, interrogé dans votre commission des finances, n'a pas hésité à répondre loyalement que ces deux services, dont l'un est jugé inutile d'ailleurs par votre commission spéciale elle-même, ne répondent à aucune nécessité.

J'ajoute, messieurs, et le Sénat retiendra ce détail important, que le conseil général de la Corse lui-même, dans sa séance du 1er septembre 1899, a décliné se rallier aux propositions du Gouvernement, et celles-ci fixaient la subvention annuelle à 475.000 francs.

C'est pour ces raisons que votre commission des finances exprime l'avis que les services maritimes postaux de la Corse seront dotés très largement par une subvention de 475.000 francs et que dès lors une économie de 75.000 francs est possible sur le montant de la subvention votée par la Chambre des députés et proposée par la commission spéciale du Sénat.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

7 décembre 1571. — Une commission composée de deux orateurs Corses et de trois jurisconsultes Génois est instituée afin de présenter au Sénat de Gênes un code de lois pour régir l'île.

A propos de Démolis

Au Directeur du Petit Bastiais,

Les optimistes de notre ville ont poussé des cris d'allégresse à la suite des deux dépêches de M. le Président du Conseil et de M. le Ministre de la Guerre qui ont été publiées dans les quotidiens de vendredi dernier.

Ils en ont même pris texte pour reprocher aux élus de Bastia d'avoir « mangé de sang froid et d'avoir été trop vite en besogne ».

Nous pensons pour notre part que sous leur protestation unanime et patriotique la question n'aurait pas fait un pas en faveur de Bastia, et que la solution serait intervenue par surprise, ainsi que cela s'est produit lors du déplacement du commandement de la marine.

Mais, nous allons plus loin, et nous ne partageons pas l'assurance dans laquelle on paraît se complaire.

Et d'abord, ni M. le Président du Conseil, ni M. le Ministre de la Guerre ne soufflent mot dans leurs deux dépêches au sujet du transfert du Gouvernement militaire à Ajaccio.

De la dépêche de M. le Président du Conseil il résulte que M. le député Arène « a appelé son attention sur l'intérêt très pressant qui s'attache au maintien de l'effectif actuel de la garnison de Bastia ».

M. le Président du Conseil lui fait connaître « qu'il n'a jamais été question de modifier les unités stationnées à Bastia. »

La lettre de M. le Ministre de la Guerre est encore plus précise et révèle la façon dont la question lui a été posée.

Elle contient en effet cette phrase significative qui est le reflet des préoccupations électorales du moment.

Après avoir confirmé le télégramme par lequel M. le Préfet de la Corse n'est borné à demander le maintien de « l'effectif actuel de la garnison de Bastia, » et s'adressant à M. le Président du Conseil, il ajoute : « Vous estimez vous-même que toute mesure contraire aurait des inconvénients graves au point de vue politique ».

Le Ministre de la Guerre complète sa dépêche en faisant connaître qu'il n'est nullement « dans sa pensée d'apporter une modification quelconque au nombre des unités stationnées à Bastia. »

Il n'est pas question même, incidemment, du transfert du Gouvernement militaire à Ajaccio.

Nous ne trouvons pas, en ce qui nous concerne, qu'il faille s'endormir dans une douce quiétude, car, d'un côté nos appréhensions au sujet du transfert du Gouverneur à Ajaccio restent tout entières ; et d'autre part, les assurances qu'on nous donne au sujet du « maintien des unités stationnées à Bastia » sont loin de nous satisfaire.

En effet, M. le Ministre de la Guerre, auquel on demande « le maintien de l'effectif actuel » de la garnison de Bastia, a soin de préciser sa réponse en promettant le maintien des « unités stationnées à Bastia, » ce qui n'est pas du tout la même chose.

Car nous n'avons pas à apprendre à qui que ce soit ce qu'on entend par unité en langage militaire. Sont qualifiées unités le régiment, le bataillon, la compagnie, la batterie ; et on ne comprend sous cette dénomination ni le colonel, ni l'état-major du régiment ; de telle façon que le Ministre de la guerre n'aura pas manqué à sa parole en maintenant à Bastia le nombre de compagnies d'infanterie et de batteries d'artillerie qu'elle possède actuellement ; mais qu'il n'y aura pas lieu non plus en transférant à Ajaccio la portion principale et la portion centrale du 173e.

D'ailleurs, ce transfert s'effectuera de droit, et sans qu'il soit besoin d'une décision ministérielle spéciale, le jour où le Gouverneur militaire aura sa résidence à Ajaccio.

Et nous ne pensons pas qu'on puisse nous dire qu'à ce sujet les craintes de la population bastiaise aient été dissipées.

Un Bastiais.

L'Union Chorale

Dimanche soir, la société l'Union Chorale se réunissait en un banquet de vingt-cinq couverts, à l'hôtel Brissi, en l'honneur de Sainte Cécile, patronne des musiciens.

La soirée a été splendide et toute de franche gaîté. Dans une belle salle de l'hôtel richement décorée pour la circonstance, M. A. Brissi, avec l'amabilité qu'on lui connaît, a fait servir un excellent dîner dont voici le menu :

Hors d'œuvre variés
Dorade sauce remoulade
Nouilles à l'italienne
Bœuf en daube
Choux fleurs au gratin
Merles rôtis
Crème mousseline
Dessert
Vins de Tonino, de Minelli
Champagne

Au champagne offert gracieusement par M. Fortune Thiers, président honoraire de la Société, M. Marietti a prononcé une allocution.

Après avoir constaté avec plaisir que la

Société est aujourd'hui aussi nombreuse et plus prospère que jamais, il en a, en quelque sorte, retracé rapidement l'historique.

Nous résumons en quelques phrases ce qu'il a dit à ce banquet :

Fondée en 1865, par le frère Théodore — simple religieux méconnu même par quelques uns de ses élèves, — à qui seul cependant revient l'honneur d'avoir été le novateur à Bastia de la vraie musique chorale, religieuse et profane, ce groupe compte par centaines les membres qui l'ont tour à tour composé, et n'est par milliers que se chiffrent les œuvres qu'il a exécutées à Bastia, Ajaccio, Corte, Calvi et presque partout dans l'île.

Cette Société, quoique livrée à ses propres moyens, et souvent même en butte à des malveillances jalouses, a marché droit devant elle, ne se rebutant jamais, accomplissant sans relâche le devoir qu'elle s'est imposé : Répandre le goût de la musique vocale.

Au premier rang, dans les œuvres de charité, apportant toujours son concours à ces fêtes, parfois même les organisant à ses frais, l'Union Chorale, dans les nombreux concerts qu'elle a donnés, a toujours su intéresser, charmer même son auditoire.

Durant ses dix-sept années d'existence, que de fois les nels des paroissses et des nombreux orateires de notre ville, n'ont-elles pas retenti aux échos de ses chants ? Que de fois aussi, grâce à cette Société, la foule des fidèles n'a-t-elle pas prié aux accents de la musique enchanteresse des Bach, Gounod, C. Franck, Mozart, Rossini, Fessy, Bordese, Battmann et tant d'autres célébrités ?

Quoi qu'on en dise, avant tout autre à Bastia, l'Union Chorale a vulgarisé les œuvres des grands maîtres et a fait plus que de répandre le goût de la musique vocale, en aidant puissamment à former l'éducation musicale du public.

Et si l'on se plaît à reconnaître que cette éducation musicale qui était à faire, se fait aujourd'hui, grâce — semble-t-on dire à des manifestations artistiques qui datent d'hier, — cette Société est fière de constater qu'elle contribue à cette éducation depuis près de vingt ans.

Le président a ensuite remercié M. Mathieu Mattei, vice président honoraire, de la marque de sympathie qu'il a donnée à ces jeunes amateurs en assistant à leur banquet de la Sainte Cécile, puis il a dit en quelques mots, la vive reconnaissance que l'Union Chorale doit à son président honoraire, que des raisons de santé ont empêché de prendre part à la fête, et à tous ses autres généreux bienfaiteurs

S'adressant au directeur, M. le professeur Ernest Swicher, il lui a adressé au nom de tous ses camarades ces plus affectueuses félicitations ; grâce à sa bonne volonté et à ses talents artistiques, le public a pu juger que sous son habile direction le groupe a accompli de réels progrès.

En quittant l'hôtel, les convives se sont rendus dans une salle réservée de l'établissement Sozzi, artistiquement décorée de trophées et d'emblèmes musicaux, où leur a été servi le café.

Puis, quelques instants après, choristes et invités se sont séparés en emportant de cette fête intime le plus agréable souvenir. — R. T.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 7 déc à 2 h. 1/2

1. Salut Lointain,	Doering.
2. Macbeth,	A. Thomas.
3. Valse du Barbier,	Vinzano.
4. Le Cœur et la Main.	Lecocq.
5. Pas de quatre (danse).	

Le Chef de Musique, C. MOLLIÈRE.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 6 décembre

Thermomètre, — 7 heures du matin, + 8 à midi, + 8.5 à 7 heures du soir + 7.5. Maxima, + 9 ; Minima, + 7.2

Baromètre, — 7 heures du matin, 752 mm. midi, 753 mm. 6 heures du soir 754 mm.

Vent — Nord-Ouest le matinée, E. N. E. fort Dans l'après-midi, N. E. fort.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 10.

Eboulement

Un éboulement s'est produit entre les gares de Ponte-Leccia et Ponte-Novo : un bloc de plus de vingt mètres cubes s'est détaché et a brisé les rails.

Il a fallu effectuer le transbordement, ce qui a occasionné un retard de une heure dans l'arrivée du train.

On travaille activement à débarrasser la voie et à rétablir les rails.

⁂

A la Conception

Les premières vêpres commenceront ce soir à 4 heures et demie. Demain, jour de la fête, messes à partir de 5 heures ; grand'messe à 10 heures ; procession à 2 heures.

⁂

Torpilleurs et balancelles

Le mauvais temps a obligé les torpilleurs qui avaient quitté notre port à destination d'Ajaccio, à s'y réfugier de nouveau. Ils ont eu ainsi l'occasion d'y constater la présence de huit balancelles italiennes qui comme eux avaient été obligées de relâcher à cause de la tempête.

Ces balancelles : *Amello*, capitaine Bonello ; *Mary*, capitaine Josue ; *Ada*, capitaine Palomba ; *Maria*, capitaine Delucca, *Costanza*, capitaine Lasseno, *Josue*, capitaine Dichiara, et deux autres, ressemblent beaucoup de l'avis de nos pêcheurs, à celles qui ont l'habitude de jeter leurs filets dans nos eaux plus souvent que dans les eaux italiennes, mais elles ne sauraient être inquiétées, car, pour la pêche en eaux troubles, il faut le flagrant délit.

⁂

Les pêcheurs d'Ajaccio

Le secrétaire général du comité des inscrits maritimes a donné connaissance d'une lettre qu'il a reçue d'Ajaccio, et où il est dit que les pêcheurs de cette ville sont prêts à imiter les inscrits de Marseille sur un signal de la commission exécutive de la grève

⁂

Coup de pistolet

Hier soir, vers 8 heures, les agents Bertrand et Cesari ont été informés que deux individus, en état d'ivresse, avaient tiré un coup d'arme à feu en plein boulevard, devant la pharmacie Ramaroni. Plusieurs personnes se trouvaient là en ce moment, fort heureusement aucune d'elles n'a été atteinte. Ces deux agents se mirent aussitôt à la recherche des individus en question et ne tardèrent pas à les découvrir dans une buvette du boulevard Saint-Anglo.

Aidés de leurs camarades Torre, Felce et Casoni, les agents Bertrand et Cesari appréhendèrent les deux paysans et les conduisirent au poste Fontières, l'un d'eux, le nommé Federici Frédéric, 47 ans, cultivateur à Verzolasca, a été trouvé porteur d'un pistolet d'un long couteau, et d'une somme de 55 fr. 45, l'autre répondant au nom de Albertini Jean-Etienne n'avait pour toute arme qu'un couteau de poche.

Federici Frédéric a reconnu avoir déchargé son arme sur le boulevard en signe de réjouissance. Ces deux individus ont été écroués à la chambre de sûreté à la disposition de M. le commissaire central.

Les Communications entre le Continent et la Corse

Le paquebot *Balkan*, monté par des marins de l'Etat, est arrivé samedi, à midi, avec 69 passagers et 504 tonnes de marchandises.

Le *Balkan* partira aujourd'hui pour Livourne.

Nous recevrons ce matin les dépêches expédiées vendredi soir de Nice par Ajaccio.

Cour d'Assises

Audience du 6 décembre

Présidence de M. LEVIE-RAMOLINO

Assassinat et complicité

Interrogatoire

de Giacomini Philippine

D. Vous avez été mariée, à un moment donné, à un certain Mondoloni Antoine, d'Olmeto, et il semblerait résulter de la procédure que ce mariage aurait été imposé, les armes à la main, par les membres de votre famille ?

R. Cela est inexact ; je me suis, en effet, mariée, en 1889 avec Mondoloni qui m'avait séduite ; j'étais âgée de seize ans et personne n'a songé à proférer une menace quelconque.

D. Pourtant votre mariage a été annulé, pour défaut de consentement du mari, par un jugement du tribunal civil de Sartene, en date du 23 décembre 1899 ?

R. C'est vrai ; mais je ne me suis pas défendue et le jugement est par défaut. D'ailleurs, la soir même du mariage, mon mari m'a quittée et je suis rentrée moi-même dans ma famille.

D. Dans l'affaire actuelle, votre famille voulait vous faire épouser Brunetti. Vous prétendiez avoir eu des relations avec cet homme et il fallait, d'après vous, réparer votre honneur outragé ?

R. Mais c'est la pure vérité ; mais je dois dire que jamais on n'a exercé la moindre violence à l'égard de Jacques Brunetti et des membres de sa famille.

D Et pourtant, il semble résulter de la procédure qu'en novembre 1900, des hommes armés viennent vous installer dans la maison de la dame Rossi Colomba, sœur de Jacques, et vous ne sortez de cette maison que sur l'intervention énergique du parquet de Sartene ?

R Rossi Colomba, qui connaissait les relations que son frère entretenait avec moi, me reçut volontairement chez elle et je dois dire que j'y fus traitée avec les plus grands égards. J'ai quitté la maison Rossi au bout de vingt jours, et cela, sans avoir besoin d'être expulsée, comme vous le dites, par la force armée.

D. Je vous ferai remarquer que Jacques Brunetti a toujours mis les relations intimes dont vous avez souvent parlé ?

R. Le fait est, pourtant vrai ; et si le malheureux Brunetti était en vie, il ne pourrait le nier devant moi.

D. Arrivons au jour du crime. Ce jour là, avez vous, oui ou non, fait la rencontre de Brunetti et lui avez vous parlé ?

R. Le 8 mars, vers sept heures du matin, je suis sortie de chez moi pour aller prendre un petit sac de fumier à la maison Santoni, située dans l'intérieur du village, lorsque je fis la rencontre de Jacques Brunetti qui, en m'apercevant, se mit à me narguer et me faire les cornes.

Je lui répondis qu'il pouvait s'en aller tranquille, sans avoir à m'insulter. Il continua son chemin et je le perdis de vue ; ce n'est qu'une heure après qu'étant rentrée chez moi, j'ai appris la nouvelle de l'assassinat.

D Et pourtant on vous a vue, après cet entretien descendre précipitamment du côté de l'église, et au même moment, votre frère Charles sort de votre maison d'habitation, en armes, se dirigeant vers la route suivie par le malheureux Jacques Brunetti

R. Ma démarche était, ce jour-là, naturelle ; je ne courrais pas précipitamment, ainsi que vous le prétendez Quant à mon frère Charles, je ne l'ai pas vu de toute la matinée ; d'ailleurs nous n'habitions pas la même maison.

D Avez vu votre frère Antoine ?

R. Oui, monsieur ; il est parti de Bicchisano vers 7 heures, en compagnie d'un certain Mondoloni pour aller en forêt, où nous avions un troupeau de porcs.

D. Vous avez gardé la campagne, pendant un an, et cela devait supposer que vous aviez quelque chose à vous reprocher ?

R. Je suis innocente de l'assassinat que vous me reprochez.

Interrogatoire

d'Antoine Giacomini

D. Vous êtes un homme très violent et vous avez déjà subi trois condamnations ?

R. Cela est très vrai et j'ai subi les peines qui m'ont été infligées par la justice.

D. Vous savez la grave accusation qui pèse sur vous. De concert avec votre sœur, qui est votre co-accusée, et de votre frère Charles, qui est aujourd'hui bandit, vous auriez assassiné Jacques Brunetti. Qu'avez-vous à dire ?

R. Je suis innocent et je n'ai rien à me reprocher.

D. Le 6 mars 1901, étiez-vous en compagnie de votre frère au pont de Reze-Bianca, avec vous vu passer Jacques Brunetti en compagnie d'un individu.

R. Non, monsieur.

D. Au mois de janvier de cette même année 1901, n'auriez vous pas dit à Jacques Brunetti lui-même que, s'il n'épousait pas votre sœur Philippine, vous l'auriez tué ?

R. Cela est inexact ; je n'ai jamais tenu ces propos.

D. Dans tous les cas, il paraît certain que vous avez assisté votre père, au moment où, en armes, tous les membres de votre famille ont installé, de force, Philippine, dans la maison de Colomba Rossi, sœur de Jacques fusillé ?

R. Je n'étais pas en compagnie de mon père à ce moment là ; d'ailleurs, je ne pense pas qu'on ait exercé des violences à l'égard de qui que ce soit.

D. On a, pourtant, entendu quatre détonations dans la direction de Corbajo ; cela serait inexplicable, si deux individus au moins ne se trouvaient pas à cet endroit. D'ailleurs, pourez vous sérieusement faire admettre que votre frère ait pu, seul, commettre ce crime ?

R. J'ignore tout cela ; en ce qui me concerne, je n'ai rien à me reprocher.

D. Vous avez, comme votre sœur, gardé la campagne pendant près d'un an et vous auriez, dans cet intervalle de temps, menacé un certain Nicolai. Le fait est il exact ?

R. Je n'ai jamais menacé Nicolai et, si j'ai pris la fuite, c'est que toute ma famille avait été mise en état d'arrestation et je ne pouvais pas abandonner mon jeune frère, à peine âgé de dix ans, qui était resté seul à la maison.

Audition des témoins

Trois témoins sur dix ne répondent pas à l'appel Le ministère public et la défense font les réserves les plus expresses Tout en donnant acte des réserves, la Cour décide qu'il y a lieu de passer outre aux débats.

1er témoin, Nicolai Félix, cultivateur à Petreto Bicchisano, beau frère de la victime. — N'ayant pas assisté à la scène du crime, il ne peut fournir aucun détail à ce sujet Mais il s'étend longuement sur ce que l'on peut considérer comme les antécédents de l'affaire. Un soir du mois de novembre, plusieurs parents de Philippine se présentèrent au domicile de Rossi Colombe, sœur de Jacques Brunetti ; ils étaient tous armés et obligèrent la dame Rossi à recueillir chez elle Philippine Giacomini, sous prétexte qu'elle avait été séduite par Jacques.

Des menaces terribles avaient été proférées contre les membres de la famille Brunetti par les membres de la famille Giacomini, notamment par Dominique, père de Philippine et par Charles, celui qui garde encore la campagne

M. le Président demande au témoin si, au mois d'août 1902, il n'aurait pas été menacé de mort par Antoine, l'accusé qui est sur la sellette

Le témoin répond affirmativement et il ajoute que, pour ce fait, Antoine Giacomini a été condamné par le tribunal correctionnel de Sartene à quatre mois d'emprisonnement.

M. le Président interpelle l'accusé sur ce point ; mais Giacomini Antoine nie énergiquement le fait qui lui est reproché.

Sur interpellation de Me Decori, le témoin répond ne pas avoir aperçu Antoine Giacomini sur la place de la maison Rossi, au moment où Philippine fut installée chez Colomba Rossi dans les circonstances ci-dessus relatées

2e témoin, Brunetti Joséphine, femme Nicolai, sœur de la victime. — Comme le précédent témoin, Mme Brunetti ne peut fournir aucun détail sur les circonstances de l'assassinat de son frère. Mais, dans la matinée du 8 mars, elle a vu Philippine accoster Jacques Brunetti et lui dire : « Tu peux profiter de la circonstance et t'en aller tranquille ! »

Au même instant, Colomba Rossi est arrivée toute effarée, en disant que Charles Giacomini était sorti de chez lui, tenant un fusil à la main et qu'il semblait prendre les raccourcis pour rattraper Jacques Brunetti.

Le témoin a entendu quatre détonations ; il se serait écoulé un certain temps entre les deux premières et les deux autres.

Sur interpellation de M. le Président qui demande au témoin si, à son avis, son frère a été tué par une ou par plusieurs personnes, le témoin répond ne pouvoir donner aucun renseignement, ne se trouvant pas sur les lieux, au moment du crime.

3e témoin, Nicolai Jacques, autre beau-frère de la victime — A vu, dans la matinée du 8 mars, Philippine Giacomini accoster Jacques Brunetti, et il lui a entendu prononcer ces mots : « Bonjour, Monsieur ! vous pouvez profiter de cette circonstance pour vous en aller tranquille ! » Il n'attache aucune importance à ce propos. Il apprit, quelques instants après, la fin tragique de son malheureux beau-frère. On accuse immédiatement Charles Giacomini d'être l'auteur de cet attentat, parce qu'on l'avait vu sortir armé, de chez lui, quelques instants après le départ de la victime, et il aurait suivi le chemin que cette dernière avait pris.

Un jour la mère Giacomini aurait dit au témoin que si Jacques s'arrangeait pas l'affaire, « c'était un homme mort » (sic).

4e témoin, Fieschi Bernardin, petit parent de la victime. — A vu Philippine descendre en courant du côté de l'église, puis il a entendu quatre détonations. Il s'est écoulé environ un quart d'heure entre les deux premières détonations et les deux autres.

5e témoin, Corniani femme Nicolai, autre parente de la victime. — Le témoin s'étend longuement sur les menaces dont Jacques Brunetti aurait été la victime de la part de tous les membres de la famille Giacomini Jacques aurait, toujours, protesté contre l'accusation portée contre lui par Philippine

Au moment de l'assassinat, le témoin se trouvait à Prupriano, où la nouvelle de la mort de Jacques fut apportée par Pietri Antoine de Sorbollano qui accompagnait la victime. Pietri aurait dit au témoin que les auteurs de l'assassinat de Jacques n'étaient autres que les frères Giacomini, qu'il les avait parfaitement vus, et que s'il n'avait pas porté secours à la victime, c'est parce que les assassins l'avaient sommé de continuer son chemin.

6e témoin, Pietri Antoine, cordonnier à Sorbollano. — Raconte que le 6 mars, il est venu à Bicchisano, en compagnie de la victime. Il a passé à Bicchisano toute la journée du sept, le huit au matin, vers huit heures, il est parti en compagnie de Jacques Brunetti.

Arrivé à l'endroit dénommé Corbajola, une détonation retentit, bientôt suivie d'une autre et Jacques Brunetti tombe à terre sans proférer un mot. Il voit du côté du talus la tête d'un homme qu'il ne reconnaît pas, pendant que des cris de détresse retentissant à une certaine distance. Sur interpellation de M le président, le témoin déclare qu'il n'a jamais dit à la femme Corniani qu'il avait vu plusieurs individus sur les lieux du crime.

Une confrontation se produit ; les deux témoins persistent dans leurs déclarations.

7e témoin, Rossi Colombe, sœur de la victime. — Parle longuement des menaces de la famille Giacomini qui n'hésite pas à installer, les armes à la main, la demoiselle Philippine dans le domicile du témoin. Il fallut l'intervention de la gendarmerie pour la faire partir.

Dans la matinée du 8 mars, elle voit sortir de sa maison d'habitation Charles Giacomini, en armes Cet individu prenant des raccourcis dans la direction du chemin suivi par son frère, elle a comme un pressentiment et elle se dirige à son tour vers cet endroit. Chemin faisant, elle entend des détonations, sans pouvoir en préciser le nombre.

A son arrivée auprès de son frère, celui-ci n'était plus qu'un cadavre.

Le témoin prétend, à l'audience, que Giacomini Antoine et Giacomini Philippine se trouvaient sur les lieux du crime, en compagnie de Charles et que tous les trois ont aidé à déplacer le cadavre et à lui mettre son fusil entre les jambes, pour faire croire à la justice qu'il s'était blessé accidentellement au bas-ventre.

M. le Président fait observer au témoin qu'elle n'a jamais donné ces détails à l'instruction

Le témoin a une attitude assez embarrassée.

Réquisitoire

La liste des témoins étant épuisée, la parole est donnée à M. l'avocat général Angeli qui soutient l'accusation et réclame une peine sévère.

Plaidoirie

Me Decori présente la défense de ses deux clients, dont il sollicite l'acquittement.

Le Verdict

Reconnus coupables d'un crime de complicité de meurtre simple, Giacomini Antoine est condamné à dix années de travaux forcés, et Giacomini Philippine à huit années de réclusion.

⁂

Audience de demain :

Battestini François, boucher, demeurant à Cervione, meurtre.

Ministère public, M. Aubert, substitut du procureur général.

Défenseurs, Mes Decori et de Carolis.

SAVON DU CONGO libre concours 1900 produits hygiéniques

Achetez du
Foulard-Soie !
Demandez les échantillons de nos Soieries Nouveautés de printemps et d'été.
Spécialités : Foulards imprimés, Satin écrus, à jours et brochés pour robes et blouses à partir de 1 fr. 95 le mètre.
En Corse nous vendons directement aux particuliers et envoyons à domicile, franc de port et de droits les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

Bourse de Paris

	5 déc.	6 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.80	99.60
3 p. 0/0 amortie.	99.10	99.10
3 0/0 nouveau .	98.90	98.65

Dépêches du Service Télégraphique Spécial de l'Yser

Nouvelles Militaires

M. Morati, capitaine au 6e rég. territorial, passe au 116e rég. de même arme.

Le Ministre de la Guerre à Nancy

Le général André a quitté Paris ce matin pour se rendre à Nancy, où il présidera demain l'inauguration du nouveau stand de Trombiaine.

Le ministre de la guerre s'est arrêté à Toul, où il a été reçu par la municipalité.

Répondant au discours de bienvenue du maire, le général André a dit que les acclamations de la population s'adressaient aux membres du gouvernement de l'action républicaine.

Le ministre de la guerre a fait, en terminant, un bel éloge de la Lorraine, où les idées de Républque et de Patrie sont inséparables.

Le général André est arrivé à 6 heures du soir, à Nancy.

Toutes les autorités militaires et civiles se trouvaient à la gare pour recevoir le ministre, auquel la population a fait un accueil enthousiaste.

Les troupes de la garnison formaient la haie de la gare à la préfecture, où le général André est descendu.

Le ministre de la guerre offre ce soir, à 8 heures, dans les salons du Cercle militaire, un grand dîner aux officiers généraux, aux chefs de corps de la garnison et aux autorités civiles.

A 10 heures du soir grande retraite aux flambeaux et feux d'artifice.

Demain matin, réception à la préfecture et inauguration du nouveau stand.

Après le déjeuner, le ministre de la guerre passera, sur le cours Léopold, une revue de la garnison.

A 6 heures du soir, il présidera un grand banquet démocratique, et il quittera Nancy, dans la nuit, pour rentrer à Paris lundi matin.

La grève de Marseille

Départs et arrivées

On télégraphie de Marseille :

Il s'y a eu aujourd'hui qu'un seul départ, celui pour Alger.

Aucun vapeur français n'est entré aujourd'hui dans notre port.

Le paquebot *Ville de Bastia* partira demain pour Ajaccio.

Les cuvriers des quais

Plus de 2.000 ouvriers des quais sont condamnés au chômage.

Les ouvriers des quais sont décidés à se refuser à l'embarquement et au débarquement des vapeurs français, et satisfaction n'est pas donnée, sans retard, aux inscrits maritimes.

Les revendications

MM. Grasset, conducteur général, et Leuperon, conducteur, délégués du ministre de la marine, ont de concert avec les délégués grévistes, réuni chez l'amiral Rouvier, préparé le cahier des revendications, qui sera soumis demain aux armateurs par le commandant de la marine.

Les inscrits maritimes attendent impatiemment la réponse des armateurs.

EN ESPAGNE

Le ministère

Le roi a confié à M. Silvela la mission de former un cabinet conservateur.

M. Silvela a accepté et a commencé ses démarches.

LA SITUATION A LA MARTINIQUE

Encore le Mont Pelée

On télégraphie de New York que le Mont Pelée est encore en éruption ; il lance continuellement des quantités de cendres et fait entendre de sourds grondements.

Les vaisseaux ont été avisés de ne pas approcher de la côte.

Les dernières nouvelles disent que le volcan est devenu plus calme.

LE PARLEMENT

SÉNAT

Présidence de M. FALLIÈRES

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Leydet, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance d'hier, qui est adopté.

Douzièmes provisoires

Le ministre des finances dépose le projet de loi relatif aux douzièmes provisoires, voté par la Chambre des députés, et demande la discussion immédiate.

MM. Rion et Prevet protestent contre le système des douzièmes provisoires.

Le projet de la loi est adopté par 225 voix contre 3.

Le service de deux ans

M. Roland dépose un rapport supplémentaire sur le service de deux ans.

Budget de l'Algérie

Discussion du projet de loi sur le budget spécial de l'Algérie.

Le Sénat a adopté.

Convention monétaire

Discussion du projet de loi portant approbation de la convention monétaire conclue entre la France, la Suisse, l'Italie, la Grèce et la Belgique.

Le Sénat a adopté.

Le Sud algérien

Discussion du projet de loi relatif à l'organisation du territoire dans le Sud de l'Algérie.

Le Sénat a adopté.

L'EXPOSITION DE SAINT-LOUIS

Le Sénat adopte ensuite le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant ouverture d'un crédit pour l'exposition de Saint Louis.

LES VÉTÉRINAIRES MILITAIRES

Enfin le Sénat adopte le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, portant réorganisation du corps des vétérinaires militaires.

La séance est ensuite levée et renvoyée à 9 heures du soir.

Clôture de la session

A la reprise de la séance, le garde des sceaux donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire.

Après l'adoption du procès-verbal la séance est levée à 9 h. 30 du soir.

Chambre des Députés

Séance du matin

Présidence de M. BOURGEOIS

La séance est ouverte à 9 heures.

M. Isnard, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier qui est adopté.

Les Douzièmes provisoires

M. Martin demande l'ajournement de la discussion de ce projet de loi, afin que la Chambre puisse terminer la vérification des pouvoirs.

Le président du conseil répond qu'il est nécessaire que la Chambre se sépare, à cause des prochaines élections sénatoriales.

L'ajournement est repoussé par 340 voix contre 174.

M. Ribot dépose contre cette bâtitude qui s'est implantée maintenant au Parlement de renvoyer tous les ans au vote de plusieurs douzièmes provisoires.

M. Le Morgne propose de voter trois douzièmes au lieu de deux afin de faire commencer au 1er avril l'année budgétaire.

La question est renvoyée à la commission du budget

L'article 7

M. Pichon propose la suppression de l'article 7, relatif à l'assiette de la contribution mobilière.

La proposition est adoptée.

L'ensemble du projet est voté au milieu des protestations des membres de la droite et des nationalistes.

La séance est levée à 1 heure et quart.

Séance de l'après-midi

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Chambon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès verbal de la séance du matin, qui est adopté.

L'affaire Humbert

Discussion de l'interpellation de M. Gauthier de Clagny et Maurice Bieder sur l'affaire Humbert.

M. Gauthier de Clagny

demande quelles sont les mesures prises par le gouvernement pour arriver à l'arrestation de la famille Humbert.

L'orateur fait l'historique de l'affaire et ajoute que la maison Humbert était le rendez-vous de tous les partis. Les Humbert étaient aidés dans leurs agissements par des personnages très considérables. Il a certainement fallu la complaisance du gouvernement pour leur permettre de faire tant de dupes. La police n'a jamais surveillé cette famille. La justice, de son côté, a agi avec une lenteur coupable.

Le député de Seine-et-Oise parle ensuite des auteurs des cambriolages des propriétés appartenant aux Humbert, lesquels auteurs n'ont jamais été découverts, parce que la justice n'a pas voulu les découvrir.

L'orateur ajoute que M. Monis, étant garde des sceaux, avait donné l'ordre de ne pas arrêter les Humbert.

Les magistrats et la police n'ont pas fait leur devoir.

Quant au ministère actuel, il a couvert toutes ces défaillances de crainte de compromettre de bien hauts personnages.

M. Gauthier de Clagny termine son discours en disant que l'anarchie règne dans la police et la magistrature.

(Bruits sur plusieurs bancs)

M. Binder

affirme que le gouvernement avait voulu révoquer M. Lépine, mais que le président de la République n'avait pas voulu signer le décret de révocation.

Le président du Conseil proteste.

M. Binder maintient son affirmation et ajoute que le gouvernement a avili le pays et qu'il s'est avili lui-même.

Le Garde des sceaux

répond aux précédents orateurs.

M. Vallé fait remarquer que M. Gauthier de Clagny n'a apporté aucun fait nouveau à cette tribune. Il a voulu simplement mêler la politique à une affaire d'escroquerie, à la tête de laquelle se trouve M. Frédéric Humbert, député boulangiste.

Violentes interruptions

Vacarme épouvantable

Les dernières paroles du ministre de la justice donnent lieu à de violentes interruptions de la part des députés nationalistes.

M. Coutant crie de sa place : « Mensonge ! Mensonge ! » en s'adressant au garde des sceaux.

Tous les députés nationalistes, sont debout, gesticulant, criant vociférant, mais leurs protestations sont couvertes par le bruit des pupitres des membres de la gauche.

Petit à petit le calme se rétablit, le député de la Marne en profite pour accuser le garde des sceaux d'avoir altéré la vérité.

Nouveau tumulte

M. SYVETON

aux prises avec M. Vallé

Les paroles de M. Paul Coutant soulèvent un tonnerre de protestations. La droite applaudit ; la gauche proteste.

M. Vallé descend de la tribune, au milieu des applaudissements de la gauche.

Quand le garde des sceaux va regagner son banc, M. Syveton se jette devant lui et l'injurie.

M. Vallé essaie de se jeter sur le député de la Seine.

De toutes parts on accourt pour séparer les adversaires.

L'hémicycle est envahi.

Tous les députés ont les bras levés et menaçants.

Les injures pleuvent de toutes parts.

Le président se couvre et quitte la séance.

M. Coutant reste à la tribune et a plusieurs altercations avec des membres de l'extrême gauche.

Les huissiers font évacuer les tribunes au milieu d'une agitation indescriptible.

La séance est suspendue.

LA CENSURE AVEC EXCLUSION

Expulsion de M. Coutant

La Séance est reprise.

Le président consulte la Chambre sur l'application du règlement contre M. Coutant.

La séance est suspendue pendant quelques minutes, en attendant que les députés se calment.

A la reprise de la séance le président invite M. Coutant à retirer les paroles qu'il a prononcées contre le garde des sceaux.

M. Coutant déclare maintenir ses paroles.

Le président consulte alors la Chambre qui prononce la censure avec exclusion temporaire contre M. Coutant.

Le député de la Marne refuse de sortir.

Le président se couvre et quitte la salle,

La séance est suspendue.

Pendant la suspension, le colonel commandant le palais, à la tête d'un peloton d'infanterie coloniale, procède à l'expulsion de M. Paul Coutant.

Quelques députés de la droite veulent empêcher les soldats de remplir leur mission, mais ils sont maintenus à l'écart par la garde et M. Paul Coutant sort de la salle.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, M. le Président fait remarquer à M. Syveton qu'il a prononcées des paroles injurieuses contre un membre du gouvernement, et le prie de vouloir bien les retirer.

M. Syveton

fait observer au président que ces paroles ont été prononcées non à la tribune mais dans l'hémicycle, à la suite d'une altercation qu'il a eue avec M. Vallé.

Le député de la Seine ajoute qu'il avait même envoyé ses témoins au Garde des sceaux.

M. Syveton s'exprime ensuite en ces termes :

« Quand j'ai dit à M. Vallé qu'il en avait menti, je m'adressais au gouvernement tout entier, pour lequel je n'ai que haine et mépris. »

TUMULTE ÉPOUVANTABLE

Censure avec exclusion

EXPULSION DE M. SYVETON

Nouveau coup de théâtre après la déclaration du député de la Seine.

Le vacarme est épouvantable ; pendant plus de dix minutes, il est impossible au président de se faire entendre.

La Chambre, sur la proposition du président, prononce la censure avec exclusion temporaire de M. Syveton.

Le député de la Seine refusant de sortir, la séance est suspendue.

Pendant la suspension, le colonel procède à l'expulsion de M. Syveton.

Cette expulsion donne lieu à une nouvelle manifestation.

Reprise de la séance

A la reprise de la séance, le garde sceaux remonte à la tribune.

M. Vallé

tient à déclarer à la Chambre qu'il maintient les paroles qu'il a prononcées avant l'incident. Il tient surtout à défendre les pouvoirs publics qui ont fait leur devoir dans cette malheureuse affaire Humbert et qui ont tout tenté pour parvenir à l'arrestation des coupables.

« Nous ne laisserons jamais, dit M. Vallé en terminant, mettre sur le compte de la République une affaire qui ne lui incombe pas. »

La discussion est close.

Les Ordres du Jour

Le président met d'abord aux voix l'ordre du jour pur et simple, qui est repoussé par le gouvernement.

Cet ordre du jour est rejeté par 335 voix contre 207.

Ordre du jour Etienne

Le président met ensuite aux voix l'ordre du jour déposé par M. Etienne, ainsi conçu et qui est accepté par le gouvernement :

« La Chambre approuvant les déclarations du gouvernement, et convaincue que le Garde des sceaux a fait tout son devoir, passe à l'ordre du jour. »

Cet ordre du jour est adopté par 336 voix contre 136.

Clôture de la session

Le président du conseil donne lecture du décret déclarant close la session extraordinaire de 1902.

Le secrétaire donne lecture du procès verbal de la séance qui est adopté. Le président déclare close la session.

La séance est levée à 9 heures du soir.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'Exposition de Portsmouth, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Gavini, Boulevard Paoli, 14.

TUNEUR

Gros Lots **500.000 fr.** TIRAGES OFFICIELS **15 et 20** *décembre prochain* Panama à Lots et Bons du Congo
3 de 250.000 fr. — 12 de 100 000 fr. 3 de 150.000 fr. 570 de 250 à 10.000 fr
POUR TROIS FRANCS au reçu [illegible]
D.X NUMÉROS des Panama à Lots et Bons du Congo
PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police
La Poste reçoit les envois contre remboursement
Écrire de suite à M. H. RENARD, 54, rue de Dunkerque 54. — Paris.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES DE SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ
1f 60 la Boîte de Cigares ou de Papier.

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Etude de Mᵉ CIOSI

Avoué à Bastia

Boulevard de Cardo, N. 3

Vente sur Saisie-Immobilière

Le samedi dix janvier mil neuf cent trois, à midi, il sera procédé à l'audience des criées du Tribunal civil de première instance de Bastia, séant au Palais de Justice, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur d'un immeuble ci-après désigné.

Magasin avec deux chambres contiguës, situées à Bastia, ruelle du Guadello, figurant sur la matrice cadastrale de la commune de Bastia, sous les numéros 800 et 801 de la Section B, et tenant d'un côté à la ruelle du Guadello, de l'autre à Peretti Pascal, de l'autre aux ayants droit de Bastiani, de Sogliano, et au dessus à Barbisino.

Cet immeuble qui compte sept ouvertures dont une porte d'entrée au couchant, une porte latérale au Nord et cinq fenêtres, a été saisi à la requête des sieurs Tardo et Mayard, négociants associés, demeurant et domiciliés à Nice, ayant pour avoué Mᵉ Ciosi, demeurant à Bastia, boulevard de Cardo numéro 3, sur le sieur Giraldi Sauveur, négociant, demeurant à Bastia, par procès-verbal de Mᵉ Tosi, huissier à Bastia, en date du 26 septembre 1902, visé le dit jour, enregistré le trente du même mois, et transcrit après dénonciation au saisi, au bureau des hypothèques de Bastia, le 8 octobre 1902, vol. 54, numéros 2 et 3.

La dite adjudication aura lieu sur la mise à prix fixée par les créanciers poursuivants de . . . . . . 100 fr.

Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du code de Procédure civile, modifié par la loi du 21 mai 1858, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé à Bastia, par moi avoué poursuivant, le 6 décembre 1902.

J.-C. CIOSI.

Dûment enregistré.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STAES, à Bailleux-les-Lille (Nord), qui répond gratuitement et envoie une Brochure explicative sous enveloppe fermée.

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines insinuations contre le *Nière* ayant fait qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on accorde de meilleure.

Le consommateur [illegible] le commerce [illegible] point de vue de la qualité comme au point de vue du prix. (...) sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçue de concurrence.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'arrivé*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, le 15 novembre 1902.

Librairie Ollagnier

VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année — Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS avec plus de 5,000 Fr. de PRIX
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de 1 kilogramme.
Broché ...... 1.50 | Broché 2.50
Relié ...... 2.50 | Relié 3.75

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 7.

PÉTROLE

Voulez-vous voir réellement clair ?...

Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Americana del Petrolio », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.

On trouve l'ATLANTIC chez MM L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l. et demi, rendu à domicile.

Prix spéciaux pour le commerce de gros.

A LA TOUR EIFFEL — MONTRES — Vve G. VOUILLARMET

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

ALAMBICS DEROY — pour Bouilleurs de Cru — DEROY Fils Aîné, PARIS

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc.

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.

Pour frêt s'adresser à

Arthur C. Southwell, Bastia.

Royal Windsor

LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ?
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE — Fondé en 1880 — A. GALLOIS, Directeur — 21, Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne reçoit pas favorisé est assuré de toucher toujours au moins presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 30, rue Rendin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes,
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

27e ANNÉE — LUNDI 8 et MARDI 9 DÉCEMBRE 1902 — N° 313

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse........	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA — 00593

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Valérie.

SOLEIL : (heure nationale)

Lever, 6 h. 55 m. — Coucher, 2 h. 35 m.

Lune : Pleine, le 14 — Dernier quart., le 21

FÊTE DE DEMAIN : N. D. de Lorette.

8 Décembre

Les Intérêts bastiais

A cette heure où il est plus que jamais question de la défense des intérêts bastiais, il y a lieu de se demander si par intérêts bastiais, il faut entendre surtout les intérêts de la ville de Bastia ou bien des intérêts s'étendant bien au delà des barrières de cette ville.

On peut envisager les intérêts d'une localité à deux points de vue, au point de vue de la défense, et au point de vue économique, c'est-à-dire sous le rapport de la prospérité matérielle.

Or, nous posons en principe, qu'au point de vue de la défense de la Corse, les intérêts de Bastia sont les intérêts de la Corse tout entière.

L'histoire nous montre que la Corse n'a jamais pu être prise par l'ennemi, tant que Bastia n'est pas tombée entre ses mains, et que Bastia étant tombée au pouvoir de l'ennemi, la Corse tout entière a dû capituler.

Napoléon Ier disait que le principal point de résistance de la Corse était Saint Florent, qui est à quelques kilomètres de Bastia. C'était sans doute un stratégiste un peu plus compétent que les stratégistes de nos jours qui prétendent que le principal point de résistance des forces insulaires est autre part. Ceux qui connaissent la côte orientale de la Corse, avec ses rivages si facilement abordables, savent très bien que si un débarquement de troupes avait lieu en Corse, il se produirait de ce côté-là.

Or Bastia commande toute cette large étendue de côtes qui va du Cap-Corse à Portovecchio. C'est donc Bastia seule qui pourrait empêcher une invasion de l'île, ou bien l'arrêter assez longtemps pour permettre à des forces parties du continent d'arriver au secours des forces insulaires.

Une mobilisation rapide pourrait-elle amener, aussitôt l'alarme donnée, les forces concentrées par exemple à Ajaccio, sur le lieu de débarquement ? Elle ne sera jamais assez rapide pour que les renforts arrivent à temps. Et, pendant la saison d'hiver, si la neige obstrue le passage de la Foce qui met en communication le delà des monts avec le deçà, comment s'opérera cette mobilisation, et comment les divers services correspondront-ils entre eux ?

Tout semble donc démontrer que les intérêts militaires de Bastia sont les intérêts mêmes de l'île tout entière.

Au point de vue économique, nous pouvons affirmer que les intérêts bastiais sont les intérêts de la partie la plus considérable de la Corse. Et d'abord, nul ne contestera que les intérêts de la ville de Bastia sont ceux de tout l'arrondissement. La prospérité d'un arrondissement est intimement liée à la prospérité de son chef-lieu. Le crédit, l'aisance pour ne pas dire la fortune, partent toujours de la localité la plus importante d'un centre commercial et industriel pour se répandre autour d'elle dans les localités plus petites, pareils à un foyer qui réchauffe et vivifie de ses rayons toutes choses autour de lui.

L'arrondissement de Bastia, qui est le plus directement en rapport avec son chef-lieu, serait donc le premier à souffrir du malaise dont il serait atteint.

Mais ce n'est pas seulement avec son arrondissement que la ville de Bastia est en rapports économiques : elle l'est aussi avec les arrondissements presque tout entiers de Corte et de Calvi et avec une partie de l'arrondissement de Sartène. Depuis la Foce jusqu'à la côte orientale, il est difficile de trouver une localité qui ne soit en rapport d'affaires avec la ville de Bastia. L'arrondissement de Calvi, quand il ne correspond pas directement avec le continent, passe tout entier par Bastia. Et du côté de Sartène, il y a un certain nombre de localités qui entretiennent des relations suivies avec la ville de Bastia.

C'est ce qui explique la prospérité commerciale de Bastia. C'est ce qui démontre aussi pourquoi Ajaccio n'a jamais pu réussir et ne parviendra jamais à atteindre le même degré de prospérité. La ville d'Ajaccio n'est en contact qu'avec son seul arrondissement et une faible partie des arrondissements de Corte et de Sartène. Les intérêts de cette ville représentent donc, au point de vue économique, dans une proportion beaucoup moindre que les intérêts bastiais, les intérêts généraux de tout le département.

Au-dessus de tous ces intérêts généraux, il y a celui qui se dégage de la situation géographique de l'île. Bastia est à deux pas de l'Italie. Si la Corse a intérêt à conserver en temps de paix, avec cette nation voisine, les relations les plus cordiales et les plus avantageuses, elle n'en doit pas moins être en mesure de lutter contre elle, en temps de guerre et à un moment donné, Bastia sera en avant pour parer le premier coup, comme elle l'est pour ressentir la première les effets de ces relations et les faire partager à tout le pays.

Intérêts bastiais et intérêts corses, c'est donc tout un. Défendre les intérêts bastiais, ce n'est pas faire œuvre d'égoïsme local, c'est veiller à l'intérêt supérieur de la Corse.

CORSICUS.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 9 déc. à 2 h. 1/2

1. Marche des Drapeaux,	Sellénick.
2. Les Cloches de Corneville,	Planquette.
3. Flots du Danube,	Ivanovici.
4. Stradella,	Flottow.
5. Rosette,	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Ont été nommés receveurs buralistes de 1re classe :

à Pierreport, M. Ettori Jacques-Jean, maréchal des logis au 6e régiment de chasseurs d'Afrique ;

à Dammarie, M. Chiaverini Don Rocco, adjudant à la 7e section de commis et ouvriers militaires d'administration.

à Mailly, M. Antonini Michel, sergent-major au 27e bataillon de chasseurs à pied.

— Ont été nommés dans le corps des administrateurs de l'inscription maritime, au grade d'administrateur principal, MM. les commissaires principaux Casabianca André-Jules-François et Olmeta Ferdinand-Charles-Pierre.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

8 décembre 1789. — Paoli prie Gentile, député extraordinaire de la Corse, de remercier en son nom tous les membres de l'Assemblée nationale qui avaient voté pour que la Corse fit partie intégrante de la France.

9 décembre 1143. — Innocent II érige en archiépiscopat l'évêché de Gênes et lui donne pour suffragants, moyennant un tribut annuel d'une livre d'or, trois évêchés corses, Mariana, Accia et Nebbio.

« A partir de cette époque, dit Galletti, Gênes commença sa convoitise sur la Corse. »

Nouvelles Militaires

M. Simonpoli, capitaine de gendarmerie à Marvejols, passe à Orange.

— M. Emmanuelli, sergent surveillant à la prison militaire de Constantine, passe en la même qualité à la prison militaire de Toulouse.

— M. Beretti, adjudant au 75e régiment d'infanterie, est nommé chevalier de l'ordre du Nichan el Anouar.

— Sont nommés casernier de 2e classe :

à Rodez, l'ex-adjudant Marchetti François ;

Besançon, le sergent Martinelli Louis-Alexandre, du 22e régiment colonial.

Les Communications entre le Continent et la Corse

Voici comment sont réglés provisoirement les services entre le Continent, l'Algérie et la Corse :

Conformément à la décision du conseil des ministres et après entente avec les compagnies concessionnaires, le départ des paquebots poste de Marseille, pour l'Algérie et la Tunisie, auront lieu, jusqu'à nouvel ordre, à moins de circonstances imprévues, et sans préjudice du maintien des services de Port-Vendres assurés par la Compagnie de Navigation Mixte, aux jours ci après :

Vendredi midi, pour Bizerte et Sfax ; retour de Sfax, le lundi 6 heures soir.

Samedi 1 heure soir, pour Alger ; retour d'Alger le mardi, midi trente.

Mardi, à 5 heures soir, pour Bône, Philippeville ; retour de Philippeville, vendredi midi.

Mardi soir, 5 heures, pour Oran ; retour d'Oran le samedi 5 heures du soir.

Mercredi, 1 heure soir, pour Alger ; retour d'Alger le samedi midi trente.

Il y aura, en outre, un voyage le mercredi de Marseille pour Ajaccio et le samedi un départ pour Bastia et Livourne et deux voyages, de Nice en Corse, le lundi pour Bastia, le vendredi pour Ajaccio. Les départs de Bastia pour Nice auront lieu le mercredi et d'Ajaccio pour Nice le dimanche.

Départ de Nice pour Bastia le lundi à 6 h. du soir ; de Bastia pour Nice, le mercredi à 6 h. du matin.

Départ de Nice pour Ajaccio le vendredi à 6 h. du soir ; d'Ajaccio pour Nice le dimanche à 6 heures du matin.

Le contre-torpilleur *Lévrier* concourra, en outre, au transport des dépêches entre Nice et Calvi.

Tous les paquebots effectuant les départs ci-dessus prendront la poste, des passagers et des marchandises autant que possible.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 4 décembre

M. le président. — L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi, adopté par la Chambre des députés, concernant la réorganisation des services maritimes postaux entre le continent et la Corse.

Après la clôture de la discussion générale, le Sénat a ordonné le renvoi du projet à la commission des finances pour avoir son avis. Cet avis, messieurs, vous a été lu à la dernière séance et a été inséré au Journal officiel.

Je consulte le Sénat sur la question de savoir s'il entend passer à la discussion des articles. (Adhésion)

(Le Sénat passe à la discussion des articles.)

M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le sous-secrétaire des postes et télégraphes.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Messieurs, à la séance où la question des services maritimes postaux de la Corse a été discutée devant vous, le Sénat se trouvait en présence de deux projets : le projet présenté par sa commission spéciale et le projet adopté par la Chambre des députés, projet auquel se ralliait encore aujourd'hui le Gouvernement.

Depuis, à la suite du renvoi du projet à la commission des finances, une troisième solution est présentée à l'Assemblée. Cette troisième solution consiste à revenir au texte du projet primitif du Gouvernement, tel qu'il a été déposé en 1899 et, par suite, à réduire la subvention de 550.000 francs à 475 000 francs.

Je crois — et je soumets très respectueusement cette observation au Sénat — je crois, m'en rapportant à sa sagesse sur ce point, qu'il y aurait lieu de voter d'abord sur le projet de la commission spéciale, puis, si ce projet était rejeté, de discuter le projet adopté par la Chambre, et enfin, s'il y a lieu, le projet auquel s'est ralliée votre commission des finances.

Si je prends le projet rapporté par la commission spéciale, je trouve le paragraphe 1er qui est ainsi conçu :

« Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à mettre en adjudication pour une période de quinze ans, et moyennant une subvention annuelle de 550.000 fr. l'exploitation des services maritimes postaux de la Corse comprenant ... etc. »

Les trois projets sont d'accord pour admettre la mise en adjudication des services dont il s'agit pour une période de quinze ans. Le Sénat pourrait voter ce principe, réserver le chiffre de la subvention et passer ensuite à la discussion des paragraphes suivants de l'article 1er, lequel fixe les itinéraires.

C'est sur la fixation des itinéraires, en réalité, que portera tout le débat. Or, messieurs, sur les trois premiers paragraphes des itinéraires, les trois projets projet de la commission spéciale, projet adopté par la Chambre des députés, projet primitif du Gouvernement, sont d'accord, et le Sénat pourrait les adopter sans discussion. Nous nous trouverions ensuite en face du paragraphe ainsi conçu : « Deux voyages par semaine, aller et retour, entre Nice et Bastia », texte adopté par la commission spéciale, alors que le texte primitif du Gouvernement et le projet adopté par la Chambre ne prévoient qu'un seul voyage.

C'est sur ce deuxième paragraphe que s'engagerait le débat, et le Sénat se prononcerait entre le projet de la commission et celui voté par la Chambre.

Je ne sais, messieurs, si j'ai présenté la question d'une façon suffisamment claire. (Oui ! oui ! — Très bien !)

Un sénateur au centre. — C'est en tout cas bien compliqué.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Je suis à la disposition du Sénat pour préciser davantage s'il subsiste quelque doute. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs.)

M. le président. — Avant de donner la parole à M. de Casabianca, je prie le Sénat de me permettre de donner lecture de l'article 1er :

PROJET DE LOI

Article 1er. — Le Ministre du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes est autorisé à mettre en adjudication pour une période de quinze ans, et moyennant une subvention annuelle de cinq cent cinquante mille francs, l'exploitation des services maritimes postaux de la Corse comprenant :

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Marseille et Ajaccio ;

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Marseille et Bastia ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille, et alternativement Calvi ou l'Ile-Rousse, avec escale à Toulon ;

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Nice et Bastia.

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Nice et Ajaccio, dont l'un faisant escale alternativement à Calvi ou l'Ile Rousse.

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et alternativement Calvi ou l'Ile Rousse.

Trois voyages par semaine (aller et retour) entre Bastia et Livourne ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Calvi ou l'Ile Rousse (alternativement), Ajaccio, Propriano et Bonifacio ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Ajaccio et Propriano avec prolongement tous les quinze jours sur Porto-Torres ;

Un service côtier hebdomadaire desservant, dans l'ordre ci-après et dans l'ordre inverse, alternativement, les escales d'Ajaccio, Propriano, Bonifacio, Portovecchio, Bastia, Macinaggio, Saint Florent, Ile-Rousse, Calvi, Porto ou Sagone, Ajaccio.

M. le président. — La parole est à M. de Casabianca.

M. de Casabianca, rapporteur de la commission spéciale. — Messieurs si j'ai bien saisi les observations que M. le sous-secrétaire d'Etat vient de présenter à cette tribune, le Sénat aurait d'abord à voter sur les divers services qui sont compris dans le projet de loi. Il ne me paraît pas que ce soit la meilleure voie...

M. Farinole, président de la commission spéciale. — Ce n'est pas possible.

M. de Casabianca ... — Il me semble que la première question à résoudre est celle de savoir quel sera le montant de la subvention...

M. Farinole. — C'est évident !

M. de Casabianca. — C'est d'ailleurs ainsi que l'a entendu le Gouvernement lui-même, puisque le premier article du projet rédigé par lui fait mention du montant de cette subvention.

Je demande donc au Sénat la permission de m'autoriser à me placer à ce premier point de vue. Et d'ailleurs, lorsque je parlerai du montant de la subvention, je serai appelé, par la force des choses, à m'occuper des divers services mentionnés au projet. Car c'est à cause du nouvel itinéraire que nous avons indiqué, nous dit la commission des finances, qu'elle a proposé une réduction de 75.000 fr., d'où la nécessité absolue d'appeler en premier lieu votre attention sur le projet que nous vous soumettons et sur les critiques qui sont dirigées contre ce projet par le Gouvernement et par la commission des finances. Ce serait, à mon avis, le meilleur moyen de donner à ce débat quelque clarté et je prie le Sénat de vouloir bien se prononcer dans ce sens.

M. Antony Ratier, rapporteur de la commission des finances. — Je demande la parole.

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur de la commission des finances.

M. le rapporteur de la commission des finances, de sa place. — J'appuie les observations de l'honorable M. de Casabianca.

Je crois qu'il serait difficile en effet de suivre utilement la discussion, en présence de projets tellement complexes que même

ceux qui les ont étudiés, sont obligés de s'en référer à des cartes.

S'il fallait voter sans entrer dans l'exposé général et sans comparer dans leur ensemble les systèmes en présence, on pourrait être fort embarrassé.

Tel sénateur qui voudrait voter un service avec deux ou trois voyages aurait nécessairement à faire dépendre son vote du degré d'importance qu'il attache à telle ou telle ligne et au chiffre de la subvention.

J'ajoute que les questions générales ne sont pas aussi compliquées qu'elles apparaissent d'abord. Le chiffre de la subvention n'a pas pour objet de créer des services omis ou mal connus. L'augmentation proposée a pour objet d'augmenter les services qui fonctionnent actuellement.

Par conséquent, le débat porte plutôt sur un ensemble de lignes que sur telle ou telle ligne en particulier et, pour la clarté du débat, l'observation de M. de Casabianca me paraît justifiée.

M. le président. — La parole est à M. le sous-secrétaire d'Etat.

M. le sous-secrétaire d'Etat, de sa place. — Messieurs, une partie des observations de l'honorable M. Ratier me paraît avoir absolument fondées, mais nous nous trouvons dans la situation suivante : deux projets absolument différents, celui présenté par la commission spéciale du Sénat et celui qui a été adopté par la Chambre des députés, comportent la même subvention de 850.000 francs.

Je me demande, messieurs, comment, si l'on vote en bloc sur ce chiffre de 850.000 francs on pourra distinguer si la pensée du Sénat est en faveur du projet de la Chambre des députés ou du projet de sa commission spéciale.

M. le président. — Insistez-vous, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, pour que je consulte le Sénat sur cette question de procédure ?

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Monsieur le président, M. Ratier me paraît avoir absolument raison en disant qu'il est très difficile au Sénat, dans une discussion à la tribune, d'étudier en détail toutes les lignes comprises dans les différents projets.

Il peut y avoir de la confusion, mais je dis qu'il y a un certain nombre de paragraphes sur lesquels tout le monde paraît d'accord, et je crois que, lorsque nous arriverons au paragraphe concernant les services entre Nice et Bastia — c'est là que commencent les divergences entre le projet voté par la Chambre des députés et celui de la commission spéciale du Sénat — si le Sénat se prononce contre deux voyages, il se prononcera par cela même contre l'ensemble du projet de la commission spéciale, et alors la discussion sera circonscrite entre le projet voté par la Chambre des députés et le système soutenu par M. Ratier au nom de la commission des finances.

M. le président. — La parole est à M. Ratier, rapporteur de la commission des finances.

M. Antony Ratier, rapporteur de la commission des finances. — Je crois, messieurs, qu'il serait possible de mettre de la clarté dans le débat en précisant la différence qui existe entre le projet de la commission et le projet de la Chambre des députés.

La discussion pourrait porter en réalité sur trois questions à résoudre, soit que l'on se réfère au projet de la Chambre des députés ou au projet du Sénat avec une subvention égale de 850.000 fr., soit que l'on envisage le projet du Gouvernement avec la subvention de 478.000 fr.

Les différences entre eux sont saisissables et sont compréhensibles pour tout le monde.

Au contraire, le système proposé par M. le sous-secrétaire d'Etat présente des inconvénients que je voudrais vous signaler.

Je suppose qu'on prenne un des articles quelconques du programme : il s'agit de deux voyages de Nice à Bastia ou de Bastia à tel autre point de la Corse ; je serais partisan de trois voyages ; je vote contre le projet du Gouvernement ou contre le projet en discussion, qui ne m'en accorde que deux. Mon vote négatif peut encore être motivé par le désir que j'ai de ne voir adopter qu'un seul voyage, pour réserver les crédits en faveur d'autres services.

Comment statuer sur le détail et fixer l'ensemble des lignes sans connaître le chiffre de la subvention ?

Et quand nous serons à la fin de cette discussion, nous aurons peut-être bouleversé tout le système des services, suivant nos appréciations personnelles.

En réalité ce qui nous est demandé, c'est de procéder à l'organisation des services en séance du Sénat. Je crois qu'il y a là une difficulté absolue, et ceux qui ont vu les tracés et qui se rendent compte des difficultés d'application seront absolument de mon avis. (Très bien !)

M. le rapporteur. — Messieurs, je viens, comme rapporteur de la commission spécialement chargée d'examiner le projet soumis à vos délibérations, faire observer une fois de plus que diverses critiques ont été soulevées contre ce projet, soit par M. le sous-secrétaire d'Etat, soit par M. le rapporteur de la commission des finances. L'honorable M. Ratier n'est en effet attaché dans son rapport bien plus à examiner le fond du projet qu'à envisager sa portée financière. C'est ainsi qu'il propose dans son rapport de supprimer des lignes, d'en ajouter d'autres. (Très bien ! très bien ! sur divers bancs), dépassant un peu, ce me semble, son mandat, empiétant sur celui de votre commission spéciale qui seule, je crois, a qualité pour appeler votre attention sur le fond du projet. (Nouvelle approbation sur les mêmes bancs.)

Je demande donc au Sénat la permission de répondre aux critiques faites contre l'œuvre de votre commission, et il me sera facile, je l'espère, d'établir que ces critiques manquent, qu'elles ne reposent que sur des inexactitudes toutes involontaires, j'ai à peine besoin de l'ajouter. Le Sénat pourra ainsi apprécier en parfaite connaissance de cause le projet que nous lui soumettons.

Si nous procédions autrement, si nous suivions la marche indiquée par M. le sous-secrétaire d'Etat, j'aurais peine à répondre aux principales critiques diriées, notamment par la commission des finances, contre le projet dont nous vous demandons l'adoption.

Au surplus je prends la liberté de faire observer au Sénat que, rapporteur de ce projet, j'ai le devoir, dès le début de la discussion, de répondre aux critiques apportées à cette tribune contre les conclusions du rapport de votre commission. (Interruptions diverses et bruit.)

M. le président. — Nous n'en sommes pas au vote. La procédure indiquée par M. le sous-secrétaire d'Etat et par M. Ratier s'applique au vote de l'article ter ou de ses différentes parties. En ce moment M. de Casabianca demande la parole sur l'article ter. Il a le droit de s'expliquer sur cet article.

M. Magnin, président de la commission des finances. — M. de Casabianca peut faire le discours qui lui convient et m'est critiquer la commission des finances si cela lui fait plaisir.

M. Peytral. — M. de Casabianca vient de faire remarquer à la tribune que la commission des finances n'avait pas à se prononcer sur le fond.

M. Magnin. — C'était l'avis de la minorité.

M. Peytral. — Je crois même que j'ai été le seul dans cette commission à soutenir cette thèse ; mais ce n'est pas une raison pour qu'elle ne soit pas juste.

M. le président de la commission des finances. — Ce n'est pas non plus une raison pour qu'elle le soit. (Rires).

M. le président. — Messieurs, la situation me paraît très simple.

Nous en sommes à la discussion de l'article ter et non pas au vote de cet article. Quand nous en serons arrivés à ce vote, alors se posera la question de savoir si on doit voter d'abord les itinéraires ou commencer par déterminer le chiffre de la subvention. Mais je crois que le moment n'est pas encore venu de se prononcer sur cette question.

M. de Casabianca a la parole sur l'article ter.

M. le rapporteur. — Messieurs, le Sénat, à sa dernière séance, a entendu la lecture de l'avis de la commission des finances sur le projet qui est soumis à vos délibérations.

Le rapport, devrais-je dire, car il me paraît bien que l'avis financier est comme noyé dans un luxe de détails portant sur l'ensemble, sur le fond du projet. (Marques à gauche.) Je ne m'en plains pas, messieurs, je remercie, au contraire, la commission des finances d'avoir bien voulu prendre une part si active aux travaux de votre commission spéciale.

M. le comte de Pontbriand. — C'est une usurpation de pouvoirs.

M. le rapporteur. — Je ne puis pas cependant m'empêcher de faire non pas une critique, — Dieu m'en garde ! — mais une simple et inoffensive réserve.

(A suivre).

Bulletin Financier

Paris, le 5 décembre 1902.

La séance d'aujourd'hui a été plus satisfaisante et les cours finissent en reprise à peu près générale. Nos Rentes sont fermes, le 3 0/0 ouvre à 98 57 et le 3 0/0 nouveau à 98.50.

Les Fonds Etrangers sont en hausse : l'Extérieure à 82.45, la Brésilien à 74.40 le groupe ottoman est en nouveau progrès ainsi que la Banque Ottomane à 709 à 716. 8.

Nos Sociétés de Crédit sont très fermes, le Crédit Lyonnais qui semble son avance à 1.888. Le Crédit Foncier est soutenu à 740 ; la Société Générale reste à 522 et le Comptoir National d'Escompte à 570.

Dans le compartiment industriel, le Rio fait un bond à 1.080 ; les valeurs de traction sont plus fermes, les valeurs métallurgiques restent mieux tenues. Mines d'Or en hausse.

Sous l'influence de nombreuses demandes les Obligations 5 0/0 Hydro-électrique de Kerner et Ore se sont avancées à 503 francs. Remarquons en outre un dividende de 12 francs, une augmentation de toute nouvelle et d'un rendement remunérateur. Les coupons de 12 fr. 50 étaient mis en paiement à la Banque Générale, rue Dunant et au Journal et au Jour-et.

Nos Grands Chemins sont stationnaires.

Crise Municipale

A la date du 4 décembre, M. le Maire et MM. les Adjoints de Bastia ont adressé à M. le Préfet de la Corse la lettre suivante :

Bastia, le 4 décembre 1902.

Monsieur le Préfet,

En l'état de la démission du Conseil municipal de Bastia, de qui nous tenons notre mandat, et en raison des motifs qui l'ont déterminée, nous ne saurions plus longtemps conserver le pouvoir.

Nous avons en conséquence l'honneur, Monsieur le Préfet, de vous prier de vouloir bien remettre le service municipal en d'autres mains.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de notre considération très distinguée.

A. GAUDIN, maire.
DE CARAFFA J.-B., 1er adjoint.
L. DAPELO, 2e adjoint.

Ecole de Saint-Maixent

Les sous-officiers dont les noms suivent ont été admis à prendre part aux épreuves orales d'admission à l'école militaire d'infanterie, en 1903 :

Gismarchi sergent au 113e.
Guglielmi, sergent au 62e.
Pantalacci, sergent au 94e.
Rossini, sergent au 122e.
Pozzo di Borgo et Silvani, de la 4e brigade d'infanterie coloniale.

La Congoline

guérit instantanément crevasses, gerçures, rougeurs de la peau, du visage. Ce baume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,3o et 0,50.

Cour d'Assises

Audience du 8 décembre

Présidence de M. LEVIE-RAMOLINO

Le Drame de Cervione

Le drame passionnel qui a causé une émotion si grande dans le canton de Cervione et dans les cantons environnants, en août dernier, amène sur la sellette le boucher Battestini François-Jean.

La vaste salle d'assises se remplit dès l'ouverture et la tribune est trop petite pour donner asile aux nombreuses dames de Cervione et de Bastia que cette affaire intéresse.

M. Aubert, substitut du procureur général, occupe le fauteuil du ministère public.

Me Decori et de Carafla sont chargés de la défense de l'accusé.

Après les formalités d'usage, M. le Greffier donne lecture de l'acte d'accusation qui est ainsi conçu :

Battestini François-Jean, boucher à Cervione, soupçonnait sa femme Barbe-Marie, de la tromper avec un de ses meilleurs amis, Maggiani Jean-Etienne. Son père avait rompu depuis deux ans environ avec sa belle-fille. Le 27 août 1902, vers deux heures du matin, Battestini se rendit chez son père et d'un commun accord, ils décidèrent de prétexter un faux départ pour Ghisoni, afin de surprendre les coupables. Mais la sœur de Battestini pressentant les mauvaises intentions de son frère, chargea le matin même la nommée Tonelli de prévenir Barbe-Marie, et de l'exhorter à quitter la maison. Barbe-Marie répondit que son mari pouvait le tuer mais qu'elle ne quitterait pas son domicile, parce qu'elle n'avait rien à se reprocher.

Lorsque Battestini rentra, sa femme se plaignit de ses soupçons injustes et lui fit connaître la communication qui lui avait été faite par Tonelli. Battestini sortit et revint presque aussitôt après avoir dit à Tonelli, qu'il avait rencontré : « Tu aurais mieux fait de te taire » Il trouva sa femme entourée de ses enfants et occupée à mettre le couvert. Il lui demanda le chef de l'armoire, prit l'argent qui s'y trouvait puis se dirigea vers la porte, s'arma de son fusil et fit feu par deux fois sur sa femme qui, mortellement blessée, s'affaissa dans les bras de ses enfants.

Après la lecture de l'acte d'accusation, il est procédé à l'appel des témoins au nombre de 23.

Le principal témoin, Maggiani Jean-Etienne, ne répond pas à l'appel de son nom, il fait son service militaire au 61e, à Aix en Provence.

M. l'Avocat général demande le renvoi de l'affaire, par suite de l'absence de ce témoin dont la déposition est capitale.

Les défenseurs s'opposent formellement à ce renvoi.

En l'état, la Cour décide d'envoyer des télégrammes à Aix et à Nice pour savoir si le témoin peut arriver demain à Bastia.

A la suite des réponses reçues, desquelles il résulte que le témoin ne peut se rendre à Bastia, à cause de la grève, la Cour renvoie l'affaire à la prochaine session.

∴

Audience d'aujourd'hui : dernière affaire :

Achilli Paul-Toussaint, cultivateur, demeurant à Isolaccio, tentatives de meurtre avec concomitance.

Ministère public, M. Angeli, avocat général.

Défenseur, Me Decori.

AUX LECTEURS MALADES

Nous avons annoncé la fondation, par de jeunes médecins de la Faculté de Paris, d'un « Institut Phytothérap que » destiné, en dehors de toute pensée d'intérêt, à encager contre l'impuissance de la thérapeutique chimique actuelle, contre l'abus qui est fait des opérations chirurgicales et à relever la Médecine naturelle par les plantes, la seule vraie, la seule qui guérisse. Beaucoup de lecteurs nous demandent l'adresse de cet établissement modèle, la voici : 77, rue des Petits-Champs, à Paris. Consultations de 2 à 6 heures.

Les malades qui ne peuvent s'y rendre n'ont qu'à écrire les détails de leur mal depuis son origine au Président du Comité médical : une ordonnance rédigée par un des spécialistes de l'Institut, le plus apte à juger leur cas, leur sera adressée gratuitement, leur donnant le moyen de se guérir par des remèdes simples, naturels, qu'ils auront sous la main, et sans qu'il leur en coûte rien.

Nécrologie

M. FRANÇOIS SANTELLI

Un télégramme de Bruxelles nous a apporté une bien triste nouvelle : M. Santelli François, beau-frère de M. Giacomoni professeur au lycée, est décédé subitement dans cette ville à la suite de la rupture d'un anévrisme.

Après avoir fait toutes ses études à notre lycée, où il fut un brillant élève, il quitta notre ville pour y revenir chaque année : le charme de ses manières, l'aménité de son caractère avaient su lui concilier la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

Son service militaire accompli, il avait obtenu une situation enviée aux chemins de fer de l'Etat ; son tempérament était peu fait à la vie sédentaire, il donna sa démission pour aller fonder à Bruxelles, il y a deux ans, une importante manufacture de sièges artistiques. Grâce à ses connaissances et à son intelligence, de beaux bénéfices étaient venus couronner un labeur de chaque instant qui lui en faisait espérer de meilleurs encore.

La grande Faucheuse n'a pas voulu voir le regretté Santelli jouir d'un bonheur qu'il s'était ainsi créé : il est tombé foudroyé, loin des siens éplorés, loin du pays natal qu'il aimait tant.

Nous nous inclinons nous aussi devant la tombe d'un ami que le destin a cruellement fermée et adressons à la famille du regretté défunt, et particulièrement à Mme et M. Giacomoni et à leurs parents l'expression de nos plus douloureuses sympathies.

S.

RHUMATISANTS

GOUTTEUX ET ARTHRITIQUES

et tous les malades qui souffrent de Douleurs Névralgiques, Gravelle, Maux de Reins, Coliques hépatiques et néphrétiques, Anémie, Maladies du Foie et des Reins, et qui veulent être guéris rapidement, n'ont intérêt à lire cette lettre — une de plus nombreuses lettres de félicitations qui arrivent journellement à M. Malavaux — et qui résume l'effet du TRAITEMENT DU CHARTREUX.

Elle est écrite sous l'influence de la reconnaissance et du désir de faire le bien :

Pithiviers (Loiret-Inférieur), 17 août 1902.

Monsieur Malavaux,

Je suis âgé de soixante-quatorze ans — l'hiver dernier, j'ai souffert de rhumatismes aigus avec accès de goutte. Après avoir essayé en vain beaucoup de remèdes, je suis heureux de vous dire qu'il n'y a que le TRAITEMENT DU CHARTREUX qui a pu me guérir ; en quinze jours, toutes mes douleurs ont disparu.

Après avoir remercié Dieu de mon rétablissement, c'est à vous, monsieur, que je dois ma reconnaissance, et je suis heureux de vous l'exprimer.

PIHARD père,
rue du Solleil, à Pithiviers.

Le Traitement du Chartreux guérit toujours, il ne peut pas avoir d'insuccès, car il s'attaque à la racine même du mal, il tonifie le sang, détruit et expulse l'acide urique qui est le germe de la maladie.

Le Traitement du Chartreux est un composé de plantes dépuratives absolument inoffensives ; il n'exige que 3 tous les jours et ne nécessite aucun changement dans le régime habituel du malade.

Demandez à M. Malavaux la brochure de 48 pages sur le Rhumatisme et les douleurs, elle vous sera envoyée gratuitement.

Prix du Traitement du Chartreux : 1 franc, franco 2 fr. ; Dépôt à la pharmacie de l'Hôpital de la Grande Chartreuse (Isère) (Grenoble-Voiron) à Saint-Laurent-du-Pont (Isère), et au dépôt général, à Paris, pharmacie Mauvezin, 49, rue des Deux-Ponts, et à Ajaccio, pharmacie J.-B. Orsini et Gouglioni, 1 cours Napoléon. Exiger le flacon dans une boîte et se tenir bien de l'Etat français pour éviter les contrefaçons.

Les Délégués sénatoriaux

Arrondissement de Calvi

Belgodere. — Malaspina Thomas, Lanata Alexandre. Sup. Belgodere de Bonifacio Constantin.

Costa. — Lanzalavi Félix Sup. Lanzalavi Joseph Marie.

Novella. — Orabona Dompierre. Massiani Lanrent. Sup. Orabona Félix Théodore.

Occhiatana. — Canioni Antoine François. Fabrini Charles Mathieu Sup. Belgodere Antoine Joseph.

Palasca. — Malaspina J. François. Guerrieri Don Joseph Sup. Paoletti Ange Athanase.

Ville de Paraso. — Simonetti-Malaspina Bonaventure. Conseil Nicolas. Sup. Leca Jean Baptiste.

Calenzana. — Marini Jacques Etienne, maire ; Fabiani Antoine, conseiller à la cour de Nîmes ; Costa Augustin, substitut à Privas ; Capitali François, notaire ; Capitali François Marie, receveur des postes Marini Ignace, ancien maire Sup. Marini François Mathieu, Giuliani Jean Etienne Casanova. — Antonini François, Graziani Joseph Marie. Sup. Colombani Pierre Toussaint.

Galeria. — Luciani Pierre, Luciani Joseph. Sup. Spinosi Pascal.

Lunghignano. — Orsini Pierre, Sup. Orsini Pierre d'Antoine.

Manso. — Costa Ambroise, maire ; Sup. Acquaviva François, adjoint au maire.

Monticale. — Ambrosini Jean Baptiste. Sup. Menicacci Barthélemy.

Montemaggiore. — Colonna d'Ampugnani Jean Baptiste, Grisoli Louis, Sup. Rossi Barnabé.

Zilia. — Maestracci Antoine François, maire ; Emmanuelli Louis. Sup. Antoine François Xavier.

Calvi. — Massoni Barthélemy, Mancotorchino Paulin, Conforto Pascal. Sup. Massoni Barthélemy.

Lumio. — Renucoli Philippe, ancien Cecculli Joseph, adjoint municipal ; Sup. Giudicelli Antoine Marie.

Corbara. — Savelli Simon, Franceschini Louis. Sup. Franceschini Nicolas.

Ile-Rousse. — Gavini Sébastien, Falzi Auguste, Mattei Antoine. Sup. Valery François.

Monticello. — Orticoni Antoine, maire Giorgi Charles François. Sup. Savelli Pierre Santa Reparata. — Galeazzi Pascal, maire ; Olivi Jean Dominique. Sup. Giovannoni Dominique.

Algajola. — Martelli Joseph André. Sup. Bertoni Joseph Marie.

Aregno. — Marcelli Pie Louis, Antonini Nicolas. Sup. Oberti Jean.

Avapessa. — Tommasini Pierre Paul. Sup. Susoni Marc Aurèle d'Antoine.

Catteri. — Olivieri François Marie, Giudicelli Pépin. Sup. Antonini Jacques Philippe.

Pietricato. — Renucci Pierre-Paul, Sorba Antoine. Sup. Giovannetti François.

Lavatoggio. — de la Rocca Pierre. Sup. Prudenti Jean Baptiste.

Muro. — Morani Vincent, maire ; Peretti Tancrède. Sup. Paoli Défendini.

Mausoleo. — Sabini Barnabé. Sup. Renucci Hyacinthe.

Olmi Cappella. — Giudicelli Pierre Grimaldi Nicolas. Sup. Poletti Augustin.

Pioggiola. — Colombani Antoine François, Colombani Simon. Sup. Rossi Joseph Antoine.

Vallica. — Antonioiti Séraphin. Sup. Luiggi François Marie.

BENEDICTINE

Exquise, tonique, digestive

La MEILLEURE des LIQUEURS

Ne vous servez jamais que

Succès mérité

L'énorme succès de la *Laxatose* est dû non seulement à son incontestable supériorité sur tous les laxatifs connus, mais aussi à son action radicalement curative dans les cas de névralgies, maux de tête, d'estomac, de ventre, de reins, d'appendicite qui sont les conséquences de la constipation. Il résulte encore dans ce fait nouveau que la *Laxatose* régularise merveilleusement les fonctions de l'estomac, sans jamais le fatiguer ni l'irriter.

Essayez la *Laxatose*, c'est l'adopter !

En vente, au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 5 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 7 2 à midi, + 10 4 7 heures du soir 9 5
Maxima, + 10 5 Minima, + 6 6

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 mm. midi, 760 mm. 6 heures du soir 759 mm.

Vent. — Dans la matinée, O.-Sud-O. Dans l'après-midi, N. modéré.

Etat du ciel, pluvieux
Pluviomètre, à midi : 0.

∴

Lycée de Bastia

M. Colonna d'Istria Pierre, répétiteur au collège de Corte, est nommé répétiteur divisionnaire à notre lycée (emploi nouveau).

Le développement pris par les services de l'internat a nécessité la création d'une huitième étude dans l'établissement.

Elle sera ouverte cette semaine dès l'arrivée du nouveau répétiteur.

∴

Fête religieuse

La fête de l'Immaculée Conception a été favorisée par un beau temps que ne lui sait pas encore celui de dimanche ; comme d'habitude l'orateur était magnifiquement orné. Aux cérémonies de la vigile, M. Barboni a chanté *O Salutaris*, de Faure ; Mlle S. l'*Ave Maria*, de Guilmant, pour soprano ; Mlle G. et M. Barboni, le *Tantum ergo*, de Haydn, pour soprano et baryton.

La procession est sortie à 2 heures et a parcouru les principales artères de la ville. M. Toussaint Maestracci avait bien voulu accepter les fonctions de Capo di compagnia. Une foule considérable suivait la statue de la Vierge Immaculée. La fanfare la *Lyre Bastiaise*, dirigée par M. S. Aymo, a prêté son concours et a fait entendre plusieurs marches religieuses. A la rentrée, un chœur de demoiselles a exécuté le *Tota pulchra* à deux voix, de Samuel Rousseau, puis le *Tantum ergo*, de Luigi Bordese, duo et chœurs.

Ces divers morceaux ont été parfaitement rendus et excellemment accompagnés par le maestro Reginensi.

Le soir, la façade était éclairée à giorno, ainsi que les maisons avoisinantes. La fête, si bien organisée par Mgr Viale, M. le prieur Jean-Baptiste Monti, ses collaborateurs de l'officialité, MM. François Roussel, Vincent Orenga et François Dapelo, ainsi que par MM. les Protecteurs, s'est terminée par le baiser de la Sainte Relique.

Rappelons que pendant la neuvaine qui a précédé la fête, l'instruction du matin a été faite par le R. P. Vincent, supérieur du couvent de Morsiglia, avec grand profit pour le salut des âmes, car elles ont été suivies avec une attention soutenue que justifiait la parole ardente de l'orateur sacré et l'excellent choix des sujets. Le R.-P. Vincent compte parmi les meilleurs orateurs de la province de Corse, et il l'a prouvé dans le cours de cette neuvaine.

∴

A la correctionnelle

La prochaine fois que le nommé Federici Frédéric, de Ventralasca, qui, dans la nuit de samedi, a déchargé son revolver en plein boulevard...

Federici, qui avait des antécédents irréprochables, a été condamné à six mois de prison et quinze francs d'amende pour port d'arme prohibée, ivresse manifeste, bruit et tapage nocturnes.

∴

Nos courriers

Le paquebot *Balkan* arrivé lundi matin de Livourne, a relevé dans la soirée pour Marseille.

∴

Vie agréable !

Pellerey (Côte-d'Or) le 6 octobre 1901. Je suis très satisfait des Pilules Suisses. Atteint de gastrite depuis dix ans, j'ai employé beaucoup de médicaments mais aucun ne m'a produit un effet aussi bon que ces Pilules. La vie me semble plus agréable depuis que je suis débarrassé de cette maladie insupportable. FRANÇOIS JULIEN (Sig. lég.)

∴

Ecole militaire

M. Stefani Pierre, élève à l'école militaire de Saint-Cyr, a obtenu une demi-bourse et un demi-trousseau.

∴

Objet perdu

Il a été perdu dimanche, dans la matinée, une médaille en or, aux initiales P. B.

Prière de la rapporter au bureau du journal contre récompense.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

Bourse de Paris

	6 déc.	5 déc.
Rente 3 o 0/0 ancien	99.80	99 65
3 o 0/0 amortie.	99.10	99.10
3 0/0 nouveau .	98.65	98 72

Dépêches de Bourse

OBTENTION DE BOURSES

Une bourse de 1 200 francs près l'Ecole supérieure de pharmacie de Paris a été accordée au jeune Scaglia, (le père a sept enfants).

Le Sanatorium de l'Ain

Un don du Président de la République

M. Loubet a affecté au sanatorium d'Hauteville, dans l'Ain, une somme de 800 000 francs prélevée sur la succession de Mme Perret, dont il est l'exécuteur testamentaire.

LE RENDEMENT DES IMPOTS

Le rendement des impôts pendant le mois de novembre s'est élevé à 221 740 400 francs, accusant une plus value de 1 147.700 par rapport aux évaluations budgétaires et une plus value de 7 397.900 francs par rapport au rendement du mois de novembre 1901.

Le roi du Portugal à Paris

Le roi du Portugal est arrivé dans la soirée à Paris ; venant de Londres.

S. M. Dom Carlos a été reçu à la gare par son ministre et tout le personnel, ainsi que par un représentant du président de la République et du ministre des Affaires étrangères.

L'AFFAIRE VALLÉ-SYVETON

A la suite de l'incident qui s'est produit samedi au cours de la séance de la Chambre, M. Syveton, député de la Seine, a envoyé ses témoins au Garde des sceaux.

M. Vallé a constitué les siens.

L'entrevue des quatre témoins a eu lieu ce matin.

∴

A la suite de l'entrevue qui a eu lieu aujourd'hui entre les quatre témoins, on croit qu'ils auront recours à un arbitrage.

Le général André à Nancy

Le ministre de la guerre a offert samedi soir, dans les salons du Cercle militaire, un grand dîner aux officiers généraux, aux chefs de corps de la garnison et aux autorités civiles.

Hier matin, à 9 heures, le général André a reçu, à la préfecture, toutes les autorités.

Répondant à l'allocution du général commandant le corps d'armée, le ministre de la guerre a dit : « Si nous sommes les précurseurs en matière d'armement et de tactique, nous devons être aussi des innovateurs en matière d'éducation. »

Le général André a ajouté qu'il comptait absolument sur les officiers pour la soumission aux lois, pour leur dévouement sincère à la République et le respect au gouvernement.

A 10 heures a eu lieu l'inauguration du nouveau Stand.

Le général André a prononcé en cette occasion un remarquable discours.

Après un déjeuner intime à la préfecture, le ministre a passé, à 2 heures de l'après-midi, une grande revue des troupes de la garnison.

Toute la population s'était portée sur le terrain de la revue pour acclamer le ministre et l'armée.

A 6 heures du soir, le général André a présidé un grand banquet démocratique.

Plusieurs toasts ont été portés au ministre qui a prononcé un discours programme.

Conseil supérieur de l'Instruction publique

En ouvrant la session du Conseil supérieur de l'instruction publique, le Ministre a dit que les familles se sont rendues parfaitement compte de la souplesse et des avantages des nouveaux programmes, et que la réforme a été généralement bien accueillie partout.

M. Chaumié a ajouté que jamais le nombre des élèves ne s'était accru dans des proportions aussi considérables dans les établissements universitaires.

Les Morts du Jour

M. d'Hautefeuille

On annonce la mort de M. d'Hautefeuille, membre de l'Institut, section de minéralogie.

M. de Héraïns

On annonce également la mort de M. de Héraïns, professeur d'histoire naturelle.

La grève de Marseille

La situation s'aggrave

On nous télégraphie de Marseille :

Les inscrits maritimes ont tenu dimanche une grande réunion au cours de laquelle ils ont adopté toutes les revendications qui avaient été élaborées par les délégués du ministre de la Marine et les membres de la commission de la grève.

Les délégués des grévistes ont déclaré que si lundi, à midi, les armateurs n'avaient pas donné une réponse, l'ordre de suspendre tout travail sera adressé immédiatement à tous les syndicats des inscrits maritimes de France.

La grève générale

Les pourparlers continuent, mais sans aucun résultat.

Les armateurs sont intraitables ; les inscrits maritimes sont calmes, mais de plus en plus décidés dans leurs revendications.

Conformément à la décision qui a été prise hier, en assemblée générale, un appel à la grève générale a été lancé aujourd'hui par les inscrits maritimes.

∴

Les inscrits maritimes de La Seyne, Cette, Cannes, Bordeaux, Nantes, Le Havre, Dunkerque, Martigues, Collioures ont adhéré à la grève.

∴

Les ouvriers des quais sont décidés à imiter l'exemple des inscrits maritimes.

Les Chambres syndicales ouvrières ont convoqué les corporations respectives qui sont prêtes à agir pour barrer la route aux armateurs.

Les employés des tramways sont décidés à se joindre aux grévistes.

Malgré l'appel au calme qui a été adressé par les inscrits maritimes, des scènes de désordre sont à craindre.

La situation devient de plus en plus grave.

Départ pour Bonifacio

Le *Bocognano*, monté par les marins de l'Etat, est parti ce soir à 4 heures pour Bonifacio.

Ce paquebot a embarqué 103 recrues, plusieurs passagers, les dépêches et de nombreux colis-postaux.

Abordage du Bocognano

En partant le *Bocognano* a abordé le *Maréchal Bugeaud* qui venait d'Alger.

Les deux paquebots ont eu de légères avaries.

A L'ÉTRANGER

Ultimatum au Venezuela

L'Angleterre et l'Allemagne ont adressé leur ultimatum au gouvernement du Venezuela.

Navigazione generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port. Bastia

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Alma est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

VINS

Domaine de Campoloro Cervione.	
Rouge	0.35
Blanc	0.40
Blanc Malvoisie	0.50

de Petriconi, propriétaire, 33, rue de l'Opéra, au 1er.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de vastes importance, il est en mesure de livrer de vrai jus de raisin, en bouteilles cuites, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0.40 et 0.50 le litre,
AU DEMI-GROS 0.35 et 0.40 le litre,
VIN D'ORSEC D'ITALIE rouge, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre.

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de HAUT-MAZ, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et du demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, dans toutes les communes du canton.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'Exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

AUTOMOBILES ET CYCLES **GEORGES RICHARD**

Conserves Alimentaires du Périgord

L. JACQUOT, HÉBERT & Cie
à PÉRIGUEUX (Dordogne)

Spécialités de la maison :

LE ROYAL PÉRIGORD, pâté de foie gras truffé extra.
LE DÉJEUNER PÉRIGOURDIN, galantine de gibiers au foie d'oie truffé.
LE DÉJEUNER GAULOIS, galantine de volaille et de gibier non truffé.
FIVE O'CLOCK SANDWICH, purée de foie gras truffé.

Ces produits se trouvent dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

Agent général, M. J.-B. SEGALA, rue Saint-François, 2. — Bastia

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 2 et 4, rue de l'Opera — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

THÉOPHILE ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864
M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 à toutes les consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.
Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.
Angle des rues Miot et Napoléon.
M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

MÉDICATION PHOSPHATÉE
VIN DE VIAL
Lacto-phosphate de Chaux - Quina - Suc de Viande
ANÉMIE-CHLOROSE-CONVALESCENCE
VIAL FRÈRES. Fabricants, 36, Place Bellecour, LYON

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & La-targe du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques au ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

PÉTROLE
Voulez-vous voir réellement clair ?...
Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Américaine del Petrolio », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est le plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.
On trouve l'ATLANTIC chez MM. L.-N. Mattei et Cie, au prix de 2 fr. le bidon de 18 l. et demi, rendu à domicile.
Prix spéciaux pour le commerce de gros.

AVIS
M. A. Georges D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13 au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à tombé de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

ON DEMANDE
à acheter un petit appartement de 2 à 5 pièces. S'adresser au bureau du journal.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 24.

Librairie Ollagnier
VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année — Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS
avec plus de 5,000 Fr. de PRIX
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de 1 kilogramme.
Prix dans toutes les Librairies. | France | Etranger
Broché ..... 1.50 | Broché 2.50
Relié ..... 2.50 | Relié 3.75

Un vrai grand remède qui ne contrarie pas et rétablit leur santé à la plupart ceux qui l'emploient
PILULES DÉPURATIVES
GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifiant le sang, il empêche dans presque toutes les maladies chroniques graves que Scrofules, Engorgements, Vices Rhumatismaux, Dartres, Eczémas, Boutons, Taches, Furoncles, Anémie, Faiblesse, Epuisement, Fraîcheur, Rougeurs de la face, Glandes, Maux de Reins, Perte d'appétit, Echauffements, Pâleurs, Aigreurs, Maux d'Estomac, Lassitudes, Inflammations, Migraines, Névralgies, Vertiges, Maux de Tête, Points de côté, Douleurs, Rhumatismes, Coliques, Hémorroïdes, Constipation, Diarrhée, Glaires, Vers, Jaunisse, Hydropisie, Pâles couleurs, Règles irrégulières ou douloureuses, Suites de couches, Suites de fièvres, Suites de chagrins, Suites de maladies, Suites de mauvais traitements, Suites de mauvaises nourritures, Suites de mauvaises habitudes, Suites de mauvaises fréquentations, Suites de mauvaises lectures, Suites de mauvaises pensées, Suites de mauvaises actions, Suites de mauvaises paroles, Suites de mauvaises choses, Suites de mauvaises gens, Suites de mauvaises maisons, Suites de mauvaises villes, Suites de mauvaises campagnes, Suites de mauvaises montagnes, Suites de mauvaises vallées, Suites de mauvaises rivières, Suites de mauvaises mers, Suites de mauvaises îles, Suites de mauvaises presqu'îles, Suites de mauvaises péninsules, Suites de mauvaises isthmes, Suites de mauvaises détroits, Suites de mauvaises golfes, Suites de mauvaises baies, Suites de mauvaises anses, Suites de mauvaises criques, Suites de mauvaises ports, Suites de mauvaises rades, Suites de mauvaises mouillages, Suites de mauvaises ancrages, Suites de mauvaises amarrages, Suites de mauvaises cordages, Suites de mauvaises voiles, Suites de mauvaises mâts, Suites de mauvaises vergues, Suites de mauvaises gréements, Suites de mauvaises manœuvres, Suites de mauvaises navigations, Suites de mauvaises traversées, Suites de mauvaises arrivées, Suites de mauvaises départs, Suites de mauvaises retours, Suites de mauvaises adieux, Suites de mauvaises salutations, Suites de mauvaises poignées de mains, Suites de mauvaises embrassades, Suites de mauvaises baisers, Suites de mauvaises caresses, Suites de mauvaises coups, Suites de mauvaises blessures, Suites de mauvaises morts, Suites de mauvaises enterrements, Suites de mauvaises cimetières, Suites de mauvaises tombeaux, Suites de mauvaises épitaphes, Suites de mauvaises oraisons funèbres, Suites de mauvaises éloges funèbres, Suites de mauvaises discours, Suites de mauvaises harangues, Suites de mauvaises sermons, Suites de mauvaises prônes, Suites de mauvaises homélies, Suites de mauvaises catéchismes, Suites de mauvaises confessions, Suites de mauvaises communions, Suites de mauvaises absolutions, Suites de mauvaises pénitences, Suites de mauvaises indulgences, Suites de mauvaises jubilés, Suites de mauvaises pèlerinages, Suites de mauvaises processions, Suites de mauvaises bénédictions, Suites de mauvaises ostensoirs, Suites de mauvaises saints-sacrements, Suites de mauvaises viatiques, Suites de mauvaises extrêmes-onctions, Suites de mauvaises prêtres, Suites de mauvaises curés, Suites de mauvaises vicaires, Suites de mauvaises évêques, Suites de mauvaises archevêques, Suites de mauvaises cardinaux, Suites de mauvaises papes, Suites de mauvaises conclaves, Suites de mauvaises élections, Suites de mauvaises votes, Suites de mauvaises scrutins, Suites de mauvaises urnes, Suites de mauvaises bulletins, Suites de mauvaises noms, Suites de mauvaises prénoms, Suites de mauvaises surnoms, Suites de mauvaises pseudonymes, Suites de mauvaises anonymes, Suites de mauvaises inconnus, Suites de mauvaises disparus, Suites de mauvaises morts, Suites de mauvaises enterrements, Suites de mauvaises cimetières, Suites de mauvaises tombeaux, Suites de mauvaises épitaphes, Suites de mauvaises oraisons funèbres, Suites de mauvaises éloges funèbres, Suites de mauvaises discours, Suites de mauvaises harangues, Suites de mauvaises sermons, Suites de mauvaises prônes, Suites de mauvaises homélies, Suites de mauvaises catéchismes, Suites de mauvaises confessions, Suites de mauvaises communions, Suites de mauvaises absolutions, Suites de mauvaises pénitences, Suites de mauvaises indulgences, Suites de mauvaises jubilés, Suites de mauvaises pèlerinages, Suites de mauvaises processions, Suites de mauvaises bénédictions, Suites de mauvaises ostensoirs, Suites de mauvaises saints-sacrements, Suites de mauvaises viatiques, Suites de mauvaises extrêmes-onctions, Suites de mauvaises prêtres, Suites de mauvaises curés, Suites de mauvaises vicaires, Suites de mauvaises évêques, Suites de mauvaises archevêques, Suites de mauvaises cardinaux, Suites de mauvaises papes, Suites de mauvaises conclaves, Suites de mauvaises élections, Suites de mauvaises votes, Suites de mauvaises scrutins, Suites de mauvaises urnes, Suites de mauvaises bulletins, Suites de mauvaises noms, Suites de mauvaises prénoms, Suites de mauvaises surnoms, Suites de mauvaises pseudonymes, Suites de mauvaises anonymes, Suites de mauvaises inconnus, Suites de mauvaises disparus.
Le Flacon : 3 fr. 50 — Le Demi-Flacon : 2 fr.
Dépôt à Bastia, chez M. Ollagnier, libraire.

LE TAM-TAM
48e Année
Journal hebdomadaire illustré
Politique, Satirique et Humoristique
ABSOLUMENT INDÉPENDANT
Le Tam-Tam publie chaque semaine en première page un dessin satirique qui souligne avec spirituellement que possible l'événement politique ou social du jour. Il contient une chronique de Louis Gallierd, de nombreux dessins de Couturier, Whidopff, Labbé, Rass, etc., et amusants échos d'actualité, etc., etc.
Le Tam-Tam interprète les événements, reflète le goût des individus ; il ne ménage rien ni personne.
Le Tam-Tam paraît tous les samedis.
Le numéro : 10 centimes
Abonnements : Huit francs par an
4, rue Vivienne, Paris. — Téléphone 338-25
Envoi sur demande de numéros spécimens

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION : contenant une Gravure coloriée et un Patron découpé dans les 3e, 7e et 8e Nos.
3 MOIS : 8 fr. 50 — UN AN : 32 francs
ARIEL-GOUBAUD, Editeur, 8, r. de la Sorbonne, PARIS

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
EXPORTE EN FRANCE ET ÉTRANGER

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal.

Avis aux achateurs de Petrole
Le général très connu de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à 115 degrés de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé 110 degrés. Nous mettons au défi qui que ce soit de trouver le contraire.
Nous ne n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous taire — nous avons certaines instructions à donner. Store à notre tarif qu'entre 5 degrés de supériorité sur ce qui a toujours été vendu à Corse.
Le consommateur est bien que le commerce est intéressé soit en point de vue de la qualité comme au point de vue du prix. (Les fûts sont assez sensibles sur les deux points) d'autre part le Leonardo qui doit arriver incessamment de New York avec 18 500 caisses de la Columbia Oil Co pour 115 degrés de pour cent d'éclairant, au lieu de 110 degrés maximum de la qualité et vente ordinaire.
La général Columbia d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu en détail seulement, au Commerce de gros, 11 francs la caisse à l'entrepôt d'entrée.
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

Malades! 800 000
Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*, Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 24, et rue de l'Opéra et 9, Boulevard du Palais.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
Cie Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0,30 le paquet.
L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

27e ANNÉE — MERCREDI 10 DÉCEMBRE 1902 — N° 314

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0,75 — Diverses, 0,30 — Judiciaires, 0,25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union Postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

00595
BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Sainte Valeria.
Soleil : (heure officielle)
Lever, 6 h. 55 m. — Coucher, 3 h. 55 m.
Lune : Pleine, le 14 — Dernier quart, le 21
Fête de demain : D. S. de Lorette.

9 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 4 décembre

(Suite)

M. de Casabianca, rapporteur, continue ainsi :

Il me paraît bien qu'en la circonstance on n'a pas *suivi la marche prescrite par* notre règlement. Je m'explique.

A votre dernière séance, l'honorable M. Ratier vous a apporté l'avis de la commission des finances. Nous savions tous — notre collègue ne nous l'a pas laissé ignorer — que dans cet avis la commission des finances demandait le maintien des dispositions financières du projet, soit le vote d'un crédit de 550.000 fr.

Au surplus, messieurs, voici ce qui a été déclaré par l'honorable président de la commission des finances au cours de la séance de jeudi dernier :

« Je vous ai dit que la commission des finances avait délibéré qu'elle avait charge M. le rapporteur de dire que, sans examiner la question au fond, elle n'avait pas d'objection ons à faire sur l'augmentation proposée, à la condition qu'une diminution *correspondante à cette augmentation* figurerait dans le budget général de l'Etat. Voilà ce que la commission a délibéré — c'est toujours M. le président de la commission qui parle — et elle n'a pas délibéré autre chose. »

C'est dans ces conditions que l'honorable M. Ratier est venu à la tribune, avant toute discussion, demander le renvoi du projet à la commission des finances. Or, il me semble que M. Ratier n'avait pas pareil droit. Il avait pour tout droit celui de donner lecture au Sénat de l'avis émis par la commission des finances.

A droite. — C'est évident.

M. le rapporteur. — Certes, M. Ratier aurait eu le droit en son nom personnel, rien qu'en son nom personnel, de demander le renvoi du projet à la commission des finances, mais non en qualité de rapporteur de cette commission. (Très bien ! à droite.)

M. le président de la commission des finances. — Il n'a pas demandé le renvoi au nom de la commission des finances.

M. le rapporteur. — Je vous demande pardon. Il a sollicité le renvoi au nom des membres de la commission présents à la séance. Le Journal officiel est là. J'en appelle, d'ailleurs, à M. Ratier lui-même.

M. Ratier. — Je vous dirai pourquoi. Je serai plus précis alors que je ne l'ai été à la dernière séance.

M. le rapporteur. — Ne me dites pas ce pourquoi.

Plusieurs sénateurs à droite. — Mais si, dites-le !

M. le rapporteur. — Je ne le sais que trop !

A droite. — Nous ne le savons pas !

M. le président de la commission des finances. — Ne faites pas d'insinuation, s'il vous plaît, monsieur le rapporteur. Dites-le ou ne vous livrez pas à des insinuations désobligeantes pour certains de vos collègues.

M. le président. — Je ne crois pas que M. de Casabianca ait voulu être désagréable à personne.

M. le président de la commission des finances. — Moi, je le crois.

M. Hervé de Saisy. — Un peu de lumière dans cette obscurité ne serait pas hors de saison.

M. le comte de Goulaine. — Dites ce que vous savez !

M. le président. — Veuillez continuer, monsieur de Casabianca.

M. le rapporteur. — Je passe sur cet incident. Je n'ai pas besoin d'ailleurs de m'expliquer davantage ; je me bornerai à dire que je n'ai pas été le seul à m'étonner de la demande de renvoi faite par M. Ratier ; plusieurs de mes collègues, parmi les plus éminents et les plus justement respectés de cette Assemblée, se sont presque étonnés de ce que je n'aie pas provoqué un incident à ce sujet.

M. le président. — Vous n'avez pas à revenir sur une décision du Sénat, monsieur de Casabianca.

M. le rapporteur. — Je n'y reviens pas, monsieur le président ; je m'incline devant la décision du Sénat que je n'aurai certes garde de critiquer. Mes observations portent uniquement sur la demande de renvoi. Au surplus, je passe.

J'ai hâte de m'expliquer sur le projet, sur les critiques dont il est l'objet, et je le ferai aussi succinctement que possible. Comme la commission des finances, si je ne me trompe, s'est appropriée toutes les critiques de M. le sous-secrétaire d'Etat, je répondrai à la fois à la commission et à M. le sous-secrétaire d'Etat.

En premier lieu, on nous reproche d'avoir désorganisé le service côtier. Vous savez, messieurs, que le projet prévoit la création d'un service côtier ; M. le sous-secrétaire d'Etat estime que nous avons mis à mal ce service en lui imposant des escales dans des ports qui n'existent pas. (Exclamations et rires.)

Oh ! je sais bien qu'un Journal officiel l'assertion apportée à cette tribune a disparu du discours de M. le sous-secrétaire d'Etat...

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Consultez !

M. le rapporteur. — Parfaitement ! Mais, je vous en prie, laissez-moi continuer ; j'ai l'intention d'être très net et très précis.

Je sais bien, dis-je, que cette assertion a disparu, vous en avez sans doute reconnu l'inexactitude ; mais ce qui n'a pas disparu, c'est ma réponse, car je n'ai laissé à personne le soin de revoir mon discours.

Or, voici ce que porte ce passage de mes observations :

« M. le sous-secrétaire d'Etat est revenu de nouveau à la charge au sujet du service côtier ; il a dit :

« Mais comment voulez-vous faire entrer des bateaux dans ces ports, on pour mieux dire dans des ports qui n'existent pas ? »

De sorte, messieurs, que nous aurions trouvé moyen d'établir des escales dans des ports qui n'existeraient que dans notre imagination. Assertion fort troublante pour moi, car ces ports je les connaissais, j'étais même certain de les avoir visités. Il y a quelques années, en effet, faisant le tour de la Corse, non pas sur un cuirassé (Sourires), non pas même sur un yacht, mais sur une frêle embarcation, j'ai dû faire relâche dans l'un de ces ports, celui de Porto, et, les flots apaisés, j'avais fait voile sur Sagone. Cependant je me suis défié de moi, de mes souvenirs, je me suis dit : peut-être, n'était-ce qu'un rêve ; et alors, j'ai voulu me renseigner. J'ai jeté les yeux sur un ouvrage fort *plus élémentaire*, qui est à la portée de tous et dont le département (les ports) possède, j'imagine pour le moins un exemplaire, le Dictionnaire géographique et administratif de la France, publié sous la direction de M. Paul Joanne, et voici ce qu'il porte au sujet de ce port dont M. le sous-secrétaire d'Etat a contesté jusqu'à l'existence :

« Les petits cabotiers viennent charger à Porto les produits des forêts d'Aitone et de Valdoniello, des huiles, des châtaignes, des châtaignes d'Ota et d'Evisa et aussi des granits superbes. »

Et plus bas :

« Le golfe de Porto a cette ressemblance avec les fiords de Norvège que la profondeur d'eau paraît n'y accroître avec le rétrécissement du golfe et que les gros navires peuvent sans encombre pénétrer jusqu'au fond. »

M. l'amiral de Cuverville. — C'est très vrai. J'y suis allé.

M. le rapporteur. — Au fond d'un port qui n'existait pas ? (Sourires.)

Poursuivant mes recherche, messieurs, j'ai tenu à relire les pages charmantes que M. Antonin Dumazet a consacrées au golfe de Porto, à ses délicieux environs. Me permettez-vous de mettre sous vos yeux quelques lignes du beau livre de M. Dumazet :

« C'est une des merveilles de la Corse, par ses rivages dentelés, ses roches rouges couvertes de verdure et ses horizons sublimes. Le golfe est peut-être le plus beau de l'île par la splendeur des rivages, falaises et aiguilles de granit rouge recouvertes de verdure, anses, baies et promontoires d'une indescriptible magnificence. Les levers et couchers de soleil dans le golfe de Porto dévorent, à eux seuls, attirer les touristes. »

Et voici maintenant pour le port de Sagone. Je lis dans le nouveau dictionnaire de géographie universelle :

« Sagone, hameau et petit port de l'île de Corse, canton et commune de Vico (laquelle commune compte plus de 2.000 habitants), au fond du golfe et à l'embouchure du fleuve qui portent le même nom.

Sagone est une ancienne ville d'origine antique romaine qui possédait un évêché depuis le sixième siècle jusqu'en 1790.

« Sagone pourrait redevenir une localité importante grâce aux avantages de son port, qui présente un excellent mouillage et qui fait un commerce d'exportation assez actif dont les principaux éléments sont les bois et le charbon de la forêt d'Aitone. »

M. l'amiral de Cuverville. — C'est très vrai !

M. de Casabianca. — On nous a dit et répété à cette tribune que rien n'est moins vrai que l'existence de ces deux ports. (Sourires.) Et cependant, ils existaient au moment où le projet est venu en discussion devant la Chambre. N'est-ce pas, en effet, le projet qu'elle a adopté qui porte que le bateau côtier fera escale dans ces deux ports ? Notre crime consiste à avoir substitué à la conjonction « ou » la conjonction « et ».

Il nous a semblé qu'un bateau côtier doit, autant que possible, *faire escale dans* tous les ports qu'il rencontre sur sa route. Je ne sais si la Chambre sera appelée à délibérer de nouveau sur ce projet. Je le voudrais, car je suis bien convaincu qu'elle ne s'élèverait pas contre la création des deux escales de Porto et de Sagone.

M. Farinole, président la commission. — Sur ce point, il y a certitude.

M. Victor Leydet. — Il faut supprimer le voyage du Sénat à la Chambre !

M. le rapporteur. — Voilà, messieurs, la première critique ; je crois y avoir suffisamment répondu.

Après cette critique, il en est une autre sur laquelle la commission des finances, qui s'est cependant tant occupée du fond du projet, n'a paru insister ; elle ne l'a même pas mentionnée.

Dans le projet de la Chambre des députés figure une ligne commerciale devant relier les trois ports de Nice, Toulon et Marseille. Votre commission vous propose de supprimer cette ligne, en faisant observer qu'elle ne saurait trouver place dans un projet d'organisation concernant les services maritimes postaux de la Corse.

A cela, M. le sous-secrétaire d'Etat répond : « Mais il faut à tout prix la maintenir, car elle existe depuis vingt ans. » (Mouvement à gauche.)

M. le président de la commission. — C'est absolument faux !

M. le rapporteur. — Oh ! messieurs, c'est le Journal officiel qui va parler : « La commission, dit M. le sous-secrétaire d'Etat — j'appelle l'attention du Sénat sur ces quelques lignes — vous demande la suppression de la ligne de Nice-Toulon-Marseille, comprise dans l'organisation de 1893, ligne qui fait son frais » ; vous entendez, messieurs : ligne qui fait ses frais. » Or, cette ligne n'existe pas ! (Rires.) Cette ligne n'a jamais existé !

(M. le sous-secrétaire d'Etat fait un geste de dénégation.)

Ah ! pardon ! Ici je vous tiens ! (Hilarité.) Oui, je vous tiens ! Voilà donc une ligne qui existe depuis vingt ans ; elle existe tellement que M. le sous-secrétaire d'Etat en connaît le rendement. Elle fait ses frais, dit-il.

Eh bien, messieurs, voici le cahier des charges relatif à l'organisation de 1893.

A vrai dire, je n'avais pas besoin, pour ce qui me concerne, de ce document, attendu que la service en question n'a pas été compris dans l'organisation de 1893, pas plus que dans les précédentes. On est moins fixé, je le vois, au département des postes, mais il n'en est pas de même en Corse, où nous avons sans cesse les yeux sur un cahier des charges dont les clauses sont si dures pour notre malheureux pays.

Ce cahier des charges de 1893, je le tiens à la disposition de mes collègues, et, si vous voulez bien le consulter, vous y chercherez vainement cette bienheureuse ligne qui fait ses frais sans exister ! (Nouveaux rires).

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Je vous répondrai tout à l'heure.

M. le rapporteur. — Vous pouvez me répondre tout de suite. Je vous assure que si vous parvenez à démontrer que cette ligne existe, je passe condamnation sur tout, je deviens ministériel. (Hilarité.)

M. le comte de Goulaine. — Le sacrifice serait un peu gros.

M. le rapporteur. — Telles sont, messieurs, les critiques de M. le sous-secrétaire d'Etat, critiques qui sont aussi celles de la commission des finances, sans cependant que nos collègues aient contesté dans leur rapport l'existence des ports de Sagone et de Porto, pas plus qu'ils ne se sont expliqués sur la ligne commerciale devant relier les ports de Marseille, Nice et Toulon.

Mais la commission des finances, qui ne s'est occupée, dit-elle, que des dispositions financières du projet, a cependant formulé d'autres critiques, toutes portant, vous allez le voir, de la première jusqu'à la dernière, sur le fonctionnement des services, sur leur organisation.

Bien que l'avis de la commission des finances ne soit pas très long, je ne jugerai pas nécessaire de le mettre tout entier sous vos yeux. Je me bornerai à indiquer les passages de cet avis dans lequel sont formulées les critiques que j'ai à relever.

Voici la première :

« La commission spéciale du Sénat vous propose, dans le rapport de notre honorable collègue M. de Casabianca, d'accepter la subvention inscrite dans le projet de loi, mais de modifier les itinéraires et le nombre des lignes. »

Vous entendez, n'est-ce pas, messieurs ? « De modifier les itinéraires et le nombre des lignes. » Je continue : « Elle a notamment supprimé le prolongement du service de Nice à l'Ile-Rousse se dirigeant sur Bastia, prolongement qui avait été ajouté aux services proposés par le Gouvernement, à la suite de l'allocation supplémentaire de 75.000 francs.

« Elle a ajouté, par contre, un service de plus entre Nice et Bastia. Cette addition, qui crée-rait une charge des plus lourdes pour le futur concessionnaire, aurait vraisemblablement comme conséquence d'éloigner tout adjudicataire et recueillit encore à une date indéterminée l'unanimité des services postaux si impatiemment attendus. »

Ainsi donc, on nous reproche d'avoir supprimé une ligne entre l'Ile-Rousse et Bastia et de l'avoir remplacée par une ligne Nice-Bastia.

Il n'est bien facile de répondre à cette critique.

Oui, dans le projet voté par la Chambre figurait un service entre Nice et Calvi, avec prolongement sur Bastia.

Mais, que je sache, nous n'avons pas touché au service entre Nice et Calvi ; nous nous sommes bornés à supprimer le prolongement sur Bastia, et pourquoi ? Parce que nous vous proposons la création d'une seconde ligne entre Nice et Bastia ; de sorte que, tout en n'enlevant rien à Calvi, nous avons eu la satisfaction de pouvoir doter Bastia d'un service de plus, satisfaction des plus vives, vous me permettrez de l'ajouter, pour deux enfants de cette ville, M. Farinole et moi.

Oh ! mais, dit la commission des finances, c'est un changement qui va donner des retards considérables dans l'adjudication ; vous ne trouverez pas de soumissionnaires.

Qu'on se rassure. Des soumissionnaires, il y en aura et en bon nombre peut-être plus qu'on n'en désire. Je l'ai dit l'autre jour à cette tribune, il fut un temps, en effet, où l'adjudication des services maritimes gênaient de la Corse. Etait peu connue, mais elle le sera cette fois. C'est si vrai que le département des postes a déjà reçu un certain nombre de soumissions pendant que d'autres s'annoncent.

On n'était guère fixé jusqu'ici sur le véritable rendement des lignes postales de la Corse. On l'est aujourd'hui, et il n'est pas à craindre que l'administration des postes ait à dresser un procès-verbal de carence au moment de la mise en adjudication des services. On sait, en effet, on sait de reste que vous accordez à l'adjudicataire de nos services postaux plus qu'une concession ; on sait que vous la mettez en possession d'un véritable monopole, grâce auquel il peut saigner à blanc mon infortuné pays. (Mouvement.)

On sait que pas un navire marchand ne peut pénétrer dans nos ports aujourd'hui ouverts, que seuls les bateaux du concessionnaire y ont droit d'entrée ; on sait qu'il n'est pas de pays au monde où les tarifs de transport soient aussi élevés que dans le nôtre.

On sait tout cela, bien que le département des postes n'ait pas voulu faire connaître aux intéressés le rendement de nos lignes postales et, encore une fois, tenez pour certain que si l'adjudication est ce qu'elle doit être, ce qu'elle sera, libre, ouverte à tous, nombreux seront les soumissionnaires qui demanderont à y prendre part.

Et ce n'est certes pas la création d'une seconde ligne Nice-Bastia qui les éloignera, car de tous nos services il n'en est pas de plus avantageux, de plus fructueux.

Nous n'avons d'ailleurs ici que répondre au désir très formel manifesté par la Chambre en proposant la création de cette ligne.

Voici, en effet, comment s'est exprimé l'honorable M. Fernand Rabier, rapporteur de la question à la Chambre :

« Votre commission, tout en reconnaissant que le projet soumis par le Gouvernement réalise des avantages sur l'état de choses actuel, vous demande cependant d'aller plus loin et de modifier sur quatre points le projet du Gouvernement : 1. Etablissement d'un service quotidien diurne à grande vitesse... »

M. Mario. — Entre Nice et Calvi !

M. le rapporteur. — Oui, parfaitement, je ne demande pas mieux, mon cher collègue ; si vous voulez faire une proposition dans ce sens, je suis prêt à l'appuyer.

« 2. La vitesse ; 3. le mode d'adjudication de la concession ; 4. le montant de la subvention accordée qui est fixée. — J'appelle l'attention du Sénat sur ce chiffre — à 750.000 francs ». La commission de la Chambre demandait, vous le voyez, non pas une subvention de 550.000 francs, mais bien de 750.000 francs, soit 200.000 francs de plus qu'accordé.

« Une étude faite par les services compétents a montré que ce projet était irréalisable et, après avoir entendu à plusieurs reprises M. le ministre du commerce, il a paru impossible à votre commission comme au Gouvernement de tenir une adjudication sur les bases proposées... »

Ainsi donc, messieurs, la commission de la Chambre dont d'avis, comme le faisait observer notre honorable collègue M. Mérie, d'établir un service quotidien diurne à grande vitesse entre Nice et Calvi ; elle ne l'a pas fait faute d'une subvention suffisante pour l'établissement de ce service.

Et pouvez-vous croire un seul instant que, dans ces conditions, la Chambre aurait refusé de comprendre dans son projet un service entre Nice et la Corse, alors, je le répète, qu'elle avait pour principale préoccupation de rendre plus fréquentes les communications entre notre département et la ville de Nice ?

Voilà pour la première critique contenue dans l'avis de la commission des finances.

(A suivre).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

10 décembre 1808. — Naissance à Grosseto, du Giovanni della Grossa, auteur

d'une histoire de la Corse depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1453.

Son histoire est un tissu de fables et de légendes.

Cet historien, mêlé aux affaires politiques de son temps, fut un homme politique venal dont les Génois tirèrent un grand profit.

Bulletin Financier

Paris, le 4 décembre 1902.

La séance a été satisfaisante et les cours tiennent généralement presque d'une grande fermeté. Nos Rentes s'inscrivent en nouvelle avance, à 3 0/0 à 99,85 et le 3 0/0 nour an à 99 10.

Les Fonds Etrangers sont bien tenus. L'Extérieure est l'objet d'une vive reprise à 84,47, autrement avec celle les chemins espagnols. L'Italien progresse à 103,75 et le 4 0/0 Serbe à 76,75.

Les donneurs de Crédit maintiennent leurs cours précédents. Le Crédit Lyonnais a inscrit à 1,071; le Crédit Foncier à 749. Le Comptoir National d'Escompte cote 578 et la Soc été Générale 612.

Le Rio monte à 1,014; le Suez gagne 30 frs à 3.892. Les valeurs de traction sont calmes. Les Mines d'Or sont stationnaires.

Parmi les valeurs industrielles orgelées d'intéresser les capitalistes, il nous faut signaler les Obligations Karaber et Cie dont le marché se trouve en très bonne allure à 503 frs. Ces titres, gagés par tout l'actif de la Société qui atteint cinq mill ons constituent un placement présentant tous les garanties désirables.

Chemins Français calmes.

Notes Bastiaises

Les nervis qui pullulent dans notre ville commencent à montrer une certaine prudence. Ils n'occupent plus le haut du pavé de nos boulevards et ils se cantonnent chez les filles qui leur servent de « marmite, » suivant le mot typique du faubourg.

Les patrouilles organisées ces jours derniers pour la sécurité de la ville les ont assagis et les feront disparaître peu à peu.

Il suffit de montrer de l'énergie et de l'autorité pour calmer les effervescences et prévenir le mal produit par ceux qui vivent en marge de la société et en dehors d'elle.

Mais d'autres vermes sillonnent Bastia et celles-là sont dangereuses entre toutes : les bars qui allument le soir de fumeux quinquets, où l'on débite, avec l'amour passager de quelques filles, l'alcool frelaté qui atrophie les intelligences.

Ces lieux de beuverie corrodent et rocient le cœur de ceux qui les fréquentent, allument en eux des ivresses broyantes qui leur font voir rouge et les poussent à jouer du couteau.

Le plus grand nombre des affaires qui se dénouent à la cour d'assises de notre ville ont pris naissance dans les cabarets de nos villages, sous les fumées de l'alcool, avec la domination des excitations qu'il apporte et des idées suggestives qu'il entraîne dans sa marche folle à travers l'organisme humain.

Hélas ! avec vous la triste nomenclature que nos journaux donnaient dans leurs échos, des dernières manifestations de ce grand « criminel ».

Ces jours derniers, en plein boulevard Paoli, vers 11 heures du soir, de tout jeunes gens, sortis des bars, surexcités par l'alcool, se disputaient deux filles. Dans la grisaille lourde du poison l'un d'eux a vu rouge et a frappé l'autre inconsciemment.

Le maire d'Echelonge, sans sa prudence a failli être la victime d'un ouvrier aveuglé par l'alcool.

Et n'est-ce pas aussi l'alcool qui a causé le lugubre drame de Pruno, si mystérieux et si sombre ?

Depuis longtemps on cherche à porter remède à cette gangrène sociale, ou du moins à en atténuer les effets. Les lois les plus favorables à l'hygiène publique sont votées ; des ligues charitables se forment ; on travaille dans tous les milieux pour l'anéantissement du fléau, hélas ! sans y parvenir, car il se propage de plus en plus, et de plus en plus la société en porte les marques indélébiles.

Je ne veux pas dans ces courtes notes, écrites à la hâte, m'ériger en moraliste sévère, mais en signalant les périls que l'on rencontre dans les bars de Bastia, je pourrai peut-être arriver à faire exercer sur eux une plus active surveillance.

Chassez des buvettes les filles légères qui en sont le principal ornement, servant d'appât au client naïf et crédule qui se laisse facilement engluer par les yeux et les sourires de ces odalisques de comptoir.

Parquez-les dans un « ghetto » quelconque, en un coin de la ville, sans les laisser s'étendre dans toutes les rues, et prendre possession des centres les plus animés.

Aujourd'hui on ne peut plus descendre le boulevard Paoli, sans entendre les insolents propos et les chansons obscènes qui sortent de ces bars avec des relents d'alcool.

P.

Savon Prisanne Mathilde 0 fr. 75 c. le pain

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ajournement de l'interpellation de M. Cadenat, relative aux décisions prises par le gouvernement pour assurer le transport des voyageurs et des marchandises à destination de la Corse et de l'Algérie.

Nombre de votants . .	506
Majorité absolue . . .	254
Pour l'adoption. . . .	415
Contre.	91

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

***

Scrutin sur la proposition de M. Théodore Denis, tendant à l'annulation de l'élection de M. Cupéran dans l'arrondissement de Montauban.

Nombre de votants. .	499
Majorité absolue. . .	250
Pour l'adoption . .	207
Contre	292

La Chambre n'a pas adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté contre.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Frison, receveur de l'enregistrement et des domaines de 4e classe à Saint-Jean de Lône, est promu sur place à la 3e classe.

— M. Battestini, receveur principal des douanes à Bône, est promu à une classe supérieure, et son traitement porté à 5.500 francs.

— M. Albertini, commis de 2e classe des contributions indirectes à Besiers, est élevé sur place à la 1re classe.

— M. Moracchini, percepteur de 4e classe des contributions directes à Frouzlain, est élevé à la 3e classe sur place.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement de Bastia sont convoqués pour le dimanche 21 décembre, à l'effet de procéder à la nomination de deux juges titulaires et de deux juges suppléants au tribunal de commerce de Bastia, en remplacement de MM Casanova Joseph, Viale Jacques, Gregori Jacques, Ghiglermini François, dont les pouvoirs sont expirés.

Le vote aura lieu par canton, à la mairie du chef lieu.

Dans les cinq jours de l'élection tout électeur commerçant aura le droit d'élever des réclamations sur la sincérité et la régularité des opérations.

Société des Anciens Sous-Officiers

La Société des anciens sous-officiers et assimilés de la Corse, s'est réunie, en séance ordinaire, dimanche, 7 du courant, dans une des salles de la mairie de Bastia.

Composée de 60 membres, dont 10 absents pour des motifs justifiés cette Société avait à élire son président, en remplacement de M. Pierre-Paul Monti, dont la mandat était expiré.

M. Monti, après avoir rendu compte de son mandat, a procédé à la constitution du bureau provisoire qui a été formé par les trois doyens, dont M. Rossi, chevalier de la Légion d'honneur, président, et d'un secrétaire.

Ainsi démis de ses fonctions, M. Monti a invité la Société élire son président et à porter ses voix sur un nom autre que le sien, ajoutant qu'il démissionnerait si l'on persistait à le réélire.

Cette décision spontanée, dictée par un sentiment de légitime désintéressement, est néanmoins demeurée sans influence, car M. Monti a été réélu au scrutin secret, à l'unanimité des voix moins trois. Et d'ailleurs pouvait-on faire un meilleur choix ? Certainement non !

Exempernant le fauteuil de la présidence, M. Monti, a déclaré qu'en présence d'une manifestation aussi flatteuse il était obligé de réagir contre sa première décision et de réaccepter son mandat. Par des expressions toutes sympathiques, il a remercié ses camarades de cette nouvelle marque de confiance, affirmant qu'il demeurerait sincèrement attaché aux intérêts de la Société.

Les accents pathétiques et à la fois militaires qui caractérisent M. Monti ont ramené les rares sociétaires dissidents.

Après le versement des cotisations, les sociétaires se sont séparés en applaudissant leur élu et satisfaits de l'administration qui dirige leurs intérêts.

X.

Chambre musicale

Jeudi 18 décembre, à 9 heures du soir, un concert de charité, au profit des pauvres de la Ville, sera donné dans les salons de la Chambre musicale, avec le concours de la Chorale et des artistes de la Ville.

Cour d'Assises

Audience du 9 décembre

Présidence de M. LAVIE-RAMOLINO

Tentatives de meurtre avec concomitance

Achilli Paul Toussaint, âgé de 43 ans, cultivateur, né et demeurant à Isolaccio di Fiumorbo, a à répondre de deux tentatives de meurtre dont il se serait rendu coupable dans les circonstances ainsi relatées par l'acte d'accusation :

Acte d'accusation

Le 12 mars 1902 vers 3 heures du soir, Giacomini Lilline épouse Colombani, prise sa cousine, Poli Antoinette-Félicité, de l'accompagner jusqu'à sa propriété au lieu dit Perobiancajo, territoire de San Gavino, hameau d'Isolaccio ; cette propriété est attenante à celle d'Achilli Paul-Toussaint. Celui-ci avait depuis quelque temps appuyé un mur de clôture contre celui sa voisine ; mais cette dernière avait enlevé des pierres pour laisser le passage libre.

En arrivant sur les lieux Colombani Lilline s'aperçus que le passage avait été de nouveau intercepté par le mur qu'Achilli avait refait. Elle se mit à le démolir, mais Aldansia Grimaldi femme Achilli, la saisit par le bras pour l'en empêcher. Quelques instants après arriva, un fusil à la main, Achilli qui travaillait non loin de là dans un jardin ; s'adressant à Colombani Lilline il s'écria : « Attends un peu. » Puis il ajouta son fusil contre le mur et reléva la partie démolie, aussitôt Colombani Lilline saisit une perche et s'en servit pour faire tomber les pierres.

Achilli alors reprit son fusil, sa femme essaya de le retenir et l'invita à porter plainte. Colombani Lilline avait à peine tourné le dos pour s'en aller, qu'Achilli faisait feu presque à bout portant, il atteignait Poli Antoinette-Félicité, qui tombait à la renverse grièvement blessée à la poitrine et au bras droit. Puis il tirait un second coup de fusil. La balle siffla à l'oreille de Lilline Colombani qui dès la première détonation s'était jetée à terre. Elle reconduisit sa cousine en la soutenant. Achilli les regarda s'éloigner et sa femme ne porta aucun secours à la blessée. Poli Antoinette a survécu à ses graves blessures.

Interrogatoire

Il est procédé à l'interrogatoire de l'accusé. Il s'exprime en ces termes :

Je travaillais sur une de mes propriétés, à 300 mètres environ du lieu dénommé Pietrobiancajo, lorsque j'entendis le bruit d'une discussion qui venait de s'élever entre ma femme et la dame Lilline Colombani. Dès mon arrivée, je constatais que cette dernière avait démoli un mur que j'avais relevé quelques jours auparavant. Après avoir adressé quelques observations à la dame Colombani, qui est ma parente et avec laquelle je vivais en très bonne intelligence, je me mis en mesure de relever mon mur. J'avais mon fusil en bandoulière.

La dame Colombani s'obstinait, malgré mes prières, à enlever les pierres, au fur et à mesure que je les plaçais ; elle m'adressa même des injures. Je voulus alors la saisir pour l'éloigner ; mais ma femme, interprétant mal mes intentions, supposa, sans doute, que je voulais faire usage de mon arme ; elle voulut me retenir et elle me saisit à bras le corps.

Je voulus l'écarter pour m'en aller et éviter ainsi une scène ; mais malheureusement, les chiens de mon fusil Lefaucheux s'étant accrochés à la poche droite de ma veste, qui était déchirée à cet endroit, un coup partit, et je constatai malheureusement que Poli Antoinette était blessée. Ce n'est donc pas volontairement que j'ai blessé la demoiselle Poli qui est aussi ma cousine et je suis formellement avoir fait feu sur la dame Colombani.

D Des témoins disent qu'à un moment donné vous avez déposé votre fusil, le long du mur, alors que, pour la seconde fois, vous vouliez replacer les pierres enlevées par la dame Colombani ; que vous avez saisi cette arme, au moment où cette dernière a fait une allusion à votre frère, le bandit Achilli, que vous avez mis en joue les deux femmes et que vous avez fait feu à deux reprises différentes.

R. Je persiste à dire que mon fusil est parti tout seul. Je n'ai pas couché en joue mes deux cousines, parce que je n'avais aucune raison pour leur donner la mort. Si j'avais voulu les tuer, la chose eût été très facile, car je les avais à portée de mon fusil.

D. Si le coup qui a atteint la dame Poli avait été un coup malheureux, pourquoi, vous et votre femme, n'avez-vous pas porté secours à cette malheureuse, qui, gravement blessée à la poitrine, s'était affaissée sur le sol.

R. Les faits se sont pourtant passés ainsi que je vous les ai racontés.

Audition des témoins

Trois témoins sont entendus à la requête de M. le Procureur général.

Le premier témoin, la demoiselle Poli Antoinette, déclare que sa cousine, la dame Colombani, l'avait priée, ce jour-là, de l'accompagner à Pietrobiancajo, pour y faire une charge de bois.

A ce moment, une discussion surgit entre la femme de l'accusé et la dame Colombani au sujet d'un mur. Achilli intervint ; il avait son fusil à la main ; mais son attitude était calme. La dame Achilli fit un mouvement vers l'accusé, et lui prêtant sans doute de mauvaises intentions, elle voulut prendre son fusil ; à ce moment une détonation retentit. Le témoin ne peut dire si le coup de feu qui l'a blessée a été tiré volontairement par l'accusé.

M. le Président fait remarquer à la demoiselle Poli que devant M. le juge de paix et devant M. le juge d'instruction, elle a déclaré, à diverses reprises, qu'elle avait été couchée en joue par Achilli et que l'accusé avait volontairement fait feu sur elle.

Le témoin répond qu'à ce moment, il n'a pas dit la vérité.

M. le Président fait mettre la demoiselle Poli en état de surveillance.

Le second témoin déclare se nommer Colombani Lillina, elle confirme la déposition du précédent témoin.

Comme la déposition faite à l'audience par la dame Colombani est en contradiction flagrante avec les déclarations par elle faites à l'instruction, M. le Président fait également mettre la dame Colombani en état de surveillance.

Le troisième témoin, Giacomini Séraphine, a entendu le bruit d'une discussion et une seule détonation. Elle n'a pas assisté à la scène du crime.

Me Dozori, chargé de la défense d'Achilli Pierre-Toussaint, dépose sur le bureau de la cour des conclusions écrites permettant à la Cour de poser au jury, comme résultant des débats, une question subsidiaire de blessures par imprudence.

Sur les conclusions conformes de M. l'avocat général la Cour décide que la question ne sera pas posée.

Avant de donner la parole à M. l'avocat général, M. le Président rappelle les femmes Poli et Colombani, qui persistent énergiquement dans leurs dépositions faites à l'audience ; elles sont mises en liberté.

Après un énergique réquisitoire de M. l'avocat général Angeli et une habile plaidoirie de Me Decori le jury rapporte un verdict négatif sur toutes les questions

Achilli Paul Toussaint est acquitté et mis aussitôt en liberté.

M. le Président prononce la clôture de la session du 4e trimestre, après avoir, en son nom personnel et au nom de la Cour, remercié MM. les jurés du concours qu'ils ont bien voulu apporter à l'œuvre de la justice.

On GUÉRIT vite et bien toutes les maladies secrètes, toutes suites de la peau, des 2 sexes, par les **Bonnets dépuratifs** du Dr OLIVIER de Paris. SEULS approuvés, autorisés "offert". Vente d'une récompense de 24.000 fr. Jugés, remportent des témoignages authentiques, aux paroelles exigeant de toute confiance. 50 aux de succès constatés. 1/2 h. de 25 Mlle. 5 fr. Rien. 25 0/0 aux mêlés. et mêlées. Brunet de 30 p., sous 3 bles., guéris (1 timb.) Conseil. de 1 à 5 h., et par lettre. R., Rimes, 42.

Syndicat des Pêcheurs

du Port de Bastia

Les inscrits maritimes de concert avec leurs amis de Marseille, se sont réunis hier, au siège du Syndicat des pêcheurs, ils ont nommé une commission chargée de faire appel à tous les inscrits maritimes présents à Bastia, pour les inviter à se réunir ce matin 10 décembre, au siège du Syndicat des pêcheurs, rue des Zéphyrs, 5, pour protester contre la création de la Caisse de Prévoyance et le dépôt général de leurs rôles d'armement au bureau de l'inscription maritime.

Bastia, le 9 décembre 1902.

Pour le Syndicat,
Le Président, CASTELLI.

La Messe de Sainte Cécile

Bastia, 30 novembre 1902.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

L'exécution de la Messe de Sainte-Cécile de Gounod a généralement satisfait la foule immense qui se pressait, dimanche, dans l'église Saint-Jean. L'effet, cependant, aurait encore été meilleur, si les exécutants avaient pu être placés ailleurs que derrière la maître-autel. Les voix arrivaient quelque peu étouffées dans l'église et l'on ne pouvait guère en suivre ni en détailler toutes les modulations. D'autre part, l'accompagnement du grand orgue, s'il avait pu avoir lieu, aurait de beaucoup relevé l'éclat de l'exécution. L'accompagnement grave et mélodieux de l'orgue est indispensable dans cette œuvre, et ici, l'orgue était remplacé par un harmonium absolument insuffisant

Si, comme on l'annonce, la même messe va être chantée à Saint-Jean pour la Noël, ne pourrait-on pas s'arranger pour placer tous les exécutants sur la tribune du grand orgue, en y disposant au besoin des gradins ? Il faudrait, bien entendu, que la solidité de la tribune fût au préalable bien constatée.

On pourrait aussi disposer pour l'occasion une tribune dans une des chapelles latérales, celle du Sacré-Cœur de Marie, par exemple, mais je comprends que la chose n'est pas possible pour Noël. Ce jour-là, la vaste église est insuffisante à contenir la foule qui s'y presse aux principales cérémonies et il ne conviendrait pas d'en encombrer une partie.

On devrait, de toute façon, trouver mieux que de chanter de manière à n'être entendu qu'imparfaitement.

Agréer, etc.

X...

Les Delegués sénatoriaux

Arrondissement de Bastia

Croce. — Orsoni Ange Jourdan, Mattei Jean Philippe Sup. Orsoni Jean Luc.

Olmeta di Tuda. — Paganelli Emile, Colteilloni Ange Marie, instituteur ; Sup. Mannoni Jules Benoît.

Arrondissement d'Ajaccio

Afa. — Moffraggi François Antoine, Vespérini Félix, Sup. Ferrucci Jérôme.

Alata. — Champsaur Antoine, Giacomoni Toussaint. Sup. Zonza Jean Joseph.

Appietto. — Comte Colonna de Cinarca Ottavy, Santini Jean Baptiste. Sup. Ottavy François Marie.

Bastelicaccia — Paoletti François, Ottavi Jean Toussaint. Sup. Ottavi Dominique.

Villanova. — Biancamaria Noël. Sup. Casanova Marie.

Bastelica. — Folacci François, Ambrosini Pascal, Peri Sampiero, Folacci Dieguy, Martinenghi Baptiste, Benielli. Sup. Brignole Nonce, Niveggioni Pierre.

Cauro. — Peraldi Ange Pascal, Pietri Pascal. Sup. Peretti Joseph.

Coggia Suarella. — Folacci Alphonse, Flori Alphonse. Sup. Poli Dominique.

Tolla. — Leoni Jean Toussaint, Marti Jean Baptiste. Sup. Marti Jean Ange Louis.

Bocognano. — Grimaldi Antoine, Borelli François Antoine, Morelli Dominique. Sup. Clamburani Dominique.

Carbuccia. — Carbuccia Jérôme, Orsoni Dominique Antoine. Sup. Carbuccia Dominique T. Rozzo.

Cauro. — Olivieri Paul Dominique, Franchini Dominique. Sup. Anesidei Auge Michel.

Ucciani. — Casali Xavier, Panzani Toussaint. Sup Arrio Toussaint.

Vero. — Giacomaggi Jean Marie, Armani Bapt. de Charles. Sup. Armani Auge Palma.

Evisa. — Casabianca Toussaint, Casabianca Dominique Marie. Sup. Battini Dominique.

Marignana. — Antonini Dominique de Pierre. Antonini François, retraité ; Sup. Antoni Dominique, retraité.

Orsani. — Ceccaldi Ferdinand, Ceccaldi Marc Auge. Sup. Colonna Paul.

Serriera. — Colonna Pierre Antoine. Sup. Ceccaldi Etienne.

Cargèse. — Stephanopoli de Comnène Georges, Coti César, curé grec. Sup. Alessandri Pierre.

Ota. — Mattei Jean Baptiste, Subrini Bonaventure. Sup. Fieschi Nicolas.

Piana. — Felici Antoine, Giovanelli Joseph. Sup. Alessandri Thomas.

Ajaccio. — Alfonsi Nicolas, Lovichi Jean. Sup. Vellutini Ange Antoine.

Rosazia. — Pinelli Achille. Sup. Filippi Dominique Antoine.

Salice. — Petri Ange Baptiste, Paoli Louis. Sup. Paoli Ch.

Sosmaffiglioccia. — Canco d'Ornano Fabien, Nicoli André. Sup. Petacchini Dominique.

Albitreccia. — Borelli Joachim, Carraggi Charles Sup. Michelesi Jacques.

Azilone-Amaza. — Comte Paul Mathieu de la Foata. Sup. Guglielmi Auge Marie.

Campo. — Prunetti A.-D., avocat ; Sup. Santi Ange Toussaint.

Frasseto — Giocanti, maire ; Sup. Giocanti Antoine.

Cognocoli-Monticchi. — Sorba Jacq., Panzano Pierre André. Sup. Casanova Dominique Antoine.

Coti Chiavari. — Cattoli Jean, Piazza Joseph Antoine. Sup. Antona Dominique.

Fuchiolo. — Sampieri Marc.

Grosseto Prugna. — Paolantonacci Nicolas, Pulvirelli Paul. Sup. Paolantonacci Félix.

Guargnale. — Casabianca Gaspard. Sup. Sampieri Paul.

Pietrosella. — Casanova Paul Noël, Sup. Mannoni Noël.

Pila Canale. — Bruni Barthélemy, Quilichini Antoine Laurent. Sup. Bruni Jean.

Sainte Marie Sicché. — Casanova Pierre André, Tonneroni Antoine, dit Toto. Sup. Medori Paul.

Ambiegna. — Graziani Jean Antoine. Sup. Graziani François.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 9 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9.2 à midi, + 10 ; 7 heures du soir + 10. Maxima, + 10.2, minima, + 9.

Baromètre. — 7 heures du matin, 758 mm. midi, 758 mm. 6 heures du soir 758 mm.

Vent. — Dans la matinée, E.N.E modéré.

Dans l'après-midi, N. S. très.

Etat du ciel, pluies.

Pantomètre, à midi : 8 mm.

***

Nos courriers

Le paquebot postal *Insulaire* est arrivé mardi matin à 5 heures de Nice avec 25 passagers et 28 tonnes ; il repartira pour Nice ce matin, à 5 heures.

L'aviso le *Levrier* parti de Nice dimanche, à 5 heures du matin, est arrivé à Calvi et y a déposé les dépêches pour la partie Nord de l'île, puis a continué sa route sur Ajaccio où il a remis les dépêches pour la partie Sud.

***

Contributions directes

M. Campagne, contrôleur-adjoint des contributions directes dans le Lot-et-Garonne, est nommé contrôleur de 3e classe en Corse, en remplacement de M. Le Gegueux.

***

Mécaniciens du commerce

M. Paoli D. a satisfait aux examens de mécaniciens de la marine marchande qui ont eu lieu à Marseille, et a obtenu le brevet de mécanicien de 3e classe.

***

Gendarmerie

Dans la 14e légion bis, les brigadiers Fattacciou et Ottavi sont proposés pour le grade de maréchal des logis, et les gendarmes Istria et Mucca, pour le grade de brigadier.

***

Absinthe Cusenier

L'Oxygénée verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

***

Décembre

Le mois de décembre 1902 correspond du 9 frimaire au 9 nivôse de l'an III du calendrier républicain. D'après M. Perrotet des Pins, ce mois sera caractérisé par des abaissements barométriques avec ciel nuageux, couvert, tendant à la pluie, avec neige sur les hauteurs, entre le 7 et le 9, entre le 20 et le 22, entre le 27 et le 29. Il est à craindre que la période du 15 au 19 ne soit marquée par des tempêtes.

D'après un autre astronome bien connu, M. Jules Capré, la première moitié du mois paraît devoir être belle, basses pressions sur la Méditerranée, le golfe de Gênes, l'Italie et l'Algérie. Les 11 et 12, les dépressions s'accentuent sur la Méditerranée et la tempête sévit ; ces jours semblent devoir être critiques pour tout le bassin occidental. Du 25 au 28, petite période intermédiaire avec éclaircie sur l'ouest et le centre européen. Du 28 au 31, dépressions sur la France, les Alpes et le centre de l'Europe, mauvais temps et neige.

***

Au Pôle Nord

Notre distingué compatriote M. Etienne Giacobini, astronome de l'Observatoire du Mont-Gros, va faire partie de l'expédition Breyher, qui se rendra au mars prochain au Pôle Nord.

***

Cabinet médical

Le docteur Benoît, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

***

A la correctionnelle

On n'a pas oublié qu'il y a une quinzaine de jours, un individu d'Olette, qui s'était égaré dans une maison mal famée de la rue Droite, en compagnie d'une jeune pécheresse, avait constaté la disparition d'une somme de soixante francs.

L'affaire est venue devant le tribunal correctionnel, qui a gratifié de dix mois de prison la fille soumise et le souteneur pour vol et complicité et vagabondage spécial.

— A la même audience a été appelée l'affaire de Rutali dans laquelle sont impliqués quatorze habitants de cette commune, sous la prévention de violences, rébellion et outrages à la gendarmerie.

Le tribunal, n'ayant pu se composer par suite de l'absence de M. le juge Vannier de Marelli, siégeant comme assesseur à la cour d'assises, l'affaire a été renvoyée.

***

Hôpital civil

L'adjudication des fournitures nécessaires à l'hôpital civil aura lieu demain jeudi, à 2 heures de relevée.

Les mises à prix sont ainsi fixées : pain, 0 32 le k. ; viande, 1 fr le k ; riz, 0 50 ; pâtes, 0,50 ; sel, 12 fr. le q. mét. ; charbon, 6 fr. le q. m. ; bois à brûler, 2 fr. les cent k. ; lait, 0 25 le litre.

***

Objet trouvé

Il a été trouvé dans l'Oratoire de la Conception un petit porte-manteau ; le réclamer à M. Dussol, ancien prieur.

***

Emulsion Genti

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Genti* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile du foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Genti, 30, boulevard Paoli, Bastia.

***

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

***

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 2 à 3 heures.

Etat Civil

Naissances

Sebastiani Mathilde. — Battestracci Germaine. — Brietta Annonciade-Marie. — Palmieri Baptiste-Jules-César.

Décès

Antoniotti Lucien, 2 ans, de Paris. Ristorcelli Angèle, 32 ans, de Murato. Lanfranchi Joseph-Martin, 10 mois, de Cervione.

Fehol Thérèse, 2 mois, de Bastia.

AVIS

M. Forcioli previent sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

Bourse de Paris

	4 déc.	9 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.65	99.90
— 3 p. 0/0 amort.	99.10	99.10
3 0/0 nouveau .	98.75	98 95

Dépêche de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La grève de Marseille

Le président du conseil a communiqué les dépêches qui lui ont été adressées de Marseille, au sujet de la grève des inscrits maritimes.

Il a annoncé que l'amiral Rouvier, commandant de la marine, devait demander aux deux parties, au nom du gouvernement, d'accepter un arbitrage.

Les délégués sénatoriaux

Le président du conseil a fait connaître les renseignements qui lui sont parvenus sur les résultats de l'élection des délégué sénatoriaux dans toute la France.

Le ministre a ajouté que ces résultats lui permettaient d'affirmer que les élections du 4 janvier seront un nouveau succès pour la République.

L'AFFAIRE VALLÉ-SYVETON

La rencontre entre M. Vallé et M. Syveton n'aura pas lieu, les témoins étant en désaccord sur l'arbitrage.

Les témoins de M. Syveton sont MM. Guyot de Villeneuve et de Dion ; ceux du Garde des sceaux, MM. Berteaux et Jeanneney.

Disparition de Dossiers

AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Les journaux s'occupent beaucoup de la disparition de dossiers relatifs aux sous-marins au ministère de la marine.

Le chef de cabinet du ministre a déclaré qu'il ne savait rien à ce sujet.

Changements Ministériels

Les *Tablettes des Deux Charentes* annoncent que si M. Pelletan quitte le ministère de la marine, il sera remplacé par M. Doumergue, et que le portefeuille des Colonies serait confié à M. le docteur Dubief, député de Macon, ancien directeur de l'Asile Saint-Pierre de Marseille.

Le roi du Portugal à Paris

Le roi Dom Carlos, gardant le strict incognito sous le nom de comte de Barcellos, quittera Paris demain matin.

Sa Majesté a offert, ce matin, à l'hôtel Bristol, un déjeuner intime auquel assistaient : S. A. R. dom Affonso, duc de Porto, frère du roi, MM. de Sonza-Rosa, ministre en France, le commandant J. de Mello, le duc de Loulé, le comte de Penha-Longa, le colonel du Bocage, etc.

Le roi de Portugal, en quittant Paris, se rendra à Madrid, où pendant trois jours il sera l'hôte du roi Alphonse XIII d'Espagne.

De Madrid, Sa Majesté retournera directement à Lisbonne.

La grève de Marseille

Les marins de Bastia

On nous télégraphie de Marseille :

A l'assemblée générale des inscrits maritimes, qui a été tenue aujourd'hui, à 2 heures, le secrétaire général, M. Rivelli, a donné lecture d'une dépêche de Bastia annonçant que les inscrits du premier port de la Corse se seraient mis en grève.

Cette nouvelle a été accueillie par des applaudissements enthousiastes.

L'arbitrage

Le gouvernement a chargé le contre-amiral Rouvier, commandant de la marine à Marseille, de proposer un arbitrage.

Les inscrits maritimes ont accepté cette proposition.

Quant aux armateurs, ils refusent toute sorte de pourparlers.

Nouvelles adhésions

La commission de la grève a reçu l'adhésion des inscrits maritimes d'Antibes, d'Arles et de Saint Raphaël.

300 inscrits maritimes de Cannes sont en grève.

Les inscrits maritimes de Saint-Raphaël ont déposé leurs rôles.

La situation

L'état de la grève a été aujourd'hui stationnaire.

Le mouvement gréviste se généralise de plus en plus. Plusieurs corporations ouvrières ont adhéré à la grève générale.

Il n'y a eu aujourd'hui aucun incident.

Les Morts du Jour

M. Alexandre Bertrand

On annonce la mort de M. Alexandre Bertrand, archéologue distingué, membre de l'Institut, commandeur de la Légion d'honneur.

Né à Paris le 28 juin 1820, élève de l'Ecole normale en 1840, et de l'Ecole française d'Athènes en 1848, docteur ès-lettres en 1859, M. Alexandre Bertrand devint membre du Comité des travaux historiques et conservateur du musée de Saint-Germain, à la fondation duquel il avait beaucoup contribué en 1862. Professeur d'archéologie nationale à l'école du Louvre, en 1892, il fut élu membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de Littré, en novembre 1881.

M. Bertrand laisse outre ses thèses, de nombreux ouvrages d'archéologie qui ont une grande valeur.

EN PORTUGAL

Journaux saisis

On télégraphie de Lisbonne :

Le gouvernement a fait saisir plusieurs journaux qui usent une campagne sérieuse contre la politique favorable à l'Angleterre.

Les journaux de l'opposition reprochent, en effet, très sévèrement au gouvernement la concession aux Anglais du chemin de fer de Bengasis.

Ces journaux font remarquer que le gouvernement ouvre les portes de la première colonie à l'étranger, en lui faisant cadeau de 300.000 kilomètres carrés de territoire, le plus fertile de l'Afrique occidentale.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

CHARCUTERIE
CONTINENTALE
Cours Séba-tani, Bastia 00596
Fromages de toute provenance

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. CIUNTOLI
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Navigazione Generale Italiana
Società riunite
FLORIO e RUBATTINO
Services réguliers
entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 20 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Grecie BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de récoltes importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0 40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,45 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille, EN FÛTS DE 5 LITRES 1 fr. 25 le flacon.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de Kouba, les prix de vente à la consommation sont de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame jeanne, en barils, en bordelaises et au demi-muid au choix du client.

GRANDS MAGASINS
de Tissus et Nouveautés
MARINETTI Frères
Bastia
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
Usine à vapeur

Le perfectionnement de notre outillage nous permet de vendre les meubles à des prix inconnus à ce jour.

Lits cintrés noyer massif verni, 2 places, 45 fr.

Lits à deux places façon noyer plus avantageux que les lits en fer, prix : 27 fr.

Lits de milieu en noyer à colonnes cannelées, largeur 1 m., plus avantageux que les lits en fer et cuivre, prix : 39 fr.

Tables à voyer noyer verni, 8 places, 25 fr.

Toilettes anglaises avec glace largeur 0m90, 22 fr.

Guéridons ronds verois, 12 fr.

Les meubles sortant de la maison Marinetti Frères sont garantis de fabrication supérieure.

Grand assortiment de chambres, salons et salles à manger riches de tous styles.

Fabrication spéciale du Louis XV
Lits en fer et fer et cuivre.

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.

En vente chez M. CARBUCCIA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ de tout PARIS
132 à 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO
Dépôt Général du FER CAFFARD

LE Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION avec gravures noires
Un An.... 14 f. - Six Mois. 7 f. 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION avec 52 gravures coloriées
Un An.... 22 f. - Six Mois. 11 f. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, éditeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

ASTHME ET CATARRHE
Guéris par les CIGARETTES ESPIC

Librairie Ollendorff
VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTERESSANT
LE MIEUX ILLUSTRE
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année — Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS
avec plus de 5,000 Fr. de PRIX
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de 1 kilogramme.
Broché ...... 1.50 | Broché 2.50
Relié ...... 2.50 | Relié 3.75

PILULES DÉPURATIVES GOLVIN

PETROLE

Voulez-vous voir réellement clair ?... Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Società Italo-Americana del Petrolo », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.

On trouve l'ATLANTIC chez MM. L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l. et demi, rendu à domicile.

Prix spéciaux pour le commerce de gros.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe DE RICQLÈS
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candélabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à 115 degrés de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé 110 degrés. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la Nèire, alors surtout qu'elle a 5 degrés de supériorité sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur sensible au que le commerce doit intérêt vers un point la vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le Leonardo qui doit arriver incessamment de New-York avec 88 500 caisses de la Columbia Oil Co ayant 115 degrés de pouvoir éclairant, au lieu de 110 degrés maximum de la qualité reçue la vaporisante.

Le pétrole Columbia d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, 11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.

DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, le 15 novembre 1902.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

N'oubliez pas oublier que l'Amaro Mattei est utile pendant l'été et indispensable pendant l'hiver.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CASSOLI Frères, 48, rue de la République, Marseille.

La Vie Heureuse

La Vie Heureuse, par son second numéro qui vient de paraître chez Hachette, prend définitivement la première place en tête de toutes les revues féminines, exclusivement littéraires. Quelques titres choisis au hasard dans la livraison de novembre affirment son esprit littéraire, artistique et mondain : Une Princesse monténégrine, reine d'Italie ; Les stoïques compagnes des héros boers pendant la guerre de l'Indépendance ; Chevaux de Femmes, ceux que la mode préfère, La musique est représentée par : Première rencontre, chanson populaire de Grieg ; la verve humoristique par deux dessins de Forain, etc., etc.

La Vie Heureuse coûte 50 centimes ; l'abonnement d'un an est remboursé au volume ; une dote de dix mille francs seront distribuées chaque année, par groupe de 710 adhérentes ; 45,000 francs, seront répartis par an entre les quelques veuves d'un groupe de mille participantes, et 45,000 francs enfin, par mille adhérentes seront partagés entre les chers bébés qui naîtront en 1903.

Que faut-il de plus pour que la Vie Heureuse soit dans les mains de toutes les femmes ?

ON DEMANDE

à acheter un petit appartement de 2 à 5 pièces. S'adresser au bureau du journal.

PRESSES POUR IMPRIMER Soi-Même
RAGUENEAU PARIS

ASTHME CATARRHE, OPPRESSION CRISES et SUFFOCATION
Immédiatement soulagés et guéris à la longue par
le PAPIER BARÉ et les CIGARES BARÉ

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve "A Lafarge du Teil." — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.
L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

27e ANNÉE — JEUDI 11 DÉCEMBRE 1902 — N° 315

00597

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

BIBLIOTHEQUE BASTIA

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : D. N. de Lorette.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 6 h. 56 m. — Coucher, 3 h. 55 m.
Lune : Pleine, le 14 — Dernier quart, le 21
Fête de demain : Saint Damase.

10 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 4 décembre

(Suite)

M. de Casabianca, rapporteur, continue ainsi :

J'arrive au second grief. Le premier, vous le savez, nous reprochait d'avoir supprimé ce prolongement entre Nice et Calvi. Eh bien ? messieurs, veuillez écouter cet autre passage de l'avis de la commission des finances.

« Elle (la commission) a la conviction que cette somme suffit à tous les besoins, et que l'addition de 75,000 fr. qui a été faite d'après le rapport de la commission de la Chambre des députés, pour créer le prolongement Calvi-Ajaccio et le prolongement Ile-Rousse-Bastia indiqué plus haut représente une dépense absolument injustifiée. »

Ainsi, au commencement de son rapport, la commission des finances nous reproche d'avoir supprimé le prolongement entre Calvi et Bastia et, dans un second passage de ce même rapport, elle vous propose de supprimer une partie de la subvention, « parce que », dit-elle — et j'aime à relire son texte :

« Elle a la conviction que cette somme suffit à tous les besoins et que l'addition de 75,000 fr. qui a été faite d'après le rapport de la commission de la Chambre des députés pour créer le prolongement Calvi-Ajaccio et le prolongement Ile-Rousse-Bastia indiqué plus haut, représente une dépense absolument injustifiée. »

M. le rapporteur de la commission des finances. — Où voyez-vous que je vous aie fait le premier reproche? Où voyez-vous la contradiction ?

Dans le premier paragraphe de la page 3, j'ai essayé de différencier votre projet de celui de la Chambre. Il faut que vous ayez un texte différent du mien ; il n'en a cependant été imprimé qu'un.

M. le rapporteur. — J'ai sous les yeux le texte du *Journal officiel* et voici le passage auquel je fais allusion ; il est aussi net que possible.

« La commission spéciale du Sénat vous propose, dans le rapport de notre honorable collègue, M. de Casabianca d'accepter la subvention inscrite dans le projet de loi mais de modifier les itinéraires et le nombre des lignes. Elle a, notamment, supprimé le prolongement du service de Nice à l'Ile-Rousse se dirigeant sur Bastia, prolongement qui avait été ajouté aux services proposés par le Gouvernement, à la suite de l'allocation supplémentaire de 75,000 francs. »

Voilà donc ce que vous avez dit dans la première partie de votre rapport. Vous nous reprochez d'avoir supprimé le prolongement de Calvi à Bastia.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Mais mon argumentation et mes explications tendent à prouver qu'il ne s'agit que d'une constatation. Je vous en félicite, au contraire.

M. le rapporteur. — Alors, il est bien difficile de s'entendre.

Vous dites aujourd'hui que c'est une simple constatation, n'est-ce pas? Or, voici ce que vous avez ajouté :

« Les relations par mer entre Calvi ou l'Ile-Rousse et Ajaccio sont actuellement assurées pendant l'été seulement par l'introduction d'une escale dans la ligne de Nice à Ajaccio.

« Or, le projet de loi de la Chambre des députés crée trois services hebdomadaires entre Calvi et Ajaccio en y comprenant le service côtier. La deuxième ligne crée un service de l'Ile-Rousse à Bastia, alors que ces deux points sont reliés par une ligne de chemin de fer et que les relations par mer seront assurées par le côtier. Au surplus, M. le sous-secrétaire d'État, interrogé dans votre commission des finances, n'a pas hésité à répondre loyalement que ces deux services, dont l'un est jugé inutile d'ailleurs par votre commission spéciale elle-même, ne répondent à aucune nécessité. »

C'est clair.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Je suis d'accord avec vous ; il n'y a pas contradiction. Je constate la suppression que vous proposez et je vous en félicite.

M. le rapporteur. — Je ne veux pas dire, mon cher collègue, qu'il entre dans votre pensée de créer un malentendu. Jamais je ne parlerai en ces termes d'un collègue ; *je ne le dis pas, je ne le pense pas*, mais en réalité vous nous faites grief d'avoir supprimé une ligne entre Calvi et Bastia et d'avoir substitué à un simple prolongement une ligne entre Nice et Bastia...

M. l'amiral de Cuverville. — Très avantageuse.

M. le rapporteur. —... une ligne très avantageuse, en effet. Voilà le grief que vous nous faites et auquel, je pense, ne s'associe pas M. le sous-secrétaire d'État, ces lignes ayant été inscrites au projet sur la proposition du Gouvernement et d'accord avec la Chambre des députés.

Pour notre part je ne saurais trop le répéter, nous n'avons introduit aucune modification dans le projet si ce n'est celle qui est relative à la création d'une seconde ligne entre Nice et Bastia, ce qui nous a naturellement amenés à supprimer le prolongement qui n'avait plus sa raison d'être.

Je suis donc dans le vrai en disant que, dans votre rapport, vous nous faites d'abord grief d'avoir supprimé le prolongement Calvi-Bastia. Puis vous ajoutez :

« Elle a ajouté, par contre, un service de plus entre Nice et Bastia. Cette addition, qui créerait une charge des plus lourdes pour le futur concessionnaire, aurait vraisemblablement comme conséquence d'éloigner tout adjudicataire et reculerait encore à une date indéterminée l'amélioration des services postaux si impatiemment attendue... »

Et plus bas : « Au surplus, M. le sous-secrétaire d'État, interrogé dans votre commission des finances, n'a pas hésité à répondre loyalement que ces deux services, dont l'un est jugé inutile d'ailleurs par votre commission spéciale elle-même, ne répondent à aucune nécessité. »

En vérité, messieurs, ai-je besoin d'insister ? N'est-ce pas la clarté même ?

La vérité, en deux mots, est celle-ci. Le rapport de la Chambre des députés comporte quatre services entre Nice et divers ports de la Corse, le rapport de votre commission en comprend cinq.

Voilà, messieurs, le seul changement qui ait été fait au projet par votre commission. Nous avons en même temps supprimé la ligne commerciale Nice-Toulon, estimant, comme je l'ai dit, que cette ligne *ne peut ni ne doit trouver place* dans un projet qui a trait exclusivement à l'organisation des services maritimes de la Corse.

De sorte que la question va se poser ainsi : entre deux lignes, dont l'une concerne exclusivement la Corse, dont l'autre vise un autre département, à vous de voir quelle est celle qui doit être comprise dans le projet.

N'auriez-vous pas trouvé étrange que des représentants de la Corse vinssent vous dire : « Nous donnons la préférence à une ligne qui desservira des ports qui ne sont pas, que je sache, des ports corses, renonçant ainsi à défendre des intérêts qui doivent nous être chers entre tous? »

Voilà comment la question sera posée ; *elle ne peut pas l'être autrement*. Je me résume en quelques mots ;

Les critiques adressées à notre projet portent sur le service côtier, sur cette ligne commerciale qui fait ses frais... et qui n'existe pas (Sourires) ; elles portent enfin sur cette cinquième ligne instituée aux lieu et place de la ligne Nice-Toulon-Marseille. A toutes ces critiques je crois avoir répondu avec toute la précision voulue.

C'est dans ces conditions que la commission des finances, à la suite d'une 2e délibération, demande au Sénat de réduire la subvention de 75,000 francs.

Voici dans quels termes l'honorable M. Ratier vous demande cette réduction :

« C'est pour porter remède à ces inconvénients que l'administration des postes a déposé notamment en 1899 un projet de loi fixant la subvention à 475,000 fr. Une addition de 75,000 fr. a été demandée en 1902, peu de temps après la séparation des Chambres... »

M. Boudenoot. — Avant la séparation.

M. le rapporteur. — Oui, bien entendu ; cela ne peut faire de doute ; cette addition a été demandée avant les élections législatives, « avant la séparation des Chambres, et c'est en définitive une subvention de 550,000 francs qui a été votée par la Chambre des députés. »

Inutile d'ajouter *que cette subvention de 550,000 francs a été inscrite au projet sur la proposition de M. le ministre des finances* lui-même. Je ne sais pas quel sera aujourd'hui le langage de M. le sous-secrétaire d'État.

Je ne sais pas s'il viendra vous demander de réduire cette subvention. Je l'ai dit l'autre jour, la subvention a été promise, elle doit être accordée, non pas seulement parce qu'il est de toute justice de l'accorder, mais parce qu'on a consenti à inscrire ce crédit dans le budget des postes non pas après, mais avant les élections législatives.

Elle doit être accordée parce que je n'admets pas qu'à la veille des élections sénatoriales, on fasse le contraire de ce qui a été fait à la veille des élections législatives. (Très bien ! très bien ! sur un grand nombre de bancs).

M. Antony Ratier, rapporteur de la commission des finances. — *Je demande la parole.*

M. le président. — La parole est à M. Ratier, rapporteur de la commission des finances.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Messieurs, les observations, quelque peu acerbes, que M. de Casabianca vient de faire entendre contre le rapporteur de la commission des finances démontrent que, dans certains cas, *le rôle de membre de la commission des finances est véritablement bien ingrat.*

Je ne veux pas répondre à ces préoccupations qui semblent un peu personnelles, à mon endroit. Je tiens, au contraire, à constater que, si j'ai un devoir à remplir, M. de Casabianca remplit le sien, et ses électeurs ne peuvent que lui être reconnaissants du zèle, de l'ardeur et de l'esprit qu'il déploie pour soutenir un projet qu'il a fait sien et que la commission spéciale du Sénat a adopté.

Mais si M. de Casabianca a une tâche à accomplir, j'en ai une aussi, au nom de la commission des finances, et je viens m'en acquitter avec une conviction absolue.

Un mot tout d'abord, messieurs, de l'incident auquel M. de Casabianca a voulu faire allusion. J'avais, en effet, été chargé par la commission des finances, comme cela a été dit à la dernière séance, *non pas seulement par M. le président de la commission des finances*, mais par moi-même à deux reprises, j'avais été chargé, dis-je, d'émettre un avis favorable à la subvention de 550,000 fr., sous cette réserve que l'augmentation de 75,000 fr. qui en résultait par rapport à la subvention actuelle serait compensée par une économie correspondante demandée à M. le sous-secrétaire d'État.

Or, M. le sous-secrétaire d'État a déclaré qu'il était dans l'impossibilité de faire cette diminution sur le budget des postes.

C'est une des considérations qui ont déterminé la résolution que j'ai prise à la séance du 28 novembre dernier, et c'est la seule que j'ai eu l'occasion de mettre en avant dans ce très court débat qui a eu pour objet le renvoi à la commission des finances de la proposition, renvoi demandé non par moi, mais par M. le sous-secrétaire d'État.

M. de Casabianca. — Je vous demande pardon, c'est vous qui le premier avez demandé le renvoi.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Vous vous trompez. Quant à moi, j'avais des scrupules que je vais faire connaître.

J'avais été chargé par la commission des finances de faire un rapport favorable à la subvention de 550,000 fr., avec cette pensée, inspirée par la lecture du rapport de la commission spéciale, que ce chiffre ainsi que l'addition d'un voyage sur la ligne Nice-Bastia proposée par M. de Casabianca — ce qui correspond à 104 voyages par an et donne lieu à une charge de 81,000 fr. — était acceptée par la compagnie qui avait fait des offres à l'administration des postes. *Je supposais en même temps* que l'accord existait complet entre l'administration et cette compagnie sur tous les points de l'adjudication.

C'est dans cet état d'esprit que j'avais fait mon rapport à la commission des finances. Or, quelques instants avant la séance, j'ai appris qu'une ligne figurant dans la lettre d'adhésion de la compagnie qui se présentait, *n'était pas comprise* dans le programme que celle-ci offrait de soumissionner.

J'apprenais encore — ceci est un point de la plus haute importance — que la question des *tarifs*, sur laquelle M. de Casabianca ne s'était pas expliqué, était tranchée dans un sens qui ne correspondait pas aux indications de la commission spéciale du Sénat.

En effet, la compagnie à laquelle M. de Casabianca fait allusion, loin d'accepter le cahier des charges qui est en discussion, avait écrit — j'ai la lettre sous les yeux — à M. le sous-secrétaire d'État, pour demander que le tarif adopté fût celui des lignes des chemins de fer. Or, le barème établi par rapport aux tarifs des services maritimes postaux de la Corse, constate des différences essentielles que j'ai fait passer sous les yeux des membres de la commission des finances, mais que vous ne me pardonneriez pas de vous lire *en entier.*

Pour les premiers articles, par exemple, voici ce que je constate :

« Farine de froment, les 100 kilogr., prix du cahier des charges, 1 fr. 15, n° 4, 1 fr. 50 ;

« Orges, les 100 kilogr., prix du cahier des charges, 1 fr. 15, n° 4, 1 fr. 50 ;

« Avoines, les 100 kilogr., prix du *cahier des charges, 1 fr. 15, n° 4, 1 fr. 50 ;*

« Blés, les 100 kilogr., prix du cahier des charges 1 fr. 15, n. 4, 1 fr. 50 ;

« Châtaignes, les 100 kilogr., prix du cahier des charges, 1 fr. 15, n. 4, 1 fr. 50. »

Ainsi, majoration considérable dans les propositions de la compagnie qui fait des offres, en un mot, désaccord absolu et, par conséquent, pas d'offres sérieuses, en tout *cas pas d'offres permettant de compter sur la possibilité d'une adjudication.*

On nous dit : Mais vous n'aviez pas à vous préoccuper de la question de savoir si un adjudicataire se présenterait ou non.

Il est difficile de partager cette opinion si l'on se réfère aux précédents et si l'on veut bien considérer que l'état de choses provisoire dont souffrent actuellement le littoral et la Corse et qui date de 1892 n'a pu prendre fin parce qu'aucune compagnie sérieuse ne s'est présentée pour faire des offres à l'administration. Des propositions ont été faites pourtant en 1895 ; un *cahier des charges a été rédigé*, une adjudication a été tentée à laquelle se sont présentées deux grandes compagnies, la compagnie Fraissinet et la compagnie transatlantique.

Savez-vous ce qu'il est résulté? Le cahier des charges comporte moins de lignes qu'il n'en est proposé soit dans le projet de la Chambre des députés, soit dans *le projet de la commission spéciale du Sénat*, soit dans le projet primitif. Or, les propositions des deux compagnies associées atteignaient 688,000 fr., et alors qu'aujourd'hui nous inscrivons dans le cahier des charges l'obligation de filer 14 nœuds, ces deux compagnies n'offraient qu'une vitesse de 11 nœuds. C'était un insuccès complet pour l'administration des postes, et depuis 1895 la situation est restée la même. J'avais donc raison de dire que cette question de savoir si nous rencontrerions oui ou non un adjudicataire devait préoccuper la commission des finances.

Je vous ai démontré qu'en ce qui concerne les tarifs il y avait une majoration considérable qui est plus saillante encore par rapport aux articles qui sont surtout importés en Corse ou exportés.

Il importait donc que votre commission des finances examinât à nouveau la question. Nous n'avions pas à prendre part *entre les différents projets, nous n'avions* pas à rechercher si le système de M. de Casabianca vaut mieux que le système de la Chambre en ce qui concerne les itinéraires et l'interruption que je me suis permise tout à l'heure — et dont je m'excuse — démontre bien quel est mon état d'esprit.

M. le rapporteur. — Pourquoi dites-vous le système de M. de Casabianca ; c'est le *système de la commission.*

M. l'amiral de Cuverville. — Et la commission a été unanime.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Je considère que, en laissant de côté toute considération financière, le projet de la commission spéciale du Sénat vaut peut-être mieux que celui de la Chambre.

Mais *votre commission des finances*, qui avait à se placer en présence de trois projets, devait vous donner son avis, car le projet primitif du Gouvernement comportait une économie de 1,125,000 francs pour les quinze années de la concession. Qu'avions-nous donc à examiner ?

Nous avions tout d'abord à voir quel était l'inconvénient du projet de la commission spéciale du Sénat. Cet inconvénient qui vous a été signalé à deux reprises consistait dans l'augmentation d'un voyage de Nice à Bastia, ce qui porte à cinq les services aller et retour par semaine. *La dépense qui en résulte est de* 81,000 francs, je vous l'ai dit.

Nous avions, d'autre part, à examiner le projet de la Chambre, avec le même chiffre de subvention 550,000 fr., et nous convaincre que ces deux lignes, correspondant à l'addition de 75,000 fr. à laquelle on faisait allusion il y a un instant, ne présentaient aucune nécessité, comme mon rapport l'indique, comme M. de Casabianca le déclare lui-même dans ses observations et comme M. le sous-secrétaire d'État sera, je crois, obligé de le reconnaître lui-même.

Il restait, messieurs, la question de savoir si le chiffre de 475,000 fr., qui avait été proposé par le projet primitif du Gouvernement, pouvait suffire. Votre commission des finances a pensé que, sur une question aussi complexe, alors que les départements intéressés eux-mêmes — et c'est leur rôle — d'obtenir la subvention la plus forte possible, votre commission des finances a pensé, dis-je, qu'il convenait d'avoir l'avis de M. le sous-secrétaire d'État. Nous l'avons prié de venir à la commission, et, à notre question précise, il nous a fait une *réponse* que je lui demande la permission de rappeler, et pour laquelle il ne peut me donner aucun démenti. Il nous a dit que les 475,000 fr. représentaient une subvention suffisante qui donnait satisfaction à tous les besoins postaux, administratifs, maritimes ou commerciaux. Il a ajouté que cette subvention avait été, à l'origine, considérée comme absolument suffisante, même par les intéressés.

M. le comte de Pontbriand. — Il y a des ports qu'il ne connaît pas !

M. le rapporteur de la commission des finances. — Sur ce point, M. le sous-secrétaire d'État voudra bien répondre et dire devant le Sénat pourquoi cette somme de 475,000 fr. suffit.

(A suivre).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 11 déc., à 2 h. 1/2

1. Montebello,	Lecri
2. Le Désert,	F. David.
3. Santiago (valse),	Corbin
4. Lakmé,	L. Delibes.
5. Polka du Hameau.	

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

11 décembre 1815. Vannucci, avant de céder son écharpe de maire de Bastia à Romuald de Figarelli, explique au gouvernement qu'il a dû organiser des compagnies d'élite pour défendre la ville,

pendant les troubles qui avaient éclaté dans le courant de l'année, et le prie d'acquitter la dette de 10.000 fr. que la commune de Bastia avait contractée pour payer la solde de ces compagnies.

Nouvelles Militaires

Le brigadier Devichi, de la 2e légion de gendarmerie, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal des logis.

— M. l'officier d'administration de 1re classe des services d'état-major et de recrutement Castellani est affecté au service du recrutement et désigné pour le bureau de Nice.

— M. Grimaldi, sous-lieutenant de réserve d'infanterie à la disposition des troupes coloniales, est affecté au régiment d'infanterie de Périgueux.

— M. Morati, capitaine au 6e régiment d'infanterie territoriale, passe au 115e de même arme.

Bulletin Financier

Paris, le 5 décembre 1902.

Le marché, très bon au début, fléchit ensuite sur toute la ligne par suite de réalisations. Plus tard la reprise, et en fin de séance tendance très satisfaisante. Nous mentionnons dans leurs cours de la vaille. Le 3 0/0 ancien clôture à 99.85, le 3 0/0 nouveau s'inscrit à 99 4°. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure fléchit en nouvelle avance à 74 1/8 ; le groupe ottoman se raffermit ; la Dette Unifiée 4 0/0 est bien tenue à 78.95.

Fin de changement sur les Sociétés de Crédit qui conservent toute leur fermeté. Le Crédit Foncier se tient à 730, la Société Générale reste à 622 et le Comptoir National d'Escompte à 578.

Dans le compartiment industriel, le Rio monte à 1.679 ; le Suez se traite à 3.895. Les valeurs de traction sont dans leurs cours précédents. Les Mines d'Or sont plus faibles.

Fermeté de nos Chemins de Fer.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Ont été nommés à l'emploi de garde domanial des eaux et forêts :

à Saint Pons, M. Cecchelli Benoît, adjudant au 1e bataillon d'infanterie légère d'Afrique.

à Marmande, M. Giorgi Antoine, ex-sergent-major à l'atelier de travaux publics d'Orléansville, demeurant à Serra di Ferro.

à Lizé, M. Finelli François, ex-gendarme à la 15e légion ter de gendarmerie, demeurant à Tavera.

— M. Cermolacce, commis des douanes, f. f. de vérificateur adjoint à Oran, est nommé vérificateur adjoint à la Côte d'Ivoire.

La Congoline

guérit instantanément crevasses, gerçures, rugosités de la peau, du visage. Ce baume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,50 et 0,75.

Gazette Départementale

ROGLIANO. — M. Luciani Jean est nommé cantonnier des ponts et chaussées à Querciolo.

PIAZZOLE. — Un comité, composé de M. Ristori, maire, président ; de M. Emmanuelli, instituteur, vice-président ; de MM. Colonna Dominique, instituteur suppléant ; Franceschi, adjoint municipal ; Emmanuelli Toussaint, conseiller municipal ; Emmanuelli Louis, propriétaire, s'est constitué dans la commune de Piazzole, dans le but de donner tous les dimanches des grandes vacances, des conférences populaires.

Sur l'initiative de ce comité le conseil municipal a voté : 50 francs pour la création d'une caisse des écoles ; 20 francs pour les sinistrés de la Martinique ; 20 francs pour le monument à ériger à Bastia en l'honneur des soldats corses morts pour la Patrie.

SOLENZARA. — Nous sommes heureux d'annoncer le prochain mariage de Mlle Eugénie Rocca, appartenant à l'une des meilleures familles de Bonifacio, avec M. Canonici, brigadier des douanes.

Nos félicitations aux familles Rocca et Canonici et nos vœux de bonheur les plus sincères aux jeunes fiancés. — Alfa.

SAN NICOLAO. — M. Valenti, facteur receveur des postes à Sainte Lucie de Portovecchio, est appelé aux mêmes fonctions à San Nicolao de Mariani, en remplacement de M. Paul Arrighi, désigné pour Sainte Lucie de Portovecchio.

CHIAVARI. — Les gardiens ordinaires du pénitencier de Chiavari dont les noms suivent, ont été appelés aux mêmes fonctions au pénitencier agricole de Castelluccio : MM Biancoui Jean, Foresti Emile, Pumaroli Jean, Seta Antoine.

BONIFACIO. — Le brigadier Vuillermoz passe de la légion de la garde républicaine à Bonifacio, par permutation avec le brigadier Guillemet.

SANT'ANTONINO. — Hier, ont eu lieu à Sant'Antonino les obsèques de M. Jacques Savelli. C'est une belle et noble figure qui disparaît. Homme simple et doux autant que loyal et courtois, il s'en est allé à l'âge de 84 ans, après une courte maladie, aussi simplement et aussi modestement qu'il avait vécu.

Jacques Savelli était le frère de Paul Savelli, l'intègre citoyen dont la Corse se montrera toujours fière. Il était le père de M. Sébastien Savelli, conseiller à la Cour d'appel de Bastia, chevalier de la Légion d'honneur, et de Mgr Antoine Savelli, chanoine de Sainte Marie Majeure et secrétaire général de la Propagande.

Les funérailles ont eu lieu au milieu d'un concours de parents et d'amis véritablement imposant. Tous les membres du tribunal, plusieurs membres du barreau, le Sous-Préfet et le Maire de Calvi, y assistaient avec presque tous les fonctionnaires de l'arrondissement de Calvi, et un nombreux clergé.

Tous avaient tenu à rendre à sa mémoire un pieux et discret hommage et à donner ainsi à ses enfants un touchant témoignage de respectueuse sympathie.

Appartenant aux familles les plus distinguées de la Balagne, Jacques Savelli inspirait à tous ceux qui le connaissaient ou qui lui étaient unis par les liens du sang, la plus grande estime et le plus vif attachement.

Ses manières affables, sa nature franche, son humeur toujours égale, lui attiraient l'affection de tous.

Bon, conciliant, serviable, aussi dépourvu d'ambition qu'inébranlable dans ses principes, fidèle à ses amitiés, toujours en paix avec sa conscience, les orages de l'existence auxquels nul hélas ! n'échappe ici-bas, le trouvaient impassible et calme et le laissaient froidement résigné.

Caractère indépendant et ferme, esprit droit et éclairé, il était comme l'arbitre de ses concitoyens au milieu desquels il avait toujours voulu vivre et qui avaient pour lui comme une vénération superstitieuse.

Aussi, pendant plus de trente ans, a-t-il administré sa commune, qu'il considérait comme sa seconde famille, avec un inlassable dévouement, un désintéressement parfait et un souci de la justice vraiment rare de nos jours.

Il sera regretté longtemps à Sant'Antonino où sa mort a pris le caractère d'un deuil public.

Veuf depuis deux ans, il ne s'était jamais consolé de la perte de la chère, de celle qu'il avait tant aimée et qui le lui avait si généreusement rendu.

Les voilà réunis pour jamais. Ils laissent à leurs enfants, dignes d'ailleurs, en tous points, de suivre leurs traces, outre une situation de fortune des plus enviables, l'exemple et le souvenir de leurs vertus, c'est-à-dire un héritage d'honneur, de probité et de dignité autrement précieux que les biens matériels, toujours périssables.

Un Ami.

Fumure phosphatée des Prairies naturelles

L'importance des prairies naturelles dans l'exploitation agricole est telle qu'il n'y a pas un cultivateur qui ne s'intéresse vivement à tout ce qui peut lui permettre d'en augmenter le produit, en même temps que la qualité de ce dernier. Or, la fumure, et la fumure phosphatée en première ligne, constitue le procédé à la fois le plus simple, le plus sûr, le plus économique d'obtenir ce double résultat. C'est un fait reconnu par tous les praticiens que le phosphatage de la prairie permet de doubler ou de tripler le rendement en foin, fait disparaître les mauvaises herbes aigres et peu nutritives, fait apparaître ou augmente les légumineuses si nutritives et si appréciées de bétail, donne en un mot une alimentation plus abondante, plus saine et plus substantielle. Grâce à l'emploi des engrais phosphatés, on peut sans augmenter la surface de ses prés posséder un bétail plus nombreux, qui, en même temps, se développant mieux et plus rapidement, et résistant davantage aux maladies, donne finalement un bénéfice pécuniaire plus élevé. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que plus le bétail est nombreux, et abondamment nourri, plus il fournit de fumier et de famier plus riche.

Le cultivateur avisé qui phosphate ses prairies améliore par cela même la situation générale de son exploitation et voit en fin d'année la faible avance d'argent faite en engrais phosphaté produire un important bénéfice. On ne saurait donc trop insister sur l'emploi des engrais phosphatés pour la fumure des prairies et parmi ceux ci, on ne saurait mieux faire que de recommander les Scories de déphosphoration ou Phosphates Thomas. Grâce à la chaux qu'elles contiennent et à leur acide phosphorique immédiatement assimilable, elles doivent être préférées, pour la fumure des prairies qui sont toujours acides et ont besoin d'acide phosphorique actif, aux Superphosphates naturels ou artificiels qui ne sauraient mieux faire en ce sens qu'ils augmentent l'acidité du sol, et aux phosphates naturels qui ne sont que très peu et très lentement assimilables. On utilisera suivant les cas 600 à 1.000 kilos de Scories Thomas répandues à l'automne, pendant l'hiver et au premier printemps.

Votes de nos Sénateurs

Scrutin sur l'article unique du projet de loi tendant à réprimer le fait d'ouverture ou de tenue d'un établissement congréganiste sans autorisation.

Nombre de votants .	238
Majorité absolue . .	120
Pour l'adoption .	164
Contre	74

Le Sénat a adopté.

Ont voté contre, MM. de Casabianca, Forcioli.

M. Hebrard n'a pas pris part au vote.

LÉGION D'HONNEUR

Ont été nommés au grade de chevalier de la Légion d'honneur :

M. Lucciardi Pierre-Joseph-Cyriaque, lieutenant de vaisseau, 17 ans 2 mois de service dont 12 ans 2 mois à la mer.

M. Maraninchi Charles-Marcelin-Marius, adjudant principal de 3e classe fourrier, 26 ans 6 mois de services dont 9 mois à la mer. Tonkin. 1883-1884, Madagascar 1885, Tonkin 1895.

La médaille militaire a été conférée aux officiers mariniers dont les noms suivent :

Sinibaldi Sébastien Jacques-Nicolas, premier maître fourrier à la défense mobile d'Alger, 22 ans de services dont 12 ans à la mer, Tonkin 1897-1898.

Andrei Eugène-Joseph, premier maître commis au 5e dépôt, 23 ans de services dont 15 ans à la mer, Tonkin 1884.

Sartori Jean-Antoine, premier maître vétéran à Toulon, 27 ans de services dont 1 an à la mer, guerre 1870-71.

Gazette Ajaccienne

Automobiles et Voitures

La Compagnie corse des Messageries Automobiles a modifié le service des courriers entre Ajaccio-Vico et Ajaccio-Sartene. Ils seront désormais scindés en deux lignes indépendantes desservies chacune par deux voitures qui se croiseront à l'aller et au retour. A cet effet, la Compagnie va recevoir deux nouvelles voitures, ce qui portera à cinq le nombre des automobiles en service.

La Compagnie des diligences entre Ajaccio et Sartene a organisé son service régulier de la manière suivante : Départ d'Ajaccio à 7 heures du matin ; départ de Sartene à 6 heures du matin, de manière à effectuer le trajet de jour.

Les Délégués sénatoriaux

Arrondissement de Bastia

Repale. — Felicelli Antoine. Sup.
Luciani Paul François.
Oglastro. — Preziosi Pierre.
Oricci. — Giorgetti François Augustin. Sup. Giorgetti François.
Olmeta di Capo Corso. — Fraticelli Charles Dque. Sup. Grisanca Thomas.
Oletta. — Greco Simon, Santamaria André. Sup. Salicetti Joseph Marie.
Olmeta di Tuda. — Pagenelli Emile, Castellani Ange Marie. Sup. Mannoni Jules Benoît.
Poggio d'Oletta. — Piazza François Marie. Sup. Christoni Jean Marie.
Giocatojo. — Panzerazi Alphonse. Sup. Sebastiani Eugène.
Castagni. — Palmieri, Semidei. Sup. de Cipriani Alexandre.
Morsiglia. — Fantauzzi Hyacinthe, Fantauzzi Antoine Mathieu. Sup Giordani Jean Antoine.
Rogliano. — Bartolomei Sylvestre, Mariani Thomas, Nicosi Dque Sup. Luciani Jean.
Saint-Florent. — de Morati Tiburce, Poggi Jean. Sup. de Morati François.
Sainte Marie di Lota. — Casella Antoine, Fabiani Pascal. Sup. Figarella Charles Louis.
San Giovanni. — Giordani Tiburce, Tristani Joseph. Sup Germani Louis.
Santa Reparata di Moriani. — Graziani Jean Noël, Leoni Ange Jean.
Sorio. — Vittini Ange, Paduvani Paul Joseph. Sup. Leoni Toussaint.
Campile. — Mariotti Oscar, Orsini Antoine Joseph Sup. Pasqualini Samuel.
Olmo. — Battesti Jean, Agostini Dque Charles. Sup. Agostini Philippe.
Ortiporio. — Sangiovanni. Sup. Gregory.
Penta Acquatella. — Giafferi Jules. Sup. Giafferi Paul Antoine.
Bigorno. — Ferreri. Sup. Ferreri Ange Marie.
Canavaggio. — Guerrini Ange Toussaint, Simonpieri Abraham. Sup. Raffalli François Antoine.
Volpajolo. — Grimaldi Marc Antoine, Caccialguerra Jean André. Sup Clavatti Antoine Jacques.
Valle di Campoloro. — Scetti Joseph Augustin. Sup. Bertolini Vincent.
Pino. — Lucca Vincent, Santelli Jean. Sup. Olivieri Dque.
Murato. — Farinole Joseph, de Moratti Gentile Maxime. Sup. Marchetti Paul.
Vezzolacca. — Rinaldi Antoine Charles, Filippi Ange Michel. Sup. Giudicelli Ours Marie.

Arrondissement de Corte

Aleria. — Battesti Jules, maire, Battesti Jules de Pierre. Sup. Tomasoli Jean Baptiste.
Alando. — Casanova François. Sup. Giuseppi Jean Paul
Ampriani. — Negroni Jules Antoine. Sup. Andrei Philippe Antoine.
Aisi — Bisterucci François Antoine. Sup. Bernardi Charles Baptiste.
Aghione. — Luca Dominique, maire. Sup Graziani Pierre Félix.
Bustanico. — Taddei Joseph André. Carsenacciali. Sabiani Marc Marie. Sabiani Jean Pierre
Castiglione. — Giamarchi François, maire. Sup. Giamarchi Joseph.
Castineta. — Ambrosi Pierre Etienne. Sup. Santini Jean Baptiste.
Campi. — Ermini Antoinette Jérôme. Sup. Nicolai Jules Pierre.
Carticasi. — Vincenti Jean Martin. Sup. Bariani Jean André.
Canale di Verde. — Casalta Don Xavier, Monti Sauveur Sup. Casalta Ange Louis.
Castellare. — Léon Gladicelli, maire. Sup. Parigi Nicolas.
Erone. — Angeli Jean Jacques, maire. Sup. Emmanuelli Toussaint, adjoint.
Foccichia. — Simoni Antoine Dominique Sup. Paoli Simon François.
Favalello. — Orsatelli Vincent. Sup. Orsatelli Jean Paul.
Ghisoncaccia. — Orsini Alexandre, Pieri Pierre de Pierino. Sup. Paolini Léandre Pierre.
Ghisoni. — Micaelli, maire, Corvetti Alexandre, Ottavi Pierre François. Sup. Costantini Louis.
Lago di Nezza. — Finidori François Jean, Crisostomi Jean Hyacinthe. Sup. Simoni François.
Linguizzetta. — Franchini Pasquin, Zanzettini Charles. Sup. Lucitelli Louis.
Mazzola. — Venturini Simon Jean. Sup. Danesi Charles Ste.
Moltifao. — Grimaldi Pierre Mathieu, Grimaldi Sylvestre. Sup. Salvetti Nicolas.
Motta. — Orsini Sauveur, Filippi Philippe Sup. Marchi Joseph.
Morosaglia. — Colle Antoine, Mariani Charles Jean Sup. Polidori Simon Jean.
Matra. — de Madra Antoine. Sup.
Battaglini Charles Ambroise.
Nocario. — Battesti Paul, Amoni François. Sup. Angeli Louis.
Novale. — Campana Martin. Sup. Prosperi Philippe Marie
Omessa. — Chardon François, Taddei Jean. Sup. Rossi Jean.

Fédération de défense des intérêts de la Corse

La Fédération des intérêts généraux de la Corse, comme suite à l'admission dans l'enseignement classique officiel, d'un ouvrage : « Extraits historiques de J. Michelet, » dont les termes sont outrageants pour son département d'origine, et à la proposition de M. Couyba, député, vient d'adresser :

1° Un télégramme à M. Emmanuel Arène, député, ainsi conçu :

« Fédération Corse prie députés insulaires refuser honneur transfert Panthéon cendres Michelet, demander retrait outrage classique outrageant pays. »

2° Une lettre à M. le Président du Conseil des ministres, ainsi qu'à M. le Ministre de l'instruction publique, dont la teneur suit :

Monsieur le Président,

La Fédération des intérêts généraux de la Corse comme suite à la proposition de M. Couyba, député, proteste auprès du Gouvernement contre le transfert au Panthéon des cendres de J. Michelet, le détracteur de la Corse, auquel elle refuse (pour son compte) cet honneur, qui n'ont été dignes que des hommes impartiaux tels que Thiers, Victor Hugo, etc.

Elle prie, en outre, le Gouvernement, s'il veut bien faire retirer de l'enseignement classique officiel, un ouvrage intitulé : « Extraits historiques de J. Michelet, » dont certains passages outragent l'honneur et la dignité du peuple corse.

L'étude de ce livre dans l'enseignement est de nature à soulever les masses scolaires dans un esprit de révolte et va atteindre atteinte à l'esprit de patriotisme qui doit unir tous les Français au moment du danger.

La Fédération ose espérer, Monsieur le Président, que le gouvernement de la République mettra un terme à une situation aussi anormale, dans l'intérêt de la démocratie et de l'humanité.

Le Secrétaire Général
JEAN STEFANINI.

La Grève à Bastia

Mardi à midi, l'équipage du paquebot postal *Isolaire* arrivé la veille de Nice, a abandonné le paquebot afin de se solidariser avec les grévistes de Marseille.

Mais avant la nuit, M. l'Agent général est parvenu à former un nouvel équipage avec les marins de cet port et le paquebot a pu s'effectuer mercredi matin son retour sur Nice.

La suppression de nos communications commerciales avec Nice serait regrettable surtout à cette époque de l'année où on exporte quantités importantes de poissons de gibier et primeurs.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 10 déc.

Thermomètre — 7 heures du matin, + à midi, + 11° 7 heures du soir + 8. Maxima, 11 2 Minima, 9.

Baromètre — 7 heures du matin, midi, 63 mm. 6 heures du soir 764.

Vent Dans la matinée, N. modéré. Dans l'après-midi, N. modéré.

Etat du ciel, quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 3 mm.

Nos courriers

Le paquebot postal *Balkan*, parti de Bastia lundi, 16 heures du soir, est arrivé mardi soir à 4 heures à Marseille.

Un cargo-boat de la compagnie Fraissinet qui fait le service entre l'Italie, au lieu de rentrer directement à Marseille, fera escale mercredi dans notre port et repartira même jour pour Marseille.

Ponts et chaussées

Un concours pour l'admission au grade de conducteur des ponts et chaussées s'ouvrira le lundi 7 avril 1903, dans les conditions fixées par l'arrêté réglementaire du 25 novembre 1902.

Les Corses à Madagascar

A la suite de l'inauguration du chemin de fer de Tananarive à la mer, M. le général Gallieni, commandant le corps d'occupation, a pris un Ordre général, cité nominativement tous les officiers et employés qui ont apporté un concours sérieux à l'exécution des travaux.

Parmi les personnes citées, figurent quelques-uns de nos compatriotes :

Le capitaine d'artillerie Bo qui a construit très rapidement sur un très bon tracé, une route reliant le chemin de fer à la grande route de l'Est ;

Le chef pasteur Lorenzi Alexandre ;

L'adjudant Santucci, qui en quelques mois, avec d'autres sous-officiers sous ses ordres, a transformé une centaine de hova en sapeurs auxiliaires disciplinés, faisant preuve d'habileté et d'endurance dans l'exécution des travaux de roctage et de maçonnerie.

Nouvelles militaires

M. de Lavit, capitaine du génie, breveté, hors cadres, attaché au 3e bureau de l'état-major de l'armée, a été reconnu admissible au grade de contrôleur-adjoint, à la suite du concours ouvert le 4 novembre 1902.

Pour la Macédoine

Il Corriere Toscano nous apprend que notre compatriote, cavalière Antoine de Pitti Ferrandi, lieutenant de cavalerie alpine, s'est mis en rapport avec le colonel Scotto et qu'il organise un corps de volontaires pour la Macédoine.

Carnet mondain

Nous apprenons avec un vif plaisir le mariage de M. Ange-François Vincentelli, le fils de M. Pierre Vincentelli, l'industriel si avantageusement connu dans notre ville, avec Mlle Aimée Duquesne.

La mariée, dont la famille est d'origine française, est une fille accomplie qui fera le bonheur de son jeune et sympathique époux.

M. Vincentelli Ange François est un garçon d'initiative et de volonté. En peu de temps, il a su se créer à Anvers une situation commerciale des plus enviables et la manufacture de cédrats et de fruits confits qu'il a montée à Anvers, en société avec son cousin, M. Pierre-Marie Vincentelli, est en pleine prospérité.

Nous prions les jeunes époux d'agréer, avec leurs familles, les vœux ardents que nous formons pour leur parfait bonheur.

Nouveau confrère

Nous recevons le premier numéro du journal *La Défense de la Corse*, qui va paraître à Paris M. Pierre Versini, avocat. Ainsi que son titre l'indique ce journal, non politique, est destiné à défendre les intérêts généraux de l'île. Ce programme ne peut manquer de lui assurer le succès.

Nous adressons à notre nouveau confrère nos meilleurs souhaits de longue vie.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Mariages

A cette époque de l'année où les mariages viennent et souvent clore les idylles de la saison d'été, les détails du cérémonial appliqué à la circonstance sont des plus intéressants à connaître.

Nos lectrices les trouveront aussi complets que possible dans le dernier numéro de la *Mode Illustrée, Journal de la Famille*, rue Jacob, 56, qui reste toujours le meilleur conseiller de la femme et de la jeune fille.

Cabinet médical

Le docteur Benetti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

Syndicat des bouchers

Les membres du syndicat des patrons bouchers de Bastia sont convoqués le 13 courant à 8 heures du soir, dans une salle de l'Hôtel de Ville, pour renouveler le bureau.

Conformément à l'article 6 de nos statuts, un rapport sur la situation budgétaire du syndicat sera fait à cette réunion.

La présence de tous les membres est indispensable.

Pour le bureau,
Le Secrétaire, D. ROCCHI.

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6 à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 2 à 3 heures.

BASTIA LA NUIT

Deux repris de justice dangereux dans une maison du Nouveau-Port.

Agression contre deux agents de police.

Un repris de justice mortellement blessé.

Hier soir, vers 9 heures et demie, les agents Cesari et Bertrand faisaient une ronde dans le quartier du Nouveau-Port.

Arrivés devant les boreaux de la Compagnie Fraissinet, ils entendirent les cris de : « Police ! on nous assassine ! » qui partaient du 1er étage de la maison portant le n° 4 habité par la femme Nicolai.

Les deux agents s'empressèrent d'accourir et trouvèrent dans la dite maison les deux repris de justice Pettinati et Bottari, et un troisième individu.

A la vue de ces deux agents, Bottari sortit un revolver de sa poche et le dirigea sur l'agent Bertrand. Fort heureusement l'agent Cesari réussit à lui saisir la main droite, à s'emparer du revolver et à le tenir en état d'arrestation.

Pettinati profita du moment que l'agent Bertrand maîtrisait son camarade Cesari à s'emparer de Bottari, pour se précipiter sur lui et le saisir par le collet. Une lutte s'engagea alors entre l'agent Bertrand et Pettinatti, au cours de laquelle l'agent Bertrand fut obligé de faire usage de son arme pour sauver ses jours menacés.

Pettinati reçut une balle de revolver à la racine du cou et s'affaissa.

Le troisième individu, resté inconnu, s'était empressé de prendre la fuite.

Après avoir amené Bottari, non sans peine, au poste de police, les deux agents firent prévenir la justice et leur chef, puis retournèrent auprès du blessé qu'ils transportèrent ensuite à l'hôpital civil, où Pettinatti reçut les premiers soins de M. le docteur Pitti-Ferrandi. La blessure est grave.

Bottari et Pettinatti, ces deux repris de justice bien connus de notre population, étaient sortis aujourd'hui même de la maison d'arrêt. Ils avaient été condamnés, le mois dernier, à 20 jours de prison.

M. le substitut Pisanegli, accompagné de M. le commissaire spécial, s'est rendu d'abord sur les lieux de l'événement, puis à l'hôpital civil où il a interrogé le blessé.

Pettinatti n'a pas voulu répondre aux questions qui lui ont été posées par ce magistrat.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il vendra tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

Bourse de Paris

	9 déc.	10 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien .	99.60	99.75
3 » 0/0 amortis.	99.40	99.40
3 0/0 nouveau .	98 95	98.85

Dépêches Télégraphiques de la Nuit

LE CLUB ALPIN FRANÇAIS

Le banquet annuel du Club alpin français a eu lieu aujourd'hui, au Palais d'Orsay.

Son prochain congrès se tiendra en Corse, avec visite de l'île d'Elbe, et occupera la semaine de Pâques.

Départ du roi de Portugal

Le roi de Portugal est parti à midi de Paris, se rendant directement à Madrid.

La grève de Marseille

Départs de paquebots

On nous télégraphie de Marseille :

Le paquebot *Ville de Bastia*, monté par des marins de l'Etat, est parti à quatre heures du soir pour Ajaccio, Propriano et Bonifacio, avec les dépêches, des passagers et près de 200 tonnes de marchandises.

Le paquebot *Ville d'Alger* est parti à 1 heure de relève pour Alger, avec 250 passagers civils et 13 militaires.

Le paquebot *Félix Touche* est parti pour Tunis, à 4 heures, avec 180 passagers, les dépêches et les marchandises.

Situation alarmante

La grève des inscrits maritimes jette une grande perturbation dans le monde des affaires.

Les négociants et industriels ont les plus grandes appréhensions, car il est évident qu'il y a des menaces prêts à ne reculer devant rien.

La situation devient inquiétante. On craint que tous les syndicats ne soient entraînés dans la grève.

La grève des boulangers et des bouchers

Les bouchers et les boulangers se sont mis en grève aujourd'hui.

Le maire a dû réquisitionner la troupe pour fabriquer du pain pour la population.

L'arbitrage refusé

Les armateurs ont déclaré qu'ils acceptaient l'arbitrage proposé par le gouvernement.

Les inscrits maritimes ont tenu une réunion à la Bourse du travail.

Après une longue discussion, ils ont décidé de refuser l'arbitrage proposé par le Gouvernement et d'abandonner toutes leurs revendications, afin de lutter en faveur de la grève générale, d'accord avec les syndicats ouvriers marseillais.

La grève générale

Plusieurs syndicats ouvriers d'hommes et de femmes doivent tenir demain une grande réunion en vue de déclarer la grève générale.

Le syndicat des typographes marseillais menace les imprimeurs d'une grève générale pour demain.

On croit que le Gouvernement sera obligé de concentrer de nouvelles troupes, en vue d'assurer la liberté du travail aux ouvriers qui ne voudraient pas adhérer à la grève générale.

De nombreuses démarches sont faites par l'administration en vue d'empêcher une grève générale qui, à cette époque de l'année, pourrait avoir les conséquences les plus graves pour le commerce marseillais.

Les Morts du Jour

M. Daniel Cloutier

M. Daniel Cloutier, député républicain nationaliste plébiscitaire de la 2e circonscription du 4e arrondissement de Paris, est mort dans la matinée. Il était âgé de quarante ans.

Ancien rédacteur à l'*Intransigeant* et à la *Patrie*, M. Daniel Cloutier a été élu pour la première fois député, en mai dernier, contre M. Develle, socialiste collectiviste, ancien député.

AU VÉNÉZUÉLA

Capture de la flotte vénézuélienne

L'Ultimatum des puissances

On télégraphie de Caracas :

L'escadre combinée anglo-allemande s'est emparée, dans le port de la Guayra, de la flotte vénézuélienne, composée de quatre navires de guerre.

Le vice-amiral Douglas, qui commande l'escadre anglaise dans les eaux vénézuéliennes, d'accord avec le commodore Scheder, qui est à la tête de l'escadre allemande avait envoyée lundi, à Caracas, un ultimatum accordant au gouvernement de Vénézuéla quarante-huit heures pour faire droit à la réclamation anglo-allemande.

La note exige le paiement immédiat de 34.103 dollars et le règlement des réclamations relatives à la dernière révolution par un tribunal mixte.

A Washington, on assure que l'action anglo allemande ne soulève aucune objection de principe.

AVIS DE DÉCÈS

M. Emmanuel Mariotte de Sainte-Marie, lieutenant au 3e rég. d'artillerie, et Mme E. Mariotte de Sainte-Marie,

Ont la douleur de faire part à leurs amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de leur fille

Etiennette-Marie-Augusta

décédée, à Bastia, à l'âge de 13 mois, le 10 décembre 1902.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 11 décembre, à 9 heures et demie très précises du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, Hôtel Lingénieur.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean-Emile Totti, sous-lieutenant, et leurs enfants ; M. Etienne Totti, sergent à Porto-Novo ; M. Joseph Totti, horticulteur, Mme Veuve Emilie Gregory, née Totti, et sa fille ; Mme Marie Figarella, née Totti, M. Vincent Figarella ; Mme Louis Roy, née Totti, M. Eugène Roy, et leur fils ;

Les familles Totti, Casanova, Galloni et Nicoli,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de Madame

Vve Joséphine Totti-Ruello

leur mère, grand-mère, belle-mère, belle-sœur, tante et cousine, décédée, à Bastia, à l'âge de 78 ans, munie des Sacrements de l'Eglise.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui, 11 décembre, à 9 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue de l'Intendance, 4.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

CHARCUTERIE CONTINENTALE

Cours Sebastiani, Bastia

Fromages de toute provenance

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

PETROLE 0598

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Navigazione generale Italiana

Società riunite

FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'Italie, la Corse et la Sardaigne

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de grandes importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0 40 et 0,50 le litre.
AU BON GOUT 0,35 et 0,40 le litre.
VIN D'ORGE et D'ITALIE divers, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FÛTS DE 5 LITRE 1 fr. 25 le flacon.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de KOUBA et EL DJEM, le prix de vente à la consommation est de :
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera tenu d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 5 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Gros Lots **500.000 fr.** TIRAGES OFFICIELS **15 et 20 décembre prochain**
Panama à Lots et Bons du Congo
3 de 250.000 fr. — 12 de 100 000 fr. 3 de 150.000 fr. 570 de 250 à 10.000 fr
POUR TROIS FRANCS au reçu l'Origine pendant un an,
inscription gratuite à la Police et les
DIX NUMÉROS des Panama à Lots et Bons du Congo
PARTICIPANT A TOUS LES TIRAGES qui correspondent à cette Police
La Paris reçoit les avois contre remboursement
Entrée de suite à B. H. BENARD, 54, rue de Dunkerque, 54, — Paris.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Gardenia* chargera vers le 15 déc
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Euskaro* chargera vers le 4 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Réunion à des prix modérés

3.000 FRANCS DE CRÉDIT offerts à toute personne solvable désirant faire des opérations de bourse.
Demander brochure explicative. GAILLARD, 4, *rue de la Bourse, Paris*

Librairie Ollagnier
VIENT DE PARAITRE
ALMANACH NODOT
Le Véritable Almanach de la Famille
UNIQUE EN SON GENRE
LE PLUS INTÉRESSANT
LE MIEUX ILLUSTRÉ
LE PLUS BEAU
LE PLUS UTILE
LE PLUS COMPLET
Revue de l'Année Gravures sur Bois
TROIS CONCOURS
avec plus de 5,000 Fr. de PRIX
L'ALMANACH NODOT
Son poids est de **1 kilogramme.**
Prix dans toutes les Librairies. Franco par colis postal, en sus:
Broché ..... 1.60 | Broché 2.50
Relié ..... 2.60 | Relié 3.75

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
S'adresser à M. le Docteur STARK, 3 Rue Lafayette, à Paris (9e arrondissement)

MAGASIN A LOUER
rue Napoléon
S'adresser au bureau du journal.

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous priver de mettre sous les yeux des consommateurs la supériorité de notre pétrole sur ceux qu'on nous oppose.
Le consommateur sensible à la qualité comme au point de vue du prix (la différence est assez sensible sur les deux points) doit donc tenter le *Lamarda* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* titrant *115 degrés* et que nous livrerons, en fût de *110* degrés maximum de la qualité reçue dans divers.
Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail comme en gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, le 15 novembre 1902.

PÉTROLE
Voulez-vous voir réellement clair ?...
Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Americana del Petrolo », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.
On trouve l'ATLANTIC chez MM. L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l. et demi, rendu à domicile.
Prix spéciaux pour le commerce de gros.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon 9.

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Causeries d'Art, Musique, Concours, etc.
MODES ALBUM CHOISEUL
La Famille
100 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
7, rue Colbert PARIS

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 CUVES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER

BELLE JARDINIÈRE
PARIS 9, Rue du Pont-Neuf, 9 PARIS
La Plus Grande Maison de Vêtements du Monde entier
VÊTEMENTS
pour HOMMES, DAMES et ENFANTS
AGRANDISSEMENTS TRÈS IMPORTANTS
de Tous les Rayons
par l'ADJONCTION de 4 NOUVEAUX IMMEUBLES
Envoi FRANCO des CATALOGUES ILLUSTRÉS et d'ÉCHANTILLONS sur demande.
Expéditions Franco à partir de 25 francs.

BAR SOAVI
Cours Sébastiani
BIÈRE GRUBER à 20 c le Bock

BÉNÉDICTINE
D.O.M. D.O.M.
La Meilleure des Liqueurs — Exquise Tonique Digestive — Se défier des contrefaçons — Se trouve partout
BÉNÉDICTINE

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

LE COURRIER de la PRESSE
Agence A. GALLOIS, Rentier
Rue de Rivoli, 164
Boulevard Beaumarchais, 74 bis, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots **500.000 fr.**
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. [illegible]) on participe aux SIX tirages annuels, lots de **500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr.** Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans exception, servit-il de **500.000 francs.** Calcul qui ne surprendra personne.
Il est favorisé est assuré de toucher toujours au cas presque trois fois ses versements. — Notice et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 30, rue Rambuteau, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes, à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
Demandez les CIGARETTES ELÉGANTES MATTEI, 0,50 le paquet
L'un des rédacteurs gérant, MATTEO OLLAGNIER.

27e ANNÉE — VENDREDI 12 DÉCEMBRE 1902 — N° 316

Le Petit Bastiais

00599

BIBLIOTHÈQUE CENTRALE 5 BASTIA MUNICIPALE

JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (Payable d'avance)

	an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
Autres Départ.	32 »	16 »	8 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Damase.
SOLEIL : (heure bastiaise)
Lever, 6 h. 57 m. — Coucher, 3 h. 55 m.
Lune : Pleine, le 14 — Dernier quar., le 21
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Daniele.

11 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 4 décembre

(Suite)

M. Ratier, rapporteur de la commission des finances, continue ainsi :

Je n'ai plus qu'une seule observation à vous présenter, messieurs. M. de Casabianca vous avait dit qu'en disséquant mon rapport il y trouverait des contradictions et qu'il apporterait sur tous les points la preuve que la vérité était à l'inverse de mes affirmations.

Ou M. de Casabianca s'est trop avancé ou il est descendu trop vite de cette tribune, car il n'a établi sur aucun point ce qu'il s'était vanté de démontrer. Mais il y a une question qu'il s'est bien gardé de soulever, importante cependant, et le de savoir si les intéressés eux-mêmes n'ont pas considéré même en 1897 la subvention de 475.000 fr. comme suffisante.

A ce sujet, j'ai plus que le document auquel fait allusion le rapport que j'ai eu l'honneur de rédiger au nom de la commission des finances ; c'est une lettre écrite le 29 janvier 1902, au moment où la commission de la Chambre des députés avait à faire son rapport sur une subvention qui n'était que de 475.000 fr. Je vous demande messieurs, la permission de vous mettre sous les yeux cette lettre qui émane du préfet de la Corse. Elle vous démontrera que, lorsque nous avons une économie de 75.000 fr. par an à faire pendant quinze années, la repousser pour voter une augmentation que les intéressés eux-mêmes ne demandent pas le moins du monde, ce serait faire un acte de véritable gaspillage que votre commission des finances, en ce qui la concerne, n'a voulu admettre à aucun prix.

« Ajaccio, le 29 janvier 1902.

« Monsieur le ministre.

« J'ai reçu ce matin la visite d'un grand nombre de chefs élus (membres du conseil général, de la commission départementale, du conseil d'arrondissement d'Ajaccio, de la chambre de commerce et du conseil municipal de la même ville qui sont venus demander mon intervention pour obtenir le dépôt et la discussion, avant la séparation des Chambres, du rapport de la commission des services maritimes postaux de la Corse.

« M. de Peretti, vice-président de la chambre de commerce, m'a signalé le vif mécontentement des populations des arrondissements d'Ajaccio et de Sartène, qu'il attribue à la pression indifférence du Gouvernement envers la Corse. D'après lui, le projet de la commission donne satisfaction aux intérêts de l'île ; il ajoute être autorisé à déclarer que les deux arrondissements renoncent au quotidien, afin d'éviter de nouvelles lenteurs et le maintien du statu quo.

« La réunion, de son côté, a exposé que le protectorat, qui dure depuis trois législatures, cause une vraie émotion dans le pays ; qu'il est urgent de le faire cesser. Elle a demandé enfin la discussion immédiate de la question relative aux services maritimes postaux de la Corse.

« J'ai promis aux membres de cette réunion de vous transmettre immédiatement avec un avis favorable, les désiderata qu'ils venaient de m'exprimer.

« Il est certain que l'organisation actuelle laisse beaucoup à désirer ; qu'elle provoque depuis longtemps les récriminations, renouvelées tous les ans, du conseil général, des membres de commerce, des conseils municipaux et de la population.

« Le projet du Gouvernement étant reconnu de nature à donner satisfaction aux intérêts de l'île, rien ne me paraît devoir s'opposer à ce qu'il soit adopté dans un très bref délai. »

Suivent ensuite deux paragraphes qui n'ont pas d'intérêt dans cette question.

M. le rapporteur. — De quelle date est la lettre ?

M. le rapporteur de la commission des finances. — Elle est du 2e janvier 1902.

J'ai eu soin de vérifier la date et j'ai constaté que ce document était antérieur, comme vous l'avez d'ailleurs rappelé vous-même, à l'allocation de 75.000 francs qui a été votée à la veille de la séparation des Chambres.

M. l'amiral de Cuverville. — C'est une lettre du préfet de la Corse.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Parfaitement. Le préfet rend compte d'une démarche qui vient d'être faite par les corps élus.

M. le président de la commission. — Alors, tout s'explique. (Sourires) M. Casabianca est, en effet, un ami de la Corse. (Rires).

M. le rapporteur. — Ah ! le bon billet qu'a La Châtre.

M. le comte de Pontbriand. — Il est difficile de voir un préfet qui ne soit pas de l'avis du Gouvernement.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Le Sénat a vous apprécier.

Il se souviendra surtout que les deux lignes ajoutées pour faire emploi de l'allocation supplémentaire de 75.000 francs par an ne sont pas maintenues par sa commission spéciale.

M. l'amiral de Cuverville. — Les habitants ne connaissaient pas le projet de la commission au moment où la lettre que vous citez a été écrite.

M. le rapporteur de la commission des finances. — Votre commission des finances est convaincue que la dépense totale qui vous est proposée ne se justifie pas. Il appartient au Sénat de décider s'il veut ou non, dans l'état actuel de notre budget, éviter une dépense inutile de 1.125.000 fr.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Messieurs, à une précédente séance, j'ai eu l'honneur de demander au Sénat le renvoi du projet à sa commission des finances pour avoir son avis, car c'est, en réalité, au point de vue financier du projet que se ramène tout le débat. La commission des finances a donné son avis, et, conformément à ce que j'avais eu l'honneur de dire au Sénat, elle s'est prononcée contre le projet de la commission spéciale.

Elle est même allée plus loin ; elle a donné son approbation au projet primitif du Gouvernement fixant le chiffre de la subvention, pour les services maritimes postaux de la Corse à 475.000 fr.

Je reconnais avoir déclaré à la commission des finances, comme je l'ai dit à cette tribune à une précédente séance, que j'estimais que le projet primitif du Gouvernement était suffisant au double point de vue postal et commercial. Je le dis, messieurs, non pas seulement avec l'avis, quelque autorisé qu'il soit, d'un préfet qui a consulté les personnes dont parlait tout à l'heure l'honorable rapporteur de la commission des finances, mais avec le conseil général de la Corse. En effet, le 1er septembre 1899, trois mois après le dépôt du projet qui a été présenté à la Chambre par le ministre que présidait M. Charles Dupuy, et qui était signé par l'honorable M. Paul Delombre et par l'honorable M. Peytral, le conseil général de la Corse déclarait que ce projet donnait satisfaction à tous les intérêts commerciaux de l'île. Il exprimait, en outre, le désir que dans l'avenir un service quotidien soit établi entre le continent et la Corse.

M. le rapporteur. — Ah ! ah !

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Parfaitement. Vous ne demandez pas aujourd'hui ce service journalier.

M. l'amiral de Cuverville. — Nous nous rapprochons.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Je dis que le projet donné en 1899 donnait satisfaction aux intéressés, et je viens de vous lire les déclarations du conseil général de la Corse qui le prouvent.

Mais je répète ce que j'ai dit au commencement de la séance, monsieur le rapporteur, — et probablement je n'ai pas eu l'honneur d'être entendu de vous quand j'ai prononcé cette parole — que nous maintenions le projet voté par la Chambre des députés, et cela parce qu'il faut aboutir.

M. le rapporteur. — Je vous en remercie.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Je l'ai dit l'autre jour, je n'ai pas changé de sentiment ; j'ai toujours soutenu la même thèse devant la commission spéciale, devant la commission des finances et à la tribune du Sénat.

Nous vous demandons de voter le projet tel qu'il a été adopté par la Chambre des députés, parce qu'il faut aboutir ; si vous modifiez ce projet, nous ne savons pas pour combien de temps encore l'affaire sera sur le chantier. (Très bien ! sur divers bancs.)

Messieurs, si je combats le projet de la commission spéciale au point de vue financier, n'est qu'il impose des charges nouvelles aux administrations et qu'en raison de ces charges il est à craindre que les soumissionnaires s'abstiennent.

M. Farinole, président de la commission. — Je demande la parole.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Je m'explique et je précise.

Messieurs, les différences essentielles entre le projet de la commission spéciale et le projet adopté par la Chambre sont les suivantes : suppression d'une ligne entre Marseille-Toulon et Nice, suppression du prolongement de Bonifacio-Bastia ; complètement de ces lignes par un service de plus sur la ligne Nice-Bastia.

Je dis, messieurs, que les charges financières sont beaucoup plus considérables avec le nouveau projet qui vous est présenté qu'avec celui adopté par la Chambre des députés.

La ligne provençale Marseille-Toulon-Nice, aussi qu'a bien voulu le reconnaître dans une précédente séance, M. de Casabianca lui-même, fait ses frais : on n'en a pas tenu compte dans le calcul du chiffre de la subvention ; elle n'est pas une obligation onéreuse pour la compagnie-maîtresse.

Tout à l'heure, M. de Casabianca vous disait avec beaucoup d'esprit qu'elle faisait ses frais, puisqu'elle n'existe pas.

Je crois que l'honorable M. de Casabianca en mal renseigné. Elle est bien comprise dans l'organisation de 1882. Je la trouve dans le cahier des charges que j'ai en mains sous la dénomination suivante :

« Ligne de Marseille à Bastia par Nice. »

M. le rapporteur. — Monsieur le sous-secrétaire d'Etat, je sais très bien qu'il existe une ligne entre Marseille, Nice et Bastia ; mais la ligne dont vous demandez la création aujourd'hui est une ligne entre Nice-Toulon et Marseille, qui ne touche pas aux ports de la Corse.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Messieurs, je le juge le Sénat. Il y a une ligne qui va de Marseille à Nice. Le projet de la Chambre maintient cette ligne Marseille-Toulon-Nice et la commission propose de la supprimer.

M. le comte de Pontbriand. — C'est encore une erreur de géographie. Toulon et Nice ne sont pas en Corse !

M. le rapporteur de la commission des finances. — L'escale de Toulon comprise dans la ligne désignée actuellement comme ligne de Marseille-Toulon-Nice a été créée après la mise en vigueur de l'organisation prévue en 1882.

M. le rapporteur. — Mais c'est une autre ligne !

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Messieurs, quoi qu'il en soit que cette ligne existe ou qu'elle n'existe pas, dans le projet voté par la Chambre elle est prévue à titre obligatoire et le projet de votre commission spéciale la supprime.

Ne nous inquiétons pas de ce qui existe maintenant ; ne recherchons pas ce qui a été précédemment ; prenons simplement le projet de la Chambre des députés et le projet de la commission.

Dans le projet de la Chambre des députés, la ligne en question existe ; dans le projet de la commission, elle est supprimée.

Je dis, messieurs, que supprimer une ligne qui, de l'avis de tous, fait ou fera ses frais, dont on ne tient pas compte dans le calcul de la subvention, et la remplacer par une ligne que tout le monde proclame onéreuse de Nice à Bastia, c'est modifier complètement la situation faite aux futurs soumissionnaires.

J'ajoute ceci : laissons de côté, si vous voulez, cette ligne, dont les représentants du Var et des Alpes-Maritimes, vous pouvez en être assurés, demanderont le maintien, prenons l'autre ligne, supprimée dans le projet de la commission, ligne très courte allant de l'île Rousse à Bastia en contournant le Cap Corse, et mettons simplement en parallèle cette ligne l'île-Rousse-Bastia avec celle de Nice à Bastia que votre commission spéciale lui substitue ; quelle est la différence, au point de vue du parcours annuel imposé au concessionnaire ?

Pour les 104 traversées annuelles cette différence est de 2.332 lieues marines, en qui représente un chargeur d'exploitation une dépense supplémentaire d'environ 80.000 fr. pour l'adjudicataire.

Je demande au Sénat si remplacer une ligne par une autre, qui entraînera un semblable accroissement de charges, sera ne change pas les conditions de l'adjudication, et si l'adjudicataire ne va pas se retirer, par exemple sur la vitesse ?

Je pose ce point d'interrogation. A vous, messieurs, de répondre.

Dans le projet de la Chambre et dans le projet primitif du Gouvernement on prévoyait un seul voyage hebdomadaire direct entre Nice et Bastia. La commission — et c'est sur ce point que nous discutons — en prévoit deux par semaine.

Or, savez-vous, messieurs, quel est le nombre de passagers qui ont le tonnage des marchand ses transportés par les bateaux de la ligne Nice-Bastia ? Je prends l'année 1900, l'année de l'exposition universelle, qui est certainement la plus favorable de toutes. Eh bien, en 1900, le nombre des passagers entre Nice et Bastia, aller et retour, a été de 2.836 ce qui fait 26 voyageurs par traversée. Le tonnage des marchandises transportées sur cette ligne devrait la même année par le commissionnaire à 668 de 3.656 tonnes, ce qui fait par traversée 35 tonnes. Je vous le demande, un trafic pareil commercial deux voyages par semaine ? Un seul ne suffit-il pas ?

Ceci dit je crois qu'en vient de vue financier il faut repousser le projet de la commission ; je crois, en outre, qu'il faut le repousser parce que, ainsi que j'ai eu l'honneur de le dire au Sénat, c'est d'une affaire très vieille. Il y a dix ans que l'administration des postes lutte pour faire modifier le service actuel qui est profondément défectueux. Or, si le projet est modifié par le Sénat, il devra retourner à la Chambre, et nous ignorons combien de temps encore nous devrons attendre cette amélioration que tout le monde désire.

M. Bérenger. — Si la subvention était diminuée il faudrait, en tout cas, que le projet retournât devant la Chambre.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Evidemment, monsieur le sénateur ; mais remarquez que je demande — je me suis évidemment mal exprimé — le vote pur et simple par le Sénat du projet tel qu'il a été adopté par la Chambre, avec le chiffre de 500.000 francs pour la subvention.

J'en aurais fini, messieurs, si je ne tenais à répondre aux critiques quelque peu amères de l'honorable M. de Casabianca. Je ne voudrais pas, en effet, que le Sénat crût que j'ai parlé devant lui à la légère et que j'ai exposé des faits sans avoir derrière moi des documents positifs, ce qui est du manque au respect que je lui dois.

L'honorable M. de Casabianca, bellement et avec beaucoup d'esprit, m'a reproché de ne pas connaître ma géographie, parce que j'ignorais l'existence de deux ports dont il était question : Porto et Saccone.

Sans vouloir préjuger le niveau du monde des connaissances géographiques de personne, je crois pouvoir affirmer que pour lui les honorables membres de notre Assemblée il n'en trouvait à coup qui, avant que cette discussion s'ouvrît, ne connaissaient pas plus que moi, avant que j'aborde le projet, les deux ports en question. (Rires à droite).

Quoi qu'il en soit, je terminerai mes observations en le suivant aussi d'abord d'avoir occupé si longtemps la tribune. En descendant je rappelle qu'il y a trente-trois ans presque, et qu'il est utile de permettre une exception dans le vote sur le chiffre de 500.000 fr. pour la subvention.

Votre commission spéciale d'un côté et le Gouvernement de l'autre, tout en admettant en même chiffre, sont divisés sur l'organisation à adopter pour les services. C'est pourquoi je demande au Sénat d'adopter d'abord les premiers paragraphes de l'article 1er sur lesquels la commission spéciale, la commission des finances et le Gouvernement sont d'accord, pour aborder ensuite le point essentiel qui nous sépare, à savoir : le nombre des voyages entre Nice et Bastia.

Si vous prononcez sur ce point, vous vous prononcerez pour ou contre la proposition de votre commission spéciale.

M. Farinole, président de la commission. — Je demande la parole.

(*A suivre*).

Notes Bastiaises

Depuis bientôt un mois, à la suite d'incidents que tout le monde connaît, les corps élus de Bastia ont donné leur démission.

Le Conseil municipal devait être immédiatement remplacé par une délégation, chargée d'assurer les services, de pourvoir à de nouvelles élections et d'y procéder, rien n'a été encore fait. On ne sait si le Gouvernement a accepté la démission offerte, ni si la Commission municipale est nommée. On espère aux affiches ordinaires, mais à la mairie on n'est pas sans appréhensions et on se demande pourquoi, on ne sait encore. Bastia, on parle-t-il dans la loi, et on oublie de lui ap-

[illegible] téliens. Il me permettra de lui dire qu'il commet une erreur. Je prends la journal officiel et voilà la phrase que j'y trouve :

« Je ne veux pas revenir sur la modification concernant la ligne côtière de la Corse et qui tend à faire desservir toutes les semaines, très régulièrement, de petits ports qui n'ont pas de commerce, qui comptent de 30 à 50 habitants. »

Les renseignements que j'ai pris m'ont été fournis par mes services, et, contrairement, je crois, à ce que M. de Casabianca a avancé tout à l'heure, Sagone compte 50 habitants et Porto 30. Je m'explique. Il y a peut-être des bourgs plus importants qui sont dans la montagne, dans la région que ces ports dominent, mais je parle des ports eux-mêmes.

Mais laissons cela. Voici les renseignements donnés sur les deux ports par l'ingénieur ordinaire de la Corse :

« Port de Sagone : petit port où éclairé ni balisé, qui n'est défendu par aucun ouvrage, et d'ailleurs d'abord fermé. » — Et il précise : « Au point de vue du transit, le port de Sagone a été, tant en importations qu'en exportations, l'année dernière, au mouvement de 13,400 quintaux de marchandises. »

Quant à Porto...

M. du Casabianca. — On n'y entre jamais de navires !

M. le sous-secrétaire d'Etat. — On n'y entre jamais de navires ? Remarquez que dans le projet voté par la Chambre des députés, ainsi que l'a fait remarquer M. de Casabianca lui-même, il y a alternativement des services pour Porto et Sagone. Il y a donc des mois jours un service de bateaux pour Porto et, sous les quinze jours suivants, un bateau pour Sagone. En bien ! je crois vraiment que, que pour Porto surtout, qui, je pourrais dire, n'existe pas, au point de vue de la douane...

M. le comte de Pontbriand. — Il n'existe pas pour les ingénieurs, parce qu'ils n'y ont pas fait de travaux.

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Vous trouverez qu'une touchée, tous les quinze jours, c'est suffisant et vous estimerez que la commission du Sénat en prendra un peu loin sur les instances d'ailleurs très légitimes des représentants locaux, en demandant que chaque semaine un bateau desserve chacun de ces deux ports.

Quoi qu'il en soit, je termine mes observations et je m'excuse encore d'avoir occupé si longtemps la tribune. En descendant je rappelle qu'il y a trente-trois ans presque, et qu'il est utile de permettre une exception dans le vote sur le chiffre de 500.000 fr. pour la subvention.

Votre commission spéciale d'un côté et le Gouvernement de l'autre, tout en admettant en même chiffre, sont divisés sur l'organisation à adopter pour les services. C'est pourquoi je demande au Sénat d'adopter d'abord les premiers paragraphes de l'article 1er sur lesquels la commission spéciale, la commission des finances et le Gouvernement sont d'accord, pour aborder ensuite le point essentiel qui nous sépare, à savoir : le nombre des voyages entre Nice et Bastia.

Si vous prononcez sur ce point, vous vous prononcerez pour ou contre la proposition de votre commission spéciale.

M. Farinole, président de la commission. — Je demande la parole.

(*A suivre*).

Notes Bastiaises

Depuis bientôt un mois, à la suite d'incidents que tout le monde connaît, les corps élus de Bastia ont donné leur démission.

Le Conseil municipal devait être immédiatement remplacé par une délégation, chargée d'assurer les services, de pourvoir à de nouvelles élections et d'y procéder, rien n'a été encore fait. On ne sait si le Gouvernement a accepté la démission offerte, ni si la Commission municipale est nommée. On espère aux affiches ordinaires, mais à la mairie on n'est pas sans appréhensions et on se demande pourquoi, on ne sait encore. Bastia, on parle-t-il dans la loi, et on oublie de lui ap-

pliquer les mesures prévues en pareilles circonstances.

Car il ne faut pas prendre deux chemins pour arriver au même but, ni poser arguments sur arguments pour déterminer si c'est le Conseil qui a tort ou le Gouvernement qui a raison, dans cette malheureuse affaire des intérêts méconnus de Bastia.

Une démission collective a été donnée, démission motivée, pour des raisons plus ou moins plausibles et dont il ne me sied pas d'en discuter la valeur et l'opportunité ; mais il appartenait au Gouvernement dans les huit jours, ou de l'accepter, ou de provoquer une dissolution, qui n'est pas venue à son heure, et qui, si elle se présente aujourd'hui, n'a plus la même portée et semble, au contraire, être la conséquence de mesures fort répréhensibles si elles se produisent.

Pourquoi le Gouvernement a-t-il retardé l'exécution de la loi ? Pourquoi la retarde-t-il encore, mettant la ville dans le désarroi le plus complet ? A quels sentiments a-t-il obéi en ne voulant pas poursuivre la résolution qu'il avait prise, rebrousse, dès que la nouvelle lui est parvenue ?

Craint il des représailles ? Ou bien veut-il amener à la raison, en laissant aller les choses, des gens qui n'ont obéi, en somme, en sortant de la vie publique, qu'à des sentiments fort louables et fort généreux.

Les gens sensés de la ville se sont posé ces questions et ils en cherchent la solution, parce qu'on est fatigué de vivre dans cette incertitude qui porte les préjudices les plus considérables à Bastia dans toutes les branches de son activité commerciale, industrielle et agricole.

Quant à l'Hôtel de Ville, il n'y a plus de responsabilités apparentes, la vie publique en souffre.

Il y a un relâchement général dans tous ses services qui en dépendent.

Incertains du lendemain, les divers agents attachés à la municipalité, malgré leur bon vouloir, ne soulent plus aucune action peser sur eux, ne montrent ni le même zèle ni le même désintéressement.

Ce n'est pas crier contre personne, en affirmant que l'anarchie dans les pouvoirs publics amène, par contre-coup, l'anarchie dans les rouages divers qui les font mouvoir. Le Maire de la ville n'ayant plus la même prépondérance directe sur eux, ils doivent forcément s'en ressentir d'une façon telle que dans l'établissement du projet du budget, ses effets pèseront lourdement sur le contribuable.

Et cela dure depuis près d'un mois, et cela a l'air de vouloir aller longtemps encore, car l'administration préfectorale insulaire reste muette sur la décision à prendre, elle ne semble nullement se douter de la gravité de la situation.

La municipalité très respectueusement, dans une lettre publiée dans le *Petit Bastiais* en date du 4 décembre, rappelle au Gouvernement, la décision intervenue, et lui en demande acte conformément à la loi.

Une réponse à cette demande comminatoire ne saurait rester longtemps en souffrance. Si on l'attend, avec une légitime impatience, je suis convaincu qu'on en supportera les conséquences avec une grande modération.

Il faut que la question soit solutionnée et à bref délai.

Si l'incident qui a amené la crise est désavoué — mais d'une façon un peu plus affirmative — nos édiles peuvent, sans être taxés d'hommes légers, revenir sur une décision que la villentière approuvé.

Si le contraire se produit, il est de toute urgence, dans l'intérêt supérieur non seulement de Bastia, mais de toute la Corse, car notre ville est le déversoir naturel de l'île, de prendre une détermination et de remplacer par une commission municipale qui assurera les services, le conseil démissionnaire.

P.

Revue Hebdomadaire

Par a. le 6 décembre cent.

La physionomie du marché s'est heureusement modifiée cette semaine et la reprise qui s'est manifestée le jour même de la liquidation n'est pas restée sans écho sur lequel tous les commerçants de la cote. Nos fonds ont été particulièrement favorisés : le 3 0/0 monte à 99.45 et le 3 0/0 nouveau à 99.97.

Les Fonds Etrangers sont également en hausse. L'Extérieure à 94 87, l'Italien à 103.65 et la Haute Serbe Unifiée à 0/0 à 76.90.

Les Sociétés de Crédit restent en tendance très satisfaisante. La Crédit Lyonnais passe de 1,048 à 1 051 ; le Comptoir National d'Escompte se retrouve à 578 ; la Société Générale est recherchée à 488. Le Crédit Foncier est toujours très ferme à 760 ; il en est de même pour ses obligations foncières et communales de plus en plus recherchées par l'épargne tant pour leurs garanties que pour les nombreuses chances de lots auxquelles elles donnent lieu.

Parmi les valeurs d'assurances, les actions de la Gauloise se négocient à 425 francs, et l'Oiffeur a du fait deux bonne mentionner la Société Générale des Assurances Agricoles et la Gauloise permis les Consignes ayant effectué leur établissement réglementaire.

Les Obligations Hypothécaires ont Kercher consolident leur avance à 363 francs. Ce titre est par tout l'art l'a la société qui est de cinq millions, tandis que l'emprunt obligataire n'atteint que deux millions, elles constituent donc un placement provenant toutes les garanties de sécurité désirables en même temps que des plus remunérateurs grâce à leur cote au de 25 francs.

Nos Chemins de Fer ont en fermes.

Épisodes de 1793

12 décembre 1793. — Une troupe de patriotes (paysans rebelles, dit de Vaux dans ses relations), attaque le poste de Borgo.

De Boissieux marche lui-même contre ces hardis guerriers, mais, ayant jugé impossible de les attaquer, il retourna à Bastia.

Savon du Congo guérit crevasses gerçures

Votes de nos Députés

Scrutin sur l'ordre du jour pur et simple dans l'interpellation de M. Gauthier de Clagny, concernant l'affaire Humbert.

Nombre de votants . .	537
Majorité absolue . . .	269
Pour	203
Contre	334

La Chambre n'a pas adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté contre.

∴

Scrutin sur l'ordre du jour de M. Dubief dans l'interpellation de M. Gauthier de Clagny, concernant l'affaire Humbert.

Nombre de votants . .	461
Majorité absolue . . .	231
Pour l'adoption. . .	328
Contre.	133

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Cet ordre du jour est ainsi conçu : « La Chambre, approuvant les déclarations du gouvernement et confiance que le ministre de la justice a fait tout son devoir, passe à l'ordre du jour. »

Nécrologie

Mme Totti, décédée hier après une maladie de quelques semaines, était la veuve de notre regretté concitoyen M. Antoine Totti, et la fille de M. Ruelle, ancien recteur de la Corse, qui a laissé un nom très estimé dans l'Université et dont les ouvrages n'ont rien perdu de leur valeur, bien qu'ils remontent à près d'un demi-siècle.

Mme Totti était une femme accomplie sous tous les rapports et une mère incomparable qui avait suivi avec un affectueux dévouement l'éducation de ses enfants ; elle en a été récompensée par les prévenances les plus délicates qu'ils n'ont cessé de lui prodiguer et par les tendres soins dont elle a été entourée pendant sa maladie. Hélas, tous n'étaient pas autour de son lit, retenus au loin par les exigences de leur situation, et c'est le grand regret qui a attristé ses derniers moments.

Un nombreux cortège suivait le cercueil de Mme Totti ; le deuil était conduit par M. Joseph Totti, son fils, M. Vincent Figarella, son gendre, entourés de leurs parents.

Nous adressons aux familles Totti, Figarella, Gregory et Eloy nos bien sincères condoléances.

∴

M. le lieutenant d'artillerie Marcotte de Sainte-Marie, arrivé depuis deux semaines seulement dans notre ville, a eu la douleur de perdre sa fille Etiennette-Marie-Augusta, âgée de treize mois.

La disparition de ce cher ange a plongé dans la désolation M. et Mme Marcotte de Sainte-Marie ; tous leurs amis se sont sincèrement associés à leur deuil.

Les obsèques ont eu lieu hier matin, à 9 heures et demie.

Nous avons remarqué dans le cortège M. le général Michel, gouverneur de la Corse, ainsi que tous les officiers de la garnison.

Une superbe couronne de fleurs naturelles couvrait le cercueil ; d'autres couronnes ont été offertes par MM. les officiers d'artillerie et par les sous-officiers de la 7e batterie.

Nous prions M. et Mme Marcotte de Sainte-Marie d'agréer l'expression de nos douloureuses sympathies.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Colombani Edouard, receveur ambulant de 4e classe des contributions diverses à Tougonat, est placé à la tête du bureau de Lavigerie.

— M. Zigliara, rédacteur de 4e classe au bureau de la direction administrative des travaux de la ville de Paris, à la préfecture de la Seine, passe à la Caisse municipale.

— M. Olmi, candidat des douanes à Alger, est nommé surnuméraire à Alger.

— M. Colonna, inspecteur de l'enseignement primaire à Condom, précédemment nommé à Saint Pons, est maintenu, sur sa demande, à Condom.

Chronique du Vol

Des malfaiteurs ont tenté cette nuit de pénétrer dans la boucherie Ottaviani Jean-Baptiste, située dans la rue Napoléon, maison Bozzio, près l'église Saint-Roch.

Entre deux et trois heures du matin, des individus ont attaqué l'une des portes qui donnent sur la rue en tâchant de dérocher le panneau inférieur. On sait que dans la plupart de nos boucheries, le panneau supérieur est remplacé par des barres de fer et qu'il n'existe pas de volets. Pendant que les malfaiteurs poursuivaient cette opération, le chien de garde se mit à aboyer, et fourra son museau entre les barreaux. Il reçut une balle de revolver qui lui laboura la machoire.

Les malfaiteurs durent cesser leur triste travail, car le chien blessé ne cessait d'aboyer. Au matin, lorsqu'on pénétra dans le magasin, on constata que le panneau avait été en partie détaché ; le parquet était couvert de sang et la malheureuse bête se tenait dans un coin, une partie de la machoire pendante. Il lui facile d'établir ce qui s'était passé.

Constatons l'audace de ces malfaiteurs qui ont tenté de pénétrer dans un magasin gardé par un chien, et situé à proximité de trois fours à pain où on travaille toute la nuit.

∴

Jeudi matin, sur le marché, une cuisinière constata qu'on lui avait volé son porte-monnaie. M. Sicorani, garde de la Cour, se souvint qu'il avait vu un individu se baisser pour ramasser un porte-monnaie. Sur ses indications on rechercha cet individu qui reconnut le fait en affirmant que le porte-monnaie était vide. On l'avait donc laissé tomber après avoir retiré ce qu'il contenait.

Gare aux pick-pockets.

Gazette Départementale

VEZZANI. — M. Ristercasi Ange Antoine Michel, de Vezzani, a été nommé cantonnier sur la route forestière 6, à la résidence de Vadina.

∴

CAMPILE. — M. Mattei Mathieu, facteur rural à Vescovato, tournée supprimée, est nommé facteur rural à Campile, en remplacement de M. Pietri, retraité.

∴

OTA. — Le gendarme Denis est nommé brigadier à Ota ; en remplacement de brigadier Meslin, qui passe à Tochas.

∴

CORTE. — M. Mattei, agent-voyer cantonal, est nommé agent-voyer d'arrondissement à Corte.

LA LAXATOSE est le seul remède qui guérit radicalement la constipation et tous les maux qui en découlent, 2 fr 50 la boîte, au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards, Paris, ou dans toutes pharmacies.

L'Affaire du Port Neuf

Nous revenons sur l'événement de la nuit dernière qui a fort impressionné notre population, car elle n'ignore pas que Pettinati et Bottari comptent en ville de nombreux sujets de leur espèce capables, au besoin, de ne pas reculer devant l'assassinat pour satisfaire leurs rancunes et leurs appétits.

Il semble, en effet, bien établi maintenant par les divers témoignages recueillis par M. le substitut Pierangeli et par M. le juge d'instruction Virgitti, que la mort de l'agent Bertrand était réglée depuis longtemps.

En diverses circonstances, Pettinati aurait proféré des menaces de mort contre l'agent Bertrand : ces menaces, il les avait proférées soit avant les faits qui ont amené sa dernière condamnation ; soit le jour où il a été condamné, en quittant la salle d'audience, — ces menaces ont été entendues par M. Nardini, avocat, — soit enfin pendant sa dernière détention.

En prison, un guet-à-pens avait été ourdi contre l'agent Bertrand ; il avait été décidé d'attirer cet agent au numéro 30 de la rue Droite, où habitent des filles soumises ; les agresseurs devaient se tenir dans le passage qui communique avec le boulevard Saint-Angelo, de manière à assurer leur fuite, après avoir mis leur sinistre projet à exécution.

L'agent Bertrand, informé de ces faits, en avait rendu compte à M. le commissaire central qui l'avait engagé à bien se tenir sur ses gardes.

On comprendra facilement que l'agent Bertrand, ainsi prévenu, n'eût pas attendu que Pettinati fût le premier. D'ailleurs, il résulte de l'enquête que lorsque l'agent Cesari maintenait Bottari par le poignet, Pettinati s'est jeté sur Bertrand à deux reprises et l'a violemment saisi à la gorge.

M. le docteur Pitti-Ferrandi a constaté des traces d'ongles au cou de l'agent et des ecchymoses au haut de la poitrine faites par une main qui avait saisi le cou et qui l'avait bien serré. Bertrand avait cependant réussi à se dégager, mais il vit Pettinati mettre la main dans la poche de son pantalon et en tirer un objet, c'est alors qu'il fit feu. En effet, la fille Astoffi a trouvé hier matin, sur le lieu de l'événement, le couteau ouvert de Pettinati qui lui était tombé des mains lorsqu'il a été blessé.

M. l'avocat Nardini, suppléant du juge de paix, M. le commissaire central Damas, M. le commissaire spécial Giannoni avaient commencé l'enquête. M. le substitut Pierangeli est venu ensuite, et en l'état du flagrant délit, s'est saisi de l'affaire. Pettinati n'a voulu rien dire. Il s'est contenté de répondre que c'était Bertrand qui l'avait tué. — Pourquoi ? a demandé M. le Substitut. Pettinati a gardé le silence.

M. le substitut Pierangeli a commencé l'instruction dans le cabinet de M. le Commissaire central, d'où il n'est sorti qu'à quatre heures du matin.

Vers sept heures est intervenu M. le juge Virgitti, qui s'est rendu à l'hôpital pour interroger le blessé. Pettinati a prétendu devant ce magistrat qu'il s'était rencontré, par hasard, avec Bottari chez la femme Nicolai, et qu'à un moment donné les agents Cesari et Bertrand ont pénétré dans la pièce où ils se trouvaient et que ce dernier, sans mot dire, avait fait feu sur lui. Il a été impossible à M. le juge d'instruction de tirer d'autres explications de la part du blessé.

∴

Lorsque Pettinati a été déshabillé à l'hôpital, on a constaté qu'il portait un double vêtement : il avait, en effet, deux pantalons et deux vestons ; le costume de dessus, en velours marron à côtes, était celui de Bottari, et le complet gris que l'on a pu voir sur Bottari lorsqu'il a été conduit du poste de police au parquet, appartient à Pettinati.

∴

La balle est entrée par la partie antérieure de la poitrine, au-dessus du sternum et s'est logée dans les épaules, d'où elle a été extraite par MM. les docteurs Ramaroni et Giorgi. C'est un projectile du calibre 7. L'état du blessé est très grave. Après l'extraction de la balle on avait eu un peu d'espoir, mais vers quatre heures on a désespéré et Pettinati a été administré.

De nombreux témoignages recueillis par M. le juge Virgitti il est établi que l'agent Bertrand a agi en état de légitime défense et lorsque ses jours étaient menacés.

∴

Nous apprenons que par arrêté en date d'hier, 11 décembre, M. le Maire a élevé les agents Bertrand et Cesari à la 1re classe de leur grade, et leur a accordé une gratification.

Lecture du dit arrêté sera faite en présence de tous les agents à l'appel du matin.

∴

A l'instruction Bottari a soutenu qu'il était arrivé chez la femme Nicolai tout seul et que peu d'instants après était survenu Pettinati. Lorsque les agents arrivèrent, Cesari le fouilla et lui saisit son revolver ; Pettinati s'approcha. L'agent Bertrand dit à ce dernier de se tenir au large, mais Pettinati ayant continué à avancer, l'agent lui tira un coup de revolver.

Mais toutes ces allégations sont détruites par les déclarations de la femme Nicolai et de sa bonne qui confirment le récit des agents.

Bottari a été mis sous mandat de dépôt pour tentative de meurtre sur les agents et port d'arme prohibée.

Vous préoccuperiez-vous d'un danger évident ?

Albert LOUIS

LE MÉSIL-THILLOT (Vosges), le 7 Mai 1903.

Messieurs, Du symptôme définis et bientôt mes sœurs, mon enfant n'en souffrit de nouveau plus à temps et, lui ayant fait prendre de l'Emulsion Scott, avons constaté dès les premiers jours qu'il était rapidement en voie de guérison. Il est bien actuellement et très fort pour ses 11 ans. Nicolas Louis, cultivateur au Mésil.

Mendiers Delisle et Cie, Paris.

Phtisie. Il faut nous bien garder de la phtisie, la terrible, nous défendre vaillamment de toutes nos forces. Il ne peut y avoir discussion à ce sujet : il n'est pas de remède qui, pratiquement, les symptômes de la phtisie, n'en désintéressera ; vous mettez que tous autres. Si donc vous remarquez quelques-uns des signes précurseurs de la phtisie ou des maladies qui y conduisent : pâleur continuelle, toux, élévation de température pendant la nuit, perte d'appétit, des aujourd'hui, à l'heure même, donnez à votre malade de l'Emulsion Scott. Le meilleur remontant de France. M. Louis vous explique tout au long comment procéder. Dès que par les symptômes il se fait rendu compte du danger approchant, il change de la moitié de février et donna de l'Emulsion Scott à son enfant. Comme elle le fera toujours, et comme elle le fera aussi bien pour vous, l'Emulsion Scott sauva enfin vos rejetons dont et mercier.

L'Emulsion Scott seule guérit; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tant imité, excepté son pouvoir de guérir. Un pêcheur portera sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott; pour éviter les contrefaçons exiger dans le flacon *Scott* avec le pêcheur, votre garantie qui est inscrite. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude des meilleurs chimiques constitutifs du sang, des os et des tissus. Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon) jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Monsieur Delisle et Cie, 2, Place Vendôme, Paris.

Les Délégués sénatoriaux

Arrondissement de Corte

Ortale. — Paoli Alexandre.

Populasca. — Casabianca Dominique Philippe. Sup. Fiocconi Augustin.

Perelli. — Massoni François. Sup. Santinacci Sauveur.

Pietriaggio. — Pietrini Pierre Jean. Sup. Bandini Jean André.

Pancheraccia. — Franceschi Joseph Félix Sup. Poletti Charles François.

Perata. — Leoni Jean Ourcia. Sup. Leoni Joseph Marie.

Pierrole. — Colonna Michel Ange. Sup. Colonna Dominique.

Piedigriggio. — Colonna Bonaventure. Sup. Simoni Simon J.

Rapaggio. — Chipponi Jacques Sup. Pieri Ours Toussaint.

Serra di Fiumorbo. — Antoni Charles Mathieu, Cariotti Benjamin. Sup. Ottomani Ange Brand.

Sermano. — Mariani Jean Paul. Sup. Mariani Don Mathieu, adjoint.

Saint-André-de-Bozio. — Poggi Pierre Marie, Poggi Jean Pierre. Sup. Simonini Antoine Baptiste.

Solaro. — Giudicelli Louis, maire, Rossi Ernest. Sup. Gini J.-B.

Tox. — Raffalli Jules François, Nicolai Nicolas. Sup. Durisi Jean Laurent.

Tralonca. — Angelini Marcel. Sup. Raffalli Xavier.

Tarrano. — Abbé Marcantoni Jean Thomas Sup Timotei Simon François.

Venaco. — Rognoni Antoine Marc, Stefani Lucien. Mariani Bernardin. Sup. Battesti Paul Félix.

Valle di Rostino. — Bernardi Pascal, Mattei Mathieu. Sup. Bernardi André, adjoint.

Zicavo. — Pieri Sampiero, Mariani Ange Marie. Sup. Andrei Jules François.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 11 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10 à midi, + 12°. — 7 heures du soir + 11 5

Maxima. 12 4 *Minima.* 9 2

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. midi, 767 mm. 6 heures du soir 767 mm.

Vent. Dans la matinée, E. modéré. Dans l'après-midi, E. modéré.

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

L'âge des mélèzes

Il résulte d'une communication d'un inspecteur des forêts de Sion (Suisse) que les mélèzes peuvent atteindre une longévité aussi extraordinaire que celle des chênes, qui passaient, cependant, pour détenir le record à cet égard.

Dans une propriété, aux environs de Sion, se dressent deux énormes mélèzes de vingt mètres de haut et de neuf mètres de circonférence à la base, qui sont cités dans un plan de partage datant de 1546.

Il existe dans la région, un mélèze encore plus âgé. Cet arbre, s'élevant près de Lonèche-les-Bains, porte, gravée sur son écorce, la date de 1400 Mais est ce un homme du début du quinzième siècle qui a fait cette inscription ? Voilà la question !

∴

Absinthe Cuenrier

L'Oxygénée verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

∴

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 2 à 3 heures.

∴

Syndicat des bouchers

Les membres du syndicat des patrons bouchers de Bastia sont convoqués le 13 courant à 8 heures du soir, dans une salle de l'Hôtel-de-Ville, pour renouveler le bureau.

Conformément à l'article 6 de nos statuts, au rapport sur la situation budgétaire du syndicat sera fait à cette réunion.

La présence de tous les membres est indispensable.

Pour le bureau,

Le Secrétaire, D. Rocchi.

∴

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

∴

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi-litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

∴

Cabinet médical

Le docteur Benetti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

∴

Au Port

Le vapeur français *Insulaire*, capitaine Udino, est arrivé de Livourne avec passagers et marchandises, et est reparti pour Nice.

— Le vapeur *Cyro*, capitaine Tanca, est arrivé de Porto-Torres avec passagers et est reparti pour Livourne.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
S. J.B. Nessala, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

AUX AMATEURS
DU BON VIN
H. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

A l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0 40 et 0 50 le litre,
AU DEMI-GROS 0 35 et 0 40 le litre,
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FUTAILLE D'ITALIE 1 fr. 25 le futaille.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MIOU et ses vins, le prix de vente à consommer sur place est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — Le maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeanne, en botte, en barriques et en demi-muids au choix de client.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Bourse de Paris

	10 déc.	11 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.75	99 70
— 3 p. 0/0 amorti.	99.40	99.40
3 0/0 nouveau .	98.85	98 80

Dernière Heure pour Vendredi

Les retraits DES CAISSES D'ÉPARGNE

L'excédent des retraits des caisses d'épargne sur les versements effectués du 1er janvier au 10 décembre 1902, s'élève à la somme de 129.212.774 francs.

Les effectifs de l'escadre de la Méditerranée *et la* COMMISSION DU BUDGET

La commission du budget s'est réunie aujourd'hui, à 2 heures, au Palais-Bourbon.

Après une vive discussion, elle a rétabli les crédits pour le maintien des effectifs de l'escadre de la Méditerranée.

Le ministre a accepté ce rétablissement.

La grève de Marseille

Situation alarmante

La situation devient tous les jours plus grave, car on constate que la population est sympathique aux grévistes.

Tous les syndicats ouvriers ont adhéré à la grève générale. Au premier signal, tous les ouvriers abandonneront leur travail.

Les inscrits maritimes sont toujours très unis.

La majorité des ouvriers des quais paraît disposée à faire grève.

La grève générale

Une grande réunion des inscrits maritimes a eu lieu dans la matinée à la Bourse du travail.

M. Rivelli, secrétaire général du Comité de la grève, a confirmé la décision des inscrits d'abandonner leurs revendications et de faire cause commune avec le prolétariat pour la grève générale.

∴

de Nantes :

Les inscrits maritimes de Nantes ont repoussé la proclamation de la grève générale.

∴

M. Tissier, chef du cabinet du ministre de la marine, est arrivé aujourd'hui à Marseille, pour examiner la situation.

Départs de paquebots

L'aspect des quais de la Joliette et des Môles était aujourd'hui plus triste que ces jours derniers.

Le travail est nul.

Aucun paquebot n'a quitté aujourd'hui le port de Marseille.

∴

Le paquebot *Balkan*, de la Compagnie Fraissinet, partira vendredi à midi, pour Bastia.

AU VÉNÉZUÉLA

Protestation du général Castro

Le président Castro a protesté dans une lettre contre l'attitude agressive de l'Allemagne et de l'Angleterre.

Il constate avec regret que ces deux puissances ont eu recours à la force au lieu de suivre la voie diplomatique, d'autant plus que les différends dont il s'agit tournent sous la juridiction des lois du Venezuela. Il croit qu'elles ont plutôt voulu créer une nouvelle agitation dans le pays.

Le général Castro ajoute qu'il n'a jamais nié les obligations du gouvernement vénézuélien, mais qu'il considérait, qu'avant de donner satisfaction aux étrangers, il lui fallait étouffer définitivement la révolution.

Le consul du Vénézuela à Londres appuie les déclarations contenues dans la lettre du président Castro et accuse les deux puissances européennes d'avoir soudoyé le général Matos, chef des révolutionnaires vénézuéliens et d'exciter à la révolution pour faire le jeu de leurs nationaux spéculateurs.

Arrestations des sujets anglais et allemands

Le président Castro, en signe de défi, pour répondre à la capture des quatre canonnières vénézuéliennes, a fait arrêter tous les résidents anglais et allemands.

Cette mesure aurait surtout été prise afin de faire servir ces prisonniers comme otages, le cas échéant.

∴

Les résidents allemands et anglais arrêtés, par ordre du gouvernement, ont été remis en liberté, sur l'intervention du représentant du gouvernement des Etats-Unis.

Déclaration du président Castro

Le président Castro a lancé une violente proclamation contre la lâcheté et la perfidie de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Toutes les provinces ont promis de fournir des soldats au président pour soutenir les droits du Vénézuela.

A la légation allemande

La foule a brisé à coups de pierres les fenêtres de la légation d'Allemagne.

EN SUISSE

Le nouveau président

M. Doucher, vice-président, est élu président de la Confédération helvétique pour l'année 1903.

Etat Civil

Naissances

Tartaroli Emma-Nataline.

Décès.

Marcotte de Sainte Marie, Etiennette-Marie-Augustine, 13 mois, de Versailles.

Totti Joséphine, veuve, 75 ans, du Mans.

Narelli Antoine-André, marié, 64 ans, de Cervione.

Navigazione Generale Italiana
Società riunite
FLORIO e RUBATTINO
Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Retour de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie Florio et Rubattino, à Bastia.

Ouverture de Crédit

A Négociants ou Industriels solvables momentanément gênés, ayant facilités d'escompte.

Demander la notice explicative au Directeur del *Centro del Credito Mutuo*, Calle Claris, 49, Barcelone.

PRIME 00600
aux lecteurs du *Petit Bastiais*

La Photographie de l'Art Nouveau 23, rue de l'Opéra, Bastia, accorde une réduction de 50 0/0 et une prime (Un portrait format Salon de la valeur de 5 francs) à toute personne qui présentera un numéro du *Petit Bastiais* portant cette annonce.

CHARCUTERIE
CONTINENTALE
Cours Sebastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

VINS
Domaine de Campoloro Cervione.
Rouge 0,35
Blanc 0.40
Blanc Malvoisie 0,50
de Petricconi, propriétaire, 33, rue de l'Opéra, au 1er.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
A l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

PÉTROLE
Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.
La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.
Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.
Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.
En vente dans tous les magasins.

GRANDS MAGASINS
de Tissus et Nouveautés
MARINETTI FRÈRES
Bastia
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
Usine à vapeur
Le perfectionnement de notre outillage nous permet de vendre les meubles à des prix inconnus à ce jour.
Lits cintrés noyer massif verni, 2 places, 45 fr.
Lits à deux places façon noyer plus avantageux que les lits en fer, prix : 27 fr.
Lits de milieu en noyer à colonnes cannelées, largeur 1 m., plus avantageux que les lits en fer et cuivre, prix : 39 fr.
Tables à volet noyer verni, 8 places, 25 fr.
Toilettes anglaises avec glace largeur 0m90, 22 fr.
Guéridons ronds vernis, 12 fr.
Les meubles sortant de la maison Marinetti Frères sont garantis de fabrication supérieure.
Grand assortiment de chambres, salons et salles à manger riches de tous styles.
Fabrication spéciale du Louis XV
Lits en fer et fer et cuivre.

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la botte.

L'Excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boites de 100 cigares		Boites de 50 cigares		Boites de 25 cigares		Boites de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annonsoo argentés	2.50	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	República	1.95	Palomas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2.50
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettes avec plume	0,40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50		
Judith	4.75	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	Cigares Bandes Bahia (A)	15.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.00	Le Commandeur	2.25	— — (B)	16.00
Londrès	6.50	Flor de Cabinetto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Bandes rosa	18.00
Renrurel P.	7.00	Hermelin	7.00	Monitor	4.00	— Conrants	20.00
Térésita F.	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Tordus	20.00
Co'ombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	— Longs et Fins	20.00
Colombi	12.50	Flor de Libelar	8.00	Récompensa	5.00	Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Los Cibolèros	10.00	Otello	10.00	Concordia	9.00	sans les dorées	24.00
		Impériales	10.00	Henri Clay	9.00	Courts	24.00
		Mattei (doré)	4.00	Villar de Villar	10.00	Japon	24.00
		Mattei (avec bague)	2.00			Havane grand Trabucos	24.00
		Le Commandeur	3.50			10 Trabucos	26.00
						Pressés extra	30.00
							le mille
						Cigares Toscans	45.00
						Vevey longs	40.00
						Vevey courts	18.00
						Vevey fins	26.00
						Brissacco (avec paille)	30.00

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la botte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Cº Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,50 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant MATTHIEU OLLAGNIER. Bastia. Imprimerie Ollagnier.

27e ANNÉE — SAMEDI 13 DÉCEMBRE 1902 — N° 317

00601

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Lucine.
SOLEIL : (heure officielle)
Lever, 6 h. 57 m. — Coucher, 3 h. 55 m.
Lune : Pleine, le 14 — Dernier quartier, le 21
FÊTE DE DEMAIN : Sainte Léocadie.

12 Décembre

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 4 décembre

(Suite)

M. le président. — La parole est à M. le président de la commission.

M. le président de la commission. — Messieurs, avant tout je rends grâce à M. le sous-secrétaire d'Etat et je le remercie; nos inquiétudes sont calmées complètement et il est bien certain que, acceptant ce que nous sommes bien forcés d'accepter, après le renvoi à la commission des finances ordonné par le Sénat, persuadés que le chiffre de la subvention sera voté, il est bien certain, dis-je, que toutes les autres questions de services maritimes pour la Corse sont secondaires.

Cela dit, je vais répondre aux observations que j'ai entendu faire à mes côtés, il y a un instant, par mes honorables collègues :

« Pourquoi donc, disaient-ils, n'avoir pas accepté le projet de la Chambre des députés et pourquoi avoir retardé le vote du Sénat ? A quelle époque donc les services que la Corse demande en grâce, pourront-ils être définitivement organisés ? »

Messieurs, je suis personnellement et au plus haut point intéressé à établir qu'en aucune façon ce que j'ai cru devoir faire à une de nos précédentes séances n'a pu nuire aux intérêts de mon pays.

Il y avait plus de douze ans que nous vivions sous un régime provisoire, absolument néfaste pour la Corse. Pendant douze ans, la Chambre des députés n'était pas parvenue à organiser entre le continent et notre île un service de bateaux à vapeur acceptable.

Nous allions entrer en vacances, lorsque tout à coup nous avons été informés au Sénat que la Chambre des députés avait enfin voté un projet.

Le Journal officiel nous en a fait connaître le texte, et cinq ou six jours après, tout au plus, M. le ministre du commerce déposait à l'appui du Sénat et j'ajoute, mais par lui que ce projet, que nous avions encore eu le temps à peine de lire au Journal officiel, allait venir en discussion devant nous.

Ayant sous les yeux les dispositions de la loi qui allait être présentée par M. Millerand, je vis que, dans les itinéraires, il y en avait deux qui, d'après moi, ne pouvaient être acceptés. Je recevais, en outre, une dépêche d'un ancien membre du Parlement qui me disait : « Les services sont à Porto ou à Sagone et les deux représentants de ces deux centres protestent et demandent que le bateau côtier fasse relâche à Porto et à Sagone et vice versa. » Notez bien, messieurs, que tout en reconnaissant et que le port de Porto et que le port de Sagone, en l'état, n'est pas une grande importance, il faut cependant que je m'explique sur ce point.

Le port de Porto dessert deux cantons : le canton d'Evisa et le canton de Piana. Le port de Sagone dessert aussi deux cantons. Chacun de ces deux ports dessert donc des villages qui représentent des résidences de plus de 10.000 habitants.

Déjà deux par ce télégramme, j'étais informé qu'une compagnie, la compagnie Fraissinet — je ne la connaissais que sous ce nom — se proposait, dès l'instant où le chiffre de la subvention avait été sensiblement élevé à la Chambre, de se présenter à l'adjudication.

Peu avant que quelques minutes devant moi, je m'adressai à un de mes honorables collègues, armateur à Nantes, et je lui dis : « Vous devez avoir entendu parler de cette compagnie nantaise ? » Tout d'abord, il ne savait pas trop de quoi il s'agissait, mais enfin, par quelques renseignements j'ai pu le fixer et il m'a répondu : Cette compagnie est une compagnie très sérieuse.

Préoccupé surtout par cette idée que si une concurrence ne s'établissait pas, que si la compagnie qui exploite depuis si longtemps mon malheureux pays conservait le monopole, mon département était un département perdu sans espoir, je suis monté à la tribune pour m'opposer formellement à ce que le projet — tel en discussion immédiatement ; car, remarquez-le, après avoir mis toute ma bonne volonté à organiser nos services maritimes postaux, la Chambre a voté le projet dans l'espace de quelques minutes, une vingtaine au plus, sans discussion, je puis dire.

Je vais prouver dans un instant que la Chambre n'a pas examiné avec une attention suffisante la proposition qui lui était présentée. Mais quelques jours se passent, et on voudrait que nous, Sénat, sachant à peine de quoi il s'agit, nous en terminions en quelques instants !

Il faut dire que les dispositions étaient bien prises : volontairement ou non, le projet est venu en discussion devant la Chambre huit à dix jours avant les vacances, et cinq ou six jours après il est venu devant le Sénat où l'on nous demandait de prendre une décision sur-le-champ.

J'étais seul de mes collègues de la Corse présent à la séance, et immédiatement il m'a semblé que le projet de la Chambre ne pouvait être accepté par nous.

Maintenant, je m'explique.

J'ai été heureux d'obtenir depuis l'adhésion connaître de M. de Casabianca.

On ne manquera pas de m'objecter que je suis mal venu à critiquer aujourd'hui des services votés par la Chambre, puisque la commission du Sénat — dont j'ai l'honneur d'être le président — les a adoptés.

En effet, la commission du Sénat a accepté tous les itinéraires précédemment votés, cherché à les améliorer, mais pour cette excellente raison que nous ne voulions pas qu'on pût nous reprocher d'avoir touché aux itinéraires déjà admis par la Chambre, et d'avoir ainsi retardé indéfiniment l'établissement de nos services postaux.

J'appelle d'une façon toute particulière votre attention sur un itinéraire qui, d'après la commission des finances, grève sans aucune utilité, lourdement ces services postaux, itinéraire que, cependant, vous tant en terminer au plus tôt, la commission du Sénat n'a pas repoussé.

Je vous demande pardon d'entrer dans ce qu'on pourrait peut-être appeler des longueurs, mais je crois utile d'insister sur ce point.

Parmi les services se trouvent dans le projet soumis à la commission du Sénat, la ligne Calvi-Ile-Rousse à Ajaccio, existait avant le vote de la Chambre, avec prolongement sur Propriano et Bonifacio.

Le vote de la Chambre crée une seconde ligne Calvi-Ile-Rousse-Ajaccio, desservie par le côtier. Remarquez-le, messieurs, Calvi-Ile-Rousse sont reliés à Ajaccio par une ligne de chemin de fer et la distance kilométrique d'Ile-Rousse à Ajaccio est de 162 kilomètres ; la distance par mer est absolument égale.

Donc Calvi-Ile-Rousse sont reliés à Ajaccio par une ligne postale. Ils sont déjà reliés par l'ancien service existant avant le vote de la Chambre, par bateau à vapeur. Le vote de la Chambre crée une seconde ligne par bateau, c'est le côtier, et à ces deux lignes on veut en ajouter une troisième suivant la même itinéraire.

Prenons M. le sous-secrétaire d'Etat à être utile de vous parler de la quantité de voyageurs et de marchandises partant, pendant l'Exposition universelle de 1900, de Bastia pour Nice, je vous parlerai, moi, de l'importance de cette troisième ligne : Calvi-Ile-Rousse-Ajaccio. Savez-vous ce qu'elle donne par voyage ?

Nous pouvons facilement le calculer. Alors qu'il n'existait qu'une seule ligne, elle donnait, par voyage, trois passagers et quatre tonnes de marchandises ! Maintenant, on veut créer deux autres services. Par conséquent, par voyage, la compagnie concessionnaire devrait table sur un voyageur et une tonne de marchandises. (Exclamations et rires).

C'est dans ces conditions qu'il s'agissait d'approuver le projet voté par la Ch mbre des députés.

Naturellement, nous nous sommes dit : c'est une véritable aberration. Comment ! la compagnie concessionnaire doit tabler sur un voyageur et une tonne de marchandises par voyage ? et alors, nous avons compris le motif qui avait déterminé la Chambre à créer cette ligne : la Chambre évidemment n'a apporté aucune attention aux itinéraires ; c'est la compagnie Fraissinet, et cette compagnie seule, qui a demandé un trois-mâts voyage par semaine Ile Rousse Calvi à Ajaccio je vais le prouver. Le public n'y a aucun intérêt, car ni le conseil municipal d'Ajaccio, ni celui de Bastia, ni celui de Calvi ou de l'Ile-Rousse n'ont jamais demandé la création de cette troisième ligne. Ni le conseil général ni les chambres de commerce ne l'ont demandée, pas plus que les conseils d'arrondissement ; aucun des députés n'y a songé et aucun des ministres du commerce qui se sont succédé depuis douze ans n'y avait pensé.

Soyez persuadés que, si la question revenait à la Chambre, celle-ci s'empresserait de rayer cette ligne et reconnaîtrait, comme la commission des finances vient de le déclarer, qu'elle n'offre absolument aucune utilité. Cependant dans le projet de la Chambre, elle a été créée pour favoriser la compagnie Fraissinet, qui, évidemment, a été la seule à avoir le désir de se la imposition. Je vais vous en donner la raison : la principale industrie qui existe en Corse est la fabrication du charbon de bois.

Jusqu'à présent, notre malheureuse marine marchande, qui compte tant de vaillants et infatigables travailleurs, trouvait quelques bénéfices au transportant environ 80 000 tonnes de charbon de bois qui a 8 ou 9 fr. la tonne, font de 600.000 à 700.000 fr. par an ; mais la compagnie Fraissinet qui a de vieux rabots dont elle ne sait que faire...

M. Farinole. — Et qui ne trouve pas à les utiliser, a imaginé de les substituer à nos navires à voile. En voici la preuve : alors qu'on porte le minimum de la vitesse à 14 nœuds pour un service entre Marseille et les ports d'Ajaccio et de Bastia, on n'en fixe aucune entre Marseille-Ile-Rousse-Calvi, avec prolongement sur Ajaccio, Propriano et Bonifacio.

Si on ne voulait pas donner une vitesse de 14 nœuds minimum à cette dernière ligne, ne devait-on pas au moins lui garantir un minimum de 12 nœuds ? Mais le matériel de la compagnie Fraissinet ne doit pas être perdu pour la Corse et il faut qu'elle le subisse encore pour une période de quinze années !

La compagnie Fraissinet veut uniquement, se préoccupant fort peu des intérêts de notre marine à voiles, prendre le charbon de bois partout où il en existe des dépôts. Or, il en existe précisément à Porto et à Sagone, et cette ligne ne prolongeant sur Ajaccio Propriano et Bonifacio, le hasard fait que ces dépôts n'existent sur notre côte orientale que dans les divers ports que je viens d'indiquer. Je pense en avoir assez pour montrer combien cette ligne est avantageuse à la compagnie Fraissinet. Encore une fois elle ne transporte pas de passagers et pas de marchandises, ou du moins une quantité de marchandises si insignifiante que on n'est évidemment pas la peine d'en parler. Et ici je donnerai une explication qui n'a pas encore été fournie au sujet des relâches aux ports de Porto et de Sagone. Ainsi que vous avez pu le voir, par les lectures qui vous ont été faites, les ports de Porto et de Sagone n'ont orsent guère que du charbon de bois. J'ignorais que cette constatation se trouvât dans certains géographiques. Il en résulte qu'il suffit à la compagnie Fraissinet d'aller tous les quinze jours dans chacun de ces deux ports pour ramasser tout le charbon qui y a été déposé ; n'est pour ce motif que nous trouvons dans le projet de la Chambre : « Porto ou Sagone, » et que dans un intérêt général mon honorable ami M. de Casabianca et moi nous aurions désiré des relâches dans ces deux ports.

Mais dès l'instant où la compagnie Fraissinet a établi ce service dans son seul intérêt, sans revenir sur ce qui vous a été dit et lu par M. de Casabianca, et sans m'étendre sur le service Marseille-Nice avec relâche à Toulon, je laisse de côté pour le moment la compagnie Fraissinet, car j'ai le plus grand intérêt à établir maintenant que M. le sous-secrétaire d'Etat, évidemment trompé par ses bureaux, a repoussé à priori les offres qui pouvaient être faites par d'autres que par la compagnie actuellement concessionnaire. Sur ce point, j'espère arriver à une démonstration complète.

M. le sous-secrétaire d'Etat, parlant de la compagnie française de navigation et de constructions navales, dont j'ai le droit et le devoir de vous entretenir, puisque l'honorable rapporteur de la commission des finances a appelé sur elle votre attention, s'est, d'après le Journal officiel, exprimé en ces termes :

« Cette compagnie, je ne la connais pas. Je ne sais quelle elle est. Je ne puis donner des renseignements sur son compte. »

Telles sont les paroles dont s'est servi M. le sous-secrétaire d'Etat.

Nous avons été amenés, nous, à nous renseigner, et voici comment :

Vous n'ignorez pas que le Sénat avait décidé que le projet relatif aux services maritimes postaux de la Corse serait renvoyé à une commission spéciale.

Dès que cette commission s'est réunie, il a été question de cette compagnie, qui demanderait à devenir concessionnaire. A ce moment, c. le sous-secrétaire d'Etat nous a fait une observation parfaitement juste ; il nous a dit : « Mais voyons, cette compagnie n'a pas encore donné signes de vie ; qu'elle fasse des offres, qu'elle consente à déposer le cautionnement de 200.000 fr. exigé de tous ceux qui veulent se présenter comme soumissionnaires ; nous verrons alors ce que nous devrons faire. »

Les membres de la commission ont décidé qu'avant tout, en ma qualité de président de la commission, j'écrirais au président de cette compagnie pour lui dire de se mettre en règle dans les conditions que je viens d'indiquer.

M. de Casabianca vous a donné lecture, à la dernière séance, de la réponse faite par le directeur de cette compagnie, inconnue de la le sous-secrétaire d'Etat.

Eh bien, cette compagnie, nous la connaissons, et voici ce qui résulte des renseignements que nous avons dû prendre :

« Cette compagnie est la compagnie française de navigation et de constructions navales et anciens établissements Satre réunis, au capital de 6 millions de francs, qui a son siège à Paris, 59, boulevard Haussmann, qui possède des chantiers de construction à Nantes et à Arles, et des ateliers puissants à Lyon et à Rouen. Elle est présidée par M. Nicliause, l'industriel bien connu, qui fournit des chaudières à toute notre marine de guerre et dont les types sont en usage non seulement sur nos navires, mais aussi sur les navires de guerre de l'Angleterre, de l'Italie et de la Russie. »

Voilà, messieurs, ce qui résulte des renseignements que nous avons reçus, et que je demande à M. le sous-secrétaire d'Etat de contrôler.

J'insiste sur ce point parce qu'il tendra à établir que le désir de M. le sous-secrétaire d'Etat n'est pas d'appeler les soumissionnaires, mais de les écarter — j'arriverai dans un moment à cette démonstration évidente, matérielle.

Ah ! vous avez dit, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que vous ne connaissiez pas cette société !

Eh bien, je vais établir que vous êtes trompé par vos bureaux ; je vous le prouverai de la façon la plus indiscutable. Vous me répondrez quand je vous aurai fait connaître les motifs sur lesquels je me base. J'attends avec une impatience que vous comprendrez ce que vous trouverez à me répondre, monsieur le sous-secrétaire d'Etat. En disant que vous ne connaissiez pas cette société, vous avez laissé le Sénat sous l'impression vague, que, devant les aléas de l'inconnu, le mieux serait encore d'avoir recours aux services éprouvés de concessionnaire actuel.

Vous ne connaissez pas cette société, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, mais je le dis pour la troisième fois ! Eh bien, écoutez ceci : Vous avez été mal renseigné que possible par vos bureaux, car cette société effectue, pour le compte de votre département, jusqu'à cinq services de transports de dépêches ; elle a des contrats postaux — entendez-vous bien ? — avec le sous-secrétaire d'Etat entre Québecon et Belle-Isle, entre Frioumine et l'Ile-d'Yeu ; elle prend aussi les sacs de la poste entre Pornic et Noirmoutier, entre Carteret et Jersey, entre Rouen et la Bouille. Et c'est cette compagnie, que M. le sous-secrétaire d'Etat, dont la bonne foi a été surprise, semble complètement ignorer.

Forts de ces renseignements, nous avons sollicité le concours de cette compagnie, provoqué ses études, enregistré et discuté ses propositions, sans nous douter jamais que ce serait le sous-secrétariat d'Etat aux postes qui essayerait de décourager une aussi utile initiative, sans pouvoir supposer que ce serait le sous-secrétariat d'Etat aux postes qui viendrait nous dire un jour très clairement :

« Ne cherchez donc pas ailleurs les améliorations que réclame toute la Corse ; vous avez sous la main la compagnie qu'il vous faut : c'est la compagnie Fraissinet ! »

Nous, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, nous n'acceptons pas l'alternative sur un seul nom, l'adjudication pour une seule firme, que nous connaissons bien, nous, et que nous ne connaissons que trop !

Voilà pourquoi nous avons tâché de provoquer l'essai de nouveaux soumissionnaires. N'aurions nous atteint que ce résultat, nous aurions le droit de nous déclarer satisfaits, la compagnie Fraissinet étant forcée d'entrer en lutte pour conserver le monopole dont elle a abusé depuis si longtemps. (Approbation à droite et au centre).

Voilà pourquoi aussi nous avons modifié, sur quelques légers points, les itinéraires acceptés par la Chambre. Le projet de la Chambre n'a en vue qu'un seul but : le transport des marchandises ; le transport des voyageurs ne vient là que par surcroît.

Notre projet au contraire, envisage d'abord la question du service des voyageurs, des commerçants et des touristes. Notre île de Corse est mal connue de tout le monde, à l'exception des ministres qui s'y rendent, comme vous le disait mon ami M. de Casabianca, sur des navires cuirassés. C'est, à l'heure qu'il est, plus prudent et ce n'est pas beaucoup plus onéreux.

Nous voulons que les beautés et les ressources de l'antique et riche Cyrnos soient mieux connues, soient mises en valeur ; que ses produits, ses fruits, ses fleurs arrivent dans de bonnes conditions de vitesse et d'arrimage sur les marchés du continent français. Aussi nous nous sommes attachés à rendre aussi directe que possible les services principaux ; tout y gagnera en rapidité, voyageurs et marchandises. Et le tonnage des marchandises suivra, chez nous comme partout, l'augmentation du tonnage des voyageurs.

C'est la l'explication très courte, mais nécessaire, que je tenais à donner au Sénat de notre projet, au nom de la commission des services maritimes postaux.

Je disais, il y a un moment, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, que votre désir n'est pas d'amener des adjudications, mais de les éloigner, vous décourager l'initiative de ceux qui offrent de faire mieux que ce que nous avons.

Je vous ai déjà parlé des services que nous désirons supprimer et que nous maintenons purement et simplement parce que nous ne voulons pas nous mettre en opposition avec la Chambre. Et maintenant, qu'il me soit permis de vous rappeler ce que vous avez dit, il y a huit jours, au début de votre discours.

Vous avez déclaré que les services actuels sont suffisants au point de vue postal, mais vous les avez reconnus insuffisants au point de vue commercial.

Vous trouvez aux services postaux suffisants au point de vue postal ? comment ! voilà une île qui se trouve à six heures des côtes de France, si, depuis qu'elle fait partie intégrante de la France, c'est avec peine qu'elle est parvenue à obtenir cinq services passant par semaine. En bien, nous vous disons que ce nombre est que nous n'aurons pas trop de cinq ou de six pour couvrir vraiment du commerce français.

Vous reconnaissez cependant qu'ils sont

insuffisants au point de vue commercial. Entendons-nous bien. En l'état, il ne peut y avoir d'adjudicataire autre que la compagnie Fraissenet, cette compagnie qui, seule, a le monopole, qui ne peut pas trouver, qui ne trouvera pas de concurrents ; ce n'est pas à vous, en effet, qu'il faut apprendre que les compagnies marseillaises de navigation se sont partagé le bassin de la Méditerranée comme un domaine dont chacune s'est approprié une partie ; depuis la mer Noire jusqu'au détroit de Gibraltar, chacune possède son champ d'exploitation. Vous ne pouvez pas ignorer qu'il existe entre elles pendant une convention tacite, mais aussi puissante que pourrait l'être un contrat passé devant notaire, par laquelle jamais une compagnie marseillaise n'empiètera sur le lot qu'une autre s'est attribué.

Pour mettre un terme à ce monopole abominable de la compagnie Fraissenet, il serait désirable qu'une compagnie étrangère à Marseille vint soumissionner à l'adjudication.

Eh bien, monsieur le sous-secrétaire d'Etat, avez-vous encouragé les soumissionnaires désireux de répondre à notre appel et de se mettre à notre disposition ?

Encore une fois, je vous supplie de me répondre. Mais vous garderez le silence !

En attendant, nous avons pris une responsabilité des plus lourdes en ne permettant pas au ministre du commerce de venir, après plus de dix années de patience, nous imposer au Sénat, sans nous laisser le temps de la réflexion, un projet qui n'était pas acceptable, que nous devions repousser de toutes nos forces. Eh bien ! savez-vous ce qui en est résulté ? C'est qu'on dit à qui veut l'entendre que j'ai fait le malheur de mon pays. (Exclamations). Et non seulement on le colporte, mais on l'écrit ; on dit que j'ai toute la responsabilité d'avoir fait retarder l'organisation des services maritimes postaux.

Un article dans ce sens me tombait ces jours derniers sous les yeux ; je fus fort étonné d'y trouver le nom d'un jeune homme de mes parents, qui était ici sans position.

L'article en question me touchait profondément ; quelques jours après l'avoir lu, j'apprenais de source certaine que cet épithète était attachée au ministère .. de la marine ! (Nouvelles exclamations à droite et au centre).

Je ne veux pas, messieurs, prolonger ce discours ; je vous remercie beaucoup de votre bienveillante attention, dont je n'ai pas besoin d'user plus longtemps.

Je dirai seulement qu'il y a pas longtemps, au cours d'une interpellation, que nous n'accepterions ni paix ni trêve, nous représentants de la Corse, tant que la France ne consentirait pas à nous traiter comme l'Italie, moins riche que la France, traite la Sardaigne. (Très bien ! très bien !) L'Italie donne à la Sardaigne 1,200 000 francs de subvention pour ses services postaux ; nous sommes réduits, nous, à venir implorer pour obtenir une misérable subvention de 350,000 francs, dont on ne craint pas de nous disputer un lambeau.

Encore une fois, je prie M. le sous-secrétaire d'Etat de venir nous dire s'il sait ou non que la compagnie qui se présentera comme soumissionnaire pour faire concurrence à cette déplorable compagnie Fraissinet, qui entend consommer notre ruine, dirige nos services postaux.

C'est sur ce mot, messieurs, que je termine, m'en rapportant à la sagesse du Sénat. (Très bien ! très bien !)

M. le rapporteur. — Je demande la parole. (Exclamations).

(A suivre).

Gazette de la Balagne

Adieux à Mgr d'Evreux

Mgr Meunier vient de quitter sa ville natale. Toute la population, sur le parcours de la maison Gabrielli à la gare, lui a fait une dernière et chaleureuse ovation. On se pousse, on se bouscule pour mieux voir « Monseigneur de Calvi. » Les fronts sont radieux, la joie est vive, débordante. Rien d'officiel, ni de factice. Le cœur parle, gonfle d'allégresse. C'est que lui seul a rendu si touchantes ces manifestations du peuple acclamant l'un des siens, l'illustre enfant sorti de ses entrailles.

O la douce physionomie où, vivaces, se reflète la beauté d'une âme d'élite ! Toujours le sourire aux lèvres, non pas celui de circonstance qu'ébauchent les grands, mais le sourire de la bonhomie, de la mansuétude, du philosophe indulgent allant surtout aux déshérités de la vie, qui soigne des misères humaines et les console.

Oui, ce qu'en vous nous avons admiré le plus, Monseigneur, c'est la simplicité des manières, c'est la douceur de votre parole, c'est la franchise et l'élévation du caractère, c'est votre exquise bonté. Voilà pourquoi notre cœur s'est aussitôt porté vers vous ; voilà pourquoi nous vous aimons.

Daussé-je blesser votre modestie, Monseigneur — si ce public et respectueux hommage arrive jusqu'à vous — nous proclamons que votre court séjour au milieu de nous a séché bien des larmes, allégé bien des chagrins... Et quelle délicatesse infinie pour accomplir des actions généreuses !

— N'en dites rien, n'est-ce pas, ma bonne femme ..

Non ! vous m'en voudriez, Monseigneur, de vous dénoncer. Que voulez-vous ? nos pauvres sont bavards et publient que vous êtes « un saint. »

Savez-vous ce qu'il faut en penser, vous tous qui composez son entourage ? Vous, poète inconnu, qui avez prédit en de si beaux vers, l'accueil fraternel réservé à notre enfant sur la terre de Corse ? Vous, M. Gourdeau, son digne vicaire général, à qui nous adressons respectueusement un salut de cordiale sympathie ? Vous, enfin, M. l'aumônier Gabrielli, son nouveau chanoine, dont il sait si bien apprécier le mérite et qu'il daigne honorer de son amitié ?

Oh ! vous ne direz certes pas que Monseigneur d'Evreux est « un saint. » Vous vous contentez de nous faire savoir que « c'est un cœur d'or. » Cela nous suffit.

Adieu, ou plutôt au revoir, Monseigneur. Allez, selon votre expression d'hier, « où Dieu vous appelle. » Mais dites-vous « où Dieu vous veux ardents vous accompagnent vers une plus haute et plus belle destinée. Dites-vous, dans tous les cas, qu'au loin, au delà des « flots bleus, » vous, car vous les avez conquis avec le cœur. — C.

Nécrologie

Il y a quelques jours, avaient lieu à l'Ile-Rousse, les obsèques de M. Angelin Mattei, juge au tribunal de commerce de cette ville

Devant un concours nombreux de parents et d'amis, se pressant autour du cercueil, M. Charles-Marie Savelli, son collègue au tribunal de commerce, a prononcé le discours ci après que nous reproduisons, en nous associant aux témoignages de regrets et de sympathies que la population de l'Ile-Rousse a manifestés dans cette douloureuse circonstance pour le défunt et sa famille éplorée.

Messieurs,

Lorsque, il y a quelques jours à peine, je serrais la main de mon collègue Angelino Mattei, j'étais bien loin de m'attendre à remplir aujourd'hui le pénible devoir que m'impose sa fin si inattendue.

Une voix plus autorisée que la mienne, celle de notre président, M. Capiassi, aurait dû se faire entendre en cette douloureuse circonstance, pour célébrer les mérites de notre cher défunt. Mais les liens d'étroite parenté qui unissaient sa famille à celle de ce dernier, l'obligent à me confier la triste mission d'adresser le suprême adieu à celui qui sous a si inopinément quittés sans retour.

Angelino Mattei était des vôtres, Messieurs. Il était né parmi vous. Il avait administré la ville d'Ile Rousse en qualité d'adjoint pendant longtemps et depuis huit ans, il faisait partie de notre tribunal de commerce C'est dire d'un mot de quelle considération et de quelle estime il jouissait auprès de ses concitoyens immédiats, aussi bien qu'auprès de tous les habitants de la Balagne

Tous, vous connaissez cette aimable, cette souriante figure qui vient de disparaître.

Tous, vous êtes heureux de presser cette main loyale et ferme que la mort a glacée pour jamais. Tous vous avez pu entendre battre de près ce cœur aimant et chaud pour jamais paralysé. Tous vous avez pu rendre hommage aux qualités morales et aux nobles vertus de cet homme essentiellement bon, à tout jamais ravi à l'amour des siens.

Mari dévoué, père affectueux et tendre, citoyen intègre autant que distingué, administrateur droit autant qu'habile, tous vous avez pu, sous ces multiples aspects, apprécier et juger Angelino Mattei.

Mais nul plus que moi, nul plus que nos ses collègues, que vous voyez réunis aujourd'hui, l'âme déchirée et les yeux en pleurs, autour de son cercueil, nul n'a pu aussi bien que nous admirer les délicatesses de sa franche nature et l'indépendance de son beau caractère.

C'est dans notre chambre des délibérations qu'Angelino Mattei se montrait réellement ce qu'il était : juge impartial autant qu'expérimenté, et probe autant que libre.

A chacun le sien. C'était là sa devise, et ni les sollicitations du dehors parfois si insidieuses, ni les considérations souvent si embarrassantes d'ordre personnel, ni la voix quelquefois si puissante de l'amitié, rien jamais n'a pu venir à bout de l'inflexibilité de sa conscience honnête et fière qui ne voyait que le droit et qui ne voulait que la justice.

Sa rectitude de jugement, son entente parfaite des affaires, sa vive intelligence, nous étaient d'un précieux secours pour nous aider à trouver la solution vraie dans les litiges parfois si obscurs qui étaient soumis à notre examen.

Et maintenant, il n'est plus le cher, le courtois, l'excellent collègue ! Il ne viendra plus s'asseoir à nos côtés, pour nous charmer par sa belle humeur, pour nous éclairer de ses lumières, pour nous édifier par la correction de son attitude et l'impeccable dignité qu'il apportait dans l'exercice de ses hautes et difficiles fonctions. Et seul, son souvenir que rien ne pourra effacer de nos mémoires, vivra désormais parmi nous.

Adieu donc, cher et malheureux ami si tôt et si cruellement arraché à notre affection.

Vous descendez dans la tombe, alors que l'existence, pour vous n'avait pas encore dit son dernier mot, alors qu'il vous restait encore tant de bien à faire autour de vous.

Puissent nos larmes, faible tribut de sincère affection, celles des nombreux amis qui nous entourent, pénétrer comme un baume consolateur jusqu'au cœur meurtri de votre épouse éplorée, de vos enfants si tragiquement atteints, de ce frère tant aimé dont votre mort soudaine a si affreusement empoisonné le récent bonheur

Adieu encore une fois, ami infortuné, et paix à vos cendres.

Curiosités corses

13 décembre 1737. — Le comte de Boissieux est battu sous Borgo, par les Corses.

Il perdit beaucoup d'hommes dans cette malheureuse journée : Renucci prétend que cette action fut appelée les « Vêpres Corses ».

Cela est exagéré ; il n'y eut dans ce combat, entre morts et blessés, que cinquante hommes.

La Crise municipale

Bastia, le 12 décembre 1902.

Au Directeur du Petit Bastiais.

Les *Notes Bastiaises*, publiées dans votre numéro d'hier, sont de nature à alarmer les personnes qui pourraient avoir besoin de recourir aux différents services municipaux.

Ceux-ci sont et resteront complètement en dehors de la crise municipale, et ne cesseront de fonctionner régulièrement.

Seule toute convocation du Conseil est rendue impossible par le retard qu'apporte l'administration supérieure à prendre une résolution, ce qui laissera pendant longtemps en suspens diverses affaires importantes, notamment le vote du budget des recettes et des dépenses pour l'année 1903, que la commission des finances avait déjà élaboré.

Veuillez agréer, etc.

A. GAMBA,
Maire démissionnaire.

Bulletin Financier

Paris, le 8 décembre 1902.

Bien qu'un peu irrégulier en clôture, le marché a été assez calme mais ferme dans l'ensemble. Nos fonds sont satisfaits, le 3 0/0, ouvert au début en hausse à 99.71, revient à 99.58 ; le 3 0/0 nouveau reste exactement à 99.85. Les fonds étrangers ont été bien tenus, on cite l'Extérieure qui monte à 93.75 pour finir à 93.62 ; l'Unifié vaut 91.70. Fermeté du 4 0/0 autrichien à 97.90 ; l'administration des monopoles vient de remettre à Paris et à partir d'aujourd'hui de la semestrialité sur le coupon du 1er janvier prochain, de même que une partie notable des rentrées de recettes devant être affectée au nouvel emprunt 5 0/0, aux encaissements.

Les actions de Crédit sont calmes dans leurs cours de semaine. Crédit Foncier 1,070, Comptoir National 1,040 Escompte 877. Crédit Foncier 748, 3 0/0 Obligations 420.

Dans le compartiment industriel, le Rio monte à 1,028 ; le Suez est ferme à 3,945. Les valeurs de traction sont peu animées. Nous n'en formons.

Nos Grands chemins sont inactifs.

Votes de nos Députés

Scrutin sur la discussion immédiate de la proposition de loi de M. Bos tendant à rendre incompatibles les fonctions de conseiller municipal de Paris avec celles de sénateur ou de député.

Nombre de votants . . 512
Majorité absolue . . . 257
Pour l'adoption. . . 307
Contre. 205

La Chambre a adopté.

Les cinq députés de la Corse ont voté pour.

Savon Princesse Nahoko 0 fr. 75 c. le pain

Nos Exportations

Arrivées à Marseille du 1er au 15 novembre 1902 :

Du 31 octobre :

Bastia, 30, vapeur « Bocognano », avec 88 tx machandises, 113 passagers dont 13 militaires.

Portovecchio, 19 octobre, brick-goélette français « Marie-Louise », avec 60 tx liège pour Cette.

Du 1er novembre :

Calvi, 13 octobre, « Théodorine Anastasie », cutter français, avec 115 tx divers et marchandises.

Détail de la cargaison du « Bocognano ». Chargé à Bastia ; Liégeois 130 c. eau minérale ; Scamponi 2 b. châtaignes ; Brun 24 dito ; O. Décugis 8 dito ; Paolatti 32 dito ; Pignol 18 dito ; V. J. Robert 17 dito ; Ch. Rolland 10 f. acide gallique ; Ballini 113 s. charbon ; Allemand 28 b. châtaignes ; Charpentier 33 dito ; à ordre 18 dito ; Charpentier 26 dito ; Fil et Cie 30 dito ; O. Fabre 46 dito ; Saravelli 47 dito ; V. J. Robert 12 dito ; Ch. Moretti 73 dito ; Camogli 1 fût vin ; Roy 10 b. châtaignes ; Bizot et Cie 8 dito ; Fraissinet 11 b. dito ; Fraissinet 1 fût vin ; Aurios 19 b. châtaignes. — Total des balles de châtaignes, 469.

Du 4 novembre.

Bastia, 1er novembre, cutter « Michel » avec 90 tx pavés à ordre.

Bastia, 3 novembre, vapeur « Balkan », avec 275 tx marchandises, 158 passagers dont 3 militaires.

Macinaggio, 10 octobre, Bastia 22 octobre, brick goélette « Triaité » avec 60 tx bois à brûler à ordre.

Macinaggio, 1er novembre, brick français « La Rose », avec 80 tx grignons d'olives à ordre.

Solenzara, 28 octobre, goélette « Joséphine », avec 120 tx charbon de bois à ordre.

Détail de la cargaison du « Bocognano ». Chargé à Ajaccio : Logerais 20 billots bois ; Caremini 31 dito, 900 k. billots bois ; Logerais 36 rouleaux boisselleria ; Veyseyne 183 madriers pin ; Fil et Cie 28 b. châtaignes ; Pietri 119 sacs charbon ; J. Goutte 28 b. chiffons, 31 s. os, 3 f. verre, 1 fût ferraille, 6 s. tartre ; Pasarne 10 b. châtaignes ; Allemand 15 dito ; Pinelli 1 sac pommes ; Ovide 12 b. châtaignes ; Charpentier 15 dito ; à ordre 38 pan gibier ; Charpentier 14 b. châtaignes ; Allemand frères 10 dito ; Auguste 28 s. charbon ; Prunier 10.000 k. bois pin ; Acquasciati 9 fûts huile olives ; Renvest 12 b. châtaignes ; Guibert 13 dito ; Pignol 20 dito ; Allemand 105 dito ; Delorme 21 dito ; Allemand 147 dito ; Fraissinet 3 dito ; Prunier 27 000 k. billots pin. — Total des balles de châtaignes, 563.

L'HOMME DU JOUR

M. ERROUX

Quel est ce Monsieur ?

Le portrait ci-dessus représente M. Gabriel Errioux qui habite à Beaux-en-Arbois (Vaucluse) à 10 mètres maximum de distance.

Qu'a-t-il fait ?

Il s'est enfui devant de violentes attaques de rhumatisme, après avoir subi sans résultats un grand nombre de traitements.

Comment s'est-il donc guéri ?

En prenant les pilules Pink, le remède souverain contre les rhumatismes. Une lettre de M. Gabriel Errioux que nous avons sous les yeux et que nous reproduisons ci-dessous est à ce sujet formelle ;

« Je ne saurais trop vous exprimer ma reconnaissance, pour le bien que j'ai ressenti après l'emploi des pilules Pink. Je déclare qu'elles m'ont complètement soulagé en peu de temps. Je souffrais de douleurs rhumatismales dans les genoux et les bras. J'avais en outre de violentes douleurs dans les reins. J'éprouvais comme une sensation de brûlure dans les bras et les genoux. Mes articulations étaient très douloureuses et il me semblait qu'il se faisait sourd bruit à mon oreille à la moindre. J'ai pris six pilules Pink et mes souffrances ont disparu. Je ne peux le plus travailler, maintenant je travaille comme à vingt ans. »

Le rhumatisme apparaît à des différences influences de les que le séjour au bord et à l'humidité. Mais sa cause essentielle est la mauvaise composition du sang. Les pilules Pink régénèrent le sang, c'est-à-dire qu'elles le rendent riche et d'une composition parfaite. Ceci explique les étonnantes guérisons qu'elles obtiennent, guérisons de rhumatismes, d'anémie, de chlorose, de maux d'estomac, de faiblesse générale. En vente actuellement à MM. Gabin et Cie, pharmaciens, 33, rue Bailly, Paris, vous recevrez contre trois francs cinquante une boîte de pilules Pink et contre dix-sept francs six boîtes : le tout franco. Tous les pharmaciens les ont également.

Les Délégés sénatoriaux

Arrondissement de Sartene

Bonifacio. — Santini Philippe, Casabianca François, Jacquemart Vincent, Mastroni Barthélemy. Monsoglia Pierre, Lantieri Antoine, Pagano François, Scamaroni Quilicus, Serafino Paul. Sup. Beretti Jean Baptiste, Lantieri Joseph.

Levie. — Rocosserra Don Guillaume, Peretti Romulus, Peretti François Donarello, Peretti Jean Baptiste Pabino, Peretti Sébastien, instituteur à Conca, Cervoni Jacques. Sup. Peretti Charles André, Peretti François Jérôme.

Carbini. — Guiseppi Jean Baptiste, adjoint ; Nicolai Jean Vincent. Sup. Nicolai Jacques Antoine.

Figari. — Simoni Jourdan, Canarelli Simon. Sup. Simoni Jean de François.

San Gavino. — Nicoli Don Checco. Lanfranchi François. Sup. Nicoli Paul fils Jean Paul.

Zonza. — Pietri Jacques, Zamponi François. Sup. Guidicelli Jacques.

Arbellara — Leandri Séveria. Sup. Ginstiniani Don Jacques.

Forzano. — Durazzo Antoine Marie. Durazzo Pierre Etienne. Sup. Sorba Jean Dominique.

Ornetto. — Quilici François, Peraldi Baptiste, Canazzi Philippe. Sup. Rossi Joseph Bernard.

Propriano. — Peroni Paris, maire, Sorba Toussaint, Mondoloni Jules. Sup. Bartoli Charles, adjoint.

Sainte-Marie-Figaniella. — Giacomoni Paul François. Sup. Ottaviani Ange Toussaint.

Viggianello. — Panconi Antoine. Sup. B. Santarelli, maire.

Argiesta-Moriccio. — Colonna d'Istria Ch. M. L. Casalta Paul, François. Sup. Colonna d'Istria J. Toussaint.

Casalabriva. — Guiderdoni Joseph. Sup. Olivieri Antoine.

L'EXPLORATEUR MERCURI

A sa dernière réunion, la Société de géographie d'Alger a reçu communication de son secrétaire, le lieutenant Mougenot, du 2e régiment de chasseurs d'Afrique, sur les rapports de l'explorateur constantinois M. Mercuri avec M. de Béhagle.

La mission de M. de Béhagle avait été organisée par un syndicat du Tchad et n'avait aucun caractère officiel. M. de Béhagle était accompagné de MM. Bounal de Mézières et Mercuri. Le premier dut bientôt rentrer en France ; Mercuri resta seul pour seconder M. de Béhagle. La mission avançait difficilement dans l'intérieur des terres, lorsque M. de Lamothe fut nommé commissaire général du Congo français. Il alla la mission, mais son intervention rendit M. de Béhagle suspect aux yeux des indigènes.

M. de Béhagle, alors dans le Haut-Chari, s'occupait de la recherche de l'ivoire pour le syndicat et de la répression des tribus turbulentes, aidant en cela M. Hunthucker, administrateur de la région.

Mercuri se trouvait dans le Dar Rounga, où sa diplomatie pacifique avait créé toutes les bienveillances ; il trouvait là de l'ivoire en quantité. Il y reçut des instructions très détaillées de de Béhagle, qui le savait pour ainsi dire chef virtuel de la mission de Tchad.

La conduite de de Béhagle était guidée par une dépêche reçue de Tripoli, lui annonçant que Rabah marchait au devant de sa mission. Il résolut d'aller lui-même au devant de Rabah, et, ne pouvant pénétrer jusqu'à lui, il se fit arrêter par ses soldats. Il put voir le sultan et, subjugué, celui-ci allait signer le traité de commerce que de Béhagle était venu chercher lorsque la mission Brotonnet fut signalée.

Rabah en prit ombrage, fit jeter de Béhagle en prison et le fit exécuter ensuite.

Mercuri fut à la hauteur de la tâche que lui avait confiée de Béhagle : il sauva l'honneur de la mission et la ramena.

On sait dans quelles circonstances il mourut.

Cette communication intéressante faite sous une forme élégante, a valu à M. Mougenot de nombreux applaudissements.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 12 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10 2 à midi, + 10 5 ; 7 heures du soir + 10 2
Maxima. 10 5 *Minima.* + 9 6
Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. midi, 770 mm. 6 heures du soir 770 mm.
Vent. — Dans la matinée, N. E. modéré. Dans l'après-midi, N. E. frais.
Etat du ciel, pluvieux
Pluviomètre, à midi : 3 mm.

⁂

Nos courriers

Le service des dépêches laisse beaucoup à désirer. Nous avons reçu aujourd'hui à quatre heures les correspondances qui en temps normal nous seraient parvenues jeudi matin par la voie de Nice.

Le cargo-boat *Suzette Fraissinet*, arrivé dans la matinée de Gênes et Livourne, a relevé à 2 heures pour Marseille

Le *Balkan* partira le 18 de Marseille pour Bastia.

⁂

Chambre de commerce

Les électeurs commerçants des arrondissements de Bastia, Corte et Calvi sont convoqués pour le dimanche 28 décembre, à l'effet de procéder à la nomination de trois membres de la série sortante de la Chambre de commerce de Bastia, MM. Sébastien Gregori, Dominique Thiers et Charles Orenga, et de M. Napoléon Mattei, démissionnaire.

⁂

L'affaire du Port Neuf

L'état de Pietrinati s'est amélioré. Sauf complications, les médecins ne perdent pas l'espoir de le sauver.

⁂

Douanes

Sont nommés :

sous-brigadier à Santa-Severa, M. Orsini, sous-brigadier à Ajaccio, en remplacement de M. Casacoli, désigné pour Bastia.

sous-brigadier à Ajaccio, M. Casanova, sous-brigadier à Sagone.

sous-brigadier à Sagone, M. Orsi, préposé à Ajaccio.

préposé à De-Rousse, M. Bracciani, préposé à Cervione.

préposé à Cervione, M. Novella, préposé à Galeria.

préposé à Galeria, M. Pietri, ancien militaire

préposé à Cervione, M. Rossi, ancien militaire.

préposé à Bastia, M. Antonietti, ancien militaire.

⁂

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres du Comité de la section bastiaise de la Ligue des Droits de l'homme sont invités à se réunir dimanche, 13 décembre courant, à 2 heures de relevée, dans le local habituel.

Prière d'être exacts.

⁂

Au Port

Le vapeur *Albert*, capitaine Bronson, est arrivé de Cette avec diverses marchandises, et est reparti pour le golfe de Porto.

— Le vapeur *Euskara* capitaine Larrinaga, est arrivé de Gênes avec 3.000 fûts vides.

— Le vapeur *Africa*, capitaine Agens, est arrivé de Livourne avec 109 passagers.

— Le vapeur *Cigno*, capitaine Tanca, est arrivé de Livourne avec 145 passagers et est reparti pour Porto-Torres.

Etat Civil

NAISSANCE

Dalmasso Blandine. — Casaroli Emile. — Marie Etienne-Desirée.

DÉCÈS

Luigi Mathée, marine, 78 ans, de Gavignano.
Stefani Marie, cultivateur, 63 ans, de Petri.

Bourse de Paris

	11 déc.	12 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.70	99.60
3 p. 0/0 amortis.	99.40	99.50
3 0/0 nouveau .	98 80	98 90

Dépêches pour Nuit
SERVICE TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL DU Journal de Nuit

M. ARÈNE
et les incidents Vénézuéliens

A propos des incidents vénézuéliens, M. Emmanuel Arène a publié aujourd'hui dans l'*Eclair* un article intéressant vivement les nombreux Corses qui ont des intérêts en litige avec le Vénézuéla.

Dans cet article, le député d'Ajaccio déclare que le gouvernement français aurait dû agir aussi énergiquement que l'ont fait l'Allemagne et l'Angleterre, et qu'il doit profiter de la situation actuelle pour amener le gouvernement vénézuélien à composition.

Fermeture d'un cercle militaire

On télégraphie de Quimper :

Le ministre de la guerre a ordonné la fermeture du cercle militaire qui est dirigé par un abbé.

Les Morts du Jour

M. Monmouton

M. Monmouton, le doyen des instituteurs de France, vient de mourir à Montauban. Il était âgé de 101 ans.

La grève de Marseille

La situation s'aggrave !

On télégraphie de Marseille :

La ville offre un aspect des plus attristants, et la situation commerciale devient de plus en plus critique.

La grève dure déjà depuis plus de quinze jours ; la plupart des transactions sont arrêtées, et on prévoit des conséquences néfastes.

Plusieurs corporations ouvrières adressent un appel à la révolution.

La situation est plus que grave !

Réunion des inscrits maritimes

Les inscrits maritimes ont tenu une réunion dans la matinée, à la Bourse du travail, dont les abords sont occupés militairement.

Le secrétaire général donne lecture des deux télégrammes suivants, au milieu des applaudissements les plus frénétiques.

Un télégramme de Cette annonce que les inscrits maritimes de ce port déposeront leurs rôles demain.

Les inscrits maritimes de Port-Vendres ont télégraphié qu'ils étaient prêts à suivre le mouvement.

Le secrétaire général engage les grévistes à être calmes, bien que le gouvernement ait ordonné des mesures rigoureuses contre les grévistes.

La réunion s'est terminée aux cris de : « Vive la grève générale ! »

Pendant la réunion, la foule qui est massée aux abords de la bourse du travail, ne manque pas de huer les hussards, la police et la gendarmerie.

Presque tous les magasins qui se trouvent autour de la Bourse du travail, sont fermés.

La grève des ouvriers boulangers

Les ouvriers boulangers commenceront à se mettre en grève cette nuit.

Tous les ouvriers boulangers du corps d'armée ont été réquisitionnés en vue de la grève annoncée.

Protestations des grévistes

Le secrétaire général à télégraphié, au nom des grévistes, au président du Conseil, pour demander le retrait des troupes et protester contre la brutalité des agents de la force publique.

Dans ce télégramme il ajoute qu'il décline toute responsabilité pour les troubles ultérieurs.

Atteinte à la liberté du travail Bagarres sanglantes nombreuses arrestations

Les ouvriers des quais en grève, ayant arrêté sur le quai de la Joliette, une voiture chargée de charbon, les agents de la paix sont intervenus, mais ils ont été piétinés par les manifestants.

Le commissaire de police a été blessé à la figure.

La gendarmerie est accourue et a refoulé les manifestants. Une vingtaine d'entr'eux, armés de couteaux, ont été arrêtés.

Le commissaire central a été projeté contre la devanture d'un magasin ; il est sérieusement contusionné.

M. Manot, secrétaire du syndicat des ouvriers des ports, a été arrêté.

Plusieurs rues occupées militairement

La place de la Joliette est occupée par les gendarmes et les chasseurs alpins.

Les principales rues conduisant au port sont barrées par la cavalerie.

Les troupes empêchent les pourparlers entre les grévistes et les travailleurs.

Depuis le cap Pinède jusqu'au fort Saint-Jean, les rues sont occupées par la troupe et la police.

Les ouvriers des quais

Les grévistes ont débauché de nombreux travailleurs des quais.

Les ouvriers des quais ont décidé de se mettre tous en grève demain.

Télégrammes du Président de la Chambre de commerce

Le président de la Chambre de commerce a adressé un télégramme au président de la République et un autre au président du conseil pour protester contre l'inaction des autorités maritimes à l'égard des inscrits déserteurs.

Il demande l'observation des lois par les autorités maritimes.

AU VÉNÉZUÉLA

Les pourparlers entre les puissances européennes et le Vénézuéla se poursuivent sans résultat. Tout ce qu'a pu obtenir le ministre américain, M. Bowen, accepté comme médiateur, c'est la mise en liberté de la plupart des sujets anglais et allemands qui avaient été arrêtés.

M. Bowen a transmis la réponse du président Castro aux puissances européennes.

Les esprits sont très surexcités ; on craint un mouvement révolutionnaire très violent.

L'attitude des Etats-Unis

On télégraphie de Washington que le département d'Etat approuve entièrement la résolution de l'Angleterre et de l'Allemagne.

Le ministre du Vénézuéla à Washington a été informé qu'en aucun cas les Etats-Unis n'interviendront.

Anglais et Allemands

Les Anglais et Allemands prennent leurs dispositions pour que force reste à leur énergique protestation ; ils attendent l'expiration du dernier ultimatum pour agir encore plus énergiquement.

Les mesures prises contre leurs nationaux ne les intimident guère ; ils sont décidés à en finir avec les tergiversations et les atermoiements du président Castro.

Le total des capitaux allemands engagés au Vénézuéla est de 120 millions de marks. Outre les griefs pécuniaires, le gouvernement allemand reproche au Vénézuéla l'extrême insolence de son attitude et des indécrétions commises au cours des négociations.

La flotte allemande destinée à appuyer l'ultimatum comprend les croiseurs *Vineta*, *Falk*, *Gazelle* et la canonnière *Panther*.

⁂

Des détachements d'infanterie de marine allemands et anglais seront débarqués sur le territoire vénézuélien.

⁂

La douane de la Guayra est occupée par les marins allemands.

La côte vénézuélienne est bloquée.

Les troupes vénézuéliennes

Les troupes vénézuéliennes occupent les montagnes situées derrière la Guayra.

A Puerto Cabello

Energique attitude des autorités Arrestation des consuls anglais et allemands

Un télégramme de Caracas annonce que les autorités de Puerto-Cabello fortifient la ville.

Elles ont fait emprisonner les consuls anglais et allemand, ainsi que plusieurs autres sujets anglais et allemands ; elles ont en outre confisqué leurs biens puis se sont emparées d'un vapeur anglais dont l'approvisionnement de charbon a été déchargé.

DEMANDEZ PARTOUT la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. SEGALA, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AVIS
M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

PÉTROLE
Le pétrole de la marque Atlantic vient d'arriver.
La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.
Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.
Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.
En vente dans tous les magasins.

CHARCUTERIE CONTINENTALE
Cours Sébastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

Navigazione generale italiana
Società riunite
FLORIO e RUBATTINO
Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*
Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.
Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.
Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.
Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.
Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.
Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.
Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.
La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.
Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

ANÉMIE EN 20 JOURS
ÉLIXIR VINCENT ET PAUL
AUTOMOBILES ET CYCLES GEORGES RICHARD

Conserves Alimentaires du Périgord
L. JACQUOT, HÉBERT & Cie
à PÉRIGUEUX (Dordogne)
Spécialités de la maison :
LE ROYAL PÉRIGORD, pâté de foie gras truffé extra.
LE DÉJEUNER PÉRIGOURDIN, galantine de gibiers au foie d'oie truffé.
LE DÉJEUNER GAULOIS, galantine de volaille et de gibier non truffé.
FIVE O'CLOCK SANDWICH, purée de foie gras truffé.
Ces produits se trouvent dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.
Agent général, M. J.-B. SEGALA, rue Saint-François, 2. — Bastia

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, nurses, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

PÉTROLE

Voulez-vous voir réellement clair ?...

Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Americana del Petrolio », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.

On trouve l'ATLANTIC chez MM. L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l. et demi, rendu à domicile.

Prix spéciaux pour le commerce de gros.

TUMEUR

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

LE SEUL

Journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains etc., par numéro est

LA SAISON

30, Rue de Lille, Paris

Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature, gaîté et le meilleur marché entre tous.

(8 francs l'an)

ASSURANCES D'ÉPARGNE

Un HERITAGE pour la Famille;
Une RETRAITE pour la Vieillesse;
Une DOT pour les Enfants.

GRESHAM

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

LE TAM-TAM

43e Année

Journal hebdomadaire illustré

Politique, Satirique et Humoristique

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le *Tam-Tam* publie chaque semaine un premier page un dessin satirique qui souligne aussi spirituellement que possible l'événement politique ou social du jour. Il contient une chronique de Louis Guiffard, de nombreux dessins de Caricaturiser, Wifridopff, Lobel, Rose, etc., de nombreux échos d'actualité, etc., etc.

Le *Tam-Tam* juge tous les événements, retient le geste des individus ; il ne ménage rien ni personne.

Le *Tam-Tam* paraît tous les samedis.

Le numéro : 10 centimes

Abonnements : Huit francs par an

6, rue Vivienne, Paris. — Téléphone 238-25

Essai sur demande de numéros spécimens

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils

Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia

Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires

Bicyclettes TERROT

Pose d'appareils d'acetylène

Un mécanicien est attaché à la maison

HOTEL D'EUROPE

ADELAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Cuisine à des prix modérés

L'Absinthe CUSENIER Oxigénée
C'est ma santé

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
31 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris.

Malades! 800 000

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le général Consommateur de la COLUMBIA Oil Co de New-York a *115 degrés* de pureté jusqu'à ce jour n'a jamais dépassé *118 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de trouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous empêcher certaines insinuations contre la *Mère* sans surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle sa meilleure.

Le consommateur sensible et soucieux de son intérêt voit ce qu'il paie le mètre de 1 quantité d'huile au point de vue du prix (qui diminue en raison inverse de sa densité) et de l'autre côté *Leonardo* qui ne donne pratiquement que *98 500 calories* tandis que la *Columbia Oil Co* en donne *115 degrés* de plus soit *déclarait*, au delà de *110* degrés maximum de la quantité de chaleur indiquée.

Le pétrole Columbia n'a aucun agent partout, inférieur sous tous, sera vendu au détail exclusivement au Comptoir de gros, *11 francs la caisse à l'intérieur d'abord*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, ce 15 novembre 1902

ASTHME et CATARRHE
ESPIC

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le général Consommateur de la COLUMBIA Oil Co de New-York a *115 degrés* de pureté jusqu'à ce jour n'a jamais dépassé *118 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de trouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous empêcher certaines insinuations contre la *Mère* sans surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle sa meilleure.

Le consommateur sensible et soucieux de son intérêt voit ce qu'il paie le mètre de 1 quantité d'huile au point de vue du prix (qui diminue en raison inverse de sa densité) et de l'autre côté *Leonardo* qui ne donne pratiquement que *98 500 calories* tandis que la *Columbia Oil Co* en donne *115 degrés* de plus soit *déclarait*, au delà de *110* degrés maximum de la quantité de chaleur indiquée.

Le pétrole Columbia n'a aucun agent partout, inférieur sous tous, sera vendu au détail exclusivement au Comptoir de gros, *11 francs la caisse à l'intérieur d'abord*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, ce 15 novembre 1902

ASTHME et CATARRHE
ESPIC

VIN FÉBRIFUGE
Mme HELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

THÉOPHILE ROEDERER & Cie
REIMS

VINS DE CHAMPAGNE

REIMS

MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.

En vente chez M. CASANOVA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne et Le Parg de Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces artificielles.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1878 par A. GALLOIS, Breveté

26, Boulevard Montmartre, PARIS

Publie sous forme de Bulletin quotidien, tout ce qui paraît dans la Presse française et étrangère sur les sujets qui intéressent particulièrement les abonnés.

Envoie gratuitement spécimens et renseignements à toute personne qui en fait la demande.

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE

Gros lots 500.000 fr.

200 000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.

Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. f.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100 000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500 000 francs. Celui qui se voit favorisé est assuré de toucher toujours au cér presque trois fois ses versements. — Notice et demander la notice explicative au Directeur de la

Caisse générale, 30, rue Boudin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

L'un des rédacteurs gérant, MATTHIEU OLLAGNIER.

Imprimerie Ollagnier.

Les 25 Cigarettes MATTEI à 0,50 le paquet.

27e ANNÉE — DIMANCHE 14 DÉCEMBRE 1902 — N° 318

Le Petit Bastiais

00603

JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'Absolon, Hull : Saint-Spiridion

Soleil : (heure officielle)

Lever, 6 h. 59 m. — Coucher, 3 h. 55 m.

Lune : Pleine, le 14 — Dernier quar., le 21

Fête de demain : Saint Fortuné.

13 Décembre

La Session d'Assises

La dernière session d'assises de l'année 1902, commencée le 24 novembre, s'est terminée le 9 décembre suivant. Quatorze affaires étaient inscrites à son rôle, la plupart ayant trait à des attentats contre les personnes. L'une d'elles a dû être renvoyée à une prochaine session, à cause de l'absence du principal témoin.

Beaucoup de verdicts ont donné lieu à des critiques sérieuses, à cause de l'indulgence extrême qui les a déterminés. On peut dans quelques cas comprendre la faiblesse du juge populaire, se rendre compte de l'indécision de sa conscience, de l'incertitude qui peut régner en elle. Mais marcher souvent vers l'impunité, c'est se rendre criminel soi-même aux yeux de la société ; c'est oublier que la criminalité tend à augmenter en Corse, que le Procureur général près la Cour d'appel, qui, mieux que personne, peut en parler, caractérise en pleine connaissance de cause, comme il l'a courageusement fait dans un discours qui fera époque dans les annales judiciaires en notre pays, discours qu'on a écouté ou lu avec admiration et où la vérité s'est produite avec un tact et une éloquence extraordinaires.

∴

Parmi les rares condamnations prononcées par le jury, la Cour s'est montrée très indulgente, avec raison, dans l'application de la peine, à cause de l'âge et des conditions toutes avantageuses, dans lesquelles se présentait l'accusé, en ne donnant que le minimum.

On a eu là la preuve certaine que les magistrats apprécient eux aussi les circonstances qui donnent lieu à un acte délictueux et qu'ils sont disposés à renouveler ce qu'ils ont fait une première fois.

∴

L'arme, on l'a souvent dit avant nous, et nous nous permettons de le répéter, est non seulement l'instrument du crime, mais la plupart du temps elle en est l'occasion. Elle a joué un rôle considérable dans la plupart des affaires jugées à cette session. Il y a déjà un certain temps, après la suppression de la loi prohibitive du port d'armes en Corse, on avait songé à y suppléer au moyen de mesures administratives de police départementales ou locale. Mais personne n'a osé en prendre l'initiative.

Ne soyons pas en principe les partisans des actes exceptionnels. Mais préoccupons nous un peu de ce qui intéresse la sécurité publique, et tâchons de réduire une situation qui devient dangereuse et qui donne raison complète à M. le procureur général Noguères.

Il y a quelque temps les deux représentants du Gouvernement de la République dans l'ordre administratif et judiciaire, secondés par le chef de la 15e légion ter de gendarmerie, ont pris des mesures pour le respect de la propriété. Ces mesures, malgré certains obstacles, ont abouti et produisent les bienfaits qu'on devait en attendre.

∴

Des discussions d'intérêt, parfois entre membres de la même famille, souvent pour des motifs futiles, donnent neu à des attentats criminels. Que font certains juges de paix, aux appelés à intervenir pour concilier les parties ? La plupart du temps ils ne sont pas sur les lieux. Ou en connaît qui ignorent les principes les plus élémentaires du droit et qui se chargent peut-être de s'occuper d'autre chose que de ce qui concerne la mission que la loi leur impose. Pourquoi n'en trouve-t-on pas comme ceux qui sont près de nous, qui se sont toujours distingués par le savoir et par la façon dont ils remplissent leur charge ?

∴

On a assisté à d'éloquentes luttes oratoires entre le ministère public et le barreau. Les magistrats du parquet général ne cessent de se distinguer par un talent remarquable. Les avocats les imitent avec d'autant plus d'insistance qu'ils savent qu'ils ont à faire à très forte partie

∴

Que devons-nous dire de M. le conseiller Lewis-Ramolino, président de la session. Ce magistrat, on l'a vu à l'œuvre dans toute sa carrière. Partout où il a passé, on se rappelle la réputation qu'il a acquise, celle dont il jouit si avantageusement au sein de la haute juridiction à laquelle il appartient.

Appelé souvent, et à l'avenir plus souvent peut-être, à diriger les débats criminels, on voit avec quelle distinction il s'acquitte de cette haute mission. Esprit aussi juste qu'éclairé, possédant la connaissance des procédures, jointe à une grande expérience, les jurés ont en lui un directeur qui les met avec une grande facilité sur la voie de la vérité et qui sait l'établir avec une carté remarquable et une impartialité dont rien n'approche.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 14 déc. 4 2 h. 1/2

1. Marche des Drapeaux, Sellénick.
2. Le Désert, F. David.
3. Flots du Danube, Ivanovici.
4. Les Cloches de Corneville, Planquette.
5. Rosette (schottisch), Carle.

Le Chef de Musique, C. MOULINES.

Nouvelles Militaires

M. Polleschi, capitaine au régiment de sapeurs pompiers de la ville de Paris, est nommé chevalier de l'ordre de l'Etoile d'Anjouan

— Le brigadier de gendarmerie, Girolami, du détachement de Taniele, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal des logis.

— M. le lieutenant Lecx, du 13e rég. d'infanterie coloniale, passe au 1er rég. de tirailleurs malgaches.

— M. Rossi, adjudant de surveillance de 3e classe au pénitencier militaire d'Albertville, est promu à la 1re classe de son grade.

Itinéraire des Services

organisés

ENTRE LA FRANCE ET LA CORSE

COMPAGNIE FRAISSINET

Départs de Marseille

1re Semaine.

Arrivées	ALLER	*Départs*
Marseille		mer. 4 h. s.
Ajaccio	jeudi 9 h. m.	ven. 10 h. m.
Propriano	ven. 1 h. s.	sam. 4 h. m.
Bonifacio	sam. 8 h. m.	
	RETOUR	
Bonifacio		dim. 5 h. m.
Propriano	dim. 9 h. m.	dim. 5 h. s.
Ajaccio	dim. 8 h. s.	lun. 3h. 30 s.
Marseille	mar. 8 h. 30 m.	

2me Semaine

	ALLER	
Marseille		mer. 11 h. m.
Bastia	jeudi 7 h. m.	jeudi 10 h. s.
Livourne	ven. 4 h. m.	
	RETOUR	
Livourne		ven. 10 h. s.
Bastia	sam. 4 h. m.	dim. 1 h. s.
Marseille	lun. 9 h. m.	

Départs de Nice

	ALLER	
Nice		lun. 6 h. s.
Bastia	mar. 5 h. 40 m.	mer. 6 h. m.
Nice	mer. 5 h. 40 s.	
	RETOUR	
Nice		ven. 6 h. s.
Ajaccio	sam. 6 h. 30 m.	dim. 6 h. m.
Nice	dim. 6 h. 30 s.	

Marseille, le 9 décembre 1902.

Le Directeur des Ports et des Télégraphes, Commissaire du Gouvernement,

LABADILLE.

NOTA. — Le présent itinéraire annule celui établi à la date du 5 décembre courant.

Le *Dorier* continue à assurer le service entre Nice et Calvi.

Expédition des Corses

14 décembre 1736. — Le patriote Jean-Jacques Castinetta, à la tête de cinq cents Corses, se porte sur Borgo de Marana sans avoir été autorisé par les régents du royaume corse, et met à feu et à sac toutes les habitations des paysans accusés de sentiments génois.

De là, il se dirigea sans perdre de temps sur Bastia, brûlant sur son passage les maisons génoises et enrôlant de nombreux adhérents.

De Bastia il se rendit à Aleria, continuant toujours à brûler et à saccager ce qui était aux Génois et à leur amis.

Les Services Maritimes Postaux DE LA CORSE

SÉNAT

Séance du 4 décembre

(Suite et fin)

M. le président. — La parole est à M. le rapporteur de la commission spéciale.

M. le rapporteur. — Je n'ai, messieurs, que deux mots à dire. Ne voulant pas encourir le reproche d'avoir, par notre attitude au Sénat, provoqué des retards dans le vote du projet, j'ai l'honneur d'informer le Sénat que la commission se rallie au projet voté par la Chambre, avec l'espoir, je devrais dire avec la certitude que vous comprendrez dans ce projet la subvention de 55 000 francs.

M. le président de la commission. — Un dernier mot, messieurs. Que M. le sous secrétaire d'Etat prenne acte de mes paroles : à la Chambre on demandera...

Un sénateur à gauche. — Mais le projet n'y retournera pas !

M. le président de la commission. — Je le regrette, car à la Chambre, je vous l'affirme, la troisième itinéraire Ajaccio-Ile-Rousse-Calvi, dont j'ai démontré la complète inutilité, aurait été supprimé.

M. le président. — Après la déclaration qui vient d'être faite par M. le rapporteur au nom de la commission spéciale, il me semble qu'il n'y a pas lieu de changer le mode de procédure ordinaire. Je vais donc consulter le Sénat d'abord sur le paragraphe 1er, puis sur les itinéraires.

Je donne lecture de ce premier paragraphe :

« Le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes est autorisé à mettre en adjudication pour une période de quinze ans, et moyennant une subvention annuelle de 55 000 fr., l'exploitation des services maritimes postaux de la Corse comprenant : »

Il y a sur ce premier paragraphe un amendement déposé par M. Ratier, non pas au nom de la commission des finances, mais en son nom personnel. Cet amendement est ainsi conçu :

« Finir, conformément à l'avis de la

---

100 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

MARIE GASTON

A MADAME DE L'ESTORADE — (Suite)

Une jolie pêcheresse, venue à Arcis dans la pensée de faire financer Keller, le gendre de Goudreville, a entendu parler des vertus, de la bonté inépuisable, de la verte vieillesse de la mère Marie des Anges, enfin de tout ce qu'on dit d'elle dans le pays, dont elle est, après Dantou, la seconde curiosité ; et le plus grand regret de cette fille, c'est de n'oser point demander à être admise en sa présence. Une heure après, le mot suivant était remis à l'hôtel de la Paix :

« Mademoiselle, on dit que vous désirez me voir, et que vous ne savez comment vous y prendre. Bien pourtant n'est plus facile : sonner à la porte de ma grave malveux, me demander à la sœur tourière, n'avoir pas trop peur de ma robe noire et de ma vieille figure, et ne pas croire que j'impose mes conseils aux jolies filles qui ne me les demandent pas, et qui peuvent être un jour de bien plus grandes saintes que moi. Voilà tout le mystère d'une entrevue avec la mère Marie des Anges, qui vous salue en Notre-Seigneur Jésus-Christ. † »

Vous comprenez, madame, qu'à une invitation si gracieusement faite, on ne résiste pas ; et bientôt, dans la toilette la plus sévère qu'elle eût pu imaginer, mademoiselle Antonia était rendue au couvent. Je voudrais bien pouvoir vous dire tout le détail de cette entrevue qui, à coup sûr, dut être curieuse ; mais personne n'y assistait, et l'on n'a rien pu en savoir que ce qui a été conté par la brebis égarée, laquelle en revint émue et touchée jusqu'aux larmes. Comme le journaliste voulait le plaisanter sur ses airs de nouvelle convertie :

— Tiens ! tais-toi, lui répondit mademoiselle Antonia, tu n'as jamais de ta vie écrit une phrase pareille !

— Voyons la phrase ?

— « Allez, mon enfant, m'a dit cette bonne vieille, les voies de Dieu sont bien belles et bien peu connues, et souvent dans une Madeleine il y a plus d'étoffe d'une sainte que dans une religieuse. »

Et je dois constater, madame, qu'en répétant ces belles paroles, la voix de la pauvre fille s'altéra et qu'elle fut forcée de porter son mouchoir à ses yeux. Le journaliste, lui, un de ces misérables, la honte de la presse, qui ne doivent pas être plus confondus avec elle qu'un mauvais prêtre avec la religion, le journaliste se mit à rire, et, avisant aussitôt un danger :

— Ah ça ! quand définitivement tu retourneras à Goudreville pour parler à ce Keller, que je hairai par érudition dans le cela de quelque article, nombeleut toutes les recommandations contraires de Maxime ?

— Est-ce que je fais de ces saletés-là ! répondit Antonia avec dignité.

— Comment ! maintenant, tu ne présentes plus tes billet ?

— Moi, répondit l'admiratrice et prohablement l'écho de la mère Marie des Anges, mais dans sa langue à elle, aller faire chanter une famille au désespoir ! mais, à mon lit de mort, on souvenir me poignarderait, et jamais je ne pourrais croire pour moi à la miséricorde de Dieu.

— Alors, fais-toi urseline, pendant que nous y sommes.

— Si j'en avais le courage, je serais peut-être plus heureuse ; mais, dans tous les cas, je n'irai pas à Goudreville ; la mère Marie des Anges s'est chargée de tout arranger.

— Comment, malheureuse, tu lui as laissé ton billet !

— Je voulais le déchirer ; c'est elle qui m'en a empêchée en me disant de le lui remettre, et qu'elle s'arrangerait pour m'en tirer honnêtement pied ou aile.

— Très-bien ! tu étais crédulière et tu seras moulinette...

— Non, car l'aumône, c'est moi qui la fais ; j'ai dit à madame la supérieure de garder l'argent pour ses pauvres.

— Oh ! alors, maintenant si tu deviens bienfaitrice de couvents, avec ton autre vice de pêcher à la ligne, tu vas être une fille ogrésible à fréquenter !

— Tu ne me fréquenteras toujours pas longtemps, car je pars ce soir et je te laisse à ton joli métier.

— Tiens ! tu te retires aux Carmélites ?

— Les Carmélites, répondit spirituellement Antonia, c'est bon, mon vieux, quand on quitte des Louis XIV.

Ces filles, même les plus ignorantes, savent toutes l'histoire de la Vallière, dont elles essaient à coup sûr fait leur patronne, si sœur Louise de la Miséricorde eût été canonisée. Je ne sais comment s'y prit la mère Marie des Anges, mais ce matin on a vu la voiture du comte de Gondreville arrêtée à la porte du couvent : le miracle, entendons-nous bien, ne consista pas à avoir évoqué ce vieux siège ; car, du moment qu'il avait été avisé d'une somme de dix mille francs à payer, quoique la somme ne dût pas sortir de sa bourse, mais bien de celle de Keller, il avait dû se presser d'accourir ; c'était de l'argent de famille ; et puis les œuvres comme lui se passionnent même pour la perte du bien d'autrui, quand ils ne le trouvent pas bien dépensé.

Mais la mère Marie des Anges ne s'était pas contentée de l'attirer à la communauté ; apparemment aussi elle fit son affaire. En sortant, le pair de France se rendit chez son ami Grévin ; et, dans la journée, celui-ci dit à plusieurs personnes que décidément son gendre était par trop stupide, qu'il venait encore de se compromettre avec l'histoire de cette Parisienne, et qu'il n'y aurait jamais rien à faire de lui. En même temps, on a été informé que les curés des deux paroisses avaient reçu, par les mains de la mère Marie des Anges, une somme de mille écus à partager entre leurs pauvres, et à elle remise par un bienfaiteur qui désirait ne pas être connu.

(*A suivre*).

00604

commission des finances du Sénat, la subvention à 475 000 francs. »

Conformément au règlement, je dois consulter le Sénat sur le chiffre le plus élevé.

Sur plusieurs bancs à gauche. — Retirez l'amendement.

M. Antony Ratier. — Monsieur le président, je ne peux pas être plus royaliste que le roi ; un certain nombre de membres de la commission des finances m'invitent à retirer mon amendement ; c'était pourtant au nom de la commission des finances que j'ai tenté quelques efforts. Du moment qu'elle n'insiste pas, je retire mon amendement, en regrettant que de longues heures aient été dépensées inutilement.

M. le président. — L'amendement étant retiré, je consulte le Sénat sur le premier paragraphe.

(Le premier paragraphe est adopté).

Je donne maintenant lecture au Sénat du reste de l'article en prenant le texte voté par la Chambre des députés :

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Marseille et Ajaccio ;

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Marseille et Bastia ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Marseille, et alternativement Calvi ou l'Ile-Rousse, avec escale à Toulon ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et Bastia.

Deux voyages par semaine (aller et retour) entre Nice et alternativement Calvi ou l'Ile-Rousse, avec prolongement pour l'un sur Ajaccio et pour l'autre sur Bastia.

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Nice et Ajaccio.

Trois voyages par semaine (aller et retour) entre Bastia et Livourne ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Calvi ou l'Ile Rousse (alternativement), Ajaccio, Propriano et Bonifacio ;

Un voyage par semaine (aller et retour) entre Ajaccio et Propriano

Un service côtier hebdomadaire desservant, dans l'ordre ci-après et dans l'ordre inverse, alternativement, les escales d'Ajaccio, Propriano, Bonifacio, Portovecchio, Bastia, Macinaggio, Saint Florent, Ile-Rousse, Calvi, Porto ou Sagone, Ajaccio.

Un voyage toutes les deux semaines aller et retour, entre Ajaccio et Porto-Torres.

Enfin, entre Marseille, Toulon et Nice, aller et retour, un service hebdomadaire commercial auquel ne s'appliqueront ni la subvention ni les stipulations du cahier des charges, bien que l'exécution en soit obligatoire pour le concessionnaire.

Je mets aux voix la fin de l'article 1er dont je viens de donner lecture.

(La fin de l'article 1er est adoptée).

M. le président. — Je mets aux voix l'ensemble de l'article 1er.

(L'article 1er, mis aux voix, est adopté).

M. le président. — « Art. 2. » (Texte de la Chambre des députés). — « Le concours s'établira sur la vitesse à réaliser en moyenne annuelle pour chacun des services compris dans la concession.

» Toutefois aucune offre ne sera faite, quant à la vitesse, pour le service côtier autour de la Corse et la ligne commerciale de Marseille à Toulon et à Nice, le concessionnaire devant rester libre d'y affecter tel type de bateau qu'il jugera convenable d'après les nécessités du trafic.

» Il devra être offert une vitesse d'au moins 14 nœuds pour un des services hebdomadaires de Marseille à Ajaccio, pour un des services hebdomadaires de Marseille à Bastia et pour un des services hebdomadaires de Nice à Calvi ou l'Ile-Rousse. »

MM. Prevet, Raymond Cavinot, Forgemol de Bostquénard, Rambourgt, Peytral, Leydet, Vehen, Morin, Clémenceau, Sigallas, Gouzant et Cabart-Danneville proposent d'ajouter à cet article un dernier paragraphe, qui serait ainsi conçu :

« A conditions égales, la préférence sera accordée à celui des soumissionnaires qui s'engagera à faire construire en France le plus grand nombre de bateaux affectés aux services. »

M. Prevet. — Monsieur le président, je demande à dire un mot de ma place.

M. le président. — La parole est à M. Prevet.

M. Charles Prevet, de sa place. — Messieurs, je voudrais exposer rapidement au Sénat les raisons pour lesquelles un certain nombre de mes collègues et moi nous avons proposé deux amendements, l'un à l'article 2, l'autre à l'article 5.

Par notre amendement à l'article 2, nous posons le principe qu'à conditions égales la préférence serait accordée à celui des soumissionnaires qui s'engagera à faire construire en France le plus grand nombre de bateaux affectés au service.

Par l'amendement à l'article 5, nous proposons que ce délai soit augmenté de trois mois si l'adjudicataire s'engage à faire construire en France la moitié au moins du matériel naval affecté aux services, et de six mois, s'il s'engage à y faire construire la totalité.

M. le sous-secrétaire d'Etat a bien voulu dire qu'il était entièrement d'accord avec nous et que, s'il était question de renvoyer le projet à la Chambre des députés, il serait le premier à vous demander l'adoption de nos amendements. Mais comme c'est l'heure des sacrifices, aussi bien de la part de la commission que de la part des intéressés, les auteurs de l'amendement suivront l'exemple qui leur est donné par la commission spéciale. Ils vous demandent seulement d'enregistrer les déclarations de M. le sous-secrétaire d'Etat qui s'engage à faire, par mesure administrative, tout ce qui sera en son pouvoir pour favoriser la construction en France. (Très bien ! très bien !)

M. le sous-secrétaire d'Etat. — Je suis parfaitement d'accord avec M. Prevet.

M. le président. — M. Prevet ayant obtenu satisfaction, retire son amendement. En conséquence, je mets aux voix l'article 2.

(L'article 2 est adopté).

M. le président. — « Art. 3. — La comparaison des offres s'effectuera de la manière suivante : pour chaque service, le parcours annuel exprimé en milles marins sera multiplié par le carré de la vitesse offerte pour ce service. Les résultats de ces multiplications, pour les différents services, seront additionnés et l'adjudication sera prononcée sous réserve des dispositions de l'article 4 ci-après, en faveur du soumissionnaire dont les offres conduiront au total le plus élevé. » — (Adopté).

« Art. 4. — Pendant les cinq jours qui suivront l'adjudication provisoire, il pourra être déposé des offres de surenchère sur les plus grandes vitesses primitivement offertes, pour l'un quelconque ou pour la totalité des services.

» Les nouvelles vitesses proposées devront excéder d'au moins un nœud les plus grandes vitesses précédemment offertes pour les services qui feront l'objet de nouvelles offres.

» Il sera procédé à une réadjudication entre le premier adjudicataire et l'auteur ou les auteurs des nouvelles offres, à la condition toutefois que ces derniers aient, préalablement à leurs offres, satisfait aux conditions imposées pour pouvoir se présenter à l'adjudication. » (Adopté).

« Art. 5 — Les services concédés seront mis en activité un an après la date de l'approbation de l'adjudication par le ministre. »

L'amendement déposé par M. Prevet et plusieurs de ses collègues sur l'article 5, a été retiré.

Je mets aux voix l'article 5.

(L'article 5 est adopté).

M. le président — « Art. 6. — Les autres conditions de la concession seront déterminées par le cahier des charges. » — (Adopté).

« Art. 7. — La soumission admise, le procès-verbal d'adjudication et le cahier des charges seront enregistrés au droit fixe de 3 francs. » — (Adopté).

Je consulte le Sénat sur l'ensemble du projet de loi.

(Le projet de loi est adopté).

Bulletin Financier

Paris, le 9 décembre 1902.

La tendance à la hausse s'accentue aujourd'hui et dans certains compartiments, les plus-values sont importantes. Nos rentes sont estimées : nous retrouvons le 3 0/0 à 99 65 et le 3 0/0 nouveau à 98 80.

Les Fonds Etrangers sont très fermes. L'Extérieure tient toujours la tête et s'inscrit en nouvelle avance 85.70 ; le groupe ottoman est actif : la Serbe à 4 0/0 est recherchée à 75 80.

Les Sociétés de Crédit ne restent pas en arrière, particulièrement le Crédit Lyonnais qui monte à 1 078, le Crédit Foncier à 748 ; le Comptoir national d'Escompte se tient à 577 et la Société Générale à 620.

En valeurs industrielles, le Rio avance aux environs de 1 036 ; Suez 3 901. Les valeurs de traction sont fermes [illegible] en reprise à 90.

Signalons de nombreuses demandes à 583 fr. sur les Obligations Hypothécaires Ernest Kercher et Cie. Ces Obligations, dont la totalité représente un capital de deux millions, garanties par tout l'actif de la Société atteignant près de cinq millions, sont recherchées par les capitalistes qui désirent concilier la sécurité et un rendement un peu plus rémunérateur que n'en assurent en général les valeurs similaires.

Bonne tenue de nos Grands Chemins.

Les Corses au Vénézuéla

L'article dont parlent nos dépêches d'hier, et que publie dans l'*Eclair*, M. Emmanuel Arène sur les affaires du Vénézuéla, fait suite au télégramme que lui a adressé de Bastia, il y a quelques jours, M. Delfini, ancien magistrat, et qui était ainsi libellé :

Mon cher ami, depuis six mois je suis sans nouvelles de ma fille, mariée au Vénézuéla.

L'Allemagne, nous annoncent les dépêches, envoie huit vaisseaux au Vénézuéla pour faire respecter ses nationaux ; l'Angleterre prend des mesures pour arriver au même résultat, et le président Castro se dispose à leur donner satisfaction.

Et la France ? Doit-elle se contenter des excuses platoniques de Vellutini, faites à bord d'un de nos vaisseaux de guerre, ou ne doit-elle pas plutôt faire ce que font l'Allemagne et l'Angleterre afin d'obtenir les indemnités dues aux maisons françaises dont la révolution a ruiné le commerce à Carupano, Caracas et ailleurs ?

Le blocus est sur l'Orénoque, et, depuis sept mois, les nombreux Français qui habitent Bolivar et toute la région orientale du Vénézuéla ne peuvent plus correspondre avec la Mère Patrie. Cette trop longue et complète absence de nouvelles fait vivre dans des transes continuelles plusieurs familles respectables de notre département. Je suis certain d'être leur interprète en te faisant savoir qu'une solution s'impose.

Par ses votes à la Chambre, la représentation insulaire a donné des preuves constantes de son dévouement au ministère Waldeck-Rousseau et au ministère Combes. Le Gouvernement doit intervenir, et tu es tout indiqué pour agir et provoquer cette intervention. On est sûr de te trouver sur la brèche toutes les fois qu'il s'agit des intérêts de ton pays que tu as toujours défendu par la plume et par la parole.

L'occasion est bonne et toutes les familles intéressées dont je suis comptent sur ta sollicitude infatigable.

Affections.

B. Delfini.

La Congoline

guérit instantanément crevasses, gerçures, rugosités de la peau, du visage. Ce baume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,30 et 0,50.

Gazette Départementale

CORTE. — Un deuil bien cruel vient de frapper dans leurs plus chères affections notre ami M. Berra Dominique, sa sœur Mlle Jane Berra et sa mère Mme Filippini, veuve Berra.

Mme Marianne Grimaldi, née Berra, a succombé inopinément dimanche dernier aux atteintes d'une bien courte maladie. Cette mort presque soudaine a causé la plus douloureuse consternation dans la population tout entière. Aussi ses funérailles ont revêtu un caractère de deuil public.

Qui l'aurait cru ? D'une santé exubérante et robuste, ayant pour elle jeunesse et vigueur, la parque implacable a brutalement coupé le fil de ses jours !

Elle était de ce monde où les plus belles choses
Ont le pire destin,
Et elle disparaît une de ces femmes

dont on peut dire qu'elles possèdent toutes les qualités voulues pour inspirer à ceux qui les approchent la plus sincère et la plus légitime sympathie. Douce et bonne pour tous, sachant trouver dans son cœur la parole qui console, charitable à l'excès, elle ne pouvait voir une misère solliciter son obole sans la soulager dans la mesure de ses forces.

Elle emporte dans la tombe les regrets de tous ceux qui l'ont connue et qui, dès qu'ils ont appris la triste nouvelle de sa mort si soudaine se sont empressés d'aller témoigner à sa mère et à son frère si cruellement éprouvés la douleur qu'ils en ressentaient.

Ses obsèques ont eu lieu lundi au milieu d'une affluence des plus considérables. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Casalonga, ingénieur, Bruielli, principal, Gabrielli, avocat, et Corteggiani, avoué.

Trois superbes couronnes offertes par les amis de la famille précédaient le cercueil qui a été déposé dans le tombeau du regretté gouverneur Filippini.

Cette affreuse nouvelle a plongé dans le deuil non seulement les familles Filippini et Berra, mais aussi plusieurs autres, celles des Abbatucci, des de Gaffory, des Peraldi, des Adriani et des Benedetti, dont la défunte était la nièce et la cousine.

Nous sommes sûrs d'être l'interprète d'une grande partie de la population, en affirmant à la famille Berra si cruellement éprouvée l'expression de nos plus vives sympathies et de notre profonde douleur.

LUNGHIGNANO. — Mme Vecchioni, institutrice communale de Lunghignano, a ouvert une souscription et a pu recueillir les fonds nécessaires à l'achat de tableaux de lecture et de menues fournitures scolaires.

ANTISANTI. — Sur la proposition de M. le Maire, le conseil municipal d'Antisanti a voté une somme de cent francs, pour la réparation du mobilier des trois écoles de la commune.

MOROSAGLIA. — Depuis le 4 décembre au soir, il est tombé une grande quantité de neige, et depuis dimanche, il pleut à verse, à tel point que la récolte des châtaignes a dû être suspendue.

Les plus petites rigoles sont converties en ruisseaux impétueux, et on ne peut que très difficilement et non sans danger, se rendre d'un hameau à l'autre.

Dans le canton de Morosaglia l'hiver s'annonce bien rigide. Espérons qu'il nous épargnera des désastres.

CASAMOZZA. — M. Daréon de La crose, ex-commis principal des douanes en retraite, à Sorgues, est nommé receveur buraliste à Casamozza.

OLETTA. — M. Giustini Vincent Marie, facteur rural à Oletta, est nommé facteur rural n° 1 à Calvi, en remplacement de M. Colonna, retraité.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Orsini, expéditionnaire au bureau de la comptabilité au ministère de l'instruction publique, passe au bureau du cabinet et des ampliations.

— M. Belgodere, receveur de 1re classe de l'enregistrement et des domaines à Nice, est nommé aux mêmes fonctions à Paris.

— M. Andreani, commis principal à cheval de 8e classe des contributions indirectes à Bourg-Argental, passe à Saint Martin d'Auxigny.

— M. Firp, receveur des douanes à Isola, est nommé commis à Vintimille.

M. LE COMMANDEUR COLUCCI

Nous apprenons que M. le commandeur Colucci, consul général d'Italie, vient d'être admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite.

Mais Sa Majesté le Roi d'Italie a tenu à récompenser les quarante années d'excellents et loyaux services de son consul général, déjà commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie, en l'élevant au grade d'Envoyé extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire et en lui conférant les insignes de Commandeur des Saints Maurice et Lazare.

Ces hauts témoignages de l'estime du Roi est des plus mérités, et en Italie comme en Corse on regrettera que des raisons de famille obligent un si éminent diplomate à quitter, dans la force de l'âge, une carrière où il était appelé à rendre encore d'éclatants services à son pays.

M. le consul général Colucci s'était attaché à la Corse, où il a passé quinze années, et il l'a prouvé dans toutes les circonstances qui se sont présentées. Il y a contracté de solides et sûres amitiés que la séparation n'altérera pas.

Les désirs de M. le consul général Colucci ont été satisfaits, mais nous ne pouvons nous empêcher de lui dire que son départ laisse de profonds regrets dans toute la société bastiaise comme parmi ses nationaux qu'il accueillait toujours avec une si affectueuse sollicitude.

LA LUTTE DE LA SCIENCE
CONTRE LA CALVITIE

Il est vraiment curieux que la science soit restée si longtemps désarmée contre la calvitie.

Alors qu'on était arrivé à démonter la machine humaine dans ses rouages les plus intimes, alors que ni la pulpe cérébrale, ni la fibre musculaire ou nerveuse, ni l'étoffe palpitante des cellules, n'avaient plus guère de secrets, la physiologie et la pathologie des cheveux étaient restées dans l'enfance et la culture rationnelle de cette toison capricieuse était encore à créer.

Un homme enfin s'est rencontré qui, consacrant toute sa science et tout son art à régénérer la chevelure, a fondé de toutes pièces — on peut le dire — la thérapeutique du cuir chevelu. cet homme, c'est le professeur Busch. C'est à lui qu'on doit la remarquable découverte des propriétés si curieuses que possède un alcaloïde du Jaborandi, le chlorhydrate de Pilocarpine de féconder le bulbe pilaire et de créer du véritable cheveu, grâce à la composition si complexe de la Sève Capillaire qui porte son nom, l'unique remède efficace contre la calvitie et les affections du cuir chevelu, le seul qui soit basé sur des principes rationnels et scientifiques.

Ce qui fait l'admirable efficacité de la Sève Capillaire du professeur Busch, c'est que les propriétés régénératrices des sels de Pilocarpine y sont complétées par l'action d'adjuvants antiseptiques, révulsifs, stimulants et toniques, destinés à éliminer, détruire ou neutraliser les diverses causes morbides ayant altéré ou ruiné la santé du cheveu.

On ne compte plus aujourd'hui les guérisons parfois invraisemblables obtenues par la Sève Capillaire Busch. Au laboratoire de l'éminent savant, à Paris, 10, rue des Bons-Enfants, près du Louvre, il y a de volumineux albums mis à la disposition de quiconque veut les parcourir, et contenant des milliers d'attestations de guérisons authentiques et indiscutables.

D'ailleurs, qui, autour de soi, n'a pas connu ou entendu parler de personnes ayant, grâce à la Sève Capillaire Busch, repeuplé leur crâne dévasté ?

Docteur Rieu-Delmas

Les personnes qui ne peuvent se rendre au Cabinet du Professeur Busch n'ont qu'à lui envoyer leur cas par lettre. Il leur fournira gratuitement tous renseignements utiles pour la régénération de leur chevelure.

Navrante Incurie

Les causes du retard de la *Ville de Bastia* sont multiples. Ce vapeur a eu à lutter contre la tempête qui depuis plusieurs jours sévit dans la Méditerranée. De plus, une avarie qui aurait pu avoir de décisives conséquences s'est produite en cours de route.

Mais la mauvaise navigation de la *Ville de Bastia* est due surtout, paraît-il, à l'incapacité de l'équipage. On aurait envoyé de Toulon des marins de l'Etat, jeunes recrues, absolument ignorants de leur métier. C'est ainsi que les chauffeurs se trouvaient dans l'impossibilité d'assurer le service de la chaufferie. Certes, nous aurions aujourd'hui à déplorer un naufrage de plus, s'il ne s'était trouvé à bord des marins ajacciens, embarqués comme passagers, qui ont bien voulu consentir à descendre dans les machines.

C'est navrant tout de même, quoiqu'on dise, quoiqu'on fasse, il est dit que la Corse, ce malheureux pays, sera toujours sacrifié !

(*Journal de la Corse*).

Les Délégués sénatoriaux

Arrondissement de Sartène

Moca Croce. — Luccioni Séverin, maire, Ettori Joseph-Antoine, de Zoura. Sup., Susini Jules feu Pierre.

Olivese. — Sorbon Bonaventure, Fontelli Antoine-Euphrase. — Sup., Casabianca Antoine-François.

Sollacaro. — Casabianca François, Poggionovo Xavier. Sup., Casabianca Jérôme.

Petreto Bicchisano. — Fieschi Baptiste, Polverelli Paul-François. Sup., Boresi Marc Antoine.

Conca. — Leccia Daniel, Grimaldi Don Joseph. Sup. Grimaldi Jean-Paul.

Lecci. — Poli François, garde communal. Sup., Poli Jean.

Sari. — Poli Camille. — Sup., Laurelli Charles.

Portovecchio. — Valle Martin, Candeli Antoine, Balesi Antoine, Ettori Horace, Grimaldi Don Jacques, Valle Joseph. — Sup., Balesi François, Biancarelli François.

Altagene. — Orsatti Antoine Padoue. Sup., Pansani Jean Félix.

Cargiaca. — Tomasini François Xavier, Rocca Serra Don Jean. — Sup., Serra Antoine Michel.

Loreto. — Susini Antoine feu Marc. — Sup., Arrii Léonce, maire.

Mela. — Galli Michel. Sup., Peroni Michel.

Olmiccia. — Ortoli Paul Marie, desservant. Sup., Ortoli Vincent Jérôme.

Poggio. — Zuccherini Paul François. Sup., Ferrari Paul Jérôme.

Sainte Lucie. — Orsatti Jacques, Filippi Antoine. — Sup., Pansani Paul Jérôme.

Saint André. — Santoni Mathieu. Sup., Martinetti Don Michel.

Zoza. — Giuliani Jean de Susino. — Sup., Giuliani Jean Baptiste d'Antoine François.

Belvedere Campomoro. — Durazzo Jean, Lorenzi de Bradi Michel. — Sup., Durazzo Etienne.

Bilia. — Quilichini Antoine François. Sup. Quilichini Jean Baptiste, suceur.

Giuncheto. — Giorgi Jacques Intérusel. — Sup., Pech François.

Granace. — Leandri Antoine Marie. Sup. Leandri Antoine Pasquin.

Grossa. — Mondoloni Joseph, Tomasi Jean Dominique feu Martin. — Sup., Chiaramonti Paul Emile, Giovanni Antoine Marc.

Foce. — Peraldi Bernardin. Sup. Peraldi Paul.

Petite Gazette

Variations atmosphériques du 13 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10 5 ; à midi, + 12 2 ; 7 heures du soir + 10. Maxima, 12 3. Minima, + 9 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 771 mm. midi, 770 mm. 6 heures du soir 770 mm.

Vent. — Dans la matinée, E. faible. Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, pluvieux.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Hôpital civil de Bastia

Les familles des Bienfaiteurs de l'Hôpital civil de Bastia sont informées qu'une messe de *requiem* pour le repos de l'âme des dits Bienfaiteurs sera célébrée mardi 16 courant à 9 heures du matin dans la chapelle de l'établissement.

La police

Justement ému par tous les exploits récemment accomplis par les voleurs ou les nervis, M. le commissaire central Dumas a organisé une véritable rafle dans la nuit du dimanche 7 au lundi 8 dernier.

Les réclamations nombreuses parvenues au commissariat au sujet de buvettes mal famées et des tripots ne pouvaient pas rester sans suite, et c'est pour cela que M. Dumas, accompagné de plusieurs agents, visita les établissements interlopes, dans la nuit que nous venons d'indiquer.

Eh bien ! disons-le tout de suite, on n'a trouvé rien d'extraordinaire dans les buvettes qui eût pu être l'objet d'une simple contravention. Un seul tripot, rue des Terrasses, a été pincé ; la police y a saisi un jeu de cartes de baccarat toutes revêtues de marques particulières sur le dos.

Notre population, si alarmée ces derniers jours, peut être sûre que la police veille, et comme le nombre très restreint des nervis est connu, sous peu ils ne seront plus en état de nuire.

La police, nous l'avons vu dernièrement, fait ses preuves et ne craint pas d'aller au devant du péril ; félicitons la et en particulier M. le commissaire central Dumas.

Enregistrement

On été reconnus admissibles au titre de surnuméraires de l'enregistrement et des domaines, à la suite du concours de 1902, dans l'ordre de mérite ci après :

3. Guitoni.
39. Finocchi.
82. Fontana.
106. Folacci.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Cabinet médical

Le docteur Benelli, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

Ligue des Droits de l'Homme

Les membres du comité de la section bastiaise de la Ligue des Droits de l'homme sont invités à se réunir dimanche, 13 décembre courant, à 2 heures de relevée, dans le local habituel.

Prière d'être exacts.

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.

Etat Civil

Décès.

Franceschi Almabis-Martine, 1 mois, de Bastia.

Brunne Joseph-Jean-Baptiste-Auguste, marié, 64 ans, de Bastia.

Stefani Marie, célibataire, 70 ans, de Furiani.

Bourse de Paris

	12 déc.	13 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.60	99.70
— 3 p. 0/0 amortis.	99.50	99.20
— 3 0/0 nouveau	98.80	98 87

Dépêches de Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Nouvelle Inondation

On nous télégraphie de Ghisonaccia :

Une inondation plus forte que la première a envahi toute la plaine depuis Ghisonaccia jusqu'à Solenzara. Cette partie de la côte orientale est entièrement dévastée.

Un grand nombre de maisons sont envahies par les eaux.

Le Fiumorbo, l'Abbatesco, le Travo, transformés en torrents impétueux, ont débordé, emportant le bétail, les arbres, les maisonnettes, et causant ainsi d'immenses ravages.

M. le sous-préfet Maestracci s'est rendu sur les lieux en compagnie de M. l'ingénieur des ponts-et-chaussées et d'autres fonctionnaires.

Le conseil municipal de Ghisonaccia s'est réuni pour prendre les mesures les plus urgentes.

La pluie continue à tomber. On craint de nouvelles crues et de nouveaux malheurs.

Si le gouvernement ne vient en aide, et sans retard, que de familles se trouveront sans abri et sans pain !

LE COLONEL MARCHAND
à Bizerte

On télégraphie de Tunis :

Le colonel Marchand est arrivé à Bizerte pour rendre visite à M. le résident général Pichon, qu'il a connu en Chine.

Le héros de Fachoda doit passer quelque temps en Tunisie pour rétablir sa santé, fortement ébranlée par un séjour trop prolongé sous des climats meurtriers.

Entre
Escrimeurs Français et Italiens

Le duel entre les maîtres d'armes français et italiens n'aura pas lieu, parce que les témoins ne peuvent parvenir à se mettre d'accord sur certaines conditions de la rencontre.

Les témoins de MM. Kirschoffer et Mérignac, MM. Breittmayer et Armand Lusciez, sont à Naples depuis jeudi matin.

Dès leur arrivée, ils ont eu une entrevue avec les témoins de MM. Vega et Pessina, et ils ont eu, depuis, plusieurs entrevues, qui sont restées sans résultat.

En présence de la mauvaise volonté des témoins italiens MM. Breittmayer et Armand Lusciez ont décidé de quitter Naples demain pour rentrer à Paris.

La grève de Marseille

La Situation

La situation n'a pas changé depuis hier dans le port de Marseille, où l'on attend, non sans impatience, le résultat des nouvelles démarches entreprises par l'amiral Rouvier.

Les services postaux avec la Corse

Le paquebot *Insulaire*, qui devait partir hier soir de Nice, avec les dépêches et des marchandises, n'a pas pu prendre la mer à destination d'Ajaccio. Les chauffeurs ont abandonné le navire depuis quelques jours.

On charge activement le *Balkan* depuis cet après-midi ; ce paquebot devant partir demain pour Bastia.

Les rues occupées militairement

Les troupes et les gardiens de la paix occupent toujours les quais et les principales rues de la ville.

La matinée a été assez calme.

Les ouvriers des quais

De nombreux ouvriers des quais ont travaillé aujourd'hui, mais ils ont besoin d'être protégés, car les grévistes voudraient les entraîner.

A la Bourse du Travail

Une réunion a eu lieu ce matin à la Bourse du travail.

Tous les orateurs ont parlé en faveur de la grève générale.

On s'attend, d'un moment à l'autre, à la fermeture de la Bourse du travail.

La grève des ouvriers boulangers

Les grévistes boulangers sont peu nombreux ; de ce côté, on espère que la grève ne s'étendra pas. Dans tous les cas, des mesures sérieuses ont été prises par l'autorité militaire d'accord avec l'autorité civile, pour que la population n'ait pas à manquer de pain.

Les arrestations

M. Rivelli, secrétaire des inscrits maritimes, et M. Castellani, président du Comité populaire nationaliste, ont été arrêtés dans l'après-midi.

M. Rivelli a été arrêté sous la prévention d'avoir excité les inscrits maritimes à la révolte.

Des perquisitions ont été opérées chez M. Vando, président de la commission de la grève, dont l'arrestation est imminente.

Les ouvriers bouchers

La police a interdit une réunion que les ouvriers bouchers devaient tenir dans un bar.

L'accès des abattoirs est interdit aux grévistes.

Manifeste de protestations

Les membres de la commission de la grève ont lancé un manifeste pour protester violemment contre les arrestations, les perquisitions et les déploiements considérables de troupes.

L'enlèvement de Mlle Le Play

Le dénouement prévu
Le bonheur de deux amoureux

Le Français annonce que les familles Marcile et Le Play sont d'accord pour célébrer le mariage, dès le retour des fugitifs.

D'autre part, on annonce pour demain le retour à Paris du docteur Marcile et de Mlle Cornélia Le Play.

Le mariage sera très probablement célébré dans les premiers jours de la semaine prochaine.

LE MINISTRE DE LA MARINE
à Cherbourg

M. Camille Pelletan a quitté Paris ce matin, se rendant à Cherbourg, où il est arrivé dans la soirée.

Le ministre de la marine est descendu à la préfecture maritime, où il a reçu, dès son arrivée, toutes les autorités.

EN ITALIE

L'autonomie du port de Gênes

La Chambre italienne a adopté par 184 voix contre 44, le projet de loi relatif à l'autonomie du port de Gênes.

AU VÉNÉZUÉLA

Coalition Anglo-Allemande

Dans les milieux politiques, on espère que le président Castro comprendra, avant qu'il ne soit trop tard, combien il a été mal avisé en provoquant des châtiments qu'il sait avoir bien mérités. Il le comprendra d'autant mieux que son appel aux Etats-Unis, dans lequel il rappelait la fameuse doctrine de Monroë, n'a eu aucun écho.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera célébrée en l'église paroissiale Sainte Marie le mardi 16 courant à 9 heures du matin pour le repos de l'âme de

Mme Vve MARIE-ANTOINETTE POGGI

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera dite mardi, 16 décembre, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

Monsieur Paul d'Angelis

La famille y assistera.

AVIS DE DÉCÈS

(BONIFACIO)

M. Augustin Piras, juge de paix à Bonifacio, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent de faire en la personne de

Madame Jésuine Piras
Née MAESTRONI

leur épouse, mère et grand'mère, décédée le 9 courant, à Bonifacio, dans sa soixante-huitième année, munie des Sacrements de l'Eglise

Il n'y aura pas de lettre de faire part.

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0 40 et 0 50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0 40 le litre.
VIN CORSE ET D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le fiasco.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de [illegible], le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.-B. Sanna, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

VINS

Domaine de Campoloro Cervione.

Rouge	0.35
Blanc	0.40
Blanc Malvoisie	0,50

de Petriconi, propriétaire, 33, rue de l'Opéra, au 1er.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Navigazione generale Italiana

Società riunite
FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin.

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie Florio et Rubattino, à Bastia.

La Maison Dves MATTEI aîné

Place St-Nicolas et Bd Paoli, 40, Bastia

prévient sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des farines de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. la balle comptant ;

Ainsi qu'un gros stock de sucre raffiné en pains et en caisses morceaux réguliers qui sera vendu à 60 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des sucres réguliers de Paris, 1er titre, débités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

Du génois assorti.

Des sucres vergeoises extra au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les cafés Moka et autres premières qualités torréfiés de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires 1er choix.

Des prunes nationales fleur.

Ainsi que des sons, recoupes, avoines et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Luzerne de Provence, décuscutée extra, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Maïs blanc 1er choix extra.

Le surplus de sa récolte de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opera — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS?
AVEZ-VOUS DES PELLICULES?
VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS?
SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux reconnu. Résultats instantanés. Vente journalière considérable.
Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs Parfumeurs en flacons de toute grandeur.
ENTREPOT : 26, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations

Demandez et offrez dans tous les Cafés l'AMARO MATTEI, apéritif supérieur.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts artificiels.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Adresser à M. le Docteur STAAS, Pharmacien-chimiste à Lille (Nord) qui enverra gratuitement et franco son Brochure explicative sous enveloppe fermée

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA Oil Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de trouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous priver de mettre certaines personnes en garde contre la *Noire*, alors surtout qu'elle a 5 *degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur sensible que le commerce est intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Lamardo* qui doit arriver incessamment de N-Y à vap. *18.500 caisses* de la *Columbia Oil Co ayant 115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité rien de supérieure.
Le pétrole Columbia d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail seulement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902

ALAMBICS DEROY
Fabrication spéciale pour Bouilleurs de Cru
DEROY Fils Aîné
BLITZ, rue Thérèse, PARIS

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Ans Pompes Funèbres Paris, à M' bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag. S'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

Ne fumer que le merveilleux HIGARE MATTEI, ou ne pas fumer.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Français
Exigez le Paquetage
CROISSANT
GARDON, AUVERGER, CAMBEFORT
Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGI, Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

A LA TOUR EIFFEL
MONTRE cyclo, ancre, 7 rubis, 18 ligne, 15 mod. plat, 1 cm, 5/8
Vve G. VOUILLARMET
Fabricant, 6, Rempart, 6, BESANÇON
Se gal. 4e Catalogue franco

PETROLE
Voulez-vous voir réellement clair ?...
Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Americana del Petrolo », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.
On trouve l'ATLANTIC chez MM L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l et demi, rendu à domicile.
Prix spéciaux pour le commerce de gros.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcoolat de Menthe
Titrant les MAUX de CŒUR, de TÊTE, l'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la GRIPPE et les REFROIDISSEMENTS. Se prend à la dose de quelques gouttes, dans un verre d'eau sucrée, bien chaude dans une tasse de tilleul ou de lait chaud.
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

FER BRAVAIS
TONIQUE et RECONSTITUANT
ADOPTÉ PAR TOUTES LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES DU MONDE ENTIER. — EXIGER LE VÉRITABLE FLACON MARQUE

16 PAGES in-4° 600.000 Lecteurs FONDÉE en 1860
LA MODE ILLUSTRÉE
JOURNAL DE LA FAMILLE
Publié sous la direction de Mme Eugénie RAYMOND
SPÉCIMEN GRATUIT ET FRANCO
PRIX POUR PARIS, SEINE ET SEINE-ET-OISE
PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 43, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc. — — . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1878).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr

Mme Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 60×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 Relevée 2 fr

EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

VOS CHEVEUX
Ne tomberont plus et repousseront
PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX
PÉTROLE HAHN
Le Trésor de la Chevelure
Parfum exquis
EMPLOI SANS DANGER
Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs
Refuser les imitations soyent dangereuses, toujours inefficaces
F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

PIERRE LOTTI
Chapeaux pour hommes
Chapeaux pour Enfants
Réparations en tous genre
9, Boulevard du Palais, Bastia

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes
Les Cigarettes Mattei sont en vente dans tous les débits de tabac
Exp Demandez les CIGARETTES ELÉGANTES MATTEI, à 0,30 le Paquet.

27e ANNÉE — LUNDI 15 et MARDI 16 DÉCEMBRE 1902 — N° 319

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reglues aux Bureaux du Journal.
Petites divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Eusèbe.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 6 h. 59 m. — Coucher, 3 h. 56 s.
LUNE : Pleine le 14 — Dernier quar., le 21
FÊTE DE DEMAIN : Saint LUCIEN.

15 Décembre

LA GRENOUILLE ET LE BŒUF

Voici donc le Vénézuéla aux prises avec l'Allemagne et l'Angleterre. Il n'y a qu'une chose qui est surprenante, c'est qu'il ne soit pas aux prises avec l'Europe entière. Il y a longtemps que cela aurait dû lui arriver ici, ici même, au moment où la France se livrait à une démonstration navale en Turquie, j'exprimais le vœu que cette manifestation ne se bornât point au territoire ottoman, et qu'elle portât ses fruits un peu plus loin, du côté notamment de ce Vénézuéla qui passe sa vie à se moquer impunément de toutes les nations.

Il nous donne même, sous ce rapport, la préférence, car les revendications de l'Allemagne et de l'Angleterre ne sont rien à côté de celles que la France est en droit de produire, et dont elle semble impuissante à faire assurer l'exécution. Les autres nations formulent des réclamations qui sont sans doute très respectables et qui cependant, n'ont pas encore pour elles l'autorité de la chose jugée. Nous autres, nous avons des droits acquis, incontestés, reconnus par des sentences arbitrales internationales, ce qui est la forme juridique qu'aucune nation ne discute jamais, une fois qu'elle l'a acceptée, et devant laquelle elle tient toujours à honneur à s'incliner. Il n'y a pas d'exemple qu'une telle sentence soit restée en souffrance et qu'un peuple, petit ou grand, ait fait à des engagements si scrupuleusement pris.

Il a fallu le Vénézuéla pour créer ce précédent et pour consacrer comme lettre-morte les obligations que la convention de Berne lui a imposées vis-à-vis du certains de nos nationaux. Il a fallu aussi, il est vrai, le gouvernement français — et non pas celui-ci plutôt que tel autre, car l'affaire dure déjà depuis de longues années — il a fallu le gouvernement français pour ne *pas rappeler plus énergiquement* la petite république sud-américaine à ses devoirs. Sans doute on lui a envoyé quelquefois des appels pressants, et même, à l'occasion, des notes comminatoires. Mais le Vénézuéla trouvait toujours quelque ingénieux prétexte pour s'y dérober. Que lui importaient les paroles, puisqu'il savait qu'on ne passerait pas aux actes !

Nos nationaux en étaient réduits à solliciter, à implorer le paiement de leurs dettes et à mendier, presque comme une faveur, ce qui était pour eux un droit incontesté. Trop heureux quand le gouvernement vénézuélien voulait bien, de loin en loin, régler un petit compte, histoire de montrer simplement la considération de son argent. Il en agissait avec la France comme les fils de famille font avec leur tailleur ou bottier. Il « lâchait » de temps en temps un petit acompte que notre pays acceptait avec reconnaissance en s'excusant presque de toucher ainsi son dû.

Cela se passait, notez-le, dans les temps calmes, dans les périodes régulières, et il est inutile d'ajouter que depuis que le Vénézuéla est en révolution, ces légers acomptes eux-mêmes ont disparu. Des droits de la France on n'a plus parlé et sa créance a été comme si elle n'existait pas. Le président Castro avait d'autres chats à fouetter, et il n'avait guère le temps de s'occuper de détails aussi infimes que l'exécution d'une sentence arbitrale. Il trouvait les faits et gestes de Mahon bien plus intéressants que toutes les stipulations de la convention de Berne et que toutes les réclamations de la France.

Et la France, bonne fille, se croisait les bras. Elle n'en serait voulu de déranger cet excellent Castro au milieu de sa petite cuisine intérieure. L'Allemagne et l'Angleterre, dont les droits sont cependant moins établis, n'ont pas eu de ces scrupules. Elles envoient des batteaux, et le gouvernement vénézuélien en demeure tout stupéfait. Il croyait que l'Europe était au cinquante diables ; peut-être même n'était-il pas très sûr qu'elle existât. Et le fait est que, depuis de longs mois, le Vénézuéla faisait comme s'il n'y avait pas de France. Je sais *des familles françaises* qui, depuis bien près d'un an, sont sans nouvelles de certains de leurs membres établis au Vénézuéla. Les maisons françaises dont la révolution a ruiné le commerce à Caracas, à Campano et ailleurs, ne se comptent plus. Le blocus a été établi sur l'Orénoque et tous nos nationaux qui hébitent Bolivar et la région orientale du pays se sont trouvés dans l'impossibilité de correspondre avec leur mère-patrie.

Nous aurions donc, je suppose, autant de droits que les autres nations à élever la voix et à faire valoir nos réclamations. Mais encore une fois, avant de soulever de nouveaux litiges, si légitimes qu'ils puissent être, nous aurions dû commencer par liquider ceux qui sont déjà réglés qui ne peuvent plus faire l'objet d'aucune contestation et que le gouvernement vénézuélien a jusqu'ici étudiés avec une persistance et une mauvaise foi qui auraient dû déjà recevoir leur châtiment. Sa seule excuse, je le répète, est qu'il couvait croire que l'Europe n'était qu'une expression géographique et que ce mot ne représentait rien de sérieux ni de tangible.

Peut-être aussi se figurait-il qu'en vertu de la fameuse doctrine de Monroë, les Etats-Unis ne permettraient pas une intervention étrangère. Mais de ce côté-là encore, le président Castro a bien vite été détrompé. La doctrine de Monroë ne va pas jusqu'à protéger les nabobs sud-américaines qui font faillite à leurs engagements financiers. Et les Etats-Unis proclament eux-mêmes qu'un grand pays a le droit de prendre toutes les mesures nécessaires pour obliger un débiteur récalcitrant à s'acquitter. L'Angleterre et l'Allemagne ne font pas autre chose en ce moment, et il n'est pas un peuple civilisé qui ne doive leur savoir gré de leur initiative et de leur vigueur.

N'y a-t-il crainte, au surplus ; vous verrez que ces Anglais et ces Allemands tireront leur profit de l'aventure. Il se peut qu'on ait molesté leurs nationaux ; mais rapportez-vous en à eux du soin d'obtenir, et au-delà, toutes les compensations désirables. Le président Castro a eu beau mettre le poing sur la bouche et enfler la voix *dans sa « lettre ouverte »*, il lui en coûtera d'avoir lassé la patience de l'Europe et on lui fera mettre la table de la grenouille qui veut se faire aussi grosse que le bœuf. Nous assistons déjà à ce joyeux spectacle du Vénézuéla faisant appel au droit des gens ; c'était, en vérité, inattendu, car rien de tout cela n'arriverait si cette étrange nation s'était souvenue avant ce jour qu'il existe effectivement un droit des gens.

Espérons qu'elle apprendra, maintenant, à le connaître. Et espérons surtout que nous saurons tirer quelque chose des événements actuels. Un de nos confrères a publié hier matin une interview du consul général du Vénézuéla à Londres. Ce diplomate veut bien reconnaître que la France aussi avait des créances à recouvrer et qu'elle aurait pu, par conséquent, envoyer comme les autres des bateaux. Elle ne l'a pas fait et le consul déclare que « les Vénézuéliens ne l'oublieront pas. » Souhaitons qu'il n'y ait pas dans cette phrase quelque nouvelle ironie à notre adresse et que ce soit bien un sentiment de reconnaissance qui nous ait ainsi manifesté. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et si le Vénézuéla, éclairé par les dangers qu'il court actuellement, se mettait pris de quelques remords vis-à-vis de la France qui s'est montrée si débonnaire, on pourrait, en somme, oublier le passé. Mais il est encore trop récent pour ne pas nous inspirer de justes défiances et, n'ayant rien à nous reprocher vis-à-vis du Vénézuéla puisque ce n'est pas nous qui l'avons mis en si fâcheuse posture, n'ayons rien non plus à nous reprocher vis-à-vis de nous-mêmes et cherchons utiliser des événements que nous n'avons pas provoqués, mais auxquels il nous est impossible de rester indifférents.

EMMANUEL ARÈNE.

(Eclair).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

15 décembre 1559. — Les Génois redevenus maîtres de l'île, par le traité de Cateau-Cambrésis, réunissent une consulte à Bastia.

Un grand nombre de seigneurs y assistèrent et l'Assemblée confirma les anciens privilèges corses, ainsi que le pouvoir suprême à Spinola et Franchi.

16 décembre. 1794. — Mort à Naples d'Hyacinthe Paoli.

Ce patriote corse mourrait loin de son pays, qu'il avait quitté lorsque Maillebois y arriva (1739). Il était devenu colonel au service de Charles IV, roi de Naples.

Hyacinthe Paoli était le père de Pascal Paoli.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 16 déc. à 2 h. 1/2

1. Le Chasseur,	Mastio.
2. L'Arlésienne,	Bizet.
3. Thérèse (valse),	C. Faust.
4. Poste et Paysan,	Suppé.
5. Graziella (Redowa),	Carle.

Le Chef de Musique, C. MONTERO.

Notes Bastiaises

La Ligue de la défense des intérêts bastiais a tenu une séance intéressante, où il a été dit de fort bonnes choses et où l'on a constaté, parmi ceux qui en font partie, *en dehors de toute idée politique*, l'union la plus parfaite dans le domaine des affaires générales du pays.

M. Limperani, président d'honneur de la ligue, dans la causerie familière qui a suivi la prise en considération de différents vœux, a fait une remarque qu'il est bon de propager. C'est que l'intérêt supérieur de la Corse est lié aux intérêts particuliers de Bastia. Les arrondissements de Sartène, de Calvi, de Corte ont leur débouché naturel sur Bastia, et la magnifique côte orientale qui va de la Giraglia à Bonifacio n'a que ce point d'appui tant au point de vue du commerce que de ses relations avec le continent.

Ces considérations, il est bon que des hommes de la valeur et de la compétence de M. Léonard Limperani les fassent valoir auprès de ceux qui ont mission de sauvegarder et de protéger les droits sécullaires d'une ville. Nous ne voulons en

101 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

MARIE GASTON
A MADAME DE L'ESTORADE — (Suite)

Sallenauve est furieux, parce que quelques uns de nos agents n'ont voté disant partout qu'il est un bienfaiteur anonyme et bien des gens le croient, quoique l'histoire du billet Keller ait fait assez causer, et que l'honneur de cette générosité pût être facilement reporté à son auteur véritable. Mais, quand on a une fois le vent en poupe, on ne peut le mesurer mathématiquement à chaque voile, et souvent il faut en prendre plus qu'on n'en veut.

M. Maxime de Trailles se désolera peut-être ; il y a tout lieu de croire que l'échec qu'il doit voir maintenant inévitable, enterre avec lui son mariage. Il faut dire au sujet de ses mésaventures la phrase consacrée pour les auteurs malheureux, que c'est un homme d'esprit qui prendra sa revanche.

Quel curieux homme, madame, que cet organiste, qui comme un de nos grands médecins, dont il n'est pourtant pas parent, s'appelle Bruckenaer ! On n'a pas plus d'activité, plus de présence d'esprit, plus de dévouement et plus d'intelligence, et il n'y a pas deux hommes en Europe qui touchent de l'orgue comme lui. Vous qui ne voulez pas que Nais soit une pianiste-ne, vous devriez bien le lui donner pour maître. Voilà un homme qui lui apprendrait vraiment la musique, et celui-ci ne vous paralysait pas d'une grandeur inquiétante, car il a autant de modestie que de talent auprès de Sallenauve, c'est un enfant ; aussi adroit, aussi fidèle, et je dirais aussi laid, si avec une physionomie bonne et ouverte comme la vôtre on pouvait ne pas être tout pour lui.

MARIE-GASTON
A LA COMTESSE DE L'ESTORADE
Arcis-sur-Aube, dimanche 12 mai 1839.

Madame.

Hier au soir a eu lieu la réunion préparatoire, cérémonie assez ridicule et surtout assez désagréable pour les candidats, mais que, pourtant, il faut accepter. Au moment de s'engager pour quatre ou cinq ans avec un mandataire, il est naturel que l'on veuille savoir à qui l'on a affaire. Est-ce un homme intelligent ? exprime-t-il réellement l'opinion dont il a l'étiquette ? Sera-t-il gracieux et abordable pour les intérêts qui pourront avoir à en réclamer de lui ? Est-ce un caractère ferme ? saura-t-il défendre ses idées (s'il en a) ? En un mot, sera-t-on dignement, sûrement et honnêtement représenté ? Voilà le côté sérieux et respectable de l'institution, qui n'était pas écrite dans la loi, pour n'être aussi complètement installée dans les mœurs, devait bien avoir sa raison d'exister.

Mais toute médaille a son revers, et, par un autre côté, on peut vous montrer dans ces assemblées l'électeur tout bouffi de son importance, s'empressant à faire exercice extérieur de la souveraineté qu'il va abdiquer entre les mains de son député, et le lui vendant le plus cher qu'il peut. A l'impertinence de certaines questions adressées au candidat, ne dirait-on pas un tiste sur lequel chaque directeur a droit de vie ou de mort ? Pas de recoin de sa vie privée où le malheureux soit sûr de ne pas voir pénétrer une curiosité indiscrète ; et, en fait d'interrogations sangrenues, tout est possible, par exemple : « Pourquoi le candidat préfère-t-il le vin de Champagne au vin de Bordeaux ? » A Bordeaux, où le vin est une religion, cette préférence impliquerait une idée de non-patriotisme, et elle pourrait gravement compromettre l'élection. Beaucoup d'électeurs ainsi sont là uniquement pour jouir de l'embarras des prétendants.

Les tenant, comme ils disent, sur la sellette, ils comptent s'en amuser comme les enfants de leur banneton, en comme, entrefois, les vieux juges, et encore, en jour d'hui, les jeunes magistrats, d'une torture criminelle, d'une autopsie ou d'une opération. Plusieurs n'ont pas des goûts si relevés : ils sont venus uniquement pour jouir du tapage, de la confusion des voix, presque toujours certaine en pareille rencontre ; il en est qui voient une occasion d'avoir le placement de quelque talent agréable ; ainsi, au moment, malheureusement trop fréquent, où, comme disent les comptes rendus de la Chambre des députés, la tribune est à son comble, il n'est pas rare d'entendre imiter, à ma racle, le chant du coq ou le cri de détresse du chien auquel on a marché sur la patte.

L'intelligence qui seule devrait être appelée à l'électorat, ayant, comme d'Aubigné, *le frère de madame de Maintenon*, reçu son bâton en argent, faut il s'étonner que, parmi les électeurs, on rencontrent des gens stupides, et ceux-ci ne sont-ils pas assez nombreux dans le monde pour avoir aussi la prétention d'être représentés ?

La réunion a eu lieu dans une salle assez vaste, où on traiterait de l'endroit dans tous les dimanches à danser ; l'orchestre y forme une sorte de tribune réservée dans laquelle put être admis un peu de public, non électeur ; je fus un de ces privilégiés. Quelques dames avaient pris place sur le devant : madame Marion, tante de l'avocat Gigaut, l'un des candidats ; madame et mademoiselle Mollot, femme et fille du greffier du tribunal ; quelques autres dont le nom et la qualité m'échappent ; mais madame et mademoiselle Bourrelage avaient fait comme fleurus et Cinelos, elles brillaient par leur absence. Avant que le candidature de M. Beauvisage ait été produite, celle de M. Simon Gigaut paraissait avoir les plus grandes chances ; maintenant, avec celle de notre ami Sallenauve, qui, à son tour, a dénoncé M. le maire, l'accord se trouve rompu de deux échelons.

(A suivre).

aucune façon en disant cela porter atteinte à Ajaccio, qu'on se complaît à mettre en rivalité avec la nôtre.

Ah ! que ceux qui le font sont bien mal inspirés, et combien les deux villes sont différentes dans leur nature, pour attribuer à l'une ce que la raison et la force des choses donne à l'autre.

Tandis que Bastia, comme une ruche en travail, ne cesse de mener une vie commerciale intense et active, Ajaccio, au fond de son golfe, se laisse aller à la nonchalance d'une existence de paresse. Elle s'étend au soleil, sous une température toujours douce, toujours chaude, sans être touchée par ces énergies humaines que le « struggle for life » fait naître dans d'autres milieux C'est une ville de bureaucrates, de rentiers et de malades. Sur les bords de son golfe, en longeant la route des Sanguinaires, aucun souci n'agite celui qui le parcourt. La brise a des caresses de femme, comme les plus Anglaises qui y viennent chercher un soulagement à la fièvre qui les consume, elle a leur langueur et leur tendresse. Aussi, on ne rencontre pas à Ajaccio comme à Bastia des gens affairés, courant sans cesse après leurs chimères ; des chars pesants, péniblement traînés par des mules rétives, des voitures balgneuses, indescriptibles, qui montent et descendent les boulevards dans une course tapageuse...

Ajaccio c'est la ville de luxe de la Corse, Bastia le grenier d'abondance. Et dans de telles conditions peut-on en quelque sorte toucher aux privilèges et aux immunités que l'une et l'autre possèdent.

M. Limperani a affleuré la question sans l'approfondir, mais ce qu'il n'a pas voulu dire dans sa causerie nous l'écrivons aujourd'hui en marquant encore une fois notre étonnement de voir revenir toujours sur le tapis les mêmes événements. Heureusement que grâce à la presse, à la Ligue protectrice des intérêts bastiais, la lumière se fait peu à peu sur la question, qu'on la comprend davantage, et qu'on en revient petit à petit à laisser les choses dans l'état où elles se trouvent, sans chercher plus longtemps à porter atteinte aux droits imprescriptibles de Bastia dont M. Limperani faisait allusion en s'écriant :

« Tant que l'Italie n'a pas existé comme nation une et forte, n'est à Bastia qu'a été placé, et cela depuis un siècle, le commandement militaire de la Corse. Et maintenant que l'Italie peut constituer une menace et la seule menace possible pour la Corse, ce même commandement serait placé précisément sur le point de l'île qui est le plus éloigné de l'Italie. Bastia est à six heures de navigation de la Spezia, le plus grand port militaire, le plus grand arsenal de l'Italie ; toute la côte orientale de la Corse que Bastia domine est, sur son étendue de cinquante lieues, à la même distance de la côte italienne, de sorte que Bastia peut être considérée comme une ville frontière, et la côte orientale de la Corse comme une frontière Et cette côte constitue la partie la plus vaste et la plus importante de l'île. Sur notre frontière de l'Est, a t-on placé en arrière les principaux moyens de défense et les gros effectifs ? Ne les a-t-on pas accumulés aux points les plus rapprochés de l'ennemi possible ? Et de même vers les Alpes ? »

Patriotique langage, que nous sommes heureux de reproduire dans ce même journal, pour bien déterminer quelle est dans cette question la pensée dominante des personnalités insulaires les plus hautes et les plus justement considérées.

P.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le lieutenant-colonel Lorenzi, du 95e régiment d'infanterie territoriale, passe au 140e du même arme.

— M. Mariaggi, receveur de l'enregistrement et des domaines de 1re classe à Sidi-Bel-Abbès, est désigné pour Montargis.

— M. Colonna, sergent-major surveillant au pénitencier militaire d'Aïn-el-Hadjar, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el Hadjar.

— M Constantini, sous-inspecteur des douanes à Bône, est élevé à une classe supérieure et son traitement porté à 4.500 francs.

Bulletin Financier

Paris, le 16 décembre 1902.

Les bonnes dispositions persistent et le marché fait preuve dans l'ensemble d'une fermeté d'un bon aloi Nos Rentes suivent aujourd'hui dans le mouvement et finissent en hausse, le 3 0/0 à 99 75 et le nouveau à 98.85. Les fonds Russes sont presque tous en nouvelle avance. L'Extérieur, toujours en tête, accentue son avance à 93-70 ; l'Italien est à 103.75, le Brésilien à 74.5/8.

Les sociétés de Crédit sont encore mieux fermes. Crédit Lyonnais 1,077, Comptoir National d'Escompte 849, Crédit Foncier 749, société Générale 611.

Dans le compartiment industriel, la Rio malgré la baisse du cuivre fermit à 1,018, la Tharsis reste à 9.3/8. Les valeurs de traction et de transmission, Nord-Sud sont en hausse avec continuation. Suez d'or en légère avance.

Chemins Français sans changement.

Chambre Musicale

Concert de Charité

au profit des pauvres de la ville, le 18 décembre à 9 heures du soir, avec le gracieux concours de la société l'Union-Chorale.

PROGRAMME

1re partie

Schubert. — Marche triomphale, ensemble, piano, violons, violoncelle.
Mendelshonn. — Le retour au pays, deux piano, huit mains.
Mendelshon. — Trio, piano, violon, violoncelle.
Massenet. — Pensée d'automne, mélodie.
Raimud. — Romance sans paroles pour violoncelle.
Saint Saëns. — Danse macabre, 2 pianos.
Saint-Saëns. — Etienne Marcel, air.
Grieg. — Sonate, piano et violon.

2e partie

C. de Vos. — Aurore, chœur à 4 voix par l'Union Chorale.
Saint Saëns. — Le Déluge prélude, ensemble piano, violons, violoncelle.
Messager. — Isoline, madrigal, duo.
a. Grieg. — Elegie. } piano
b d'Ambrosio. — Canzonetta. } et violon.
Esteban-Marti. — Pierre et Suzon, pay-sannerie.
Mendelsohnn. — Cappriccio pour piano avec accompagnement d'un 2e piano.
Chaminade. — Noce hongroise, chœur de jeunes filles.

Prix d'entrée : 3 francs.

Les cartes seront déposées chez MM. Santi et Ollagnier, libraires.

La Congoline

guérit instantanément crevasses, gerçures rugosités de la peau, du visage. Ce baume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,35 et 0,50.

Gazette de la Balagne

La Grève des Bergers
Le Rôle des Fabricants de fromage de Roquefort

Un vent de grève souffle en ce moment sur tout le Midi de la France ; traversant la Méditerranée, les rafales sont parvenues jusque dans la Balagne et ont jeté une grande perturbation dans la vie toujours si calme et si patriarchale de nos bergers. Ceux-ci, poussés à bout par les tracasseries des fabricants de fromage de Roquefort, qui ont émis cette année la prétention de payer le lait 0 fr. 25 centimes au lieu de 0.30 le litre, prix habituel jusqu'ici, ont jeté leurs besaces de poils de chèvre par-dessus les rochers et, à l'unisson, se sont mis en grève. Bravo ! robustes et vaillants fils de nos montagnes, portez haut et ferme le drapeau de vos justes revendications ! Toutes nos sympathies vous accompagnent, car vous soutenez le bon combat.

Dans le différend qui a surgi entre les fabricants de fromage et les bergers balanins, le droit et la justice sont incontestablement du côté des bergers. Il ne sera certes pas difficile de le prouver.

De même que les oiseaux migrateurs viennent dans un pays pendant la tiède saison, alors que la vie y est si née, et s'empressent de le quitter avant que les premiers frimas arrivent ; de même ces fabricants de Roquefort viennent chez nous, lorsque notre lait possède son maximum de richesse en beurre et ils s'en vont aussitôt que le rendement du lait diminue. Au reste, notre lait constitue pour eux une primeur qu'ils exploitent comme telle avec bénéfices très élevés Le fromage qu'ils en obtiennent est de qualité supérieure et a pris bonne place sur les meilleures tables du monde A un bouquet délicat se joint une saveur exquise et un certain goût de terroir qui est très apprécié des gourmets. Ah ! si les fabricants de Roquefort qui viennent ici exploiter nos bergers possédaient les bonnes qualités de leurs fromages, nous ne nous plaindrions certes pas !!!

Nous disions tout à l'heure que notre lait est une primeur et qu'il donnait aux fromagers de Roquefort des bénéfices très élevés. En effet, M. Rigal, par exemple, l'un des fabricants, est arrivé en Corse il y a à peine deux ans, sans un sou de capitaux et un crédit très limité ; son industrie laitière en Corse a été certes d'un bon rendement puisque le voilà millionnaire et à la tête, tant en Corse que dans l'Aveyron, d'une quarantaine de laiteries. Ces bénéfices ne paraissent plus suffisants à ces Messieurs et ils ont décidé de baisser le prix du lait à 0.25.

Et dire que dans leur pays le prix est de 0 32, bien que le lait donne un moindre rendement et un produit de moins bonne qualité ! Bergers, vous laisserez-vous tondre comme vos brebis ! Le droit est de votre côté, vous aurez et la justice sont de votre côté, vous aurez et la justice sont de votre côté, vous aurez et la force si vous restez unis. Quant aux propriétaires, ils sont intéressés au premier point à ce que les bergers triomphent, la valeur de leurs pâturages étant en effet en raison directe du rendement des brebis. Qu'ils encouragent donc la grève, ou plutôt qu'ils interviennent énergiquement auprès des fromagers de Roquefort pour les ramener à des sentiments plus humains. D'aucun prétendant que c'est un négociant d'Ile-Rousse qui, trahissant les intérêts de son pays, aurait engagé les fabricants de fromage ayant qui il est en excellents termes à faire la baisse du lait. Nous connaissons trop la loyauté commerciale et les sentiments d'honneur et de justice qui animent cet homme pour prêter foi à de pareilles insinuations ; il donnera, j'en suis sûr, le démenti le plus formel.

Les fromagers ont insinué que s'ils ont baissé le prix du lait, c'est parce que nos bergers ne leur vendaient pas du lait pur, mais du lait trop copieusement baptisé. Cette raison n'en est pas une, Messieurs, car vous n'ignorez pas que partout il y a des brebis galeuses et vous savez aussi qu'à Roquefort la fraude se fait certainement sur une plus grande échelle et avec plus d'art que chez nous. Est il juste que pour quelques fraudeurs que tous nous réprouvons, tous les bergers en pâtissent ?

Au reste, je n'attribue la fraude du lait qu'à la concurrence offrénée que les maisons rivales de Roquefort se sont faite en Corse ces dernières années : Un berger était-il pris en flagrant délit de fraude et renvoyé d'une laiterie ? la laiterie voisine s'empressait de lui ouvrir ses portes et l'encourageait ainsi à continuer la fraude. N'y aurait-il pas là une preuve que malgré l'eau ajoutée, les fabricants y trouvaient leur compte ?

Mais aujourd'hui ces maisons de Roquefort se sont coalisées dans le but peu charitable de pressurer le berger corse. Maintenant le prix du lait a été baissé à 0 25, demain, si on laisse faire, qui nous dit qu'on s'arrêtera en aussi bon chemin et qu'on s'arrivera pas à 0,20 ; mais les bergers, conscients de leurs devoirs, le seront aussi de leurs droits, et lutteront jusqu'au bout. Nous faisons ici pour terminer, un pressant appel aux maires de nos villages ainsi qu'à tous les propriétaires pour qu'ils joignent leurs efforts aux nôtres pour le triomphe certain de nos légitimes revendications.

ARME ALLEGRINI,
horloger.

Elections Consulaires

Les élections du Tribunal de Commerce de Bastia auront lieu dimanche prochain, 21 décembre.

Il n'y a pas de candidats nouveaux.

Les quatre membres du Tribunal dont le mandat de deux ans, est expiré en sollicitent le renouvellement.

Ce sont : Juges titulaires, MM. Jacques Viale et Joseph Casanova.

Juges suppléants, MM. François Ghiglerminti et Jacques Gregori.

Le scrutin restera ouvert dans tous les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de 10 heures à 4 heures.

A Bastia, le vote aura lieu à l'Hôtel de Ville, et dans les chefs-lieux de canton à la maison communale.

Gazette Départementale

BONIFACIO. — Le 9 courant, à 11 heures du matin, une nouvelle alarmante se répandait dans la ville. Mme Piras 14 seine née Maestroni, femme de l'ancien maire et conseiller général actuellement juge de paix du canton de Bonifacio, se trouvait à toute extrémité. A partir de midi, son état empira et le soir à 5 heures et demie elle rendait le dernier soupir entourée de M. Piras, de sa fille, de parents et d'amis.

La défunte qui appartenait à l'une des plus honorables familles de la Corse était une femme vertueuse et charitable ; aussi les pauvres de la ville se ressentiront ils de longtemps de cette perte, quoique nous sayons persuadé que Mlle Piras tiendra à conserver ces traditions de famille. Atteinte depuis douze ans d'une maladie qui la clouait sur un fauteuil elle montra une patience de martyre, et les nombreux visiteurs qu'elle reçut pendant ce long espace de temps ne purent s'apercevoir des douleurs qu'elle endurait, tant sa physionomie était impassible. Pourtant elle a dû, pendant les quelques moments de lucidité que lui laisse la crise à laquelle elle a succombé, avaler jusqu'à la lie un calice d'amertume en constatant les vides qui existaient autour de son lit de moribonde par suite de l'absence de son fils, M. Piras Gaëtan, ancien conseiller de préfecture, ancien attaché au cabinet du gouverneur de la Guadeloupe, appelé en toute hâte de Santo Pietro di Tenda où il est marié, et de ses gendres et petites-filles retenus à Ajaccio.

Lorsque le fatal dénouement fut connu la maison fut envahie par la foule qui ne cessa d'affluer nuit et jour pendant les 48 heures que le corps resta exposé en attendant l'arrivée de M. Gaëtan Piras.

Les funérailles ont été pompeuses : une véritable fourmilière humaine a accompagné le corbeuil jusqu'au Portone d'où il a été dirigé sur Saint Julien où se trouve le tombeau de famille.

Remarqués dans l'assistance M. le chef de bataillon de Lacger de Camplong, MM. les capitaines Casanova, Natyé, le lieutenant Leguay, etc., etc.

Nous offrons à MM. Piras et à leur famille l'expression de nos douloureuses sympathies.

La Laxatose

Une foule de personnes s'imaginent que la constipation est un mal incurable et que celui qui en est atteint doit s'attendre à passer sa vie à prendre des laxatifs plus ou moins violents. C'est une erreur absolue. *La Laxatose*, qui est une médication végétale et antiseptique n'on trouve au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards à Paris, ou dans toutes pharmacies, à 2 fr. 50 la boîte, guérit infailliblement et à tout jamais la constipation la plus malfaisante. C'est un remède admirable, il faut l'employer !

L'Affaire du Port-Neuf

Dans la matinée, le bruit avait couru que Pettinati était mort. Nous avons envoyé à l'hôpital ; la nouvelle n'était pas exacte, mais le malheureux semblait à toute extrémité. Il est entouré de sa mère, de sa sœur et de son oncle. Il ne parle presque plus ; le corps est entièrement paralysé du bas-ventre jusqu'aux pieds. Depuis son entrée à l'hôpital il n'a pris d'autre nourriture que du lait, qu'il absorbait en petite quantité du bout des lèvres.

La nouvelle du décès avait attiré aux abords de l'hôpital une centaine de personnes, et il a fallu organiser un service de police pour dégager l'entrée et le chemin.

Des nouvelles dépositions recueillies à l'instruction, il reste établi qu'en prison, Bottari et Pettinati avaient décidé d'attirer l'agent Bertrand dans un guet-apens pour tirer vengeance de son attitude à leur égard.

Pettinati est décédé vers cinq heures.

Menaces aux Agents

Samedi soir, vers onze heures, le nommé Pasquini Jean-Dominique, âgé de 20 ans, portefaix, descendait la rue de l'Opéra en compagnie de trois ou quatre personnes. Arrivé à la hauteur du café-bar de la rue de la Gare, Pasquini, déjà en état d'ivresse, engagea l'agent Felce à sortir de l'établissement dans la rue en lui disant : « Lâche, ce soir, je veux te donner de mes nouvelles, ce n'est pas à Pettinati que tu auras à faire, mais à moi. » Il se trompait, c'était à l'agent Stefani qu'il en voulait. Il s'avança vers lui, tenant une de ses mains dans la poche et lui dit : « Vous êtes encore venus ce soir pour nous empêcher de chanter ! » Devant cette attitude provocante les agents Felce, Paoli et Stefani l'arrêtèrent et aidés des agents Biaggini et Gabrielli, du service au Casino, l'ont écroué au violon municipal, à la disposition de M. le Commissaire central.

Au moment de son arrestation Pasquini avait un couteau ouvert et qu'il a laissé tomber.

Pasquini venait de sortir dans la journée de samedi de prison où il y était resté douze jours pour outrages et rébellion envers les agents Stefani et Ghiglerminti.

Conduit hier devant M. le Procureur de la République, Pasquini a subi un interrogatoire au cours duquel il a déclaré n'avoir aucun souvenir de ce qui s'était passé, se trouvant dans un état voisin de l'ivresse.

A la suite de son interrogatoire Pasquini a été écroué. Traduit à l'audience correctionnelle, en état de flagrant délit, il a été condamné à quarante jours d'emprisonnement, pour menaces et outrages aux agents.

Autour de la grève

Correspondances

Le service postal se trouve à jour. Nous avons reçu par Calvi, lundi matin à 10 heures et demie, les correspondances qui auraient dû nous être apportées par le service direct Marseille Bastia le matin même.

Ligne de Nice

Le paquebot *Insulaire* est parti à Nice à 6 heures du soir ; il quittera notre port très probablement mercredi matin.

L'escale Rubattino

On sait que la Sardaigne est reliée au continent italien par un service quotidien et par de nombreux services hebdomadaires et bi-hebdomadaires qui partent de Gênes, Naples, etc.

Un de ces services, Gênes-Livourne Porto Torres, fait escale une fois par semaine à Bastia et met ainsi en communication notre port avec la Sardaigne et une fois de plus avec Livourne.

Depuis la grève de Marseille qui a amené la suppression de trois voyages hebdomadaires entre Bastia et Livourne, la compagnie Florio Rubattino fait une seconde escale avec son paquebot Gênes, Livourne, Capraja, Maddalena, et cette escale avait été fort bien accueillie par le commerce bastiais.

Dimanche le paquebot Florio a continué sa route de Capraja sur la Maddalena sans faire escale à Bastia.

A qui devons-nous la suppression de cette escale ?

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 15 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 1 à midi, + 11 4. 3 heures du soir + 1 Maxima, + 12 . Minima, + 7 8

Baromètre. — 7 heures du matin, 773 midi, 772 mm. 6 heures du soir, 770 mm

Vent. — Nord le matinée, calme. Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Bourses de la marine

Le ministre de la marine a accordé une bourse d'externat au Lycée de Marseille au jeune de Lasard, et une bourse de demi externat au Lycée de Bastia, au jeune Giorgetti.

La police

Dans la nuit de samedi à dimanche, M. le commissaire central Dumas, accompagné de M Moiselle, commissaire de police, et de plusieurs agents, a fait une nouvelle tournée dans les établissements interlopes. Dans la rue du Colle, on a arrêté un individu pour vagabondage spécial.

Comme il n'avait jamais été condamné et qu'il est marin de son état, M. le Commissaire central l'a mis en liberté provisoire en attendant les renseignements demandés sur son compte à Marseille.

Nous avions raison de dire que la police veille.

Des malfaiteurs en nombre sont signalés dans le cap, ils arrêtent et rançonnent les passants et propriétaires.

Les brigades de gendarmerie les recherchent.

Vélo Club bastiais

Les membres du Vélo-Club Bastiais sont priés de se réunir ce soir à 8 heures au siège social, pour procéder au renouvellement du bureau pour l'année 1903.

Cabinet médical

Le docteur Benetti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures Lorsque cet hôtelgue médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un déparatif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10

Congés de Noël

Au Lycée, les congés de la Noël et du Jour de l'An commenceront le mercredi 24 décembre après la classe du soir ; rentrée le dimanche soir 4 janvier à l'heure réglementaire pour les internes, et le lundi 5 pour les externes.

On demande

Un acteur de profession pour scierie mécanique.

Se présenter dans la journée à M. A. Emanuelli, à Toga.

Hôpital civil de Bastia

Les lettres des fournisseurs de l'Hôpital civil de Bastia sont informées qu'une messe de *requiem* pour le repos de l'âme de dite Bienfaiteurs sera célébrée mardi 16 courant, à 9 heures du matin dans la chapelle de l'établissement.

Etat Civil

NAISSANCES

Nardi Andrée.

DÉCÈS.

Zavonichelli Aimable-Martine, 3 mois, de Bastia.
Vlamnck Arthémise-Toussainte, 43 jours, de Bastia.
Giannettini Eugénie, mariée, 31 ans, de Prato.
Casella Ant-Ins-Pierre-André, marié, 73 ans, de Sartene.

BIJOUTERIE HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Services de table en argent
Articles de fantaisie
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.

Prix très avantageux

Bourse de Paris

	13 déc.	15 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.70	99.55
3 p. 0/0 amortis.	99 20	99.30
3 0/0 nouveau	98 87	98 80

Dépêches de la Nuit

SERVICE TELEGRAPHIQUE SPÉCIAL pour la Corse

Des Malfaiteurs au Cap Corse

Des malfaiteurs en nombre sont signalés dans le Cap ; ils arrêtent et rançonnent les passants et les propriétaires.

Des brigades de gendarmerie les recherchent activement.

Nouvelles Militaires

M. Arragon, médecin-major de 2e classe au 152e rég. d'infanterie, passe au 163e rég. de même arme.

M. Guibal, médecin-major de 2e classe, au 163e, est nommé au 152e.

La grève de Marseille

Les services postaux avec la Corse

On nous télégraphie de Nice :

L'Insulaire est parti ce soir de Nice pour Bastia, avec passagers, dépêches et marchandises.

Le travail sur les quais

On nous télégraphie de Marseille : La détente s'accentue.

Le travail est très actif sur les quais, les môles et dans les docks.

La Compagnie Fraissinet complète la cargaison du *Balkan*, en partance pour Bastia.

A la Bourse du Travail

Contrairement au bruit qui avait couru hier, la Bourse du travail n'a pas été fermée.

Une réunion des grévistes, importante par la nature des décisions qui devaient être prises, a été tenue dans la soirée à la Bourse du travail.

Plusieurs orateurs ont pris la parole pour protester contre les arrestations qui ont été opérées vendredi et samedi.

En présence de l'attitude des corporations ouvrières, qui n'ont pas adhéré à la grève générale, les inscrits maritimes ont décidé de reprendre leurs anciennes revendications.

La grève des ouvriers boulangers

La grève des garçons boulangers peut être considérée comme terminée.

Toutes les boulangeries sont ouvertes.

Le referendum des menuisiers

Les ouvriers menuisiers ont procédé hier à un referendum pour décréter la grève.

Le résultat n'a pas été favorable aux grévistes.

Les mesures d'ordre

Bien que la tranquillité ait régné partout dimanche, les mesures d'ordre sont les mêmes que les jours précédents.

Sur toute la longueur des quais de la Joliette, dans les Môles, au quai des Anglais, dans les docks, les fantassins, les dragons, les hussards, les alpins, les gendarmes, la police assurent le service d'ordre.

Les condamnations

Plusieurs inscrits maritimes ont été traduits devant le tribunal correctionnel et condamnés à des peines variant de 15 jours à 3 mois de prison, pour entraves à la liberté du travail.

Deux acquittements seuls ont été prononcés.

Trois ouvriers boulangers, ayant essayé de forcer la porte d'une boulangerie, ont été condamnés à trois mois de prison.

LE MINISTRE DE LA GUERRE à Lunéville

Le général André est arrivé hier matin à Lunéville.

Il est descendu à la sous-préfecture, où il a reçu les autorités civiles et militaires.

En recevant le corps d'officiers, le ministre de la guerre a déclaré que parmi les qualités morales qui doivent distinguer l'officier doit figurer en premier rang le respect au gouvernement de la République.

Le général André a passé les troupes en revue, puis il a remis un certain nombre de décorations.

Le Monument d'Erckmann-Chatrian

Dans l'après-midi le ministre de la guerre a présidé l'inauguration du monument élevé à la mémoire de deux romanciers lorrains Erckmann et Chatrian.

Il a prononcé un long et remarquable discours, dans lequel il a fait l'éloge des deux romanciers qui collaborèrent ensemble pendant plus de quarante ans, et qui ont glorifié les ouvriers et paysans devenus les défenseurs de la Patrie.

Un grand banquet a été offert au ministre.

Le général André, répondant au toast qui lui a été porté, a déclaré qu'il avait pleine confiance dans les troupes de l'Est pour la défense du territoire et pour le respect aux institutions républicaines.

Il a déclaré en outre qu'il consacrerait tous ses efforts pour améliorer le sort du simple soldat.

Ce discours a été chaleureusement applaudi.

Entre Escrimeurs Français et Italiens

de Naples :

A la suite de nouveaux pourparlers, une rencontre à la frontière française a été décidée entre les maîtres d'escrime français et italiens.

Autre duel

Hier soir, au moment de son départ pour Paris, M. Luccier, l'un des témoins des escrimeurs francais, a été frappé au visage par un maître italien nommé Desortis, en dehors de l'affaire pendante.

Des cartes ont été échangées.

La presse italienne est indignée de la conduite de M. Desortis.

LE MINISTRE DE LA MARINE à Cherbourg

Le ministre de la Marine est arrivé hier matin à Cherboorg, où il a été reçu à la gare par le vice-amiral préfet maritime et par les principales autorités.

Les troupes de la garnison formaient la haie de la gare à la préfecture maritime.

M. Camille Pelletan a assisté au grand banquet qui lui a été offert, à midi, par le comité radical socialiste.

CHASSE PRÉSIDENTIELLE

Le Président de la République a offert hier une grande chasse, en forêt de Compiègne, aux membres de l'Institut de France.

Tirages financiers

Ville de Paris 1865

L'obligation 63.177 est sortie remboursable à 150 000 francs.

L'obligation 406.618 est remboursable à 50 000 francs.

Obligations Suez

L'obligation 5.747 est sortie remboursable à 150 000 francs.

Les obligations 117.870 et 267.576 sont remboursables chacune à 25.000 francs.

Canal de Panama

L'obligation 47.326 est sortie remboursable à 500 000 francs.

L'obligation 954 000 est remboursable à 100.000 francs.

Les obligations 1.730.857 et 465.702 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

Les obligations 440.445 et 1.461.236 sont remboursables chacune à 5.000 francs.

L'enlèvement de Mlle Le Play

La retraite des fugitifs est connue, à l'heure actuelle, des deux familles.

Le docteur Maurice Marcille et Mlle Cordelia Le Play se trouvent actuellement à Turin.

Ils retourneront à Paris quand les journaux auront commencé à faire le silence sur cette affaire.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des Troubles de Marguerittes

de Montpellier :

Les débats de cette sensationnelle affaire des troubles de Marguerittes ont commencé aujourd'hui, devant la cour d'assises de Montpellier, sous la présidence de M. le conseiller Roquet.

La salle de la Cour d'assises a été complètement transformée.

Les accusés occupent sept bancs, en bois blanc, soutenus par des travées et disposés en gradins.

Cette session extraordinaire durera plus d'un mois.

107 accusés ont répondu à l'appel de leurs noms.

La défense de ces accusés est confiée à soixante avocats du barreau de Montpellier.

Me Ladmiral, du barreau d'Alger, a assumé la lourde tâche de défendre Yacoub, le principal accusé, l'instigateur de l'insurrection.

Trois avocats du barreau d'Alger, représentent la partie civile. Tous les colons intéressés dans cette affaire ont formé un groupe qui a confié ses intérêts à ses trois avocats.

La première audience a été tenue de 8 heures et demie à 11 heures et demie du matin, et de 2 heures et demie à 5 heures et demie du soir.

M. Locciani, directeur des affaires indigènes au gouvernement général de l'Algérie, assiste aux débats. Il a été chargé par M. Revoil, gouverneur général de l'Algérie, de se renseigner et de se documenter de façon à établir un rapport à la fin de la session.

Les deux audiences de ce jour ont été entièrement consacrées à la formation du jury et à la lecture des actes d'accusation.

EN BELGIQUE

L'AFFAIRE DUCOCQ

de Bruxelles :

La cour d'assises s'est occupée aujourd'hui de l'affaire Ducocq, accusé d'assassinat sur la petite Cheze, à Paris.

Nouvel attentat contre le Roi Léopold

de Bruxelles :

Plusieurs journaux parlent d'un nouvel attentat dont le roi Léopold aurait été victime hier soir.

L'attentat est démenti officiellement aujourd'hui.

AU VÉNÉZUÉLA

Le bombardement de Puerto-Cabello

Le croiseur anglais *Ariadne* et le croiseur allemand *Vineta* ont commencé le bombardement de Puerto-Cabello, l'un des deux principaux ports du Vénézuéla, en ouvrant le feu sur le fort et sur le bureau des douanes.

Les canons du fort ont répondu immédiatement, mais ils n'ont pas tardé à être réduit au silence.

La ville n'a pas souffert du bombardement.

Destruction du fort Libertador

de la Guayra :

Les Anglais ont fait sauter et brûler les casemates du fort Libertador et les hangards adjacents.

Intervention de l'Italie

A la suite d'une entente entre l'Italie, l'Allemagne et l'Angleterre, cinq vaisseaux de guerre italiens se rendront dans les eaux vénézuéliennes.

La guerre à outrance

de Caracas :

A la suite du bombardement de Puerto Cabello, 10 000 personnes parcourent les rues réclamant des armes, pour la guerre à outrance.

Les troupes vénézuéliennes

Les troupes vénézuéliennes campent aux environs de la Guayra ; elles ont une vingtaine de canons.

Un grand nombre de munitions ont été transportées au fort Lavigua, qui couronne le port.

EN ALLEMAGNE

Le tarif douanier

de Berlin :

Après une séance qui a duré dix-neuf heures, le Reichstag allemand a voté l'ensemble du projet sur le nouveau tarif douanier.

DERNIÈRE HEURE

FIN DE LA GRÈVE *des inscrits maritimes*

La grève générale ayant complètement échoué, la grève des inscrits maritimes peut être considérée comme terminée.

La Compagnie Paquet a commencé à armer aujourd'hui avec un équipage composé d'inscrits maritimes.

AVIS DE MESSE

Une messe de sortie de deuil sera dite mardi, 16 décembre, à 10 heures du matin, en l'église Saint-Jean-Baptiste, pour le repos de l'âme de

Monsieur Paul d'Angelis

La famille y assistera.

Navigazione Generale Italiana

Società riunite
FLORIO e RUBATTINO

Services réguliers entre l'*Italie*, la *Corse* et la *Sardaigne*

Départ de BASTIA pour LIVOURNE et GÊNES, le lundi à 9 heures du matin et le jeudi à 7 heures du matin.

Départ de BASTIA pour LA MADDALENA et PORTO-TORRES, le dimanche à 7 heures du soir.

Départ de BASTIA pour PORTO-TORRES, le jeudi à 6 heures du soir.

Départ de LIVOURNE pour BASTIA, le dimanche à 10 heures du matin et le jeudi à 11 h. du matin

Départ de LA MADDALENA pour BASTIA, le mercredi à 5 heures du soir.

Départ de PORTO TORRES pour BASTIA, le dimanche à 5 heures du soir.

Pour tous renseignements s'adresser à l'Agence de la Compagnie FLORIO et RUBATTINO, à Bastia.

CHARCUTERIE CONTINENTALE

Cours Sebastiani, Bastia

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Se méfier des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

PÉTROLE

Voulez-vous voir réellement clair ?... Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Società Italo-Americana del Petrolio », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.

On trouve l'ATLANTIC chez MM. L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 18 l et demi, rendu à domicile.

Prix spéciaux pour le commerce de gros.

PRIME

aux lecteurs du *Petit Bastiais*

La Photographie de l'Art Nouveau, 23, rue de l'Opéra, Bastia, accordera une réduction de 50 0/0 et une prime (Un portrait format Salon de la valeur de 5 francs) à toute personne qui présentera un numéro du *Petit Bastiais* portant cette annonce.

Un très grand nombre de personnes ont rétabli leur santé et la conservent par l'usage des PILULES DÉPURATIVES de GOLVIN. Remède populaire depuis longtemps, efficace, économique, facile à prendre. Purifient le sang, ... toutes les maladies ... Dartres, Rhumatismes, Vieux Rhumes, Fraîcheurs, Engorgements, Lait répandu, Glandes, ... Perte d'appétit, Échauffement, Faiblesse, Anémie, Mauvais Estomac, Intestins paresseux. ... la boîte avec le GUIDE DE LA SANTÉ ... M. Prud'homme, ... PARIS

Mme FAITH WOOD
Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Aon Pompes Funèbres Paris, à Mr bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag.
S'adresser Maillard, *rue Laffitte, 48.*

☞ Ne fumer que le merveilleux CIGARE MATTEI, ou ne pas fumer.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines instructions ... à *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle le meilleure.

Le consommateur aussi bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la quantité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de N. Y. avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ... *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité ... en ce ...

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi*.

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, le 15 décembre 1902

AVIS

M. A. Georges D. D. S.
Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement lou... Paoli, 13 au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

APÉRITIFS, LIQUEURS & COGNACS
CUSENIER
LA PREMIÈRE MARQUE DU MONDE
21 USINES ET COMPTOIRS FRANCE ET ÉTRANGER
Direction : 226, Boulevard Voltaire, Paris

Malades ! 800 000

... partout l'excellente ... du *Miroir*, Dépositaire : Vve Damiani, angle de ... Napoléon, 31, rue de ... boulevard du Palais.

LE SEUL journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes. Tous les mois, etc., par numéro est LA SAISON, 20, Rue de Lille, Paris. Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et le meilleur marché entre tous. (8 francs l'an)

VALS DÉLICIEUSES
Éminemment ... Digestives.

MAUX DE JAMBES
VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS
EAU PRÉCIEUSE

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MÉDICATION PHOSPHATÉE
VIN DE VIAL
Lacto-phosphate de Chaux - Quina - Suc de Viande
ANÉMIE-CHLOROSE-CONVALESCENCE
VIAL FRÈRES, Pharmaciens, 36, Place Bellecour, LYON

THÉOPHILE ROEDERER & Cie
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant le commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame, messieurs demandez-le aux Dames

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve et Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE, fondé en 1880. A. GALLOIS, Directeur. 21, Boulevard Montmartre, PARIS.

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
250 000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours au moins presque trois fois ses versements. — Écrire et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 30, rue Baudin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Égyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

27e ANNÉE — MERCREDI 17 DÉCEMBRE 1902 — No 320

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Lazare.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 00 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Pleine le 14 — Dernier quart., le 21
Fête de demain : Saint Flavit.

16 Décembre

UN DE PLUS

C'est d'un détracteur de plus qu'il s'agit. Il y a des Corses qui, patriotiquement, les collectionnent. Ils savent que leur pays est connu d'un certain nombre de continentaux, sans parler du fâcheux renom qu'il s'est donné peu à peu auprès de la masse. Ils savent que les continentaux éclairés, tout en rendant justice aux beautés du paysage et aux qualités du caractère corse, sont peinés ou même choqués de quelques-unes de nos façons de faire spéciales, de celle, par exemple, qui consiste à commettre de 24 à 26 fois plus d'homicides par an, en moyenne, qu'il ne s'en commet sur le continent. Et ces continentaux, nos compagnons de vie nationale depuis 134 ans, après tout, ils ont bien le droit, peut-être même le devoir de dire leur mot sur des habitudes plutôt funestes à la Corse d'abord, c'est bien certain, mais nuisibles aussi, en somme, à la collectivité française.

Ce sont des vérités tellement évidentes qu'on éprouve quelque honte à les énoncer. Les Corses auxquels nous faisons allusion les méconnaissent cependant. Notez que ces Corses se considèrent eux-mêmes comme d'excellents Français, en droit et en situation, comme tels, de juger souverainement les hommes et les choses de la France continentale. C'est ainsi qu'ils morigènent la nation, le Gouvernement, la juiverie, la tour Eiffel, et qu'ils donnent, ceci est le comble, des leçons de patriotisme à qui ? à ce Français si profondément, si glorieusement et si humainement Français, dans ses œuvres comme dans sa vie, à Michelet. Et pourquoi ? Parce qu'en l'un de ses livres, qu'ils n'ont d'ailleurs pas plus lu que les autres, il a dit, avec une sympathie évidente, nous le prouverons par les textes, la vérité ou ce qui est apparu à cet érudit et à ce voyant comme la vérité sur la Corse de 1768 !

La vérité... mais nos farouches patriotes ne veulent ni l'entendre ni la dire, ni pour le passé, ni pour le présent, ni, Dieu me pardonne, pour l'avenir. Eux, avouer les imperfections de notre état social ? Jamais ! l'honneur insulaire, tel qu'ils le conçoivent, le défend. Aussi se le sont-ils interdit publiquement. Il y a quelques jours à peine, ici même. Nous avons eu naguère, en France, le faux patriotique. En Corse, c'est la dénégation — entendez, au moins par omission, — le mensonge patriotique qui est à l'ordre du jour.

Nos imprudents adorateurs de *Santa Nega* ne se doutent pas qu'ils s'ôtent par cela même la faculté d'expliquer, donc d'excuser en quelque mesure les dites imperfections, par l'histoire si troublée et le sol si tourmenté de leur île. Et lorsque, par dilettantisme ou par amour-propre mal compris, ils font devant des continentaux l'apologie de la vendetta ou du banditisme, ils ne voient pas qu'ils se rendent, aux yeux de ces derniers, solidaires des Bellacoscia ou de Manaccia. C'est leur façon à eux de détourner de leur pays le reproche de sauvagerie.

Avec ces Corses-là, donc, impossibilité de parler de la Corse, si ce n'est sur le mode lyrique. Elle a pourtant bien, la pauvre Corse, ses *défauts* et *ses misères*, que nous avouons, nous, parce que nous voyons dans l'aveu du mal la condition première de sa guérison : car enfin, comment obtenir d'un malade qu'il se soigne, si on commence par lui affirmer qu'il est bien portant ? Et nous n'entendons pas insinuer par là que ceux de nos compatriotes dont nous critiquons *en ce moment l'attitude* n'aiment pas, eux aussi, la commune petite patrie. Mais ils l'aiment mal. Par leur étroit particularisme, leur fol orgueil, leurs susceptibilités maladives et leur insincérité, ils lui font, involontairement, c'est entendu, un tort infini.

Il faut accepter, il faut appeler l'aide, même intellectuelle et morale, de nos concitoyens du continent. Au fait, n'est-ce pas par les plus éclairés et les meilleurs d'entre eux que nous prenons, nous Corses, contact avec la civilisation européenne ? Or, cette aide, les Corses dont nous avons parlé la repoussent, assez nettement. Je sais bien que c'est parce qu'ils n'en sentent pas le besoin : mais ils la repoussent. Oui, si quelque bon Samaritain de France se penchait sur les plaies de la vieille Cyrnos pour les laver, pour y répandre l'huile et les aromates, ils le houspilleraient, ces singuliers fils-là ; ils lui diraient de se mêler de ses affaires ; que leur mère n'a rien, ou qu'elle n'a pas le mal qu'ils pensent ; en d'autres termes, qu'il est un détracteur de la Corse.

Vous en doutez, ami lecteur ? Rappelez-vous ou apprenez l'histoire de Paul Bourde. Moraliste et publiciste éminent avant de devenir, en Tunisie et à Madagascar, un des plus utiles serviteurs de la France, Paul Bourde a visité et étudié la Corse, il y a quinze ans. Dans un livre admirable de pénétration, de netteté, d'exactitude et de force, il a dégagé cette vérité que si le département végétait si misérablement, c'était, avant tout, à cause de l'inobservation habituelle des lois. Et de cette inobservation, M. Bourde n'avait garde de rendre les seuls Corses responsables. Sa critique, toujours très modérée dans la forme, allait plus haut et plus loin. Eh ! bien, Paul Bourde a été par nous méconnu, conspué, honni. Son *En Corse* n'a été goûté que *par des touristes ou des continentaux* et de rares insulaires dont certains, s'y trouvant visés, crièrent à la calomnie... Et la Corse, trop crédule, a cru et croit encore ces calomniateurs. Et P. Bourde est un détracteur de la Corse, mille fois plus odieux que Sénèque, de qui, d'ailleurs, nous nous sommes bien vengés ; que feu le club positiviste *et que Clémenceau, son porte-pétition* ; que Fryès et que Messignac, oubliés ; que Daudet et que Griff, amalgamés (?) le premier pour une boutade dont il était aussi innocent qu'un enfant qui vient de naître, puisqu'il a dit pour son compte exactement le contraire ; le second, pour une mauvaise plaisanterie qu'il a spontanément promis de réparer. Bourde resta donc le détracteur par excellence, LE DÉTRACTEUR. Il n'a, au surplus, si vous en croyez les patriotes corses, les vrais et les véridiques, s'entend, débité sur notre compte que *des bourdes*. C'est sur ce trop facile calembour que la Corse a non pas jugé, mais condamné le livre du meilleur ami que nous lui connaissions depuis Pascal Paoli.

Mais nous avons, depuis un mois, mieux que Bourde, Alph. Daudet ou Sénèque en fait de détracteurs. Un Corse de Marseille, un armateur, croyons-nous, et qui, par ce temps de grève d'inscrits maritimes et de transports incertains pourra se flatter d'avoir monté à son île natale un fier bateau, ce compatriote a fait à la Corse le présent d'un nouveau détracteur tout à fait hors ligne. Et ce détracteur, qui se trouve avoir comme complices, s'il vous plaît, le Gouvernement et l'Université de France, n'est ou ne serait autre que l'historien Michelet, déjà nommé.

Nous reviendrons, dans un prochain article, sur ce complot dirigé contre l'honneur et les intérêts de la Corse, complot qui s'exécutait dans l'ombre de tous les Lycées et Collèges de France, ceux de Bastia et d'Ajaccio compris, depuis quatorze ans déjà, lorsque la vigilance du compatriote en question a découvert et révélé aux journaux, à toutes les municipalités et à tous les groupements de l'île ce secret plein d'horreur.

F. de C.

Éphémérides corses

17 décembre 1764. Joseph Barbaggi et Boccheciampe, chargés du blocus de Saint Florent, reçoivent un parlementaire français, ayant une lettre pour Paoli, dans laquelle Marbeuf lui faisait savoir que d'après les ordres de la Cour de France il devait tenir garnison dans les présides génois et que dès lors le blocus de Saint-Florent devait cesser.

Paoli mis immédiatement au courant de la mission de l'officier français, se rendit aux désirs de Marbeuf.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Emily, médecin-major de 2e classe au 4e régiment d'infanterie coloniale, passe au 21e régiment de même arme.

— M. Galvani, sergent surveillant au pénitencier militaire d'Aïn el-Hadjar, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar.

— M. Poli, surnuméraire des douanes à Marseille, est nommé commis sur place.

— M. Federici Joseph-Antoine, ancien sous-officier, a été nommé gardien de 2e classe au musée du Louvre.

La Grève de Marseille

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1er décembre

Question de M. Arène

M. le président. — La parole est à M. Emmanuel Arène pour adresser une question à M. le ministre du commerce qui l'accepte.

M. Emmanuel Arène. — La Chambre comprendra tout l'intérêt et toute l'urgence de la question que j'ai l'honneur d'adresser à M. le ministre du commerce et qu'il a bien voulu accepter.

Il s'agit de la situation créée par la grève des inscrits maritimes de Marseille. Sur le fond même de cette grève je n'entends pas me prononcer ici : je n'ai pas à rechercher quels en sont les motifs ni quel en est le but. Je me préoccupe seulement de ses conséquences les plus immédiates.

Ces conséquences sont déjà fort graves et pourraient à bref délai devenir désastreuses pour tous les points desservis dans la Méditerranée, notamment pour la Corse *qui n'avait pas besoin de ce surcroît de souffrances et d'inquiétudes.* (Très bien ! très bien !)

Depuis plus de huit jours, le service des courriers est suspendu ; aucun voyageur ne peut se rendre en Corse ni en revenir, à plus forte raison les marchandises ne circulent-elles plus ; le prix des denrées de première nécessité a augmenté dans des proportions considérables ; il est permis de prévoir le moment où ces denrées viendront à manquer.

Dans des circonstances aussi critiques, j'ai l'honneur de demander au Gouvernement ce qu'il compte faire.

Je sais qu'il a déjà assuré du mieux qu'il a pu le transport des dépêches ; mais je désirerais savoir s'il n'entend pas se préoccuper aussi du transport des voyageurs et de celui des marchandises.

Il me paraît impossible, il paraîtra im-

102 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. de Balzac

DEUXIÈME PARTIE

MARIE-GASTON
A LA COMTESSE DE L'ESTORADE

Son père, ancien colonel de l'Empire, jouit d'une grande estime dans le pays : comme expression du regret qu'avaient les électeurs de ne pouvoir lui nommer son fils, ils l'ont, à l'unanimité et par acclamation, porté à la présidence de l'assemblée. Le premier candidat entendu a été l'avocat Giguet : son discours a été long, rempli de banalités ; peu de questions lui ont été adressées qui méritent d'être consignées dans le présent procès-verbal. On sentait que le sérieux de la bataille n'était pas là. Ensuite, on appelle M. Beauvisage. Maître Achille Pigoult, le notaire, demande la parole et dit :

— M. le maire est atteint, depuis hier, d'une indisposition qui...

Des « Ah ! ah ! » et des rires nombreux interrompent l'orateur.

Le colonel Giguet agite longtemps la sonnette, dont on avait eu soin de le munir, sans pouvoir rétablir le silence. A la première éclaircie maître Pigoult reprend :

— J'avais donc l'honneur de vous dire, messieurs, qu'atteint d'une indisposition qui, sans présenter de gravité...

Ici, nouvelle interruption, un peu plus bruyante que la première. Comme tous les militaires, le colonel Giguet n'est d'une nature ni très endurante, ni très parlementaire ; il se lève avec vivacité et s'écrie :

— Messieurs, nous ne sommes pas ici au bal Frappart. (C'est le nom du propriétaire de la salle.) Je vous engage donc à vous conduire d'une manière plus décente ; autrement, je quitte le fauteuil.

Il faut croire qu'en masse, les hommes demandent à être menés rudement, car cette leçon est accueillie par de joyeux applaudissements, et le silence paraît assez solidement rétabli.

— J'avais donc le regret de vous dire, reprend encore maître Achille Pigoult en variant à chaque fois son début, qu'atteint d'une indisposition qui, sans présenter de gravité, le retiendra quelques jours à la chambre...

— Une maladie du larynx ! crie une voix.

— Notre vénérable et excellent maire, poursuivit Achille Pigoult sans s'arrêter à l'interruption, n'a pu se rendre au sein de cette réunion. Dans tous les cas, madame Beauvisage, par laquelle j'ai eu l'honneur d'être reçu ce soir même, m'a affirmé et m'a chargé de vous dire que, quant à présent, M. Beauvisage renonçait à l'honneur de vos suffrages, priant ceux d'entre vous qui lui avaient montré une sympathie bienveillante de la reporter sur M. Simon Giguet.

Cet Achille Pigoult est un malicieux personnage qui n'avait pas, sans intention, fait intervenir madame Beauvisage, dont il constatait ainsi la suprématie conjugale. Mais l'assemblée était trop de son pays pour saisir cette petite noirceur. En province, d'ailleurs, les femmes se mêlent très couramment de toutes les affaires les plus viriles de leurs maris, et la vieille histoire de cette servante de curé répondant gravement : « Nous ne disons pas de messes à ce prix, » a un sel qui, dans bien des petites villes, ne saurait pas être senti.

— Enfin, voici Sallenauve, et je suis d'abord frappé de l'aisance et de la dignité calme qu'il apporte à la tribune. C'est là, madame, pour d'autres épreuves plus sérieuses, un bien rassurant symptôme. car, il n'y a pas à se faire d'illusion, la qualité et la valeur des gens devant lesquels on parle ne fait presque rien à l'affaire. Pour l'orateur que la peur talonne, grands seigneurs et portefaix sont même chose.

Ce sont toujours des yeux qui vous regardent, des oreilles qui vous écoutent ; on n'a plus devant soi des individus, on a une grande personne morale, l'assemblée, qu'on sent en masse, sans en analyser les éléments. Après avoir en quelques mots énuméré les liens par lesquels il tient au pays, et avoir glissé une allusion très adroite et très-digne à sa naissance, qui ne ressemblait pas à celle de tout le monde, Sallenauve a exposé ses idées politiques.

La république lui paraîtrait le plus beau des gouvernements, mais il ne la croit pas possible à établir en France ; partant il ne la désire pas. Il pense qu'un gouvernement vraiment parlementaire, où la politique de camarilla serait assez vigoureusement muselée pour qu'on n'eût rien à craindre de ses éternelles échappées et de ses incessantes entreprises, peut largement pourvoir à la dignité et à la prospérité d'une nation.

La liberté, l'égalité, ces deux grands principes qui ont triomphé en 89, requièrent d'un pareil gouvernement toutes les garanties sérieuses. Quant aux escamotages que le pouvoir royal peut vouloir pratiquer contre eux, il n'appartient pas aux institutions de les prévenir. C'est aux hommes, c'est aux mœurs, bien plus qu'aux lois, d'aviser en pareil cas, et lui, Sallenauve, sera toujours un de ces obstacles vivants. Il se déclare partisan chaleureux de la liberté d'enseignement, croit qu'il y a encore des économies à réaliser dans le budget, et qu'il y a à la Chambre trop de fonctionnaires, et surtout que le château y est trop représenté.

Pour garder son indépendance, il est décidé à n'accepter aucun emploi, aucune faveur du gouvernement. Ceux qui l'auront nommé *ne doivent pas* non plus s'attendre à le voir jamais se charger pour eux d'une démarche qui ne soit pas entièrement ratifiée par la raison et par la justice.

(*A suivre*).

possible à la Chambre, qu'un département français puisse ainsi, brusquement, se trouver privé de toutes communications avec le continent et absolument isolé du reste de la France. (Très bien ! très bien !)

M. Bernard Cadenat. — C'est la faute des armateurs. (Exclamations à droite).

M. Emmanuel Arène. — J'ai dit que je n'aborderais pas le fond de la question, et que je n'avais pas à rechercher en ce moment les causes de cette situation.

M. Bernard Cadenat. — Si vous acceptez de transformer la question en interpellation, je pourrai démontrer que c'est la faute des armateurs.

M. Emmanuel Arène. — Il ne s'agit pas de savoir, je le répète, à qui incombent les responsabilités. Il y a un fait certain, c'est que la situation est déplorable, et c'est avec confiance que je demande au Gouvernement quels remèdes il entend apporter à cet état de choses. (Très bien ! très bien !)

M. Georges Trouillot, ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. — M. Colin m'a demandé d'accepter une question dans le sens de celle que vient de me poser M. Emmanuel Arène ; afin de me permettre de répondre aux deux questions en même temps, je demanderais à la Chambre, si M. le président le juge possible, d'entendre immédiatement M. Colin.

M. le président. — C'est contraire au règlement, monsieur le ministre.

M. Maurice Colin. — Je me joins à mon collègue M. Emmanuel Arène...

M. le président. — Je ne peux donner la parole pour une question qu'à l'auteur de la question et au ministre. M. Colin pourra demander à poser une autre question à M. le ministre quand la première sera terminée. (Très bien ! très bien !)

La parole est à M. le ministre du commerce pour répondre à la question de M. Emmanuel Arène.

M. le ministre du commerce et de l'industrie. — Messieurs la grève des inscrits maritimes a imposé au Gouvernement des préoccupations et des charges sur lesquelles la question de M. Emmanuel Arène et celle dont M. Colin m'a indiqué le sens, fournissent au Gouvernement l'occasion d'apporter à la Chambre des explications précises.

La façon dont le Gouvernement entend son rôle en cas de grève est très nette. Il pense que, d'une part, il doit assurer le respect du droit de grève, sans rompre par son fait l'équilibre entre les deux parties qui se trouvent en présence ; il pense, d'autre part, qu'il doit assurer, en même temps que la liberté du travail, le fonctionnement des services publics et la sauvegarde des intérêts généraux du pays.

C'est de ces règles que le Gouvernement s'est inspiré dans les circonstances très difficiles qui font l'objet de la question de M. Emmanuel Arène.

Tout d'abord, il devait songer aux services publics et à leur fonctionnement normal. Il fallait assurer la régularité des correspondances et, en outre, je l'indique tout de suite, car la question, en droit, ne saurait être douteuse, le service des colis postaux, qui sont une branche du même service public. C'est, en effet, par une convention internationale, ratifiée par une loi, que l'administration des postes des divers Etats a été chargée du service des colis postaux ; c'est à titre de délégués, de préposées de l'Etat, que les compagnies maritimes lui sont substituées, en cas de nécessité, en vertu d'une disposition expresse de la convention.

Les premiers services à assurer étaient donc ceux des correspondances et des colis postaux.

Il m'est agréable d'indiquer à la Chambre qu'à ce premier point de vue, avec des moyens improvisés, les résultats nécessaires ont été obtenus.

Il n'y a plus actuellement à Marseille une seule correspondance, un seul colis postal en souffrance, soit à destination de la Corse, — ceci pour répondre aux préoccupations de M. Emmanuel Arène — soit à destination de l'Algérie et de la Tunisie, — ceci pour nos collègues d'Algérie.

M. François Deloncle. — Et pour l'Indo-Chine ?

M. le ministre du commerce. — Les correspondances du côté de l'Extrême-Orient ont pu prendre également leur voie normale.

M. J. Thierry. — Nous sommes très heureux de l'apprendre, monsieur le ministre.

M. le ministre. — Je me résume sur ce point en donnant connaissance à la Chambre de la correspondance officielle qui a été adressée à l'administration centrale et qui indique bien la situation :

« En résumé, avec les moyens plus qu'insuffisants dont nous disposions, l'acheminement des courriers maritimes a pu être assuré dans des conditions presque régulières. »

Les services à assurer comprenaient encore le transport des recrues militaires ; il a pu être opéré normalement comme le service des ports.

L'Etat avait rempli le premier de ses devoirs et de la façon la plus complète, malgré des difficultés trop frappantes. Mais il avait à se préoccuper en outre, au point de vue des intérêts généraux du pays, du trouble profond apporté dans les affaires, dans les relations commerciales, par la détresse des voyageurs et des marchandises. Les dépêches parvenues à un grand nombre de nos collègues attestent la gravité du désordre et l'émotion générale qui en est résultée.

Notre collègue, M. Sarraut, me communique ce télégramme de Marseille :

Passagers *Aude*, immobilisés par la grève, nous prient intervenir marine pour embarquement. Situation lamentable. »

M. Albert Sarraut. — Je tiens à déclarer que je désire que mon intervention auprès de vous de la part de ces passagers et la communication que je vous ai faite de leur dépêche ne puissent en aucune manière porter préjudice à la cause des inscrits maritimes ; je serais même très heureux que votre propre intervention ne préjudiciât pas à la défense de leurs revendications, que je considère pour ma part comme parfaitement justifiées.

M. le ministre. — J'indique de quelle façon nous cherchons à concilier ces intérêts.

De nombreuses dépêches analogues arrivent des points les plus variés.

Si l'on songe à quel point l'époque de l'année où nous nous trouvons rend cette interruption absolue de communications menaçante pour certains commerces, si l'on songe aux ruines qu'elle peut entraîner, on comprendra que le Gouvernement manquerait à son devoir s'il se bornait à demeurer le témoin immobile d'une pareille situation. Il doit considérer, en premier lieu quelle est la mesure rigoureuse dans laquelle s'impose son intervention, et d'autre part quelle est la forme par laquelle elle peut être le plus acceptable et le plus efficace.

Ces deux questions seront tranchées dans le conseil des ministres de demain. J'indique seulement aujourd'hui quel est l'esprit dans lequel elles me semblent devoir être examinées.

Tout d'abord, dans quelle mesure l'Etat peut-il intervenir ? Il ne saurait s'agir évidemment de reconstituer, par l'intervention de l'Etat, des communications intégrales telles qu'elles se produisent normalement, entre la France, l'Algérie, la Tunisie ou la Corse. En dehors même des difficultés pratiques d'une telle entreprise, il est manifeste que l'Etat mettrait ainsi dans un seul des plateaux de la balance un poids considérable.

M. Georges Berthoulat. — Les passagers ne sont pas moins intéressants que les colis postaux.

M. le ministre. — Si vous aviez attendu l'expression complète de ma pensée, vous n'auriez pas fait cette observation.

(*La fin à demain*).

Bulletin Financier

Paris, le 11 décembre 1902.

Les transactions ont été des plus restreintes et le marché reste irrégulier. Nos Rentes sont faibles : le 3 0/0 finit à 99.70, et le 3 0/0 nouveau à 98 80. A l'exception de l'Extérieur, qui revient à 86 05, les Fonds Etrangers se maintiennent bien. Italien 101.70, [illegible] fermes, [illegible] à 0/0 recherché à 76 80.

Les Sociétés de Crédit sont calmes. Le Crédit Lyonnais termine à 1.076 ; la Société Générale se retrouve à 620 ; le Crédit Foncier cote 748 et le Comptoir National d'Escompte 577.

Très bonnes demandes à 502 frs en Hypothécaires Kercher 5 0/0. Il n'est pas surprenant que le public, désireux d'augmenter un peu le revenu de son portefeuille en entrant dans les valeurs industrielles, se porte sur les titres des Sociétés qui sont depuis longtemps connues et dont il peut suivre l'extension et apprécier la stabilité.

Chemins Français [illegible].

Crise municipale

Il y a un mois à aujourd'hui que le conseil municipal de Bastia a donné sa démission.

C'est le délai que la loi accorde au gouvernement pour faire connaître sa décision. C'est donc aujourd'hui que la démission devrait être refusée ou que devrait être nommée la commission municipale.

Postes et Télégraphes

Avis concernant les envois de valeurs à recouvrer par la poste dans le régime intérieur (France et Algérie) et dans les relations avec la Tunisie.

Le nombre des valeurs (quittances, factures, billets, traites, etc.) recouvrables au profit d'une même personne et dans la circonscription postale d'un même bureau, est fixé au maximum à cinq par envoi affranchi 25 centimes (décret du 1er juillet 1902) ; toutefois, le nombre des valeurs est élevé de cinq à quinze par envoi, lorsque le montant d'aucune d'elles n'est supérieur à 6 frs. (Décret du 20 novembre 1902).

En aucun cas, le montant global des valeurs renfermées dans une même enveloppe ne doit dépasser 2.000 francs (Décret du 1er juillet 1902).

Savon Princesse Mahoko 0 fr. 75 c. le pain

Gazette Départementale

BONIFACIO. — Mardi dernier la population de Bonifacio, assistait très nombreuse aux funérailles du sous-officier en retraite, François Olivieri, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conseiller municipal.

C'est une bonne figure du vieux soldat qui disparaît de notre ville.

Bien qu'en retraite depuis plusieurs années Olivieri ne cessait de s'intéresser à tout ce qui avait trait à l'armée qui était restée son idole. Sa carrière en effet s'est déroulée, en grande partie, dans les camps d'Afrique, dans les guerres de Crimée, d'Italie et enfin dans la malheureuse aventure de 1870-71.

∴

Discours

prononcé par M. Serra Jean François, président de la section des Vétérans

Messieurs,

Si les statuts de la Société des armées de terre et de mer me l'avaient permis, je serais venu en corps saluer le vaillant Olivieri avec ce drapeau dont il a su si souvent défendre les couleurs en Crimée, au Mexique, en Italie comme dans la lugubre et terrible guerre de 1870.

Olivieri ne faisait pas partie de la Société nominale des vétérans, mais Olivieri était un brave ; à ce titre je viens déposer l'hommage respectueux des anciens militaires de la section de Bonifacio.

Faute d'instruction primaire, le chevalier Olivieri a acquis peu de galons et point d'épaulettes, mais en revanche, il a su se gagner une longue série de médailles où tout au bout on voit briller l'insigne suprême de la Croix de la Légion d'honneur.

Il a enlevé toutes ces distinctions enviables sous la gueule des canons et au bout de sa terrible baïonnette.

C'est ce soldat de la guerre que je viens saluer en ma qualité de président de la section des vétérans.

Le camarade Olivieri était allié à la grande famille militaire des Moneglia dont le chef incontesté vient de mourir loin d'ici.

J'adresse au mort illustre le salut des vétérans. Je prie le frère et ses dignes neveux de m'associer à leur deuil ou plutôt à l'admiration générale du vénérable commandant qui a glorifié sa maison par des faits d'armes historiques.

Les prouesses du héros bonifacien sont imprimées sur le catéchisme du soldat. Le courage du commandant Moneglia se trouve dès lors transmis à la postérité.

Puisse le souvenir commun d'Olivieri et de Moneglia servir d'exemple à nos jeunes qui n'ont pas encore vu le feu.

Ces jeunes n'attendent que l'occasion pour faire éclater la bravoure légendaire qui couve dans tous les cœurs Corses toujours pleins de digne silence et de patriotisme français.

Relevez la tête, messieurs, séchez vos larmes, car les Olivieri et les Moneglia sont des héros que l'on salue mais que l'on ne pleure point, parce qu'ils ont vécu et qu'ils ont bien rempli leur carrière d'ici-bas.

L'on ne pleure que ces fleurs qui disparaissent dans l'aurore de la vie sans connaître d'autre amour que le Ciel.

Adieu Olivieri, adieu !

∴

Discours

de M. Antoine Marie Debernardi, sous-officier en retraite

Messieurs,

Le sort fatal ne frappe pas seulement aujourd'hui une femme éplorée, une honnête famille et de nombreux amis, mais c'est aussi la grande famille militaire qui est atteinte dans un des ses membres modeste, mais très distingué, le sergent Olivieri, chevalier de la Légion d'honneur.

Oui, cher camarade, le moment de quitter ce monde a été plus pénible pour vous que pour tout autre, vous, le défenseur de ce cher drapeau, aux glorieuses conquêtes duquel vous avez largement contribué.

La croix des braves qui a brillé sur votre poitrine a été la juste récompense de votre dévouement qui n'a jamais connu de faiblesse.

Messieurs,

C'est la tristesse dans l'âme que je dis adieu à ce vétéran de la grande armée, à ce vrai soldat de la France, à cet homme de bien, à cet ami franc et loyal.

Que mes modestes paroles et la part que je prends à la douleur commune puissent consoler sa veuve et tous ses chers parents.

Olivieri, vous avez quitté ce monde pour en rejoindre un meilleur.

En brave vous avez vécu, en brave et bon chrétien le ciel vous aura reçu.

Adieu !

ON GUÉRIT vite et bien toutes les maladies secrètes, toutes celles de la peau, des 2 sexes, par les *Biscuits dépuratifs* du Dr OLIVIER de Paris, SEULS approuvés, autorisés offic[illegible]. Voté d'une récompense de 24.000 fr. Jugez, comparez ces témoignages authentiques, ces garanties uniques de toute confiance. 50 ans de succès constants. 1/2 h. de 25 bisc. 5 fr. Rem. 25 0/0 aux milit. et marins. Brosr. de 80 p. avec 2 bisc. gratis (1 timb.) Consult. de 1 à 5 h. et par lettres. R. Rivoli, 23.

PLAINTES D'UN VIGNERON

Bastia, le 15 décembre 1902.

Au Directeur du *Petit Bastiais*,

L'administration des douanes en Corse vient de prendre deux mesures, devant lesquelles nous nous inclinerions respectueusement si elles étaient commandées par l'intérêt du trésor, mais contre lesquelles nous avons le devoir de protester avec énergie lorsqu'elles causent aux viticulteurs, déjà si éprouvés, des dépenses et des tracasseries inutiles.

Jusqu'ici il leur était loisible de faire stationner sur les quais du vieux port des tonneaux remplis d'eau salée quelques jours avant la vendange, afin de les débarrasser de tout ferment délétère. Maintenant on les oblige à adresser à l'administration des douanes une demande sur *papier timbré* : d'où pour eux une dépense de soixante centimes et une perte de temps que l'ignorance des intéressés, souvent de pauvres vignerons ne sachant ni lire ni écrire, peut rendre considérable... Et d'une !

Quant à l'autre, elle est encore plus extraordinaire. On sait probablement qu'après avoir soutiré le vin en vidange, on a ici l'excellente habitude de rincer les fûts avec de l'eau salée. Or la susdite administration s'oppose formellement à ce qu'on puise de l'eau de mer, de *peur* qu'on n'en fabrique du sel ! Et de deux ! mais, après celle-là, il faut tirer l'échelle. Quel est donc l'idiot qui se livrerait aux opérations multiples que nécessite cette production, pour obtenir une substance qui coûte trois fois moins chez *l'épicier* ? — N'oublions pas que le sel se paie ici quinze centimes le kilogramme ! — Pas d'autres commentaires, n'est-ce pas ?

Un viticulteur.

Autour de la grève

Le second service Rubbatino est définitivement supprimé, grâce à une intervention diplomatique, croyons-nous pouvoir l'assurer. C'est très regrettable, car la compagnie italienne était presque décidée à le continuer, puisqu'il faisait ses frais. Nous étions donc reliés presque quotidiennement avec le continent italien, c'est-à-dire cinq fois par semaine avec Livourne et deux fois avec la Sardaigne. Cela ne coûtait rien au gouvernement et cela profitait à Bastia : deux raisons suffisantes pour la suppression du service : *Sic voluere fata.*

☙

Nous avons annoncé par erreur, que la semaine dernière l'*Insulaire* était parti pour Nice avec un équipage recruté dans notre port. Voilà ce qui s'est passé : le paquebot devait partir le soir à 6 heures, à midi chauffeurs et marins descendirent leurs sacs à terre. On s'occupa de les remplacer par des hommes dont dispose l'agence générale, afin d'assurer le départ. Ce que voyant chauffeurs et marins réintégrèrent le bord.

Mais arrivés à Nice ils le quittèrent définitivement, ce qui fit manquer le voyage d'Ajaccio, et pour assurer celui de Bastia on a dû recourir aux chauffeurs et marins de l'Etat envoyés de Marseille.

L'*Insulaire* est arrivé mardi matin à 5 heures.

☙

Nous espérons que la grève sera terminée : il n'est que temps : le commerce en souffrait, les hôtels ne recevaient plus de voyageurs, et les négociants étaient obligés de tirer d'Italie tout ce qui leur était absolument nécessaire.

Gênes et Livourne doivent bien regretter que la grève soit terminée.

Chambre Musicale

Concert de Charité

au profit des pauvres de la ville, le 18 décembre à 9 heures du soir, avec le gracieux concours de la société l'Union-Chorale.

PROGRAMME

1re partie

Schubert — Marche triomphale, ensemble, piano, violons, violoncelle.
Mendelssohn. — Le retour au pays, deux pianos, huit mains.
Mendelssohn. — Trio, piano, violon, violoncelle.
Massenet. — Pensée d'automne, mélodie.
Rabaud. — Romance sans paroles pour violoncelle.
Saint-Saëns. — Danse macabre, 2 pianos.
Saint-Saëns. — Etienne Marcel, air.
Grieg. — Sonate, piano et violon.

2e partie

C. de Vos. — Aurore, chœur à 4 voix par l'Union Chorale.
Saint Saëns. — Le Déluge prélude, ensemble piano, violons, violoncelle.
Messager. — Isoline, madrigal, duo.
a. Grieg — Elegie. } piano
b. d'Ambrosio. — Canzonetta. } et violon.
Esteban-Marti. — Pierre et Suzon, paysannerie.
Mendelssohn. — Cappriccio pour piano avec accompagnement d'un 2e piano.
Chaminade. — Noce hongroise, chœur de jeunes filles.

Prix d'entrée : 3 francs.

Les cartes seront déposées chez MM. Santi et Ollagnier, libraires.

PLUS HEUREUX QU'UN ROI

« Vous devez être bien heureux, » disait un soir une dame à un archimillionnaire américain pendant un grand bal que donnait ce dernier. « Vous habitez un palais somptueux et votre fortune est colossale. » « Heureux, » répondit le Crésus étonné, « mais c'est à peine si je connais la signification de ce mot. »

C'est pourquoi lorsque M. Bougourd dit que, da[illegible] une certaine occasion, il fut heureux comme un roi, nous avouons qu'il fut vraiment plus heureux que la plupart des rois ne l'ont jamais été. Et encore, il ne fut heureux qu'en espérance et non en réalité, du moins il ne le fut pas à l'époque à laquelle il fait allusion.

« Je tiens à vous remercier, » écrit-il, « car vous m'avez rendu un grand service. J'ai cruellement souffert pendant plusieurs années. A peine avais-je mangé qu'il me semblait qu'on m'écrasait l'estomac avec un poids de cent kilos, ou, [illegible] dit aussi qu'on me tenaillait les entrailles avec un fer rouge. J'avais perdu complètement l'appétit, j'étais très constipé et je passais des nuits entières sans pouvoir prendre un seul moment de repos. Le matin, la bile me montait à la gorge, âcre et brûlante ; j'avais la langue blanche et épaisse et un très mauvais goût dans la bouche. Je suivis bien des traitements : tous demeurèrent inefficaces. Ayant entendu un jour vanter les propriétés de la Tisane américaine des Shakers, je me décidai à en faire l'essai dans mon propre cas. Je me rendis donc dans une pharmacie de notre ville et — plus heureux qu'un roi — j'en sortis emportant avec moi le talisman qui, j'en étais persuadé, devait me guérir de mes atroces souffrances.

« Mon espoir ne fut pas déçu, car très soulagé après un premier flacon de ce précieux médicament, je me trouvai débarrassé de tous mes malaises après en avoir pris une deuxième bouteille. Actuellement j'ai repris mes forces et depuis plus de deux ans ma santé n'a jamais cessé d'être parfaite. » Signé — Charles Bougourd, 47 rue [illegible], à Rouen (Seine-Inférieure), le 7 janvier 1901. Cette lettre était adressée à Monsieur Oscar Fanyau, pharmacien à Lille (Nord), et la signature de notre correspondant y était dûment légalisée par M. Lavillain, adjoint au Maire de Rouen. Comme tous les dons de la Providence, le bonheur se compose de matériaux très simples et bien peu nombreux.

L'argent n'est pas nécessairement du nombre mais le véritable moyen d'être heureux c'est d'être en bonne santé.

« L'esprit de celui qui porte une couronne est toujours inquiet, » dit un des rois de Shakespeare. La santé n'est-elle pas pour quelque chose dans ces préoccupations ? Oui, à coup sûr, aussi n'est-il pas étonnant de voir souvent les monarques moins heureux que les plus humbles de leurs sujets. Il y a plus de vrai bonheur au foyer des chaumières que sous les lambris dorés des palais.

Syndicat des Patrons-Bouchers

Le Syndicat des patrons bouchers a reçu de M. Balbi Joseph la lettre suivante :

Bastia, le 17 décembre 1902.

Mes chers amis,

Je viens vous témoigner toute ma reconnaissance et vous prier d'agréer mes bien sincères remerciements pour l'offre flatteuse que vous avez bien voulu me faire de la présidence de votre syndicat. Il faut dans l'exercice de ces fonctions une activité et un dévouement parfaits. Or, quoique animé à votre égard de tout le dévouement possible, mon état de santé ne me permet absolument pas l'activité nécessaire, sans laquelle il n'est pas de succès.

Je me vois donc dans la pénible nécessité de décliner une mission qui m'aurait rendu bien heureux.

Avec tous mes regrets, veuillez etc.

BALBI JOSEPH.

Nous regrettons que l'état de santé de M. Balbi, que nous avions acclamé comme président, ne nous permette de pas profiter de ses bons conseils.

En le priant d'agréer nos regrets nous faisons des vœux pour sa santé avec l'espoir que nous pourrons toujours faire appel à son dévouement pour notre cause.

Pour le Vice-Président,
Le Secrétaire, P. Rocchi.

∴

Une réunion aura lieu demain dans l'après-midi pour l'élection du président ; l'heure et le local seront indiqués sur la lettre de convocation.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 17 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin, 9 2
à midi, + 11. 7 heures du soir 9 5
Maxima, 11 5 *Minima*, + 8 6
Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. midi, 66 mm. 6 heures du soir 772 mm.
Vent. Dans la matinée, N E [illegible]. Dans l'après-midi, N. O faible.
Etat du ciel, pluvieux
Pluviomètre, à midi : 2,5 mm.

∴

Aux Quinze-Vingts

Nous apprenons avec plaisir que notre jeune concitoyen M. Emile Sari, externe des hôpitaux de Paris, attaché à l'hôpital Lariboisière, vient d'être nommé aide de clinique ophtalmologique à l'hôpital des Quinze-Vingts.

Nous l'en félicitons sincèrement.

∴

L'affaire du Port-Neuf

Les obsèques de Pettinati ont eu lieu hier soir à quatre heures. L'absoute a été donnée à la chapelle de l'hôpital. Le cercueil a été porté à bras par des marins jusqu'à la place d'Armes et là placé sur le corbillard.

Le deuil était conduit par le père, le grand-père, le frère et l'oncle du défunt, entourés de leurs parents.

La foule des curieux était très nombreuse sur le passage du cortège. Il n'y avait pas là moins de deux mille personnes.

Le malheureux Pettinati a montré beaucoup de repentir dans ses derniers moments et fait une mort chrétienne. S'adressant aux sœurs qui l'avaient soigné avec tant de dévouement, il les a remerciées en leur disant qu'il n'était pas digne de leurs bons soins.

∴

Attelage disparu

On est sans nouvelles depuis trois jours d'un charriot à plusieurs colliers qui a traversé la ville. Gens et bêtes ont disparu.

On croit que ce charriot ayant voulu traverser la place de l'Hôtel-de-Ville, ne se trouve complètement enseveli sous la boue. On pourrait pratiquer quelques sondages. Peut-être découvrirait-on cet attelage.

∴

Retard de train

Le train venant ce matin de Ghisonaccia a déraillé à l'entrée de la gare de Prunete-Cervione (6 heures et quart environ). La machine et le fourgon de service sont sortis des rails. Un train de secours a été immédiatement organisé au départ de Bastia et l'on a pu transborder les voyageurs (en petit nombre) et leurs bagages.

Par suite, le train a eu environ 2 heures de retard ; la circulation a été rétablie à midi.

∴

Obsèques

Samedi ont eu lieu à l'église Ste-Marie les obsèques de M. Auguste Brionne, décédé à l'âge de 61 ans. Le deuil était conduit par son beau-frère, M. Fortuné Sbraggia, entouré des autres parents et de nombreux amis qui ont tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de cet homme de bien.

Nous adressons toutes nos condoléances à Mme veuve Brionne, à son fils, M. Brionne Marcel, attaché au secrétariat de la préfecture de la Seine, et à la famille Sbraggia.

∴

On nous annonce de Lyon le décès de Mme Nicolai née Ursule-Joséphe Maracci, la dévouée compagne de M. le capitaine Nicolai, trésorier de la compagnie de gendarmerie du Rhône, décédée dans sa cinquantième année.

Nous envoyons à M. le capitaine Nicolai toutes nos condoléances.

∴

Cabinet médical

Le docteur Benelli, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

∴

Conseil académique

M. D..., directeur d'institution, membre du conseil municipal de Marseille, est nommé membre du conseil académique d'Aix, en remplacement de M. Flaissières, dont le mandat est expiré.

∴

Pharmacie Teilliet

[illegible] de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

∴

Examens de marine

A la suite des examens qui ont eu lieu à Paris, MM. Feydel, Lorenzi, Orezoli, Bonelli, Peratti ont obtenu le brevet de capitaine au long-cours, et MM. Orlandi et Bertoni, celui de maître au cabotage.

∴

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

∴

On demande

Un scieur de profession pour scierie mécanique.

Se présenter dans la journée à M. A. Emanuelli, à Toga.

∴

Objet perdu

Il a été perdu, très probablement en omnibus, un boa noir ; le rapporter contre récompense au bureau du journal.

Etat Civil

NAISSANCE

Zeppelli Catherine.

DÉCÈS.

Pad[illegible] Simonetti, mariée, 20 ans, de Novella.

Pettinati Jean célibataire, 17 ans, de Bastia.
Natali E[illegible], célibataire, 75 ans, de San Giovanni de [illegible].

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Bourse de Paris

		16 déc.	—	17 déc.
Rente	3 % 0/0 ancien	99.55	—	98.50
	3 % 0/0 amortis.	99.30	—	99.40
	3 0/0 nouveau.	98 87		98 87

Dépêches de Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

MOUVEMENT JUDICIAIRE

M. Poglioi, substitut du procureur de la République à Clermont-Ferrand, est nommé procureur de la République, à Murat.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général Maux, commandant la 42e brigade d'infanterie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve), du cadre de l'état-major général.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

La Grève de Marseille

Le président du conseil a communiqué les dernières nouvelles qui lui sont parvenues sur la grève de Marseille, qui touche à sa fin.

La question du Vénézuela

Le ministre des Affaires étrangères a entretenu ses collègues des derniers arrangements intervenus avec le Vénézuéla, dans l'intérêt de nos nationaux.

Les intérêts de nos compatriotes ne se trouvent pas compromis par les derniers événements.

L'évacuation de Shanghaï

Le ministre des Colonies a fait connaître les mesures prises par le gouverneur général de l'Indo-Chine, en vue d'assurer l'évacuation des troupes de Shanghai.

Mouvement judiciaire

Le Garde des sceaux a soumis à la signature présidentielle un mouvement judiciaire.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

La grève de Marseille

FIN DE LA GRÈVE

On nous télégraphie de Marseille :

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, la grève des inscrits maritimes peut être considérée comme terminée.

Tous les ouvriers des quais ont repris le travail.

De nombreux inscrits maritimes ont demandé à s'embarquer aujourd'hui.

☙

Toutes les autorités de Marseille ont été d'accord pour hâter la fin d'une crise désastreuse pour l'intérêt de Marseille et du pays tout entier.

☙

Toutes les compagnies ont commencé à armer aujourd'hui avec des inscrits maritimes.

Nos paquebots

La compagnie Fraissinet reprendra son service à partir de jeudi.

Le paquebot *Balkan* partira jeudi à midi pour Bastia et Livourne.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des Troubles de Marguerittes

Deuxième audience

L'audience a été ouverte ce matin à 8 heures et demie.

Le président a fait faire l'appel des témoins qui sont au nombre de 96

Parmi ces témoins figurent 16 indigènes, ainsi que M. Monteils, l'administrateur qui fut capturé ; l'administrateur Baugier, le capitaine Girardin, du 4e régiment de chasseurs ; le lieutenant Dupuch, commandant la gendarmerie à Miliana ; le docteur Seguy : le lieutenant Zopff, du 1er régiment de tirailleurs, etc.

L'interrogatoire

Le président procède ensuite à l'interrogatoire des accusés, après avoir fait retirer les témoins dans la salle qui leur est réservée.

Yacoub, dit le « sultan » est le premier interrogé. C'est lui qui a été l'instigateur de l'insurrection.

Yacoub se livrait à des pratiques religieuses et à la sorcellerie. Membre de la secte des Rahmanas, il le devint également de celle des Tabias et fonda la sienne propre à laquelle il donna la dénomination de secte des Chadonias.

Ses adeptes considéraient Yacoub comme une divinité et demeuraient persuadés qu'il était un être providentiel.

Yacoub rêvait de soulever l'Algérie ; il voulait pour cela aller rejoindre à Miliana, Bou Amama, le fomentateur de l'insurrection de 1881, et reprendre avec lui la guerre sainte.

C'est le 26 avril 1901 qu'Yacoub résolut de mettre son projet à exécution.

Yacoub reconnait avoir provoqué le mouvement insurrectionnel dans un moment de folie religieuse, mais il nie les faits qui lui sont reprochés.

L'interrogatoire de Yacoub occupe les deux audiences de cette deuxième journée.

L'audience est renvoyée en continuation à demain.

Terrible explosion à Champagnac

Quatorze victimes

Une terrible explosion s'est produite, ce matin, dans les mines de houille de Champagnac (Cantal).

Aussitôt après l'explosion, des secours ont été promptement organisés par le personnel de la Compagnie, qui fut vivement impressionné en se trouvant en présence de huit morts.

Une enquête a été ouverte, mais morts et de six ouvriers blessés grièvement.

On n'a pas pu encore déterminer les causes de ce terrible accident.

Les Morts du Jour

Monsieur Millardet

On annonce la mort de M. Millardet, professeur de botanique à la faculté des sciences de Bordeaux.

M. Millardet a rendu de grands services à la viticulture ; il est l'inventeur de la bouillie bordelaise.

A la Rédaction de l'*Intransigeant*

M. Rochefort a remercié trois des rédacteurs de l'*Intransigeant*, parce qu'ils avaient assisté aux obsèques religieuses de M. Cloutier, député de la Seine.

EN BELGIQUE

L'ASSASSIN DUCOCQ

On télégraphie de Bruxelles :

Les débats de cette affaire sensationnelle, l'assassinat de la petite Chèze, se sont terminés aujourd'hui.

Ils avaient avait attiré à la cour d'assises du Brabant une foule considérable.

L'acte d'accusation expose ainsi les faits :

La petite fille avait été étranglée ; son cou était serré par une ficelle ; ses jambes étaient attachées ensemble et repliées en arrière : ses bras étaient également attachés derrière le dos. Au moment où le corps fut retrouvé, il était encore chaud : l'enfant respirait faiblement.

Les efforts faits pour la ranimer échouèrent et les médecins qui avaient été appelés ne purent que constater le décès.

L'assassin devait avoir eu pour but, pensa-t-on, en étranglant Angèle Chèze, d'empêcher la victime de parler d'attentats commis par lui ; l'enfant ne portait cependant aucune trace suspecte.

La cour d'assises du Brabant a condamné Ducocq à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Ducocq a été reconnu coupable d'avoir le 2 mars 1902, à Paris, assassiné Angèle Chèze, âgée de sept ans.

Ducocq avait déjà été condamné à dix années de réclusion pour vol.

Il avait été également inculpé d'attentat à la pudeur, mais il avait bénéficié d'une ordonnance de non-lieu, grâce aux hésitations, au manque de mémoire de la petite victime.

AU VÉNÉZUÉLA

La Situation

La situation demeure stationnaire.

Le gouverneur de Caracas a pris toutes ses dispositions pour empêcher les Allemands et les Anglais de mettre leur projet à exécution.

Ce projet consisterait à se rendre maître de la Guayra et de Porto-Cabello.

La vraie raison de l'intervention armée des deux puissances serait la décadence des commerces anglais et allemand au Vénézuela, par suite du commerce des Etats-Unis.

Il y a actuellement au Vénézuela 6.200 Anglais, 2.600 Français, 1.000 Allemands, 700 Italiens, etc.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Nicolai-Lota ; Mme veuve Forcioli-Lota ; Mlle Louise Lota ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'elles viennent d'éprouver en la personne de leur frère bien-aimé

Monsieur Antoine Lota
Docteur en Médecine

décédé à Port de Paix, Trinidad, le 6 décembre 1902, muni des sacrements de la Sainte Eglise.

BIJOUTERIE HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Services de table en argent
Articles de fantaisie
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.

Prix très avantageux

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'a qu'un défaut qui ne déplait pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

Fromages de toute provenance

00608

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 4, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
122 et 124 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (30 pages).
Dépôt Général du PER GAPPARD

Ne fumez que le merveilleux CIGARE MATTEI, on ne pas fumer.

PRIME
aux lecteurs du *Petit Bastiais*
La Photographie de l'Art Nouveau 23, rue de l'Opéra, Bastia, accordera une réduction de 50 0/0 et une prime (Un portrait format Salon de la valeur de 5 francs) à toute personne qui présentera un numéro du *Petit Bastiais* portant cette annonce.

PÉTROLE
Voulez-vous voir réellement clair ?..
Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Américaine du Pétrole », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté. L'essayer, c'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.
On trouve l'ATLANTIC chez MM. L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.50 le bidon de 181 et demi, rendu à domicile.
Prix spéciaux pour le commerce de gros.

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Velace*, Nouveau Port, Bastia.

ASSURANCES D'ÉPARGNE
Un HERITAGE pour la Famille;
Une RETRAITE pour la Vieillesse;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM

Avis aux acheteurs de Pétrole
La Société italo-américaine de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous priver de mettre certaines institutions sous la Nôtre sous surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur comprendra que le commerce qui intéresse est un point de vue de la quantité comme au point de vue des prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'admettre le *Leonardo* qui doit donner immédiatement de 8 à 9 *litres* de moins que la *Columbia Oil Co* vente *115 degrés* ne peut ont déclarant, au deu *de 110 degrés* maximum de la qualité est à de ce genre.
Le pétrole Columbia d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail seulement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi*.
DANIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candélabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

AVIS
Tout propriétaire qui aurait besoin de faire réparer des égoûts n'a qu'à s'adresser à M. Nardelli, rue de Castagno, 2.

ANCIEN CABINET PRADERE
PIERRE SABATÉ
Chirurgien-Dentiste
du Lycée
SUCCESSEUR
DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreux clients d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.
Il prévient l'Amateur et par tout consommateur qu'il possède un dépôt excellent qui répond à tous les besoins, et qu'il vend à des prix très modérés.

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13 au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure noire
Un An.... 14 b. — Six Mois. 7b 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An..... 22 b. — Six Mois. 11b 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
S'adresser les demandes à M. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Fillés-Saint-Thomas, PARIS

TUMEUR

Les Illustrations de la Corse
PAR NOVELLINI
La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).
Sur papier de Chine, format 80×57 . . . 6 fr
Sur papier blanc, — — . . . 3 fr
HOMMES CÉLÈBRES
Sambucuccio d'Alando (Salon de 1879).
Sampiero Corso.
Pascal Paoli.
Napoléon Bonaparte.
Sur papier de Chine, format 40×30 Chaque. 2 fr
Ste Dévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).
Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 5 fr
Sur papier Chine, format 40×30 (Réduite). 2 fr
EN VENTE :
A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de PERETTI, Libraire.
BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

D.O.M. BÉNÉDICTINE
La Meilleure des Liqueurs
Exquise Tonique Digestive
Se défier des contrefaçons
Se trouve partout

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'*Agriculture* de Bastia, *etc.*, etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CARLUCCIO, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Ciment hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Garenne du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rondins d'Allevalins.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Caraba, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la botte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant MATTEI OLLAGNIER.

27e ANNÉE — JEUDI 18 DÉCEMBRE 1902 — N° 321

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petite divers 1 fr. — Réclames (3e page). 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

Union postale, et autres Pays : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Flavit.
Soleil : (heure nationale)
Lever, 7 h. 01 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
Lune : Pleine, le 14 — Dernier quar., le 21
Fête de demain : Sainte Fauste.

17 Décembre

Les Curiosités de la Semaine

Encore une grande et vieille maison de Paris qui s'en va, presque une institution qui disparaît : la Maison Dorée n'est plus. Il serait difficile d'énumérer toutes les personnalités qui fréquentèrent le fameux restaurant, depuis lord Seymour, surnommé mylord l'Arsouille, jusqu'au prince de Galles, actuellement Edouard VII. Dumas, Offenbach, Monselet y coudoyèrent les Morny, les Rivoli, les Morat. L'empereur Napoléon III venait souvent, la nuit, y rencontrer la Bellanger. Le dernier de la lignée gastronomique des Verdier, qui la dirigeait, n'a pu se faire à la solitude grandissante. « On ne mange plus comme autrefois, le goût se perd, déclarait-il mélancoliquement. Je m'en vais parce que je ne peux plus lutter. »

Disparu aussi, le café de Paris, qui était au coin de la rue Taitbout et dont parlent tous les romans de l'époque, où allait Balzac dans ses jours de prospérité, et que fréquentait l'Armand Duval de la *Dame aux Camélias* ; de même le Divan Lepelletier, au passage de l'Opéra, où l'on voyait Balzac et Alfred de Musset.

C'est le vieux Paris qui s'en va !

Pour vivre cent ans. Les journaux de Nantes nous apprennent le décès d'une vieille dame, Mme Bigonneau, qui vient de s'éteindre à l'âge vénérable de cent trois ans. Combien de gens payeraient cher, pour posséder, comme elle, cet élixir de longue vie ! Malheureusement, le secret n'est pas à vendre. Les centenaires attribuent généralement leur longévité à telle ou telle pratique hygiénique, à telle habitude alimentaire. Il serait intéressant d'en dresser la nomenclature. En attendant qu'un statisticien s'y exerce, voici trois recettes données par trois centenaires.

L'un expliquait sa longévité par l'habitude de boire tous les matins une tasse de racine d'angélique (c'est un stomachique excellent). L'autre l'attribuait à l'absorption d'une infusion de feuilles de *trèfle* (c'est un léger laxatif), dont il laissait suivre chacun de ses repas. Enfin le troisième, celui là plus *original, expliquait son grand âge* par la coutume qu'il avait prise de se brosser l'abdomen tous les matins avec une brosse très dure. *C'est au rèvait certainement très* salutaire. Notons cependant que l'expression populaire bien connue de « se brosser le ventre avec une brosse de chiendent » implique plutôt un régime de privations qui vous conduit rarement jusqu'à cent ans.

D'après le bureau de recensement des Etats-Unis, cette contrée compte 3.435 centenaires, dont 86 auraient dépassé cent vingt ans et 15 cent trente ans. Le plus âgé des blancs a cent vingt ans, mais il y a un Indien de cent cinquante ans et un nègre de cent quarante-cinq ans ; la femme la plus âgée est une négresse de cent trente sept ans.

Péché véniel. Elles vont bien, les grandes dames anglaises ! L'une d'elles, la femme de sir Charles Lawson, s'est vu condamner lundi, par le tribunal de police de Bow Street, à une amende de trois shillings pour *ivresse manifeste et désordre dans la rue*.

A Paris, à la suite d'une semblable escapade, une mondaine serait à tout jamais déclassée. A Londres, au contraire, ce n'est que péché véniel. On s'y montre fort intransigeant sur le chapitre de l'adultère, autant qu'il ne demeure point caché ; mais on est plein de condescendance pour le whisky.

Les soulèvements empoisonneurs. On a dénoncé depuis longtemps les empoisonnements par les chaussures. Ces empoisonnements, le fait est certain, sont dus à l'arsenic dont on se sert pour colorer les cuirs. Le conseil d'hygiène s'alarmant enfin des cas dénoncés, a invité le laboratoire de chimie d'analyser les diverses teintures vendues à Paris, en particulier celles qui sont applicables aux chaussures et d'en indiquer la teneur en aniline et en toluidine libres.

Surveillons nos bottes !

Doux pays. On mande de Magdebourg que les tourneurs en métaux Kutzner et André ont été renvoyés de l'usine Krupp-Grison parce qu'ils avaient refusé de signer l'adresse de félicitations au Kaiser. Le premier travaille depuis vingt-deux ans et le second depuis seize ans dans l'usine Krupp-Grison.

Ce renvoi a produit une très mauvaise impression, même parmi les adversaires du socialisme.

L'argent au temps de roi Salomon. On sait que la baisse de l'argent-métal est arrivée la semaine dernière au cours le plus bas qu'on ait jamais eu à enregistrer. Mais ce que l'on ne sait pas, c'est qu'une baisse encore plus grande s'est produite sous le roi Salomon. On peut s'en convaincre en lisant le passage suivant de la Bible : « Tous les récipients à boire de Salomon étaient en or et toute la vaisselle de son château du Liban était également en or, car on n'estimait à rien l'argent au temps du roi Salomon. Le roi avait autant d'argent que de pierres à Jérusalem. » D'après ceci, il est facile de conclure que l'argent devait avoir fort peu de valeur, malgré le fait que l'étalon d'or n'a jamais existé chez les Juifs et que le chekel en argent était toujours leur unité monétaire.

Rien n'est nouveau sous le soleil... disait précisément Salomon.

M. Jules Bois a écrit jadis, à la Boissière, l'ouvrage intitulé de haine. On prend de la cire vierge, on façonne une figure à la ressemblance de l'être que l'on hait, on de morceaux d'étoffe empruntés aux vêtements de son ennemi. On cherche ensuite à se procurer de ses cheveux et une de ses dents pour en meubler la cavité et la bouche de la poupée. Après quoi, en récitant des formules magiques d'imprécation, on labourre longuement avec des épingles ou des aiguilles à tricoter les diverses parties du corps de cette poupée et spécialement le visage. L'ennemi ressent alors les plus atroces douleurs. Puis on jette la statuette au feu, et l'ennemi meurt du coup.

Vous comprendrez sans peine, après avoir lu ce qui précède, écrit M. Hardulin dans le *Matin*, que je tiens essentiellement à rester dans les meilleurs termes avec M. Jules Bois. Je le prévient, du reste, qu'il n'aura pas un de mes cheveux. Je les réserve pour les dames et, à aucun prix, je ne consentirai à me laisser arracher une dent à son profit.

PIPELET.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Andreani, commis principal à cheval de 5e classe des contributions indirectes à Saint Martin d'Auxigny, passe à Henrichemont.

— M. Colonna, commis des douanes à Marseille, est nommé commis principal sur place.

— M. Strapponi, sergent-major surveillant à l'atelier de travaux publics de Mers-el-Kébir, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exilés à Aïn el-Hadjar.

— M. Agostini Joseph, conducteur des ponts et chaussées de 4e classe, attaché au service ordinaire dans le département d'Eure-et-Loir, est appelé aux mêmes fonctions dans le département du Var.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 18 déc. à 2 h. 1/2

1. L'Indépendant, Weiss.
2. Salammbô, Reyer.
3. Ronde de Nuit, Verneuil.
4. Les Noces de Figaro, Mozart.
5. Charmante (mauvrka).

Le Chef de Musique, C. MOLINARI.

EXPÉDITIONS CORSES

18 décembre 1568. — La colonie génoise que Philippe Passano amenait à Porto-Vecchio quitte Gênes.

Cette colonie devait peupler un endroit où les pirates avaient établi leur repaire, et qui, s'il leur était ravi, rendait au commerce national un port qui lui était nécessaire.

Chambre Musicale

Concert de Charité

au profit des pauvres de la ville, le 18 décembre à 9 heures du soir, avec le gracieux concours de la société l'Union-Chorale.

PROGRAMME

1re partie

Schubert. — Marche triomphale, ensemble, piano, violins, violoncelle.
Mendelshons. — Le retour au pays, deux pianos, huit mains.
Mendelshon. — Trio, piano, violon, violoncelle.
Massenet. — Passés d'automne, mélodie.
Rabaud. — Romance sans paroles pour violoncelle.
Saint-Saëns. — Danse macabre, 2 pianos.
Saint-Saëns. — Etienne Marcel, air.
Grieg. — Sonate, piano et violon.

2e partie

C. de Vos. — Aurore, chœur à 4 voix par l'Union Chorale.
Saint Saëns. — Le Déluge, prélude, ensemble piano, violons, violoncelle.
Messager. — Isoline, madrigal, duo.
E. Grieg. — Elegie, piano
P. d'Ambrosio. — Canzonetta, 1er violon.
Esteban-Marti. — Pierre et Suzon, pay sanneric.
Mendelsohon. — Cappriccio pour piano avec accompagnement d'un 2e piano.
Chaminado. — Noce bourgeoise, chœur de jeunes filles.
Prix d'entrée : 3 francs.
Les cartes seront déposées chez MM. Santi et Ollagnier, libraires.

Les Délégués sénatoriaux

Arrondissement de Sartene

Sartene. — Pietri Antoine Vincentello, Castara Antoine Marc, Pietri Jean, Vincentelli Don Pierre, Ortoli Joseph Antoine, Perinelli Ange Marie, Bernardini Hector, Bianchini Louis, de Roccaserra Antoine Vincent. Sup. Tramoni Antoine Marie, Mary Paul François.

Tivolaggio. — Mozziconacci François Antoine Roch. Sup. Mozziconacci Jean Dominique.

Ajaccio. — Santarelli Vincent, Longhi Baptiste, feu Jacques. Sup. Tomasini Vincent.

Calzarello. — Simeoni Paul, Bartoli Barthélemy. Sup. Tomasi Joseph.

Monacia. — Costantini, docteur-ès, Manetrati Pierre. Sup. Longhi Marc.

103e FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

MARIE-GASTON
A LA COMTESSE DE L'ESTORADE

On a dit que le mot impossible n'était pas français. Il y a pourtant pour lui une impossibilité qu'il connaît, et devant laquelle il s'honorera toujours de s'arrêter, c'est celle de l'injustice et celle de l'attiédie, même la plus lointaine, portée au bon droit. (Bruyants applaudissements).

Le silence une fois rétabli :

— Monsieur, dit un des électeurs, après avoir obtenu la parole de M. le président, vous avez dit que vous n'accepteriez aucun emploi du gouvernement. N'est-ce pas là lonfliquer un blâme contre les fonctionnaires ? Je m'appelle Godivet, je suis receveur de l'enregistrement, et je ne crois pas cependant pour cela devoir encourir le mépris de mes honorables concitoyens.

Réponse de Sallenauve :

— Je suis heureux, monsieur, d'apprendre que le gouvernement vous a investi de fonctions que vous remplissez, j'en suis sûr, avec une parfaite droiture et avec une parfaite habileté ; mais j'oserai vous demander si d'emblée vous avez été porté à la recette que vous gérez ?

— Certainement non, monsieur. J'ai commencé par être trois ans surnuméraire ; ensuite j'ai passé par tous les grades, et je puis affirmer que la faveur a toujours été étrangère à mon modeste avancement.

— Eh bien, monsieur, que diriez vous si avec mon titre de député, en supposant que j'obtienne les suffrages de cet arrondissement, moi qui n'ai point été surnuméraire, moi qui ne suis passé par aucun grade, mais qui aurais seulement rendu au ministère le service de voter pour lui, j'allais être nommé brusquement, comme cela s'est vu, directeur général de votre administration ?

— Je dirais..., je dirais, monsieur, que c'est un très bon choix, puisque le roi vous aurait nommé.

— Non, monsieur, vous ne le diriez pas, ou, si vous le disiez tout haut, ce que je ne crois pas possible, vous penseriez tout bas que c'est un choix ridicule et injuste. « Où diable, vous demanderiez-vous, ce monsieur, en faisant de la sculpture, a-t-il pu prendre la matière si délicate de l'enregistrement ? » Et vous auriez raison de ne pas ratifier le caprice royal, car les droits acquis, les vieux et honorables services, la marche régulière de l'avancement, que deviennent-ils à ce système du choix par le bon plaisir ? C'est pour ne pas me rendre complice de l'abus criant que je dénonce, c'est parce que je ne crois ni juste, ni honnête, ni utile qu'on arrive ainsi, en travers, au sommet des fonctions publiques, que moi, qui n'y pourrais prétendre d'aucune façon, je prenda l'engagement de n'en accepter aucune. Ces fonctions, monsieur, trouvez-vous encore que je les dédaigne, et n'ai-je pas bien plutôt l'air de grandement les honorer ?

M. Godivet se déclara satisfait et n'insista pas.

— Ah çà ! monsieur, s'écria un autre électeur, après avoir sollicité la parole d'une voix un peu avinée, vous dites que vous ne demanderez rien pour vos électeurs ; alors, à quoi que vous nous serviriez ?

— Je n'ai pas dit, mon ami, que je ne demanderais rien pour mes commettants ; j'ai dit que je ne demanderais rien qui ne fût juste ; mais cela, je puis ajouter que je le demanderai avec énergie et avec persévérance, car c'est ainsi que la justice doit toujours être servie.

— Avec qui reprend l'électeur, qu'il y a aussi d'autres manières pour le servir, à preuve le procès qui m'ont fait perdre contre Jean Remy, duquel j'étais en difficulté pour un bornage...

Le colonel Gigost, interrompant :

— Voyons, vous n'allez pas, je pense, nous raconter votre procès et nous parler d'une manière inconvenante sur le compte des magistrats.

L'électeur, reprenant :

— Les magistrats, mon colonel, le les respecte, duquel j'ai été pendant six semaines membre de la municipalité en 93, et connais la loi ; mais, revenant à mon affaire, je demande à monsieur, qui est là pour me répondre, à moi comme aux autres, son opinion sur les bureaux de tabac.

— Mon opinion sur les bureaux de tabac ! cela me semble assez difficile à formuler ; je pourrai pourtant vous dire que, si certains renseignements sont exacts, ils me paraîssent pas toujours parfaitement bien distribués.

— Eh bien, vous êtes un homme, vous ! s'écrie l'électeur, et je vous donne ma voix, parce qu'on ne vous en montrera pas des couleurs ! Si, on les donne à faux, les bureaux ! Qu'y a-t-il la fille à Jean Remy, un mauvais voisin, qu'ce n'a jamais rien été qu'à sa charrue et qu'ça ne bat au jour la journée avec sa femme...

— Mais, mon cher, dit le président en interrompant, vous abusez étrangement de la patience de l'assemblée...

— Non ! non ! laissez parler ! s'écria-t-on de tous les points de la salle.

L'électeur amusé, et Sallenauve à l'air lui même de faire entendre au colonel qu'il désire savoir où l'homme veut en venir.

L'électeur, reprenant :

— Je dirai donc, sous votre respect, mon cher colonel, qu'y a la fille à Jean Remy, que je le poursuivrai jusque dans les enfers, vu que ma borne était à sa place et que les experts ont été faufils ! eh bien, que fait cette jeunesse ? Plante la père et mère et s'en va à Paris ; à Paris, que fait-elle ? j'ai pas été y voir ; mais qu'enfin elle ne trouve connaissance d'un député, et qu'à l'heure d'aujourd hui vous a un bureau de tabac dans la rue Mouffetard, une des plus longues rues de Paris, duquel, aujourd hui pour demain, si je réussis à passer l'arme à gauche, faut voir comme ma femme, la veuve d'un homme légal, crèble de rhumatismes rapporté à avoir couché dans les bois pendant la terreur de 1815, on vous y fèlicitait un bureau de tabac ! (*A suivre*).

Quenza. — Filippi Guillaume, Cadani Antoine. Sup. Colonna Cesari Jacques.

Serra. — Susini Jules, instituteur, Roccaserra Barthelemy, adjoint. Sup. Meraxanni Charles.

Sorbollano. — J.-S. Quilichini, instituteur, J. B Pietri, garde forestier. Sup. Pietri Antoine.

Sotta. — Pacini Jean Baptiste, adjoint. Millelire Simon. Sup. Mallaroni Antoine Jean.

Zerubia — Tomasini Don Jacques, receveur des postes à Sainte-Lucie Sup. Tomasini Paul.

La Grève de Marseille

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 1er décembre

Question de M. Arène

(Suite et fin)

M. le Ministre continue ainsi :

J'ai indiqué qu'en outre des services publics, l'Etat avait la garde d'intérêts considérables que le souci de l'ordre public ne lui permet pas de laisser sacrifier. Il ne peut laisser des départements français, de vastes provinces françaises souffrir dans leurs intérêts de toute nature, par leur séparation de la métropole ; il est nécessaire d'empêcher la rupture absolue de communications d'où résulteraient tant de souffrances et de ruines. Mais je répète qu'il ne saurait être question de faire que les services fonctionnent dans les mêmes conditions que si la grève n'existait pas.

Et j'ai dit qu'agir ainsi, ce serait déplacer l'équilibre des forces en présence .. (Protestations à gauche).

M. Bernard Cadenat. — Si vous transportez un seul voyageur, vous mettez aux grévistes.

M. le ministre. — ... c'est donc là une question de mesure, et les représentants des régions intéressées n'ont pas un instant songé à demander davantage au Gouvernement. Ils pensent qu'on pourrait par exemple, créer deux transports de France à Alger par semaine, un transport sur Oran, un transport sur Philippeville et Bône, un transport sur la Corse...

M. Emmanuel Arène. — Deux transports sur la Corse.

M. Bernard Cadenat, ironiquement. — Et rétablir le service.

M. le ministre. — Mais non !

A l'extrême gauche. — Et aux frais de qui ?

M le ministre. — Je vais arriver à la question des voies et moyens. Mais j'ai dû d'abord préciser le but à atteindre et la nécessité, sans porter atteinte au droit de grève, de sauvegarder les intérêts généraux du pays.

Il s'agira donc non de rétablir des communications tout à fait normales, ce qui serait du reste impossible, mais de le faire dans des conditions restreintes et à des intervalles que le Gouvernement aura à déterminer.

Quels seront les voies et les moyens ?

Plusieurs solutions ont été proposées. Il en est une que le Gouvernement doit repousser : c'est celle qui consisterait à fournir des marins aux compagnies maritimes pour le service de leurs propres bateaux. Il est certain qu'on violerait ainsi l'équilibre au détriment d'une des forces en présence. Si l'Etat substituait purement et simplement ses marins au personnel qui a quitté les bateaux des compagnies pour se mettre en grève, on ne pourrait plus dire que le droit de grève est respecté par l'Etat. (Très bien ! très bien ! à l'extrême gauche. — Interruptions).

D'autres moyens sont à envisager. L'un consisterait à faire faire un service par les bateaux de l'Etat, avec ses marins, en percevant les droits de passage au profit de l'Etat.

M. Bernard Cadenat. — Au profit des grévistes. (On rit).

M. le ministre. — Je dis au profit de l'Etat, car le fait d'enlever aux compagnies le profit du passage et des marchandises laisse à l'intervention de l'Etat le caractère qu'il doit avoir, celui d'une entière neutralité dans la grève, et d'un acte uniquement inspiré par les nécessités de l'intérêt public.

Mais la question est de savoir si notre marine serait convenablement outillée pour ce service, et une autre solution paraît plus pratique. Elle consisterait à réquisitionner des navires en fournissant la main d'œuvre, et à garantir ainsi le respect du double principe dont doivent s'inspirer les déterminations du Gouvernement.

M. Bernard Cadenat. — Nous le verrons bien.

M. le ministre. — Il convient à la fois d'assurer aux parties en conflit la libre discussion de leurs droits, et de donner des garanties indispensables aux intérêts généraux du commerce, de l'industrie et de l'ordre public. C'est dans ce sentiment que, dès demain, des résolutions seront arrêtées. (Applaudissements à gauche).

M. Emmanuel Arène. — Je remercie M. le ministre de ses déclarations qui nous donnent au moins une satisfaction partielle, et j'espère qu'au conseil des ministres de demain il sera fait tout le possible pour concilier les graves intérêts en présence.

M le président. — L'incident est clos.

La parole est à M. Colin pour adresser une question à M. le ministre du commerce qui l'accepte.

M. Maurice Colin. — Je n'aurais pas pris la parole s'il ne s'était pas produit de la part de nos collègues socialistes certaines interventions qui ont donné lieu de croire que nous admettions le principe de l'intervention de l'Etat dans les grèves.

Nous restons absolument partisans de la neutralité de l'Etat en matière de grèves. Mais vous avouerez, messieurs, que la grève actuelle présente des questions qu'en général les grèves ne soulèvent pas. La grève actuelle ne met pas seulement en présence les intérêts des ouvriers et ceux des patrons. S'il en était ainsi, nous serions les premiers à dire que l'Etat ne doit pas intervenir.

M. Bernard Cadenat. — Si vous voulez discuter le fond, transformez la question en interpellation ; nous pourrons vous répondre.

M. le président. — Je vous prie, monsieur Colin, de vous borner à l'exposé de votre question.

M. Maurice Colin. — Je vais donc me borner strictement à la question que j'entendais poser.

Je demande à M. le ministre du commerce de se préoccuper de l'intérêt public de l'Algérie. Le Gouvernement peut intervenir dans une grève quand il s'agit de sauvegarder l'intérêt public et je considère qu'il est essentiel, qu'il est d'ordre public d'assurer les relations entre l'Algérie et la France, non seulement en ce qui concerne la poste, mais en ce qui concerne les passagers et les marchandises.

L'Algérie demande à la métropole des aliments qui lui sont essentiels ; or, dans dix ou quinze jours il n'y aura plus en Algérie ni sucre, ni beurre, par exemple.

Dans ces conditions, je demande à M. le ministre de vouloir bien assurer les communications entre l'Algérie et la France en maintenant deux courriers par semaine sur Alger, un sur Oran, un sur Philippeville et Bône.

M. le ministre du commerce, de l'industrie, des postes et des télégraphes. — Messieurs, j'ai indiqué dans quel esprit le Gouvernement avait l'intention d'examiner la question, si importante et si délicate, qui lui était soumise aussi bien par M. Colin que par M. Emmanuel Arène.

Je ne puis que répéter que c'est ce sentiment qui dictera demain ses résolutions.

Bulletin Financier

Paris, le 12 décembre 1901.

La physionomie générale du marché est calme mais un peu moins satisfaisante que les dernières séances qui se poursuivent. Nos Rentes sont inertes : le 3 0/0 est en nouveau resté à 99 85, l'ancien à 99 et à 98 87. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure très agitée finit à 93,35 ; l'Italien vaut 101,80, le Turc à 0 0 79 75, le groupe ottoman est peu animé.

Les valeurs de Crédit restent fermes. Le Crédit Lyonnais termine à 1,577, le Comptoir National d'Escompte en reprend à 580 et le Crédit Foncier à la nouvelle séance coudoient leur avant-veille à 788 et à 672.

En valeurs industrielles, le Rio réactionne de nouveau à 1,607, le Suez fléchit à 3,181. Les valeurs de traction sont fermes. Les valeurs industrielles russes sont l'objet de nombreuses fluctuations. Les Mines d'Or sont assez favorablement traitées.

Nos Chemins de fer sont calmes.

Gazette Ajaccienne

Départ du Préfet

M. le Préfet est parti pour Paris par le paquebot *Ville de Bastia*.

Elections Consulaires

Les électeurs commerçants de l'arrondissement d'Ajaccio sont convoqués pour le 21 décembre, à l'effet d'élire un juge titulaire et un juge suppléant au tribunal de commerce d'Ajaccio, en remplacement de MM. Louis Devaux et Gamborelli, dont les pouvoirs sont expirés.

M Etienne Poutans fils se présente sans concurrent comme juge titulaire ; MM. Laurent Ramaroni et Jacques Tavera briguent le poste de juge suppléant.

Les électeurs commerçants des arrondissements d'Ajaccio et de Sartene sont convoqués pour le 28 décembre à l'effet d'élire les trois membres de la série sortante de la Chambre de commerce d'Ajaccio, MM Dominique de Peretti, Jérôme Peri et Jean Pierre Giulioni.

Elections Sénatoriales

Les opérations électorales auxquelles il a été procédé le 20 novembre dernier pour la nomination des délégués et suppléants sénatoriaux par les conseils municipaux des communes de Saverio, Zalana et Corscia ont été déférées au conseil de préfecture.

Les automobiles

On annonce l'établissement d'un nouveau service d'automobiles. Une société s'est formée parmi les membres de laquelle ont compté MM. Jérôme Pari, Sampolo, Casay, etc.

Ce service d'automobiles sera inauguré paraît-il au mois de mars prochain. La société est constituée au capital de 150.000 francs et mettra en circulation des voitures de la maison Dietrich de Nancy. Les voitures seront plus légères que celles qu'emploie la société qui assure le service postal Ajaccio, Vico, Sartene. Ces voitures pèsent en effet 2 tonnes de moins que celles que nous connaissons.

La Congoline

guérit instantanément crevasses, gerçures, rugosités de la peau, du visage. Ce baume est un des principes actifs entrant dans la pâte du savon du Congo. Le flacon : 0,50 et 0,50.

Elections Consulaires

Les élections du Tribunal de Commerce de Bastia auront lieu dimanche prochain, 21 décembre.

Il n'y a pas de candidats nouveaux.

Les quatre membres du Tribunal dont le mandat de deux ans, est expiré en solliciteut le renouvellement.

Ce sont : Juges titulaires, MM. Jacques Viale et Joseph Casanova.

Juges suppléants, MM. François Giuglemini et Jacques Gregori.

Le scrutin restera ouvert dans tous les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de 10 heures à 4 heures.

A Bastia, le vote aura lieu à l'Hôtel de Ville, et dans les chefs-lieux de canton à la maison commune.

Le Parricide de Pruno

L'instruction de cette affaire se poursuit toujours. Un témoignage accablant s'est produit ces jours derniers contre l'accusé. On sait que le fils Innocenzi avait affirmé qu'il n'avait jamais possédé de pistolet. Un de ses camarades a déclaré que dans le courant d'août, il lui avait montré un pistolet et qu'ils l'avaient même essayé, mais qu'ils avaient constaté son mauvais état. Aussi Innocenzi le chargea-t-il de le faire réparer à Bastia lorsqu'il aurait occasion de se rendre dans cette ville.

Cette occasion se présenta dans le courant de novembre. Le témoin fit réparer le pistolet chez M. Gilbert, rentra à Pruno le 16 novembre et le remit le jour même à Innocenzi. Le surlendemain avait lieu l'attentat reproché à Innocenzi.

Innocenzi nie formellement le fait et répète que les habitants de Pruno lui en veulent et pour cela inventent les accusations les plus fantaisistes. Il n'avait aucune raison de commettre le crime horrible qu'on lui impute et il proteste, très énergiquement que jamais de son innocence.

A propos de cet attentat, M. Jules Simoni, de Pruno, nous écrit pour déclarer que les familles Innocenzi et Mariani ne sont pas de Pruno, mais de Taglio-Isolaccio. Puis il se plaint que l'on ait dit que la population de Pruno en voulait à l'avengle et à la femme Mariani.

Si M. Simoni veut bien relire ce qui a été publié dans ce journal sur cette malheureuse affaire, il verra que nous avons dit simplement que « l'opinion publique était hostile à Marie-Antoinette Mariani »

Gazette Départementale

CORBARA. — Mercredi dernier ont eu lieu à Corbara, au milieu d'une foule émue et recueillie les funérailles de M. le docteur Franceschini enlevé dans toute la force de l'âge par la cruelle maladie qui le minait depuis longtemps et qu'il a supporté avec une résignation toute chrétienne. Après avoir obtenu son diplôme à la Faculté de médecine de Paris M. Franceschini s'était établi à Moullas ; c'est là, au chevet des malades qu'il soignait avec le plus grand dévouement, qu'il a contracté le germe du mal qui a fini par avoir raison de sa forte constitution et qui n'a pu être conjuré ni par les secours de la science ni par les soins affectueux de toute la famille En lui disparaît non seulement un praticien des plus habiles mais encore un homme très érudit et d'une conversations des plus captivantes.

Ses deux jeunes et distingués neveux Jacques et Joseph retenus sur le continent, l'un pour suivre la carrière militaire, l'autre pour préparer sa licence n'ont pu avoir la satisfaction d'assister aux derniers moments du cher disparu.

Nous leur adressons ainsi qu'à M. Vincent, son frère éploré, et à toute la famille, nos condoléances les plus vives et les plus sincères. — *Un ami.*

Un discours a été prononcé par M. le pharmacien Savelli ; nous le publierons demain.

⁂

PORTO POLO. — M. Bertolozzi Paul-Jacques, de Sainte Marie Siccbé, a été nommé cantonnier des ponts et chaussées sur la route forestière 50, à la résidence de Porto Polo, commune de Serra di Ferro.

⁂

BONIFACIO. — M. Leandri, instituteur adjoint, a organisé une souscription, à l'effet de pouvoir doter l'école de garçons du matériel scientifique qui lui faisait défaut. La population a répondu à l'appel de M. Leandri et la souscription a produit 250 francs, ce qui a permis de faire l'acquisition du Laboratoire scolaire Petitot et d'une vingtaine d'appareils de physique.

On ne peut que féliciter M. l'instituteur Leandri de son heureuse initiative et la population bonifacienne de sa générosité.

⁂

SCANAFAGHIACCIA. — M Marcantoni Antoine Mathieu est nommé cantonnier des ponts et chaussées sur la route nationale 193, à la résidence de Larenzi, canton de Serrola.

Le Service des Postes à Levie

A Monsieur le Directeur des Postes, à Ajaccio

Depuis que le service des postes a changé l'heure du départ de la voiture de Sartene à Levie, il nous arrive très souvent de recevoir le courrier d'Ajaccio 24 heures en retard.

Par conséquent, au lieu de faire partir le courrier de Sartene pour Levie à 7 heures du soir, ce qui ne nous avance en rien, le courrier n'étant distribué à Sainte-Lucie et à Levie qu'à 8 heures le lendemain, il faudrait faire partir le courrier de Levie le matin de Sartene, après l'arrivée du courrier de Bastia. Cela nous retarderait, il est vrai, le courrier d'Ajaccio de 3 heures ; mais d'un autre côté nous y gagnerions, car au lieu de n'avoir que le courrier d'Ajaccio, nous aurions en même temps celui de Bastia, qui, avec le service actuel, reste à Sartene 24 heures en souffrance.

Nous espérons donc que M le Directeur voudra bien faire changer l'horaire ainsi qu'il suit :

Départ de la voiture de Sartene pour Levie, après l'arrivée du courrier de Bastia ; départ le lendemain à 3 heures du matin de Levie pour arriver à Sartene à 7 heures avant le départ du courrier pour Ajaccio.

Cela profiterait beaucoup aux cantons de Sainte Lucie, Serra et Levie.

T. M.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Filippi Pierre, chef ouvrier de la marine, 14 ans 10 mois 17 jours de serv., 900 fr.

Luiggi François Louis, conseiller de cour d'appel, 44 ans 11 mois 14 jours de services, 4 666 francs.

Arrighi de Casanova Jacques-Antoine-Louis, percepteur, 41 ans 3 jours de services, 2.500 francs.

Calimbre veuve Massiani, le mari surveillant de 3e classe des établissements pénitentiaires, décédé de maladie endémique, 666 francs.

Leroy veuve Martini, le mari écrivain auxiliaire des directions de l'intérieur, décédé titulaire d'une pension de retraite, 555 francs.

Marcello Jean-Baptiste Jacques, agent administratif de 1re classe, 41 ans 6 mois 6 jours de services, 2.080 francs.

Béranger veuve Graziani, le mari premier maître canonnier, décédé titulaire d'une pension, 723 francs.

Moracchioli Domitille veuve Casabianca, le mari instituteur public, décédé en activité, 31 ans 3 mois 25 jours de services, 335 francs.

Orphelin-Grisoni Pierre-Antoine, la mère institutrice publique, décédée en activité, 29 ans 8 mois 29 jours de services Pension avec jouissance du 16 mars 1902 au 21 septembre 1913. 285 francs.

Acquaviva François veuve Carli, institutrice publique, 28 ans 11 mois 25 jours de services. 1 040 francs.

Torre Marie-Françoise veuve Zevaco, le mari professeur de collège décédé en activité, 25 ans 10 mois 13 jours de services, 430 francs.

Bibliographie

DICTIONNAIRE GÉNÉRAL DES SCIENCES THÉORIQUES ET APPLIQUÉES

La publication de la 5e Edition de cet important ouvrage courant régulièrement son cours, sous la direction de MM Jules Guy et Louis Mangin, et leurs savants collaborateurs. Nous ne saurons trop recommander la lecture des séries publiées aujourd'hui en vente à la Librairie Garnier frères.

Suivant la méthode que nous nous sommes tracée, nous opérons une nouvelle classification des matières traitées dans chacune des séries parues à ce jour et à mesure de leur apparition. Aujourd'hui, nous citerons pour la biologie les mots *colonie, colonie* et ses applications médicales, *coloquinte*, plante également usitée en médecine, mais dont l'emploi demande la plus grande prudence, *coma, coma vaviax*, ainsi que les produits que l'on en retire, *comarat, combret, commiers*, commandes ros, *commiade* composées, *concombre, concrescence, cône, conifères, conifères, conolite, conolus*, etc., et *coniques, nous trouvons les termes colorion, combe, colombre, colom-lis, compagnie, condor, condyture, cône, compe* : en physique et en chimie, notre attention sera retenue et nous intéressera vivement par de nouvelles études sur les matières colorantes, les combustions, la combustion, l'air comprimé, les condensateurs, le conductibilité, par la chaleur et l'électricité, la congélation, la conservation, le contrefort, etc.

La médecine, la chirurgie et l'anatomie ne sont pas moins bien représentées par les articles : *collyre, colite, convulsion, coma, combustion humaine, compresse, concretion, contusion*, etc.

Tous ceux qu'intéresse l'étude de la vaste science la mieux faite pour les pages entourées à la description des comètes et à celles des constellations dans les phases et les évolutions qui s'accomplissent dans le ciel.

A l'heure où l'hiver, la question du combustible préoccupe un très grand nombre, signaler l'article que le traité nous donne sur *fumée*, et donne les moyens de la reconnaître et la façon la plus pratique et la plus économique.

En terminant, notons l'étude relative aux conserves qui prennent maintenant une grande place dans l'alimentation, et dans le même ordre d'idée, remarque aux ménagères et aux gourmets, l'article si important de la confection des confitures.

Telles sont les principales matières traitées dans les séries qui viennent d'être publiées. On voit par leur diversité que le Dictionnaire général n'est pas une vaine nomenclature de termes scientifiques, mais une vaste encyclopédie embrassant tout l'ensemble de nos connaissances.

Les 49e et 50e séries sont en vente chez tous les libraires.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 17 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 7 2 à midi, + 11. 2 heures du soir + 8. Maxima, 11 3 Minima, + 7.

Baromètre. — 7 heures du matin, 773 mm. midi, 72 mm. 6 heures du soir 771 mm.

Vent — sous le méridien, E N. E. faible.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Inspection primaire

M. Cachard, instituteur adjoint à Lyon, pourvu du certificat d'aptitude à l'inspection primaire, est nommé inspecteur de l'instruction primaire à Bastia, en remplacement de M. Faure.

⁂

Déjeuner diplomatique

Les membres du corps consulaire ont offert un déjeuner à l'hôtel Vilia, à M. le commandeur Colucci, à l'occasion de sa promotion au grade d'Envoyé extraordinaire et de Ministre plénipotentiaire. Cette réception était présidée par M. R. Raffi, consul de Venezuela, doyen du corps consulaire.

Le menu, des plus soignés, était ainsi composé :

Hors d'œuvre à la Russe
Rougets de roche Délicieux
Suprême de Nouilles Camerani
Poularde de Provence Maison d'Or
Fonds d'Artichauts Princesse
Bécasses en Grande Chasse
Salade Sarah-Bernhardt
Saint Honoré
Desserts
Vins
Montesoro, Médoc, Grave, Moët Chandon

Au champagne, M. Raffali a porté un toast à M le commandeur Colucci ; il a dit comment avait été accueillie en Corse les hauts témoignages qui lui avaient été accordés par Sa Majesté et qui couronnaient si bien sa brillante carrière. Il a ajouté qu'il était l'interprète de la population bastiaise en lui exprimant les regrets que cause son départ.

M. le commandeur Colucci, très ému, a remercié M. Raffali des sentiments qu'il venait de lui exprimer, en ajoutant que les quinze années passées à Bastia resteront comme les plus belles de sa carrière, malgré les deuils bien cruels qui l'ont frappé. Aussi, ce n'est pas non plus sans regrets de sa part qu'il s'éloigne de cette ville où il compte tant d'amis auxquels il dit au revoir et non adieu, car la Toscane est trop près de la Corse, pour qu'on ne puisse se revoir souvent.

⁂

A l'arrivée

M. Pinelli, I. I. d'ingénieur en chef des ponts et chaussées, est arrivée hier.

⁂

Examens de marine

M. Lalemand Jules a satisfait aux examens de pratique pour l'obtention du brevet de maître au cabotage qui ont eu lieu à Paris.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE Verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Une découverte céleste

M. Michel Giacobini, astronome à l'Observatoire de Nice, a découvert dans la nuit du 3 au 4 courant, une nouvelle comète. C'est la sixième découverte à l'actif du jeune astronome qui a su se créer dans le monde scientifique une place prépondérante.

L'observatoire de Kiel, avisé par télégramme officiel, a transmis la nouvelle à tous les observatoires du monde, de la façon suivante :

« M. Michel Giacobini, astronome à l'observatoire de Nice, a découvert dans la nuit de 3 au 4 décembre, une nouvelle comète. Cet astre, qui se trouve dans la constellation de la Licorne, est faible et son mouvement très lent. Sa position est la suivante : 7 h. 10 et 1°30 au dessous de l'Equateur.

« La nouvelle comète Giacobini sera périodique. »

Nous adressons toutes nos félicitations au jeune savant.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

⁂

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

⁂

On demande

Un scieur de profession pour scierie mécanique.

Se présenter dans la journée à M. A. Emanuelli, à Togo.

⁂

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio. Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.

⁂

Cabinet médical

Le docteur Benelli, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

LIGUE CORSE CONTRE LE PALUDISME

On trouve des cartes d'adhérents à la ligue contre le paludisme dans toutes les gares du réseau de la Corse. Ces cartes donnent droit à la quinine à prix réduit. Prix de la carte avec instruction sur le mode d'emploi de la quinine : 1 franc.

Etat Civil

NAISSANCES

Balbo Joseph-Louis-Noël. — Parentini Paul. — Franchetti Jacob. — Rostan Alfred-Paul Camille. — Sire Antoine-Louis.

DÉCÈS

Quilici Emile, charron, marié, 41 ans, de Cepannori (Italie).

Pasqualini Pierre, veuf, 90 ans, de Ort porio.

BÉNÉDICTINE

Dans un temps où le luxe de la table reprend de tous côtés faveur, nous n'hésitons pas à reconnaître et à recommander la *Bénédictine* comme la reine des liqueurs adoptée aujourd'hui sur toutes les tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans nos plus grands hôtels comme dans les salons princiers.

Buvez cette liqueur digestive, elle portera dans vos veines la vie ardente du soleil.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplôme d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Nassia, agent-général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur
avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

Bourse de Paris

	15 déc.	16 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.50	98 65
3 » 0/0 amortis.	99.80	99.15
3 0/0 nouveau	98 87	

Dépêches pour la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

La grève de Marseille

Départ pour Bastia

Le paquebot *Balkan*, commandant Loubatière, est parti de Marseille ce matin, à 11 heures, avec 820 tonnes de marchandises destinées au port de Bastia, plus celles destinées export de Livourne.

Reprise du travail

Les chantiers, les quais, les docks et les môles présentent la plus grande activité.

Le nombre des ouvriers qui ont repris aujourd'hui le travail s'élève à 3 600.

Les Inscrits maritimes

Les inscrits maritimes ont tenu hier soir une réunion très importante, à la Bourse du Travail.

Après une longue discussion à laquelle ont pris part plusieurs orateurs, l'ordre du jour suivant a été adopté presque à l'unanimité des membres présents :

« Les inscrits maritimes confiants dans la promesse qui leur a été faite par le gouvernement que le projet de loi réglant les effectifs et fixant la réglementation du travail à bord de chaque navire, sera sous peu voté par le gouvernement, ont décidé de reprendre le travail à partir de demain. »

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des Troubles de Margueritles

Troisième audience

Les débats de l'affaire des troubles de Margueritles se sont continués ce aujourd'hui.

Le président continue à interroger les accusés, qui déclarent n'avoir pas pris part aux nombreux méfaits qui leur sont reprochés par l'acte d'accusation.

On sait que la volumineuse procédure du procès des inculpés a dû être imprimée et ces derniers dans un volume, afin de faciliter les recherches de la Cour et des défenseurs.

Ce volume contient exactement 980 pages de texte. En outre de l'état civil de chaque inculpé, le volume mentionne l'interrogatoire, demandes et réponses de l'accusé, et un résumé des charges pesant sur lui.

Il paraîtrait qu'en plus de la décision prise par les jurés, la Cour aurait à s'occuper de l'action civile intentée par les colons victimes des Arabes.

AU VÉNÉZUÉLA

Les Anglais à Caracas

Le drapeau anglais a été hissé sur la forteresse de Caracas, occupée par les Anglais.

Intervention des Etats-Unis

Si, comme on le croit, les Allemands veulent s'emparer de Margarita, les Etats-Unis interviendront.

Les chefs révolutionnaires

Le sinistre révolutionnaire refusant de faire cause commune avec le général Castro.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph-Louis Marchetti ; M. Angelo-Louis Marchetti ; Mme veuve Anne-Françoise Marchetti ; M. le docteur Charles Marchetti, stagiaire au Val de Grâce ; MM. Pierre-Jean et Antoine Marchetti, étudiants au Lycée de Bastia ; Mme Anne-Thérèse Gouvio, née Marchetti ; Mlles Anne-Marie et Constance Marchetti ; M. Gouvio, professeur au Lycée Buffon ; M. Charles-Marie Luiggi ; M. Anselme Bernamonti ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances, de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. CHARLES-MATHIEU MARCHETTI

Ancien agent des paquebots poste

leur frère, beau-frère, oncle et allié, décédé à Zalana, le 14 décembre à l'âge de 74 ans.

VINS

Domaine de Campoloro Cervione.

Rouge	0 35
Blanc	0.40
Blanc Malvoisie	0,50

de Petriconi, propriétaire, 33, rue de l'Opéra, au 1er.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de Toilette.

CHARCUTERIE CONTINENTALE

Cours Sebastiani, Bastia

Fromages de toute provenance

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Orcste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par achat d'choix de raisins tuscans, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU blanc et rouge
A LA CONSOMMAT ON 0 40 et 0 50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0 40 le litre.
VIN D'ORSO — D'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FUTAILLE D'ITALIE 14 fr. 25 la futaille.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de Kouba, Mr. Biagini, le prix de vente à consommateur sera de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 25 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en deux journées, en hiver, en bordelaises et en demi-caisses en été.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances, etc., etc. Spécialité de passguards et stylets corses vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

ASSURANCES D'ÉPARGNE
Un HÉRITAGE pour la Famille ;
Une RETRAITE pour la Vieillesse ;
Une DOT pour les Enfants.
GRESHAM 1re Société Française d'Assurances sur la Vie, Fondée en 1848, Paris, 20, Rue de Provence, Autorisée par Décret du 7 Décembre 1864, Siège Social à Paris, 20, Rue de Provence, Autorisée par Décret du 7 Décembre 1864, Président et Administrateur délégué : M. Prosper.

00610

La Maison Deux MATTEI aîné

Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia

préviennent sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er septembre elle mettra à la vente des tissus de fin marque et toujours irréprochable au prix de 37 fr. la belle longueur.

Ainsi qu'un grand stock de soies cultivées pures et en cuivres nouveaux régulateurs qu'on vendra à 60 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des cuves régulières de Paris, les tins, délités à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :

De la ratafia ordinaire.

Des cuves surpassant extra au prix de 50 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.

De même que les suite ticks et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.

Un grand assortiment de conserves alimentaires fort choix.

Du pruno nationale 3 ans.

Ainsi que des sens, rousses, aux'ues et de l'orge du pays pour semence.

Des légumes secs bien assortis.

Lozenge de Provence, décortiquée extra, pour semence.

Vesce noire et blanche.

Morue Islande 1er choix extra.

Le surplus de sa vente de vins :

Malvoisie blanc à 0,60 le litre.

Vin rouge de table de 0 50 à 0 60 le litre.

Achetez de la **Soie Noire!**
Demandez des échantillons à nos Soieries, garanties solides, depuis 1 fr. 50 jusqu'à 10 fr. 50 le mètre.
Spécialités : De Nouvelles Etoffes pour toilettes de mariage, de soirée et de ville en tout, tissus et couleurs.
En Corse nous vendons directement aux particuliers et envoyons à domicile, franco de port et de droits les étoffes choisies.
Schweizer & Cie, Lucerne (Suisse)
Exportation de Soieries.

GRANDS MAGASINS

de Tissus et Nouveautés

MARINETTI FRÈRES

Bastia

GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES
Vente au comptoir

La perfectionnement de notre outillage nous permet de vendre les meubles à des prix inconnus à ce jour.

Lits cintrés noyer massif verni, 2 places, 45 fr.

Lits à deux places façon noyer plus avantageux que les lits en fer, prix : 27 fr.

Lits de milieu en noyer à colonnes cannelées, largeur 1 m., plus avantageux que les lits en fer et cuivre, prix : 39 fr.

Tables à voiet noyer verni, 8 places, 25 fr.

Toilettes anglaises avec glace largeur 0m90, 22 fr.

Guéridons ronds vernis, 12 fr.

Les meubles sortant de la maison Marinetti Frères sont garantis de fabrication supérieure.

Grand assortiment de chambres, salons et salles à manger riches de tous styles.

Fabrication spéciale du Louis XV

Une carte suffit pour tout enlever.

CADEAU
GRAND CONCOURS
Nouveauté "LA RATIONALE" 25
Demandez dans tous les Cafés
BOCK-ORBEC
Le meilleur des Cantrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Pont Rouge

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDERABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT :
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX D'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
ÉDITION 2 : contient une Gravure coloriée et un Patron, donnés dans les 2e et 4e N°s
2 MOIS : 3 fr. 50 — UN AN : 12 francs
ARIEL-GUERARD, Editeur, 3, r. de 4 Septembre

☞ Ne fumez que le merveilleux CIGARE MATTEI, ou ne pas fumer.

A céder
GRANDE VACHERIE
située dans la banlieue de Paris ; dix minutes des fortifications ; 24 belles vaches, trois équipages, vente garantie de 320 litres de lait par jour, prix moyen 0 fr. 40 le litre. Loyer 1.500 fr. Prix 28.000 francs avec tout le matériel et la clientèle. Bénéfice annuel 11.000 francs. On ferait échange au besoin contre propriété.

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre la *Noire*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur sait bien que le commerce est intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (ad-finesse est assez sensible sur les deux points) d'atteindre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de N e w Y k avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* à *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité la plus connue.
Le pétrole *Columbia* l'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail comme au Commerce en gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'Ajaccio*.
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, le 15 novembre 1902

AVIS
M. A. Georges D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

PRIME
aux lecteurs du *Petit Bastiais*
La Photographie de l'Art Nouveau 23, rue de l'Opéra, Bastia, accordera une réduction de 50 0,0 et une prime (Un portrait format Salon de la valeur de 5 francs) à toute personne qui présentera un numéro du *Petit Bastiais* portant cette annonce.

PÉTROLE
Voulez-vous voir réellement clair ?...
Faites l'essai du pétrole ATLANTIC de la « Société Italo-Americana del Petrolo », de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté L'essayer, n'est ne plus vouloir, à l'avenir, aucune autre marque.
On trouve l'ATLANTIC chez MM L.-N. Mattei et Cie, au prix de 7.5o le bidon de 18 l et demi, rendu à domicile.
Prix spéciaux pour le commerce de gros.

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide ; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Valence*, Nouveau Port, Bastia.

65 ANNÉES DE SUCCÈS
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe DE RICQLÈS
Le Seul Véritable Alcool de Menthe
Stimule le MAUX de CŒUR, de TÊTE, d'ESTOMAC, les INDIGESTIONS.
SOUVERAIN contre la SOIF et les RAFRAÎCHISSEMENTS
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les EPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Occasion à des prix modérés

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candélabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

L'AMARO MATTEI
EST BIEN PLUTÔT L'APÉRITIF INDISPENSABLE PENDANT L'HIVER

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CAMILLUCCI n. 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-St-Georges et La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces d'imitation.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard du Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE
Agence de Publicité générale
Achète et vend à COMPTANT tous Journaux
Mr. Boulevard Haussmann, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on peut, chaque mois SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne recevrait pas le versement est assuré de toucher toujours au sér presque trois fois ses versements. — Notice et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 36, rue Rondia, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

27e ANNÉE — VENDREDI 19 DÉCEMBRE 1903 — N° 322

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Fausta.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 7 h. 04 m. — Coucher, 3 h. 57 m.
LUNE : Pleine, le 14 — Dernier quart., le 21
FÊTE DE DEMAIN : Saint Sébastien Maggi.

18 Décembre

NOS MAITRES

Lorsque Blanqui a inventé pour servir aux socialistes, la devise : « ni Dieu ni maître, » il n'avait pas imaginé que les socialistes pourraient devenir les maîtres dans la société qu'ils veulent détruire. C'est pourtant ce qui est arrivé.

Les quarante socialistes de la Chambre, fortement disciplinés, tiennent dans leurs mains le sort du Gouvernement. Et ils profitent de cette situation pour imposer leur tyrannie au pays.

Nous avons entendu quelques radicaux formuler des appréhensions dans l'intimité discrète des couloirs. L'un d'eux, plus courageux, vient de dire tout haut, dans *l'Eclair*, ce que tant d'autres de ses collègues du bloc pensent tout bas.

« Les directeurs du groupe collectivists-internationaliste, écrit M. Gerville-Réache, se posent en chefs des radicaux socialistes, radicaux et progressistes anti-collectivistes et anti internationalistes. Il est évident qu'il y a là une anomalie, une aberration qui ne peut pas durer sans fausser tout le travail législatif et toute l'action gouvernementale de cette législature. Les socialistes ne représentent qu'un huitième de la majorité, ils ne doivent avoir qu'un huitième d'influence dans la majorité. »

Cela même est beaucoup trop à notre avis. De même qu'en chimie il y a des corps qui sous un petit volume ont un pouvoir acide ou un pouvoir colorant plus grand que tel ou tel autre corps en grande masse, le socialisme à petite dose introduit dans nos institutions suffit à les corrompre et à les détraire. S'imagine-t-on, par exemple, l'effet d'un huitième d'influence socialiste dans l'armée ?

— On ne fait pas de part au socialisme, disait un jour M. Barthou.

— Le socialisme n'est capable que de faire œuvre de mort, a dit encore M. Waldeck Rousseau.

Mais laissons M. Gerville Réache exprimer toute sa pensée :

« Je suis des premiers, dit-il, à dénoncer ces choses, ayant l'habitude de parler et d'agir avec indépendance ; mais il faut que chacun ouvre l'œil. Si les radicaux socialistes et les progressistes se font les toutous des collectivistes-internationalistes à la Chambre, ils seront dupes et complices d'une situation dangereuse pour le Gouvernement et pour la République. Qu'ils n'espèrent pas désarmer les collectivistes-internationalistes, car quelque concession qu'on leur fasse, ils en demanderont de nouvelles, et quoi qu'on leur accorde, ils n'en resteront pas moins les adversaires acharnés et violents de tous ceux qui n'adoptent pas intégralement leur *credo*. Pour être des leurs il faut faire un acte de foi collectiviste et un acte de foi internationaliste. »

Il nous plaît infiniment de trouver sous la plume d'un radical impitoyable des idées que nous avons nous-même souvent développées. Mais pourquoi M Gerville-Réache tient-il tant à confondre les progressistes avec ceux qui ont accepté jusqu'ici la tyrannie socialiste ? Nous l'avons au contraire toujours démontré, combattue. Et plus que jamais nous réouvrons toute solidarité avec cette politique de compromission dont on commence à percevoir les effets désastreux.

L'alliance hybride des républicains avec les collectivistes-internationalistes a eu pour résultats : l'impuissance et la stérilité dans le Parlement, l'agitation et la ruine dans le pays.

Une autre question : Pourquoi M. Gerville-Réache et les radicaux — assez nombreux, nous le savons — qui pensent comme lui, ont-ils attendu que le Parlement soit parti pour exhaler leurs plaintes. C'est à la Chambre même qu'il fallait protester. Les occasions n'ont pas manqué, dans les derniers temps, de remettre les socialistes à leur place.

Sous le ministère Waldeck-Rousseau, les collectivistes, représentés au pouvoir par M. Millerand, ont essayé de faire pénétrer un peu de leur doctrine dans la législation. On se rappelle les efforts tentés pour faire accepter le principe du syndicat obligatoire. Sous le ministère Combes, les collectivistes ont trouvé plus commode d'agir tout comme si ce principe était dans la loi. Ils ont en quelque sorte abandonné le terrain législatif aux radicaux qui s'y livrent à leur éternelle et unique passion, l'anti-cléricalisme, tandis qu'ils règnent sans conteste sur le pays et s'assurent par la voie révolutionnaire des avantages pratiques.

On a vu dans la dernière grève des mineurs, comment ils avaient rendu illusoire la liberté du travail et la liberté de se syndiquer sans eux. Ils vont plus loin aujourd'hui, et renouvelant leur expérience de mobilisation pour la grève générale, ils englobent dans leur armée pour la révolution prochaine les inscrits maritimes, qui doivent leurs services à l'Etat. Il ne reste plus qu'à syndiquer les soldats et à les pousser à la révolte.

Nous comprenons que les radicaux commencent à s'effrayer devant de pareils dangers. Une lourde responsabilité pèse sur eux. Ils se sont donné des maîtres qui ne lâcheront plus prise aujourd'hui qu'après une sanglante dispute. Car, voilà où nous en sommes, voilà la question qui se pose aujourd'hui et qu'on n'ose pas regarder en face. La République pantelle encore reconquérir sa liberté, arrêter la propagande révolutionnaire, chasser ses maîtres enfin, sans déchaîner le conflit redouté, toujours reculé, toujours aggravé à mesure qu'on le recule.

Beaucoup de radicaux, effrayés, aiment mieux mettre leur tête sous l'aisselle et attendre. Ils se grisent de leur propre bruit ; ils ne veulent regarder que le péril clérical, le péril noir, pour ne pas voir le péril rouge qui monte, monte, et incendie l'horizon.

M. Gerville-Réache ne sera pas entendu par ses collègues parce qu'il n'y a pas de pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre.

LOUIS LATAPIE.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

19 décembre 1558. — De Harley, commandant les troupes françaises en Corse au remplacement de Don Ursins, fait attaquer le fort situé au milieu de l'étang de Chiurlino.

Malgré son artillerie et la vaillance de ses soldats, Harley n'eût pu s'emparer de ce fort, si un ingénieur n'avait imaginé de le faire battre en brèche par des tours élevées sur des bateaux que conduisaient d'invisibles rameurs.

De la tour partaient de nombreux traits que lançaient des soldats également invisibles.

Grâce à cet intelligent engin de siège, les Français s'emparèrent du fort de Chiurlino.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le second maître fourrier Giovacchini, en disponibilité dans le 5e arrondissement, est désigné pour embarquer au choix à bord du bâtiment école des patrons-pilotes de Provence-Corse.

— M. Brignoli, sergent-major surveillant au pénitencier militaire d'Ain-el-Hadjar, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exilés à Ain el Hadjar.

— Le brigadier Martinetti, de la 11e légion de gendarmerie, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal des logis adjoint au trésorier.

— M. Graziotti Laurent, ancien sous-officier à Chiconi, est nommé garde domanial des eaux et forêts en Algérie.

Les Alcools dénaturés

M. Salis vient enfin de déposer son rapport sur le projet de loi concernant le régime des alcools dénaturés en Corse.

Le projet de loi a été présenté par le ministre des finances dans le courant du mois de mars dernier.

Il a fallu neuf mois à la commission pour prendre une décision sur une question qui ne comportait aucune discussion, parce que le même projet de loi a été adopté, il y a quelques années, pour les alcools dénaturés en Algérie.

Maintenant le Parlement s'est séparé ; à la rentrée la discussion du budget occupera plusieurs mois et ce projet si simple ne sera pas adopté avant la fin de l'année prochaine.

Les commissions ne se prennent pas, et en attendant les pauvres contribuables de la Corse qui brûlent de l'alcool ou s'en servent pour leur industrie sont obligés d'acquitter le fort élevés qui pèsent sur ce produit non dénaturé.

Conseil Général

Dans la séance du 27 novembre, M. Gaston Pantanzi a présenté le rapport suivant, au nom de la commission des finances.

Messieurs,

Le Conseil général, dans sa séance du 15 avril dernier, a émis un vœu relatif à la cession par l'Etat de terrains sis à Bastia, en bordure de la place St-Nicolas, et dont la Chambre de Commerce de cette ville demande à faire l'acquisition.

Par sa dépêche, en date du 3 juin, M. le Président du Conseil, ministre de l'intérieur, a fait connaître à M. le Préfet, que le ministère des Finances ne pouvait accepter les offres de la Chambre de Commerce de Bastia, comme s'écartant trop de la valeur assignée à ces terrains par les services des Ponts et Chaussées et des Domaines.

Néanmoins, M. le Ministre des Finances a consenti à donner des instructions, pour qu'une nouvelle estimation en soit faite par un homme de l'art, désigné à cet effet.

Tout en lui manifestant ses plus vifs remerciements pour la mesure qu'il vient de prendre et qui est un témoignage évident des dispositions conciliantes dont il est animé, votre commission des finances vous prie de ne pas perdre de vue que les travaux du nouveau port de Bastia ont été entrepris à frais communs par la Chambre de Commerce et l'Etat.

En toute équité, les terrains gagnés sur la mer, au cours et à l'occasion de ces travaux, auraient dû revenir aux deux parties intéressées, la Chambre de Commerce et l'Etat, à raison même et dans la proportion des charges supportées par chacune d'elles.

Mais, puisque la question n'a pas été prévue et traitée au temps opportun, et que, par suite, l'Etat est resté seul et unique propriétaire de ces terrains, il ne sera pas inutile d'appeler sur ce point la bienveillante attention de M. le Ministre des Finances, pour qu'il veuille bien s'inspirer de ces considérations dans l'appréciation des offres qui ont été soumises à son administration.

Néanmoins, M. le Ministre des Finances a consenti à donner des instructions, pour qu'une nouvelle estimation en soit faite par un homme de l'art, désigné à cet effet.

Tout en lui manifestant ses plus vifs remerciements pour la mesure qu'il vient de prendre et qui est un témoignage évident des dispositions conciliantes dont il est animé, votre commission des finances vous prie de ne pas perdre de vue que les travaux du nouveau port de Bastia ont été entrepris à frais communs par la Chambre de Commerce et l'Etat.

En toute équité, les terrains gagnés sur la mer, au cours et à l'occasion de ces travaux, auraient dû revenir aux deux parties intéressées, la Chambre de Commerce et l'Etat, à raison même et dans la proportion des charges supportées par chacune d'elles.

Mais, puisque la question n'a pas été prévue et traitée au temps opportun, et que, par suite, l'Etat est resté seul et unique propriétaire de ces terrains, il ne sera pas inutile d'appeler sur ce point la bienveillante attention de M. le Ministre des Finances, pour qu'il veuille bien s'inspirer de ces considérations dans l'appréciation des offres qui ont été soumises à son administration.

404 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

MARIE-GASTON
A LA COMTESSE DE L'ESTORADE

— Vous n'êtes pas encore mort ? objecte-t-on de toutes parts à ces singuliers états de service.

Et le colonel, pour mettre fin à cet incident burlesque, de donner la parole à un petit pâtissier, républicain très-connu. Ce nouvel interpelleur, d'une voix de fausset, pose à Sallenauve cette question insidieuse que, d'ailleurs, à Arcis, on pourrait appeler nationale :

— Que pense monsieur de Danton ?

— Monsieur Dauphin, dit le président, j'aurai l'honneur de vous faire observer que Danton appartient à l'histoire.

— Au Panthéon de l'histoire, monsieur le président, n'est son propre mot.

— Eh bien, enfin, à l'histoire tout court, ou au Panthéon de l'histoire, Danton ne me paraît rien avoir à faire ici.

— Permettez, monsieur le président, répond Sallenauve, quoique la question ne me paraisse pas avoir directement trait à l'objet de cette réunion, dans une ville que le nom prononcé tout à l'heure remplit encore de sa renommée, je ne saurais décliner l'occasion qui m'est faite de donner une preuve d'impartialité et d'indépendance en jugeant cette grande mémoire.

— Oui ! oui ! parlez ! dit l'assemblée d'une voix presque unanime.

— Je suis fermement convaincu, reprend Sallenauve, que si Danton fût né à une époque calme et plaisible comme la nôtre, il se fût montré, ce que d'ailleurs il a été, bon père, bon mari, ami chaud et fidèle, caractère lisse et facile, et que, par ses grands talents, il n'eût pas manqué de s'élever à une place éminente dans l'Etat et la société.

— Oui ! oui ! bravo ! très bien !

— Né, au contraire, à une époque de troubles et au milieu de l'orage de toutes les passions déchaînées, Danton était constitué mieux que personne pour s'allumer à cette atmosphère de feu. Danton a été la torche qui brûle, et sa rouge clarté ne s'est que trop prêtée à des scènes de sang et d'horreur que je ne veux point rappeler. Mais, a-t-on dit, il fallait sauver l'indépendance nationale, consterner les traîtres et les perfides ; faire, en un mot, un sacrifice cruel, mais nécessaire, aux exigences du salut public. Je n'accepte pas, moi, messieurs, ces explications : tuer sans la nécessité vingt fois démontrée de la légitime défense ; tuer des hommes sans armes, des femmes, des prisonniers, c'est là un crime, dans toutes les hypothèses, exécrable ; et ceux qui ont ordonné, ceux qui ont laissé faire, comme ceux qui ont exécuté, sont enveloppés, pour moi, dans une seule et même réprobation.

Je voudrais, madame, pouvoir vous peindre l'accent et le visage de Sallenauve pendant qu'il prononçait cet anathème. Vous savez comment sa physionomie se transfigure quand une ardente poussée y monte. L'assemblée était muette et morne ; il la blessait évidemment, mais, sous sa main puissante, sa monture n'osait se cabrer.

— Mais, reprend il alors, à tout crime commis et irréparable il y a deux issues : le repentir et l'expiation. Son repentir, Danton ne l'a pas parlé, c'était un homme trop fier ; il a mieux fait, il l'a agi, et le premier, au bruit du couperet de la machine à abattre des têtes, qui fonctionnait sans répit ni relâche, au risque de hâter son tour d'y livrer la sienne, il me parler d'un accès de clémence.

C'était un moyen presque infaillible d'appeler sur lui l'expiation, et l'on peut dire, le jour de l'expiation venu, si devant elle il sourcilla ! En passant par la mort, il gagna à son courageux effort pour arrêter l'effusion du sang ce peut-être, messieurs, que la figure et la mémoire de Danton ont secouè la tache rougeâtre que septembre avait déposée sur elles. Tombé, à trente-cinq ans, de plain-pied dans la postérité, Danton y laissera la souvenir d'une grande intelligence, d'un caractère puissant et fort, de belles qualités privées, de plus d'une action généreuse ; toutes choses qui feront de lui, tandis que ses sanglantes erreurs durent être une contagion de son époque. En un mot, avec les hommes de cette trempe, injuste serait la justice qui se refuserait de se tempérer d'indulgence ; et, du reste, messieurs, mieux que vous, mieux que moi, mieux que tous les orateurs et historiens, une femme a jugé et compris Danton, c'est celle qui, dans un adorable élan de charité, a dit aux impitoyables : « Il est allé à Dieu ! prions pour le repos de son âme. »

Le piège ainsi enguirlé, au moyen de l'adroit appel de la mère Marie des Anges, et l'assemblée évidemment satisfaite, on pouvait croire le candidat au bout de son épreuve. Déjà même le colonel se disposait à proposer de passer au vote, quand plusieurs électeurs vivement, en déclarant qu'ils avaient encore deux explications importantes à demander au candidat. Sallenauve avait dit que toujours il se trouverait sur le chemin des escamotages essayés par le pouvoir royal contre les institutions. On voulait savoir ce qu'il entendait par cette résistance : était-ce une résistance armée, des émeutes, des barricades ?

— Les barricades, répondit Sallenauve, n'ont presque toujours pas des machines qui s'élèvent mêmes se retournent pour broyer ceux qui les dressent ; il faut bien croire qu'il est dans la nature des émeutes de servir presque toujours aussi les intérêts des gouvernements, puisque jamais je n'ai vu la police manquer d'être accusée de les avoir faites. Ma résistance, à moi, sera toujours la résistance légale, par les moyens légaux, la presse, la tribune et la patience, cette grande force des opprimés et des vaincus.

(*A suivre*).

Votre commission vous propose d'émettre un vœu dans ce sens.

Elle vous recommande en même temps de prier M. le Préfet de presser la solution de cette affaire auprès des services compétents

Les conclusions de ce rapport mises aux voix sont adoptées.

La Pétition Ottomani

La 2e commission des pétitions du Sénat a présenté le rapport suivant sur la pétition de M. Ottomani :

Un citoyen de Bastia, M. Ottomani, adresse au Sénat une brochure intitulée : *La Moisre, les Causes et le Remède*, et nous invite, en nous inspirant des idées qu'elle renferme, à mettre un terme à certains maux qui affligent le pays

Cette brochure, dont l'auteur ne vise à rien moins qu'à une rénovation complète de la société, est certainement inspirée par de bons sentiments et le désir de réduire le nombre des malheureux, et, à cet effet, elle fait appel à toutes les bonnes volontés, et les nôtres lui sont acquises.

Mais elle est conçue en termes si vagues qu'il n'y a guère à en retenir pour arriver à quelques réformes utiles, aussi ne pouvons-nous vous demander que de donner suite à M. Ottomani de sa communication.

Le Sénat a adopté l'ordre du jour proposé par la commission.

Revue Hebdomadaire

Paris, le 13 décembre 1902.

Les tendances fermes ont encore prévalu cette semaine mais les affaires ont été très calmes et on n'est contenté de suivre l'allure du reprise de la semaine précédente. Nos Rentes ont eu peu laisser à désirer : le 3 0/0 perd 20 centimes à 99.87, le 3 0/0 nouveau reste également à 94.01. Les Fonds Etrangers sont en hausse à peu près générale. L'Extérieure est montée à 76 frs ; l'Italien passe à 103.75 ; les séries ottomanes s'alourdissent. La Banque Serbe Unifiée à 4/0 est activement traitée à 76.85.

Nos Grandes Sociétés de Crédit sont demandées. La Crédit Lyonnais s'avance à 1,075 et le Comptoir National d'Escompte à 847 ; la Société Générale se tient à 643. Le Crédit Foncier Lyonnais à 748 ; le groupe de ces Sociétés Financières et assurances est très ferme, l'groupe se portent volontiers sur ces valeurs et bien gardées.

Bonne tenue du groupe des Compagnies d'assurances, dont les noms ont figuré à l'Officiel comme étant autorisées à exercer sous la surveillance des pouvoirs de l'Etat les assurances des membres de l'armée. La demande, qui en fait partie, vaut ses obligations 4% frança et s'inscrivent à 459 frs. sur l'avis d'un dividende plus important que celui de l'année dernière.

Demande suivie en Obligations Hypothécaires Foncier à 505 francs. Ces obligations, garanties par un actif de 2 milliards, sont recherchées par les capitalistes désireux de combiner la sécurité et un placement rémunérateur puisqu'il a rapporté 15 frs par an, pendant ces deux corps à de 412 f. Se chercher à la rasque Wormser, rue Drouot, en janvier et en juillet.

Nos Grande Cosmos, peu mouvementées, sont abstenantes.

Gazette Departementale

LA PORTA. — Lundi, 15 du courant, s'éteignait à Bastia, à l'âge de 73 ans, M. Antoine Casella, ancien percepteur de la Porta.

Antoine Casella appartenait à une honorable famille de Sartene. Pendant 25 ans, il avait été le fondé de pouvoire de la Recette des Finances de sa ville natale et il s'était si bien acquitté de ses délicates fonctions que ses chefs demandèrent et obtinrent pour lui, en 1882, l'importante perception de la Porta.

Dans ce nouveau poste, il se montra toujours humain, et, sans léser en rien les intérêts du trésor, il se montra très conciliant dans le recouvrement de l'impôt ; sa nature droite et généreuse répugnait aux mesures violentes et vexatoires, et c'était toujours la mort dans l'âme qu'il était contraint d'y recourir.

Une maladie cruelle et qui ne pardonne jamais, l'avait obligé à solliciter sa mise à la retraite : il vint s'établir à Bastia dans l'espoir d'y recouvrer la santé et au même temps pour donner une éducation à ses enfants. Mais, hélas ! il avait été frappé à mort, et les secours de la science la plus éclairée et les soins empressés et affectueux d'une épouse dévouée n'ont pu avoir raison du mal incurable qui minait depuis longtemps sa robuste constitution.

Antoine Casella était un ami sûr et dévoué, un mari modèle un bon père de famille. Tous ceux qui avaient pu apprécier l'excellence de ses manières et la noblesse de ses sentiments regretteront la disparition de cet homme de cœur.

Ses obsèques ont eu lieu, à la Porta, mercredi dernier, au milieu d'un concours immense de population.

Les témoignages de douloureuse sympathie que Mme Veuve Casella a reçus en cette triste circonstance admoniront en partie le deuil immense qui la frappe. Nous la prions d'agréer, avec ses chers enfants, l'expression émue de nos plus vives condoléances.

T.

SOTTA. — M. Susini, instituteur à Sotta, a pris l'initiative d'une souscription qui a produit une somme suffisante pour l'acquisition de la collection des tableaux géographiques de la France régionale et des cartes géographiques Niox.

CORTE. — Dans sa dernière réunion le comité de l'Association des anciens élèves du collège Paoli a décidé que deux prix seront accordés à la fin de l'année scolaire aux élèves les plus méritants, et qu'une somme de cent francs serait mise à la disposition de M. le Principal pour l'acquisition des livres classiques les plus urgents aux élèves nécessiteux et bien notés. Ces livres devront être remis à la fin de l'année classique en bon état, pour servir les années suivantes.

CORBARA — Voici le discours prononcé par M. le pharmacien Susselli aux obsèques de M. le docteur Franceschini.

Messieurs,

Les nobles qualités de la nature d'élite que fut le docteur Franceschini n'ont eu d'égales que sa bienveillance et sa modestie. Celle-ci, que l'on retrouve dans tous les actes de son existence et qui fait pour ainsi dire partie intégrale de sa physionomie, me prie de rappeler en ce moment les succès d'une carrière si brillamment parcourue et si utilement remplie et d'une existence toute consacrée à l'étude et aux devoire de la profession médicale.

Qu'il soit permis cependant à celui qui a eu le bonheur d'être guidé quelquefois par ses conseils et de jouir aussi des charmes de son amitié de faire entendre sa voix sur cette tombe prématurément ouverte et de lui adresser un suprême et éternel adieu.

Dès ses premiers pas dans la vie M. Franceschini eut à vaincre les nombreux obstacles qui se dressent sans cesse au devant de ceux qui, n'étant pas privilégiés des faveurs de la fortune ou de l'appui des puissants du jour, veulent se faire une place dans la société. Mais d'une intelligence très vive, d'une surprenante facilité d'assimilation, doué, de plus, d'un amour ardent pour l'étude et le travail et d'une persévérance opiniâtre dans la réalisation de ses projets, il surmonta toutes les difficultés : le diplôme de docteur en médecine fut la récompense de ses persévérants efforts.

Ici commence pour le docteur Franceschini une nouvelle existence, un véritable ministère ayant le soulagement de l'humanité souffrante comme but et dans l'accomplissement duquel il mit en œuvre toutes les ressources de sa science, ainsi que les nobles élans de son cœur généreux.

A Moulins, où il s'était établi et où il exerça la médecine pendant de si longues années, on n'avait pas tardé à apprécier les richesses de son esprit supérieur et cette courtoisie et cette bienveillance qui caractérisaient jusqu'aux moindres actes de sa vie. Nous tous qui l'avons connu, nous savons que celui que nous regrettons était un homme de cœur ; il était bon, non de cette bonté banale et platonique qui est une forme de l'égoïsme aimable, mais de cette bonté discrète et généreuse que possèdent seules les natures d'élite.

L'esprit de dévouement et d'abnégation était tellement ancré dans son âme qu'il le mena jusqu'au sacrifice : Miné depuis longtemps par une cruelle maladie, il aurait pu comme le lui conseillaient ses amis prendre un repos qu'il avait certes bien mérité. Mais, non ; comme un soldat fidèle dont la devise est toujours et quand même remplir son devoir, il voulut rester à son poste et dépenser ces dernières forces au salut, au soulagement de ses malades.

Mais la maladie faisait des progrès incessants et bientôt, terrassé, anéanti, il dût se résigner à quitter Moulins, à délaisser ses malades qui avaient épuisé toute sa sève et à rentrer dans sa famille.

Le repos, l'air vivifiant de la Corse, les soins dévoués qui lui furent prodigués par ses siens, et aussi les ressources thérapeutiques qu'il pouvait puiser en lui même semblèrent donner une nouvelle vigueur, une nouvelle vie à son corps surmené.

Hélas ! ce mieux ne persista point car les ravages étaient trop profonds ; une issue fatale devint imminente.

Avec quelle douce philosophie, avec quelle sérénité d'âme ne supporta-t-il pas les cruelles souffrances de cette longue agonie ! pas un mot d'amertume, pas un pli sur ses lèvres : il avait vécu en juste, comme le Juste, il attendait la mort sans regrets et sans défaillance...

Et maintenant il n'est plus !...

Ce cœur si chaud a cessé de battre ; ces lèvres au sourire si doux se sont closes à jamais ; cette âme si belle, aride d'infini, s'est envolée.

Votre dépouille, mon cher ami, est rendue à la terre, mais tout n'est pas mort en vous.

A votre frère, brisé de douleur ; à ces chers neveux dont on ne pouvait vous entretenir sans qu'une larme d'attendrissement brillât dans vos yeux, et dont la douleur est d'autant plus poignante qu'ils n'ont pu assister à votre dernière heure, à votre famille, il reste de vous, l'héritage de l'honneur intact, le souvenir d'une affection et d'un dévouement sans borne, et pour nous tous, celui d'un sympathique et loyal caractère et ce souvenir, amis fidèles, nous le conserverons pieusement dans nos cœurs.

Adieu, mon cher ami ! Mon cher ami adieu !

Saison du Congo guérit crevasses gerçures

ELECTIONS SENATORIALES

On nous écrit de Calvi :

Quelques esprits ingénieux, à la recherche de combinaisons électorales, avaient inventé une histoire d'brouille entre MM Emanuel Arène et Malaspina. Cette division eût été funeste aux intérêts du parti républicain insulaire Nous en serions revenus à la politique de bascule entre les anciens partis ; ainsi, seraient été perdus les fruits de longs efforts et de vict rieuses luttes.

Heureusement, les manœuvre de discordie en seront pour leurs frais d'imagination. L'accord est complet entre MM. E. Arène et Malaspina : nous sommes autorisé à le déclarer hautement. M. Malaspina est candidat au Sénat et M. E. Arène se fera un plaisir suffisant qu'un devoir, de recommander à ses amis une candidature qui a trouvé auprès du Gouvernement l'accueil le plus chaleureux. — F.

∴

On lit dans la *République* d'Ajaccio :

Nous pouvons annoncer, de source certaine, que M. Jacques Hébrard poserait sa candidature aux prochaines élections sénatoriales dans notre département. M. Hébrard serait patronné par l'administration.

Cette nouvelle, qui n'est pas faite pour éclaircir la situation électorale dans notre pays, fait supposer qu'on se livre à Paris à des combinaisons que nous ne connaîtrons qu'à la dernière heure. On nous assure qu'à la suite d'une entente qui se serait produite, sous les auspices d'une haute personnalité politique, la liste sur laquelle figurerait M. Jacques Hébrard aurait l'appui de M. Emmanuel Arène. Nous ne nous croyons pas encore autorisés à donner le nom des deux autres candidats de la liste Hébrard.

LA SAINTE LUCIE A CAGNANO

On nous écrit de Cagnano :

Samedi dernier 13 décembre, le village de Carbonacce était en fête : on devait bénir la chapelle de Sainte Lucie, à la restauration de laquelle la population avait travaillé sans relâche depuis le mois d'août.

Si, dès l'aube, du haut de son clocher minuscule, la petite cloche jetée encore aux échos ses notes argentines et joyeuses, on n'est plus pour appeler les habitants au dur labeur quotidien, mais pour les convier à assister à la cérémonie imposante et nouvelle pour tous, de la bénédiction de la chapelle. Celle-ci est pareille et les jeunes filles du hameau n'ont rien négligé pour orner avec goût et l'autel et la statue de la Sainte.

Par un contraste singulier, entre deux journées de pluie incessante et froide, la Sainte Lucie a été favorisée par un temps très calme et très doux. Aussi les fidèles accourent en foule de tous les points de Cagnano et des communes environnantes ; dès huit heures du matin la petite chapelle regorge de visiteurs, qui sont obligés de se tenir en grand nombre sur la place.

Mais voici le moment solennel : il est dix heures, le clergé paraît en habit de chœur. C'est M ouré Flori, le digne pasteur de la paroisse, qui préside la cérémonie, assisté de son vicaire, M. l'abbé Romanacce. A côté d'eux, devant l'entrée principale, se tiennent la marraine et le parrain de la chapelle

Sur un signe de M l'abbé Flori, tous les fidèles quittent l'oratoire ; l'officiant récite alors les prières rituelles et contourne, ou les bénissent, les murs extérieurs et intérieurs de la chapelle.

Cette touchante cérémonie est immédiatement suivie d'une messe basse. A la grand'messe, chantée avec maestria par nos habiles artistes Cagnanais, un véritable régal nous attendait : le T. R. P. Emilien de Vallecalle, venu tout exprès de Bastia, — dans un panégyrique où l'élégance de la forme le disputait à la profondeur de la pensée, nous a tenus sous le charme de sa parole chaude et intraînante. En des phrases émues et ardentes de foi, cet orateur éminent et si universellement apprécié, a déroulé, devant un auditoire attentif et charmé, les diverses étapes de la vie de la Vierge Martyre et a su faire pénétrer jusqu'au fond des cœurs, la chaleur communicative de sa parole d'apôtre. — Une quête, faite par quatre charmantes jeunes filles, termine cette première partie des cérémonies religieuses, et les fidèles se séparent en se promettant de revenir plus nombreux dans l'après midi

C'est, en effet, au milieu d'une foule compacte et recueillie que la statue de la Sainte, entourée de couronnes et de fleurs, fait, à deux heures, sa première sortie. La procession s'organise, et la Vierge-Martyre, portée par les jeunes filles, suivie par le clergé et par les fidèles, parcourt en triomphe les rues du hameau, pour rentrer bientôt à l'oratoire où a lieu le salut, suivi du baiser traditionnel du pied de Sainte Lucie.

La cérémonie religieuse est terminée ; les fidèles se retirent en se donnant rendez-vous à l'année prochaine et en exprimant le vœu de voir, à cette époque, ce bel oratoire complètement terminé par une toilette extérieure convenable.

Cette fête, imposante par sa simplicité, marquera certainement, dans le cœur de la population de Carbonacce, une date inoubliable de joie et de tristesse. Car, si elle était heureuse et fière de l'œuvre accomplie, elle ne pourrait oublier, qu'à quelques jours d'intervalle, deux tombes s'étaient prématurément ouvertes pour ravir à son affection François Dominici, âgé de 32 ans, et Julie Dominici, jeune fleur fauchée au seuil de la 20e année.

La mort, en frappant deux honorables familles, avait étendu sur tout le hameau un voile de tristesse et de deuil qui se reflétait sur tous les visages, et la population de carbonacce, avec tact et délicatesse, a pu donner ainsi, par son calme et sa correction, aux familles J.-D. et M. Dominici si cruellement éprouvées, un témoignage d'estime et de sympathie bien fait pour atténuer leur immense et légitime douleur.

Un Spectateur.

LA LAXATOSE est le seul remède qui guérit radicalement la constipation et tous les maux qui en découlent, 2 fr 50 la boîte, au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards, Paris, ou dans toutes pharmacies.

Chronique du Vol

La filature de cocons Saint Job, appartenant à M. Barsanti, a été la nuit dernière l'objet d'une visite de voleurs. M. Durazzo, le premier, chargé le matin d'ouvrir le grand magasin, trouva la porte ouverte, une des deux serrures à terre à quelques pas. Se dirigeant immédiatement vers les bureaux, il constata que le coffre avait été fracturé et qu'on y avait fouillé.

M. Barsanti, prévenu aussitôt, constata la disparition d'environ deux ou trois cents francs en argent, des bulletins de caisse et de police d'assurance. Le coffre contenait aussi un papier brûlé.

L'enquête, ouverte immédiatement par M. le commissaire central l'unas, n'a pu donner aucun résultat sur les précédents voleurs.

Ceux-ci, sont qu'ils fussent restés cachés à la sortie du soir, sont qu'ils aient pénétré par l'extérieur, ont pratiqué sur la gauche et en haut du coffre une ouverture assez large pour ouvrir la serrure. Les voleurs ont laissé un gros et marteaux dont ils se sont servis.

M. Domas a mis en état d'arrestation les nommés S. F. et B. S., sujets italiens, qui travaillent chez M. Barsanti, et en présence de présomptions graves, il les a mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

Ce vol a dû être prémédité, car, dans la soirée, vers cinq ou six heures, M. Barsanti recevait télégraphiquement de Livourne une somme de cinq mille francs et les mettait dans son coffre ; mais, ravisé, une heure après, il les en sortait. Il se peut que ceux qui ont eu connaissance de la remise de cette somme importante aient voulu s'en emparer.

Les deux inculpés ont été conduits hier au parquet. M. le Procureur de la République les a interrogés et a soumis cette affaire à une information.

Velo-Club Bastiais

Les membres du Vélo-Club Bastiais réunis en assemblée générale ont procédé au renouvellement du bureau pour l'année 1903.

Le bureau est ainsi composé :

Président : J. Vincensini, chef consul de l'U. V. F. pour la Corse.

Vice-présidents : E. J. Casey, consul de l'U. V. F. ; T. Rossi.

Secrétaire : J. Susini.

Trésorier : Albertini, consul et délégué sportif pour la Corse.

Membres conseillers : J. Bartoli ; J. Pelletier ; J. Columbani ; A. T. Doumenoni.

Capitaine de route : Zappelli, vice-consul de l'U. V. F.

L'installation du nouveau bureau aura lieu le 31 décembre courant.

Le conseil d'administration.

Pensions de Retraite

Les pensions de retraite des personnes ci-après dénommées ont été liquidées :

Orsoni Célestine veuve Hurnich, le mari caissier, décédé en activité, 47 ans 2 mois 17 jours de services, 105 francs.

Sardi Henriette-Juliette, receveuse des postes, 27 ans 8 mois 15 jours de services, 737 francs.

Pétrot veuve Parcul, le mari facteur des postes, 4 ans 5 mois 12 jours de service, accident de service. 100 francs.

Du plaisir ou de la douleur lequel est le meilleur?

Mme MONIER

BEAUCAIRE (Gard), le 30 octobre 1901.

Messieurs, Atteinte de nombreuses maux de tête, d'estomac, de poitrine, qui avaient dégénéré en migraines presque tous les jours, j'avais dans un lit d'où j'en sortais que pour me promener plus ou moins ; mon bien-être ne revenait que si j'absorbais certains remèdes, dont la fabrication m'était inconnue. Avec l'Emulsion Scott je retrouvai l'appétit, la digestion se fit bien, et je repris en peu de temps de la force et de la santé. Mais Monier, fils, rue Emperi-de-la.

Monsieur Duchastel et Cie, Paris.

L'Hémorrhagie est un des plus graves symptômes de l'anémie chronique et, lorsque ses effets se faisaient vivement ressentir. Fréquemment lorsque vous voyez s'échapper avec le sang de votre nez, il est grand temps de vous procurer ce qui arrêtera l'hémorrhagie en exerçant la faiblesse qui la cause. Mme Monier a découvert pour vous, et vous devez lui en être reconnaissant, comment l'hémorrhagie provenant d'indigestion peut être arrêtée ; en employant l'Emulsion Scott, le meilleur reconstituant de France. Comme la bienfaisante ardeur du soleil dérruit les miasmes, l'Emulsion Scott éloigne la faiblesse qui cause l'indigestion et enrais ainsi hémorrhagie et indigestion.

L'Emulsion Scott seule guérit ; inutiles en substances ou contrefaçons. Dé l'Emulsion Scott ou à tout imité, exigez son nouveau dépôt de guérir. Un pêcheur portant sur son dos une grosse morue, voilà la marque de l'Emulsion Scott pour éviter les contrefaçons exigez donc le *Baron Scott avec le pêcheur*, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est parfaitement savoureuse et digestible ; c'est une émulsion de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang, des os et des tissus). Elle est vendue dans toutes pharmacies toujours en flacons (enveloppés de papier couleur saumon), jamais en litres Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delouche et Cie, 2, place Vendôme, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 18 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9°. à midi, + 14°. 7 heures du soir + 13°. *Maxima*, 14.2 Minima, 8°.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. midi, 65 mm. 6 heures du soir 762 mm. *Vent.* nos le surface, calme.

Dans l'ensemble, S. O. modéré

Etat du ciel, demi nuageux.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Nos courriers

Le *Balkan* est arrivé à neuf heures de Marseille avec 116 passagers, 820 tonnes pour Bastia et 120 pour Livourne ; il n'a pu embarquer toutes les marchandises à destination de Bastia En effet, il est à remarquer que la grève a duré trois semaines et que pendant ce temps il n'a été effectué qu'un seul voyage entre Marseille et Bastia.

Le *Balkan* effectuera son prolongement sur Livourne vendredi soir à 11 heures et partira pour Marseille lundi, à l'heure habituelle.

∴

Exequatur

L'ex-quateur a été accordé à M. Pierangeli, vice consul de Belgique à Bastia.

∴

Carnet mondain

Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de la très gracieuse Mlle Joséphine Gasparini avec M. Amant, lieutenant au 38e régiment d'artillerie.

Nous adressons nos plus sincères félicitations aux futurs époux et à leurs familles.

∴

Absinthe Cusenier

Pour se mettre en règle avec les hygiénistes, tous les cafés sérieux ont adopté la merveilleuse Oxygénée verte Cusenier. Ses vertus bienfaisantes, jointes à ses propriétés spéciales en ont fait rapidement l'absinthe recherchée des gourmets.

∴

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huile de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foi-s frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10

∴

Meubles à vendre

Meubles à vendre pour cause de départ. S'adresser rue Neuve Saint-Jean, 1, au 3e étage, de 9 à 11 heures.

∴

On demande

Un scieur de profession pour scierie mécanique.

Se présenter dans la journée à M. A. Emanuelli, à Toga.

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porcentroy, 1902, aux machines à coudre *Helvétia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Bourse de Paris

	17 déc.	18 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.65 —	99.90
3 p. 0/0 amorti.	99.15 —	99.25
3 0/0 nouveau .	96.87	

Dépêches pour Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

La grève de Marseille

Reprise du travail

On nous télégraphie de Marseille :

Le travail a repris partout.

Les barrages de troupes ont été supprimés ; des ordres vont être donnés pour que les régiments qui ont été envoyés à Marseille pour le maintien de l'ordre, rejoignent sans retard leurs garnisons respectives.

La ville a repris son aspect habituel. Les trains apportent des quantités considérables de marchandises.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de brigade Berciat, membre du comité technique de la gendarmerie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état major général.

Les Duels franco-italiens

Double rencontre Victo re française

MM. di San Malato et Coppa, témoins de MM. Pessina et Vega, s'étaient réunis le 15 décembre, à Naples, avec MM. Breittmayer et Lusciez, témoins de M. Lucien Mérignac et Kirchoffer, pour régler les conditions de la rencontre de M Pessina avec un des maîtres français.

Voici le procès-verbal rédigé d'un commun accord par les quatre témoins :

MM. Breittmayer et Lusciez sont venus à Naples pour demander, de la part de MM. Mérignac et Kirchoffer, à M. Pessina rétractation ou satisfaction par les armes pour une lettre de ce dernier parue dans les journaux italiens le 22 novembre 1902.

M. Pessina a constitué comme témoins MM. Francesco di San Malato et Emiliano Coppa.

Les quatre représentants réunis à l'hôtel du Vésuve, ont décidé qu'il y avait lieu à rencontre, M. Pessina refusant absolument toute rétractation. La rencontre aura lieu à la frontière française, à l'épée de combat et aux conditions suivantes !

Il y aura 10 mètres de terrain derrière chaque combattant. Le terrain gagné sera acquis. Si l'un des combattants dépasse la limite de 10 mètres fixée derrière lui, il sera disqualifié. Le directeur du combat devra prévenir le combattant qui n'aura plus qu'un mètre pour arriver à la limite.

La tenue des combattants sera la suivante :

Bottines de ville, ni ceinture, ni bretelles, ni bandage, maillot adhérent, gants sans doublure avec crispin de cuir dur jusqu'à trois centimètres du coude.

Chaque combattant emploiera ses armes, si toutefois les épées sont de la même longueur. La garde ne devra pas dépasser treize centimètres de diamètre. Mortingales facultatives pour les deux combattants.

Direction du combat : les corps-à-corps sont défendus. Les reprises seront de trois minutes avec repos de deux minutes. Les quatre témoins et les docteurs décideront de la fin du combat après être tombés d'accord sur la gravité de la blessure. En cas de contestation, une notabilité choisie d'un common accord décidera.

Ecrit en double exemplaire en italien et en français.

Suivent les signatures.

Voici le procès-verbal de l'affaire Vega :

Aujourd'hui, à trois heures, MM. Antoine Traversi et le prince di Torremoza, qui remplace M. Ettore, obligé par ses affaires privées de céder sa place, ont pour M. Vega et d'accord avec MM. Breittmayer et Lusciez, rédigé un procès-verbal analogue au précédent.

Aussitôt après, les six représentants se sont réunis et ont décidé, d'un commun accord, que la satisfaction par les armes demandée par MM. Mérignac et Kirchoffer à MM. Vega et Pessina ne doit nécessiter que deux rencontres et non quatre comme avaient cru devoir le proposer les témoins français. Le tirage au sort sur le terrain décidera quels adversaires se battront les premiers.

Suivent les signatures.

∴

Le duel annoncé entre les maîtres français et italiens a eu lieu à Nice, dans la propriété du comte Robosineki.

Une quarantaine de personnes assistaient ce matin à cette double rencontre.

La première rencontre a eu lieu entre MM. Vega et Kirchoffer ; après trois minutes de combat, M. Vega est blessé et M. Kirchoffer a une égratignure à l'épaule gauche.

Le combat reprend : M. Vega est atteint à la poitrine, à la hauteur de l'épaule droite ; le combat est arrêté par les docteurs.

La deuxième rencontre a lieu entre MM. Mérignac et Pessina. M. Pessina est blessé à la septième côte droite. Le combat est arrêté par les docteurs.

C'est le docteur Doyen qui assistait les duellistes français.

En ce moment les agents de police font irruption dans la propriété, où viennent de se terminer les duels. Ils notifient un arrêté d'expulsion aux maîtres italiens.

La foule applaudit sur le passage des escrimeurs français et italiens, dont les blessures ne présentent aucune gravité.

Les duellistes italiens ont quitté Nice par le train de midi 45, en saluant des cris de : « Vive la France ! » la foule qui les acclame

A L'ÉTRANGER

Le Nouveau Président de la République d'Haïti

On mande de Port au-Prince que le général Alexis Nord a été acclamé président de la République par l'armée tout entière, et qu'il est entré dans la matinée au palais de la présidence d'H ïti

AU VÉNÉZUÉLA

La flotte vénézuélienne

On télégraphie de Caracas que tous les navires vénézuéliens, sauf un, ont été capturés.

Les troupes vénézuéliennes

Les points stratégiques des montagnes situées derrière la ville ont été occupés par les troupes vénézuéliennes.

Les préparatifs de défense sont terminés.

L'enthousiasme populaire est grand.

EN ANGLETERRE

Le Voyage de M. Chamberlain

On télégraphie de Londres :

De grandes fêtes ont été données à Maurandba en l'honneur de M. Chamberlain.

Le ministre des Colonies est retourné hier à Moubasa, d'où il est reparti immédiatement à bord du *Good Hop* pour Zanzibar.

M. Chamberlain arrivera à Durban le 22 décembre ; il est attendu le 26 janvier à Bloemfontein, où il passera quelques jours.

00612

AVIS DE MESSE

Une messe sera célébrée demain à 9 heures du matin, dans l'oratoire de l'Immaculée Conception, pour le repos de l'âme de

Monsieur Albert Alrela

BIJOUTERIE

HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour

ÉTRENNES

Sagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.

Articles de fantaisie

Services de table en argent Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.

Prix très avantageux

HOTEL D'EUROPE

A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Colombani, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de fois gras, Huitres, Cannelloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Patisserie

RÉVEILLON

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

92 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXI.

LA COURSE AU POTEAU (Suite)

Il arrive très rarement que les camps des Indiens soient gardés par des sentinelles armées.

L'ennemi qui, par quelque heureux concours, a échappé à la vigilance des batteurs d'estrade qui sont à quelque distance, se trouve donc presque jamais auprès des habitations, d'autre vedette pour donner l'alarme.

Indépendamment de cet usage, les peuplades alliées aux Français connaissaient trop bien la force du coup qui venait d'être frappé pour redouter quelque danger immédiat, de la part des nations ennemies qui s'étaient déclarées pour les Anglais.

Ce fut ainsi qu'Heyward et David se trouvèrent tout à coup au milieu des enfants occupés de leurs jeux, sans que personne eût donné le moindre avis de leur approche.

Mais, dès qu'ils furent aperçus, toute la bande d'enfants poussa des cris qui n'étaient rien moins qu'harmonieux et disparut à leurs yeux, comme par enchantement, dans les hautes herbes. Et cependant, quand la surprise eut permis à Duncan d'y jeter un coup d'œil, ses regards reconnurent partout des yeux noirs et vifs constamment fixés sur lui.

La curiosité des jeunes sauvages fut pour le major un présage qui ne fut point encourageant ; pendant un moment il aurait volontiers battu en retraite. Mais il était trop tard même pour avoir l'air d'hésiter. Les clameurs bruyantes des enfants avaient attiré une douzaine de guerriers à la porte de la hutte la plus voisine, où ils étaient assemblés en groupe, attendant gravement que ceux qui arrivaient s'approchassent d'eux.

David, déjà un peu familiarisé avec de pareilles scènes, marchait le premier en droite ligne, d'un pas ferme qu'il aurait fallu un obstacle peu ordinaire pour le ranger ; il entra dans la hutte avec assurance et tranquillité.

C'était le principal et le plus grand édifice de cette espèce de village, quoiqu'il ne fût pas construit avec plus de soin ou avec d'autres matériaux que les autres. En ce local se tenaient les conseils, et les assemblées publiques de la peuplade, pendant sa résidence temporaire sur les frontières de la province anglaise.

Duncan trouva quelque difficulté à prendre l'air d'indifférence nécessaire, quand il passa entre les sauvages robustes et gigantesques attroupés à la porte ; mais songeant que sa vie dépendait de sa présence d'esprit, il imita son compagnon, qu'il suivait pas à pas, et s'efforça, tout en s'avançant, de rallier ses idées.

Un instant, son cœur avait cessé de battre quand il s'était trouvé en si proche contact avec des ennemis féroces et implacables : mais il parvint à maîtriser son émotion et marcha jusqu'au centre de la cabane sans donner aucun signe de faiblesse. Suivant l'exemple de David, il s'avança vers une pile de fagots de branches odorantes qui étaient dans un coin de la hutte, en prit un et s'assit en silence.

Dès que le nouveau venu fut entré, ceux des sauvages qui étaient sortis de la hutte y rentrèrent sur le champ ; se rangeant autour de lui, ils semblèrent attendre avec patience que la dignité de l'étranger lui permît de parler.

D'autres étaient appuyés, avec une sorte d'indolence, sur les troncs d'arbres qui servaient de piliers pour soutenir ces édifices presque chancelant. Trois ou quatre des plus âgés et des plus renommés s'étaient assis, suivant leur usage, un peu en avant des autres.

L'un d'eux brûlait dans cet appartement et jetait une lueur rouge sur les physionomies de ces Indiens ; Duncan en profita pour tâcher de reconnaître sur leur visage à quelle espèce d'accueil il devait s'attendre.

Les chefs, placés en face de lui, dirigèrent à peine un coup d'œil de son côté ; ils restaient les yeux fixés vers la terre ; dans une attitude qu'on aurait pu prendre pour du respect, mais qu'il était facile d'attribuer à la méfiance.

Ceux des Indiens qui se trouvaient dans l'ombre étaient moins réservés ; Duncan les surprit plus d'une fois jetant sur lui à la dérobée un regard curieux et pénétrant. Dans le fait, il n'avait pas un seul trait de son visage, il ne faisait pas un geste, il ne remuait pas un muscle, qui n'attirassent quelque conclusion.

Enfin, un homme dont les cheveux commençaient à grisonner, mais dont les membres nerveux, la taille droite, le pas assuré, annonçaient qu'il avait encore toute la vigueur de l'âge mûr, s'avança d'un des bouts de l'appartement où il était resté, probablement pour faire des explications sans être vu ; s'adressant à Heyward il lui parla en se servant de la langue des Wyandots ou Hurons Son discours était par conséquent, intelligible pour le major, quoique, d'après les gestes qui l'accompagnaient, il eut y reconnaître un ton de politesse plutôt que de courroux.

Il fit quelques gestes pour lui faire comprendre qu'il ne connaissait pas cette langue.

— Aucun de nos frères ne parle-t-il français ou anglais? demanda ensuite Duncan en français, regardant tour à tour ceux qui se trouvaient près de lui, dans l'espoir que quelqu'un d'entre eux lui répondrait.

La plupart se tournèrent vers lui, comme pour l'écouter avec plus d'attention ; mais, il n'obtint de réponse de personne.

(A suivre).

CHARCUTERIE CONTINENTALE

Corso Sebastiani, Bastia

Fromages de toute provenance

MAISON
L. N. MATTEI & Cie

Manufacture de tabacs, cigares et cigarettes. Grand choix de tabacs en feuilles pour fabrication de cigares. Fournitures complètes pour bureaux de tabacs. Cigares et cigarettes de la Havane et de toutes provenances. Cigarettes d'Orient, Algériennes, Egyptiennes, Russes, Américaines, Belges, Suisses et Havane. Cigarettes de toutes sortes sans colle, faites à la main et à la machine. Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte.

L'Excellent Cigare MATTEI
le meilleur à 10 centimes

CIGARES EN BOITES

Boîtes de 100 cigares		Boîtes de 50 cigares		Boîtes de 25 cigares		Boîtes de 10 cigares	
Baigneuse	2.50	Elisa	1.50	Annoncéoo argentés	2.50	Flor de Bellard	4.00
Elisa	2.50	Mascotte	2.00	República	1.25	Palomas	4.00
Isabella	2.50	Judith avec bague	2.25	Da Capo	1.25	Elisa Habana	2 50
Le Corse	3.50	Bouts coupés	2.50	El-Fluente	1.25	Petit Mattei	0,75
Mascotte	3.50	Genny Lind	3.75	Attencion	1.25	Cuba	0,70
El Patente	3.75	Mignon	4.25	Duo	1.25	Brésil	0,40
Trabucos E. R.	4.25	Velo	4.50	Mascotte	1.25	Coquettas avec plume	0.40
Mercurio	4.25	Americana	4.50	Graziosa	1.50		
Judith	4.25	Mexicana	4.50	Juditta avec bague	1.50	Cigares en paquet de 20 (le mille)	
Uppmann	4.50	Amiral Gervais	4.50	Capitto	2.00	Cigares Bandes Bahia (A)	15.00
Bianca (Princesse)	5.00	Plantadores	6.0c	Le Commandeur	2.25	— — (B)	16.00
Londrès	6.50	Flor de Cabineto	7.00	Gloria Mundi	4.00	— Bandes roses	19.00
Rencurel P.	7.00	Hermelin	7.00	Monitor	4.00	— Courants	20.00
Térésita	7.00	Milady	8.00	La Cultura	4.25	— Tordus	20.00
Colombi	9.00	Semiramis	8.50	Flor Habanera	4.50	— Longs et Fins	28.00
Colombi	12.00	Flor de Libelar	8.00	Récompensa	5.00	Façon Ajaccienne longs E. G.	22.00
Los Cibolèros	10.00	Otello	10.00	Concordia	9.00	nan-les dorées	24.00
		Impériales	10.00	Henri Clay	9.00	Courts	24.00
		Mattei (doré)	4.00	Villar de Villar	10.00	Japon	24.00
		Mattei (avec bague)	3.00			Havane grand Trabucos	24.00
		Le Commandeur	3.50			10 Trabucos	26 00
						Pensés extra	35.00
							le mille
						Cigares Toscans	44.00
						Vevey longs	40 00
						Vevey courts	18.00
						Vevey fins	26.00
						Brinsacco (avec paille)	36,00

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

27e ANNÉE — SAMEDI 20 DÉCEMBRE 1902 — N° 323

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont reçues d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA — 5 CENTIMES

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Sébastien Maggi.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 7 h. 02 m. — Coucher, 3 h. 58 m.
LUNE : Pleine, le 14 — Dernier quart., le 21
FÊTE DE DEMAIN : Saint Thomas, apôtre.

19 Décembre

L'Hygiène des Arbres Fruitiers

PRÉSERVATION ET ATTÉNUATION DES MALADIES CRYPTOGAMIQUES

Les arbres fruitiers sont attaqués par des parasites végétaux et insectaux, dont il faut se débarrasser coûte que coûte, si l'on veut en retirer tout le meilleur revenu possible et éviter leur disparition.

Nous avons indiqué à cette place les maladies parasitaires et les insectes qui s'attachent à nos principales essences fruitières de rapport.

Tout récemment encore nous avons signalé pour certaines maladies cryptogamiques (cloque, etc.), que le traitement hivernal (décembre-février) à la bouillie sucrée Michel Perret, à dose concentrée (4 kil. p. 100 litres d'eau), selon la recommandation de M. Passy, professeur à l'Ecole d'agriculture de Grignon, nous avait donné d'excellents résultats et avait rendu efficace le traitement estival contre les végétaux parasites qui auraient pu se manifester en été, par suite du contact des arbres avec des spores disséminées, non détruites ou importées par le vent.

Ce traitement hivernal doit être complété, cela va sans dire, par un ou deux traitements après la défloraison, mais en réduisant alors la dose de bouillie sucrée à 2 kilos par 100 litres d'eau.

A côté de ces soins spéciaux, il y a des soins d'ordre plus général, concourant puissamment à éviter la disparition de nos vergers sous les attaques des maladies cryptogamiques, et dont les résultats, bien que regardés comme timoniers par grand nombre d'arboriculteurs, n'en sont pas moins efficaces.

Ces soins d'ordre général consistent :

1° A débarrasser les vergers de tous les végétaux spontanés qui attirent à eux et entretiennent les germes parasitaires qui s'attaquent ensuite à nos arbres fruitiers. Ce sont là des foyers cryptogamiques qu'il faut détruire. En effet, les observations de mycologues distingués ont fait connaître à l'arboriculture que certains champignons pouvaient aussi bien vivre aux dépens des arbres fruitiers que des plantes arbustives sauvages ou spontanées. On conçoit, dans de telles conditions, que si à côté des plantations fruitières se trouvent de pareils foyers de contamination, ces plantations ne peuvent être que plus sûrement envahies par les maladies cryptogamiques.

L'aubépine, voisine des pomacées, héberge plusieurs espèces de champignons nuisibles à ces dernières et, dès lors, peut être considérée comme nuisible.

D'autres plantes spontanées sont plus redoutables que l'aubépine, parce qu'elles hébergent non seulement des champignons nuisibles, mais les entretiennent dans leur évolution, c'est à-dire que les champignons ont besoin de ces plantes pour prendre une forme différente de celle qu'ils ont sur les arbres fruitiers. De ce nombre, sont les genévriers qui permettent aux rouilles des pomacées de prendre leur forme hivernale et sans lesquels cette maladie cryptogamique ne saurait se manifester. Le genévrier le plus hospitalier aux rouilles est le genévrier sabine qui abrite le *Gymnosporangium Sabinæ* forme hivernale de la rouille du poirier ; d'autres rouilles se retrouvent sur les genévriers de Phénie, oxycèdre, etc.

Le prunellier sauvage, qui porte tout l'hiver sur ses branches et rameaux, surtout dans les endroits abrités, des pochettes (exoascus pruni), s'il est voisin des pruniers cultivés, communique à ces essences fruitières la maladie (*taphrina pruni*) qui, envahissant au printemps les jeunes pistils des fruits, les déforme au point de compromettre leur récolte.

Le gui, si on le laisse vivre près des pommiers et des poiriers, finit par s'implanter sur eux, perce leur écorce, vit aux dépens des tissus de ces essences et nuit en conséquence à leur développement.

2° A fortifier les arbres fruitiers qui sont attaqués par les maladies cryptogamiques ou qui sont dans de mauvaises conditions générales, de façon à leur donner la force qui leur permet de résister aux assauts cryptogamiques et la vigueur qui les affranchit des méfaits parasitaires.

L'arboriculteur y arrivera en soignant convenablement les arbres fruitiers, en les débarrassant des branches gourmandes, du bois mort, des parties ligneuses dépérissantes ; en luttant contre les insectes qui contribuent aussi à les affaiblir et qui bien souvent sont les véhicules des maladies cryptogamiques déclarées ou encore les facteurs de pénétration du mycelium, par les blessures qu'ils occasionnent aux essences fruitières ; enfin en donnant régulièrement des fumures bien appropriées aux besoins de chaque arbre et dans lesquelles l'acide phosphorique et la potasse entreront aux superphosphates et aux sels potassiques (chlorure de potassium ou sulfate de potasse) ne seront pas oubliés. Leur rôle est important.

3° A détruire d'une façon directe et soignée les parties contaminées de l'arbre, de façon à éviter que les portions saines ne le deviennent à leur tour. En conséquence, la destruction par le feu des branches, feuilles, rameaux, tiges, racines envahies par les germes parasitaires, après la taille et après un ramassage soigné, ne pourra que contribuer à éviter la dissémination des spores et empêcher les arbres sains d'être empestés. Mais il faut encore pour que le résultat soit suffisamment atteint que le voisin, s'il a son verger attaqué par des parasites végétaux, en fasse autant, traite et soigne ses arbres en hiver et en été, sans quoi les chances de succès seront bien réduites, surtout en présence de l'extrême fécondité de certains cryptogames, qu'il est difficile d'exterminer.

4° Enfin, il faut, quand on plante des arbres fruitiers, s'assurer qu'ils ne présentent déjà aucun signe de maladies cryptogamiques, que l'on introduit parfois dans un verger, faute de précautions, et ne mettre en terre que des variétés greffées sur porte-greffe s'adaptant au terrain de la propriété, celui-ci étant parfaitement sain, car les maladies cryptogamiques affaibliront d'autant mieux et plus vite l'arbre attaqué que celui-ci se trouvera dans un milieu qui n'est pas précisément ce qu'il doit être.

En combinant les divers moyens que nous venons d'indiquer aussi simplement que possible, l'arboriculteur pourra sortir victorieux de la lutte qu'il aura engagée contre les maladies parasitaires qui infestent sa plantation, mais une vigilance de tous les instants et le goût de bien faire sont nécessaires. Espérons que les intéressés ne manqueront ni de l'une ni de l'autre.

J.-B. CASTELLI.

Le Vénézuéla

Au moment où l'Allemagne et l'Angleterre, contre tous droits, viennent de capturer, sans combat, la flotte vénézuélienne, installée dans le port de La Guayra, et de la couler, ce qui représente pour le Vénézuéla une perte d'une dizaine de millions, sans aucune déclaration de guerre, et cela pour obtenir le remboursement de quelques milliers de dollars dûs à leurs nationaux à la suite des pertes subies par eux pendant la guerre civile, il est bon de faire connaître ce pays et de constater une fois de plus que la France, qui a là ses intérêts primordiaux, est considérée, par ces deux puissances, comme une quantité négligeable.

Le Vénézuéla est une magnifique contrée de la mer des Antilles, grande deux fois comme la France. Ce qu'on ne sait pas assez, c'est le commerce considérable que la France et nos Compagnies maritimes font avec le Vénézuéla, et nous avons grand intérêt à entretenir avec lui les meilleurs rapports, car nos rivaux font des efforts désespérés pour nous supplanter.

Ce qui est à noter, c'est que ce que nous exportons au Vénézuéla appartient par excellence à nos industries nationales ; elles y sont très appréciées. Mais que nos négociants ne négligent rien pour conserver leur prédominance par leur honnêteté et intelligente activité, ainsi que par leur tact dans tous leurs rapports avec ce pays. Les richesses du Vénézuéla sont prodigieuses, malheureusement la population fait défaut pour les exploiter.

La capitale, Caracas, est une cité de 60.000 âmes, avec monuments, jardins publics, université, lycée, tribunaux, cour de cassation, barreau d'avocats, archevêché, séminaire, école militaire, théâtre, etc.

Le Vénézuéla est régi par le Code Napoléon.

La Guayra, le principal port de mer où vient d'être saisie et coulée la flotte vénézuélienne, par ordre, dit-on, de l'empereur d'Allemagne, qui a voulu sans doute essayer sa propre flotte sur des vaisseaux non préparés à la défense, fait environ trente millions d'affaires par an avec l'Europe.

Nous voulons encore espérer que la diplomatie interviendra pacifiquement, et que le Vénézuéla redeviendra ce qu'il était naguère : tranquille, riche et prospère.

A. DE S.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

20 décembre 1791. — Léonard de Casanova est nommé maréchal de camp, commandant des Corses et des Italiens au service de la France.

Casanova mourut à l'âge de 85 ans, laissant deux fils qui s'illustrèrent comme leur père.

Il avait été naturalisé français et avait obtenu des rois qu'il avait servis de nombreuses faveurs.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Petrolacci, sergent surveillant à l'atelier de travaux publics de Mers-el-Kébir, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar.

— Le brigadier Prosperini, de la 18e légion de gendarmerie, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal des logis.

— M. Raffi, receveur de l'enregistrement et des domaines à Miliana, est appelé aux mêmes fonctions à Blidah.

— M. Bianconi, licencié ès-sciences, répétiteur au lycée de Marseille, est nommé

405 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

MARIE-GASTON
A LA COMTESSE DE L'ESTORADE

Si vous saviez le latin, madame, je vous dirais : « In cauda venenum, » c'est-à-dire dans la queue du serpent le venin, remarque de l'antiquité que la science moderne n'a point démise. M. de l'Estorade ne s'était point trompé, on devait fouiller dans la vie privée de Sallenauve, et sans doute sous l'inspiration du vertueux Maxime de Trailles, qui déjà avait fait faire plusieurs allusions par le journaliste exécuteur de ses œuvres, il fut enfin demandé compte à notre ami de cette belle Italienne qu'il cache à Paris, dans sa maison.

Sallenauve ne témoigne pas plus d'embarras qu'il n'en montre devant vous et M. de l'Estorade; il s'enquit seulement de la question de savoir si l'assemblée trouverait bon que son temps fût employé à écouter une histoire romanesque qui aurait l'air d'avoir été faite pour le recueil de chasse d'un journal ? Les assemblées, madame, votre mari a pu vous le dire, sont de grands enfants qui ne goûtent pas du tout d'entendre des histoires....

Mais voici Sallenauve qui rentre et m'annonce que le bureau du collége électoral est formé tout à fait dans un sens à faire présumer le succès de son élection ; je lui passe la plume, lui même se chargera du récit dont il vous avait fait tort lors de sa dernière visite, et cette lettre sera fermée par lui.

SALLENAUVE
A MADAME DE L'ESTORADE

Sept heures de soir.

Madame,

La manière un peu brusque dont je me suis séparé de vous et de M. de l'Estorade, le soir de notre visite au collége Henri IV, vous est sans doute expliquée maintenant par les préoccupations de toute sorte auxquelles j'étais en ce moment en proie ; je sais que Marie-Gaston vous en a appris le dénoûment. J'avoue que, dans la disposition d'esprit inquiète et agitée où je me trouvais alors, l'espèce de crânerie que M. de l'Estorade semblait donner au scandale dont il m'entretenait me causa quelque chagrin et quelque étonnement. Comment, pensai-je, est-il possible qu'un homme de la moralité et de l'intelligence de M. de l'Estorade puisse a priori me supposer capable d'un tel désordre, quand il me voit d'ailleurs soucieux de donner à ma vie toute la gravité et toute la considération qui peuvent commander l'estime ? Mais, au compte qu'il fait de ma singulière liberté de mœurs, m'admettre dans sa maison auprès de sa femme, sur un certain pied d'intimité, serait d'une telle imprévoyance, qu'en ce moment sans doute je profite d'une bienveillance essentiellement précaire et provisoire.

Le souvenir encore récent d'un service rendu a pu, pendant un instant, en faire paraître le semblant nécessaire, mais, à la première occasion, on rompra avec moi ; et il me perd, madame, dans cette soirée, que notre place prochainement assignée par nos opinions politiques dans deux camps ennemis pourrait bien être le prétexte saisi par M. de l'Estorade pour me renvoyer tout entier à ce qu'il appelait ma hautaine liaison.

Une heure avant l'observation de ces attristants symptômes je vous avais fait une confidence qui semblait au moins devoir me préserver du malheur de voir la fâcheuse impression de M. de l'Estorade ayant accès auprès de vous. Je ne vois donc point la nécessité immédiate de vous présenter ma justification : deux histoires dans la même soirée me paraîtront mettre votre patience à une trop rude épreuve.

Quant à M. de l'Estorade, j'irais, je dois l'avouer, piqué contre lui, en le voyant se faire si négligemment l'écho d'une calomnie contre laquelle il me paraissait que j'aurais dû être mieux défendu par la nature des relations qui avaient existé entre nous, et avec lui je ne daignai pas entrer en explication ; ce mot, je le retire aujourd'hui, mais il était alors l'expression vraie d'un déplaisir vivement ressenti.

Par le fortune de ma lutte électorale, j'ai été amené à donner à tout un public la mesure de ma justification, et j'ai eu le bonheur d'éprouver qu'en masse, mieux que comme individus, les hommes sont peut-être capables de comprendre les résolutions généreuses et de distinguer le langage vrai de la vérité.

J'avais, madame, dans des conditions qui, par leur imprévu et leur étrangeté, étaient bien près de côtoyer le ridicule, à raconter à une assemblée, composée d'éléments très mêlés, des choses véritablement assez inouïes ; dans son salon, peut-être M. de l'Estorade ne les eût accueillies que sous l'ironique dénégation : là, au contraire, elles ont paru accueillies avec confiance et sympathie. Voici à peu près la manière dont j'ai parlé à mes auditeurs et ce que j'étais mis en demeure de leur raconter :

Quelques mois avant mon départ de Rome, dans un café où se réunissent les élèves de l'Académie, nous avions presque tous les soirs la visite d'un Italien nommé Benedetto. Officiellement il était musicien, musicien même assez passable; mais on nous avait en même temps prévenus que c'était un espion de la police romaine, ce qui expliquait ses assiduités continuelles et son grand goût pour notre compagnie.

(*A suivre*)

CHARCUTERIE CONTINENTALE
Cours Sebastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

mé surveillant général au lycée de la Belle-de-Mai, à Marseille.

Bulletin Financier

Paris, le 13 décembre 1902.

La liquidation de quinzaine s'effectue aisément et le marché est en vive reprise. La semaine commencerait donc dans des conditions très favorables, si l'on n'avait à craindre que l'attitude très médiocre de notre Rente 3 0/0, qui finit hier à 99 45, après même 99 30 ; le 3 0/0 nouveau est plus résistant à 99.90. Les fonds Etrangers sont bien tenus. L'Extérieur n'est toujours le côté gagnant, plus d'un point à 87.18 ; l'Italien touche la cours à 104 francs ; les séries ordinaires sont calmes ; la Bonne Carbo Unifiée a fait mieux à 76.90.

Les Sociétés de Crédit ont une attitude très satisfaisante. Le Crédit Lyonnais se traite en nouvelle avance à 1 878 et 1,868 ; le Crédit Foncier se tient à 756 ; le Comptoir d'Escompte termine à 811 et se montre résistant à 813.

En valeurs industrielles, la Bio reprend un peu à 1,018 ; la Suez a fait 3,910. Les valeurs de traction sont en hausse, de même que les valeurs métallurgiques russes. Mines d'Or bien tenues.

Nos Chemins de Fer sont fermes.

Nos Exportations

Arrivées à Marseille du 3 novembre :

2 novembre, Ajaccio, vapeur « Boccognano », avec 125 tx marchandises, 87 passagers dont 8 militaires.

de Propriano :

21 octobre, brick goélette « Dominique », avec 100 tx charbon de bois à ordre. — 30 octobre, brick goélette « Deux Amis », avec 100 tx charbon de bois à ordre. — 31 octobre, brick goélette « Charles Eugénie », avec 110 tx charbon de bois à ordre. — 29 octobre, « Jeanne d'Arc », avec 100 tx bois et charbon. — 28 octob., brick goélette « Marie Jeanne », avec 100 tx charbon et 150 tx pavés chargés à Ajaccio.

du 5 novembre :

Ajaccio, 3 novembre, brick goélette « Bon Père », avec 98 tonneaux charbon de bois.

Détail de la cargaison du « Balkan », Charge à Bastia le 3 novembre : Ananas 19 b. châtaignes ; Ch. Moretti 20 dito ; Carbuccia 2 s. sulf ; Charpentier 16 b. châtaignes ; Marchetti 20 dito ; Bizot et Pignol 8 dito ; Decugis 9 dito ; à ordre 17 dito ; Paoletti 22 dito ; Delorme 42 dito ; Jouglard 51 dito, 11 fûts citrons ; O. Decugis 19 b. châtaignes ; Fil et Cie 37 c. vin, 4 fûts vin ; Charpentier 26 b. châtaignes ; O. Decugis 20 dito ; Jouglard 19 dito ; à ordre 15.000 k. roulins pin ; Ordioni 38.000 k. bois de bois ; Fouque 19 b. liège ; Cavanocci 69 dito ; Ch. Rolland 90 fûts acide gallique ; Jouglard 92 b. châtaignes ; Pignol 18 dito ; Ch. Moretti 51 dito ; Cie Transatlantique 4 colis divers ; Saravelli 28 b. châtaignes ; Renoux 1.500 k. bois de bois ; Renoux 22 b. châtaignes ; Badani 22 dito ; Fabre 37 dito ; Henard 2 f. vin ; Courbet 6 b. châtaignes ; à ordre 5 pan. poissons ; Charpentier 122 b. châtaignes ; Jouglard 37 dito ; Robert 16 dito ; Manel 18 dito ; Charpentier 101 dito ; à ordre 30 dito ; Quenault 23 dito ; Badani 18 dito ; Jouglard 9 f. citrons ; Robert 10 b. châtaignes ; Bran 33 dito. 3 fûts légumes frais ; Auzas 21 b. châtaignes ; Camugli 4 b. amandes sèches, 1 s. châtaignes ; Bompard 51 s. amandes sèches ; Bernardy 800 s. antimoine ; Agresti 85 s. charbon ; Fraissinet 20 b. châtaignes ; 4 c. graine vers à soie ; Camugli 2 b. vin, 19 b. châtaignes ; Total des balles de châtaignes : 1.080.

Xavier Prioseure Mobido 0 fr. 75 c. le pain

Les Intérêts généraux de la Corse

La Fédération de la défense des Intérêts généraux de la Corse s'est réunie à la Bourse du Travail.

Après avoir procédé à l'admission d'un grand nombre de membres adhérents le Comité a adopté quelques résolutions relatives à la réunion générale de la colonie corse qui aura lieu le dimanche 21 décembre, à 9 heures, en vue de protester contre un ouvrage outrageant pour son département d'origine.

Les membres de la Fédération ont, en outre, décidé d'inviter à cette grande réunion patriotique et insulaire les représentants de la Corse.

Il a été également décidé que l'ordre du jour qui sera adopté à la réunion du Cassino devra être tiré à plusieurs exemplaires pour être envoyé aux élus de la Corse et au gouvernement.

L'assemblée a voté ensuite des remerciements et un témoignage de sympathie à M. Pellegrin, directeur du Casino, qui a bien voulu prêter la salle pour la réunion de la colonie Corse. La fédération adressera prochainement un appel à tous les compatriotes convient à la réunion du 21 décembre. Après l'adoption de quelques vœux sur le fonctionnement de l'organisation de la fédération, les membres se sont séparés à 11 heures en se donnant rendez-vous à la réunion du Casino.

(République du Var).

ELECTIONS SENATORIALES

Le conseil de préfecture a rendu les décisions suivantes sur les protestations qui lui ont été adressées contre les opérations électorales relatives à la nomination des délégués et suppléants sénatoriaux.

Le conseil a validé les opérations dans les communes de :

Poggio di Nazza, Focicchia, Ocana, Sallice, Pietrosa, Felce, Vivario, Corte, Omicicle, Valle d'Alesani, Omessa, Muracio, Bigugnia, Santa Maria Poggio, Croce, Bonifacio, Monacia d'Aullene, Carbara, Silvareccio, Zalana, La Porta, Vico, Corrocia, Cambia, Verdezo, Valone Orneto, Pietralba, Santa Maria di Lota.

Il les a annulé dans les communes de :

Soveria, Casalta, Prato, Levie, Cisnaunacce, Grossa, Santa Reparata di Moriani, Renno, Campana, Monacia d'Orezza.

A Sorbollano, l'élection de M. Quilichini, annulée.

A Alando, annulation de M. Giuelfi Jean-Paul et proclamation de M. Casanova François.

A Sari d'Orcino, élection du docteur Vincenti, annulée.

A Taglio Isolaccio, élection de M. P. de Casabianca, annulée.

A Carbuccia, élection de M. Orsini, annulée, M. Sciarli, proclamé.

A Partinello, MM. Cecculdi Ignace et Cecculdi Benoît, proclamés.

Gazette Départementale

FIGARI. — Le conseil municipal de Figari, sur la proposition de M. le Maire, a voté les fonds pour l'acquisition du matériel géographique nécessaire aux cinq écoles de la commune.

ZALANA. — La famille Marchetti, une des plus anciennes du canton de Moita, vient d'être de nouveau très cruellement éprouvée ; M. Charles-Mathieu Marchetti s'est éteint dans sa soixante-quatorzième année, après une longue maladie.

Le regretté défunt avait parcouru une longue carrière dans l'administration des postes et avait pris sa retraite comme agent des paquebots. D'un esprit très cultivé, de manières distinguées, il a laissé dans les différents postes qu'il a occupés la réputation d'un fonctionnaire capable, probe, dévoué.

Les obsèques de M. Marchetti ont eu lieu au milieu d'une foule considérable. De tous les villages du canton de Moita et des cantons de Valle d'Alesani, de Pietra di Verde étaient accourues, malgré la rigueur de la saison, les personnes les plus marquantes, afin de donner une preuve d'affectueuse sympathie à la famille Marchetti, et en particulier à MM. Joseph-Louis et Ange-Louis Marchetti.

L'inhumation a été faite dans le vieux caveau familial.

Nous présentons à MM. Marchetti et à leur famille l'expression sincère de nos vives condoléances.

PARTINELLO. — M. Cardi a été nommé garde champêtre de la commune de Partinello, en remplacement de M. François Cacciagouerra, démissionnaire.

ILE ROUSSE. — Le conseil de préfecture vient de statuer sur la demande d'indemnité présentée par la ville d'Ile-Rousse contre la compagnie de chemins de fer départementaux.

Le conseil a ordonné une descente sur les lieux. M. le conseiller de préfecture Ortoli a été chargé de l'enquête.

CASTELLUCCIO. — Deux détenus du pénitencier de Castelluccio, Pradelles Léon, âgé de 34 ans, et Verdier Jean-Ernest, âgé de 27 ans, qui subissaient une peine de cinq ans de réclusion, sont parvenus à s'évader. On croit qu'ils sont cachés à Ajaccio et sont activement recherchés.

Chambre de Commerce de Bastia

La série soixantaine des membres de la Chambre de commerce de Bastia se compose de MM. Gregori Sébastien, Thiers Dominique, Orenga Charles

Ces honorables membres sollicitent le renouvellement de leur mandat.

La Chambre, réunie, a décidé de présenter aux suffrages des électeurs notables, M. Louis Ramelli, en remplacement de M. L.-N. Mattei, démissionnaire, pour la période pendant laquelle ce dernier aurait exercé son mandat.

La Chambre aurait désiré attribuer ce siège à une notabilité commerciale de l'arrondissement de Calvi, et elle aurait donné suite à son projet si M. le Ministre avait bien voulu porter le nombre de ses membres de 9 à 12, ainsi qu'elle l'a demandé.

La décision ministérielle n'étant pas encore intervenue, elle a dû provisoirement renoncer à ce projet pour assurer la régularité de ses séances.

Les échos de la Loreley

Il y a une vingtaine d'années, les organisateurs d'« at-ux à vapeur faisant le service du Rhin tirèrent le canon lorsque le bateau se trouva à entre Saint Goar et Ober Wasel là se trouve un effet la Roche-roche appelée « la Loreley » qui s'élève en forme de falaise abrupte à cent mètres au-dessus du niveau des eaux. Les passagers étaient en rentière de la splendeur de l'écho. La Loreley, en effet, répercute le son quatorze fois. Nous connaissons un écho plus merveilleux que celui-là, se répète un nombre sans cesse de fois. Tous les jours on entend un jeune quelque un dire : « Les pilules Pink m'ont guéri ». « Les pilules Pink m'ont guéri. »

Le nombre des guérisons obtenues par les pilules Pink est en effet très grand, et s'il faille tenir toutes les lettres de reconnaissance qui parviennent en une seule journée, toute la page de ce journal n'y suffirait pas. Citons toutefois la remarquable lettre d'une personne que les pilules Pink ont guérie de l'anémie.

« Il y a environ dix ans, j'eus une attaque d'influenza très grave. Je n'y succombai pas mais je restai dans un état de santé très précaire. Je n'avais pas de tout de force et ne pouvais pas faire la plus petit ouvrage. J'avais complètement perdu l'appétit et on avait tenu une première fois plate fin et légère je n'y touchais que du bout des lèvres. Ne pouvant manger je ne reprenais pas de forces. Je n'étais donc possible de prendre plus de nourriture, je n'avais pas la digérer. Il m'est survenu plusieurs fois de me trouver à manger de vertige, j'avais régulièrement des évanouissements, des battements de cœur et finalement des vomissements. J'étais très oppressée. Ma faiblesse était extrême, au moindre mouvement en montant les marches de l'escalier par exemple, je manquais de souffle et étais prise de points de côté. Souvent j'avais sub bement étouffée étourdie et obligée de m'asseoir. A bout de tout les jours, j'avais des névralgies, et enfin, la nuit, mon sommeil était si léger que le moindre bruit m'éveillait. J'en fis dans le courbevoir de la Haute-Vienne une attestation de guérison par les pilules Pink. La personne guérie avait exactement éprouvé ce que je ressentais moi-même. Les remèdes employés ne m'ayant pas soulagée, je pris des pilules Pink, avec l'espoir que ce serait un remède pour moi et je puis dire que mes espérances avaient déjà fait jouir d'autres. Effectivement, au bout d'une semaine, je devenais et je demeurais mieux portante. En continuant l'emploi de ces pilules Pink mes forces sont revenues et mon état de maigreur a eu aussi et de progressivement. »

Cette autre somme de bien être, à la Rue-Bâtiere, Canton de Jumeau par Chasseo-en-Eglise (Haute-Vienne). On peut se procurer les pilules Pink dans toutes les pharmacies et au Dépôt principal visible et Cie, 53 Rue Bonaparte, Paris. Une semaine la boîte et six francs toujours les six boîtes franco contre mandat-poste.

Chronique du Vol

Jeudi, dans la soirée, de gros nuages de feu annonçaient aux citoyens de Bastia l'arrivée prochaine de Mons Libeccio. Il n'était pas loin, en effet, et vers cinq heures il commençait à se déchaîner avec une extrême violence. C'est ce qu'attendaient quelques chevaliers du coffre, et ils se mirent immédiatement à l'œuvre.

Par ces bourrasques de libeccio, la plupart des bocs sont vite éteints ; il serait nécessaire de remédier à cela, la chose ne doit pas être impossible, et peut-être que la clarté que produisent les becs donnerait un peu à réfléchir aux malfaiteurs.

Pendant cette nuit on a constaté trois vols. Voici des détails sur chacun de ces méfaits.

A l'Epicerie Carabbio

Vers deux heures et demie du matin, les agents Paoli et Biaggini, de service, remontant la rue Neuve Saint-Roch qui aboutit à l'oratoire, entendirent le bruit d'un battant de porte. Ils s'empressèrent de voir si le magasin n'avait pas été laissé ouvert par négligence. A cet effet, l'un des agents resta sur les lieux pendant que l'autre alla prévenir le propriétaire, grâce aux renseignements que lui fournit M. Louis Bianchini, restaurateur près de la chapelle de la Conception.

M. Carabbio arriva ; on ne tarda pas à reconnaître que c'étaient des malfaiteurs qui avaient ouvert la porte. Son comptoir avait été ouvert, il constata la disparition de deux pièces de un franc italiennes ; les registres avaient été visités.

Dans les nombreux tiroirs de l'épicerie, l'on est destiné à contenir les factures, les traites et papiers d'affaires, il a été fouillé, puisque les papiers y ont été laissés, et cela prouve que toutes les autres cases ont été être visitées.

C'est donc pour une bagatelle que les voleurs ont risqué le bagne, l'on d'eux a avalé un œuf et laissé la coquille, il y avait à côté un sac de maïs dans lequel se trouvait un autre petit sac renfermant 140 fr.

Comment les voleurs ont-ils pénétré dans le magasin ? Ils ont essayé avec un ciseau à froid de faire sauter le battant droit de la porte, mais il a résisté ; ils ont alors attaché de soulever la partie basse du battant ; celle-ci était un peu vermoulue, elle a cédé : les voleurs se sont ainsi trouvés dans la place.

Le magasin se compose de trois pièces ; dans la première se trouvait une quantité de vins en dehors de salaison, on n'a rien touché. Dans la seconde on a bouleversé une armoire de fond en comble, mais rien n'a été emporté. Dans la troisième se trouve le comptoir où on a pris les 2 francs il semble que les voleurs ne craignaient pas d'être dérangés, car pendant que l'un avale l'œuf, un autre, plus à l'aise, s'oublie dans une chemisette et laisse le paquet.

La visite même de M. Carabbio a été fouillée ; suspendue dans la seconde pièce, on en a retiré un paquet de tabac et deux blagues : ces objets ont été abandonnés tout à côté : on espérait sans doute trouver mieux dans les poches de cette veste.

La porte par où les malfaiteurs ont pénétré était fermée en dedans ; les voleurs en ont retiré la clef et l'ont jetée au milieu de la rue où elle a été retrouvée et remise à M. Carabbio.

Chez MM. Clément

Les magasins de matériaux de MM. Clément et Cie ont reçu eux aussi la visite de malandrins à l'affût de l'argent.

Hier matin, « 6 heures et demie, M. Cassandri Pierre ouvrit, comme d'habitude, la porte du magasin. Déjà l'attendaient sur le trottoir deux personnes devant faire des achats de matériaux. Quand M. Cassandri entra il s'aperçut que la porte du derrière envoyait de l'air. Il crut que le vent de la nuit l'avait ouverte. Il s'avança et constata qu'une lucarne fermée à l'extérieur avait été brisée, les planches qui la bouchaient se trouvaient à côté de la porte.

Des voleurs étaient entrés par cette ouverture et à l'aide du bras de fer qui soutient la porte, s'étaient laissés glisser sur le sol avec la plus grande facilité.

Les malfaiteurs avaient fouillé les tiroirs du bureau, examiné les papiers, et emporté une somme de quatorze francs qui se trouvaient dans l'un des tiroirs, en faisant basculer la planchette du bas. Ils n'ont pas touché autre chose et sont sortis par la même lucarne.

Au Bureau de tabac Damiani

Un troisième vol a été commis dans le bureau de tabac en face la Brasserie des Platanes.

Vers 7 heures du matin, M. Torre, gérant de M. Simon Damiani, accompagné du fils de M. Damiani, entra dans le magasin, il fut fort surpris de voir que la porte était presque ouverte, le pêne tenait à un rien.

M. Torre s'empressa d'aller informer la police qui procéda aux constatations d'usage. Il est certain que les malandrins ont dû être dérangés dans leur opération, car le battant de la porte était presque complètement défoncé ; une simple poussée aurait permis aux malfaiteurs de pénétrer dans le magasin.

A la Filature Barsanti

Revenons maintenant au vol commis l'avant-dernière nuit chez M. Barsanti. Les deux journaliers Sarti Fiorindo et Bottici Serafico, qui avaient été arrêtés, ont été interrogés par M. le juge d'instruction.

Sarti qui habite au second étage, dans la filature, a affirmé qu'il s'était couché à dix heures, et qu'il n'a entendu aucun bruit. Il s'est levé le matin à 4 heures et a repris son travail, au 2e étage. M. le juge lui a fait observer que ses habits portaient des taches de bougie. Sarti a répondu qu'il ne devait y avoir là rien d'extraordinaire puisque très souvent, le soir, il travaillait à la bougie. M. Barsanti a confirmé cette déclaration, et a fourni d'excellents renseignements sur son compte.

Sarti a été mis en liberté.

Bottici a nié également toute participation au vol. Il habite au nouveau port et s'est couché à 9 heures, il a ajouté qu'il pouvait faire justifier ce fait par les voisins. Il donne les mêmes explications que Sarti sur les taches de bougie constatées sur ses vêtements.

M. le Juge a fait observer à Bottici qu'il avait été chargé de fermer la porte de l'escalier tournant qui met en communication le rez-de-chaussée avec le premier étage, et que le cadenas ne prenait que l'anneau de la porte, sans agrafer celui du chambrale. Bottici dit que c'est là une inadvertance de sa part. Quant à l'égratignure qu'il porte au petit doigt de la main gauche, elle a été produite il y a trois ou quatre jours, par le frottement de sa main contre le mur en déposant un sac qu'il avait sur les épaules.

Bottici a été maintenu provisoirement sous mandat de dépôt.

Nous croyons qu'il faudra chercher une autre piste.

Etrennes gratuites

Afin d'être agréable à nos lecteurs, nous nous sommes entendus avec la Société des « Maîtres Français des Beaux-Arts », qui leur enverra gratuitement, pendant trois mois, à titre d'étrennes, soit : 1° un merveilleux ensemble de toutes les variétés de chansons, romances, ayant le plus de succès, avec accompagnement de piano, d'une valeur de 15 fr. ; soit : 2° Un choix de danses et morceaux divers les plus célèbres, pour piano seul, violon ou mandoline, d'une valeur de 17 fr.

Pour recevoir ces Etrennes si pratiques, nos lecteurs n'auront qu'à adresser une lettre de demande à M. le Directeur de la Société des Maîtres Français, 145, boulevard Montparnasse, Paris, en ajoutant pour frais de poste et d'envoi 7 timbres à 15 cent. ou mandat par chacune des séries demandées.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 19 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 12°. à midi, + 13.5 — 7 heures du soir + 11.5.

Maxima, + 14°. Minima, + 11.5

Baromètre. — 7 heures du matin, 763 millimètres, 64 mm. 6 heures du soir 761 mm.

Fond [illegible] modérée, O. modéré

Dans l'après-midi, O. frais

Etat du ciel, couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

Service postal

La grève est terminée, les services postaux ont repris leur marche régulière ; c'est très bien ; mais depuis jeudi nous sommes sans dépêches du continent et nous n'en aurons que demain dimanche, par la voie d'Ajaccio.

Les départs pour le continent n'ont pas été mieux assurés. Le dernier a eu lieu mercredi matin, par Nice, et le prochain n'aura lieu que demain soir, dimanche, par Ajaccio. On ne se doutera pas à Bastia que la grève a pris fin.

Postes et télégraphes

Les épreuves du concours pour le surnumérariat des postes et télégraphes ont commencé hier dans la salle du vice-rectorat à Ajaccio. 68 candidats s'étaient fait inscrire ; 8 dont 2 réformés, n'ont pas pris part au concours.

Absinthe Cusenier

L'Oxygénée verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Une vérité éternelle

« Le vin est pour ce que l'on mange qui nourrit, mais ce que l'on digère », a dit Bœrhaave. Cet axiome de l'illustre médecin devrait être dans la mémoire de tous les humains. Or, dans les cas d'anémie l'appetit est le premier à disparaître. Pour le réveiller et stimuler les fonctions digestives, il faut bien se garder d'emploi l'estomac avec des sirops, mais lui envoyer directement le remède actif qui agit, tel le Véritable Fer Bravais.

Au Port

Le vapeur *Africa*, capitaine Agens, venant de Livourne avec 121 passagers et 44 tonnes de marchandises diverses, est reparti pour Porto-Torres.

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.

Objet trouvé

Le jeune François Bertolani a trouvé un trousseau de petites clefs rue des Terrasses et l'a déposé dans nos bureaux.

On demande

Un acteur de profession pour scierie mécanique.

Se présenter dans la journée à M. A. Emanueli, à Toga.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des specimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

Bourse de Paris

	18 déc.	19 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	98.90	99.50
— 3 p. 0/0 amortis.	99.35	99.50
— 3 0/0 nouveau .		99.50

Dépêches pour la Nuit

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE SPÉCIAL

Courrier pour la Corse

Le paquebot *Pélion* est parti ce soir à 9 heures de Marseille pour Ajaccio.

Le paquebot *Ville de Bastia* partira demain soir de Nice pour Ajaccio, Propriano et Bonifacio.

LES Candidats Sénatoriaux

de Paris :

La liste des candidats sénatoriaux, patronnée par l'administration, n'est pas encore arrêtée d'une manière définitive.

Toutefois, d'après les bruits qui circulaient aujourd'hui, cette liste serait composée de MM. Matteppins, de Casabianca et Jacques Hébrard, sénateurs sortants.

Nouvelles Militaires

Cadre de réserve

M. le général de division de Lafond, inspecteur général du 4e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie, est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée.

Nouvelles Maritimes

Cadre de réserve

M. le vice-amiral Gervais, membre du conseil supérieur de la marine est placé, à dater de ce jour, dans la 2e section (réserve) du cadre de l'état-major général de l'armée navale.

Né le 19 Décembre 1837, M. Gervais entra à l'Ecole navale en 1852 et en sortit avec le grade d'aspirant en 1854. Enseigne de vaisseau en 1858, lieutenant de vaisseau en 1862, capitaine de frégate en 1871, capitaine de vaisseau en 1879, contre-amiral en 1887. Il fut promu au grade de vice-amiral le 10 février 1892.

M. le vice-amiral Gervais est grand-croix de la Légion d'honneur et décoré de la médaille militaire et de nombreux ordres étrangers.

M. l'amiral Gervais a reçu, aujourd'hui, à l'occasion de son passage dans le cadre de réserve, de nombreux télégrammes de ses camarades, des officiers et des marins qui ont servi sous ses ordres, lui renouvelant l'assurance de leur inaltérable amitié et de leur respectueux attachement.

Cette manifestation, inusitée jusqu'à ce jour, a profondément touché celui qui a consacré cinquante années de son existence à la marine et à la Patrie.

Suppression de traitement de l'évêque de Nice

Mgr Chapon, évêque de Nice, qui avait demandé à être compris dans la liste des évêques dont le traitement a été supprimé pour avoir mis leur signature au bas de la protestation de l'épiscopat français, vient d'obtenir satisfaction.

En effet le président du Conseil, ministre de l'intérieur et des cultes, vient d'informer Mgr Chapon que son traitement a été supprimé à partir du 15 décembre.

Encore Dreyfus

M. Judet a été entendu par la commission chargée de procéder à une enquête sur l'élection de M. Syveton.

M. Judet a déclaré qu'en avril 1902, le général de Galliffet lui a donné lecture de sa lettre à M. Waldeck-Rousseau au sujet de l'affaire Dreyfus, il a ajouté que le général de Galliffet possédait de nombreux documents authentiques qu'il pourrait livrer à la Haute-Cour.

La fête du Tsar

On télégraphie de Saint-Pétersbourg qu'à l'occasion de sa fête, le tsar a fait revenir de Sibérie les étudiants déportés.

Cet acte de clémence a été fort bien accueilli en Russie.

AU VÉNÉZUÉLA

Le blocus

A la suite des troubles qui ont éclaté à Caracas, à partir de demain le blocus des côtes sera effectif.

Une canonnière capturée

Un croiseur allemand a capturé une canonnière vénézuélienne et l'a rendue inutilisable.

AVIS DE MESSE

Une messe sera célébrée ce matin à 9 heures, dans l'oratoire de l'Immaculée Conception, pour le repos de l'âme de

Monsieur Albert Airela

BIJOUTERIE HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Barrettes, Bracelets, etc., etc., or et argent.

Articles de fantaisie

Services de table en argent

Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.

Prix très avantageux

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS

BOCK-ORBEC

Le meilleur des Contrefaçons

A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire

Nouveau Port Bastia

AUX AMATEURS DU BON VIN 00614

M. Oreste RIGONI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5 Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achat de raisins importés, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge

A LA CONSOMMATION 0 40 à 0 50 le litre.

AU BON GOUT 0 35 et 0 40 le litre.

VIN D'ORIGINE — ITALIE rouge, blanc et rouge

EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.

EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 la flasco.

Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de Mondovi et ses suc, le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,

0 fr. 35 cent. pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile

La caisse de 37 litres 15 fr.

Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50

Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

AUTOMOBILES ET CYCLES GEORGES RICHARD

Conserves Alimentaires du Périgord

L. JACQUOT, HÉBERT & Cie

à PÉRIGUEUX (Dordogne)

Spécialités de la maison :

LE ROYAL PÉRIGORD, pâté de foie gras truffé extra.

LE DÉJEUNER PÉRIGOURDIN, galantine de gibiers au foie d'oie truffé.

LE DÉJEUNER GAULOIS, galantine de volaille et de gibier non truffé.

FIVE O'CLOCK SANDWICH, purée de foie gras truffé.

Ces produits se trouvent dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

Agent général, M. J.-B. SEGALA, rue Saint-François, 2. — Bastia

93 — Feuilleton du Petit Bastiais

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXI.

La Course au Poteau (Suite)

— Je serais fâché de croire, dit Heyward toujours en français et en parlant lentement dans l'espoir d'être mieux compris, que dans cette brave et sage nation il ne se trouve personne qui entende la langue dont le grand monarque se sert quand il parle à ses enfants.

— Il aurait un poids sur le cœur, s'il pensait que ses guerriers aient si peu de respect pour lui.

Une longue pause s'ensuivit ; une gravité imperturbable régnait sur tous les visages ; pas un geste, pas un clin d'œil n'indiquait quelle impression cette observation pouvait avoir faite.

Duncan, qui savait que le don de se taire était une vertu chez les sauvages, résolut d'en donner lui-même un exemple et il profita de cet intervalle pour mettre l'accord dans ses idées.

Enfin le même guerrier qui lui avait adressé la parole, lui demanda d'un ton sec, en employant le patois français du Canada :

— Quand notre père, le grand monarque, parle à son peuple, se sert il de la langue du Huron ?

— Il parle à tous le même langage, répondit Heyward ; il ne fait aucune distinction entre ses enfants, que la couleur de leur peau soit rouge, blanche ou noire, mais, il estime particulièrement ses braves Hurons.

Et de quelle manière parlera-t-il, continua le chef quand on lui présentera les chevelures qui, il y a cinq mois, croissaient sur les têtes des Yengeese ?

— Les Yengeese étaient ses ennemis, dit Duncan avec un frisson intérieur, il dira : Cela est bon, mes Hurons ont été vaillants comme ils le sont toujours.

— Notre père du Canada ne pense pas ainsi. Au lieu de regarder en avant pour récompenser ses Indiens, il jette les yeux en arrière. Il voit les Yengeese morts et ne voit pas les Hurons... Que veut dire cela ?

— Un grand chef comme lui a plus de pensée que de langue. Il jette les yeux en arrière pour voir si nul ennemi ne suit ses traces.

— Le canot d'un ennemi mort ne peut flotter sur l'Horicon, répondit le Huron d'un air sombre. Ses oreilles sont ouvertes aux Delawares qui ne sont pas ses amis et ils les remplissent de mensonges.

— Cela ne peut être. Voyez, il m'a ordonné à moi qui suis un homme instruit dans l'art de guérir de venir parmi ses enfants les Hurons rouges des grands lacs et de leur demander s'il y a quelqu'un de malade.

Un second silence, aussi long et aussi profond que le premier, suivit la déclaration de Duncan. Mais en même temps, comme pour juger de la vérité ou de la fausseté de ce qu'il venait de dire tous les yeux se fixèrent sur lui avec un air de pénétration qui lui donna des inquiétudes sur cet examen.

Enfin, le même Huron reprit la parole.

— Les hommes habiles du Canada se peignent-ils la peau ? lui demanda-t-il froidement ; nous les avons entendus se vanter d'avoir le visage pâle.

— Quand un chef indien vient parmi ses guerriers blancs, répondit Heyward, il quitte sa peau de bufle pour prendre la chemise qui lui est offerte ; mes frères indiens m'ont donné cette peinture et je la porte par affection pour eux.

Un murmure d'approbation annonça que ce compliment aux Indiens était reçu favorablement. Le chef fit un geste de satisfaction en étendant la main ; la plupart de ses compagnons l'imitèrent et une exclamation générale servit d'applaudissement à l'orateur.

Duncan commença à respirer plus librement, croyant se sortir déchargé du poids de cet examen embarrassant ; comme il avait déjà préparé une histoire simple et plausible à l'appui de son innocente imposture, il se livra à l'espoir de réussir dans son entreprise.

Un autre guerrier se leva, après un silence de quelques instants, comme s'il eut réfléchi pour répondre convenablement à l'étranger : il fit un geste pour annoncer qu'il allait parler ; à peine avait il entr'ouvert les lèvres, qu'un bruit sourd sortit de la forêt ; presque au même instant, il fut remplacé par un cri aigu et perçant prolongé, de manière à ressembler au lointain plaintif d'un loup.

A cette interruption soudaine qui excita visiblement toute l'attention des Indiens, Duncan se leva en tressaillant, tant avait fait d'impression sur lui ce cri épouvantable quoiqu'il n'en connût ni la cause ni la nature. Au même instant, tous les guerriers se précipitèrent hors de la cabine et remplirent l'air de clameurs qui étouffaient presque les sons affreux que le major entendait encore de temps en temps retentir dans les bois.

Ne pouvant plus résister au désir de savoir ce qui se passait, il sortit à son tour de la hutte et se trouva au milieu d'une scène en désordre, composée de tout ce qui était doué de la vie dans le camp.

Hommes, femmes, vieillards, enfants, infirmes, toute la peuplade était réunie.

Les uns poussaient des exclamations de triomphe, les autres battaient des mains avec une joie qui avait quelque chose de féroce ; tous montraient une satisfaction sauvage de quelque événement inattendu.

Quoique étonné d'abord par le tumulte Heyward trouva bientôt la solution de ce mystère dans la scène qui suivit.

Il restait encore assez de clarté dans les cieux pour qu'on pût distinguer, entre les arbres, un sentier qui, à l'extrémité de la clairière, conduisait dans la forêt.

(A suivre).

Etude de Me H. Millie

Avoué près le Tribunal de Première Instance de Calvi

Suivant acte sous seing privé, en date à Muro du premier novembre dernier, vu et approuvé à Ajaccio le huit du même mois par M. le Préfet de la Corse, dûment enregistré et transcrit, M. Colonna-Ceccaldi Antoine-François, adjoint municipal de la Commune de Muro, agissant pour le Maire empêché, a acquis, des sieur et dame Morani Vincent et Stefanaggi Magdeleine, agissant en leur propre nom et ayant qualité à cet effet, cette dernière, épouse séparée de biens du sieur Paul-Antoine Stefanaggi, par lui dûment autorisée et assistée, propriétaires, demeurant à Muro, l'immeuble dénommé à Chiosella-alla-Rena, situé à Muro, inscrit au plan cadastral sous le numéro 510 et partie au numéro 511, section D, moyennant le prix principal de huit mille francs (8.000) en sus des charges.

Copie collationnée de cet acte de vente a été déposée au Greffe du Tribunal Civil de Calvi le onze de ce mois et le procès-verbal de dépôt activé par le Greffier a été signifié à M. le Procureur de la République près le Tribunal Civil de Calvi, le dix-sept courant.

Cette insertion a pour but de purger cet immeuble vendu de toute hypothèque légale inconnue.

H. MILLIE.

SYPHILIS

TRAITEMENT VÉGÉTAL

Autorisé par M. le Docteur ROSAZ, Médecin-Inspecteur des Eaux minérales, qui prescrit journellement ce traitement aux Buvettes thermales sous Carabaque Source Thermale

A céder

GRANDE VACHERIE

située dans la banlieue de Paris; dix minutes des fortifications; 24 belles vaches, trois équipages, vente garantie de 220 litres de lait par jour, prix moyen 0 fr. 40 le litre. Loyer 1.500 fr. Prix 28.000 francs avec tout le matériel et la clientèle. Bénéfice annuel 11.000 francs. On fait échange au besoin contre propriété.

AVIS

Tout propriétaire qui aurait besoin de faire réparer des églises n'a qu'à s'adresser à M. Nardelli, rue de Castagno, 2.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATE

Chirurgien-Dentiste du Lycée

SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS

(Systèmes perfectionnés)

OBTURATION

& EXTRACTION DES DENTS sans douleur

14, rue de l'Opéra,

M. P. SABATÉ a l'honneur de prévenir la nombreuse clientèle d'avoir à se mettre en garde contre services charlatans ambulants — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

La Vie Heureuse

La troisième année de La Vie Heureuse vient de paraître. La librairie Hachette et Cie, et, sans lui, cette belle publication tomberait à rien. Il est impossible de rêver un ensemble plus complet, plus joli et plus varié que ce numéro d'étrennes à tout le monde, le théâtre, la ville et l'usine — une vraie mine de lectures et de gravures les plus gracieuses et les plus fraîches. Ajoutons à cela que Henri Lavedan a écrit un ravissant dialogue de Noël pour ce numéro, et Caran d'Ache a dû une de ces jolies choses dont il a le secret. Et la collaboration nombreuse que la rédaction de la Comédie-Française accorde à la Vie heureuse Yvonne Guerch, y jouera souvent l'emploi pour les lectures de La Vie Heureuse.

Rien voilà assez pour nul doute, pour assurer le triomphe de ce numéro; mais il contient encore bien d'autres choses, et il faudrait un long article pour les énumérer seulement: le mieux est donc d'y aller voir soi-même, et ne se procurer au plus vite cette étonnante publication.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

25 ANNÉES DE SUCCÈS

HORS CONCOURS

MEMBRE DU JURY PARIS 1900

Alcool de Menthe

DE RICQLÈS

Avis aux acheteurs de Pétrole

La célèbre raffinerie de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de trouver le contraire.

Notre but n'est pas de dénigrer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nier que certaines instructions émises la *Nôtre*, nous mettent qu'elle a *3 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur constatera que le commerce est tombé sur un point de vue de la qualité comme au point de vue de prix, (la différence est aussi sensible sur les deux points). D'attendre le *Lamardo* qui doit arriver incessamment de New York avec *12 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* pour *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçue précédemment.

La pétrole *Columbia* étant en ballage partout, rapidement entre tous, sera vendu au détail aux mêmes prix qu'en gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*

DAMIANI et VINCENTELLI.

Bastia, ce 15 novembre 1902.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.

Dentiste Américain

a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13 au premier, il reçoit tous les jours de matin jusqu'à la tombée de la nuit.

PRIX MODÉRÉS

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Les Illustrations de la Corse

PAR NOVELLINI

La Corse au XVIIIe siècle, Allégorie (Salon de 1870).

Sur papier de Chine, format 50×57 . . . 6 fr

Sur papier blanc. — — . . . . 5 fr

HOMMES CÉLÈBRES

Sambuccucio d'Alando (Salon de 1878).

Sampiero Corso.

Pascal Paoli.

Napoléon Bonaparte.

Sur papier de Chine, format 40×30. Chaque. 2 fr

2e Bévote, Patronne de la Corse (Salon de 1879).

Sur papier de Chine, format 65×50 . . . 15 fr

Sur papier Chine, format 40×30 Rehaussé . 12 fr

EN VENTE :

A AJACCIO, chez l'auteur et chez M. de MORETTI, Libraire.

BASTIA, chez M. OLLAGNIER, Libraire

VOS CHEVEUX

Ne tomberont plus et repousseront

PAR L'USAGE DU MERVEILLEUX

PÉTROLE HAHN

La Tresse de la Chevelure Parfum exquis

EMPLOI SANS DANGER

Flacons 2 fr. 50 et 4 fr. Pharmaciens, Parfumeurs, Coiffeurs

Refuser les imitations souvent dangereuses, toujours inefficaces

F. Vibert, Concessionnaire, 47, avenue des Ponts, LYON

LE TAM-TAM

48e Année

Journal hebdomadaire illustré

Politique, Satirique et Humoristique

ABSOLUMENT INDÉPENDANT

Le Tam-Tam publie chaque semaine en première page un dessin satirique qui souligne avec spirituellement que possible l'événement politique ou social du jour. Il contient une chronique de Louis Guiliard, de nombreux dessins de Caumier, Whitaloff, Labet, Nozz, etc. de nombreux échos d'actualité, etc., etc.

Le *Tam-Tam* lutte très fort contre les tâtonnements, retient le geste des individus; il ne ménage rien ni personne.

Le *Tam-Tam* paraît tous les samedis.

Le numéro : 10 centimes

Abonnements : Huit francs par an

6, rue Vivienne, Paris. — Téléphone 238-39

Envoi sur demande de numéros spécimens

Dépôt spécial : R. GARNIER, pharmacien à NICE

VIN FÉBRIFUGE

MIGHELETTI

Seul expt : pharm. GENTIL, Bastia

Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Large du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques ciment. — Briques pleines et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces et Rosettes.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux du Boulevard de Cardo, 1.

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG

Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.

Pour LIVERPOOL

Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.

Pour fret s'adresser à

Arthur G. Southwell, Bastia.

LE COURRIER de la PRESSE

Fondé en 1836 A. GALLOIS, Directeur

28, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS

Découpage de tous les Journaux de France et de l'Étranger sur tous sujets

AVEC 4 SOUS (10 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE

Gros lots 500.000 fr.

300 000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.

Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui a souscrit pour fractionnaires est assuré de toucher toujours au cas presque trois fois ses versements. — Notice explicative et demander la notice explicative au Directeur de la

Caisse générale, 30, rue Baudin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, par sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Cfts Demandez les CIGARETTES ELEGANTES MATTEI, à 0,50 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTEO OLLAGNIER.

27e ANNÉE — DIMANCHE 21 DÉCEMBRE 1902 — N° 324

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia

MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.

Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et Autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits adressés.

00615

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Thomas, apôtre.

Soleil : (heure nationale)

Lever, 7 h. 09 m. — Coucher, 3 h. 58 m.

Lune : Pleine, le 14 — Dernier quar., le 21

Fête de demain : Saint Flavien.

20 Décembre

Le Péril de l'Alcool

On peut dès aujourd'hui considérer que les articles 13 à 23 de la loi de finances de 1903, adoptés en principe par la commission du budget, seront votés par le Parlement, et que c'en est fait du privilège des bouilleurs de cru. La suppression de ce privilège fera disparaître ce qui reste encore de la petite fraude, c'est-à-dire le transport clandestin des spiritueux de distillation ménagère, livrés sans payer de droits, soit au petit débitant, soit au petit consommateur. De ce chef, le Trésor réalisera sans aucun doute une augmentation de R-cette, moindre cependant qu'on ne le suppose, car depuis quelque temps la quantité et la sévérité des contaminations ont singulièrement fait diminuer le nombre des petits fraudeurs; mais par une triste compensation, le péril de l'alcool augmentera, lui aussi, proportionnellement à l'accroissement des Recettes.

En effet, le petit consommateur, qui est légion, ne renoncera pas à ses chères habitudes de boire, mais il ne renoncera pas non plus à ses habitudes invétérées, héréditaires de parcimonie, et poussé par ses deux passions dominantes, ne pouvant plus acheter à bon compte de l'eau-de-vie naturelle chez le bouilleur de cru, il ira forcément s'approvisionner chez le négociant patenté, qui lui vendra au même prix que le bouilleur de cru, sentêtre même à un prix inférieur, un litre d'eau-de-vie fabriquée, travaillée de main de maître, et dont l'abus, ou même l'usage, aura les plus fâcheux résultats au point de vue de sa santé et de son intelligence. La suppression du privilège des bouilleurs de cru facilitera le développement dans les campagnes, d'une industrie qui fleurit déjà dans les villes et qui a pour effet d'intoxiquer littéralement les masses laborieuses, sous l'œil bienveillant, et protecteur au besoin, de l'autorité administrative.

Puisque nous avons pris le Calvados comme type, voyons comment les choses s'y passent aujourd'hui dans les villes et les campagnes, et appuyons nos allégations sur l'éloquence des chiffres.

Il faut qu'un Normand soit absolument sans ressources d'aucune sorte pour ne pas prendre à midi, une tasse de café noir, qu'il arrose généreusement d'eau-de-vie de cidre. Cette eau-de-vie revient en moyenne au producteur à 1 fr. 50 ou 2 francs, suivant le cours des pommes. Il faut distiller de 15 à 18 litres de cidre, valant au bas mot 10 centimes chaque, pour obtenir un litre de bonne eau-de-vie. Donc le prix de revient d'un litre d'eau-de-vie de cidre est bien de 1 fr. 50 à 2 francs. Voilà pour la campagne.

Allons maintenant dans la ville. Suivons un journalier, un ouvrier quelconque qui entre à Caen, par exemple, dans un des débits renommés pour ses spiritueux à bon marché, et nous verrons qu'on lui sert pour 40 centimes, et parfois même pour 30 centimes, un café escorté de sa demoiselle. On nomme ainsi un flacon contenant cinq petits verres, par un de moins, car il faut : au premier verre que l'on mélange à la tasse pleine pour faire le *gloria*; puis au second petit verre, avec lequel on remplit la tasse après l'avoir vidée à moitié, c'est le pousse-café; au troisième petit verre sert à ramasser les dernières gouttes des premiers mélanges, c'est la rincette; le quatrième achève le nettoyage, c'est la surrincette; et fin on prend le cinquième et dernier petit verre pour noyer le chagrin de voir le café fini, et c'est la consolation.

Cinq petits verres, une tasse de café, du sucre pour 30 ou 40 centimes, cela remet le litre de calvados à un franc environ. Par quel prodige le débitant, qui paye un loyer qui paye une patente, qui acquitte les droits de l'Etat et ceux de l'Octroi — car il les acquitte religieusement — par quel prodige le débitant peut-il vendre un litre d'eau-de-vie au dessous de ce que coûte en même litre, au propriétaire ou au fermier qui brûle sa propre récolte, dans un alambic à lui, chauffé avec du bois pris sur sa propre terre, sans frais et sans droits ?

C'est un prodige, mais un prodige de la chimie industrielle, que l'on peut résumer comme suit : étant donné un litre d'alcool commun, mal rectifié, dangereux par conséquent pour le consommateur, acheté à bas prix et supportant 2 fr. 20 de droits pour compte de l'Etat et 0 fr. 58 de frais d'Octroi pour compte de la ville, ce qui remet le prix du litre d'alcool à 3 francs au minimum ; le couper d'eau, y ajouter un mélange qui lui donne du ton, du montant et de la couleur, et en faire 4 ou 5 litres d'eau-de-vie que l'on pourra vendre 1 franc en gagnant 30 à 40 0/0. Voilà le problème que les Chimistes ou les Locustes de l'Ouest sont parvenus à résoudre à merveille. Inutile de dire que les effets de ces mixtures sont désastreux pour le physique et le moral des consommateurs ; mais les droits sur l'alcool sont exactement perçus, et dès lors, il n'y a rien à dire.

On assure qu'il y a quelques années, le général commandant la subdivision de Caen s'émut des cas d'ivresse épileptiforme, qui se multipliaient dans la garnison. Il fit procéder à une enquête à la suite de laquelle il consigna pour la troupe un certain nombre de débitants qui s'étaient installés aux abords des casernes, et chez qui s'étaient enivrés les soldats dont l'état morbide lui avait été signalé.

Les débitants, lésés dans l'exercice de leur commerce, s'adressèrent au Conseil municipal, lui firent remarquer qu'ils étaient négociants patentés, qu'ils payaient des loyers, qu'ils acquittaient toutes les taxes d'Etat et de Ville ; qu'ils étaient électeurs, éligibles ; et ils sommèrent leurs représentants municipaux d'agir auprès de l'autorité supérieure pour faire rapporter une mesure qui leur était préjudiciable. Les conseillers mis en cause s'adressèrent au Préfet qui, à son tour, pesa sur le Général, lequel dut rapporter son ordre du jour, et, depuis lors, MM. les débitants peuvent continuer sans difficulté leur œuvre d'intoxication alcoolique.

Et il importe de noter qu'avant la liberté du débit des boissons, il y avait à Caen 300 cabarets environ ; soit un débit de boissons pour 250 habitants. Aujourd'hui, il y en a près de 800, soit un pour 70 habitants. Et ce commerce est prospère.

Les droits d'octroi sur l'alcool sont de 48 francs par hectolitre, à Caen. Or, ces droits, portés de 113 000 francs (chiffres ronds) en 1899 (exactement 113.278), sont arrivés à 188 000 fr. (chiffres ronds) en 1901 (exactement 187 693) ; soit dans une période décennale, une augmentation annuelle de 75 000 fr., c'est-à-dire plus de 66 0/0 d'augmentation par an.

Et cependant la population loin d'augmenter diminue, puisque dans le Calvados le chiffre des décès l'an dernier a été de 1.223 plus élevé que celui des naissances. Il est vrai que, par contre, le chiffre des crimes et délits augmente d'une façon inquiétante ; ce qui prouve surabondamment les effets délétères de l'alcoolisme, sur la santé matérielle et morale des populations, ainsi qu'il résulte d'ailleurs des chiffres suivants : à Caen, les condamnations correctionnelles, parties de 3 553 en 1890, arrivent à 4.149 en 1901 ; soit environ 15 0/0 d'augmentation par an, pour la dernière période décennale.

Que conclure de cela ? sinon :

1. que partout et toujours à l'augmentation d'une recette sur l'alcool correspond : 1. un abaissement de mentalité, et de la moralité des masses laborieuses ; 2 une augmentation de dépense pour le soulagement des misères ou la répression des fautes, occasionnées par l'alcoolisme ;

2. que la réglementation de l'alcool n'est pas seulement une question d'intérêt fiscal, mais bien une question d'intérêt national.

Si les recettes de l'Etat augmentent, si la fraude disparaît, nous nous réjouirons ; mais nous croyons que cette augmentation de recette impose à l'Etat des devoirs nouveaux :

Il faut favoriser la production et la consommation des boissons naturelles, hygiéniques, que notre sol produit abondamment ; il faut surveiller, entraver même la fabrication plus ou moins dangereuse des spiritueux à base d'alcool, mal rectifiés ; il faut, sans se lasser, combattre l'alcoolisme, qui détruit dans leur sève les forces vitales de notre race ; qui arrête la natalité ; qui augmente le nombre des déments, le nombre des enfants épileptiques et rachitiques, aussi bien que le nombre des parents dénaturés ; qui détruit les liens de la famille, et peuple les asiles ou les prisons, — qui, enfin, constitue le danger social et national que l'on peut résumer en un mot : le péril de l'alcool.

(*Temps*).

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 21 déc. à 2 h. 1/2

1. Le Chasseur,	Mastio.
2. Poète et Paysan,	Suppé.
3. Ronde de Nuit,	Verneuil.
4. L'Arlésienne,	Bizet.
5. Graziola,	Carle.

Le Chef de Musique, C. MOUZIMES.

CHRONIQUE DES CORPS

21 décembre 1762. — Ordonnance royale incorporant le régiment Corse dans le « Royal Italien ».

Il fut scindé de nouveau en 1765, et le comte Mathieu de Buttafoco devint propriétaire et colonel du « Royal Corse. »

Notes Bastiaises

Les élections sénatoriales ne semblent pas être mouvementées.

La presse ne s'en occupe pas, ou presque pas, et dans les conversations particulières c'est avec une indifférence marquée que l'on parle des candidats et des chances qu'ils peuvent avoir.

A quoi faut-il attribuer cette indolence politique. Autrefois les élections sénatoriales comme les élections législatives mettaient la Corse en ébullition, aujourd'hui elles excitent moins que le fait divers le plus banal.

Il n'agit pourtant de confier les intérêts du pays, pendant neuf années entières et

106 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

SALLENAUVE

A MADAME DE L'ESTORADE

Quoi qu'il en fut, c'était un bouffon très-amusant, et, comme nous n'avions qu'un fort médiocre souci de la police romaine, nous faisions plus que souffrir cet homme, nous l'attirions, ce qui, du reste, n'était pas difficile, vu sa passion bien connue pour le sabajon, le poncio spongato et la spuma di latte.

Un soir, en le voyant entrer, un de nos camarades l'apostropha en lui demandant ce que n'était qu'une femme avec laquelle il l'avait rencontrée dans la matinée.

— La mienne, signor ! répondit l'Italien en se rengorgeant.

— Toi ! Benedetto ! le mari d'une pareille beauté !

— Si, permettez, signor.

— Allons donc ! tu es laid, petit, ivrogne. On dit, de plus, que tu es agent de la police; elle, au contraire, est belle comme la Diane Chasseresse.

— Je l'ai charmée par mon talent de virtuose; elle en sèche, de moi.

— Alors, puisque c'est ta femme, tu devrais bien la faire poser pour notre ami Dorlange, qui médite en ce moment une Pandore. Jamais il ne trouvera un modèle aussi magnifique.

Puis il advint que de ses plus réjouissantes pantalonnades, qui fait perdre de vue la proposition dont il s'était si peu ému. Le lendemain, j'étais dans mon atelier, en la compagnie de quelques peintres et sculpteurs, mes condisciples, quand nous voyons entrer Benedetto, qu'accompagne une femme d'une rare beauté. Je n'ai pas besoin, madame, de vous la dépeindre, vous l'avez vue. Un joyeux hourra avait accueilli l'Italienne, qui dit en s'adressant à moi :

— Ecco la Pandora ! Hein ! comment la trouvez-vous ?

— Assurément belle ; mais voudra-t-elle poser ?

— Peuh ! fit Benedetto d'un air qui voulait dire : « Je voudrais bien voir qu'elle s'y refusât ! »

— Mais, remarquai-je, alors, ça doit se payer cher, un modèle de cette beauté.

— Non, par l'amore ; seulement, vous tirerez mon buste, une simple terre cuite que vous lui ferez présent.

— Eh bien, messieurs, dis-je à l'assistance, vous allez nous laisser un peu seuls.

Personne ne m'entendit; jugeant de la femme par le mari, tous mes jeunes affamés s'empressèrent insolemment autour de la belle Italienne, qui, rouge, émue et blessée de l'audace de tous ces regards, avait un peu l'air d'une panthère enragée et tourmentée par des paysans sur un champ de foire. Allant à elle et la tirant à l'écart, Benedetto lui dit en italien que le seigneur français voulait faire son portrait de la tête aux pieds, et qu'elle eût à se débarrasser de ses vêtements.

L'Italienne le toisa d'un regard foudroyant et se mit en devoir de gagner la porte. Benedetto se précipita pour la retenir, pendant que, vertueuse vengeance d'atelier, mes camarades s'empressent de lui barrer le chemin. Alors, entre la femme et le mari s'engage une lutte ; mais, comme je vois que de la part de Benedetto sa prétention est soutenue avec la dernière brutalité, la colère me prend ; d'un bras, que j'ai heureusement assez vigoureux, je repousse le misérable ; en même temps, m'adressant avec autorité à mes camarades :

— Voyons, leur dis-je laissez la passer !

Et je conduis moi-même jusqu'à la porte la belle Italienne encore frémissante. Elle m'adresse en italien quelques paroles de remerciement, et disparaît sans que personne s'oppose à sa sortie.

Revenu auprès de Benedetto, qui grinçait d'un air menaçant, je lui dis de sortir, que sa conduite est infâme, et que, si j'apprends qu'il ait maltraité sa femme, il aura affaire à moi.

— Débole ! (Imbécile !) me répond le drôle en haussant les épaules.

Et il sort accompagné de même hourra qui l'avait accueilli à son arrivée.

Quelques jours se passèrent ; on ne revit plus Benedetto, et d'abord on n'en inquiéta ; on n'occupa même de le découvrir dans le Trastevère, où l'on savait qu'il logeait : mais, dans ce quartier, les recherches ne sont pas faciles ; les élèves de l'Académie sont en mauvaise odeur auprès des Trastevérins, qui les soupçonnent toujours de vouloir débaucher leurs filles ou leurs femmes, et ces gens jouent volontiers de couteau. Au bout d'une semaine, personne, comme on peut bien croire, ne pensait plus au bouffon. Trois jours avant mon départ de Rome, je vois entrer chez moi sa femme. Elle parlait alors un nouveau français.

— Vous allez partir pour la France, me dit-elle ; je viens pour que vous m'emmeniez.

— Vous emmener avec moi ! et votre mari ?

— Mort, me répondit-elle tranquillement.

Une idée me passant par l'esprit :

— C'est vous qui l'avez tué ! dis-je à la Trasteverine.

Elle me fit un signe affirmatif en ajoutant :

— Mais je voulais me mourir aussi.

— Comment cela ? demandai-je.

— Après qu'il m'a fait cet affront, reprit l'Italienne, il voulut chez nous, me battit comme d'habitude, et puis sortit toute la journée. Le soir, il revint et me montra d'un poignard que je lui avais caché ; il était ivre : je jetai ce brigand (*coquin*) sur son lit, où il s'endormit.

(*A suivre*).

CHARCUTERIE

CONTINENTALE

Cours Souberbielle, Bastia

Fromages de toute provenance

consécutives, à des intelligences qui ne devraient être ni paresseuses ni inactives, à des hommes sympathiques au peuple, dignes par leur talent et leur caractère d'occuper ce poste si envié de représentant du pays.

Et l'on devrait longuement réfléchir avant d'admettre celui-ci plutôt que celui-là, avant de laisser se poser le sentiment populaire sur un nom qui ne dit rien, sur une personne dont on ne connaît autrement la surface que par quelques aventures électorales plus ou moins nues, et qui n'a aucune envergure ni aucun mérite.

Être sénateur aujourd'hui ne n'est plus une inutile sinécure

Les hommes les plus élevés et les plus marquants de la France, fatigués de la vie tremblante de la Chambre, l'ont quittée pour aller se Sénat rechercher dans les saines traditions parlementaires une conception plus sérieuse et plus juste des libertés publiques. Et chaque département n'est honoré en réservant à ses hommes éminents l'accueil chaleureux des électeurs de choix appelés à les nommer.

En est il de même chez nous? Mon Dieu! je ne veux pas faire le procès ni médire avec trop d'amertume des hommes divers qui vont demander aux électeurs du second degré de l'île l'investiture sénatoriale. Huit ou dix noms circulent dans la foule, tous plus ou moins connus, plus ou moins autorisés, mais à côté de quelque célébrité marquante, que d hommes faibles, peu à la hauteur du rôle qu'ils auront à remplir, à cause de leur âge, du milieu dans lequel ils ont vécu, des connaissances peu étendues qu'ils possèdent. Comme le mot de Figaro peut leur être appliqué avec cette fine ironie du sceptique Beaumarchais :

— C'était un calculateur qu'il fallait à cette place, ce fut un danseur de cordes qui l'obtint, s'écriait l'immortel Figaro !

Et, en effet, pour ces trois places de sénateur de la Corse, quels puissants orateurs, quels profonds jurisconsultes, quels savants et quels hommes marqués par le travail et par les connaissances des choses utiles, rechercher-ils les suffrages des électeurs sénatoriaux de l'île ?

Peut être des politiciens d'aventure jetés dans la mêlée par les paroles de la fortune et du nom, par les chances particulières d'une destinée toujours confiante et toujours heureuse, par le dévouement aveugle à la politique d'un parti et d'une coterie. Peut-être bien aussi par le caprice de quelque volonté personnelle qui veut toujours s'affirmer dans une souveraineté mystérieuse.

Ceux qui solliciteront ainsi les suffrages libres des hommes les plus éclairés de la Corse ont-ils dans un programme longuement mesuré, déterminé leurs revendications? Savent-ils ce qu'il faut pour sortir le pays de la misère affreuse qui le ronge et qui le tue, et pour faire valoir les immenses richesses qui demeurent improductives dans son sol généreux, et que l'indifférence et l'apathie de ses représentants laissent infécondes?

Peuvent-ils aborder la tribune et dans ce milieu où ne sont contenues « les gloires les plus pures de la Tribune française, » faire entendre en faveur de notre malheureuse Corse, la parole ardente de l'apôtre.

Hélas! la politique aujourd'hui présente de tels déboires, de tels mensonges, de telles responsabilités que les hommes les plus éminents la fuient dans l'épouvante de ses cérémonies et de ses anathèmes.

Il faut avoir un tempérament particulier pour en subir les étreintes, et ceux-là seuls que le scepticisme domine savent s'accommoder de ses épreuves.

La plupart des candidats sénatoriaux insulaires ont cette douce philosophie. C'est pourquoi nous ne croyons pas que la Corse soit au bout de ses peines après cette nouvelle consultation électorale qui passe inaperçue dans l'indifférence populaire.

P.

Bulletin Financier

Paris, le 14 décembre 1902.

Le mouvement d'affaires précédemment prévu quelques rés le tiesqu'entre temps le reste, sans le moindre incident notable. Le marché finit quant au fond. On a constaté aujourd'hui un cours de 78 centimes sur le 3 0/0 amort., ce qui a pour effet de faire ressortir nos meilleures obligations en argent nouveau, à 98.70, en nouvel emprunt de 75 centimes.

Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure fléchit à 87.80 l'Italien monte à 104.05 et le Turc à 30 à 76.05 ; les autres allemands sont un peu lourds.

Nos Grandes « sont le Crédit conservent leur fermeté. Le Crédit Lyonnais est en nouvelle avance à 1,695, le Comptoir d'Escompte est à 787, la Société Générale vaut 510. Le Crédit Foncier, dont le groupe des obligations est toujours actives et très s'assure à 747.

Dans le compartiment industriel, le Rio est indécis à 1 018 ; le Suez passe à 3 910. Les valeurs de traction sont lourdes de même que les Mines d'Or.

Les Obligations Hypothécaires à 6/0 Extérieur ont été l'objet d'un bon marché d'échats entre 503 et 503 francs. Des obligations ne contribuent pas que peu à engager nouvelle pour la somme, elles ont été créées en vue de consolider la dette flottante et d'augmenter le fonds de roulement dans la souffrant par suite du développement considérable de l'outillage.

Nos Chemins Français sont stationnaires.

Elections Consulaires

Les élections du Tribunal de Commerce de Bastia auront lieu aujourd'hui dimanche, 21 décembre.

Il n'y a pas de candidats nouveaux.

Les quatre membres du Tribunal dont le mandat de deux ans, est expiré en sollicitent le renouvellement.

Ce sont : Juges titulaires, MM. Jacques Viale et Joseph Casanova.

Juges suppléants, MM. François Ghigliermini et Jacques Gregori.

Le scrutin restera ouvert dans tous les chefs-lieux de canton de l'arrondissement de 10 heures à 4 heures.

A Bastia, le vote aura lieu à l'Hôtel de Ville, et dans les chefs-lieux de canton à la maison communale.

Le second tour de scrutin aura lieu le dimanche 4 janvier.

SAVON DU CONGO des sourcils-gons

Gazette Departementale

MOROSAGLIA. — Il y a quelques jours, s'éteignait à Morosaglia, à l'âge de 83 ans, Mme veuve Martini Padivoria, la mère vénérée de notre ami Martini Bernardin dit *Nuzzino* si avantageusement connu dans les arrondissements de Corte et de Bastia.

Nous ne voulons pas laisser disparaître à jamais la brave et digne femme entre toutes que fut Mme Martini, sans payer à sa mémoire le juste tribut de notre respectueux hommage, sans dire quelques mots de sa vie exemplaire.

Qu'on nous permette donc un moment de rappeler des choses et des temps bien éloignés.

La famille de Mme Martini était originaire d'Ortiporio. Son père, le capitaine Gaspari, avait fait une partie des campagnes de la Révolution et toutes celles du premier Empire, et sa bravoure lui avait valu le titre envié de chevalier de l'Ordre de la Couronne de Fer. Rentré dans ses foyers, le valeureux officier ne s'occupa plus que de sa famille, et donna à ses enfants une éducation soignée. Sa fille fut élevée dans un pensionnat de religieuses, et quand elle en sortit, elle épousa un jeune homme de talent et d'avenir, M. Martini Mathieu, de Tolla alors instituteur à l'école Paoli. Plus tard, directeur d'une institution libre à Bastia, M Martini y vivait dans l'aisance avec sa famille, lorsque éclata la Révolution de 1848. Ses opinions avancées, qu'il professait au grand jour, son active propagande, ses relations avec les chefs de parti socialiste l'exposèrent aux poursuites du gouvernement du Prince-Président, et après le coup d'Etat de 1851 il dut s'expatrier Il se retira en Italie et s'enrôla dans l'armée de Garibaldi ; quand cette armée fut licenciée, il entra au service de Victor-Emmanuel, et parvint en peu de temps au grade de capitaine.

Mais Mme Martini resta en Corse. Elle ne consacra tout entière à ses enfants, et l'on sait avec quel dévouement, quelle abnégation elle accomplit sa lourde tâche. Au milieu des difficultés sans nombre qu'elle rencontra sous ses pas, des obstacles sans cesse renaissants qu'elle dut surmonter, dans les ennuis et les travers de la vie, elle déploya toutes les qualités d'un cœur généreux, d'un esprit élevé et pénétrant. A la fois douce et ferme, prévoyante et avisée, tantôt semblable à nos jeunes robustes, tantôt au roseau plient, elle résista à tous les vents de l'adversité.

Au point de vue physique, comme au point de vue moral, Mme Martini était admirablement douée : c'était une douce femme d'un autre âge à l'âme saine et à la constitution robuste, qu'on ne trouve plus dans notre génération. Elle conserva jusqu'au dernier jour, intactes et sans la moindre défaillance, toutes les facultés du corps et de l'esprit ; et l'année dernière encore, elle soignait pendant plusieurs mois, avec le plus affectueux sollicitude et la plus active vigilance, son pauvre frère infirme au chevet duquel elle passa de longues, d'interminables nuits.

Et puis enfin, quand l'heure dernière sonna aussi pour elle, la conscience calme et satisfaite du devoir constamment accompli, sans effort, sans secousse, comme une lampe qui s'éteint paisiblement, elle s'endormit pour l'éternité dans la paix profonde du Seigneur.

O femme forte dans toute l'acception du mot ! femme vertueuse et douce, soyez bénie ! Que le vent du souvenir soufflant sur votre tombe vous apporte l'effusion de notre affectueuse reconnaissance et notre dernier adieu. — B.

ILE ROUSSE. — Dimanche les habitants de l'Ile Rousse étaient en liesse. Ils célébraient, avec pompe, la fête si chère de Marie Immaculée, leur patronne.

La veille au soir, les cloches lancées à toute volée annonçaient par leur joyeux carillon, la grande solennité du lendemain.

L'église avait revêtu ses ornements les plus beaux. La statue de la Sainte Vierge, entourée d'anges, sortant comme d'un buisson ardent de cierges que les Ile-Rousseiens ont la pieuse coutume d'offrir, chaque année, à cette bonne Mère, semblait dire à tous en ce bon jour : « Soyez dans l'allégresse ».

Le matin de la fête, une foule nombreuse se pressait dans l'enceinte de cette vaste église : chacun voulait honorer par une fervente communion Celle qu'on n'invoque jamais en vain.

La grand'messe, célébrée par le vénéré Curé de la paroisse, assisté des abbés Lanfranchi et Alfonsi, fut des plus solennelles. L'assistance a pu apprécier la beauté de la messe Dumont, chantée avec maestria par M. Arnould, basse noble du théâtre royal d'Amsterdam, et par un chœur de jeunes gens de la ville. Plusieurs motets ont été interprétés, avec art, par MM. Bonse et Casanova Les orgues étaient tenues par M. Ricci, qui a fait preuve d'un réel talent d'artiste.

Le soir après le chant des vêpres précédées par M. le Curé de la Costa, le R. P. Schmit, des dominicains du couvent de Dijon, prononça un superbe discours, qu'une analyse déparerait, car comment donner en écrivant la sensation de cette parole chaude et vibrante....

A l'issue du sermon, une splendide procession s'est déroulée par les rues et les places de la ville, au chant des hymnes et des cantiques.

Que c'était beau de voir cette foule d'hommes escortant la statue de la Madone, tête nue et chantant avec enthousiasme le cantique à la fois si religieux et si patriotique : « Catholique et Français toujours ».

Toutes les confréries avaient apporté leurs bannières pour rehausser cette procession C'était une véritable apothéose !... Que Marie du haut du ciel doit avoir souri et qu'elle doit avoir répandu sur cette ville qui célèbre, chaque année, la plus grande de ses prérogatives, ses plus tendres bénédictions ..

De retour de la procession, la foule s'agenouille sur le perron de l'église tandis que l'officiant bénit la ville avec la statue de la Vierge Cette cérémonie terminée, la foule entre dans l'Eglise, illuminée à giorno, en chantant le *Dio ti salvi Regina* en y ajoutant à la fin la strophe suivante :

Le grazie tue divine,
Spargi con largo mano
Sul popolo Isulano
A te divoto.

L'église regorgeait de monde. Quoique très grande, en ce moment elle était devenue trop petite. Le Père prédicateur, ému jusqu'aux larmes, en voyant tout ce peuple prosterné aux pieds de l'autel de Marie et chantant avec foi ses louanges, ne put retenir les élans de son cœur d'apôtre. Il remercie en termes pathétiques cette catholique population de sa foi et de sa dévotion à Marie Immaculée. Il termina en s'écriant : « Vive la Madone ! Vive l'Ile Rousse ! » Aussitôt Jésus apparaît dans l'Ostensoir, comme dans sa gloire, et il bénit cette foule de croyants prosternée à ses pieds.

A la nuit tombante une brillante illumination favorisée par un temps splendide, a couronné cette inoubliable fête.

Heureuse et douce consolation pour l'âme, d'assister à une pareille solennité, mais surtout heureuse et douce consolation que de vivre au milieu d'un peuple si profondément religieux, si dévot de Marie Immaculée !!!

Ah ! puissez-tu, Ile Rousse, conserver toujours intact le précieux dépôt des antiques traditions et célébrer, tous les ans, l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge par un redoublement de ferveur, d'amour et de dévotion. — P. J.

Concert de Charité

Le concert que la Chambre musicale donnait hier au profit des pauvres a été ce que l'on avait prévu.

Le tout Bastia s'y était donné rendez vous, et, malgré le tibocchio qui soufflait en tempête, il avait répondu comme d'habitude à l'appel de la charité.

L'assemblée était nombreuse, le public très choisi, les toilettes ravissantes de fraîcheur et d'élégance. Le coup d'œil était féérique, et plus d'un raffiné se fût aujourd'hui contenté de ce plaisir des yeux.

A neuf heures très précises, chose rare, la salle était comble, pas de retardataires ; mais aussi que d'entrain, que de gaieté dès le début..... Trop peut-être pour écouter, aussi religieusement que l'on aurait dû, un programme savamment élaboré et très consciencieusement exécuté

De joyeux et bruyants caquets s'envolaient de toutes parts dans la salle de concert, alors même que les artistes étaient à leurs pupitres. On était à se demander si l'attrait de la musique avait seul réuni la chambrée select de dames et de jeunes filles qui se pressaient dans les salons trop exigus pour la circonstance. Soyons indulgents ; pardonnons-leur cet excès de gaieté, sans doute provoqué par la joie de la bonne action accomplie.

Le concours de l'Union chorale a contribué à rehausser l'éclat de la fête. Il nous a été donné d'apprécier ses qualités d'exécution et les beaux résultats obtenus par le maestro Svicher. Il était vaillamment secondé d'ailleurs par le sympathique président, M. Marietti, et le directeur des chœurs, M. Mancarini, un musicien consommé.

Un des membres de la Société, M. Bressan, nous a chanté d'une voix chaude, bien timbrée et avec une expression sincère, la délicieuse Mélodie de Massenet.

La marche de Schubert et le Déluge de Saint-Saëns ont été exécutés avec beaucoup d'ensemble et dans le meilleur style. Nous ne pouvons que féliciter M. Giannarelli d'un si beau résultat.

Nous avions déjà pu apprécier le talent des charmantes violonistes qui l'ont si bien suivi. Nous leur adressons toutes nos félicitations : elles nous permettront de les partager avec les violoncellistes et l'alto.

Dans la romance sans parole de Rubinstein, M. Granton s'est révélé violoncelliste de la bonne école.

Le Retour au Pays et la *Danse Macab e* nous ont une fois de plus confirmé les excellents principes que Mlle Gleize sait inculquer à ses élèves. Leur jeu précis et brillant, d'un style parfait, les classe déjà au rang d'artistes.

D'ailleurs Mlle Gleize, avec la *Caprieio* de Mendelsohon, nous a donné l'idée de ce que l'on peut entendre dans les grands concerts de Paris.

L'andante de la Sonate de Grieg a été pour nous un vrai régal, exécuté par Mlle Gleize et M Giannarelli, qui sont des artistes hors de pair, dont le talent s'affirmerait même sur une scène plus importante.

M. Giannarelli a aussi joué avec une finesse et une émotion parfaites le *Mercenaire* de Grieg et la canzonetta de d'ambrozio, une perle qu'il nous a rapportée d'Aix-les-Bains.

J'ai gardé pour la fin la partie de chant si habilement composée et si attrayante pour les délicats.

C'est d'abord l'air d'*Etienne Marcel*, que Mlle Cervoni nous a chanté d'une très jolie voix et avec un sentiment exquis.

C'est le *Madrigal d'Isoline*, cette page si tendre du *Messager*, si délicieusement interprété par Mlles Battistini et Cervoni.

Voix fraîches, souples, bien timbrées, interprétation parfaite, telles sont les qualités qui nous ont été révélées hier.

Avec le chœur de Chaminade, l'exécution s'est ornée d'un bouquet de fleurs charmantes, mais de fleurs animées, dont les voix si joliment douces et justes, nous ont ravi d'extase.

Un seul point gris au programme. Une indisposition subite nous a privé du plaisir d'entendre Mlle Seatelli dans cette page si émue qu'Est-ban-Marti a modestement intitulée : *Paysannerie*.

Et maintenant nous devons un remerciement discret, mais bien sincère à l'organisateur de cette fête charmante. Sa modestie ne nous autoriserait pas à le nommer, mais malgré le mystère dont il s'entoure c'est à lui que va la reconnaissance et la sympathie de tous.

Il voudra bien, ainsi que les collaborateurs dévoués qui le secondent, ne pas s'arrêter en si beau chemin.

Ils ont trop bien réussi pour ne pas nous permettre de crier bis.

CHIFFONET.

SOUVENIR D'ENFANT

Vos chez un vieux blanchi, mais lorsque j'entends les pas frais et sonores de mes petits enfants, le sens mon cœur s'émouvoir et sur l'écran de la mémoire, je vois se dérouler les souvenirs de mes premières années comme les tableaux d'une galerie qu'on ne se lasse jamais de contempler. Ah ! le bon temps. Je crois encore voir le cabinet de travail de notre grand'père à nous nous gibelons malgré la défense de nos parents. L'excellent homme feignant de ne pas entendre ameuter et pendant que nous courons avec respect la flamme vive du foyer se jouant sur les gros volumes en cuir de mar brun par le temps et il continuait sa lecture, mais bientôt il laissait là le livre commencé et nous nous en donnions à cœur joie.

Les souvenirs de l'enfance sont ceux qui, heureux ou douloureux, se gravent le plus profondément dans le cœur. La lettre qui nous entoure en est la preuve.

« J'entre dans ma vingt et unième année, nous dit Monsieur Prally et vous comme homme vous remercier de service que vous m'avez rendu quand j'étais enfant. J'avais huit ans lorsque je fus atteint d'une maladie qu'aucun médecin ne sut clairement définir. Je ressentais des douleurs atroces dans les reins, j'avais très difficilement, je n'avais pas d'appétit, l'estomac me faisait beaucoup souffrir et j'étais aussi très maigre. Je dormais mal, je pleurais de gros chagrins et ma mère était dans le désespoir car je maigrissais de jour en jour. Pendant plus d'un an je fus soumis les plus vives alarmes. Un jour elle fut dans un petit livre que la Dame sans cesse des malades guérissait les malades qui, comme le monde, désespérés et le remède me soulagea. A l'appui de ces affirmations, on donnait plusieurs attestations de personnes environnant la Dame de Lourdes pour le remercier de leur avoir sauvé la vie. Je me souviens encore toujours de la joie que ressentit la pauvre femme quand, quelques jours après m'avoir fait prendre les premières cuillerées de ce bon remède, elle en constata les merveilleux effets. Je reprenais peu de manger, les douleurs avaient complètement cessé, mes traits se recouvrirent de gaieté et le fraîcheur d'un enfant bien portant. Et dire que la Vierge apparaissait à Bernadette, j'ai été délivré de la dyspepsie ou indigestion chronique et je suis devenu un jeune homme sonde et plein de santé. » Signé : Prat, comptable, 22 Rue de l'Amour par extrait conforme : et je jure vérité. Vu pour légalisation : Jacob, adjoint au Maire d'Arcis-sur-Aube.

Nous le donnons très sincèrement notre jeune correspondant de ses guérisons. Les sentiments de reconnaissance qu'il exprime dans sa lettre sont à l'usage de l'observation aussi profonde qu'au moment où il a vu sa route large et ouverte le route de la vie qui lui semblait à jamais fermée.

Les Intérêts généraux de la Corse

Les membres de la Fédération de défense des intérêts généraux de la Corse ont tenu leur séance ordinaire à la Bourse du Travail, hier matin à 10 heures.

Après avoir pris certaines résolutions relatives à la réunion générale de la colonie Corse qui aura lieu au casino le dimanche 21 décembre courant, à 9 heures du matin, les membres de la Fédération ont nommé président d'honneur de leur comité, Me Denori, l'éminent avocat du barreau de Paris.

La Fédération a invité Me Denori à la réunion du Casino et elle espère pouvoir être honorée de sa visite si des raisons de force majeure ne le retiennent pas à Paris.

M. J.-B. Quilici, armateur à Marseille, celui qui a jeté le premier cri de protestation avec beaucoup d'éloquence contre l'ouvrage de Michelet, assistera à cette grande réunion où il prendra la parole.

D'autres orateurs parleront également.

La presse pourra assister à la réunion.

(*République du Var*).

CADEAU

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 20 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9°. à midi, + 12 ± 7 heures du soir + 10°. Maxima, + 12 Minima, + 5 6

Baromètre. — 7 heures du matin, 766 mm. midi, 66 mm. 4 heures du soir 745 mm.

Vent. — sur le matinée, calme.

Dans l'après-midi, O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Nos courriers

Le *Pélion* étant arrivé à Ajaccio après le départ du second train, les dépêches du continent n'arriveront à Bastia que ce matin à 10 heures et demie, et la distribution ne commencera qu'après midi.

∴

A l'arrivée

Le chevalier professeur docteur Frédéric Lombard, médecin chirurgien primaires de la Maison royale de Pise et des Hôpitaux royaux de Pise, membre de plusieurs sociétés scientifiques, accompagné de son orthopédiste, César Nardi, de Pise, est de passage à Bastia pour quelques jours seulement, Hôtel de France.

Les personnes indigentes seront reçues le mercredi.

∴

Tabacs et Poudres

M. Baldi Jean-Baptiste a été nommé débitant de tabacs et poudres de la régie, rue de l'Ogère, 31, en remplacement de M. Figli Joseph, démissionnaire.

∴

Maladies de gorge

Vichy-St-Hamerme (Saône-et-Loire), le 11 mars 1901. Votre Baume Victor remplace avantageusement la teinture d'iode en ce qu'il ne jaunit pas la peau. Lorsque je souffre de la gorge, c'est le seul traitement que j'emploie, et j'en éprouve tout de suite du soulagement. SORGUES, instituteur (Sig. ség).

∴

Attelage disparu

Les soussignés protestent sur la place de l'hôtel-de-ville pour retrouver l'attelage disparu ont été infructueux : ce n'est pas là qu'il s'est embourbé au point de ne pas laisser de trace à fleur d'eau de ce marécage qui a fait la joie des enfants du quartier pendant plus de huit jours. Puisque l'attelage en question ne se trouvait pas sous les bonnes de la place de l'hôtel-de ville il faut le rechercher au fond de la rue de l'Opéra.

∴

Absinthe Cusenier

L'ORTOLÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

∴

Mouvement de la population

Voici quel a été le mouvement de la population pendant le mois de août 1902 :

Naissances, 42, dont 2 illégitimes, 20 garçons, 22 filles.

Mariages, 17 ; divorces, 0.

Morts nés, 2.

Décès, 30, qui se divisent ainsi :

Entérite, 6 ; méningite simple, 4 ; fièvre typhoïde, 1 ; tuberculose, 1 ; maladies du cœur, 1 ; mort violente, 1 ; affections de l'appareil respiratoire, 1 ; autres maladies, 24.

∴

Les carrières féminines

Elles sont aujourd'hui très nombreuses, mais combien de femmes ne les connaissent pas ou ignorent la marche à suivre pour y entrer.

La Mode Illustrée, 56, rue Jacob, fait donc œuvre utile en publiant une série d'articles très documentés dus à la plume de Paul Mirande, l'économiste de la *Revue des deux Mondes*, de la *Revue Bleue* etc. Nous engageons toutes les femmes à les lire et à faire lire autour d'elles : Paul Mirande par sa haute situation, y donne des renseignements absolument inédits et pratiques.

∴

Le temps en 1903

Le fameux docteur Falb, connu par ses prédictions météorologiques, ne se décourage point et, comme en France M. Caprè, il continue à prophétiser. Seulement, lui, il nous prédit le temps pour les six premiers mois de 1903. Le mois de janvier débutera par un temps sec ; il y aura ensuite quelques pluies et finalement de la neige. Février sera sec, presque sans neige. Au mois de mars, il neigera beaucoup ; dans la dernière huitaine, il y aura une température très élevée et par conséquent dégel général. Avril sera pluvieux et mai amènera des pluies torrentielles et des inondations. Juin sera d'abord sec, mais dans la deuxième quinzaine, les orages seront très fréquents.

M. Falb désigne comme journées critiques principales : le 13 janvier, le 12 février, le 29 mars, le 12 avril, le 20 mai, et le 25 juin.

1903, en tous cas, ne verra pas la fin du monde M. Falb l'avait prédite lorsqu'il débuta dans sa carrière de prophète, mais il y a renoncé, paraît-il.

∴

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.

∴

Nourrice

On demande une bonne nourrice ; s'adresser au bureau du journal.

∴

Pharmacie Teillet

Véritable élixir de foies de morue garanties pures Lorsque cet hépatique médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un déparatif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10

∴

Cabinet médical

Le docteur Heuerti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

On GUÉRIT vite et bien toutes les maladies secrètes, toutes celles de la peau, des 2 sexes, par les *Biscuits Dépuratifs* du Dr OLIVIER de Paris. SEULS approuvés, autorisés offert. Voir d'une récompense de 54.000 fr. Jugés, composés aux témoignages authentiques, aux garanties uniques de toute confiance, 50 ans de succès constants. 1,2 b., de 12 bisc. 5 fr. Rem. 25 0/0 aux mlit. et marins. Brochr de 80 p. avec 2 bisc. gratis (t timb.) Consult. de 1 à 5 h. et par lettres. R., Rivoli, 167.

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES
DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Assortiment de pièces froides. — Nougats. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Perigord
CÉDRATS CONFITS
Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.
Emballage soigné et gratuit.
A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

A LA TOUR EIFFEL
VVe G. VUILLERMET

Bourse de Paris

	19 déc.	20 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99 50	99.15
— 3 p. 0/0 amortis.	99 50	99.50
3 0/0 nouveau	99 50	

Dépêches de la Nuit

SERVICE TÉLÉPHONIQUE SPÉCIAL DE LA CORSE

Nouvelles Maritimes

Défense mobile

M. l'ensaigne de vaisseau Semichon embarquera comme second sur le torpilleur 97, de la défense mobile de la Corse, en remplacement de M. l'enseigne de vaisseau Duponet, en congé de convalescence.

L'Arrestation DES HUMBERT par la police espagnole

Notre ambassadeur à Madrid a télégraphié dans la nuit de vendredi à samedi à M Delcassé, ministre des affaires étrangères, que la famille Humbert venait d'être arrêtée par la police espagnole.

Une bonne piste

On télégraphie de Madrid :

De nombreux agents de la sûreté espagnole avaient été chargés depuis longtemps de rechercher les Humbert, car le gouvernement savait d'une manière positive, que les membres de cette famille se trouvaient en Espagne, où ils s'étaient refugiés dans l'espoir de pouvoir passer en Amérique.

La vraie piste

La ville de Madrid était particulièrement battue, depuis quelques jours, par la police espagnole qui était convaincue que les Humbert se trouvaient dans la capitale.

Aussi les agents espagnols ne reculèrent-ils devant aucun sacrifice, devant aucune fatigue pour arriver à découvrir la retraite des Humbert.

L'arrestation

Enfin, après les plus louables efforts, la police Espagnole finit par découvrir la demeure des Humbert, et, dans la nuit de vendredi à samedi, elle était réunie au grand complet devant une maison assez modeste de la rue Ferrez pour procéder à l'arrestation des membres de cette famille qui, depuis près d'un an, étaient activement recherchés par la police de l'Europe entière.

L'inspecteur de police espagnole se présenta dans cette maison, et mit les Humbert et les Daurignac en état d'arrestation.

Les coupables essayèrent de fuir par la fenêtre, mais les dispositions nécessaires avaient été prises ; la gendarmerie gardait toutes les issues.

A l'ambassade de France

Des voitures attendaient à la porte. Les prisonniers y montèrent sous bonne escorte, et furent conduit à l'ambassade de France.

L'ambassadeur de France s'empressa d'accomplir les formalités d'usage ; après avoir établi l'identité des membres de la famille Humbert, il leur a fait subir un court interrogatoire.

Les Humbert déclarèrent qu'ils étaient victimes d'une grande infamie, et protestèrent des menaces contre de nombreuses personnalités parisiennes.

Les Humbert ont, en outre, déclaré qu'ils se trouvaient en Espagne depuis le 9 mai.

A la maison d'arrêt

Les formalités remplies à l'ambassade, les prisonniers ont été écroués à la maison d'arrêt.

Les femmes et les hommes ont été mis dans des cellules séparées.

L'extradition

Les formalités de l'extradition ont été accomplies aujourd'hui.

Perquisitions

Les agents de la sûreté ont fait une longue perquisition dans la maison.

Dans les perquisitions qui ont été faites, on a trouvé une grande quantité de bijoux, et une somme de 2.265 francs.

La police croit que les Humbert ont jeté dans les cabinets d'aisances une volumineuse correspondance.

La retraite des Humbert

Les Humbert ont déclaré qu'ils avaient tenté plusieurs fois de quitter Madrid, mais ils se voyaient tellement surveillés, qu'ils n'osaient même plus sortir. Ils vivaient dans des transes continuelles et n'étaient guère rassurés, lorsqu'ils lisaient dans les journaux qu'on les croyait en Amérique, en Grèce, en Angleterre, parce qu'ils s'apercevaient de quelle manière ils étaient serrés en Espagne.

Ils changeaient souvent de logement, pour dépister la police, mais ils ne tardaient pas à constater que leur nouvelle demeure était rapidement connue.

Félicitations du roi

Le préfet de la police à Madrid a porté immédiatement au roi la nouvelle de cette importante arrestation.

Le roi l'a chargé de transmettre ses félicitations au service de la police.

Les volés ! ! !

Romain Daurignac a fait la déclaration suivante à un journaliste espagnol :

« C'est nous qui sommes les volés. Si on nous envoie en France, nous parlerons avec franchise, en faveur de notre innocence. »

Mlle Thérèse Humbert désire arriver promptement à Paris, afin de dénoncer les auteurs de ses malheurs, particulièrement M. l'avocat Cattani.

M. Emile Daurignac prétend que sa culpabilité est insignifiante ; il reconnaît qu'il a eu tort de s'être laissé entraîner.

La police espagnole

Le correspondant du *Temps* à Madrid télégraphie que les Humbert sortaient peu, et ne recevaient pas de visites.

Les agents de la police espagnole les filaient depuis près de cinq mois mais ils avaient soin de changer souvent de domicile. Ils prenaient des précautions surprenantes pour déjouer la police, et, en effet, ils ont réussi plusieurs fois à faire perdre leurs traces. Cependant la police espagnole était sûre d'un fait, c'est que la famille Humbert n'avait pas quitté Madrid, car la sortie de la ville, était très rigoureusement surveillée.

La famille Humbert-Daurignac

Mlle Eve Humbert, au moment de son arrestation, a été prise d'une violente attaque de nerfs.

Mlle Eve Humbert ne cesse pas de pleurer.

Mlle Thérèse Humbert, dont les traits sont contractés, est secouée à chaque instant par un tremblement nerveux.

M. Frédéric Humbert est sombre et abattu.

Les autres membres des deux familles montrent plus d'énergie, mais ils sont quand même passablement abattus.

La maladie de Mlle Eve Humbert

Le correspondant du *Temps* à Madrid télégraphie que Mme Humbert a déclaré que sa fille Eve était atteinte d'une grave affection du cœur.

Le retour à Paris

Le *Petit Temps* annonce que, très probablement, la famille Humbert sera remise mardi soir aux autorités françaises.

***

Le garde des sceaux a déclaré que les formalités de l'extradition seront vite accomplies.

M. Vallé a fait partir dans la soirée les agents qui devaient s'entendre avec les autorités espagnoles.

A ROUEN

Autre arrestation

Le mari de la femme de confiance de Mme Humbert, M. Alexandre Parayre, a été arrêté aujourd'hui, à Rouen.

Des perquisitions ont été faites à son domicile.

A PARIS

La nouvelle a été connue à Paris par les éditions supplémentaires des journaux du matin que l'on s'arrachait.

La foule s'amassait sur les boulevards, commesi un événement extraordinaire était arrivé, la circulation a été très assurée par les gardiens de la paix.

Dans la rue Drouot et la rue Montmartre, la circulation est impossible aux abords des bureaux des journaux qui continuent à publier de nouvelles éditions.

AU VÉNÉZUÉLA

L'intervention de la France

Le gouvernement français a fait savoir aux gouvernement anglais et allemand quel était l'état des revendications de la France sur le Vénézuéla.

Les deux gouvernements ont fait répondre que pleine satisfaction serait donnée à la France et que l'arrangement qui interviendra avec le Vénézuéla reconnaîtra la priorité de ses droits.

État Civil

Décès.

Pierre Ruffo-Bastianesi, 42 ans, de Bastia.

Augustine Rose, 4 mois, de Bastia.

HOTEL D'EUROPE
A. Colombani
A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Colombani, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de foie gras, Huîtres, Cannelloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Pâtisserie
RÉVEILLON

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
La Maison de Bijouterie
DANESI
boulevard Paoli, 16, Bastia
vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*
ÉTRENNES
Bagues, Broches, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses en argent — Réveils et Pendules.

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Am Pompes Funèbres Paris, à Mr bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag. S'adresser Maillard, rue Laffitte, 48.

ESSAYEZ ★ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARBON, DUVERGER, CAMIER
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PÉTROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
5 mises hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Sinata, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2

AVIS
M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement Boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Professeur L. M., Docteur STARK, 1 Boulevard Jean-Jaurès, Lyon, reçoit spécialement en ce mois aux Bruyères, Hôpital, aux envoyages formels.

A céder
GRANDE VACHERIE
située dans la banlieu de Paris ; dix minutes des fortifications ; 24 belles vaches, trois équipages, vente garantie de 320 litres de lait par jour, prix moyen 0 fr. 40 le litre. Loyer 1.500 fr. Prix 28.000 francs avec tout le matériel et la clientèle. Bénéfice annuel 14.000 francs. On ferait échange ou bonne contre propriété.

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très renommé de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115* degrés de pureté existante.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas nous plaindre si nous sortons victorieux de la lutte contre la Nôtre, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
La consommateur soucieux de son intérêt ne peut être indifférent au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'entendre le *Leonardo* qui doit suivre incessamment le S. W. York avec *18 500 mètres* de la *Columbia Oil Co* avec *115 degrés* le tout sur le débarcadère, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité ci-dessus.
Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail au prix de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'arrivé*.
DAMIANI et VINCENTELLI
Prix, en 45 litres : 10 fr.

TONNEAUX
Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylene
Un mécanicien est attaché à la maison

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candelabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur factures
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

Le COURRIER de la PRESSE
Publie le Nom A. GALLOIS, Rédacteur
24, Boulevard Beaumarchais, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne toucherait que 4 sous par semaine est assuré de toucher presque trois fois ses versements. — Notice et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 36, rue Boudin, Paris.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS ? AVEZ-VOUS DES PELLICULES ? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS ? ILS LE FERONT.
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait repousser les Cheveux naissants. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux médicinal. Remplace toujours. Vente journalière considérable.
Exigez que les flacons portent le nom Royal Windsor. En vente chez les Parfumeurs et Coiffeurs en France et dans l'Etranger.
ENTREPOT : 25, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande de Prospectus contenant détails et attestations

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CASANOVA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-la-Largue du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques et ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tuyaux. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ressorts d'ameublement.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1850, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

27e ANNÉE — LUNDI 22 et MARDI 23 DÉCEMBRE 1902 — N° 325

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	12 m.	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne reçoit pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00617

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Sainte Victoire.
SOLEIL : (heure astronomique)
Lever, 7 h. 01 m. — Coucher, 3 h. 58 s.
Lune : Nouv., le 29 — Premier quart, le 5
FÊTE DE DEMAIN : Saint Grégoire.

22 Décembre

MICHELET ET LA CORSE

« Michelet a le génie du cœur .... Tout ce que l'histoire lui montre de noble et de grand l'émeut, le transporte... Il prend parti : Mais c'est pour la vérité, pour la liberté, la fraternité... » Et, de ces sommets, Michelet descend pour se ravaler au rôle de détracteur de tout un pays français, d'un pauvre pays tel que la Corse !

Pourquoi ? Nul ne l'a dit, nul ne le sait. Mais il importe, depuis que l'inexistence de la cause ne peut plus être invoquée contre l'existence du fait, en d'autres termes, depuis qu'il existe des faits sans cause. Voyons donc le fait articulé et le texte à l'appui.

C'est ainsi, il se trouve dans les *Extraits Historiques* de Michelet, par Seignobos, extraits qui ne sont pas imposés, comme on l'a dit, mais qu'ingénient, en effet, sur la liste des ouvrages que les professeurs peuvent mettre entre les mains des élèves de deux des classes des Lycées et Collèges. Le passage que nous allons donner in-extenso, (soit qu'il l'ait révélé à la Corse ayant travaillé et remué) est tiré de l'*Histoire du XIXe Siècle*, tome Ier, *Origine des Bonaparte* et s'applique tout, non point à la Corse actuelle, comme on l'a cru et tel a écrit, mais celle de 1768, on ou dit à celle de 1700, à la Corse génoise.

Seulement, il est clair que certains des traits notés par l'historien ont pu persister : rien de plus naturel, avec le peu que nous avons fait et faisons pour les modifier. Et si ces traits n'étaient pas beaux, est-ce à notre miroir que nous devrions nous en prendre ? Le miroir n'aurait fait que son métier, qui est d'avertir. Mais Michelet ne se borne pas à refléter froidement ce qu'il a vu : c'est un témoin et un juge visiblement bienveillant pour la Corse, sinon pour les Bonaparte. Et de ceux-ci mêmes, que dit-il qu'il n'ait vu ou cru voir dans le buste et les portraits d'après lesquels, à son tour, il trace leur portrait à la plume — ou au burin ? Vous dites qu'il est passionné ? Je crois bien ; mais ni sa passion ni même sa haine, si vous y tenez, ne visent en rien la Corse. Et quant aux Bonaparte, j'imagine qu'on découvrirait sans peine aux sentiments qu'a nourris à leur égard l'homme et le Français qu'était Michelet, d'autres causes que la rancune personnelle, si justifiée que pût être celle-ci, d'ailleurs.

Il resterait à expliquer que *le miel amer qu'on ne trouve qu'en Corse* est un trait emprunté aux élégiaques latins. Orite a parlé du mauvais miel, du miel décrié de Corse, *mel infame*. Et je pourrais rappeler aussi que *prophétesse de malheurs* est, comme le cancer, historiquement vrai ; et que *l'air d'une diseuse de bonne aventure* a dû être suggéré à Michelet par le pressentiment de Rousseau qu'il va rappeler, pressentiment si fort détourné de sa vraie signification par nos compatriotes, soit dit en passant.

Mais laissons parler Michelet :

Je ne connais que deux portraits fidèles de Napoléon. L'un est le petit buste d'Houdon (1800), sauvage, obscur et ténébreux, qui semble une sinistre énigme. L'autre est un tableau qui le représente au pied dans son cabinet (1810?) C'est une œuvre de David qui, dit-on, y mit deux ans, et s'y montra consciencieux, courageux sans doute de plaire, ne soupçonnant qu'à la vérité l'illusoire que le graveur (Grignon) n'a pas osé le suivre en certains détails, où la vérité contrariait la tradition. David l'a fait comme il fut toujours sous elle ni sourcils ; peu de cheveux, d'un châtain doureux qui, dans sa jeunesse, paraissaient noirs, à force de pommade. Les yeux gris, comme une vitre de verre où l'on ne voit rien. Enfin une impersonnalité complète, obscure, et qui semble fantasmagorique.

Il est gras, et cependant on distingue le trait qu'il eut en naissant, et qu'il tenait de sa mère, les pommettes des joues très saillantes, comme ont les Corses et les Sardes. Il dit lui-même qu'en tout il lui ressemblait, et tenait tout d'elle. Dans sa jeunesse, il en était l'image amaigrie, rétrécie. Si l'on met celle de sa mère à côté, il en semble une contrefaçon desséchée, comme si la maladie héréditaire de la famille, le cancer de l'estomac, l'eût déjà rongé au dedans.

Au contraire, madame Letitia, dans ses portraits italiens, comme celui que j'ai sous les yeux, est une beauté grandiose. Elle est d'un tragique mystérieux, indéfinissable. On n'en peut détacher ses yeux. La bouche est délaigneuse, hutineuse, toute pleine du miel amer que l'on se trouve qu'en Corse. Les yeux noirs et fixes, tout grands ouverts, n'en sont pas moins énigmatiques. S'ils regardent, c'est en dedans, leur rêve en leur passion. Cela lui donne l'air bizarre d'une diseuse de bonne aventure, ou d'une sibylle mauresque, descendue des Carthaginois ou Sarrasins, dont les tombes se trouvent près d'Ajaccio, et dont la postérité existe dans le Niolo. Elle a l'air sombre d'une prophétesse de malheurs, ou de ces *exécratrices* qui suivent les enterrements, non pas avec des pleurs, mais plutôt avec des accès de vengeance.

La *vendetta* est la religion du pays, sa grande pensée. C'est d'une originalité unique, qu'il existe un peuple qui ait mis là son âme, qui n'ait d'autre poésie que la mort. Dans les recueils de Fée et de Tommaseo, on peut voir ces chants de pleureuses, moins lugubres que menaçants, et qui le plus souvent dénoncent la vengeance, vengeance implacable, éternelle. Les femmes sont les gardiennes fidèles de cette pensée qu'on cultive comme un trésor de famille. Elles savent les vêtements sanglants de l'assassiné. Souvent l'homme s'en va, fait un désert, couche sous une pierre, pour saisir l'occasion. L'attrait de cette chasse à l'homme, d'une vie de surprises et d'embûches, est tel que la Corse ne peut s'en guérir.

Du reste, si les Corses sont inaccessibles, la faute en est surtout à la nature, aux gorges profondes qui divisent leurs montagnes neigeuses sans communication pendant une partie de l'année. Elevez-vous au centre, au Monte-Rotondo, vous voyez un théâtre immense où les cimes montagnes forment autour des chaînes circulaires, unies entre elles par des branches transversales qui constituent un réseau continu. Les cours d'eau sont ailleurs des communications, et ici des obstacles, roulant, en été même, par la fonte des neiges, de sauvages torrents. Ce n'est pas l'eau qui manque, mais la terre, qu'ils ont souvent emportée. Beaucoup de montagnes sont absolument chauves. Ajoutez à cela des vents terribles, qui, comme sur le Rhône, troublent souvent l'esprit.

Le Corse cultive peu. Retiré aux hauteurs sous son châtaignier, il vit solitaire, et, s'il pouvait, vivrait caché. La campagne, le jour, semble déserte. Le soir, les hauteurs s'illuminent, et l'on voit les villages peu accessibles qui surplombent. Vifs feux d'oiseaux de nuit. Des incendies fortuits mettent le feu à leurs bois résineux. Ainsi alternent les ravages de la flamme et des torrents sur cette terre souvent dévastée.

Le Corse est un être nocturne. Les voyageurs sont souvent frappés, comme M. Fée et autres, de voir leurs guides s'éveiller, se lever à minuit.

Toute l'histoire du pays est une nuit extrêmement éclairs, d'assassinats et de faits héroïques. Les peuples mercantiles, Carthaginois, Génois, qui l'ont cruellement torturé, arrachant ses vignes, ses oliviers, lui défendant le commerce, l'ont maintenu à un état qui fait horreur et admiration. Cette barbarie, loin de diminuer, augmenta dans les temps modernes, lorsque la grande Gênes n'est plus son empire maritime d'Orient, fut refoulée sur elle-même et sur la nudité de ses montagnes chauves. Sa misère retomba sur la Corse plus maigre. Ce fut l'histoire d'Ugolin, l'infernal supplice où ce damné use ses dents sur un crâne. La Corse ne sonnait rien, sauf un fruit atroce, la vengeance et l'assassinat. Les juges étiques et ruinés qu'on envoyait en Corse apprirent à exploiter ce fruit, vendant l'impunité, autorisant le crime.

Ainsi, quand toute l'Europe s'adoucissait, la Corse, aigrie reculait dans les âges et se faisait barbare. Ses maîtres, les Génois, habitués aux guerres turques, l'obligèrent par le désespoir d'égaler l'héroïsme des Klephtes, au même, remontant plus haut, de nous représenter l'histoire terrible des juges d'Israël, des vengeurs du peuple de Dieu. Rien n'y ressemble plus que l'histoire de Sampiero et d'autres défenseurs de la liberté corse.

Pour tout lecteur de bonne foi, ces lignes ne prêteront sans doute à aucune équivoque. Il en existe d'ailleurs d'autres encore plus significatives à citer. Dans cette même *Origine des Bonaparte* Michelet fait de nos pères et de Paoli ce touchant éloge : « La preuve que ce peuple valait mieux que ses actes, c'est qu'il sentit ce doux génie. » (page 342). Deux pages plus bas il compare Paoli à Washington.

Mais il y a mieux pour montrer l'estime et l'affection que Michelet avait pour notre pays. Dans *Notre France*, tableaux tirés de son Histoire de France, à la page 141, et dans *France et Français*, livre de lectures pour les écoles primaires, 3e édition, chez A. Colin, page 20, se trouve le passage suivant sur lequel se trouvera complétée, au point de vue corse, la justification du plus illustre des universitaires, avec Louis Pasteur :

« En ce pays de lumière, (la Provence) où l'on peut voir parfois en mer à vingt et trente lieues, si ce n'est davantage, si vous montez sur les épaules de l'un de ces bons géants, (Condom et Pharon, les deux monts qui gardent la rade de Toulon), peut-être verrez vous au loin, flottante comme une vague apparition, notre petite patrie d'adoption, la Corse. Africaine comme elle, dans les luttes, parfois terribles, qu'elle engagea, jadis, pour la défense de ses libertés, elle n'appela jamais à son secours les Italiens, mais toujours la France, sous Charles VI, Henri II, Louis XV. Petite île, grand peuple à ses moments, qui fut toujours chère par le cœur. »

F. DE C.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 23 déc. à 2 h. 1/2

1. Richard Wallace, Sellénick.
2. Jérusalem, Verdi.
3. Bouquet de Valse, Rosé.
4. La coupe du Roi de Tulé, Diaz.
5. Schottisch des Israël, Strauss.

Le Chef de Musique, C. MICHELI.

CHRONIQUE DES CONSEILS

22 décembre 1503. — Décret de la sérénissime République de Gênes, puissant de l'œil et de la confiscation des biens, les Corses qui accepteraient de l'argent pour servir un prince étranger, ainsi que ceux qui leur en offriraient. La peine était appliquée alors même que le délit n'avait eu ni exécution ni suite.

Les seigneurs qui n'auraient pas empêché leurs vassaux de s'embarquer pour aller servir hors de l'île, encourraient les mêmes peines que ceux-ci.

23 décembre 1823. — M. Tropling est nommé avocat général près la cour ro-

---

107 FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

SALLENAUVE
A MADAME DE L'ENTORADE

Alors, je calfeutrai la porte et les fenêtres et, ayant mis grand charbon dans un brasero, je l'allumai. J'eus bien mal à ma tête et ne sus rien ensuite que le lendemain, soignée par Isefroisse, qui avait senti le charbon et enfoncé la porte, mais lui était mort auparavant.

— Et la justice ?

— La justice a su tout : de plus, qu'il voulait me vendre à un Anglais ; pourquoi chez vous il avait voulu m'avilir, parce qu'alors j'eusse moins résisté. La justice me dit d'aller, que c'était bien : je me suis confessée et j'ai l'absolution.

— Mais, cara mia, que voulez-vous faire en France ? je ne suis pas riche comme un Anglais.

Un sourire de dédain passa sur le beau visage de l'Italienne.

— Je ne vous coûterai pas, me dit elle bien au contraire, je vous économiserai beaucoup.

— Et de quelle façon ?

— Je puis être modèle pour vos statues si je le veux bien, moi. Benedetto disait que je suis très bien faite, de plus, savante ménagère ; si Benedetto voulait, nous faisions une bonne maison, perché, j'ai aussi du talent.

Et, courant décrocher une guitare que j'avais dans un coin de mon atelier, elle se mit à chanter un air de bravoure en s'accompagnant avec une rare énergie.

— En France, reprit-elle quand elle eut fini, je prends des leçons et monte sur le théâtre, où je réussis bien ; c'était l'idée de Benedetto.

Mais pourquoi ne pas vous faire actrice en Italie ?

— Depuis Benedetto mort, je me cache : l'Anglais veut m'enlever. Je suis décidée pour aller en France ; vous voyez. J'ai appris le français ; si je reste je vais dans le Tibre.

En abandonnant à lui-même un pareil caractère, plus terrible que séduisant, M. de l'Estorade en conviendra, je craignais de devenir la cause de quelque malheur, je consentis donc à ce que la signora Luigia m'accompagnât à Paris. Elle tint, en effet, ma maison avec une intelligence et une économie rares ; elle même m'a offert de poser pour la Pandore, et vous me croirez, madame, quand je vous dirai que le cadavre de Benedetto n'a pas cessé d'être entre sa femme et moi pendant cette dangereuse épreuve.

J'ai donné à ma gouvernante un maître de chant, et elle est aujourd'hui en mesure de débuter. Malgré ses projets de théâtre, pieuse comme toutes les Italiennes, elle s'est agrégée à Saint-Sulpice, ma paroisse, à la confrérie de la Vierge, et pendant le mois de Marie, commencé il y a quelques jours, la louange de chaises compte sur sa belle voix pour faire des recettes. Elle est assidue à tous les offices, se confesse et communie fréquemment, et son confesseur, vieux prêtre respectable, vint dernièrement me parler pour obtenir de moi qu'elle ne posât plus pour mes statues, disant que jamais elle n'avait voulu l'écouter sur ce chapitre où elle se croyait engagée d'honneur avec moi.

J'ai d'autant plus facilement cédé aux instances de ce digne ecclésiastique, que mon intention, si je suis nommé, comme cela devient très-probable, est de me séparer de cette femme ; dans la situation où vous où je me trouverais, elle serait l'objet de commentaires aussi fâcheux pour sa réputation et son avenir que pour ma propre considération.

Je dois m'attendre de sa part à quelque résistance, car elle paraît avoir pris pour moi un véritable attachement, dont elle m'a donné la preuve lors de ma blessure à la suite de ce duel. Rien ne put l'empêcher de passer toutes les nuits à me veiller, et le médecin disait que, même parmi les sœurs de son hôpital, il n'avait jamais rencontré une infirmière plus entendue et d'une charité plus ardente.

J'ai causé avec Marie-Gaston de la difficulté que je prévois pour une séparation. Cette difficulté, il la craint plus que moi, dit-il. Jusqu'ici, pour la pauvre femme, Paris a été ma maison, et l'idée d'être jetée seule dans ce gouffre, qu'elle n'a pas même entrevu, est de nature à l'épouvanter beaucoup. Une idée à ce sujet est venue à Marie-Gaston : il ne croit pas que l'intervention du confesseur puisse être utile ; il dit que la pénitence se cabrera contre ce sacre, qu'on elle se croira imposé par un rigorisme dévot ; dans une question où il avait bien plus le droit de parler haut et ferme le saint homme avait compromis son autorité, elle n'avait consenti à en tenir compte qu'à la condition d'être délié par moi de son singulier engagement d'honneur, comme elle l'appelait.

La pensée de Marie-Gaston est que l'intervention et les conseils d'une personne de un sexe, ayant une haute renommée de vertus et de lumières, pourrait être dans ce cas bien plus efficace, et il prétend que je connais une personne de ce portrait, qui, à notre prière à tous deux, consentirait à se charger de cette délicate négociation.

Mais, madame, je vous le demande, où est l'apparence d'une réalisation pour cette Vierge ? La personne à laquelle Marie-Gaston fait allusion n'est pour moi qu'une connaissance d'hier, et à peine pour un vieil ami peut-il en un assez pareil. Je sais bien que vous me faites l'honneur de me dire, il y a quelque temps, que certaines relations mûrissent vite.

(A suivre).

CHARCUTERIE CONTINENTALE
Cours Sébastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

yale de Bastia ; en 1819, il avait été nommé procureur du Roi à Sartène, en remplacement d'Abbatucci.

L'éminent jurisconsulte épousa pendant son séjour à Bastia une de nos compatriotes, Mlle Lota ; à ce titre, il était notre concitoyen.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Lucciardi, vérificateur des poids et mesures, à Bonneville, passe à Villefranche sur Saône.

— M. Antonetti Raphaël, sous-chef de bureau de 2e classe des secrétariats généraux des colonies, est nommé sous-chef de bureau de 1re classe.

— MM. Sialelli et Guerini sont nommés dans le personnel de garde et de surveillance des établissements pénitentiaires.

— M. Muranciole, répétiteur au lycée de Toulon, est appelé aux mêmes fonctions au lycée de Marseille.

Bulletin Financier

Paris, le 17 décembre 1902.

Hésitant et un peu lourd au début, le marché se relève rapidement et finit en hausse marquée dans la plupart des compartiments. La Rente Fran çai e 3 0/0 a été très bien tenue, elle s'avance à 98.80.

Les Fonds Etrangers sont en reprise à peu près générale, l'Extérieure à 87.37, le Turc unifié à 75.15 ; la Rente Hongroise Unifiée à 4/0 poursuit son mouvement ascensionnel, gagnant encore plus d'un point à 74.50.

Les Et-blissements de Crédit sont très fermes. Le Crédit Lyonnais est en nouvelle avance à 1.085, le Crédit Foncier reprend à 750 avec que le Comptoir National d'Escompte a fait, la Société Générale est demandée à 620.

Le compartiment industriel, le Rio est à 1.812 ; le Suez se retrouve à 3.910. Les valeurs minières restent pourtant sur mouvement de relèvement. Les mines d'Or sont calmes.

Chronique Française comme.

Nos Exportations

du 6 novembre :

Ajaccio, 2 novembre, brick goélette « Rose-Laurence », avec 180 tonneaux charbon à ordre. — 3 novembre, brick goélette « Christophe », avec 140 tx charbon à ordre.

Bonifacio, 4 novembre, Ajaccio, 5 nov., vapeur « Ville de Bastia », avec 210 tx marchandises, 125 passagers dont 25 militaires.

Calvi, 5 novembre, Ile-Rousse, vapeur « Bocognano », avec 15 tx marchandises, 37 passagers dont 2 militaires.

du 7 novembre :

Bastia, 6 novembre, vapeur « Cyrnos », avec 2 0 tx marchandises, 198 passagers, dont 14 militaires

Détail de la cargaison de la « Ville de Bastia ». Chargé à Bonifacio : J. Goutte 3 s. chiffons 1 c. vx métaux ; Quilici 32 b. liège ; P. André 10 b. bouchons ; Fraissinet 76 dito ; Orsini 1 fût absinthe ; à ordre 16 b. liège ; Darza 9 corb. lang.

Chargé à Propriano : Orsini 40 b. chouchous ; A. Billes 69 dito ; Pietri 144 c. charbon ; Lestrade 100 dito ; F. Lori 90 dito ; Fil et Cie 4 b. châtaignes, 1 fût huile d'olives, 1 s. châtaignes, 1 fût vin, 1 b. huile, 7 colis vieille ferraille. Pour Toulon, 65 b. châtaignes.

Chargé à Ajaccio : A. Barthélemy 50 b. chouchous ; Romain 12 b. châtaignes ; Gilbert 79 dito ; Allemand 40 dito, 20 s. dito ; Charpentier 21 b. dito ; Allemand 94 dito ; Chessa 20 dito ; Golde 16 dito ; Mme Payerne 32 dito ; Mme Lora 1 dito ; Jougland 37 dito ; Allemand 26 dito ; Delorme 20 dito ; Pietri et Cie 87 dito ; Pignol 25 dito ; Charpentier 21 dito ; à ordre 53 corb. gilsier ; Spinosi 8 b. châtaignes, 1 sac dito ; Fraissinet 13 b. dito ; Ch. Prunier 45.000 k. billots pin. — Total des balles de châtaignes : 528.

Détail de la cargaison du « Bocognano ». Chargé à Calvi : Constant 6 meules ; Fraissinet 1 cheval ; Cayol 19 corb. lang. goustre.

Chargé à Ile Rousse : Delorme 34 s. citrons, 35 dito ; Morat 14 plat noyer ; à ordre 20 b. peaux, 9 b. liquie, 3 c. cire, 1 b. arachides ; Caillol 7 c. citrons ; Fil et Cie 1 bord vin ; à ordre 3 c. fromage.

Détail de la cargaison du vap. « Cyrnos ». Chargé à Bastia : Delorme 25 b. châtaignes ; Pandolfi 9 dito ; Parsi 1 dito ; à ordre 13 b. peaux ; Bessière et M. 12 s. avoine ; Charpentier h. châtaignes ; J. Goutte 30 s. oignons, 1 s. poils, 7 s. vx drap ; Prancentini 19 b. farine châtaignes ; Omer Decugis 15 dito ; Paoletti 15 dito ; Ch. Prunier 33.000 k. roudins pin ; Ancey 9 s. suif ; Fil et Cie 27 c. vin ; Agostini 6 s. amandes ; L. Charpentier 9 b. châtaignes ; O. Decugis 30 dito, 35 dito ; Ch. Morelli 33 dito ; J. Robert 19 dito ; Fil et Cie 41 tuyaux fonte, 1 pag. ferronnerie ; Ch. Rolland 3 f. fonte, 1 pag. ferronnerie ; Ch. Rolland 3 f. acide gallique ; Lamé et A. 76 b. châtaignes ; Fraissinet 32 dito, 2 balles soie greige, 1 s. cadrats frais ; Roy 74 balles soie greige, 1 s. cadrats frais ; Roy 74 balles soie greige, 1 s. cadrats frais ; Caillol 8 corb. b. châtaignes ; Delorme 12 dito ; Caillol 8 corb. poissons ; Ponchin 21 dito ; Jougland 13 b. châtaignes, 1 f. citrons ; Bras 14 b. châtaignes, 1 fût légumes ; Teissier 51 b. châtaignes ; Fabre 12 dito ; Moretti 64 dito ; Charpentier 13 dito ; à ordre 10 dito ; Charpentier 27 dito ; à ordre 10 dito ; Charpentier 14 dito ; Orsini 22 dito ; Charpentier 14 dito ; Decugis 16 dito ; Camogli 16 dito ; Paoletti 44 dito ; J. Fabre 40 dito ; Charpentier 3 pan. charcuterie. — Total : 740 balles de châtaignes, et 40 balles farine de châtaignes.

SAVON DU CONGO

Hors concours 1900 produit hygiénique

Nouvelles Militaires

M. Vaglimacci-Stephanopoli, lieutenant trésorier de gendarmerie à Angers, est nommé adjoint au trésorier de la 9e légion, à Tours.

— M. Marietti, lieutenant trésorier de gendarmerie à Carcassonne, est nommé adjoint au trésorier de la 16e légion bis, à Perpignan.

— M. Salustini, sergent surveillant au pénitencier militaire d'Ain-el-Hadjar, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Ain el-Hadjar.

— Le gendarme Poggi est promu brigadier à Grénoble.

Baccalauréat

L'Officiel publie un décret fixant les conditions d'âge et les droits à percevoir à partir du 1er janvier prochain des aspirants aux divers baccalauréats de l'enseignement secondaire classique et de l'enseignement secondaire moderne.

Les conditions d'âg (16 ans) restent les mêmes. Les droits à percevoir par le Trésor pour le baccalauréat de l'enseignement secondaire moderne et de l'enseignement secondaire classique sont fixés comme suit : 1re partie, 45 fr. ; 2e partie, 85 fr. ; soit en tout trente francs.

Le candidat admis à l'une des séries de la 2e partie du baccalauréat de l'enseignement secondaire classique ou moderne, et qui désire subir les épreuves de l'une des autres séries, est tenu de consigner 45 fr. de droits.

Pauvre Corse !

Le ministère des postes a fait publier dans le Journal Offi iel du 18 décembre la note suivante :

« Les renseignements recueillis par l'administration donnent lieu de penser qu'à partir du mercredi 17 décembre 1902 le service des paquebots poste pourra recommencer à fonctionner dans des conditions normales sur les lignes qui ont leur point d'attache à Marseille. »

Comme suite à cette note on s'est empressé de suspendre le service des dépêches qu'effectuait le *Lérrier*, mais les service de Marseille en Corse n'ont commencé à fonctionner normalement qu'le 19 à 4 heures du soir.

Une Fête au Lycée

Le jeune Guasco Paul, externe de la classe de 9e, ne se doutait certainement pas que son entrée au Lycée devait donner lieu à des réjouissances pour les internes.

Avec lui, le nombre des élèves est exactement de 700, et c'est ce chiffre que l'administration a fêté dignement avec le menu suivant, savamment préparé par le Vatel de l'établissement.

Soupe grasse
Bifteacks aux pommes
Vol au vent à la financière
Mandarines
Gateaux
Champagne

Cette fois, le déjeuner s'est terminé selon la mode du jour : le chemin agne a coulé, ce qu'on n'avait vu, de mémoire d'ancien élève.

M. le Proviseur a bien voulu octroyer ce jour par une demi-sortie et toutes les punitions ont été levées.

Ce que nous avons à noter à ce sujet, c'est l'accroissement périodique et normal des élèves chaque année : au 30 novembre 1900, leur nombre était de 600, pour s'élever à 650, le 15 novembre 1901 et arriver à 700, le 16 décembre 1902.

Ces chiffres se passent de tout commentaire, bien que les causes d'augmentation soient multiples ; mais une grande part en revient au dévouement de tous les membres de MM. les Professeurs et surtout à la sage direction de M. le Proviseur, que secondé si bien M. le Censeur.

Suivant la marche ascendante des élèves, nul doute que l'an prochain, à pareille époque, on ne fête le 75e. Espérons le, la fête qui s'ensuivra n'en sera que meilleure.

Coup de balai

De même que la propreté élémentaire exige que les parquets d'un appartement soient balayés, de même l'hygiène exige que le corps subisse un balayage, cette observation, passée à l'état d'axiome s'applique tout particulièrement aux personnes atteintes de la constipation.

Pour se guérir de la constipation, fût-elle pour ainsi dire invétérée, le seul remède réellement efficace est *La Laxatose, produit végétal*, qu'on trouve au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards à Paris, ou dans toutes pharmacies, à 2 fr. 50 la boîte. C'est une médication inoffensive dont les résultats sont universellement appréciés.

Le nouveau Régiment

On sait que le général de Gallifet, ancien ministre, avait déposé un projet de création d'un nouveau régiment régional destiné à augmenter la garnison de la Corse.

Le projet avait été examiné et adopté par la commission de l'armée et M. Reydo-Loubey avait été chargé de faire le rapport.

Ce député n'ayant point été réélu, et le rapport n'ayant point été déposé, Monsieur Emmanuel Arène, député d'Ajaccio, et Président du Conseil général, fait des démarches très actives en vue de la solution de cette question si anxieusement attendue.

Nous avons tout lieu de croire que grâce à l'énergique intervention de notre éminent député, la Corse entière obtiendra satisfaction.

Et c'est ainsi que Bastia, loin de voir diminuer son effectif, recevra un bataillon de plus, et que le 163e tiendra garnison au delà des monts, pendant que le 156e séjournera à Ajaccio.

Ajaccio aura, tout comme Bastia, son colonel, sa musique et son drapeau...

(Journal de la Corse).

Gazette Departementale

GALERIA. — Le gendarme Pons est promu brigadier à Galeria.

SOLLACARO. — Sur la demande de M. l'Instituteur Pietri, le conseil municipal de Sollacaro a voté la somme nécessaire pour l'achat d'une série de cartes géographiques.

AJACCIO. — M. Giacomoni Noël a été nommé gardien des bureaux de la marine à Ajaccio, en remplacement de M. Vincileguerra Jean, admis à la retraite.

CORTE. — On annonce les fiançailles de M. Toussaint Cecraldi, juge d'instruction à Corte, avec la charmante Mlle Zigliara. Nous présentons aux futurs époux toutes nos félicitations.

BASTELICA. — On lit dans la *République d'Ajaccio* :

Il y a un mois environ, une douloureuse nouvelle apportait le deuil dans le canton de Bastelica. M. Toussaint Folacci, avocat, venait de succomber aux atteintes de la terrible maladie qui le minait depuis quelques mois. Appartenant à une des meilleures familles de l'arrondissement d'Ajaccio, M. Toussaint Folacci, armé par de fortes et brillantes études, avait su par un labeur opiniâtre, une science juridique profonde et une probité irréprochable, s'aguérir, dans la ville de Tonnerre, une situation enviable. Mais surmené par un travail intellectuel incessant auquel sa robuste constitution n'avait pu résister, il était venu se retremper au sol natal, espérant y reconquérir la santé avec le repos. Mais déjà le mal terrible dont il était atteint avait fait trop de progrès et, malgré les soins affectueux dont il était entouré, il succombait au bout de quelques mois de souffrances.

Un service funèbre pour le repos de son âme a été célébré, jeudi dernier, à Bastelica.

La population tout entière y assistait, pour rendre un dernier et pieux hommage à celui qui fut, en même temps qu'un honnête homme et un homme de bien, un des plus dignes enfants de Bastelica.

Nous présentons, en cette douloureuse circonstance, nos plus sincères condoléances à sa famille et particulièrement à son frère, M. François Folacci, maire de Bastelica ; à son neveu, M. Pierre Porri ; et à son cousin, M. Baptiste Folacci, conseiller général.

Marins Corses

UNE TEMPÊTE EN MÉDITERRANÉE

Une traversée qui n'a pas été sans danger est celle que vient d'effectuer le paquebot « Ville de Bône », de la Compagnie Transatlantique, arrivé hier après midi, à 1 heure, de Tunis et Bizerte avec 160 passagers. Ce navire était monté par les marins de l'Etat.

A la hauteur de Saint Pierre de Sardaigne, le vapeur a été surpris par un violent ouragan du Nord Ouest qui l'a du reste accompagné jusqu'à dix milles de Marseille.

Constamment balayé par les lames, de l'avant à l'arrière, pendant vingt-heures, le navire, afin d'éviter de graves avaries et aussi devant l'impossibilité de tenir la mer, se vit contraint de garder l'allure de « cape ».

Au cours de la tempête, les paquets de mer qui sans cesse embarquaient, noyèrent les cabines et salons des troisième et seconde classes. D'autre part, les salles des tuyautages des conduites de vapeur des treuils et du guindeau étaient arrachées et la barre du gouvernail à moitié démolie.

Quelques matelots violemment projetés sur les bastingages, ont reçu des contusions heureusement plus sérieuses. En résumé, le steamer a beaucoup souffert et est arrivé dans notre port avec 32 heures de retard.

Parmi les passagers se trouvait M. le capitaine de vaisseau Aubert, commandant de la marine à Bizerte, qui a été reçu à son débarquement par l'amiral Rouvier et qui s'est fait un devoir avant de quitter le bord de féliciter le commandant Biaggini du sang froid dont il avait fait preuve au cours de cette tempête et des précautions qu'il avait prises pour éviter un danger certain.

(Petit Marseillais).

Elections Consulaires

Les scrutins pour l'élection des membres du tribunal de commerce de Bastia ont donné les résultats suivants :

Bastia. — Votants, 209.

Juges titulaires : MM. Jacques Viale, 206 ; Joseph Casanova, 208.

Juges suppléants : MM. François Ghigiarmini, 208 ; Jacques Gregori, 207.

La réélection de ces quatre magistrats consulaires est assurée.

RHUMATISANTS

GOUTTE X & ARTHRITIQUES

et tous les malades qui souffrent de Douleurs, Névralgies, Gravelle, Lumbago, Coliques hépatiques et néphrétiques, Asthme, Maladies du Foie et des Reins, et qui « veulent être guéris radicalement, » sont intérêts à lire cette lettre une des nombreuses lettres de félicitations qui arrivent journellement à M. Malavaud — et qui atteste l'efficacité du « Traitement du Chartreux ». Elle est écrite sous l'influence de la reconnaissance et du désir de faire le bien.

Chemill-sur-Dême (Indre-et-Loire), le 8 juin 1902.

Monsieur Malavaud,

Je me fais un plaisir, en même temps qu'un devoir, de vous signaler les heureux résultats obtenus par votre Traitement du Chartreux.

Ce n'est pas exagérer de dire que ce remède est merveilleux.

Me trouvant dans l'état de ces mois atteinte de rhumatisme goutteux et le mal allait en augmentant, en dépit de tous les remèdes que nous fîmes, j'eus le songe de vous prendre mon premier traitement, et nous pouvons déjà constater une légère amélioration.

Enfin, enfourd'hui, après trois traitements, il ne reste plus trace de maladie ; la circulation s'est aussi libre qu'auparavant.

Je vous autorise bien volontiers à publier cette lettre, et veuillez etc.

VILLEMAINE, Instituteur.

Le « Traitement du Chartreux » guérit toujours ; il ne peut pas avoir d'insuccès, car il s'attaque à la racine même du mal : il tamise le sang, détruit et expulse l'acide urique qui est le germe de la maladie.

Le « Traitement du Chartreux » est un composé de plantes dépuratives absolument inoffensives ; il s'applique à tous les âges et ne nécessite aucun changement dans le régime habituel du malade.

Demander à M. Malavaud la brochure de 45 pages sur le Rhumatisme et les Douleurs, elle vous sera envoyée gratuitement.

Prix du « Traitement du Chartreux : » 8 francs, franco. 9 fr. Dépôt à la Pharmacie de l'hôpital de la Grande-Chartreuse (hôpital Saint-Bruno), à Saint Laurent-du-Pont (Isère), et au dépôt général, à Paris, pharmacie Malavaud, 19, rue des Deux Ponts ; à Ajaccio, pharmacies J.-B. Garçain et Scagliola, 2 cours Napoléon. Exiger le flacon dans une boîte et le timbre bleu de l'Etat Français pour éviter les contrefaçons.

Cadeaux d'Etrennes

A nos Abonnés et Lecteurs

Nous venons de conclure, avec la direction de *Fantôme*, une convention qui nous permet de donner à tous nos abonnés et lecteurs, ce joli journal de la famille, hebdomadaire illustré, 16 pages sur papier de luxe, avec de nombreux dessins humoristiques et de la littérature de bon goût, seule publication à la fois amusante et sérieuse, utile et agréable, qui puisse être lue par tous les membres d'une famille.

Le prix de l'abonnement est ordinairement de six francs par an ; mais pour les Etrennes de nos abonnés et lecteurs, *Fantôme* a consenti à réduire le prix à trois francs pour toutes les demandes faites à partir de ce jour jusqu'au 6 janvier prochain.

En ajoutant 2 fr. 35, pour emballage et port, les nouveaux abonnés recevront en plus, gratis et franco, l'un des cadeaux suivants :

Une lampe haute nickelée, colonne onyxite pour salon ; une lampe basse pour bureau, pied bronze nickelé ; un tableau peint à l'huile, paysage ou marine ; un auto-relieur ; un éventail fleurs peintes à la main ; un buste ivoirine moderne style ; une gravure ancienne à encadrer.

Envoi gratuit des trois dernières numéros.

Administration de Fantôme, 7, rue du Pont Louis-Philippe, Paris.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 22 décembre

Thermomètre — 7 heures du matin, + 10°. à midi, + 12.5 ; 7 heures du soir + 8.6. Maxima, + 13. Minima, + 8.6

Baromètre — 7 heures du matin, 764 mm. midi, 768 mm. 6 heures du soir 771 mm.

Vent — dans la matinée, N. E faible. Dans l'après-midi, N. O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

A l'arrivée

M. le sénateur de Casabianca est arrivé hier par la voie de Livourne.

Nomination

Nous apprenons avec plaisir que M. le docteur Pietri, médecin légiste à Nice, a été nommé médecin de l'asile d'aliénés de Saint Pons. M. le docteur Pietri était tout désigné pour ce poste, car il s'est fait une spécialité des maladies mentales.

Percepteurs surnuméraires

Les épreuves du concours pour l'emploi de percepteur surnuméraire ont commencé samedi matin à la préfecture. Trois candidats y ont pris part.

Outrages aux agents

A trois heures et demie du matin, une détonation d'arme à feu retentissait au fond du boulevard Paoli. Le brigadier Giudici et les agents Felce et Torre, de service dans ce quartier, se dirigèrent immédiatement vers l'endroit d'où était parti le coup.

Après avoir interrogé la sentinelle de garde aux écuries de l'artillerie qui leur dit que le coup avait été tiré par un individu entre l'avenue Carnot et le boulevard Paoli, les agents, par la place Saint-Nicolas, arrivèrent à la rue Napoléon et entendirent les cris de : « Je suis mort. » Ils coururent à l'individu qui les avait proférés et trouvèrent étendu par terre, sur le trottoir, le nommé Bastiani Adolphe, âgé de 45 ans, joueur de loto, en état complet d'ivresse.

Aux questions qui lui furent posées pour savoir s'il n'avait pas été victime de quelque attentat, il répondit que personne ne lui avait fait du mal et qu'il était accidentellement tombé à terre.

Vu son état d'ivresse plus que prononcée les agents l'emmenèrent au violon municipal ; ce ne fut pas sans peine ; pendant le trajet, il les abreuva d'injures : « Tas de voleurs ! Tas d'assassins ! Vous aurez la médaille, » tout en cherchant à leur porter des coups de pied et des coups de poings.

Contravention a été naturellement dressée pour insultes et outrages envers les agents.

Récompenses honorifiques

Le ministre de la marine a décerné une médaille de bronze à M. Santelli Pierre-Louis, matelot du paquebot *Ville de Bone*, inscrit à Bastia, pour sauvetage d'un homme tombé dans le port de Philippeville, le 6 octobre 1902.

Gendarmerie

M. Poulo-Reau, lieutenant trésorier de la 2e compagnie de gendarmerie, à Ajaccio, dont l'emploi est supprimé, est nommé adjoint au trésorier à Bastia.

La chaîne

On a embarqué sur le *Balkan* sept individus condamnés à la dernière session d'assises. Parmi eux se trouvait Cecchi, l'auteur du meurtre de la rue Saint-François.

Tapage nocturne

Dimanche soir, le quartier du nouveau port a été troublé pendant près de trois heures par les chants et les cris de gens avinés ; il a été même tiré un coup de revolver. Les tapageurs ont commencé à neuf heures et n'ont cessé que vers minuit. La plupart des habitants ont été réveillés. On ne demande comment la police a toléré si longtemps un pareil vacarme.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en flacons et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Objet trouvé

Il a été déposé dans nos bureaux un passe partout trouvé sur le boulevard.

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Loubatière, est arrivé de Livourne avec 59 passagers et 12 tonnes et est

— Le vapeur *Africa*, capitaine Peraigotti, est arrivé de Porto-Torres avec 19 passagers, et est reparti pour Livourne.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Marcantetti, est arrivé de Marseille avec 70 passagers et 196 tonnes.

— Le voilier *La Foi*, capitaine Antonorsi, est arrivé de Portovecchio avec 100 tonnes de sel. Reparti pour Marseille.

Miroir des Modes

Publication *Miroir des Modes* pour le mois de décembre. Jamais il n'a contenu autant d'articles intéressants illustrés par d'aussi jolies gravures. Ce journal s'est surpassé dans le luxe des illustrations, et l'on peut se dire en toute vérité qu'aucun autre magazine de mode de ce pays ne peut se comparer au *Miroir* sous le point de vue de l'élégance pratique, des costumes nouveaux, et des nombreux articles embrassant tous les sujets. Nous recommandons surtout « la Beauté et la Santé » aux coquettes anxieuses de conserver leur beauté. C'est une petite chronique précieuse à plus d'un titre.

Etat Civil

NAISSANCES

Clément Lucien — Marcel César Noël-Barthélemy. — Clément Edgard-Louis-Alexandre. — Santoni Dominique.

BIJOUTERIE HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Barrettes, Bracelets, etc., etc., or et argent.

Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et pendules.

Prix très avantageux

Grand Hôtel et Pâtisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de foies truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Périgord

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'y a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

HOTEL D'EUROPE

A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Colombani, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de foie gras, Huîtres, Canneloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Pâtisserie

RÉVEILLON

Bourse de Paris

	23 déc.	22 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99 15	99.40
3 p. 0/0 amortis.	99 50	99.50
3 0/0 nouveau.		

Dépêches pour le Service Télégraphique de Nuit

Le Roi des Belges en Corse

Le roi des Belges est attendu à Villefranche dans les premiers jours de janvier.

Le yacht royal *Alberta* ne tardera pas arriver à Villefranche.

S. M. Léopold se propose de faire une longue croisière sur les côtes d'Italie, de Grèce, d'Egypte et de Corse.

Douanes

Sur les 24 candidats au surnumérariat des douanes qui ont subi les épreuves à Bastia, cinq ont été admis : MM Damiani, Vaviocrsi, Albertini, Aitelli et Pietra.

Elections Sénatoriales de la Corse

La Candidature DE M. JÉROME POGGIOLI

M. Jérôme Poggioli, ancien sous-préfet, nous adresse de Paris le télégramme suivant :

« Mon cher Directeur,

« Je vous prie de vouloir bien annoncer par votre journal ma candidature aux élections sénatoriales.

« Depuis le jour où Emmanuel Arène marqua son intention de ne pas se présenter au Sénat, j'ai, en présence des sollicitations dont j'étais l'objet, examiné, approfondi la situation.

« Ma résolution est aujourd'hui arrêtée.

« Je vais fermement, résolument candidat. Je vous donnerai à mon arrivée, de plus longues explications.

« Je me contente d'ajouter aujourd'hui que, avant de lancer ma candidature, j'en ai référé à mes amis Arène et Peraldi, et que j'ai exposé de vive voix et longuement au président du conseil, ministre de l'intérieur, mes opinions politiques absolument acquises au programme intégral du ministère Combes.

« Cordialement à vous.

« JÉROME POGGIOLI. »

M. ARÈNE *et* les Inondations de Chisonaccia

M. Emmanuel Arène, comme président du conseil général, a télégraphié à M. Romani, conseiller général de Ghisoni, pour lui annoncer que le Ministre de l'intérieur avait accordé un premier secours de 500 francs pour parer immédiatement aux besoins des familles nécessiteuses de Ghisonaccia, éprouvées par les dernières inondations.

M. Emmanuel Arène ajoute qu'il a eu même temps signalé la situation lamentable de ces populations au Ministre de l'agriculture, qui est chargé de la distribution des secours aux victimes des inondations et pour les pertes de bestiaux.

Le ministre de l'agriculture accordera certainement des crédits, après avoir reçu le rapport de l'autorité préfectorale.

M. Romani, au nom du conseil municipal et de la population tout entière, a adressé à M. Emmanuel Arène ses bien sincères remerciements pour ce premier résultat obtenu.

M. Romani sollicite de nouveau le concours du président du conseil général de la Corse auprès du ministre de l'agriculture, afin de compléter ces secours si impatiemment attendus.

Récompenses Honorifiques

Une médaille de bronze a été décernée à M. Leoni, directeur de l'Ecole laïque de Bastia, pour la propagande qu'il a faite en faveur de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.

Nouvelles Militaires

Prochaines promotions

La prochaine promotion dans l'état-major général sera signée, mardi prochain, en conseil des ministres.

Cette promotion comprendra cinq divisionnaires et dix brigadiers.

Les promotions et mutations dans toutes les armes paraîtront très probablement au Journal Officiel du 28 ou du 29 décembre.

UN DRAME à l'Asile Saint-Pierre

Deux gardiens tués

On télégraphie de Marseille, qu'à l'asile d'aliénés Saint-Pierre, un autrichien, nommé Berger, a frappé mortellement deux gardiens avec un couteau, puis il s'est frappé lui-même.

Les deux gardiens ont succombé à leurs blessures.

Quant à l'aliéné Berger, les médecins pensent que son état n'est pas désespéré.

Une enquête est ouverte.

Tiragesfinanciers

Lots du Congo

Le numéro 3 de la série 22 419 est sorti remboursable à 100.000 fr.

Le numéro 11 de la série 58.096 est remboursable à 2 500 francs.

La Candidature Hanotaux

M. Hanotaux, ancien ministre des Affaires étrangères, vient d'adresser sa profession de foi aux électeurs sénatoriaux de l'Aisne.

M. Hanotaux s'exprime ainsi :

« Je voudrais être le candidat de la conciliation et de l'apaisement. Dans les questions religieuses, je m'appliquerai à dégager une solution conciliant les droits imprescriptibles de l'Etat avec les principes de tolérance et de libertés qui sont l'essence même des doctrines républicaines.

» Il faut une politique extérieure persévérante, attachée à la paix, sans laisser périciter les droits transmis par le passé.

» Je veux une République forte, organisée, en garde contre les entreprises qui pourraient la menacer. »

L'Election Syveton

Lettre de M. J. Reinach Encore Dreyfus !

M. Joseph Reinach a adressé au président de la commission d'enquête sur l'élection de M. Syveton, une lettre dans laquelle il affirme que le général de Gallifet lui avait déclaré que le bordereau était d'Esterhazy, lequel avait eu deux complices.

Dans cette même lettre il ajoute que, plus tard, le général de Gallifet lui avait déclaré que Dreyfus n'avait jamais été en rapports avec l'Allemagne, mais qu'il avait livré des documents à la Russie.

Les Morts du Jour

Madame Jonnart

Mme Jonnart, femme de l'ancien gouverneur général de l'Algérie, député du Pas-de-Calais, vient de mourir à Nice.

Mme Jonnart était la fille de M. Aynard, député de Lyon.

M. Gaston Carle

On annonce la mort de M. Gaston Carle, ancien préfet du Cher, du Vaucluse, et de la Corrèze.

L'Arrestation DES HUMBERT

La mise en liberté de Mlle Eve Humbert

Mme veuve Gustave Humbert a adressé une demande pour la mise en liberté provisoire de Mlle Eve Humbert, qui est très souffrante.

Mme Gustave Humbert déclare, dans sa demande, que Mlle Eve Humbert sera soignée à son domicile.

La décision sera prise ultérieurement.

L'arrestation des Humbert

Notre ambassadeur à Madrid avait reçu ces jours derniers une lettre anonyme dans laquelle on lui dénonçait l'habitation occupée par les Humbert.

Après s'être rendu compte que le contenu de cette lettre était exact, notre ambassadeur prévint la police espagnole qui ne perdit pas de temps pour mettre les Humbert en état d'arrestation.

L'INNOCENCE DES HUMBERT d'après M. Daurignac

On télégraphie de Madrid :

Romain Daurignac soutient que la famille Humbert a été exploitée par la race juridique et que le ministère Waldeck-Rousseau a fait avorter les poursuites sérieuses de la famille Humbert. Il déclare également que plusieurs journaux ont été soudoyés par Crawford.

Romain Daurignac ajoute que le gouvernement connaissait depuis longtemps, leur résidence à Madrid et il affirme que la succession Crawford s'élevait à plus de 70 millions.

L'a restation de Paraire

Alexandre Paraire, l'homme de confiance de la famille Humbert, qui a été arrêté samedi à Rouen, est arrivé hier soir à Paris, accompagné des agents de la sûreté.

Les Humbert depuis leur arrestation

Les Humbert sont très sensibles. S'étant aperçus que leur démence était surveillée, ils avaient, depuis quelque temps déjà, des crises nerveuses fréquentes, mais ils ne s'attendaient pas à être arrêtés aussi promptement.

Les Humbert croient qu'ils ont été vendus par quelqu'un de leurs domestiques.

AU VÉNÉZUÉLA

Maladie du Président Castro

On télégraphie de Caracas que le président Castro est tombé subitement malade.

Cette maladie est enveloppée d'un grand mystère.

Le Blocus

Le blocus effectif commencera samedi à minuit. On espère que d'ici là ce blocus sera évité.

La prise de Ciudad Bolivar par le général Matos

Le général révolutionnaire Matos s'est emparé de Ciudad Bolivar, et y a établi son quartier général.

AVIS DE DÉCÈS

Madame et M. Gaston Pons et leur fils Ambroise ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE LUCINE GRIMALDI

Née SANTONI

leur mère, belle mère et grand'mère, décédée à Santa-Pierre de Tude, le 17 décembre 1902 dans les sentiments de la Foi.

Le présent sera tenu lieu de lettre de faire part.

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acétylène
Un mécanicien est attaché à la maison

THÉOPHILE ROEDERER & C°
VINS DE CHAMPAGNE
REIMS
MAISON FONDÉE EN 1864

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Rœderer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.
Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Rœderer**, champagne le plus exquis entre tous.
Angle des rues Miot et Napoléon.
M. Simon Damiani fait savoir que M. *Casanova*, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

MÉDICATION PHOSPHATÉE
VIN DE VIAL
Lacto-phosphate de Chaux - Quina - Suc de Viande
ANÉMIE-CHLOROSE-CONVALESCENCE
VIAL FRÈRES, Pharmaciens, 36, Place Bellecour, LYON

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve & Lafarge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Avis aux acheteurs
de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus permettre certaines insinuations contre le *Nitre*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur sait bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la quantité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit verser incessamment de N.-Y. k... *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* pour *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité ... des ...
Le pétrole *Columbia* l'en emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au détail ... au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

AVIS

M. A. GEORGES D. D. S.
Dentiste Américain
a l'honneur d'informer le public qu'il s'est établi définitivement boulevard Paoli, 13, au premier, il reçoit tous les jours du matin jusqu'à la tombée de la nuit.
PRIX MODÉRÉS

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ
Chroniques, Romans, Modes, Gravures d'Art, Musique, Concours, etc.
La Famille
600 000 LECTEURS
PATRONS GRATUITS
MODES
7, rue Cadet PARIS

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLIO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

PHARMACIE Centrale du Nord
LE MEILLEUR MARCHÉ DE TOUT PARIS
132 et 134 Rue Lafayette.
CATALOGUE FRANCO (300 pages).
Téléphone — USINE A ST-DENIS
Dépôt Général du FER GAFFARD

PILULES DÉPURATIVES GOLVIN
Remède populaire depuis longtemps, efficace, ...
PARIS

MAUX DE JAMBES
VARICES DARTRES
DÉMANGEAISONS PLAIES de toute nature
ULCÈRES ECZEMAS
Guérison assurée Soulagement immédiat
PAR
L'EAU PRÉCIEUSE
Pharmacie DEPENSIER, à ROUEN

Malades! 800000
F. L. Bie, 17, rue d'Hauteville, Paris

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Aie Pompes Funèbres Paris, à Mr bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag. S'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARDON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI FERRARO, 48, rue de la République, Marseille.

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide, confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

AVIS

M. Bronchini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, cuisinières, bonnes, maisons, ... est situé rue Napoléon, 17.

ASTHME ET CATARRHE
ESPIC
DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia.

Demandez partout l'excellente *Eau-de-vie du Mirador*.
Dépositaire : Simon Damiani, angle des rues Miot et Napoléon, 31, rue Opéra et 9, Boulevard du Palais.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « véry selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0.30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

27e ANNÉE — MERCREDI 24 DÉCEMBRE 1902 — N° 326

00619

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 5, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	Un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS: le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHEQUE BASTIA MUNICIPALE

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Grégoire.
SOLEIL : (Centre d'Italie)
Lever, 7 h. 04 m. — Coucher 4 h. 00 m.
LUNE : Nouv., le 29 — Premier quart., le 5
FÊTE DE DEMAIN : NOËL.

23 Décembre

Les Curiosités de la Semaine

Les journaux viennois publiaient, il y a quelques jours, le récit d'une dramatique opération chirurgicale : « Une jeune fille, Mlle Agnès Gwinner, de Brüx, en Bohême, avait eu tout le corps brûlé. Les médecins déclarèrent qu'elle mourrait infailliblement à moins qu'on ne pût greffer sur elle de la peau détachée d'une personne bien portante. Le père, la mère et le frère de la jeune fille s'offrirent. Le choix des médecins s'arrêta sur le frère, et l'opération eut lieu. La malade est en voie de guérison, mais le frère a payé de sa vie son héroïsme. » Un de nos confrères regrette que de si nobles exemples nous viennent de l'étranger. Regret injuste, inspiré par cette déplorable tendance que nous avons à nous diminuer comme à plaisir, à nous méconnaître nous-mêmes. Il ne faudrait pas trop chercher autour de nous pour découvrir, dans l'ombre volontaire où ils se cachent, beaucoup de ces héroïsmes-là. Le docteur S...., un de nos chirurgiens les plus éminents, racontait hier un cas analogue et pris en plein cœur de la vie parisienne. A cette différence près, tout à l'honneur de la chirurgie française, que le brave garçon qui fit le sacrifice de sa peau — c'est le cas de le dire — ne fut pas victime de son dévouement. La chose fit grand bruit à l'époque, grâce à la haute situation qu'occupait dans le monde la famille des « intéressés » : le père, un sculpteur illustre, mort aujourd'hui ; la mère, une délicieuse ingénue du Théâtre-Français.

Le truc du parapluie. Pour se faire des rentes, il y a plus simple et plus neuf que d'élever des lapins : il suffit de mettre des parapluies au Mont-de-Piété. Ce système ingénieux, vraiment original et très parisien, vient de nous être révélé par un peintre qui est seulement à l'avant-veille de la fortune. Vous achetez dans un magasin de nouveautés un parapluie à 2 fr. 95. Vous le portez aussitôt au Mont-de-Piété. D'après les nouvelles instructions, les employés sont invités à prêter largement le montant approximatif de la valeur entière des objets usuels *neufs*. On vous prête le minimum, soit 3 francs. Vous vendez la reconnaissance à 25 0/0, c'est-à-dire 0 fr. 75. Vous avez donc touché 3 fr. 75 pour un débours de 2 fr. 95. Gain : 0 fr. 80. Opérez sur dix parapluies par jour, dans dix succursales du Mont-de-Piété, cela vous fera une rente de huit francs par jour, de deux cent quarante francs par mois, de trois mille francs par an !

Voilà une application imprévue du fameux : « Enrichissez-vous ! » prononcé par un ministre de Louis-Philippe sous le parapluie héraldique de la monarchie de Juillet !

Le désarmement ! Une formidable pièce de marine vient d'arriver à Lorient. Ce canon peu ordinaire, qui va être transporté au champ d'expériences de la marine, à Gâvres, mesure 15 mètres de longueur, pèse 52.000 kilos et lancera, à la distance à peine croyable de 18 kilomètres, un projectile de 600 kilogrammes. Pour déplacer à terre ce géant de l'artillerie moderne, il a fallu construire un vagon monté sur douze paires de roues.

Petites indiscrétions. Sait-on à combien s'élève le nombre de candidats à la rosette académique ? au chiffre respectable de 17.000. Les employés n'arrivent pas, dit-on, à ouvrir toutes les lettres où les postulants s'étalent longuement et en termes éloquents sur leur propre mérite.

La femme caméléon... Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une femme politique. Il est des phénomènes humains qui confondent l'imagination. Barnum nous a montré des êtres invraisemblables. Mais, d'après un journal de Springfield, en Amérique, il existe dans cette localité un phénomène qui surpasse de beaucoup tout ce qu'on peut imaginer. Il s'agit d'une d'une jeune fille dont la peau change de couleur. C'est une jeune et jolie mulâtresse qui passe au brun foncé, sa couleur naturelle, au rose pâle, et dont le teint rivalise alors avec celui de nos plus jolies Parisiennes. La transition du noir au blanc s'accomplit graduellement ; on voit d'abord apparaître sur sa peau quelques petits points blancs qui finissent par l'envahir tout entière.

Une statistique d'actualité. Sait-on combien de sucre on a consommé dans le monde entier durant l'année dernière ? 7.500 000 tonnes. A la tête de la consommation se trouvent les Etats-Unis, avec 2.300.000 tonnes ; vient ensuite l'Angleterre avec 1.850 000 tonnes. Proportionnellement à la population, c'est l'Angleterre qui tient la corde. En 1901, la moyenne du sucre consommé par tête a été, dans la Grande-Bretagne, de quarante kilogrammes et demi ; en Amérique, de trente kilogrammes un tiers ; en Suisse, de vingt-sept kilogrammes un tiers ; en Hollande, de vingt kilogrammes, et, en France, de seize kilogrammes un cinquième.

Trois Norvégiens viennent d'accomplir un tour de force digne de leurs ancêtres les Wikings. Ils ont fait en une simple barque de pilote le voyage de Norvège en Afrique du Sud. Ils sont partis le 1er août de Lilesand. Par suite de tempêtes et de contretemps, les hardis navigateurs ont dû faire un immense crochet en passant par le Brésil. La barque a bien résisté et se trouve toujours en bon état.

Les trois Norvégiens ont l'intention de se fixer dans le Transvaal.

Vous connaissez le précepte qu'Harpagon voulait faire graver en lettres d'or sur les murs de sa salle à manger : « Il faut manger pour vivre et non vivre pour manger. » Ce sage précepte d'économie domestique, le docteur Bardet l'a fait sien, l'autre jour, à la Société de thérapeutique. Encore ne trouve-t-il pas la formule assez sévère et volontiers il proposerait de la compléter en la fortifiant d'un mot : « Il faut manger peu pour vivre. »

Et voici le petit menu, mathématiquement dosé, qu'il propose : Le matin, 325 gr. de lait sucré à 5 0/0 et 70 gr. de pain. A midi, deux à trois cuillerées d'un légume vert 150 gr. de pommes de terre, 260 gr. de fruits et 90 gr. de pain. Comme boisson, 250 gr. d'eau rougie ; deux morceaux de sucre (15 gr.) pour le café. Le soir, un potage avec un peu de lait et 25 gr. de pain, deux à trois cuillerées d'un légume vert, six à sept pruneaux en compote, 50 gr. de pain et 250 gr. d'eau rougie. Condiments pour les deux repas : 45 gr. de beurre et 6 gr. 50 de sel. Nopces et festins, quoi !

Les « jouets Humbert. » C'est d'abord le « coffre-fort-tirelire, » à secret et combinaisons, livré, avec l'instruction, pour 2 fr. 45. Puis un jeu de massacre où tous les membres de la célèbre famille sont représentés en caricature : Mme Humbert courte et énorme, Mlle Eve Humbert démesurément mince et grande. C'est encore toute une série figurant Mme Humbert devant des agents qui tournent automatiquement le dos à son apparition, ou devant des magistrats qui s'inclinent jusqu'à terre lorsqu'elle lève la main, etc.

En somme, rien de bien ingénieux, d'original ni de spirituel. Ces gens-là, qui ont inspiré tant de confiance aux capitalistes, n'ont rien inspiré du tout aux inventeurs...

FIPELET.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

24 décembre 1721. — Installation du Conseil Supérieur de Bastia.

La cérémonie eut lieu au palais de la Citadelle.

Le conseiller Deslaviers fit, en l'absence du Procureur Général, un discours où l'on relève le reproche suivant à nos luttes nationales et à l'administration de Paoli.

« Le délire d'une liberté condamnable et les troubles dont la Corse est depuis tant d'années la proie, ont enfanté dans la plus grande partie de l'île une espèce d'anarchie. »

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. le lieutenant de vaisseau Po est maintenu pour une nouvelle période de deux ans dans les fonctions de rapporteur près le 1er conseil de guerre maritime à Cherbourg.

— M. Giustiniani, sergent surveillant à l'atelier de travaux publics de Mers-el-Kébir, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar.

— M. Santoni, licencié ès lettres, philosophie, est nommé répétiteur au collège de Nantua.

— Le brigadier de gendarmerie Ciccoli est nommé maréchal des logis à Nice.

SOCIÉTÉ AMICALE

Des stations climatériques de la Corse, de la station hivernale d'Ajaccio et du progrès de l'île.

M. Marc Marchi, dont l'ardent patriotisme est bien connu, vient de publier dans la *République* du 11 décembre courant, l'article suivant :

L'oubli dans lequel se traîne si péniblement notre pays, malgré son exceptionnelle situation, au milieu des nations les plus civilisées de l'Europe entière, nous fait un devoir de saluer bien bas, quand sur notre route nous rencontrons un homme qui consacre toutes ses forces et toute son intelligence à relever notre chère Corse du marasme dans lequel on paraît vouloir la laisser.

Hélas ! la science pratique a eu beau multiplier ses prodiges, l'industrie dérouler ses merveilles, le commerce étaler ses trésors, la Corse est restée stationnaire, elle n'a pas senti le contre-coup de toutes ces merveilles, et tandis que les progrès enrichissent toutes les contrées que baigne la Méditerranée, seuls nous restons pauvres et privés des bienfaits de cette civilisation qui, sur le continent, accomplit chaque jour des miracles.

C'est pour remédier à une pareille situation que M. Gignoux, directeur honoraire des domaines et de l'enregistrement à Ajaccio, a entrepris avec un courage stoïque, malgré son grand âge et l'état de sa santé, de faire connaître au monde entier, les trésors que renferme notre beau pays. Pour arriver à ce résultat, il a fait appel aux hommes qui aiment la Corse et, soutenu par tous ces amis du progrès, il a fondé depuis huit ans environ, non sans de grandes difficultés, la « Société amicale de la Corse. »

M. Gignoux, qui n'est Corse que par son mariage avec une demoiselle Lucchetti, a bien mérité de sa nouvelle patrie. Aussi en faisant connaître au moyen de brochures, les opérations auxquelles s'est livrée, la Société qu'il dirige, fait-il un pressant

---

108 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

SALLENAUVE
A MADAME DE L'ESTORADE

Marie Gaston ajoute que cette même personne est parfaitement charitable, et que, dans cette idée de se faire la patronne d'une pauvre abandonnée, il pourrait y avoir bien de la séduction pour elle ; enfin, madame, à notre retour, nous vous consulterons et vous nous direz si cette précieuse intervention peut être convenablement réclamée.

Dans tous les cas, j'ose vous prier d'être mon intermédiaire auprès de M. de l'Estorade, et de lui dire que j'aime à espérer qu'aucune trace du petit nuage qui s'était élevé ne restera entre nous. Si je suis nommé, nous serons, je le sais, dans deux camps opposés ; mais, comme mon intention n'est pas de prendre une allure d'opposition systématique, dans bien des questions nous nous trouverons sur le même terrain, et je ne crois pas qu'en me privant de son ancienne bienveillance, il veuille me pousser au désespoir.

Demain, madame, à pareille heure, j'aurai subi un échec qui m'aura renvoyé pour toujours à mes travaux d'artiste, ou j'aurai le pied dans une nouvelle carrière. Vous dirai-je que cette pensée m'inquiète ? Effet de l'inconnu, sans doute. J'allais oublier de vous conter une grande nouvelle et qui vous met bien à l'abri des projectiles par ricochet. Cette mère Marie des Anges dont Marie-Gaston vous a conté les prodiges, a reçu la confidence de mes doutes sur la violence faite à mademoiselle de Lanty, et, dans un temps donné, elle se fait fort de découvrir le couvent où elle peut être détenue. La digne femme, si elle se le met en tête, est bien capable de réussir, et, avec cette apparence de retrouver l'original, la copie doit bien moins craindre de me voir commettre quelque bévue.

Je ne suis pas content de Marie-Gaston : il me paraît livré à une fiévreuse excitation créée par l'immense intérêt que son amitié prend à mon succès. Il est comme un débiteur honnête homme qui, se passionnant à l'acquittement d'une dette sacrée, suspend tout, même ses douleurs, jusqu'au moment où il se sera liquidé. Mais j'ai peur qu'à la suite de cet effort, il ne retombe ; sa douleur, qu'en ce moment il comprime, n'a rien, en réalité, perdu de son aiguillon. N'avez-vous pas été frappée du ton léger et moqueur de ses lettres, dont j'ai entrevu quelques passages ? Ce n'est pas là sa nature, qui dans le bonheur courant n'avait pas de ces accès de gaieté turbulente.

C'est là une vivacité acquise et de circonstance, et je crains bien qu'une fois le vent électoral tombé, il ne revienne à sa prostration et ne nous échappe. Il a consenti à descendre chez moi lors de son arrivée, et à n'aller à Ville-d'Avray qu'à notre retour et dans ma compagnie. Cette prudence, que je lui avais demandée presque sans espérer l'obtenir, m'inquiète et me tourmente. Evidemment il a eu peur des souvenirs qui l'attendent, et suffirai-je à en amortir le choc ? Le vieux Philippe dont il n'a pas voulu être accompagné en Italie, a eu l'ordre de ne rien déranger au chalet, et d'après ce que j'en sais, c'est un domestique trop exact pour n'avoir pas exécuté cet ordre de point en point ; le malheureux va donc, par l'entourage de point en point ; le malheureux va donc, tous ces objets qui lui parleront, se retrouver au lendemain de la mort de sa femme. Chose encore plus effrayante ! il ne m'a pas parlé d'elle une seule fois, ne m'a pas laissé non plus le maître sur ce terrain. Espérons pourtant que c'est seulement une crise à passer, et qu'en nous y employant tous, nous parviendrons à le rassérener.

A bientôt donc, madame, vainqueur ou vaincu, mais toujours votre serviteur le plus empressé et le plus respectueux.

MARIE-GASTON
A LA COMTESSE DE L'ESTORADE

Arcis-sur-Aube, 12 mai 1839.

Et ces stupides émeutiers, dont nous avons ce matin, par le télégraphe, appris l'incroyable échauffourée, nous ont mis un instant le succès en question. Aussitôt placardée par l'ordre du sous-préfet, la nouvelle de la tentative d'insurrection dont Paris s'est vu hier le théâtre a été habilement exploitée par tous les agents du ministère.

— Nommez donc un démocrate, allaient-ils répétant partout, pour que ses discours deviennent les cartouches dont se bourrent les fusils des insurgés !

Et cet argument jetait dans notre phalange le désordre et l'hésitation. Heureusement, vous vous le rappelez, madame, une interpellation, qu'on ne croyait pas si bien de circonstance, avait été faite dans la réunion préparatoire, à Sallenauve, et sa réponse avait quelque chose de prophétique. Jacques Bricheteau a eu l'idée de faire imprimer sur un petit papier, aussitôt distribué à profusion :

« Une émeute sanglante a éclaté hier dans Paris. Interpellé sur l'emploi de ce moyen d'opposition coupable et désespéré, l'un de nos candidats, M. de Sallenauve, à l'heure même où grondaient les coups de fusil, répondait ces propres paroles... »

Suivaient les quelques phrases de Sallenauve, que je vous ai rapportées. Puis, en grosses lettres :

« L'émeute a été vaincue : à qui profitera-t-elle ? »

(*A suivre*)

CHARCUTERIE
CONTINENTALE
Cours Sébastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

appel à ses concitoyens, afin que chacun concoure dans la mesure de ses moyens au développement de cette Société, dont le personnel est composé ainsi qu'il suit :

Le Président, Le Vice-Président,
A. Gazzoux. Dr Pompeani.

Les administrateurs :

Bozzo Costa, Lanzi, Stresser Enoté, P Pinetoli, Campi, Fiaschi-Vivot, Costa, Comte Meraccioli, Commandant Alessandri, Alata San-Vito, Massimi, Desanti.

Signé : Marc Marchi.

Créée depuis huit ans, la Société a été fortement réorganisée l'an dernier. Elle a donc un recrue 1,500 adhérents, protecteurs et protectrices dans le monde entier. Tous les agents diplomatiques français à l'étranger distribuent ses circulaires et notes aux médecins et aux notables de leur résidence. Son recrutement continue avec succès, car son œuvre est devenue humanitaire et internationale.

La Société a obtenu déjà de bons résultats. Elle a largement contribué à la loi sur les Services postaux maritimes ; et ses propositions conciliantes ont été en grande partie adoptées Nous reviendrons sur ce sujet. Elle a acheminé la question des sanatoria en Corse, qui finira par aboutir. L'agriculture a été le principal objet de son attention. La chèvre dévastatrice étant le principal obstacle au développement de l'agriculture en Corse, M. Gignoux, il y a plus de vingt ans, pensa que l'introduction dans l'île de l'industrie des fromages dits de Roquefort pouvait seule permettre de remplacer la chèvre par la brebis. Les expériences faites ayant réussi, la Société a agi vigoureusement, et grâce à l'intervention de MM. Massimi, professeur départemental, et Donati, professeur d'agriculture à Bastia, l'industrie des fromages de Roquefort est solidement établie en Corse, et constitue déjà une des principales ressources de plusieurs communes. Il y a lieu d'appeler l'attention de toute l'île sur cette industrie.

La Société a fait au Gouvernement des propositions concernant des localités sujettes à la malaria, cette autre implacable ennemie de l'agriculture. Si des propositions sont adoptées, la culture ces plaines voisines de la mer pourra se développer rapidement. Nous reviendrons également sur ce sujet.

Les résultats obtenus depuis huit ans, par la Société et la situation économique de la Corse, depuis deux ans, prouvent que la prospérité de l'île dépend surtout de la prospérité de ses stations climatériques, les meilleures du monde, pour la guérison des maladies de poitrine, scrofules, rachitisme. La Corse manque, en effet, de population virile, car il y a en permanence 40.000 Corses de 16 à 40 ans, absents. Il y a donc lieu d'attirer dans l'île le plus d'étrangers possible. Malheureusement, la Société manque de moyens de publicité. Elle n'a pu encore aborder la publicité des grands journaux, des affiches peintes et des prospectus illustrés Elle a fait appel, non seulement aux patriotes Corses mais aux personnes qui s'intéressent aux innombrables malades, qui trouveront dans la cure d'air un soulagement certain à leurs souffrances. Nous espérons que cet appel sera entendu.

Stresser-Enoté,
Administrateur de la Société des Stations Climatériques de la Corse, propriétaire du domaine de la Ciotat, concessionnaire de Cyrnos-Palace, membre de la Société nationale d'horticulture de France.

Bulletin Financier

Paris, le 24 décembre 1902.

Le marché est plus calme aujourd'hui mais ne cesse se maintenant à de bonnes limites de fermeté. La Bente française, particulièrement bien tenue, s'avance à 99,05. A l'exception de l'Extérieur, qui des réalisations ramènent à 87 07, les Fonds Etrangers poursuivent leur mouvement de hausse. Italien 98,80, Portugais 31,40 ; Serbe à 69 en nouveau progrès à 28,25.

Les bonnes de Crédit foncier sont de bonne tendance. Le Crédit foncier est aux environs de 1,485 et 1,495 ; le Comptoir reste peu offert à 1,12. La Société Générale termine à 586 et le Crédit Foncier à 758.

En valeurs industrielles, le Rio monte à 1,810 ; le Suez se tient à 3,825. Les Valeurs industrielles sont bien tenues.

La banque Worms, rue Drouot, offre actuellement au public, au prix de 560 frs, un certain nombre d'Obligations Hypothécaires 4 0/0 net. Remboursables au pair en 16 ans, à partir du 1er janvier 1904, ce moyen d'un lovage annuel, ces obligations rapportent 15 frs par an. Mise actuellement, donc pour la somme sur un placement à revenu fixe et élevé en même temps bonne sécurité.

Obligation remboursable bien basse.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Sur la proposition de l'Académie de médecine M. le Ministre de l'intérieur a décerné les récompenses suivantes aux instituteurs ci après désignés qui ont le plus contribué à propager les vaccinations dans les écoles.

Médaille de vermeil : M. et Mme Romani, à Vezzani ; M. Santarelli, à Veluno Orneto.

Rappel de médaille de vermeil : M. Fumaroli, à Bastia.

Médaille d'argent : MM. Carli, à Erbajolo ; Casamatta, à Gatti di Vivario ; Emmanuelli, à Castellare di Mercurio ; Giorgi, à San Martino di Lota ; Paoloni, à Pietroso ; Savini, à Pietranera ; Taviani, à Pastricciola ; Toussai, à Grosaa.

Rappel de médaille d'argent : MM. Comiti, à Sainte Lucie de Tallano ; Fontana à Canale di Verde.

Médaille de bronze : MM. Guerrini, à Cambia ; Torelli, à Valle d'Alesani.

La Crise Municipale

Par lettre *recommandée* en date du 21 courant, les vingt deux membres en exercice du Conseil municipal réunissant à Bastia, ont adressé leur démission collective à M. le Préfet de la Corse, réitérant ainsi celle qu'ils lui avaient déjà fait parvenir le 18 novembre dernier.

Une décision ne peut donc tarder à intervenir et elle est indiquée par la loi. Le Conseil doit être dissous, et une délégation spéciale doit être nommée à sa place.

Dans l'intérêt même des affaires communales, il importe qu'elle soit prise dans le plus bref délai.

Excursion velocipédique

Dimanche 28 décembre aura lieu une excursion à Luri suivie de courses de bicyclettes à Pozza.

Départ dimanche à 5 heures au Savon des Cycles ; à 11 heures grand banquet ; à 1 heure courses d'obstacles.

Pour tous renseignements et inscriptions s'adresser chez Mr. Fierschi-Figli, 3, Place Saint-Nicolas.

Un groupe de musiciens de la fanfare de Luri prêtera son gracieux concours.

SAVON DU CONGO blanchisseur du tout.

Gazette Départementale

AJACCIO. — Les élections consulaires ont donné les résultats suivants :

Juge titulaire M. Pontana : Ajaccio 101 voix, Bocognano 38, Sari d'Orcino, 19, Bastelica 30, Vico 33 Sarrola 5.

Juges suppléants — M. Remoroni : Ajaccio 111, Bocognano 25, Sari d'Orcino 18, Bastelica 7, Vico 21, Sarrola 5 ; — M. Tavera : Ajaccio 88, Bocognano 5, Sari d'Orcino 1, Bastelica 23, Vico 18, Sarrola 0.

PETRETO. — M. Rossi, directeur de l'école de garçons de Petreto-Bicchisano, a demandé au conseil municipal une somme de cent francs pour l'acquisition d'un matériel de l'enseignement scientifique.

Le conseil s'est empressé de mettre cette somme à la disposition de l'honorable directeur de l'école.

En outre, M. le ministre de l'instruction publique a informé M le Maire que sa commune était comprise sur l'état de concessions du matériel scolaire.

CASTELLUCCIO. — Le gardien stagiaire Moutell du pénitencier de Castelluccio, passe en la même qualité à la maison centrale de Nîmes.

CERVIONE. — Il y a à peine vingt mois, toute la population de Cervione, de très nombreuses personnes des communes et cantons environnants, et de diverses parties même éloignées de notre belle île de Corse, accompagnaient, recueillies et très émues, comme on ce jour, à sa dernière demeure, une de ces personnes délicates et nobles, qui, elle aussi, ne partait pas sans d'amers regrets, en songeant à tout ce qu'elle laissait d'affection et d'estime, et surtout sitrotte de sa séparer de sa plus jeune sœur, celle que venait de lui donner son frère M. Nicolas Mannoni, et aimait d'autant plus vivement, comme si elle l'avait constamment couvée, ayant trouvé, en cette jeune personne, sa propre image.

En effet, Mme Ursule Pasqualini-Mannoni était une ces fleurs rares que l'on ne peut approcher sans en subir le parfum pénétrant, le charme exquis, qui les font immédiatement estimer et aimer de tous.

D'un esprit délié et bien orné, d'un cœur bon et généreux, d'une âme noble et délicate, elle avait conquis immédiatement une première place dans l'estime générale, et tous les membres de sa famille la chérissaient à qui mieux mieux ; mais, fleur parmi les fleurs, comme amoureux, elleno devait vivre qu'une saison.

Il n'y avait pas un lustre qu'elle était parmi nous !!

Epoux désolé, laissez librement couler vos larmes... O mère inconsolable, ne retenez ce torrent impétueux qui de votre cœur veut monter à vos yeux pour s'échapper en flots brûlants, puisque celle qui fait naître de tels regrets, d'aussi profondes douleurs, n'était que trop digne de les inspirer, car, rares sont malheureusement aujourd'hui les personnes qui possèdent d'aussi belles et brillantes qualités.

Mlle Hortense s'ennuyait dans l'au-delà, et, ne pouvant plus supporter l'éloignement de sa sœur bien aimée, s'est décidée à l'appeler à elle. .

Les décrets de la Providence sont insondables, et nous devons nous incliner sans chercher à les discuter.

Dans son amour pour nous, Dieu a voulu nous donner une consolation : un jour, dit-il, l'assemblée générale sonnera dans une plaine incommensurable, et là, l'époux retrouvera sa compagne chérie, la mère, son enfant adorée, et nous tous, les personnes qui nous furent chères et nous quittèrent momentanément.

Allez donc, jeune et gracieuse dame, allez près de celle qui est impatiente de sentir votre corps près du sien, comme elle jubile d'avoir votre âme accolée à la sienne, et puisque toutes deux habitez le céleste séjour, implorez la grande Reine, afin qu'elle éloigne de cette famille Mannoni-Lota, si cruellement éprouvée depuis quelque temps, l'arme par trop bien affilée dont se sert si maladroitement l'horrible faucheuse.

Je ne terminerai pas par ce mot vide de sens et sans foi qui se nomme adieu, mais bien par cette autre parole, d'autant plus agréable à entendre qu'elle est tombée de la bouche d'vine : Au revoir.

Sarolini,
Ancien commis de culture.

La Noël à Saint-Jean

Les premières vêpres de la Noël seront chantées ce soir à 4 heures. A 10 heures chant des Matines suivies de la messe solennelle. A l'offertoire, M. Barboni chantera le Noël d'Adam, et à l'élévation M. Stevens, artiste de passage, le Noël de Bornier.

Le jour de la fête, à 11 heures, on exécutera la messe solennelle de Luigi Bordese (chœur de soprani à 2 voix) *Offertoire* sur le chant liturgique *Adeste fideles*, exécuté au grand orgue par M. Regnoni. Le soir à 3 heures et demie, vêpres, sermon. Au salut : Noël de P. Lacôme (chœur à 2 voix de soprani) ; *O Salutaris* d'E. Enocros (solo de baryton et chœur à 3 voix) ; *Tantum ergo* d'Alex Guilmant (solo pour voix de basse et chœur à 4 voix : ters et 2de soprani, ténor et basse) Sortie : *Laudate* solennel de Lambillotte (grand chœur).

Le grand savant dit ce chrysanthème est le remède souverain contre les constipations, les migraines, les névroses :

« Hier, Que j'ai vu ma mère et mes jeunes filles ! » Au cours de ma longue carrière, j'ai apporté mes soins dévoués aux malades intéressants à ces êtres charmants. L'intervention de la science arrivait toujours, et la maladie avait souvent marqué une victime de plus. La chlorose, l'anémie, dont ces syndromes avaient des impitoyables par les parents par ignorance, par-Les, n'ont bien le dire, par pauvreté, avaient épuisé les dons des êtres les plus chers. Recommandez donc vos mères de recourir sans subterfuge sur les échecs à cet effet que de la connaissance de la formation. Apprenez-leur qu'à ce moment le sang s'appauvrit, qu'il est de toute nécessité de le régénérer. »

La régénérateur du sang, c'est-à-dire la guérison de toutes les maladies qui ont pour cause un sang pauvre, donnez l'absolu, la chlorose, la faiblesse générale, s'obtient facilement par le traitement des pilules Pink. Parmi vos amis, vos connaissances, vous trouverez certainement quelqu'un qui aura fait usage des pilules Pink. Interrogez-le, il vous dira que les pilules Pink lui ont fait un tempérament de fer. C'est l'opinion de Mlle Blanche Gontaut, chez M. Clément, épicier, 90, Rue St-Laurent à Nogent-sur-Seine (Aube). Elle écrivait en effet dernièrement :

« J'ai vingt ans et non le temps de mourir. J'avais une année d'Alsace. J'étais sans force aucune, mon visage était pâle. Je souffrais beaucoup d'un ensemble de maladies qui me prenaient toute les jours, mais de tête, névralgies, digestions pénibles. J'étais en outre impressée et essoufflée au moindre effort. J'avais une brochure où étaient notées un grand nombre d'attestations de guérisons de personnes atteintes que. Ces guérisons avaient été obtenues grâce aux pilules Pink. J'ai pris ces pilules qui, en peu de temps m'ont rendu forte, gaie, et m'ont fait jouir d'une santé parfaite. »

Rappelez-vous que les pilules Pink sont un souverain souverains contre l'anémie, la chlorose, la faiblesse générale, mais qu'elles guérissent encore les maladies de nature, les rhumatismes et les affections nerveuses. Les pilules Pink guérissent toutes de graves maladies qui échappent. Vous trouverez les pilules Pink partout. Leur dépôt est chez Gabion et Cie, 21, Rue Jacob Paris. Trois francs cinquante la boîte et dix sept francs cinquante les six boîtes franco. Il est absolument inutile de demander aux intermédiaires à exiger les pilules Pink portant sur chaque boîte la marque déposée.

La Route d'Alesani

Valle d'Alesani, 19 décembre 1902.

Au Directeur du *Petit Bastiais*,

Permettez-moi, au nom de tout un canton, d'avoir recours à la publicité de votre estimable journal, pour exprimer toute ma gratitude pour le bien-être qui vient d'être procuré à toute la vallée d'Alesani.

Ce canton avait été longtemps délaissé au point de vue des voies de communication ; en moins de deux ans et grâce à l'initiative désintéressée de quelques personnages influents, que pour respecter leur modestie je ne nomme pas, plus de 100 000 francs ont été dépensés sur la route nationale qui, sur 25 kilomètres, traverse toute la vallée. Cette somme a été des plus intelligemment dépensée et nous pouvons déclarer, sans forfanterie, que nous possédons la plus belle route de Corse.

Les touristes pourront parcourir ce pittoresque pays en employant tous les moyens de locomotion connus. Les automobiles et les vélocipèdes pourront rouler comme sur un billard.

On pourra y admirer les nombreux ouvrages qu'on y a reconstruits et qui font un agréable pendant aux arêtes aiguës de Muteri et des Caldane qui se perdent dans les nues. On n'arrêtera désormais devant le pont de Biocca dont l'élégance s'allie à une solidité à toute épreuve.

Cette métamorphose est due à l'initiative d'exécution, à l'intelligence, à l'habileté du conducteur des travaux, M. Grassi, et nous espérons que l'administration des ponts et chaussées, trouvant avantage et honneur en donnant un champ plus vaste à ses brillantes qualités, le plus cera bientôt à la tête d'un arrondissement.

C'est le vœu que, dans notre reconnaissance, nous formulons en sa faveur, à l'occasion du renouvellement de l'année, au nom d'un canton reconnaissant.

Veuillez agréer, etc.

Offaterri.

MARCHÉ CENTRAL DE MARSEILLE

Pommes de terre, 8 à 9 fr. les 100 k.
Raves, 18 à 25 fr. id.
Tomates, 45 à 65 fr. id.
Petits pois d'Algérie, 50 à 65 fr. id.
Haricots verts, 40 à 120 fr. id.
Marrons d'Italie, 45 à 50 fr. id.
Châtaignes de la Corse, 15 à 20 fr. id.
Pommes, 15 à 45 fr. id.
Poires, 15 à 50 fr. id.
Noix de Grenoble, 50 à 70 fr. id.
Raisins de Vigo, 80 à 110 fr. id.
Champignons des pins, 40 à 80 fr. id.
Citrons de Menton, 15 à 22 ce 1000
Citrons d'Algérie, 15 à 30 f. le 1000.
Oranges d'Algérie, 20 à 45 fr. id.
Mandarines id. 15 à 55 fr. id.
Grives et Merles de Corse, 20 à 28 fr. le 100.

Oasis de Marseille

Charbon du Var, 9.50 à 11.50 les 100 k.
Charbon de Corse, 9 à 9.50. id.

Bourse de Marseille

Sucre raffiné, les 100 k. esc., 2 1/2, paina 5/6 en vrac, 31 fr. ; cassé rangé en caisson de 50 k., 35 fr.

Médecine rationnelle

Nous appelons l'attention des lecteurs sur les Dépositaires du Dr Ollivier, de Paris, qui depuis plus de cinquante ans rendent des grands services dans l'art de guérir. Ses pilules, sirop, capsules et surtout ses merveilleux bonbons, sont d'une efficacité incomparable contre toutes les maladies virulentes, ascrites, contagieuses des deux sexes sous toutes leurs formes, même les plus graves et les plus invétérées. Souveraines contre toutes les affections de la peau et les vices du sang

Ils sont *seuls approuvés, autorisés officiellement*. Voir à une récompense au 24.000 frs. Les étrangers sont prévenus, toujours, de toute confiance, pour la supériorité incontestable de ses médicaments composés toujours, purement et économiques. Comparez et jugez, malades intelligents les riches ou pauvres. Ici c'est la guérison prompte et certaine.

On envoie gratis et franco une brochure très instructive avec échantillon de 2 biscuits si l'on veut. Consultations de 1 h. à 5 h. et par lettres, au timbre pour réponse, rue de Rivoli, 33, à Paris.

Petite Gazette

Variations Atmosphériques du 23 décembre

Thermomètre. — 7 heures de matin, + 7 8.
à midi, + 11 7 7 heures du soir + 8 3.
Maxima, + 18 1. Minima, + 7 4

Baromètre. — 7 heures du matin, 773 mm.
midi, 773 mm. 6 heures du soir 774 mm.

Vent dans la matinée, N. E faible.
Dans l'après-midi, N. O. faible.

Etat du ciel, découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

A Sainte-Marie

La Société l'Union Chorale exécutera, à minuit, la messe de Laurent de Rillé.

A l'offertoire M. Piaggi chantera le « Noël » d'Adam.

∴

A la correctionnelle

On se rappelle que le garde champêtre Battaglini, de Farinole, qui avait tiré un coup de revolver sur celui qu'il supposait l'amant de sa femme, a été acquitté par le jury à la dernière session.

Il a été traduit devant la tribunal correctionnel pour violences et port d'armes, et, malgré la très habile plaidoirie de Me Descori, a été condamné à trois mois de prison, sans imputation.

Battaglini a fait près de cinq mois d'emprisonnement préventif.

∴

La Corse illustrée

On annonce qu'un grand éditeur allemand se propose de publier très prochainement une Monographie illustrée sur la Corse.

∴

A propos de vol's

Les jours se suivent et la population, assez inquiète, n'apprend pas encore que les auteurs des nombreux vols commis en ville ont été découverts. Ils ont pourtant soustrait quelques centaines de francs et ils doivent s'être empressés de les gaspiller en joyeuse compagnie, à moins que nous n'ayons à faire à une bande de voleurs économes qui ne pensent qu'à se créer des rentes pour l'avenir, en vue de finir tranquillement leurs jours dans la peau de paisibles bourgeois. Cette espèce est trop rare, et on doit plutôt se trouver en présence de malfaiteurs vulgaires, vivant au jour le jour du produit de leurs larcins, et destinés à échouer dans les pays de relégation.

Quoiqu'il en soit, les Bastiais voudraient bien décerner un nouveau satisfecit à leur police pour la capture de la bande en question.

∴

Absinthe Cusenier

L'Oxygénée Verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

∴

Marchands d'eau

Les dix huit fontaines contre lesquelles il a été dressé dernièrement procès-verbal à cause de la quantité d'eau que contenait leur lait, ont été traduites devant le tribunal correctionnel et condamnées à des peines variant entre six et dix jours de prison, pour tromperie sur la chose vendue. Qu'elles prennent garde à la récidive.

Nous croyons que quelques jours de prison donneront à réfléchir même à celles qui vendent de la margarine pour du beurre et de l'huile minérale pour de l'huile supérieure de Santo-Pietro.

∴

Cabinet médical

Le docteur Beurrit, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

∴

Maladies des yeux

Cliniq e ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.

∴

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un dépuratif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10

Cadeaux d'Etrennes

A nos Abonnés et Lecteurs

Nous venons de conclure, avec la direction de *Familia*, une convention qui nous permet de donner à tous nos abonnés et lecteurs, ce joli journal de la famille, hebdomadaire illustré, 16 pages sur papier de luxe, avec de nombreux dessins humoristiques et de la littérature de bon goût, seule publication à la fois amusante et sérieuse, utile et agréable, qui puisse être lue par tous les membres d'une famille.

Le prix de l'abonnement est ordinairement de six francs par an ; mais pour les Etrennes de nos abonnés et lecteurs, *Famille* a consenti à réduire le prix à trois francs pour toutes les demandes faites à partir de ce jour jusqu'au 1 janvier prochain.

En ajoutant 2 fr. 35, pour emballage et port, les nouveaux abonnés recevront en plus, gratis et franco, l'un des cadeaux suivants :

Une lampe haute nickelée, colonne onyxette pour salon ; une lampe basse pour bureau, pied bronze nickelé ; un tableau peint à l'huile, paysage ou marine ; un auto-relieur ; un éventail fleurs peintes à la main ; un buste ivoirine moderne style ; une gravure ancienne à encadrer.

Envoi gratuit des trois derniers numéros.

Administration de *Familia*, 7, rue du Pont Louis-Philippe, Paris.

Grand Café Andreani
A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublements, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Chapellerie Bastiaise
Rue Saint-Jean, Bastia
La Maison PENSA a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de la ville et de l'intérieur qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux et casquettes (flos et ordinaires), dont la vente sera effectuée à des prix très modérés.
Vente de chapeaux mécaniques en claques et de chapeaux de soie.
Chapeaux sur mesure.
N. B — Un ouvrier chapelier est attaché à la maison.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Bourse de Paris

	22 déc.	23 déc.
Rente 3 o/o ancien	99 40	99.50
3 o. 0/0 amortis.	99 50	99.50
3 0/0 nouveau .		

Dépositaire pour Bastia
Dépôt de l'Huile de Foie de Morue
Conseil des Ministres
Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Nominations dans les Finances

Le ministre des finances a soumis à la signature présidentielle un mouvement assez important dans le personnel de son département.

Le décret de Messidor de la guerre et de la marine

Le conseil a décidé la nomination d'une commission interministérielle qui sera chargée d'étudier la révision du décret de messidor sur les honneurs à rendre par les troupes.

Conseils supérieurs

Le conseil a également décidé que les conseils supérieurs de la guerre et de la marine seront convoqués dans les premiers jours de janvier prochain.

Affaires courantes

Le Conseil s'est ensuite occupé de l'expédition des affaires courantes.

Interpellation
M. Ferrette, député de la Meuse, a informé le garde des sceaux qu'il l'interpellerait, à la rentrée, sur ce fait que connaissant la retraite des Humbert, il avait négligé de les faire arrêter.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE
des Troubles de Marguerite

L'interrogatoire

L'audience est ouverte à 8 heures et demie du matin.

M. le président Rouquet continue l'interrogatoire du deuxième accusé Taalbi.

Cet accusé est un de ses fils tué par les tirailleurs. C'est un homme de 45 ans, de petite taille, très maigre et très brun. Il possède d'importants vignobles aux environs de Marguerite.

Taalbi reconnaît avoir fourni des vêtements et donné un cheval, mais il affirme qu'il n'a jamais connu les indigènes pour le 26 avril, jour de l'insurrection, à un grand festin en signe de grandes réjouissances.

Taalbi accuse Yacoub d'être l'auteur de l'insurrection de Marguerite.

Taalbi conteste sa participation aux événements de Marguerite, mais il se plaint des procédés de colonisation.

L'interrogatoire de cet accusé est terminé.

L'audience est levée à 11 heures et demie.

∴

A la reprise de l'audience, à 2 heures et demie, le président procède à l'interrogatoire de Sadek.

Ce troisième accusé fait tomber la responsabilité sur Yacoub, et se prétend victime d'une erreur.

L'accusé déclare que Yacoub était armé d'un revolver et menaçait de cette arme ceux qui ne voulaient pas embrasser sa cause.

L'audience est levée à 5 heures du soir, et la suite des débats est renvoyée à demain.

L'affaire Boulaine
La cour d'appel de Paris a élevé d'un an à deux ans de prison, la peine prononcée contre Boulaine pour abus de confiance dans l'affaire d'émission de titres d'une société fictive.

L'Arrestation
DES HUMBERT

La dénonciation
Les journaux de Madrid disent que l'auteur de la dénonciation contre la famille Humbert, est un espagnol qui habitait la même maison.

La responsabilité
Gustave Humbert
On télégraphie de Rosco que l'un de créanciers des Humbert a affirmé au correspondant du *Petit Journal* que Gustave Humbert a été l'âme de toutes les escroqueries.

L'extradition
Le gouvernement espagnol a fait droit à la demande d'extradition des membres de la famille Humbert.

Mlle Eve Humbert
La chargé d'affaires de France avait eu l'intention de mettre Mlle Eve Humbert dans une institution française, mais celle-ci a déclaré qu'elle ne voulait pas quitter sa mère.

On sait que l'instruction a reconnu que Mlle Eve Humbert n'était coupable d'aucun des chefs d'accusation relevés contre les Humbert-Daungnac.

Le départ de Madrid
Les Humbert partiront ce soir ou demain matin pour Paris.

Les Morts du Jour
L'Archevêque de Cantorbery
Un télégramme de Londres annonce la mort de l'Archevêque de Cantorbery.

A GENÈVE
UNE BOMBE
La nuit dernière une bombe, placée à deux mètres de la grande porte en bois de la cathédrale de Saint-Pierre, à Genève, a éclaté et brisé la serrure ; les battants des maisons voisines ont été également brisées.

On n'a pu découvrir encore les auteurs de cet attentat.

AU VÉNÉZUÉLA
Le Blocus
On télégraphie de Caracas que le blocus des ports vénézuéliens cause un grand préjudice au commerce américain.

L'arbitrage
Depuis le 20 date à laquelle le blocus des côtes du Vénézuéla est devenu effectif, on parle d'arbitrage plus que jamais Il est utile pourtant d'insister sur ce fait que l'Allemagne n'accepte cette solution qu'à contre cœur et soulève à ce sujet des obstacles à n'en plus finir.

L'Angleterre et l'Italie y voient au contraire un excellent moyen de se tirer du guêpier et insistent auprès du président Roosevelt, pour qu'il consente à jouer le rôle d'arbitre.

De son côté, le président Roosevelt préférerait, non sans raison, passer cette fonction au tribunal arbitral de La Haye, auquel elle appartiendrait de droit, si les décisions de la conférence avaient été prises avec franchise et de bonne foi par toutes les puissances.

AU VATICAN
Le Sacré-Collège
Léon XIII, qui continue à jouir d'une parfaite santé, a reçu aujourd'hui le Sacré-Collège qui a présenté à Sa Sainteté, ses félicitations et ses souhaits, comme c'est l'usage, pour les fêtes de Noël.

Léon XIII a prononcé un discours assez long que remarquable.

Les médecins auraient voulu que le Saint Père le fît lire, afin de lui éviter une fatigue ; mais l'illustre vieillard avait déclaré qu'il se sentait tellement bien que cette précaution était inutile.

AU MAROC
Sanglant combat
Un sanglant combat a eu lieu entre les troupes impériales et les rebelles. Ces derniers ont été victorieux.

La nouvelle de ce succès a provoqué une grande agitation.

Le sultan avait envoyé à Tazi toutes ses forces disponibles. Il avait annoncé qu'il entendait écraser complètement la rébellion.

AVIS DE DÉCÈS
Mme Louis Pancrazi et Mme Rose Daniel de Lagenestre font part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE FÉLIX SANGUINETTI
Née ORSINI

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Chestrex le 21 décembre 1902, munie des sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS
Madame veuve Madeleine Richetti, née Agostini, et ses enfants, M. Joseph Richetti, propriétaire des annales à Toulouse, et sa famille ; M. Théophile Richetti et sa famille ; Mme veuve Antoine Favale née Richetti ; Mme veuve Bost, née Georgenin, et son époux,

Les familles Jean Agostini, de Bonifacio, Astolfi, Bourgeois, Delpech, Joseph Richetti, de Bastia, Mme veuve Bertocci, née de la Pavale, Gaspard Casale, Cesti-Quilici, Daniel, Ferretti, Viola, Tassi, Vve Bonardi,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Nicomède Righetti
Commis greffier
au Tribunal de 1re Instance de Bastia

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, cousin et allié, décédé à Bastia, à l'âge de 49 ans, et qui vient d'avoir eu son enterrement qui aura lieu aujourd'hui, 24 du courant, à 2 heures de relevée.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Napoléon, 23.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

La famille ne reçoit pas.

HOTEL D'EUROPE
A. Colombani
A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Colombani, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de foie gras, Huîtres, Cannelloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Patisserie
RÉVEILLON
CÉDRATS CONFITS
Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.
Emballage soigné et gratuit.
A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

Ouverture de Crédit
à Négociants ou Industriels solvables momentanément gênés, ayant facilités d'escompte.
Demander la notice explicative au Directeur du *Comptoir des Crédits Mutuels*, Calle Caris, 49, Barcelone.

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisseries et Confiseries. — Terrines de mêmes truffes. — Macaroccoli de Naples, etc.
Vente de truffes fraîches du Périgord

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
La Maison de Bijouterie
DANESI
boulevard Paoli, 16, Bastia
vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*
ÉTRENNES
Sagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.
Prix très avantageux

AUX AMATEURS
DU BON VIN
M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot. 5, Bastia
a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente
VIN CORSE NOUVEAU bonne qualité rouge
A LA CONSOMMATION de 0 40 à 0 50 le litre,
AU BON GOUT 0.35 et 0 40 le litre.
VIN CORSE — ITALIE vieux, bonne qualité
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,
EN FUTAILLE D'ITALIE 1 fr. 25 le litre.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de Guelma et El Arrouch, le prix de vente à commencer est de
0 fr. 20 centimes pour le VIN ROUGE,
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC,
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi gros.

N. B. — La maison se charge du livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en demi-journées, en barils, en bordelaises et en demi-muids en chemin de fer.

La Maison
Dess MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia
préviennent sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er novembre elle mettra à la vente des laines de l'Est marque M de qualité irréprochable au prix de 2 fr. la belle longueur ;
Ainsi qu'un gros stock de mêmes qualité en pelote et en écheveaux nouveaux régulièrement vendu à 1 fr. les 100 k. comptant à l'arrivée, et d'usage,
Elle réserve pour la consommation des reines régulières de Paris, les tire, détaille à un prix relativement réduit.
On y trouvera également :
Du vin vieux sélecté,
Des reines orgueilleux extra au prix de 36 fr. les 100 k., remportant à l'entrepôt d'octroi, 40 fr. les 100 k., comptant à la consommation,
Le tout sous les caves de la rue et ses premières positions toutes de bon goût et proprement garnies.
Un grand assortiment de conserves alimentaires fort choix.
Des sirops naturels fleur,
Ainsi que des sels, raisins, vinaigres et de l'orge de pays pour semence,
Des légumes secs bien sortis,
Lentilles de Provence, nouvelle saison, pour semence,
Vente noire et blanche,
Moyen Estoria 1er choix extra,
La maison se charge de vendre de suite :
Mélasse brune à 0,50 le litre,
Vin rouge en tables de 0,30 à 0,60 le litre.

ÉTABLISSEMENTS
L.-N. MATTEI et Cie

Messieurs **L.-N. MATTEI** et Cie ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle que la distribution des **CALENDRIERS** pour l'année 1903, sera faite en leurs magasins de vente de la Place St-Nicolas et rue Sampiero, du 24 Décembre au 2 Janvier prochain.

A L'OCCASION DES

FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

on trouvera dans la Maison **L.-N. MATTEI** et Cie, toutes sortes de **VINS** et **LIQUEURS**, tels que :

Bourgogne, Bordeaux, Saint-Julien, Côte-Rotie, Chambertin, Saint-Emilion, Chateau-Margot, Pommard, Beaune, Bas-Medoc, etc.

Malaga, Madère, Muscat de Frontignan, de Lunel et du Cap-Corse, Sauterne, Grave, Preignac, Malvoisie sec, Genovesella doux, etc. —

Prix à partir de 1 fr. 25.

VINS DE CHAMPAGNE: Vrai Louis Rœderer à 5 fr. 50. — Moët et Chandon à 5 fr. 30. — Montsoreau à 3 fr. et 2 fr. 25.

VINS DE TABLE: Rouges et Blancs, très bons, 30, 40 et 50 centimes le litre, suivant qualité.

EAUX-DE-VIE de VIN et de MARC, très vieilles.

MANUFACTURE DE TABACS, CIGARES, CIGARETTES

ARTICLES POUR FUMEURS

Produits recommandés :

La délicieuse
LIQUEUR
CÉDRATINE
digestive et rafraîchissante

L'inimitable
VIN DU CAP-CORSE
AU QUINQUINA
Apéritif tonique et fortifiant

Le Cigare MATTEI, le meilleur à 10 centimes

GRAND ASSORTIMENT AUSSI VASTE QUE VARIÉ DE TABACS, CIGARS ET CIGARETTES
de toutes provenances

FABRIQUE DE CÉDRATS, LIMONS ET ORANGES CONFITS
COLIS POSTAUX A PARTIR DE 3 KILOS POUR TOUS PAYS

A tout acheteur d'une bouteille de CEDRATINE et de VIN DU CAP CORSE AU QUINQUINA il sera fait CADEAU d'un joli CALENDRIER et d'une BOITE DE CIGARES.

L'un des rédacteurs, gérant,
MATTHIEU OLLAGNIER.
Bastia, Imprimerie Ollagnier.

27e ANNÉE — JEUDI 25 DÉCEMBRE 1902 — N° 337

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

00621

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

Rédaction et Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : NOEL.

SOLEIL : (Heure astronomique)

Lever, 7 h. 04 m. — Coucher, 4 h. 60 m.

Lune : Nouv., le 29 — Premier quart., le 5

FÊTE DE DEMAIN : Saint Etienne.

24 Décembre

Petit Conte de Noël

Le petit François, joli enfant de quatre ans, habitait avec sa grand'mère une chambre donnant sur la rue de l'Opéra. Son père s'en était allé d'une flaxion de poitrine contractée en sortant de l'atelier, par une de ces journées de libecco assez fréquentes dans notre ville. Avec la mort du chef de famille, la misère était entrée dans le ménage, suivie de son cortège de privations et de maladies. La mère de François, atteinte depuis longtemps de cette affection que les gens du peuple appellent « consomption » et que la science nomme « tuberculose, » s'était éteinte un soir d'octobre. Le pauvre petit garçon et sa vieille grand'mère auraient eu bien souvent faim s'ils n'avaient pas eu des voisins charitables.

C'était le 24 décembre de l'année dernière. François était au coin du feu, assis sur une petite chaise, non loin de son aïeule.

— Tu sais, grand'mère, en rentrant de l'école, André m'a dit que ce soir, quand on sera couché, le petit Jésus apportera des cadeaux aux enfants. Je vais mettre mon soulier dans la cheminée. Demain matin, tu me réveilleras de bonne heure, n'est-ce pas ? Je prendrai les jouets pour moi ; les gâteaux seront pour toi.

— Mon enfant, le petit Jésus ne pourra pas venir jusqu'à moi, il a fant à faire !

— Mais si, il viendra, il doit arriver au premier étage ; il faut bien qu'il passe par chez nous, puisque on voit il descend dans les cheminées ; nous serons même les premiers visités ; nous habitons la mansarde. André me demandait à la récréation : « Que désires-tu du bonhomme Noël ? » Je lui ai répondu sans hésitation : « Un cheval et un polichinelle pour moi ; des fondants et un châle en laine pour grand'mère qui a souvent froid. »

— Je te dis, mon fils, qu'il ne faut pas y compter ; nous sommes trop pauvres.

— Ça ne fait rien ; ne m'as-tu pas dit que Jésus est né dans une crèche ; qu'il était pauvre, pauvre, et que les miséreux sont ses préférés ? Tu verras, grand'mère ; demain tu auras ton châle et des fondants tout plein les poches.

Le petit François s'endormit vers huit heures. Non longtemps après, on frappa doucement à la porte. La pauvre vieille alla ouvrir : c'était André, le jeune camarade de François. Il présenta à la femme un paquet en disant : « Mettez-le dans la cheminée ; François l'ouvrira lui-même ; de la part de ma mère, pour vous deux qui êtes si bons. » Et il se sauva avant qu'on ait seulement pu lui dire merci.

Le lendemain matin, à 7 heures, François est levé. Il court vers la cheminée :

— Grand'mère, viens voir quel gros paquet ! Ne te l'avais-je pas dit ? le bonhomme Noël ne nous a pas oubliés ! Ouvre.

— Non, mon chéri ; fais toi-même.

Et François retira successivement un cheval, un polichinelle, un châle noir et des fondants.

— Comme le petit Jésus est bon, grand'mère ; il nous a tout donné.

— Oui, mon enfant ; remercions-le, et demandons-lui le bonheur pour nos bienfaiteurs.

Des larmes coulaient sur les joues ridées de la vieille ; larmes d'affection pour son petit et de reconnaissance pour sa voisine dont la charité était inépuisable.

A.-P. DE FIURA.

Une Messe de Minuit à la Campagne

A J... C...

Minuit. Au dehors une nuit bromeuse glaciale, avec des passages de vent et des tourbillons de neige. Aucun bruit ne traverse plus la campagne immobile, recouverte d'un blanc linceul, comme l'ont dit les poètes à l'humeur taciturne. Un silence triste plane dans l'atmosphère, et seuls quelques sorbeaux décrivent de longs festons dans le ciel sombre, puis s'abattent dans les champs dénudés et livides, piquant la neige de leurs becs. Les arbres ne sont plus, comme au temps automnal, des bois somptueux vêtus de pourpre ; dépouillés, secouant dans l'air glacial leur squelette blanchi, ils ont, dans la pénombre, des silhouettes de fantômes. Tout est blanc, morne et sans voix. La lune tremblotante est large et toute pâle. Je la contemple avec mélancolie, et il me semble que la pauvrette a froid dans ce firmament tout noir quoique étoilé. De son languissant regard, elle éclaire faiblement la plaine, couleur d'hermine, et ses fantastiques lueurs me font frissonner !

Oh ! cette nuit toute semée d'étoiles qu'on aurait crues du givre. Je vois encore la nappe unie, dure et luisante des neiges, j'entends encore résonner à mes oreilles ce craquement sinistre des arbres, dont les membres de bois semblaient se briser sous l'écorce, je me vois encore sur cette route ensevelie de neige à peine tombée, me rendant à la vieille église de X..., et ce souvenir me glace littéralement, tant j'eus froid cette nuit de Noël.

Le chemin que je suivais, aux ornières solides où mon pied se butait, où mes pas crépitaient, vaguement amortis par la neige, ce chemin était sillonné par de longues et interminables théories de bons paysans emmitouflés dans leurs limousines, le feutre rabattu sur les yeux. Silencieusement ils marchaient, pressant le pas, ayant hâte d'arriver au moment même où « le Fils de Dieu » viendrait au monde. Une douce béatitude illuminait la face de ces bons campagnards qui ne semblaient nullement regretter les flambées de l'âtre, la flamme alerte et capricieuse qui dentelle si gaiement le noir conduit où elle s'engouffre, et dans la lointain on percevait les joyeux dig, ding, don des cloches, annonçant à la contrée, à ces habitants armés çà et là par les champs, la naissance d'un Sauveur...

L'église paroissiale dressa maintenant devant moi sa masse colossale, au fronton triangulaire richement ornementé. La lourde porte d'entrée est ouverte ; au-dedans du Saint Lieu, c'est une magnificence de lumières. A droite, à gauche, pieusement recueillie, la foule des fidèles prie. Tout au fond, là-bas vers l'autel, le prêtre m'apparaît vêtu d'or, calme et digne dans ce moment solennel. Une odeur d'encens monte en spirales aux voûtes de l'édifice, la nef est remplie d'une odeur éthérée. Soudain, des chants harmonieux, une musique suave, retentirent dans l'immense vaisseau. Les Noëls Corses s'élèvent le grand événement... Puis le calme renaît. *L'Ite Missa est* de l'officiant éclate glorieux comme une fanfare. Alors en une lente procession vers la crèche symbolique, les fidèles défilent silencieux, sortent et regagnent par groupes, leurs chaumières où le bon feu de bûches empilées, dans le foyer ; la flambée, cette poésie du feu, les attendent, cependant au dehors les flocons de neige tombent toujours...

ANTOINE DE KNOSS.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 25 déc à 2 h. 1/2

1. Kowesky-March
2. Le Mage — Massenet
3. Les Myosotis, — Dreyer.
4. Le Prophète, — Meyerbeer.
5. Boléro, — Ben.

Le Chef de Musique, C. MOGLIENI.

CHRONIQUE DES COURSES

25 décembre 1830. — C'était un antique usage, celui qu'avaient les gouverneurs génois en Corse, de convier la nuit de Noël les magistrats et les officiers de Bastia, afin de se régaler des doux fruits qu'ils s'achetaient avec l'argent du fisc.

On appelait cela faire les « confocchi. »

Banchero rapporte que, en l'année 1533, le gouverneur de la Corse empêcha, malgré les instances de son vicaire, un baron génois de participer au confocco.

A Bonifacio, c'était au portier de la ville que les statuts génois imposaient l'obligation de faire les confocchi.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Griscelli Ferdinand, répétiteur au collège de Béziers, passe au collège de Lodève.

— M. de Lavit François-Philippe-Henri, capitaine du génie breveté hors cadres, attaché au 3e bureau de l'état-major de l'armée, est nommé au grade de contrôleur adjoint.

— Le brigadier de gendarmerie Mazzanti passe de la brigade de Nedroma à celle d'Ammi Moussa.

— M. Ceriotti, sergent surveillant à l'atelier de travaux publics de Mers-el-Kébir, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Aïn-el-Hadjar.

Nos Exportations

du 9 novembre.

Bastia, 7 novembre, steamer « Insulaire » avec 56 ton. divers et 21 passagers, du 10 novembre.

Ajaccio, 4 novembre, bateau « Annonciation » avec 130 tx charbon de bois.

Ajaccio, 9 novembre, vap. « Bocognano » avec 142 tx marchandises, 106 passagers dont 13 militaires.

Détail de la cargaison du « Bocognano ». Chargé à Ajaccio : Veyssons frères 66 madriers ; Gaudois 2 f. vx cuivre, 7 fûts vieille ferraille, 1 lot dito ; à ordre 36 s. mousse ; Barthélemy 60 s. ébauchons ; Allemand 25 b. chât. ; Allemand 18 b. dito ; Battandier 20 dito ; à ordre 18 fûts vides ; Ch. Roux 30 fûts huile essence ; Debrien 2 pan. gibier ; Battilana 1 dito ; Allemand 104 b. chât., 87 s. dito ; Giocanti 29 b. dito ; Hevest 25 dito ; Gibert 12 dito ; Peraldi 55 dito ; Prunier 65.000 k. rondins pin ; Charpentier 24 pan. pommes ; Panchin 5 corb. poissons ; à ordre 8 pan. brousse ; à ordre 61 pan. gibier ; Pietri 6.130 k. bois gras ; Fraissinet 31 b. chât., 1 c. poissons. — Total des balles de châtaignes : 306.

du 11 novembre.

Bastia, 10 novembre « Balkan » avec 230 tonnes marchandises, 128 passagers dont 18 militaires.

Propiano, 24 octobre, brick goélette « Apollon », avec 120 tx charbon de bois.

Détail de la cargaison du « Balkan ». Chargé à Bastia : J. Poli 1 c. pommes, 1 b. chât ; Quenolo frères 13 dito ; Ballini 160 c. charbon ; Charpentier 10 b. chât. ; Marcelli 62 pag. terraille ; J. Gontie 19 s. os et cornes, 31 f. suif ; Renoux 25 b. chât. ; Revest 15 b. dito ; Cie Transatlantique 61 b. dito ; Bastori 36 b. dito, Revest 64 b. dito ; O. Decugis 34 b. dito ; Paoletti 14 b. dito ; Ruiscl 30 b. chât. ; Ch. Moretti 6 f. citrons, 6 b. farine de châtaignes ; Transports maritimes 6 f. extrait tan. ; Moullet 37 b. chât. ; O. Decugis 8 b. chât. ; Agresti 93 s. charbon ; Saravelli 26 b. chât. ; Robert 17 b. chât. ; Piacentini 8 b. chât. ; Deforme 26 b. dito ; Charpentier 24 b. dito ; à ordre 21 b. Ch. Moretti 10 b. dito ; J. Fabre 36 dito ; Charpentier 32 dito ; Saravelli 6 dito, 6 b. farine châtaignes ; à ordre 3.300 k. bois brûle, 10 b. chât ; Gros 9 b. dito ; O. Fabre 31 b. chât. ; Camugli 6 b. farine chât., 74 b. chât. ; O. Decugis 14 b.

---

109 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

DEUXIÈME PARTIE

MARIE-GASTON

A LA COMTESSE DE L'ESTORADE

Ce petit papier a fait merveilles et déjoué les efforts suprêmes de M. de Trailles, qui, se dimasquant tout à fait, a passé sa journée à pérorer en gants blancs sur la place du Marché et à la porte du collège électoral. Ce soir, le résultat est connu. Vatrain 201 voix ; Beauvisage 2 ex 2 voix ; Simon Gigaut, 20, et Sallenauve, 170. En conséquence, M. Charles de Sallenauve a été proclamé député.

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Dans la soirée qui suivit l'élection où il venait de jouer un rôle si humiliant pour son amour-propre, Maxime de Trailles était reparti pour Paris. En le voyant faire, dès son arrivée, une rapide toilette et demander aussitôt sa voiture, on pouvait croire à une visite chez le comte de Restigues, ministre des travaux publics, auquel il va rendre compte de sa mission et en expliquer le mauvais succès ; mais un autre intérêt plus pressant paraît le réclamer.

— Chez le colonel Franchessini, dit il à son cocher.

Arrivé à la porte d'un des plus coquets hôtels du quartier Breda, en passant devant le concierge, auquel il fait un bon jour de la tête M. de Trailles en reçoit ce signe affirmatif qui veut dire : « Monsieur est chez lui. » En même temps, le son d'un timbre l'annonce à un domestique venu pour lui ouvrir la porte du péristyle.

— Le colonel est visible ? dit-il.

— Il vient de passer chez madame. Monsieur veut il que j'aille l'avertir ?

— C'est inutile, je vais l'attendre dans son cabinet.

Et, comme un familier de la maison, sans que le domestique ait besoin de lui montrer le chemin, lui-même s'introduit dans une vaste pièce à deux fenêtres, de plain pied avec un jardin. Ce cabinet est, comme le lieu de Bologne compris dans le fameux inventaire de l'Avare, garni de toutes ses cordes ou peu s'en faut ; en d'autres termes, tous les meubles qui lui permettent de prétendre à au savante dénomination, tels que bureau, bibliothèque, cartes, mappemondes, y forment le fonds d'un ameublement très complet et très somptueux ; mais, sportsman effréné et l'un des membres les plus actifs du Jockey-Club, le colonel a laissé déborder peu à peu, dans ce prétendu sanctuaire du travail et de la science, son fumoir, sa salle d'armes et sa sellerie : de telle sorte que des pipes et armes de toute forme et de tout pays, y compris le casse-tête du sauvage, des selles, des fouets de chasse, des mors et étriers de tous modèles, des gants d'armes et des gants de boxe, y forment la complication la plus élégante et la plus singulière. Du reste, en s'entourant ainsi de tous les objets de ses occupations et études favorites, le colonel est un homme qui montre le courage de son opinion. Selon lui, en effet, au delà d'une attention continuée pendant un quart d'heure, il n'y a pas au monde une lecture possible, si ce n'est celle du « Journal des Haras. »

Il faut croire pourtant aussi que la politique a trouvé moyen de se glisser dans cette existence si profondément vouée au culte de l'exercice musculaire et de la science hippique, car, sur le parquet, Maxime trouva une jonchée de la plupart des journaux parus dans la matinée et que le colonel y a jetés dédaigneusement après les avoir parcourus. Au milieu de tout cet abattis, M. de Trailles ramassa le National, et tout d'abord il y est salué par ces quelques lignes placées sur la première page, en entre filet :

« Notre cause est assurée d'un succès éclatant dans l'arrondissement d'Arcis-sur-Aube. Malgré tous les efforts du fonctionnarisme local, joints à ceux d'un agent particulier que le ministère avait dépêché sur ce point menacé, le bureau a été composé tout entier dans le sens des opinions de la gauche avancée. Nous pouvons donc, à coup sûr, annoncer pour demain la nomination de M. Dorlange, l'un de nos statuaires les plus distingués, que nous avions chaudement recommandé au choix des électeurs. Nos lecteurs ne s'étonneront pas en voyant proclamer, au lieu du nom de Dorlange, celui de M. Charles de Sallenauve. Par un acte authentique, passé le 2 mai, en l'étude de maître Achille Pigoult, notaire à la résidence d'Arcis, M. Dorlange est autorisé à prendre le nom d'une des meilleures familles de la Champagne, dont il ne se savait pas l'un des descendants ; mais, Dorlange ou Sallenauve, le nouveau député est des nôtres ; et c'est ce dont le ministère pourra s'assurer prochainement à la tribune. En lisant les phrases si éloquentes prononcées par le candidat lors de la réunion préparatoire, sans flatterie comme sans aucune préoccupation de parti, on peut lui prédire, dans les luttes parlementaires, le plus remarquable succès. »

Maxime jette le journal avec mauvaise humeur et ramasse une autre feuille : celle-ci est un organe de l'opinion légitimiste ; il y lit également, sous la rubrique Élections :

« L'état major de la garde nationale et le Jockey-Club, qui, déjà, dans la dernière Chambre, avaient plusieurs représentants, viennent d'envoyer à celle dont la première session va s'ouvrir une de leurs plus éclatantes notabilités. Le colonel Franchessini, si connu par l'ardeur qu'il mit à la poursuite des gardes nationaux réfractaires, a été nommé à la presque unanimité dans un des bourgs pourris de la liste. On pense qu'il ira s'asseoir à côté de la plus-longue des aides de camp, et qu'à la Chambre, comme dans les bureaux de l'état-major, il se montrera l'un des plus ardents et des plus fermes soutiens de la politique de l'ordre de choses. »

(*A suivre*).

Les Services Maritimes Postaux de la Corse

Tableau indiquant : 1° les tarifs actuellement appliqués en Corse et en Algérie ; 2° les tarifs proposés par la Chambre de commerce de Bastia. (Annexé au rapport de M. le sénateur de Casabianca).

	Ancien.	Actuel Algérie.	Proposés.
Farine de froment, par 100 kil. ou par balle de 122 kil. 1/2	1 50	1 20	1 10
Orges, avoines, blé, châtaignes, lupins, haricots, riz et tous grains et légumes secs et pommes de terre	1 50	1 »	1 »
Sons et repasses	2 »	1 50	1 »
Sucres, café et autres denrées coloniales	3 »	1.20 et 1.50	1 »
Savons en caisses	1 50	1 50	1 »
Vins en barriques, huiles d'olives et de graines en fûts	1 50	1 50	1 »
Eaux-de-vie, alcools et autres liquides, spiritueux	2 »	1 50	1 50
Minerais	»	»	0 80
Fers en barres et en T, tôles et aciers	1 50	1 »	0 80
Zinc en feuilles, plombé en saumons et ouvré	3 »	2 »	1 »
Ouvrages en fer, cuivres ouvrés ou en feuilles, étains	2 »	4 »	1 50
Outils en fer, de terrassements et d'agriculture	2 »	2 »	1 »
Fruits en caisses, amandes fraîches, cédrats confits	2 50	2 »	2 »
Oranges, citrons, cédrats frais ou salés	2 50	2 »	1 50
Plantes vives, arbres et arbustes	4 »	6 »	3 »
Morues, peaux brutes, fraîches et salées	2 »	2 »	1 »
Salaisons en barils, graisses fromages et beurres	3 »	3 et 4 f.	1 50
Tabacs en fûts, balles et caisses, verres à vitres, droguerie, peaux brutes et corroyées, librairie, papiers peints, quincaillerie	3 et 4 f.	3 et 4 f.	2 »
Porcelaines et faïence, toiles d'emballage et métalliques, cordages et ficelles, bouteilles vides	3 »	2 »	1 50
Papiers d'emballage et d'imprimerie	2 »	1 »	1 »
Mercerie, chaussures, armes, produits pharmaceutiques	4 »	6 »	4 »
Tissus divers autres que de soie	4 »	4 »	2 50
— de soie	8 »	8 »	6 »
Pâtes alimentaires, amandes sèches	»	3 »	3 »
Ouates, cotons files, jouets d'enfants, bimbeloterie, etc., brosserie	15 f. le m. c.	6 f. les 100 k	5 f. les 100 k.
Meubles, glaces en caisses	15 » —	15 f. le m. c.	12 f. le m. c.
Cadres dorés, chapellerie, modes, ornements d'église, cages	15 » —	9 f. le m. c.	6 f. le m. c.
Merles et tout gibier	8 »	8 »	6 »
Cerneaux	»	200 »	100 »
Chevaux grands (avec stalle)	40 »	60 »	30 »
— petits, Corses	15 »	»	15 »
Mulets	»	50	25 »
Ânes	»	20	10 »
Chèvres et moutons	»	5 »	1 50
Voitures à 4 roues	50 »	70 »	40 »
— 2 roues	30 »	50 »	25 »
Cabriolets	20 »	»	15 »

Nombraire et autres valeurs, 1 fr. 50 par mille.
Aucun colis ni paquet pesant plus de 2 kilos ne payera moins de un franc.
Aucun groupe ne payera moins de un franc.
Le tout avec 5 0/0 de chapeau.
Les marchandises qui ne sont pas portées sur ce tarif payeront par assimilation.

châ t ; Jouglard frère 38 b. châ t. ; Fraissinet 25 b. dito ; — Total des balles de châ., 851 ; balles farine de châ., 18.

Bulletin Financier

Paris, le 19 décembre 1892.

Après un début irrégulier et un peu faible, le marché se relève en séance et le mouvement de hausse reprend sur presque toute la ligne. La Rente française, poursuit son mouvement ascensionnel, nous la notons aujourd'hui à 99 65.

Les Fonds Etrangers sont bien tenus. Italien 4 0/0 ff., ferrailles 70.35, Route Serbe (Lots à 400 actions à 93.10, séries ottomanes à 91.5. L'Extérieure, très mouvementée, a été l'objet de transactions qui la ramènent à 66.87.

Les Etats successifs de Crédit sont fermes et maintiennent leur reprise. Le Crédit Lyonnais s'élève à 1,465 ; le Comptoir national d'Escompte vaut 1118 sur avances à 1125, la Société Générale est recherchée à 616 ; Crédit Foncier reste à 758.

Dans le compartiment industriel, le Rio Tinto à 1,028, le Suez se retrouve à 2,810. Les valeurs minières et russes et de traction sont fermes. Les Mines d'Or sont calmes.

Chemins Français calmes.

Nécrologie

M. Righetti, commis greffier du tribunal de première instance, a succombé au mal terrible qui le minait depuis longtemps. Mais la maladie n'avait atteint ni son énergie ni son intelligence, et jusqu'au dernier jour, luttant en désespéré, il a fourni sa tâche.

M. Righetti était pour le tribunal un auxiliaire précieux. Aidé d'une puissante mémoire, d'une facilité de travail remarquable, il se trouvait toujours à jour, et on le remplacera difficilement dans les fonctions, parfois délicates, qu'il remplissait à la satisfaction de tous les magistrats, pendant plus de vingt-cinq ans. D'avait été, il est vrai, l'économe à notre école, mais il y avait mis du sien. Nous ne craignons pas de dire qu'il était le modèle accompli du greffier d'audience et qu'il emporte les plus profonds regrets de ses chefs et de tous ceux qui se trouvaient en rapport de service avec lui.

Les obsèques ont eu lieu à 2 heures de relevée. Les cordons étaient tenus par MM. les greffiers Orsatoni, Franceschi, Castelli et Périer. Le deuil était conduit par M. Vincent Righetti, répétiteur au collège d'Ajaccio, qui n'a pu arriver à temps pour donner le dernier baiser à son père, et par ses oncles, MM. Théophile Righetti et Agostini. Dans le cortège, M. le président Martini, M. le procureur de la République de Figarelli, tous les membres du Tribunal, la plupart des avocats et avoués, etc., et la foule des amis.

Une magnifique couronne avait été offerte par les membres du tribunal.

L'absoute a été donnée en l'église Saint-Jean.

Nous présentons à Mme Righetti, à MM. Righetti et Agostini et à leurs familles toutes nos condoléances.

SAVON DU CONGO Blanchit et tolit.

SOCIÉTÉ DES ANCIENS SOUS-OFFICIERS

Un des membres de cette Société nous prie d'insérer la note suivante.

Les lecteurs des comptes rendus publiés lors des réunions générales des membres de la Société des anciens sous officiers et assimilés de la Corse, doivent se demander avec raison, pourquoi le nombre des adhérents à cette Société est si minime, étant donné les avantages prévus par ses statuts et le chiffre deux fois supérieur des retraités et autres qui devraient en faire partie.

Pour dissiper toute équivoque à ce sujet, l'administration a l'honneur d'informer les personnes désireuses de s'associer à leurs anciens camarades, de se mettre en garde contre la déblatération, et de vouloir bien se renseigner avant de prêter foi à des insinuations que la haine même des auteurs ne saurait étayer.

Tous anciens militaires, ces hâbleurs se sont retirés, parce que la Société leur a refusé des pastilles et autres spécialités alléchantes.

Jaloux de la prospérité et de l'harmonie qui règnent dans cette corporation, dont l'éloge n'est plus à faire, ces agents de la discorde essayent d'ébranler la bonne foi de ses membres honoraires.

Toutes tentatives étant demeurées sans écho, et les éléments parasitiques ayant déserté les rangs, la discipline sera observée, et les avantages accordés, sans qu'ils puissent, désormais, donner lieu à des jalousies intestines.

Aussi l'administration croit-elle à la prompte réaction de ces faux préjugés et attend avec la plus entière confiance le ralliement des anciens sous-officiers et assimilés, guidés par un sentiment de camaraderie et de loyale solidarité. — X.

LE SIAM

LETTRE DE M. JOURDAN AU MINISTRE DES COLONIES

La convention franco-siamoise a véritablement eu le don de réunir contre elle tous ceux qui s'intéressent, d'une manière plus ou moins directe, à nos affaires coloniales. Les journaux spéciaux, les revues ont publié nombre d'articles d'hommes autorisés et qui, tous, s'élevaient contre le traité du mois d'octobre dernier.

M. Jourdan, délégué du Cambodge vient d'adresser à M. Doumergue, ministre des colonies, une longue lettre que nous allons reproduire en partie et dans laquelle sont mis en lumière tous les inconvénients du nouveau traité.

M. Jourdan, qui est devenu notre compatriote par son mariage avec une Bastiaise, a toujours vaillamment soutenu les intérêts de la colonie.

Monsieur le Ministre,

Le récent traité franco-siamois fait beaucoup de bruit ; mais pas plus qu'il n'en comporte.

Des protestations énergiques se sont élevées de toutes parts et la presque unanimité de la presse française a prêté son concours dévoué aux hommes de cœur qui savent défendre éloquemment à la tribune nos intérêts coloniaux inséparables des intérêts, de l'honneur et de la dignité de la France.

A des signes certains on reconnaîtra sans peine que nous assistons à un réveil de l'opinion dont tout gouvernement sage et éclairé doit savoir tenir compte.

J'ai le regret de constater que ce traité du 7 octobre sacrifie le Cambodge que j'ai l'honneur de représenter au conseil supérieur des colonies. C'est notre protectorat qui est appelé à subir plus particulièrement les fâcheuses conséquences de l'instrument diplomatique actuellement soumis à l'approbation des Chambres.

J'ai donc le devoir d'intervenir dans ce débat avant la discussion au Parlement et de protester au nom de mes électeurs.

On a dit que le protectorat devrait se montrer très satisfait de la cession qui nous a été faite d'un morceau des rives du grand lac renommé pour ses pêcheries.

A cela, je réponds que nous avons toujours joui du droit de pêcher sur le grand lac et que, par conséquent, la cession alléguée ne signifie absolument rien.

Jamais, que je sache, aucune partie du grand lac n'a été affermée par le protectorat ; le poisson qu'on y pêche n'est atteint que par le droit de douane.

Puisqu'on a, à ce sujet, invoqué, dans un grand journal du soir, l'opinion du délégué du Cambodge, il me sera permis de répliquer que nos aspirations étaient beaucoup plus hautes. Elles visaient la possession totale du grand lac qui est, historiquement, une enclave du Cambodge actuel et de ses anciennes possessions, les provinces de Battanbang et d'Angkhor dont le Siam n'est emparé par la violence en 1780 et 1810 et que les Cambodgiens espéraient recouvrer en se plaçant sous notre drapeau.

Qui donc ignore que les éminents fondateurs de notre empire colonial ont toujours eu en vue de faire restituer au Cambodge ces deux belles provinces qui lui ont été arrachées par les Siamois ?

Jules Ferry et Paul Bert ne poursuivaient pas seulement une œuvre de réparation et de justice ; ils se préoccupaient surtout de la consolidation de notre empire indo-chinois et ils comptaient sur l'esprit de suite de notre politique pour atteindre ce but sans violence et par la force même des choses.

Le traité franco-siamois fait évanouir toutes ces espérances, au grand désappointement des populations du Cambodge.

Il serait donc puéril de chercher à les consoler par l'appât d'une pêche mirifique ; elles ne mourront pas à l'hameçon, pas plus qu'elles ne se laisseront séduire par la restitution du district de Krâlor Prey, contrée marécageuse qui n'offre pas même à nos protégés, selon le mot historique de Salisbury, la ressource d'y gratter la terre.

Comment les empêcher, dès lors, de regretter Battambang et Angkhor où des ruines grandioses attestent à la fois la splendeur d'une civilisation disparue et la possibilité de la faire revivre ?

La province de Mélou Prey (en langage cambodgien « bétail sauvage ») n'est en effet qu'un vaste marais indéchiffrable ; et ce n'est pas parce qu'il aurait une étendue de quelques mille kilomètres que nous pourrons en retirer le moindre profit.

En échange de ce vil cadeau et d'un droit de pêche absolument illusoire, nous nous lions à jamais les bras au Siam.

Nous renonçons, avec une complaisance à laquelle les peuples orientaux ne se méprennent pas et qu'ils ne savent que trop exploiter à l'occasion, à tous les avantages matériels et moraux auxquels le traité de 1893 laissait la porte ouverte.

Et notre effacement se manifeste au lendemain de l'accord franco-anglais qui reconnaissait notre zone d'influence sur la rive droit e du Mékong et, suprême ironie ! au moment où l'Angleterre nous montre, à Kelantan et à Trenganou, tout le parti qu'un politique ferme et prévoyante sait tirer de ce même accord qui reste pour nous lettre morte.

Il est dur pour notre patriotisme de baisser, en quelque sorte, pavillon devant le roi de Siam et de faire assister à notre reculade le roi du Cambodge qui, confiant dans notre force et dans notre prestige, s'est mis sous notre protection par le traité de 1867 et à qui nous avions promis, en échange, la restitution des provinces de Battanbang et d'Angkhor enlevées de force par son ennemi héréditaire ; ce qu'il ne lui a jamais pardonné.

Le Cambodge a d'autant plus le droit d'intervenir dans ce débat, par la voie de son représentant, que c'est sur son budget et sur celui de la Cochinchine qu'on a imputé les frais de l'expédition de 1893. On y a ajouté plus tard ceux occasionnés par notre occupation du Laos ... plus de trois millions que la métropole a mis à la charge des deux colonies, et qu'elles auraient pu si utilement consacrer à des travaux d'utilité publique ... qui attendent encore !

A Saïgon, comme à Pnom-Penh, on s'était imaginé que l'occupation de Chantaboun serait maintenue tant que le Siam n'aurait pas rendu l'argent que son insigne mauvaise foi nous avait obligés à dépenser.

Or, non seulement on force la Cochinchine et le Cambodge à passer ces trois millions par profits et pertes (il est vrai que durant ces dernières années, nos budgets respectifs en ont bien vu d'autres !) mais par une défaillance soudaine, nous évacuons Chantaboun, où nous avons fait de très gros frais d'occupation nous privant ainsi de toute garantie contre un retour offensif de notre perfide voisin.

J'ai omis de constater que ces deux provinces d'Angkor et de Baltanbang sont d'une extrême fertilité. Le riz y abonde à ce point qu'on les appelait autrefois le grenier du Cambodge.

Elles sont habitées par un grand nombre de Chinois agriculteurs ; elles enserrent le grand lac qui aurait pu redevenir un lac cambodgien.

Dans l'attente de ces éventualités plus ou moins prochaines, il nous aurait suffi d'exiger la stricte observation des traités existants, pour favoriser et développer le commerce entre Pnom-Penh et Battanbang.

La conséquence de notre insouciance, c'est que, jusqu'ici, les négociants français établis au Cambodge ont vainement essayé d'entretenir des relations commerciales sérieuses et suivies avec Battanbang.

La Cit delle (siège du gouvernement), hostile surtout aux Français, a toujours paralysé secrètement toute espèce de transaction avec eux, en obligeant l'indigène à refuser les moyens de transport et la main-d'œuvre, en facilitant la fuite des débiteurs poursuivis, allant même jusqu'à maltraiter et punir les Siamois coupables d'avoir accepté les offres de nos nationaux.

Un seul des négociants fixés au Cambodge, M. Dupuy, a eu le courage d'installer un comptoir à Battanbang ; or, j'apprends que si fortement trempé qu'il soit pour la lutte, malgré son intelligence des affaires et son activité, il s'est vu forcé de liquider sa maison et de quitter le pays. S'il y fût resté, la Citadelle aurait consommé sa ruine !

« Toutes ces difficultés, il faut bien le reconnaître, proviennent de notre manque d'énergie. Au lieu de faire comme l'Anglais, — s'imposer d'abord, s'imposer ensuite et au besoin avoir prendre, nous sommes hantés de l'idée fixe d'éviter à tout prix un conflit avec l'Oriental. Nous tâtonnons devant l'obstacle et si nous le jugeons insurmontable ou dangereux, nous liquidons ; ce qui veut dire que nous souffrons qu'à côté de nous d'autres accaparent ou ce sont toujours les mêmes !) ce que l'intérêt et la dignité de la France nous imposaient le devoir de garder.

Qu'on y réfléchisse !... les Orientaux n'ont de respect que pour les forts et les capitulations successives ne sont pas les meilleurs moyens d'éviter tout conflit avec eux ; bien au contraire, elles ne peuvent que les provoquer et les rendre plus tard inévitables.

Votre sollicitude bien connue, monsieur le ministre, pour les grands intérêts dont vous avez pris charge ci qui sont si bien placés entre vos mains, me donne la ferme espoir que vous aurez à cœur de vous préoccuper de la situation toute spéciale faite au Cambodge par la convention du 7 octobre, qui nous enlève vraiment trop du prestige qu'il nous faut, à tout prix, savoir conserver en Extrême-Orient.

. . . . . .

Charles JOURDAN,
Délégué du Cambodge au conseil supérieur des colonies.

Chronique du Vol

Si la police s'inquiète peu des voleurs, ceux-ci ne semblent avoir aucun souci d'elle, et ils continuent leurs exploits nocturnes. Donc, la nuit dernière, afin de pouvoir révéillonner gaiement et passer non moins agréablement les fêtes de la Noël, affichés par les bonnes choses qui s'étalent à la devanture de M. Eugène Angeli, ils ont pénétré dans son magasin, par la porte du vestibule. Ils ont fracturé la porte, fait tomber deux gachettes, puis sont entrés.

Ils visitaient à leur aise les tiroirs, le comptoir, lorsque vers trois heures, les agents Bertrand et Cesari vinrent à traverser la place Saint-Nicolas. Ayant aperçu de la lumière dans le magasin, ils se doutèrent bien que des malfaiteurs devaient s'y trouver. Ils visitèrent d'abord les portes extérieures ; elles étaient fermées normalement, mais la porte du vestibule était fracturée : plus de doute, des malfaiteurs étaient dans le magasin.

L'un des agents garda cette porte, l'autre sortit. Il aperçut deux douaniers de ronde et les invita à lui prêter main-forte ; puis survinrent les agents Casoni et Locantoni. Ils étaient six, les voleurs étaient dans la souricière.

Bertrand plaça les deux agents à la porte de la place Saint-Nicolas et les douaniers un peu plus loin, rejoignit son camarade dans le vestibule et pénétra dans le magasin. Au bruit des pas, les voleurs se sentirent découverts, éteignirent la bougie, ouvrirent la porte de la place Saint-Nicolas et s'enfuirent par le panneau inférieur ; ils avaient passé sous le nez des agents.

Agents et douaniers se lancèrent à leur poursuite et déchargèrent leurs revolvers sans les atteindre. Les malfaiteurs étaient au nombre de deux, l'un disparut par la rue Sampiero, l'autre par le boulevard de Toga. Ils avaient emporté 14 à 15 francs et une montre en argent. Ils n'ont pas aperçu les rouleaux de billon. Ils ont laissé une paire de sabots et une grosse mèche.

Les détonations, les appels des agents avaient réveillé le quartier. La plupart des fenêtres de la place s'ouvrirent et une foule de personnes, malgré l'heure indue, accoururent de divers points, mais les malfaiteurs ne rencontrèrent personne sur leur passage.

Nous espérons que M. le Commissaire central ouvrira une enquête sérieuse. Il faut que l'on sache comment les voleurs ont pu échapper à la vigilance d'abord et ensuite aux poursuites des agents ; comment on a pu tirer une quinzaine de coups de revolver sans les atteindre.

Nous apprenons au dernier moment que les agents Casoni et Locantoni ont été suspendus de leurs fonctions.

La Noël à Saint-Jean

Le jour de la Noël, à 11 heures, on exécutera la messe solennelle de Luigi Bordese (chœur de soprani à 2 voix) *Offertoire*, sur le chant liturgique *Adeste fidèles*, exécuté au grand orgue par M. Reginensi. Le soir à 3 heures et demie, vêpres, sermon. Au salut : Noël de P. Lacôme (chœur à 2 voix de soprane) ; *O Salutaris* d'E. Eparvis (solo de baryton et chœur à 3 voix) ; *Tantum ergo* d'Alex Guilmant (soli pour voix de basse et chœur à 4 voix : ters et 2de soprani, ténor et basse) ; Sortie : *Laudate* solennel de Lambillotte (grand chœur).

Chambre musicale

Les recettes du concert de charité du 18 courant ne sont élevées à 418 fr. 50 centimes.

Le montant des frais a été de 85 francs ainsi répartis :

Frais d'impression et d'affiches	fr. 43
Location et transport de piano	15
Transport de meubles. Eclairage, chauffage, menus frais	27
Total	fr. 85

La différence entre les recettes et les dépenses, soit la somme de 333 fr. 50, a été versée par le comité au bureau de bienfaisance.

Chambre de Commerce de Bastia

La série sortante des membres de la Chambre de commerce de Bastia se compose de MM. Gregori Sébastien, Thiers Dominique, Orenga Charles.

Ces honorables membres sollicitent le renouvellement de leur mandat.

La Chambre, réunie, a décidé de présenter aux suffrages des électeurs notables, M. Louis Rameil, en remplacement de M. L.-N. Mattei, démissionnaire, pour la période pendant laquelle ce dernier aurait exercé son mandat.

La Chambre aurait désiré attribuer ce siège à une notabilité commerciale de l'arrondissement de Calvi, et elle aurait donné suite à son projet si M. le Ministre avait bien voulu porter le nombre de ses membres de 9 à 12, ainsi qu'elle l'a demandé.

La décision ministérielle n'étant pas encore intervenue, elle a dû provisoirement renoncer à ce projet pour assurer la régularité de ses séances.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 24 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, 7 4. A midi, + 8 — 7 heures du soir 6 5
Maxima, + 8 5 *Minima*, + 6 5
Baromètre. — 7 heures du matin, 778 mm. midi, 778 mm. 4 heures du soir 776 mm.
Vent. — Sous la maîtrise, calme.
Dans l'après-midi, N. E. faible.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

⁂

Licence en droit

M. Dominique Paravicini, ancien élève du Lycée de Bastia vient d'être reçu à son examen de licence en droit devant l'Université de Montpellier avec la mention *très bien*.

Nos félicitations.

⁂

Mariage

Nous sommes heureux d'apprendre le prochain mariage de la gracieuse, Mlle Antoinette Angelini, fille de M. Angelini, le comptable bien connu de la maison L.-N. Mattei, avec notre sympathique ami M. Nicolai, adjudant au 173e.

A tous deux nous envoyons nos plus chaudes félicitations, ainsi qu'à leurs familles. — C. D'Oc.

⁂

Maladies des yeux

Clinique ophtalmique du Dr Alexandroff à Ajaccio, Cours Napoléon, 6, à côté du Café Solferino.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures.

⁂

La Noël à Naples

On sait que Naples, le capoeta (grosse anguille), remplace la dinde des Parisiens et des Marseillais, et que les cappoti les plus recherchés sont ceux que produit notre étang.

Cette année, les Napolitains ont voulu aussi des loups et des mulets du même étang, et le dernier paquebot de Livourne en a transporté plus de 3.000 kilos.

⁂

Cabinet médical

Le docteur Bouvet, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

⁂

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

⁂

Au Port

Le vapeur anglais *Gadelius*, capitaine Griffith, est arrivé de Livourne avec 1.033 barils vides, et est reparti pour Naples.

⁂

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

DEMANDEZ PARTOUT
la chicorée extra
MOKA CASIEZ
à moins hors concours
12 diplômes d'honneur et grands prix
Casiez-Bourgeois, à Cambrai
M. J.B. Sanata, Agent général pour la Corse
Dépôt à Bastia : rue St-François, 2.

HOTEL D'EUROPE
A. Colombani
A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Colombani, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de foie gras, Huitres, Cannel'oni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.
Nougat et Pâtisserie
RÉVEILLON

BIJOUTERIE HORLOGERIE
La Maison de Bijouterie
DANESI
Boulevard Paoli, 16, Bastia
vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*
ÉTRENNES
Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.
Prix très avantageux

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL

Bourse de Paris

	23 déc.	24 déc.
Rente 3 p. 0/0 anciens	99.50	99.37
3 p. 0/0 amortis.	99.50	99.70
3 0/0 nouveau.	—	—

Dépêche du Soir TÉLÉGRAMME

Nouvelles Militaires

Réserve

Ont été promus au grade de lieutenant de réserve et maintenus au régiment de Corse, MM. les sous-lieutenants Defranchi, Perucca, Rocchi et Rosa.

Armée territoriale

Ont été promus au grade de lieutenant et maintenus au 11e territorial, MM. les sous-lieutenants Andreani, Casanova, Colombani, Saggesi, Santini, Ferracci et Monti.

L'ÉLECTION SYVETON

La commission d'enquête sur l'élection de M. Syveton a terminé ses opérations et a conclu à la validation.

Les Membres de la COMMISSION DU BUDGET à Toulon

M. Doumer, président, et M. Berteaux, rapporteur général de la commission du budget, sont arrivés ce matin, à Toulon ; ils ont déjeuné à bord du vaisseau-amiral *Saint-Louis*, de l'escadre de la Méditerranée.

L'Affaire Vidal

Le recours en grâce

M. Malpeyre, directeur des affaires criminelles au ministère de la justice, a convoqué la commission des grâces à l'effet d'examiner le recours en grâce formé par Vidal.

L'Arrestation DES HUMBERT

La maîtresse de Romain Daurignac

On télégraphie de Buenos-Ayres : Mme Dallaza, la maîtresse de Romain Daurignac, avait été arrêtée hier dans cette ville.

Après une première instruction, elle a été mise en liberté.

Le départ des Humbert de Madrid

Toutes les dispositions ont été prises pour le départ des membres des familles Humbert-Daurignac.

Ce départ aura lieu ce soir.

Le retour en France

Les deux représentants de la sûreté générale, chargés de procéder sur place aux premières formalités relatives à l'extradition, sont arrivés hier à Madrid.

Aujourd'hui, M. Hennion, commissaire spécial, s'est transporté avec tout le personnel nécessaire, à la frontière espagnole.

C'est à Irun que les prisonniers seront livrés aux mains des autorités françaises.

LES GRÈVES

Les ouvriers gantiers

On télégraphie de Saint-Jocien, Haute-Vienne :

Plus de 1.500 ouvriers gantiers se sont mis en grève et se sont livrés à de nombreuses et bruyantes manifestations dans les rues.

Une sérieuse bousculade s'est même produite entre eux et les gendarmes ; plusieurs gendarmes ont été blessés à coups de pierres.

Les grévistes ont essayé d'entrer à la mairie, mais ils n'ont pas réussi ; ils ont alors brisé les vitres de la maison du maire.

Tirages financiers

Communales 1892

L'obligation 55.159 est remboursable à 100 000 francs.

L'obligation 152 811 est remboursable à 30 000 francs.

Les obligations 36 939 263 459 sont remboursables chacune à 10.000 francs.

Les obligations 28 651, 33 650, 137 973, 171.443 sont remboursables chacune à 5.000 francs.

Foncières 1895

L'obligation 26 353 est remboursable à 100.000.

L'obligation 174 619 est remboursable à 25 000 francs.

L'obligation 9 870 est remboursable à 10.000 francs.

Les obligations 321.347, 254 281, 100 246 sont remboursables chacune à 5 000 francs.

EN AUTRICHE

Fuite d'une Princesse

Les journaux de Dresde annoncent que l'épouse du prince héritier de Saxe a quitté subitement Salzbourg et qu'on ignore où elle s'est retirée. La princesse est déjà mère de cinq enfants et se trouve dans une situation intéressante. Toutes les fêtes d'hiver à la Cour ont été contremandées.

Les uns attribuent cette fuite à un moment d'agitation mentale ; d'autres parlent de sévices dont elle aurait été victime de la part du prince.

On a caché cette fuite tant que l'on a pu, mais il a fallu se décider à l'annoncer. Le prince ne sort plus.

L'archiduc Léopold

On télégraphie de Vienne :

L'archiduc Léopold-Ferdinand a renoncé à tous ses droits de membre de la famille impériale et a épousé, sa sœur, la princesse royale de Saxe, qui a abandonné son mari et dont l'archiduc Léopold approuve la conduite.

AU VÉNÉZUÉLA

Situation critique à Caracas

Une dépêche de Caracas annonce que 6 000 insurgés marchent sur la ville, ayant à leur tête le général Matos.

La situation devient très critique.

On s'attend à plusieurs grandes faillites à Caracas.

Le général Matos qui s'est emparé ces jours derniers de la Ciudad Bolivar, le centre commercial des provinces orientales, et qu'il y a établi son quartier général, est décidé à s'emparer de nouveau du pouvoir.

Les Visées de l'Allemagne

On assurait que l'Allemagne avait l'intention d'acquérir l'île Margarita, mais l'ambassadeur de cette puissance à Washington a formellement démenti ce bruit.

Le Président de la République à Haïti

On télégraphie de Port-au-Prince que le général Nord a pris officiellement possession de ses fonctions de président.

La tranquillité est complète.

⁂

L'assemblée nationale l'a élu président de la République haïtienne par 15 voix de majorité.

Le nouveau président est un vétéran des guerres civiles d'Haïti. Il est âgé de 81 ans, et était ministre de la guerre du gouvernement provisoire de Boiron-Canal qui a suivi la démission du président Sam.

EN SUISSE

NOUVEL 00622

Attentat anarchiste à Genève

La *Patrie* annonce qu'un nouvel attentat anarchiste a été dirigé la nuit dernière, à Genève, contre le président du conseil d'Etat.

AUX ÉTATS-UNIS

Une catastrophe de chemin de fer

On télégraphie de New York :

Une collision de trains s'est produite à Hop-Springs, près de Byron, entre San-Francisco et Losangeles.

On compte 23 voyageurs tués et un nombre considérable de blessés.

EN GRÈCE

Rentrée de la Chambre

La rentrée de la Chambre a eu lieu hier soir sans aucun incident.

La séance d'ouverture s'est faite en présence du Roi qui a prononcé un discours.

Etat Civil

Décès.

Righetti Nicolas-Jean-Baptiste, commis greffier du tribunal de 1re instance à Bastia, marié, 48 ans, de Bastia.

Casoni Marie-Laure, sa religieuse, sœur Raphaëlle, célibataire, 68 ans, de Pioggio.

AVIS DE DÉCÈS

Mme Louis Pinconnelle et Mme René Daniel de Lagneau-ris nées Sanguinetti ;

Mme Alexandre Sanguinetti ; M. le commandant Pasquale Sanguinetti, chevalier de la Légion d'honneur ; M. René Daniel de Lagneau-ris ;

Mlles Jeanne Sanguinetti, Madeleine, Marie-Thérèse, Jeanne Pinconnelle et Marie-Laure Daniel de Lagneau-ris ;

Mlle, nées et Joseph Sanguinetti et Mme Daniel de Lagneau-ris,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE FÉLIX SANGUINETTI
Née SIMONI

leur mère, belle-mère et grand'mère, décédée à Cauro le 21 décembre 1892, munie des sacrements de l'Eglise.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN
Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de sardes truffes. — Mustaccioli de Naples, etc.
Vente de truffes fraîches du Périgord

Grand Café Andreani A VENDRE
S'adresser à MM. Petit frères, Maisons d'ameublements, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Chapellerie Bastiaise
Rue Saint-Jean, Bastia
La Maison PENSA a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de la ville et de l'intérieur qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux et casquettes (fins et ordinaires), dont la vente sera effectuée à des prix très modérés.
Vente de chapeaux mécaniques ou claques et de chapeaux de soie.
Chapeaux sur mesure.
N. B. — Un ouvrier chapelier est attaché à la maison.

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Ass Pompes Funèbres Paris, à M' bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag.
S'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

ESSAYEZ ★ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage CROISSANT
CARBON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAMUGLI Ferdinand, 45, rue de la République, Marseille.

Prime Artistique
Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.
Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.
Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.
Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.
La petite photographie est rendue intacte.

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PÉTROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

Le Larousse Illustré
Nous signalons ces temps derniers une nouvelle planche publiée par le Nouveau Larousse Illustré sur la confection du pain ; elle est de nature à intéresser non moins instructive sur la fabrication du papier, dans le fascicule de cette semaine. Ce beau fascicule, dans lequel nous relevons, outre autres articles les mots : Acathisme, Pantheon, l'antheru, Pantomime, Paon, Papauté, etc., est du reste tout entier très remarquablement illustré et il ne contient pas moins de 137 gravures aussi variées qu'intéressantes. Il n'est pas sorti sous les auspices de la maison depuis qui ouvrage aussi complet et aussi attrayant à la fois. Les 200 planches parues du Nouveau Larousse Illustré seront le plus utile et le plus agréable des cadeaux d'étrennes. (Le fascicule 58 continue chez tous les libraires.)

INSPECTEURS assurances 200 fr. appts fixes, déplac. et ch. de fer payés, remises sur affaires. Ecrire M. Hanrow, insp. gén., poste restante à Marseille.

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines insinuations contre le *Nègre*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur sait bien que le commerce est intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix. (La différence est assez sensible sur les deux points) d'abord *tendre le Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18 500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité réputée supérieure.
La pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur sous tous, sera vendu au débarquement, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi*.
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902

LE SEUL journal illustré des Dames qui publie environ cent gravures inédites de Modes, Travaux de Mains, etc., par numéro est LA SAISON
80, Rue de Lille, Paris
Un numéro spécimen envoyé gratuitement vous convaincra qu'il est en même temps le plus riche en littérature saine et la meilleure marche entre tous.
(8 francs l'an)

DEMANDEZ DANS TOUS LES CAFÉS
BOCK-ORBEC
Se méfier des Contrefaçons
A.-P. PADOVANI, Expéditionnaire
Nouveau Port, Bastia

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candelabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'AMARO MATTEI
SEUL LIQUEUR PERMANENTE AMÈRE ET RECONNAISSABLE PENDANT L'HIVER

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1879 A. GALLOIS, Fondateur
Rue de Rivoli, 59, Boulevard Haussmann, PARIS
Publie chaque jour et envoie par poste tous les articles de journaux et revues parus dans la France et l'Étranger sur les sujets qui intéressent ses abonnés.

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. J.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. La souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, savoir-il de 500.000 francs. Celui qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours un sûr presque trois fois ses versements.
Et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 30, rue Rendu, Paris.

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. ORTICONI A., 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-St-Georges du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux du Boulevard du Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — **L'Amaro Mattei**, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.
Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI à 0,30 le paquet.
L'un des rédacteurs privé, MATTEO OLLAGNIER, Bastia, Imprimerie Ollagnier.

27e ANNÉE — VENDREDI 26 DÉCEMBRE 1902 — N° 328

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTEO OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.20 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	1 an	6 mois	3 mois	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union postale, et autres Pays : le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

00623
BIBLIOTHEQUE DE BASTIA

LE CALENDRIER
Fête d'aujourd'hui : Saint Etienne.
Soleil : (Heure nationale)
Lever, 7 h. 54 m. — Coucher, 4 h. 00 m.
Lune : Nouv., le 29 — Premier quart., le 5
Fête de demain : Saint Jean, évang.

25 Décembre

LES BONS APOTRES

La crainte des électeurs est le commencement de la sagesse.

Livrés à eux-mêmes, les députés et les sénateurs se livrent à leur intempérance naturelle, bouleversent les lois sans se préoccuper des sentiments ou des intérêts de la nature, n'écoutent que leurs passions ou cèdent à des influences plus ou moins avouables ; mais dès qu'approche l'heure de la comparution devant le suffrage universel, on les voit circonspects, sages, attentifs, ils plaident devant eux-*mêmes*, *s'interrogent* et quelquefois se condamnent ; ils retiennent enfin leur bon sens en reconvenant leur responsabilité. Ils font en un mot les bons apôtres.

Voyez ce qui vient de se passer à Marseille. La grève durerait encore si nous n'étions pas à la veille des élections sénatoriales.

De tout côté le Gouvernement a reçu avis que cette grève insensée, favorisée par le ministère, presque officiellement dirigée par le ministère de la marine, compromettait les intérêts les plus graves, alarmait sérieusement le pays et mettait en *mauvaise posture* les amis du Gouvernement. Fort à propos, et avec une netteté que nous ne saurions trop louer, la Chambre de commerce de Marseille a mis le ministère et toute la politique qu'il représente en face des redoutables responsabilités soulevées par la grève des inscrits maritimes. Si la grève s'était étendue à toutes les corporations, la vraie question de vie ou de mort se serait posée devant le corps électoral.

— Oui ou non, faut-il envoyer sur la pente rapide ? Le Gouvernement se séparera-t-il de cette alliance avec les socialistes qui nous amène la guerre civile et nous entraîne à l'abîme.

La réponse des électeurs ne fait doute pour personne. *Il fallait éviter* à tout prix que la question soit posée. Et voilà pourquoi le Gouvernement qui a assisté avec indifférence à la préparation de la grève générale des mineurs, parce qu'il ne se sentait pas à ce moment lâché sous le contrôle immédiat de l'opinion publique, la trouve aujourd'hui intolérable de la part des inscrits maritimes à la veille des élections sénatoriales.

Et rien ne prouve mieux que ce gouvernement n'est pas l'expression sincère du sentiment national et que sa politique est contraire aux *intérêts de la nation*. Non. Il n'ose pas soumettre cette politique, avec ses conséquences, avec ses résultats, au jugement du suffrage universel.

Un autre exemple de cette timidité opportune et de ce recentir apparent nous est fourni aujourd'hui même par un ministériel de marque, M. Sigismond Lacroix, jacobin de France et rédacteur au *Radical*. N'est-ce pas le prototype du bonbiste complet ? M. Sigismond Lacroix se demande si on n'est pas allé trop vite et trop loin dans l'application de la loi sur les congrégations. La dispersion des congréganistes ne va-t-elle pas laisser un grand nombre d'écoles sans maîtres.

Sans doute, l'institution des frères des Ecoles chrétiennes est légalement autorisée et il n'est pas question pour le moment de la dissoudre. Mais, fait observer avec raison le Polonais consciencieux, il existe un grand nombre d'autres *congrégations enseignantes qui vont* être supprimées. Leurs écoles recevaient au moins cent cinquante mille élèves. Aura-t-on de la place pour les recevoir dans les écoles du Gouvernement ? Aura-t-on assez d'instituteurs ? Est-on prêt, en un mot, à recevoir cet héritage ?

A ces questions, M. Sigismond Lacroix se répond à lui-même négativement. Il est inquiet ; il craint le mauvais effet que on peut manquer de produire sur les familles l'impuissance de l'Etat à assurer l'éducation de ses propres fils.

Je cite textuellement : « L'on laisse les enfants dans la rue : si, à la place de l'enseignement congréganiste interdit, on n'offre pas immédiatement aux enfants l'accès de l'enseignement laïque, si l'Etat n'a pas préparé ses moyens d'action en matériel et en personnel ; si, en un mot, les écoles laïques ne sont pas outillées comme il faut pour recueillir la clientèle des congréganistes, on risque de soulever un mécontentement formidable et de rejeter du côté de la Congrégation ou tas de braves gens qui ne demanderaient pas mieux que d'en être émancipés. C'est pour le coup qu'on lirait de la persécution brutale et bête. »

Mais on n'a pas agi autrement. Il y a trois mois à peine, à l'égard des *écoles de filles* ! M. Sigismond Lacroix ne s'est pas dit tout ému à ce moment. Il n'est pas cependant un seul mot de son article qui ne condamne la conduite du Gouvernement qu'il a d'ailleurs énergiquement soutenu lui-même contre nous qui faisions alors l'article qu'il signe aujourd'hui.

Il est clair qu'on ne reçoit pas du jour au lendemain une telle affluence d'écoliers sans y être préparé. Que fait le Gouvernement pour cela ? Rien. Il n'a pas d'argent, mais il s'apprête tout de même à jeter des milliers d'enfants dans la rue sans savoir comment il les recueillera. Il ne les recueillera pas. Voilà tout. « La résolution n'exclut pas la clairvoyance, écrit encore M. Sigismond Lacroix ; nous demandons à la commission des congrégations d'être clairvoyante, de voir où elle doit aller, de préparer le terrain de façon que la Chambre puisse s'y avancer en toute sécurité. Qu'elle demande *d'abord au Président du Conseil* s'il a seulement aperçu les difficultés possibles et comment il entend y parer. »

Ah ! le bon apôtre ! M. Sigismond Lacroix sait bien que le Gouvernement n'a nul souci des « difficultés possibles » et ne sait comment y parer. Il est bien temps vraiment pour faire de pareilles réserves. Il fallait écrire cet article au moment de la discussion de la loi sur les congrégations et signaler à l'avance ces « difficultés possibles, » comme nous n'avons cessé de le faire nous autres.

Le bon Polonais dicte aux candidats sénatoriaux le langage qu'il convient de tenir devant les électeurs pour piper leurs suffrages. Il sera toujours temps quand on se retrouvera, à l'abri des atteintes du corps électoral, de reprendre la politique du bloc soustraite une fois de plus au contrôle de la nation.

Nous signalons simplement aux électeurs sénatoriaux ce grossier subterfuge.

LOUIS LATAPIE.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

M. Trojani, adjudant de surveillance de 2e classe au pénitencier militaire d'Ain-el Hadjar, passe au dépôt des sections métropolitaines d'exclus à Ain-el Hadjar.

— M. Padovani Jean Joseph-Antoine, commis principal de 5e classe des contributions diverses, faisant fonction de receveur à Berrouaghia, est chargé de la gestion de Mostaganem banlieue.

— M. Coggia, 1er commis de 3e classe des contributions directes dans la Manche, est nommé 1er commis de 2e classe sur place.

— Le brigadier de gendarmerie Raffi, de la compagnie de l'Indo-Chine, est inscrit sur le tableau d'avancement pour le grade de maréchal des logis, et les gendarmes Lupi et Giovannetti, pour le grade de brigadier.

Sénateurs sous cognes

26 décembre 1731. — A peine les régents du royaume seront-ils reçu la lettre par laquelle Théodore les priait de délibérer sur la question de savoir si l'on devait encore lutter contre les Génois aidés des Français, qu'ils convoquèrent *une assemblée générale*.

LA Protestation des Citoyen Corses

La réunion du Casino

Comme nous l'avons annoncé, les citoyens corses se sont réunis hier matin au Casino de Toulon pour protester contre certains passages de l'Histoire de Michelet visant leur département. Ces passages sont contenus dans un livre mis entre les mains des élèves du lycée de Marseille.

Un grand nombre de Corses avaient répondu à cet appel patriotique, et c'est devant une assistance de 250 personnes que le président a ouvert la séance.

Il a indiqué le but de la réunion, puis la parole est donnée au secrétaire qui lit plusieurs articles d'un journal de la Corse visant la campagne entreprise.

Cette lecture est applaudie par l'assemblée enthousiaste. M. Stefani donne ensuite lecture de lettres d'excuses des représentants de la Corse et de certaines personnalités qui ne peuvent assister à la réunion.

Se sont fait excuser : MM. Cottiblato, avocat à Marseille ; Denoi, avocat à Paris ; Gabrielli, député ; de Casabianca, sénateur ; Farinole, sénateur ; Puglieri-Conti, député.

Après cette lecture un citoyen de l'assemblée constate que tous les députés et sénateurs se sont fait excuser ; il demande pour eux un blâme.

La parole est donnée ensuite à M. Quilici, de Marseille, qui est l'initiateur de ce mouvement. M. Quilici est très applaudi ; il retrace, en quelques mots, les aspirations des citoyens corses et dénonce les pages de Michelet comme mensongères et entachées de préjugés. M. Quilici s'exprime très éloquemment et ses paroles *sont fréquemment interrompues* par les bravos de l'assemblée. Le secrétaire donne lecture des passages incriminés de l'Histoire de Michelet.

Cette lecture provoque les protestations de tous les citoyens Corses présents. M. Quilici commente ces passages et termine en demandant la suppression des livres scolaires. C'est au milieu des applaudissements et des félicitations que l'orateur regagne sa place.

M. Colombo, citoyen Corse, habitant Marseille, vient exprimer ses remerciements pour l'assemblée si nombreuse qui s'est rendue à l'appel de M. Quilici.

Il termine par une péroraison de sa *parbe enrolée* et dit que Toulon est « l'avant-garde Corse sur le continent. »

Un assistant, M. Alessandri, demande une protestation énergique contre le transfert des cendres de Michelet au Panthéon. Il termine son discours par ces mots : « Ou le livre disparaîtra, ou il n'y aura plus de représentante Corses. » M. Alessandri demande un mouvement séparatiste, si les doléances des Corses ne sont point entendues.

M. Santini prend ensuite la parole. Il ne reproche rien à Michelet. Il dit qu'il est inutile de s'élever contre le transfert des cendres de Michelet au Panthéon. Il reproche seulement à nos gouvernants

109 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Comme Maxime achevait de lire cet article, entre le colonel.

Après avoir un moment servi sous l'Empire, le colonel Franchessini était devenu l'un des plus brillants colonels de la Restauration ; mais, à la suite de quelques rougeurs qui s'étaient élevées autour de la parfaite honorabilité de son caractère, il s'était vu dans la nécessité de donner sa démission, de telle sorte qu'en 1830 il était en parfaite mesure pour se dévouer de la façon la plus passionnée à la dynastie de Juillet.

N'ayant, toutefois, pas repris du service parce que, peu de temps après sa mésaventure, il avait épousé la consolation d'une Anglaise immensément riche, qui s'était laissé prendre à la beauté de ses formes, dignes alors de l'Antinoüs, et en avait fait son mari, le colonel Franchessini avait fini par retrouver ses épaulettes dans l'état-major de la milice citoyenne. Là, en effet, il était l'un des plus turbulents et des plus tracassiers trésoriers de salles, et, par les immenses relations que lui avaient values sa fortune et cette position privilégiée, il venait, le nouvelle était exacte, de se pousser à la Chambre des députés.

Approchant la cinquantaine, comme M. de Trailles, son ami, le colonel Franchessini avait des prétentions à une arrière-jeunesse que sa constitution sèche et sa tournure leste et militaire semblaient lui promettre de perpétuer longtemps. S'il avait fini par prendre son parti de ses cheveux grisonnants, dont il se contentait d'étoiler le reflet argenté en les tenant toujours coupés très ras, il était moins résigné sur la canitie de sa moustache, qu'il portait joyeusement relevée en croc, et, au moyen d'un cosmétique hongrois, il essayait de lui maintenir sa coloration primitive.

Mais qui veut trop prouver ne prouve rien, et, dans le noir dont il se servait, l'artifice et le surnaturel se laissaient deviner à un tel point que l'égalité de nuance trop parfaite pour n'être pas invraisemblable. De là, dans sa physionomie, fortement hâlée et empreinte au plus haut degré de l'origine italienne qu'indiquait son nom, une expression de rigidité singulière, à laquelle des traits devenus anguleux, un regard perçant et un grand nez d'oiseau de proie étaient loin d'apporter le tempérament et le correctif désirables.

— Eh ! Maxime, fit-il en donnant la main à l'hôte qui l'attendait, d'où diable sortez-vous ? Il y a plus de quinze jours qu'on ne vous a entrevu au club !

— D'où je viens ? répondit M. de Trailles, je vais vous le dire ; mais, d'abord, que je vous fasse mon compliment.

— Oui, dit négligemment le colonel, ils ont eu l'idée de me nommer ! Ma foi ! je vous assure que je suis bien innocent de ce qui s'est passé, et, si personne ne s'en était mêlé plus que moi...

— Mais, mon cher, vous êtes un choix d'or pour un arrondissement, et, pour peu que les électeurs auxquels j'ai eu affaire se fassent montrés aussi intelligents !...

— Comment ! vous aussi vous vous portiez quelque part ? Mais, d'après l'état un peu... tourmenté de vos finances, je ne vous croyais pas en mesure pour cela.

— Aussi n'opérais-je pas pour mon compte ; Rastignac était très inquiet de l'encombrement d'Arcis-sur-Aube, et il m'avait prié d'aller là passer quelques jours.

— Arcis-sur-Aube ! Mais, mon cher, si j'ai bien souvenir d'un article que j'ai lu ce matin dans une de ces feuilles de chou, le choix menace d'être détestable ; n'est-ce pas un plâtrier, un faiseur de bonshommes, qu'ils se proposent de nous envoyer ?

— Justement, et c'est de cette infamie que je suis venu vous parler ; j'ai voulu en causer avec vous avant tous autres. J'arrive, il n'y a pas deux heures, et je ne verrai Rastignac qu'en sortant d'ici.

— Il va très bien, le petit ministre ! dit le colonel en coupant l'habile déduction par laquelle, dans chacune de ses paroles, Maxime n'avait cessé de graviter vers l'objet de sa visite ; on est très content de lui au château. Connaissez-vous cette petite Nucingen qu'il a épousée ?

— Oui, je vois souvent Rastignac ; c'est une très ancienne connaissance à moi.

— Elle est gentille, cette petite, poursuivit le colonel, très gentille, et, la première année du mariage entravée, je crois qu'en risquant de ce côté la nue charge, on pourrait espérer de n'être pas trop mal accueilli.

— Allons donc ! dit Maxime, un personnage sérieux comme vous, un législateur ! Moi, rien que pour avoir été, au compte d'autrui, romancier la matière électorale, je reviens un homme tout à fait pour.

— Vous dites donc alors que vous êtes allé à Arcis-sur-Aube pour empêcher l'élection de ce tailleur de pierre ?

— Pas du tout ; j'y étais allé pour me mettre en travers d'une élection contre gauche.

— Peuh ! je ne sais pas si je n'aime pas autant une élection de la gauche pure... Mais prenez donc un cigare, j'en ai là d'excellents, ce sont ceux que fument les princes.

Maxime n'aurait eu aucun blasphème à refuser, car déjà le colonel s'était levé pour sonner son valet de chambre, à qui il dit ce seul mot :

— Du feu ?

Les cigares allumés, M. de Trailles prévint une entière interruption en déclarant avant d'être interpellé, que de sa vie, il n'avait fumé quelque chose d'aussi exquis. Commodément campé dans son fauteuil, et lestè en quelque façon du passé temps qu'il venait de se ménager, le colonel parut devoir promettre une attention moins fugace. Alors, M. de Trailles reprit :

(*A suivre*).

d'avoir appris à la jeunesse des pages si touchantes.

M. Valenti propose de ne point voter de blâme aux représentants corses, parce qu'il considère tous les concours utiles pour le triomphe de la cause.

M. Stefani répond à M. Santini, et propose de s'élever contre la mémoire de Michelet. Cet appel, s'il est sans effet, n'en restera pas moins une juste protestation.

M. Ottavi prend ensuite la parole et demande seulement un blâme à M. Seligmann, qui est le promoteur du mouvement hostile à la Corse, en choisissant les passages visés de Michelet.

M. Stefani donne lecture de l'ordre du jour.

Les Corses habitant Toulon réunis au Casino le dimanche 21 décembre courant, à 9 heures du matin, adoptent l'ordre du jour suivant :

Considérant que l'admission dans l'enseignement classique d'un ouvrage intitulé « Extraits historiques de J. Michelet, » fait injurieux pour le peuple corse, constitue un véritable attentat contre l'honneur et l'avenir d'un pays dont le passé tout d'héroïsme et couronné de gloire demeure au dessus de toutes les calomnies et de toutes les attaques que l'on dirige à son encontre ;

Considérant que les termes injurieux dont s'est servi l'historien Michelet pour dénigrer les habitants de la Corse n'ont d'autre cause que la haine et la vengeance ; qu'ils dénotent en lui un esprit partial et calomniateur, obéissant à des sentiments qui ne conviennent qu'à des hommes d'ordre purement inférieur ;

Considérant que l'étude d'un pareil ouvrage dans les écoles de l'Etat aurait fatalement pour conséquence d'affaiblir le prestige de la Corse et de faire dédaigner son peuple par la France de l'avenir, qu'il pourrait en résulter de ce fait une indignation générale au sein des Corses humiliés et calomniés de nature à soulever les masses insulaires dans un esprit de révolte et à provoquer un mouvement séparatiste dont les suites seraient désastreuses :

Considérant, en outre, qu'il est contraire au bon sens et aux principes démocratiques que d'imposer aux jeunes gens l'étude d'un ouvrage dont les termes sont la négation même de tout esprit de patriotisme et de fraternité et tendent à faire haïr un département par un peuple auquel il est attaché par des souvenirs impérissables ;

Considérant enfin que la Corse n'est toujours dévouée pour la grandeur de la France et qu'elle n'a cessé de lui être d'une utilité incontestable tant sous le rapport de l'honneur et de la gloire que sous celui de la grandeur nationale ; qu'elle a constamment fait preuve d'un ardent amour patriotique pour la nation française et qu'elle lui a fourni des hommes dévoués et distingués, dont l'un, le plus illustre capitaine du monde, fit triompher les principes révolutionnaires de 89 malgré la coalition et les assauts de toute l'Europe monarchique ;

Dans ces conditions et pour toutes les raisons qui précèdent, les Corses habitant Toulon prient M. le ministre de l'Instruction publique de vouloir bien mettre un terme à une situation aussi anormale en prescrivant, sinon le retrait de cet ouvrage de l'enseignement classique officiel, du moins son expurgation en ce qui concerne les expressions choquantes d'un caractère injurieux pour la Corse ;

Comptent sur l'esprit clairvoyant et très démocratique de M. Chaumié et espèrent qu'il se fera un devoir d'accueillir leur protestation aussi patriotique que légitime.

S'engagent à rester unis par les liens de la plus étroite solidarité et à prendre toutes résolutions énergiques pour défendre l'honneur ainsi que les intérêts généraux de leur département d'origine et à travailler à la prospérité de Toulon, leur cité d'adoption.

M. Stefani donne ensuite la lecture d'un ordre du jour, protestant contre le transfert des cendres de Michelet au Panthéon et remercie M. Pellegrin qui a bien voulu prêter gratuitement la salle du Casino.

On recueille à la sortie la quote part de chaque assistant, pour donner une indemnité aux garçons de salle du Casino et de payer l'impression de l'ordre du jour. La séance est ensuite levée sans incident. Il est 11 h. 30.

Bulletin Financier

Paris, le 23 décembre 1902.

La physionomie générale est toujours très satisfaisante et la marché clôture à la fermeté notamment sur la Bourse, qui se grapille par moins de 10 ce à mois à 99.55. Parmi les Fonds Etrangers, l'Hongrie est en nouvelle avance à 97.30 ; les séries ultimanes sont bien à mieux ; la Bonne Serbe Unifiée a l'honneur un mouvement de hausse à 79.55.

Les Etablissements de Crédit restent bien disposés. Le Crédit Lyonnais s'inscrit à 1,847 ; le comptoir National n'est guère en retrait à 801, le Crédit Foncier en train entre 782 et 785 ; la Société Générale se tient à 812.

Dans le compartiment industriel, le Rio progresse à 1,661 après avoir touché 1,646 ; on cote ne varie pas à 2,322. Les valeurs de traction sont fermes aux positions, les valeurs métallurgiques restent sur la réserve.

Les Chemins Français laissent un peu à désirer.

Gazette Départementale

COSTA. — Eh, quoi de plus enchanteur !... De tous temps les sports eurent leurs amateurs passionnés, entre autres les promenades à travers champs où l'on respire à pleins poumons le grand air salutaire.

Dans ces sites pittoresques, aux sommets des montagnes d'où la mer bleue déploie sa nappe, dans ces vallées profondes qui donnent à contempler des cascades d'eaux au brillant chrysocale, la Corse autant que les Alpes et les Apennins caressent délicieusement le cœur humain.

Quelle est attrayante la grande route de Belgodere à Tuani, parfaitement entretenue, aux contours accidentés ! L'on admire le plus joli des panoramas qui frappa et captive. Il déploie au regard émerveillé un vaste horizon couvert d'une couche immense de verdure d'oliviers ; de grandes plaines cultivées, traversées par la Raggino qui serpente jusqu'à Louani, sur les bords duquel de blanches fabriques d'huile, des côteaux chamarrés de vignobles qui, à cette époque, dépouillés de leurs pampres dorés, restent plus à l'aise à la vue dominatrice des villages perchés de Santa Reparata et Sant'Antonino.

Le sanctuaire de N. D. de Lourdes, point terminus des pèlerinages halanine, est aussi l'endroit superbe où l'on trouve vraiment, après une course, parmi les bons religieux capucins, un accueil fraternel. C'est leur satisfaction de vous faire asseoir sur des bancs de bois, vous offrir une boisson rafraîchissante, quelquefois par ci par là, mais exquise quand même. Leur conversation est très sympathique, instructive, autant qu'attrayante, vu leur existence religieuse, d'ici peu, peut-être, détruite.

Pauvres religieux sur le pavé, trouveront-ils un gîte chez ceux qui les proscrivent ou à l'étranger !

A cette époque, un visite en foule l'Admirable Crèche que l'on érige dans une chapelle latérale qui, cette fois, ne se prêtera pas moins avec une augmentation de stupéfaction.

Précisément, une roche singulière, concave de granit rosé équivalente aux grottes marines de Bonifacio, de vieilles stalactites suspendues, encore plus relevées dans leur nuance teintée par la verdure des lierres qui se dégagent des fentes que l'humidité des temps a éveillés. Ils grimpent en tous sens, puis redescendent en festons. Des veines de pierres verdâtres, plus dures que la grande masse, quasi ciselées par une main habile, l'ornent du rude qui en confond avec la nature.

Le parterre frappe beaucoup plus l'imagination flattée par la mine naturelle des personnes en scène de la nuit glorieuse. Des monts mousses aux pentes rapides, aux sentiers rocailleux, foulés par des bergers qui regardent paître paisiblement leurs troupeaux. Les vallées et les plaines arrosées par un cours d'eau qui se jette dans un lac, relèvent les hauteurs parsemées de hameaux qui contrastent réellement avec le terrain de la Judée. Tous, en guenilles, d'un air pieux, s'acheminent nuitamment aux lieux dans vers l'étable de Bethléem qui abrite l'Enfant-Jésus grelottant sur la paille il est entouré de Marie et de Joseph stupéfaits devant leur Dieu. L'âne et le bœuf le réchauffent de leur haleine et rappellent à l'âme frissonnante la pauvreté et la misère des générations.

Ce spectacle évident de l'idéale grandeur du mystère de la naissance du Sauveur ravit, confond !... *Ilarum ut, ut pulchri morentur.*

LA LAXATOSE est le seul remède qui guérit radicalement la constipation et tous les maux qui en découlent, 2 fr. 50 la boîte, au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards, Paris, ou dans toutes pharmacies.

L'Almanach Hachette pour 1903

L'Almanach Hachette, dont le dixième année vient de paraître, n'a rien à envier à ses aînés de millions de lecteurs. Il renferme autant de renseignements pratiques illustrés de cinq cents gravures. C'est le Vade-mecum sur de la Vie pratique, — disons l'Almanach météorologique le plus complet qui soit ; les Grandes Fêtes de l'Histoire ; les plus merveilleuses Découvertes de la science ; les plus récentes Conquêtes de la Géographie en dix cartes en couleurs ; les Chefs-d'œuvre des beaux arts ; les Applications pratiques de la loi ; les Victoires de la Médecine ; la dernière Vulgarisation de l'Agriculture ; la Judo de la Rue ; les résultats des Jeux et des Sports en une magnifique revue colorée de France (grand format).

Joindre l'agréable à l'utile, tel est le but de cette incomparable encyclopédie moderne, dont le succès demeure sans précédent dans les annales de la librairie.

Savon Princesse Bakoko 0 fr. 75 c. la pain

Notes courantes

La situation économique est en baisse : même dans les régions qui semblent le moins fait pour péricliter, elle accuse très peu de vitalité. A part les fonctionnaires et quelques rares privilégiés que le traitement ou la fortune abrite contre toute éventualité, la misère est aux quatre coins. Oui, la misère dans toute sa laideur, ne vous en étonnez point. Tous les petits propriétaires, dont on exviait autrefois la paisible aisance, cèderaient volontiers aujourd'hui le produit de tout ce qu'ils possèdent si quelqu'un — fonctionnaire ou autre — voulait se charger de régler leurs comptes avec M. le Percepteur. Il faut ajouter ainsi que celui-là qui accepterait l'entreprise serait bien loin de boucler une bonne affaire...

Et, voyez vous, jusque aux fêtes de la Noël et du nouvel an présentent des approches peu gais. Il y a loin de cette joyeuse animation qui se dessinait toujours à la veille de ces deux solennités et que cachait un peu la rigueur de la méchante saison. Les êtres comme toute la nature ont plus envie de pleurer. Le sourire épanoui est allé se nicher ailleurs. C'est plus qu'un deuil, c'est un découragement général que ne viendra certes pas enrayer la moindre planche de salut.

Nos enfants ne comprennent plus rien. Eux, qui sont loin d'avoir nos appréhensions — cet âge sans pitié, et aussi sans souci — se demandent pourquoi papa et maman sont si tristes.

Au lieu de ces airs plutôt maussades il leur faudrait des gros sous. Pourquoi pas comme les autres années ?... Là où l'on prenait autrefois, il y en a encore ? Et ils s'étonnent, s'étonnent surtout quand, souvent, le faim leur tape dans le ventre et que maman leur dit qu'on ne mangera que le lendemain. « Ah ! s'écrient beaucoup d'entr'eux, si nous pouvions seulement devenir tous des percepteurs ! Nous en aurions bien des gros sous pour acheter des jouets... et même du pain quelquefois ! »

Quel malaise ! la répercussion en atteint tout de préoccupations qui nous furent favorites ! Nos mœurs électorales, par exemple. Quelle détente de lassitude, d'indifférence !... Si le hasard de la conversation amène les gens à risquer quelques mots sur les prochaines élections législatives, on en cause nonchalamment, avec fatigue, comme de quelque chose qui vous touche très peu, on vous fait même horreur. On a l'air de ne plus compter sur le concours de toutes ces machines à bonheur qu'ont toujours été, jusqu'à présent, les divers mandataires que nous avons eu pour défendre nos intérêts généraux. C'est un cas exceptionnel à la veille d'événements électoraux qui ne s'est jamais produit en Corse ; au contraire. Est-ce un signe ?...

Plût au ciel qu'il fut bon pour faire comprendre à nos représentants que le jeu des politiques mesquines et d'intérêts extra particuliers a sonné. Ce qu'on veut aujourd'hui, c'est autre chose : une ère nouvelle de saines résolutions ; le petit comme le plus grand doit bénéficier de la somme de nobles efforts qu'un mandataire du peuple est tenu de dépenser impartialement à l'égard du coin dont il a la sauvegarde.

Si à force de crier, on a obtenu l'amélioration de nos services maritimes postaux, il faut crier encore davantage pour obtenir ce que contiennent nos plus légitimes revendications. Les Corses, tout le monde, en France, le sait, sont Français de cœur et d'âme. Chez eux, l'amour de cette belle Patrie, toujours grande et généreuse, est inaltérable, car chez eux aucune voix ne saura jamais parler d'internationalisme. Ces idées anti patriotiques gagnent cependant dans des centres qu'on a bourrés de faveurs, et qu'on a souvent trop écoutés à chacun de leurs appels. Qu'on fasse pour la Corse beaucoup moins, si l'on veut, mais qu'on nous accorde au moins ce que le droit nous confère au titre de partie intégrante d'une nation riche et civilisée.

S.

Chambre de Commerce de Bastia

La série sortante des membres de la Chambre de commerce de Bastia se compose de MM. Gregori Sébastien, Thiers Dominique, Orenga Charles.

Ces honorables membres sollicitent le renouvellement de leur mandat.

La Chambre, réunie, a décidé de présenter aux suffrages des électeurs notables, M. Louis Ramelli, en remplacement de M. L.-N. Mattei, démissionnaire, pour la période pendant laquelle ce dernier aurait exercé son mandat.

Etrennes gratuites

Afin d'être agréable à nos lecteurs, nous nous sommes entendus avec la Société des « Maîtres Français des Beaux-Arts », qui leur enverra gratuitement, pendant trois mois, à titre d'étrennes, soit : 1° un merveilleux ensemble de toutes les variétés de chansons, romances, ayant le plus de succès, avec accompagnement de piano, d'une valeur de 15 fr. ; soit : 2° Un choix de danses et morceaux divers les plus célèbres, pour piano seul, violon ou mandoline, d'une valeur de 17 fr.

Pour recevoir ces Etrennes si pratiques, nos lecteurs n'auront qu'à adresser une lettre de demande à M. le Directeur de la Société des Maîtres Français, 145, boulevard Montparnasse, Paris, en ajoutant pour frais de poste et d'envoi 7 timbres à 15 cent. ou mandat par chacune des séries demandées.

CHARCUTERIE CONTINENTALE
Cours Sebastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

Désespériez-vous de continuer votre travail?

Mr NERLOW

PARIS, le 1er Octobre 1901.
Monsieur, A la suite d'une fatigante course en plein froid et, ayant négligé pendant quelques temps de me soigner, je dus subir une grippe. Fièvre opiniâtre et ne dormais pas de la nuit, mes membres tous m'irritaient à la moindre contrariété, mes nerfs étaient irritables et abominables tempéraments. J'eus alors recours à votre remède si réputé pour guérir toutes les fièvres pernicieuses, et en quelques semaines, grâce à votre Kola, que j'emploie alors, à augmenter bien vite mes forces et à me rendre tout mon appétit. Je vous avoue être très capable de guérir ; le bruit de M. Nerlow vous recommandera aussi, car il est facile de guérir votre chose — vous assurant ainsi de n'avoir pas à quitter votre travail — en prenant l'Excellent Kola, le meilleur reconstituant de France. L'Excellent Nerlow guérira en chaque opiniâtre, vous rendra vos forces comme elle l'a déjà fait pour des milliers d'hommes, femmes et enfants. Chaque année ajoute de nombreux régiments à l'armée des guérisons par l'Excellent Nerlow à rendre forts et bien portants.

L'Emulsion Scott seule guérit ; imitations ou substitutions ne guérissent pas. De l'Emulsion Scott on a tout limité, excepté son pouvoir de guérir. Un petit peu n'est pas non plus une grosse bonne, voilà la marque de l'Emulsion Scott ; pour éviter les contrefaçons exiger *la forte Scott* avec le pêcheur, votre guérison est ainsi assurée. L'Emulsion Scott, qu'aiment les enfants, est par l'aliment supérieure et digestible ; c'est une combinaison de la plus pure huile de foie de morue avec des hypophosphites de chaux et de soude (les meilleurs éléments constitutifs du sang des os et des tissus). Elle est vendue dans toute pharmacien toujours en flacons (enveloppés de papier-couleur saumon) jamais en litres. Pour recevoir franco un échantillon, mentionner ce journal en adressant 0 fr. 50 de timbres à Messieurs Delonde et Cie, 31, rue Vendôme, Paris.

Courses de Bastia

Messieurs les membres de la Société des courses sont priés d'assister à l'assemblée générale de la Société, qui aura lieu ce soir, à 8 heures et demie, à l'Hôtel de Ville.

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Ceccoli, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur pastorelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite

Des spécimens de ces superbes Portraits sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 25 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 7 t. à midi, + 8. 7 heures du soir + 6 5.
Maxima. + 8 5. *Minima,* + 6 5
Baromètre. — 7 heures du matin, 778 mm. midi, 778 mm. 6 heures du soir 776 mm.
Vent. — Dans la matinée, calme.
Dans l'après-midi, N. E. faible.
Etat du ciel, découvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Enregistrement

Les candidats dont les noms suivent, qui ont satisfait au concours de 1902, ont été nommés surnuméraires de l'enregistrement et des domaines :

En Corse, MM. Goiloni et Folacci.
Dans la Seine, M. Fontana.
En Tunisie, M. Fiocchi.

∴

Mariage

On lit dans le *Journal de l'Indre* :

Cet après-midi à deux heures et demie a été célébré en l'église Notre-Dame le mariage de Mlle Marguerite Bonè, fille du sympathique commissaire de police de notre ville, avec M. Vecchioni, sous-officier au 90e d'infanterie.

M. le chanoine Saliquet, avant de donner la bénédiction nuptiale, a prononcé une touchante allocution sur le mariage chrétien.

La quête a été faite par Mlles Paule Bonè et Gabrielle Hirschtühl, accompagnées de MM. Raffalli et Règnes, sous-officiers au 90e.

Dans le cortège, M. et Mme Bonè, M. et Mme Vecchioni, le sergent Carretier et Mlle Hirschtühl, le sergent Batteati et Mlle Barrault, l'adjudant Marsilly et Mlle Gras, le sergent Orsini et Mlle Barrault, le sergent Falconeci et Mme Raffalli, l'adjudant Raffalli et Mme Falconeci, M. et Mme Moreau, etc.

Une assistance fort nombreuse s'est rendue à la sacristie présenter aux jeunes époux et à leurs familles leurs vœux de bonheur et leurs félicitations.

Remarqué : MM. le colonel Appert, du 90e ; Guillemant, secrétaire général de la Préfecture ; Blavin, procureur de la République ; Estradier, directeur des postes ; capitaines Vrenière, du 90e, et Reulion, du 9e escadron ; Tissier, directeur de l'école normale ; Lautent, Marty, Beleau, de la Bronge, Lurat, Decoard, Roset, Hallet, Caillault, Dorsand, Jodrillat, Lalanne, Dulhoume ; colonel Cadet de Vaux, capitaine Marcelli, lieutenants Quillet, Jamet, Thinus, Destenave, Cayron, Galliet, Vacher, Lavaut, Debrion, Venturini, adjudants Loi, Lepage, Bourdaloue, les agents de la police municipale et gardes champêtres, les sous-officiers du 90e, etc.

Le mariage civil avait eu lieu à deux heures.

Les témoins étaient, pour la mariée : Mlles Gabrielle Hirschtühl et Laurent Gras.

Pour le marié : MM. Charles Marsilly, adjudant au 90e, et Jean-Laurent Raffalli, sergent au 90e.

Nos sincères félicitations.

∴

La puissance maritime

La flotte du monde se compose cette année de 29 628 navires de plus de 100 tonnes registres, jaugeant ensemble 32 477,703 tonnes, contre 29 091 bâtiments et 30 millions 600,510 tonnes en 1900. L'accroissement est de 537 navires et 1,837,253 tonnes.

La plus value de 1900 sur 1901 fut de 1 million 600.000 tonnes. L'accroissement au deux ans est donc considérable, et on n'explique assez aisément qu'on souffre d'une surabondance de tonnage.

La flotte britannique s'est accrue de 774 mille 911 tonnes ; celle de l'Allemagne de 232,786 tonnes ; celle des Etats-Unis de 259,812 tonnes, et celle de la France de 113 039 tonnes.

∴

Cabinet médical

Le docteur Bouvet, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

∴

Le vol des pigeons

Un pigeon voyageur a « en moyenne » pour une distance de « 500 kilomètres » à faire une vitesse de 60 à 65 kilomètres à l'heure par un temps clair et un vent favorable ; pour de plus grandes distances la vitesse diminue ; ainsi, pour 800 à 900 kilomètres, la moyenne n'est que 50 à 53 kilomètres ; pour distance de 500 kilomètres et moins par temps sombre et vent contraire, la vitesse moyenne n'est plus que 42 à 45 kilomètres à l'heure ; la plus grande vitesse constatée jusqu'à ce jour a été de 108 kilomètres à l'heure par un temps clair et un vent favorable, soit 1,800 mètres parcourus en une minute.

Au dernier concours de Rome, le premier prix fut remporté par M. Lefranc, de Saralog ; ce pigeon avait parcouru 37 kilomètres à l'heure.

∴

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

∴

Nos pontonniers

Les Bataillons de Versailles, d'abord envoyés tous les cinq à Etbeuf, vont maintenant faire leurs écoles de ponts à Avignon.

Pour leur éviter ce grand déplacement, le ministre de la guerre a acquis 60.000 mètres de terrain entre Achères et Poissy. Des magasins et des baraquements seront construits sur les deux rives de la Seine pour abriter le matériel et le personnel.

On ne fait de bons pontonniers qu'après les avoir exercés sur un fleuve à eaux profondes et à courant rapide. C'est pour cela qu'une partie des vingt bataillons de pionniers allemands viennent à tour de rôle à Strasbourg, le Rhin y étant particulièrement favorable pour le lancement des ponts de bateaux.

Tout en comprenant les avantages économiques du polygone qu'on va organiser à Poissy, pour les bataillons de Versailles, on doit souhaiter que le 1er régiment bénéficie, de temps en temps, des manœuvres de ponts militaires, organisées sur le Rhône, soit à Avignon, soit au moins près de Lyon.

∴

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet hétéroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un déparatif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

BÉNÉDICTINE

Dans un temps où le luxe de la table reprend de tous côtés faveur, nous n'hésitons pas à reconnaître et à recommander la *Bénédictine* comme la reine des liqueurs adoptée aujourd'hui sur toutes les tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans nos plus grands hôtels comme dans les salons princiers.

Buvez cette liqueur digestive, elle portera dans vos veines la vie ardente du soleil.

Chapellerie Bastiaise
Rue Saint-Jean, Bastia

La Maison PENSA a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de la ville et de l'intérieur qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux et casquettes (fins et ordinaires), dont la vente sera effectuée à des prix très modérés.

Vente de chapeaux mécaniques ou cloques et de chapeaux de soie.

Chapeaux sur mesure.

N. B. — Un ouvrier chapelier est attaché à la maison.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.

Emballage soigné et gratuit.

A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Périgord

94 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXI.

LA COURSE AU POTEAU (Suite)

Une longue file de guerriers en sortit et s'avança vers les habitations. Celui qui marchait en tête portait un bâton auquel étaient suspendues plusieurs chevelures.

Les sons horribles qu'on avait entendus étaient ce que les blancs ont nommé, avec assez de raison, le cri de mort : la répétition de ce cri avait pour but de faire connaître à la peuplade le nombre des ennemis qu'on avait privés de la vie.

Heyward connaissait cet usage. Sachant donc que cette interruption avait pour cause le retour imprévu d'une troupe de guerriers partis pour une expédition, ses inquiétudes se calmèrent et il se félicita d'une circonstance à laquelle on ferait probablement moins attention à lui.

Les Indiens qui arrivaient s'arrêtèrent à une centaine de toises des habitations. Leurs cris, tantôt plaintifs, tantôt triomphants, pour exprimer les gémissements des mourants et la joie des vainqueurs, avaient entièrement cessé.

L'un d'eux fit quelques pas en avant ; il appela les morts à voix haute, quoique ceux ci ne pussent pas entendre ses paroles plus que les hurlements affreux qui les avaient précédées. Ce fut ainsi qu'il annonça la victoire qui venait d'être remportée ; il serait difficile de donner une idée de l'ivresse sauvage et des transports de joie avec lesquels cette nouvelle fut reçue.

Tout le camp devint, en un instant, une scène de tumulte et de confusion.

Les guerriers tirèrent leurs couteaux et les brandirent en l'air ; rangés sur deux lignes, ils formaient une avenue qui s'étendait depuis l'endroit où les vainqueurs s'étaient arrêtés jusqu'à la porte de la hutte d'où Duncan venait de sortir.

Les femmes saisirent des bâtons, des haches, la première arme offensive qui s'offrit à elles et se mirent en rang pour prendre part au divertissement cruel qui allait avoir lieu.

Les enfants mêmes ne voulaient pas en être privés ; ils arrachaient de la ceinture de leurs pères les tomahawks qu'ils étaient à peine en état de soulever et se glissaient entre les guerriers pour imiter leurs sauvages parents.

Plusieurs tas de broussailles avaient été préparés dans la clairière ; des vieilles femmes s'occupaient à y mettre le feu. Lorsque la flamme s'en éleva, elle éclipsa le peu qui restait de la clarté du jour, et servit en même temps à rendre les objets plus distincts et plus hideux.

Cet endroit offrait alors aux yeux on tableau frappant dont le cadre était une masse sombre de grands pins et dont l'arrière plan était animé par les guerriers qui venaient d'arriver.

Quelques pas en avant d'eux, étaient deux hommes qui semblaient destinés à jouer le principal rôle dans la scène cruelle qui s'apprêtait. La lumière n'était pas assez forte pour qu'Heyward pût distinguer leurs traits, à la distance où il se trouvait ; mais leur contenance annonçait qu'ils étaient animés par des sentiments tout différents.

L'un d'eux avait la taille droite, l'air ferme, il semblait prêt à subir son destin en héros ; l'autre avait la tête courbée sur sa poitrine, comme s'il eût été accablé par la honte ou paralysé par la terreur.

Duncan avait trop de grandeur d'âme pour ne pas éprouver un vif sentiment d'admiration pour le premier, quoiqu'il n'eût pas été prudent à lui de manifester cette généreuse émotion.

Cependant, sa vue ne pouvait s'en détacher ; il suivait des yeux ses moindres mouvements ; connaissant les mœurs indiennes, il prévoyait qu'on allait l'obliger à prendre sa course entre deux rangées d'êtres furieux, armés contre ses jours ; voyant en lui des membres qui paraissaient aussi agiles que robustes, il cherchait à se persuader que le jeune prisonnier pourrait espérer d'y survivre. Insensiblement le major s'approcha davantage des Hurons ; il pouvait à peine respirer, tant il prenait d'intérêt à l'infortuné captif.

Et ce moment, il entendit un seul cri qui donnait le signal de la course fatale. Un profond silence l'avait précédée pendant quelques instants ; il fut suivi par des hurlements infernaux, tels qu'il n'en avait pas encore entendu.

L'une des deux victimes resta immobile, l'autre partit à l'instant même avec la légèreté d'un daim.

Il entra dans l'avenue formée par ses ennemis, mais il ne continua pas à parcourir ce dangereux défilé comme on s'y attendait. A peine y était-il engagé, qu'ayant qu'on eût le temps de lui porter un seul coup, il sauta par-dessus la tête de deux enfants et s'éloigna des Hurons par un chemin moins dangereux.

L'air retentit d'imprécations, les rangs furent rompus, chacun se mit à courir de côté et d'autre.

Les broussailles enflammées répandaient alors une clarté rougeâtre et sinistre. Ceux des sauvages qu'on ne pouvait qu'entrevoir semblaient des spectres fendant l'air avec rapidité, gesticulant avec une espèce de frénésie, tandis que la férocité de ceux qui poursuivent dans le voisinage des brasiers était peinte en caractère plus prononcé par l'éclat que les flammes projetaient sur leurs visages hâlés.

On comprendra facilement qu'au milieu d'une telle foule d'ennemis acharnés, le fugitif n'avait pas le temps de respirer.

Il y eut moment où il se crut sur le point de rentrer dans la forêt, mais il le trouva gardé par ceux qui l'avaient fait prisonnier et il fut contraint de se jeter dans la clairière.

(A suivre).

Dépêches pour la Nuit
SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE DE NUIT

L'Arrestation DES HUMBERT

L'arrivée à Paris

Le gouvernement a pris toutes les mesures pour le retour à Paris des escrocs de l'avenue de la Grande-Armée.

On prévoit, en effet, que les curieux se porteront en masse à la gare pour assister au débarquement de la célèbre famille. Aussi, pour éviter des manifestations, va-t-on s'arranger pour soustraire les prisonniers à la curiosité de la foule.

Des instructions secrètes ont été données au préfet de police par les ministres de l'intérieur et de la justice.

L'arrivée des membres de la famille Humbert aura, très probablement, lieu cette nuit.

Le wagon contenant cette célèbre famille serait détaché à une station proche de Paris et les prisonniers seraient ramenés au Dépôt cette nuit.

Le gouvernement veut absolument éviter les incidents tumultueux qui se sont produits lors de l'arrivée d'Artou à Paris.

Les Morts du Jour

M. Buvignier

On annonce la mort de M. Buvignier, sénateur républicain de la Meuse.

Né à Verdun le 1er janvier 1823, licencié en droit, professeur honoraire de l'Association polytechnique, il fut sous-préfet de Montmédy en 1848.

Proscrit par l'Empire, M. Buvignier rentra en France, en 1869 et s'occupa de travaux historiques sur la Lorraine et les Trois-Evêchés. Il fut attaché au service des Archives de la Ville de Paris de 1877 à 1881.

M. Buvignier fut élu pour la première fois député en 1889 et fut réélu en 1893.

Nommé sénateur le 1er avril 1894, M. Buvignier fut réélu en 1897.

EN SERBIE

L'arrivée du comte Lamsdorf

On télégraphie de Belgrade :

Le comte Lamsdorf, ministre des Affaires étrangères de Russie, est arrivé mardi soir, à Belgrade, où il est allé faire un accueil des plus chaleureux. La ville était pavoisée et illuminée.

Hier, a eu lieu à Nisc, au kiosk royal, un dîner de gala, auquel assistaient tous les représentants des missions étrangères.

Le ministre russe repartira demain pour Sofia.

AU MAROC

On télégraphie de Tanger que l'armée du Sultan, forte de 10 000 hommes environ, marche contre les rebelles.

Une grande bataille est imminente.

AU VÉNÉZUÉLA

La marche sur Caracas

Le chef de la révolution, M. Matos, poursuit sa marche sur Caracas.

Le président Castro, à la tête de ses troupes, a chassé les bandes révolutionnaires qui avaient été signalées à Higuerite et à Rio-Chico, et est décidé à livrer une grande bataille à l'armée du général Matos.

AVIS DE DÉCÈS

M. Joseph Collari ; M. Antoine Collari ; M. Claude Collari, maître de port, et sa famille ; Mme Veuve Collari, et ses enfants

Les familles Servatio, Chanon, Semeria, Benedittini, Rinaldi, de Nice, Gueyon,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME VEUVE CATHERINE COLLARI
née Servatio

décédée à Bastia, le 23 décembre 1902, à l'âge de 73 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 26 du courant, à 9 heures et demie du matin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue du Nouveau Marché, 1.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'immeubles, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

HOTEL D'EUROPE
A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme COLOMBANI, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de foie gras, Huitres, Cannel'oni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Pâtisserie
RÉVEILLON

BIJOUTERIE 00624
HORLOGERIE
La Maison de Bijouterie
DANESI
Boulevard Paoli, 16, Bastia
vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*
ÉTRENNES
Bagues, Broches, Boucles, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.
Prix très avantageux

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI
a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia
Le plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or
a été décernée à l'exposition de Portentrey, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur soli ité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

ALAMBICS DEROY
DEROY FILS FRÈRES
31 Cours Morland, PARIS
Entrée Pont de Bercy

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Destiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Ame Pompes Funèbres Paris, à Mr bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Presse. R. d. ag. S'adresser Maillard, rue Laffitte, 48.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
BARON RUYER & CAMERON

Dépositaire pour l'Extrême, M. GARIBOLI Fernand, 46, rue de la République, Marseille.

LA REVUE MAME
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Iumeros: 15 centimes; abonnements: France et Algérie, 8 francs par an; étranger, 14 fr. 50. Bureaux: 188, boulevard Saint-Germain, Paris.
Lire dans la *Revue Mame* (N° 478 du 14 décembre 1902):
La vie à grande vapeur: Les locomotives rouges, Jean de Mitty. — Chronique littéraire. — S'avenue de Voyages en Russie, M. Melchior de Vogüe, de l'Académie Française. — Il'exposition scientifique: La question automobile, G. Prudhomme. — L'Océanie, G. Hulot Yves. — Le dernier outil achevé (suite), Jean Mitty. — Un petit N.-B., Alice G. Thurr. — Petits poèmes à dire; L'enfant, croquis d'après, de l'académie française. — Les grands couturiers, Jean d'Arvil. — La décoration de la rue, Un ex Gentien. La pensée au pouvoir, Paul Mahonna. — Çà et là, — La lune rousse (suite), Champol.
Illustrations d'après J.-B. des reproductions photographiques, G. Thurr. Lumen Metivet, Anna Lalung, etc.

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair? Achetez le PÉTROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt: L.-N. MATTEI et Cie.

---

25 Années de Succès
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le Seul Véritable
Exiger le Nom de RICQLÈS sur l'Etiquette
MAISON RICQLÈS, 14, RUE JACOB, PARIS
ESTOMAC
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION B contient aux Grandes salades et aux Patrons d'élégant dans les 3e, 4e et 5e.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 22 francs
ABEL GUIBARD, Editeur, 3, r. des 4 Fils, Paris

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole brûle américain de la COLUMBIA Oil Co de New-York, est à *115 degrés* de couleur éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nos maisons ont à il qui ça ne soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de dénigrer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas ne pas remarquer certaines insinuations contre le *Nèvre*, nous sachons qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle le meilleur.
Le consommateur comprendra que le commerçant est intéressé soit en point de vue de la quantité comme au point de vue du prix, (car différence est assez sensible sur les deux points) d'intendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18.500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de point d'éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité réclame.
Le pétrole *Columbia* l'un emballage parfait, supérieur sous tous, sera vendu au détail également, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'arrivé*.
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

LE MONITEUR DE LA MODE
paraissant tous les Samedis
20 PAGES GRAND FORMAT
LE PLUS ANCIEN ET LE PLUS ARTISTIQUE DES JOURNAUX DE MODES
CONTIENT:
PLUS DE MODÈLES NOUVEAUX
PLUS DE TRAVAUX À L'AIGUILLE
PLUS DE LITTÉRATURE
PLUS DE RECETTES DE CUISINE
PLUS DE RENSEIGNEMENTS
QU'AUCUN AUTRE
3 MOIS : 4 francs — UN AN : 14 francs
EDITION B contient aux Grandes salades et aux Patrons d'élégant dans les 3e, 4e et 5e.
3 MOIS : 5 fr. 50 — UN AN : 22 francs
ABEL GUIBARD, Editeur, 3, r. des 4 Fils, Paris

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Costilla* chargera vers le 28 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candelabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt: pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAÏDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve « La Farge du Teil. » — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Pour ces barres: Plate, Ronde, Carrée, T'il de fer, Ronces d'Attelages.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux à Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE
Seul à 1100 A. GALLOIS, Rédact
Bd, Boulevard Montmartre, PARIS

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. J.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sous-entendus, ainsi, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne mettrait pas favorisé est assuré de toucher toujours au sûr presque trois fois ses versements. — Notice et demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 30, rue Rendin, Paris.

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CARBUCCIA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

---

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

Demandez les CIGARETTES ÉLÉGANTES MATTEI, à 0,50 le Paquet.

L'un des rédacteurs gérant, MATTEUCCI OLLAGNIER.

27e ANNÉE — SAMEDI 27 DÉCEMBRE 1902 — N° 329

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL — QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Petites divers. 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Divers, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	3 mois	6 mois	1 an	
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.	Union Postale, et autres Pays le port en sus.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00625

LE CALENDRIER

Fête d'aujourd'hui : Saint Jean, évang.
Soleil : (heure italienne)
Lever, 7 h. 05 m. — Coucher, 4 h. 02 m.
Lune : Nouv., le 29 — Premier quart., le 5
Fête de demain : Saints Innocents.

26 Décembre

Le Péril de l'Alcool

Nous avons démontré précédemment que, dans un département où la consommation de l'alcool augmente, le niveau de la mentalité et de la moralité baisse, et qu'à une augmentation de *Recette* sur les droits de circulation, consommation, etc., correspond une augmentation proportionnelle de *Dépense*, pour le soulagement des misères et de la répression des délits occasionnés par l'alcoolisme.

Nous voudrions aujourd'hui examiner comment se pratique la fraude dans un département où fleurit le privilège des bouilleurs de crus, — et quel est le genre de fraude qui cause le plus de dommage, soit aux recettes de l'Etat, soit à la santé matérielle et morale des masses laborieuses. Nous laisserons de côté la catégorie des grands fraudeurs, qui opèrent sur des quantités importantes, à qui chaque coup heureux procure de gros bénéfices ; qui disposent d'un matériel de choix et de ressources suffisantes pour surveiller, tromper et même entraver la vigilance des employés de la Régie ; qui risquent parfois le truquage des acquis à caution ou réalisent une faillite frectueuse, préparée de longue main, en laissant l'Etat en face d'un actif illusoire et de cautions insolvables. Le grand fraudeur a existé de tout temps et en tout lieu ; il n'est pas le produit du privilège des bouilleurs de crus, et son ingéniosité croît avec la prime offerte à sa coupable industrie par l'exagération même des charges imposées à la matière première.

Ce que l'Etat cherche aujourd'hui à détruire, en supprimant le privilège des bouilleurs de crus, c'est la petite fraude ; celle qui alimente, soit les petits débits, soit la petite consommation familiale. Voyons donc comment se pratique cette petite fraude, et tâchons d'indiquer les conséquences possibles de sa diminution.

Dans les pays de production, où l'alambic est le complément obligé du pressoir, les propriétaires ou fermiers qui n'ont pu écouler en nature, la totalité de leur récolte, cherchent à en tirer parti en la distillant soit afin d'assurer leur propre consommation, soit afin de vendre ce qui excède leurs besoins personnels. C'est ainsi que, dans chaque commune, il existe un stock important d'alcool réparti dans plusieurs domaines ou exploitations rurales écartés du centre de l'agglomération principale. Les petits propriétaires, les journaliers qui n'ont pas de récolte, et qui cependant voudraient s'approvisionner, à bon compte, de leur liqueur favorite, se font le raisonnement bien simple, qu'en achetant un litre de véritable eau-de-vie chez le négociant patenté, ils le paieront 3 fr. 50 ou 4 francs au minimum, tandis qu'en allant le prendre chez le propriétaire ou le fermier qui a distillé sa récolte, ils ne le paieront que 1 fr. 50 ou 2 francs au maximum et que, de plus, ils auront la presque certitude d'acheter un produit naturel, ayant quelques chances d'être exempt de tout mélange et de toute manipulation savante, ce qui se présente trop souvent, dans les spiritueux du commerce.

Faire ce raisonnement, et se rendre chez le bouilleur de cru le plus proche, lui acheter quelques litres, que l'on rapporte à travers champs, clandestinement, à ses risques et périls — c'est tout un. — Mais enfin il y a des risques, et c'est ici qu'intervient le petit fraudeur, qui moyennant une légère prime se charge d'être l'intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Des femmes et même des enfants excellent à pratiquer ce colportage clandestin. Cette petite fraude serait sinon impossible, du moins extrêmement difficile à saisir, et par suite à réprimer, si les agents de la régie n'avaient des indicateurs de premier ordre en la personne des petits débitants assez honnêtes (il paraît qu'il y en a) pour n'user jamais du petit fraudeur pour s'approvisionner eux-mêmes à bon compte. — et pour n'opérer aucun mélange leur permettant de faire avec un bon litre d'eau-de-vie trois ou quatre litres d'une abominable mixture qu'ils peuvent vendre à bas prix, mais qui exerce des effets désastreux sur l'esprit et le corps des consommateurs.

Les petits débitants (et il n'y a si minces commune qui n'en possède plusieurs, depuis la liberté du commerce des boissons) ceux qui acquittent religieusement tous les droits de régie, se trouvent lésés dans leurs intérêts immédiats, par la vente et la circulation clandestine des eaux-de-vie de production ménagère ; ils se font les surveillants des producteurs et des consommateurs, et dès qu'ils ont pu réunir quelques données certaines sur les agissements des uns ou des autres, ils s'empressent d'adresser aux employés une dénonciation anonyme, mais très précise en ses détails, à la suite de laquelle le petit fraudeur, le délinquant, quel qu'il soit, est pincé, sans rémission et sans qu'il puisse savoir d'où est parti le coup qui le frappe. Et, pour les petites gens de campagne, un procès ou une transaction qui coûte au bas mot plusieurs centaines de francs équivaut à une sorte de ruine.

Depuis quelque temps, les saisies ont été si fréquentes (et il suffit pour s'en convaincre de regarder le tableau joint au projet de loi de M. le Ministre des finances), les condamnations et les transactions ont été si sévères, que la petite fraude en a été fortement atteinte ; — et sa disparition totale, si elle résulte de la suppression du privilège des bouilleurs de cru, pourrait bien ne pas donner, au point de vue fiscal, tous les résultats qu'on se plaît à en espérer. — On parle d'un chiffre très élevé de millions, devant rentrer dans les coffres de l'Etat, aussitôt après la suppression du privilège des bouilleurs de crus et l'extinction radicale de la petite fraude qui en sera la conséquence ; nous croyons qu'il faudra en rabattre et qu'il y aura lieu de compter alors avec la sophistication, qui constitue le genre de fraude le plus dangereux pour les recettes de l'Etat, et surtout pour la santé physique et morale des masses.

C'est ce que nous essayerons de démontrer dans un troisième et dernier article, en nous appuyant, cette fois encore, sur l'éloquence des chiffres.

(*Temps*).

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

27 décembre 1737. — L'assemblée de Corte convoquée, la veille, par les régents du royaume corse, décide que Théodore est et restera roi de l'île. Puis, tous les membres présents à cette assemblée jurèrent fidélité à leur souverain, et pour que ce serment eut plus de force, ils le firent enregistrer sur un des registres de la chancellerie avec l'approbation écrite des régents: d'Ornano, Giaffori, Hyacinthe Paoli.

Chambre de Commerce de Bastia

La série sortante des membres de la Chambre de commerce de Bastia se compose de MM. Gregori Sébastien, Thiers Dominique, Orenga Charles.

Ces honorables membres sollicitent le renouvellement de leur mandat.

La Chambre, réunie, a décidé de présenter aux suffrages des électeurs notables, M. Louis Ramalli, en remplacement de M. L.-N. Mattei, démissionnaire, pour la période pendant laquelle ce dernier aurait exercé son mandat.

Les élections auront lieu dimanche, 28 du courant, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce.

Le scrutin sera ouvert à midi et sera clos à 3 heures.

Nouvelles Militaires

Ont été nommés dans la réserve :

au grade de capitaine, M. Valeri Toussaint, capitaine d'infanterie en retraite, affecté au régiment de Vienne.

au grade de lieutenant :

au régiment de Saint-Etienne, M. Chieppini Toussaint-Noël, sous lieutenant au corps ;

au régiment de Marseille, M. Gherardi Sauveur-Auguste, sous lieut. au corps.

au régiment de Corse, MM. Defranchi Jean, Perucca Antoine-Eugène-Pierre, Rocchi Antoine-François, Rosa Ours-Paul, sous-lieutenants au corps.

au régiment de La Rochelle, M. Pollastrini Louis, sous-lieutenant au corps.

au 1er zouaves, M. Santini Don Marc, sous-lieutenant au corps.

au 4e zouaves, MM. Forsioli Dominique, Mannoni Jacques-Philippe, Quarenta Saint-Paul, Stefani Etienne-Dominique, sous lieutenants au corps.

Les Ports de la Corse

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF AU PRÉFET

Les travaux de grosses réparations et les travaux neufs actuellement en cours d'exécution dans les ports maritimes sont donnés ci-après :

Port d'Ajaccio

1° Elargissement et dallage du quai Napoléon. — Le montant des travaux s'élève à 16.157 fr. 89. Un crédit de 10.000 francs a été alloué en 1902 pour leur exécution.

2° Reconstruction de l'appontement des Salines. — Le montant des travaux s'élève à 11.328 fr. 22. Un crédit de 9.070 francs a été affecté, en 1902, à leur exécution.

Port de Bastia

Améliorations du port de Bastia. — Les travaux d'amélioration du port de Bastia (entreprise Cresson-Muraccioli) ont été suspendus à la fin de l'année 1901, à la suite d'une demande en résiliation par les entrepreneurs.

Par décision en date du 11 mai 1901, M. le Ministre des travaux publics a prononcé la résiliation pure et simple de l'entreprise.

Les travaux restant à exécuter ne s'élevant qu'à la somme de 14.000 francs et celui des travaux exécutés au 31 décembre 1901 atteignant la somme de 685.450 f. 10, cette entreprise peut être considérée comme terminée.

L'achèvement des travaux sera compris facilement dans les entreprises futures et peut être ajourné sans inconvénient.

Aménagement du nouveau quai de rive. — Ce projet s'élève à 25.953 fr. 75 y compris une somme de 21.629 fr. 01 pour déplacement et achèvement des voies ferrées de quai.

Un crédit de 50.803 fr. 06 est affecté en 1903 à l'exécution de ce travail.

---

110 — Feuilleton du Petit Bastiais

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. de Balzac

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Tout allait d'abord à miracle. Pour écarter le candidat dont s'inquiétait le ministère, un avocat, vous savez, la pire sinistre, un avocat, vous savez, la pire sonnette, de taigne. J'avais déterré un ancien bonnetier, maire de la ville, bête à faire plaisir, auquel j'avais conseillé de se mettre sur les rangs. Le brave homme était convaincu qu'il appartenait, ainsi que son concurrent, à l'opposition dynastique. C'est l'opinion qui, pour le moment, domine dans le pays. L'élection, par mes soins, était donc comme faite ; mais, une soirée, était donc comme faite ; mais, une fois notre homme rendu à Paris, le grand séducteur des Tuileries n'aurait eu que trois mots à dire, et, ce favorable opposant retournait comme un des bas déjà fabriqué, on en faisait ce que l'on voulait.

— Mais c'était très bien joué, cela, dit le colonel, et je reconnais là mon Maxime.

— Vous le reconnaîtrez mieux encore quand il vous dira que, dans cette combinaison, sans faire danser l'anse du panier, il trouvait aussi son petit bénéfice. Pour greffer chez ce végétal un peu de l'ambition parlementaire, j'avais d'abord dû m'adresser à sa femme, provinciale assez regardante, quoique déjà sur le retour...

— Oui, enfin, très bien, dit Franchessini ; mari, député et... content.

— Vous n'y êtes pas, mon cher. Dans la maison, il y a une fille unique, enfant gâtée, dix-neuf ans, une figure très agréable, et quelque chose comme un million de dot.

— Mais, mon cher Maxime, j'ai passé hier soir devant votre carrosserie, votre tailleur, et je vous assure que je n'ai pas vu d'illuminations...

— Elles auraient été malheureusement un peu prématurées. Qui qu'il en soit, les deux femmes enragées du besoin d'émigrer à Paris ; de la reconnaissance par dessus les toits pour l'homme qui leur promettait de les y introduire par la porte du palais Bourbon ; la petite, folle d'un titre de comtesse ; la mère, transportée de l'idée d'avoir un salon politique ; vous voyez tout ce que la situation offrait de facilement exploitable, et vous me connaissez, je pense, assez pour croire que je ne puis pas rester au-dessous des possibilités tout d'abord entrevues.

— Tranquille sur votre compte, répondit le colonel en allant ouvrir une fenêtre pour donner issue à la fumée dont les deux cigares commençaient à remplir l'appartement.

— J'étais donc en mesure, reprit Maxime, de m'embonnetter de la fille et de la dot, aussitôt mon dessein bien arrêté de sauter à pieds joints dans cette mésalliance, quand, tombant des nues, ou, pour mieux dire, sortant de dessous terre, apparaît dans le pays ce monsieur à double nom dont le National vous parle ce matin.

— Ah ça ! demanda le colonel, qu'est-ce que c'est que cet acte authentique qui vous permet de prendre un nom dont, la veille, vous ne vous doutiez pas ?

— Une reconnaissance d'enfant naturel par devant notaire ; cela est parfaitement légal.

— Alors, ce monsieur appartient à la classe intéressante des enfants anonymes. Eh ! eh ! une gaillarde-là est souvent de l'étoffe ! je ne m'étonne pas que celui-ci vous ait coupé l'herbe sous le pied.

Mon cher, reprit Maxime, si nous étions au moyen âge, je vous expliquerais par la magie et les sortilèges le complet désarçonnement de mon candidat et la nomination de celui que vous êtes menacé d'avoir pour collègue.

Comment comprendre, en effet, qu'une vieille tricoteuse, ancienne amie de Danton, et aujourd'hui supérieure d'un couvent d'ursulines, avec l'aide de son neveu, obscur organiste de Paris, qu'elle avait mandé pour être l'homme extérieur de son intrigue, ait pu à ce point ensorceler un collège électoral, que cet intrus soit arrivé à y rallier une imposante majorité ?

— Mais, enfin, il avait bien quelques accointances dans le pays ?

— Pas l'ombre, si ce n'est cette légende. Fortune, relations et jusqu'à un père, tout lui manquait au moment de son arrivée ! Au débotté, Dieu sait par quelle habileté ! on l'improvise propriétaire d'un domaine important. Suivant le même procédé, un prétendu gentilhomme de l'endroit, d'où il était soi-disant absent depuis des années, se présente avec cet intrigant chez un notaire, le reconnaît au galop pour son fils et disparaît dans la nuit suivante sans que personne puisse dire le chemin qu'il a pris. Le tour fait, l'ursuline et son aide de camp lancent la candidature ; alors, républicains, légitimistes, conservateurs, clergé, noblesse, bourgeoisie, tout, comme par l'effet d'un charme jeté sur la contrée, se met à tourner au fuseau de cette vieille « fée aux nonnes, » et, sans le bataillon sacré des fonctionnaires qui, sous mon œil, fait bonne contenance et ne se débande pas, il n'y aurait pas de raison pour que son élection, comme la vôtre, n'eût lieu à l'unanimité.

— Alors, pauvre ami, bonsoir à la dot ?

— Pas précisément ; mais au moins tout est ajourné. Le père se plaint qu'on ait troublé la béate tranquillité de son existence, et qu'on l'ait affublé d'un ridicule, quand le pauvre homme en est déjà si riche ! La fille veut bien toujours être comtesse, mais sa mère ne prend pas son parti de voir son salon politique à vau-l'eau, et Dieu sait jusqu'où je serai obligé maintenant de pousser avec elle la consolation. D'ailleurs, moi-même, je suis tellement par la nécessité d'avoir prochainement la solution de mon problème : là, elle était trouvée, je me mariais, je prenais une étude pour l'arrangement de mes affaires ; puis, à la prochaine session, je faisais donner la démission à mon bonhomme de beau-père, et venais occuper à la Chambre son siège devenu vacant : vous comprenez, devant moi quel horizon !

(*A suivre*).

Port de Macinaggio

Dragage du port. — Le projet des travaux de dragage du port de Macinaggio s'élève à 11.000 francs. Un crédit de 1.986 fr. 75 a été dépensé sur l'exercice 1900. Un autre crédit de 3.758 fr. 53 a été ouvert sur les fonds de l'exercice 1901, ce qui porte à 4.600 francs environ le montant des dépenses faites au 31 décembre 1901. Un crédit de 3.000 francs est affecté en 1902 à l'exécution de ce travail.

Il restera, pour achever ces travaux, à dépenser 3.400 francs en 1902. Ce crédit sera demandé au prochain projet du budget.

PROJETS APPROUVÉS & NON CRÉDITÉS

Les projets approuvés et non créditée relatifs à l'amélioration et à l'extension des ports maritimes de la Corse sont les suivants :

Port d'Ajaccio

Vois des quais. — Cette voie, partant de la gare, rejoindrait, par le chemin de ceinture, le quai Napoléon qu'elle suivrait dans toute sa longueur ; une voie d'évitement serait établie, en outre, pour le stationnement des wagons en charge ou en décharge, sur la partie de ce quai nouvellement exécutée, qui correspond aux plus grands fonds.

La dépense prévue est de 45.000 francs. La ville d'Ajaccio a pris l'engagement de fournir une subvention de 15.000 francs.

Le projet des travaux, approuvé par décision ministérielle du 21 octobre 1899, a été soumis aux conférences mixtes réglementaires et à l'enquête d'utilité publique.

Aucune observation ni aucune opposition n'ont été formulées au sujet des dispositions projetées.

Un décret du 4 mars 1902 a déclaré d'utilité publique l'établissement de la voie projetée.

Port de Pruneto

Construction d'un appontement en charpente. — Un projet de construction d'un appontement en charpente de 110 mètres de longueur à la plage de Pruneto (commune de Cervione) a été approuvé par une décision ministérielle du 6 octobre 1884. La dépense prévue est de 15.000 francs, dont 5.000 doivent être fournis par la commune de Cervione en vertu d'une délibération du Conseil municipal en date du 13 février 1884.

Par une lettre en date du 16 février 1895, M. le Maire de Cervione a demandé que la participation de la commune dans l'exécution de ces travaux soit réduite de 5.000 à 3.000 francs.

Une décision ministérielle en date du 23 mars 1895 a fait connaître qu'il n'est pas possible de revenir sur les conditions auxquelles l'Administration avait antérieurement subordonné l'exécution de ce travail.

L'exécution du travail ne dépend donc plus que de la commune de Cervione et du Conseil général qui doivent fournir une subvention de 5.000 francs.

(A suivre).

Bulletin Financier

Paris, le 21 décembre 1902.

Après un début ferme et animé le marché s'alourdit dans la seconde partie de la séance à la suite de réalisations de bénéfices qui provoquent un tassement des cours. La Rente Française est faible, elle clôture à 99.50.

Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure cède également à 87.85 ; l'Italien vaut 104.05, et le Serbe 3 0/0 73.10.

Les tendances sont toujours satisfaisantes dans le compartiment des Etats américains de Crédit. Le Crédit Lyonnais se tient à 1.685, le Comptoir National d'Escompte cote 806, le Crédit Foncier s'inscrit à 787 et la Société Générale à 672.

En valeurs industrielles, le Rio continue son mouvement de reprise à 1.048 ; les valeurs de traction se tassent, le groupe russe, est stationnaire.

L'obligation Hypothécaire 3 0/0 Brasserie Karcher a été activement traitée à 383 frs. Ce titre est digne de figurer, au moins pour un appoint, dans les portefeuilles les plus sérieux, à une époque où l'argent se capitalise difficilement, à 4 ou à 4 0/0.

Nos Chemins de Fer sont faibles.

Prud'homie des Pêcheurs de Bastia

Il a été procédé vendredi 20 du courant, aux élections des nouveaux prud'hommes pour l'année 1903, sous la présidence de M. le Commissaire de l'Inscription maritime.

Le scrutin secret sur l'appel nominal fait par le secrétaire-archiviste a donné les résultats suivants : Patrons pêcheurs inscrits ayant droit au vote, 33 ; ont pris part au vote, 23.

Ont été élus : premier prud'homme président, Pellegrini Laurent, 1er prud'homme sortant ; second prud'homme, Sangi Pierre, 2e prud'homme sortant ; troisième prud'homme, Cavagnani André, ancien prud'homme ; suppléant prud'homme, Orlandi Augustin, suppléant prud'homme sortant.

Conformément au décret du 19 novembre 1859, le président doit être choisi exclusivement parmi les anciens prud'hommes.

A propos de ces élections, rappelons quelles sont, d'après l'article 17 du décret précité, les attributions des prud'hommes pêcheurs.

Ils connaissent seuls, exclusivement et sans appel, révision ou cassation, de tous les différends et contestations entre pêcheurs, survenus à l'occasion de faits de pêche, dans l'étendue de leur juridiction, etc., etc.

Les nouveaux prud'hommes sont bien dignes des suffrages de leurs collègues, ils ont toujours rempli leur fonctions avec autant de tact que d'impartialité.

Saxon Princesse Nakoko 0 fr. 75 c. le pain

Gazette Départementale

ALESANI. — Le conseil municipal avait à élire le 16 courant les délégués sénatoriaux, en remplacement de ceux élus le 30 novembre, démissionnaires. Ont été élus : MM. Alexandre Giacinti, percepteur, François-Jean Battestini, conseiller municipal ; suppléant, M. Paul-Antoine Marcantoni.

SANTO PIETRO. — Mme veuve Licinie Grimaldi, née Saliceti, vient de s'éteindre à Santo-Pietro-di Tuda, dans les bras de sa fille adorée, Mme Piras et de son gendre, M. Gaëtan Piras. Elle appartenait à l'une des familles les plus marquantes du Nebbio et se distinguait par des sentiments nobles et élevés, une éducation supérieure et une charité inépuisable.

Au milieu de la gêne qui étreint tant de familles par suite surtout de l'absence de récoltes des olives, elle savait venir discrètement en aide aux plus nécessiteuses et les sauvait des angoisses de la misère. Aussi les regrets sont profonds à Santo Pietro, où elle était si aimée. Les malheureux cependant peuvent se consoler, car la fille de la défunte, élevée à son image, saura continuer les nobles traditions familiales.

Les obsèques ont eu lieu en grande pompe. M. le Curé de Santo-Pietro était entouré de la plupart des ecclésiastiques du canton. Le deuil était conduit par M. Gaëtan Piras, si cruellement éprouvé la semaine dernière par la mort de sa tendre mère, entouré de nombreux parents et de toute la population.

Nous présentons à Madame et à M. Piras l'expression de nos profondes condoléances.

AJACCIO. — La saison théâtrale s'ouvrira samedi soir avec Lucie de Lammermoor.

OREZZA. — A Monacola d'Orezza, M. Giansantoni Ange-Paul a été élu délégué sénatorial, et M. Campana Charles-François, suppléant.

PROPRIANO. — La gendarmerie de Propriano a procédé à l'arrestation des nommés Botti Sampiero et Eras Barthélemy, de l'équipage du brick le « Nestor », en état de désertion.

Ils ont été dirigés sur Ajaccio et écroués à la prison, en attendant leur comparution devant le tribunal maritime commercial.

CAMPANA. — Le conseil de préfecture ayant annulé l'élection de M. Campana Marina, en qualité de délégué sénatorial, et de M. Campana Ours-François, comme suppléant, dans la commune de Campana, le conseil municipal convoqué pour de nouvelles élections, les a réélus.

CALVI. — On nous écrit de cette ville :

Comme aux plus beaux jours de fête, l'église de Sainte-Marie avait pour la circonstance revêtu ses meilleurs atours, et, gracieuse, chlorofoliante, convriait les fidèles à la solennité du jour.

Au dehors, le scenario des cloches et les accents d'une marche entraînante réjouissent les échos.

La ville est en liesse.

C'est que rien n'est mieux fait pour rompre la monotonie de nos longs dimanches et répandre un peu de gaieté dans l'air, comme le cuivre et l'airain joyeux.

Un programme tiré sur le volet.

A l'église on sur la place habituelle de ses concerts, notre jeune troupe musicale fait merveille.

Là, on ne peut applaudir vu la sainteté du lieu. Ici, les bravos redoublent pour compenser.

Ce nous est personnellement un plaisir extrême de féliciter ainsi qu'elle le mérite, cette excellente compagnie d'artistes volontaires, qu'aucune difficulté ne rebute et qui, le soir venu, après le dur labour, dédaignent le coin du feu familial pour s'en aller allégrement au cours. Complimenter l'élève, c'est faire l'éloge du maître, éloge qui n'est plus à faire, M. Maggi, dirigeant notre société musicale avec une compétence et un dévouement que tous se plaisent à reconnaître.

A la fin d'un banquet, où l'animation le disputait à la plus franche cordialité, le jeune directeur a prononcé un discours que nous sommes heureux de reproduire ci-après :

Chers Amis,

La fête que nous célébrons chaque année en l'honneur de notre patronne, me procure la joie de vous exprimer mes sentiments de légitime orgueil de me voir entouré de coopérateurs aussi précieux que vous.

Depuis six ans que je dirige notre fanfare, je n'ai toujours eu qu'à me louer de votre zèle, de votre activité et de votre dévouement.

Merci du fond du cœur.

Continuez, chers amis, à vous consacrer à tout ce qui peut rehausser nos fêtes.

Continuons surtout à faire régner parmi nous cet esprit de fraternité dont nous avons donné jusqu'ici un exemple, afin que l'on dise toujours de nous : « S'ils aiment l'accord et l'harmonie, ils se plaisent aussi à maintenir ces deux choses au sein de leur société. »

Le projet que nous avons formé de nous constituer en société de secours mutuels est en très bonne voie et sera sous peu, je l'espère, un fait accompli.

Nous devrons cet heureux résultat à notre sympathique maire, M. Pasciinelli, dont vous connaissez le dévouement à notre société et qui aide si puissamment à sa prospérité. Je vous invite, chers amis, à lever votre verre en l'honneur de M. Pasciinelli et à crier, avec votre Directeur,

Vive le Maire de Calvi !

Chers amis, à votre santé.

O.

Cadeaux d'Etrennes

A nos Abonnés et Lecteurs

Nous venons de conclure, avec la direction de *Familia*, une convention qui nous permet de donner à tous nos abonnés et lecteurs, ce joli journal de la famille, hebdomadaire illustré, 16 pages sur papier de luxe, avec de nombreux dessins humoristiques et de la littérature de bon goût, seule publication à la fois amusante et sérieuse, utile et agréable, qui puisse être lue par tous les membres d'une famille.

Le prix de l'abonnement est ordinairement de six francs par an ; mais pour les Etrennes de nos abonnés et lecteurs, *Familia* a consenti à réduire le prix à trois francs pour toutes les demandes faites à partir de ce jour jusqu'au 6 janvier prochain.

En ajoutant 2 fr. 35, pour emballage et port, les nouveaux abonnés recevront en plus, gratis et franco, l'un des cadeaux suivants :

Une lampe haute nickelée, colonne onyxatte pour salon ; une lampe basse pour bureau, pied bronze nickelé ; un tableau peint à l'huile, paysage ou marine ; un auto-rallieur ; un demi-tuil fleurs peintes à la main ; un buste ivoirine moderne style ; une gravure ancienne à encadrer.

Envoi gratuit des trois derniers numéros.

Administration de *Familia*, 7, rue du Pont Louis-Philippe, Paris.

L'ami des femmes

Peines et douleurs de la femme, faiblesse et fatigue de l'homme, vous êtes la punition d'Adam, la malédiction d'Eve. On ne peut décrire les souffrances qui vous accompagnent. Est-il possible pour une faible femme de supporter les longs jours de misère, alors que sa tête est brûlante et que son corps frissonne, qu'elle ressent des douleurs dans tout le corps, que tout ce qui l'environne est triste, que la nourriture est un sujet de dégoût. Cependant cette femme peut être bien portante et heureuse s'il elle le veut. Il y a peu d'hommes qui ne souffrent pas de rhumatismes, lumbago ont de terribles maux d'estomac, des indigestions ; certains ont perdu complètement l'énergie, souffrent de sous que on de la goutte. Ils peuvent ne plus souffrir !

Pour les femmes comme pour les hommes, les pilules Pink sont indispensables. Elles ont guéri des hommes, elles ont guéri des femmes en enrichissant leur sang, en régularisant leur système, en tonifiant leurs nerfs. Les pilules Pink ne sont pas purgatives et débilitantes, elles donnent au contraire de la force et du sang. Une femme que les pilules Pink ont ramené à la santé a raconté à ses voisines souffrantes et leur dit : « Nous avons toutes souffert, n'est-ce pas ? Eh bien, moi, j'ai été bien malade, j'ai eu des douleurs partout, j'étais faible, je ne pouvais rien faire, je ne pouvais pas dormir, j'étais nerveuse, j'avais mal à la tête, j'étais pâle, j'avais des étourdissements, j'étais découragée, je ne voulais plus vivre, j'étais bien malheureuse, j'ai pris des pilules Pink, elles m'ont guérie, elles me feront du bien à vous toutes, prenez-en, vous verrez comme je me porte maintenant. » Et c'est vrai, elle a bonne mine, elle est gaie, elle est heureuse, elle a retrouvé sa santé.

Les pilules Pink sont en vente dans toutes les pharmacies et au dépôt 12, Rue Bailly, Paris. Trois francs cinquante la boîte, dix-sept francs cinquante les six boîtes franco. Ajoutons que les pilules Pink peuvent être données aux petites filles pour être données à des enfants anémiques ou atteints de gêne. Elles sont inoffensives même pour les personnes les plus délicates. Elles donnent la force et seulement la force.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES du 20 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 8°, à midi, + 11° 5 ; 7 heures du soir + 8 5. Maxima, + 12°, Minima, + 7 4.

Baromètre. — 7 heures du matin, 770 mm. midi, 768 mm. 6 heures du soir, 765 mm.

Vent. — Sans : matinée, calme.

Dans l'après-midi, S. E. faible.

Etat du ciel, 3/4 découvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

A l'arrivée

L'éminent avocat parisien, M. Félix Decori, membre du conseil général de la Corse, est arrivé hier par le paquebot de Marseille. Il se rend aujourd'hui à Alesani pour voir ses amis et remercier les électeurs qui l'ont envoyé à l'assemblée départementale. Il revisndra à Bastia, dans le courant de la semaine prochaine, et y séjournera jusqu'à son départ pour Ajaccio, où il se rendra pour prendre part aux élections sénatoriales.

Encombrement

Les charretiers s'obstinent à délaisser leurs véhicules et à les laisser à l'abandon dans les rues. La police a dressé contravention contre deux d'entre eux qui avaient oublié leurs charrettes dans la rue Favalelli.

Nous voudrions voir aussi devenir moins encombrante de même fait l'interminable rue de l'Opéra où la circulation devient gênante par suite des nombreuses voitures qui y stationnent.

Feu de cheminée

Vers 9 heures et demie du soir, un feu de cheminée s'est déclaré dans un appartement du numéro 7 du boulevard de Cardo. Le feu avait pris dans une poutre et s'était communiqué au plafond qu'il a fallu démolir en partie. Après deux heures de travail des voisins et des agents tout danger a complètement disparu.

Les cyclistes

On a beau leur dire de modérer leur allure en ville, ils n'en font aucun cas. Hier encore une fillette de six ans était renversée par un bicycliste de 17 ans, sur la place d'Armes. Fort heureusement que la fillette n'a pas rapporté de contusions sérieuses

Obsèques

Dans la matinée ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Collari née Servetto, décédée dans sa soixante-quinzième année.

Le cortège s'est dirigé vers l'église Saint-Jean où a été donnée l'absoute en présence d'une affluence de parents et d'amis qui, en cette triste circonstance, avaient tenu à s'associer au deuil des familles Collari et Servetto.

Nous adressons à MM. Joseph, Antoine et Claude Collari et à la famille Servetto toutes nos condoléances.

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Arrestation

La gendarmerie de Bastia a procédé à l'arrestation du nommé Savini Philippe, de Vezzani, sous mandat d'arrêt pour tentative de meurtre, et l'a mis à la disposition de M. le Procureur de la République.

A Saint-Antoine

Lundi prochain, cérémonie exceptionnelle à 9 heures du matin, pour la première messe de trois jeunes religieux ordonnés à la N. el.

Cabinet médical

Le docteur Beneti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

Les étrangers au Vénézuéla

Sait-on combien d'étrangers résident au Vénézuéla ?

Exactement 30 440, qui se répartissent ainsi : 13.554 Espagnols, 6.154 Anglais, 3.729 Hollandais, 3.179 Italiens, 2.545 Français, 961 Allemands, 232 Américains du Nord, 82 Scandinaves et 1 Luxembourgeois.

Il n'y a pas de pays où il n'y ait pas au moins un Luxembourgeois.

U. V. F.

Les courses cyclistes qui auront lieu à Lori dimanche prochain ne sont pas autorisées par l'U. V. F.

Les coureurs qui prendront part à ces courses seront disqualifiés.

Le Délégué sportif, ALBERTACCI.

Les pigeons du régiment

Des pigeons faisant partie de l'armée française, voilà qui n'est pas banal... Il est vrai que ce sont des pigeons voyageurs qui ont cet honneur.

Il paraît qu'on procède, en ce moment, au ministère de la guerre, au classement et à l'incorporation de ces soldats d'un nouveau modèle.

En conséquence, les propriétaires des colombiers des vingt arrondissements de Paris et des communes du département de la Seine doivent déclarer et faire immatriculer les jeunes pigeons voyageurs nés cette année.

Plus heureux que leurs camarades de l'espèce humaine, ils ne seront appelés sous les drapeaux qu'en cas de guerre.

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

Au Port

Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Cielo, est arrivé de Nice avec 65 passagers et 22 tonnes.

— Le vapeur *Bocognano*, capitaine Marcantotti, est arrivé de Livourne avec 21 passagers et 10 tonnes.

— Le vapeur *Paraguay*, capitaine Cucchi, est arrivé de Livourne avec 7 passagers.

— Le vapeur *Garnet*, capitaine Webester, est arrivé de Livourne sur lest.

— Le vapeur *Balkan*, capitaine Loubstière, est arrivé de Marseille avec 47 passagers et 330 tonnes.

BIJOUTERIE HORLOGERIE

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.

Articles de fantaisie

Services de table en argent

Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.

Prix très avantageux

CHARCUTERIE CONTINENTALE

Cours Sebastiani, Bastia

Fromages de toute provenance

Bourse de Paris

	24 déc.	25 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.37	99.55
— 3 p. 0/0 amortis.	99.70	100.00
— 3 0/0 nouveau.		

Dépêche pour Noël

Le Véritable Tonique du Système Nerveux

Dyspepsodeurin

Double attentat

Le village de Novalia, habituellement si calme, a été attristé le jour de la Noël par une scène sanglante.

Le nommé Paoli Jean, cultivateur, âgé de 37 ans, a frappé avec son couteau les nommés Padovani Marc-Marie, maçon, âgé de 53 ans, et Padovani Antoine, cultivateur.

Marc-Marie, atteint au têton gauche, a succombé quelques instants après ; Antoine a été atteint presque au même endroit ; sa blessure est assez grave.

Paoli a pris immédiatement la fuite.

Banque de France

Le Conseil général de la Banque de France a fixé, dans sa séance de ce jour, le dividende du deuxième semestre 1902 à 60 francs par action.

COUR D'ASSISES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des Troubles de Marguerite

L'affaire de Marguerite se poursuit sans incidents.

Les accusés interrogés jusqu'à ce soir nient toute culpabilité ou la rejettent sur d'autres accusés.

Le public est déjà fatigué par la longueur des interrogatoires qui deviennent fastidieux à cause de la présence des interprètes, bien qu'ils s'acquittent parfaitement de leur ministère.

L'Arrestation DES HUMBERT

La mort de Frédéric Humbert

Le Matin annonce sous toutes réserves que Frédéric Humbert a été trouvé mort dans sa prison.

A la préfecture de police et au service de la sûreté on n'a reçu aucune nouvelle à ce sujet.

Tiragesfinanciers

Ville de Paris 1899

L'obligation 81 673 est remboursable à 100.000 francs.

Les obligations 96.091 et 282.624 sont remboursables ; chacune à 10.000 fr.

Les Morts du Jour

M. Durand

M. Durand, ancien sénateur du Lot-et-Garonne, est décédé ce matin à Agen.

AU VÉNÉZUÉLA

L'arbitrage

de Washington :

L'Allemagne, l'Angleterre et l'Italie ont fait déclarer que si le président Roosevelt n'accepte pas les fonctions d'arbitre, elles sont prêtes, sous certaines réserves, à soumettre leur différend avec le Vénézuéla au tribunal d'arbitrage de La Haye.

L'opinion publique dans toute l'Union est hostile à l'acceptation des fonctions du président Roosevelt.

Le ministre d'Italie à Caracas

Le baron Alberti, le nouveau ministre d'Italie, à Caracas, est parti pour rejoindre son poste.

Le blocus

Les compagnies de navigation ont été informées qu'à partir du 30 du courant, aucun vapeur ne sera autorisé à entrer dans les ports vénézuéliens.

Les navires pourront débarquer leurs courriers et leurs passagers neutres au moyen des embarcations de l'escadre du blocus battant pavillon parlementaire.

EN AUTRICHE

Le retour de l'Empereur

L'empereur est retourné aujourd'hui, à Vienne, venant de Walsée, où il s'était rendu, auprès de sa fille et de son gendre, l'archiducheese et l'archiduc François-Salvator pour y passer, comme d'habitude, la fête de Noël, que les incidents de Salzbourg venaient, d'ailleurs, troubler d'une façon particulièrement pénible pour le vieux monarque.

Dans quelques jours l'empereur quittera définitivement Schœnbrunn pour s'installer à la Burg.

Grand Hôtel et Pâtisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mostaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Périgord

AVIS DE DÉCÈS

La Comtesse Pozzo-Alessandrini, le Comte François Pozzo, ses leurs enfants ; M. Joseph Colonna de Leca, chevalier de la Légion d'honneur, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Amélie Alessandrini

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée à Bastia, le 24 décembre 1902, munie des sacrements de l'Eglise.

Le levée du corps aura lieu dimanche, 28 décembre, à 7 heures du matin, Avenue Carnot, 2.

Les obsèques auront lieu, à Oletta, le dix jour à 10 heures du matin.

AVIS DE DÉCÈS

M. Jean César Sabiani, Mme Sabiani, professeur de piano, M. Sabiani, instituteur public, M. Georges Sabiani, capitaine au long cours, Mlle Herminie Sabiani, M. Joseph Sabiani, étudiant, Mlle Marie Sabiani,

Les familles Sabiani, Santini, Albertini, Dunezi, de Casamozzoli, Salgodère, Giulierdi, Franceschini, Colonna-Ceccaldi, de Calvi,

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Eugénie Sabiani

leur fille, sœur et nièce, décédée, à Bastia, et les prient d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui 27 du courant, à 4 heures du soir.

On se réunira à la maison mortuaire, boulevard du Palais, 40.

AVIS DE MESSE

Lundi 29 décembre des messes anniversaires seront dites à l'église Sainte-Marie et à Cardo, pour le repos de l'âme de Madame

Joséphine Parodi

Née Dani

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Chapellerie Bastiaise

Rue Saint-Jean, Bastia

La Maison PENSA a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de la ville et de l'intérieur qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux et casquettes (fins et ordinaires), dont la vente sera effectuée à des prix très modérés.

Vente de chapeaux mécaniques ou claques et de chapeaux de soie.

Chapeaux sur mesure.

N. B. — Un ouvrier chapelier est attaché à la maison.

CÉDRATS CONFITS

Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.

Emballage soigné et gratuit.

A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublements, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

HOTEL D'EUROPE

A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme COLOMBANI, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de fois gras, Huitres, Cannelloni, Barioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Patisserie

RÉVEILLON

AUX AMATEURS DU BON VIN

M. Oreste BIAGINI

Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge

A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.

AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.

VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge

EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille,

EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flasco.

Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de M. OU M. SEY, le prix de vente à la consommation est de

0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE,

0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.

Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 5 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et au demi-muids au choix du client.

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

95 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

F. Cooper

LE DERNIER DES MOHICANS

XXI.

LA COURSE AU POTEAU (Suite)

Se retournant comme un daim qui voit le chasseur devant lui, il franchit un grand tas de broussailles embrassées et, passant avec la rapidité d'une flèche à travers un groupe de femmes, il parut tout à coup à l'autre bout de la clairière ; il y trouva encore des Hurons qui veillaient de ce côté.

Il dirigea sa course vers l'endroit où régnait plus d'obscurité et Duncan, ayant été quelques instants sans le revoir, crut que le sauvageux jeune homme avait succombé sous les coups de ces barbares ennemis.

Il ne pouvait distinguer qu'une masse confuse de figures humaines courant çà et là en désordre.

Les couteaux, les bâtons, les tomahawks étaient levés en l'air ; cette circonstance prouvait que le coup fatal n'avait pas encore été porté.

Les cris perçants des femmes, les hurlements affreux des guerriers ajoutaient encore à l'effet de ce spectacle.

De temps en temps, Duncan entrevoyait dans l'obscurité une forme légère qui sautait avec agilité pour franchir quelque obstacle ; il espérait alors que le jeune captif conservait encore son étonnante activité et des forces qui paraissaient inépuisables.

Tout à coup, la foule se porta en arrière et s'approcha de l'endroit où le major continua à rester. Quelques sauvages voulurent passer à travers un groupe de femmes et d'enfants, dont ils renversèrent quelques-unes ; au milieu de cette confusion il vit reparaître le captif.

La force humaine ne pouvait pourtant résister plus longtemps à une épreuve si terrible, l'infortuné semblait le sentir lui-même.

Animé par le désespoir, il traversa un groupe de guerriers confondus de son audace et bondissant comme un faon, il fit un dernier effort pour gagner la forêt. Comme s'il eût su qu'il n'avait aucun danger à craindre du jeune officier anglais, le fugitif passa si près de lui qu'il toucha ses vêtements en courant.

Un sauvage d'une taille gigantesque le poursuivait le tomahawk levé ; il le menaçait de lui donner le coup de la mort, quand Duncan, voyant le péril imminent du prisonnier, allongea le pied comme par hasard et le plaça entre les jambes du Huron ; celui-ci tomba presque sous les pieds de celui qu'il poursuivait.

Le fugitif profita de cet avantage et, tout en lançant un coup d'œil vers Duncan, disparut comme un météore. Heyward le chercha de tous côtés ; ne pouvant le découvrir, il se flattait qu'il avait réussi à se sauver dans les bois, quand tout à coup il l'aperçut tranquillement appuyé contre un poteau peint de diverses couleurs placé près de la porte de la principale cabane.

Craignant qu'on ne s'aperçût de l'assistance qu'il avait donnée si à propos au fugitif, Duncan changea de place dès que son œil-de-jambe eut fait tomber le sauvage, il se mêla parmi la foule qui se réunissait autour des habitations, aussi mécontente que la populace assemblée pour voir l'exécution d'un criminel, quand, elle apprend qu'il y a eu un sursis.

Un sentiment inexplicable, plus fort que la curiosité, le portait à s'approcher du prisonnier ; mais il aurait fallu s'ouvrir un passage de vive force dans les rangs d'une multitude serrée, ce qu'il ne jugea pas prudent dans la situation où il se trouvait lui-même.

Il vit cependant, à quelque distance, le captif qui avait un bras passé autour du poteau qui faisait sa protection ; épuisé de fatigue, il respirait avec peine mais réprimait tout signe qui pourrait indiquer la souffrance.

Un usage immémorial et sacré protégeait sa personne jusqu'à ce que le conseil de la peuplade eût délibéré sur son sort ; mais il n'était pas difficile de prévoir quel serait le résultat de la délibération.

La langue des Hurons ne fournissait aucun terme de mépris, aucune épithète humiliante, que les femmes n'adressassent au jeune étranger, qui s'était soustrait à leur rage.

Elles allaient jusqu'à lui faire un reproche des efforts qu'il avait faits pour s'échapper et lui disaient avec une ironie amère, que ses pieds valaient mieux que ses mains, qu'on aurait dû lui donner des ailes, puisqu'il ne savait faire usage ni de la flèche, ni du couteau.

Le captif ne répondait rien à toutes ces injures, il ne montrait ni crainte ni colère, mais seulement un dédain mêlé de dignité.

Aussi courroucées de son calme imperturbable que du succès qu'il avait obtenu, ayant épuisé le vocabulaire des invectives elles y firent succéder d'horribles hurlements.

Une des vieilles qui avaient allumé les feux dans la clairière se frya alors un chemin parmi la foule et se plaça en face du captif. Son visage ridé, ses traits flétris, sa malpropreté dégoûtante, auraient pu la faire prendre pour une sorcière. Rejetant en arrière le vêtement léger qui la couvrait elle étendit son long bras décharné vers le prisonnier et lui adressa la parole en delaware pour être plus sûre qu'il l'entendrait.

— Ecoutez moi, Delawarre, lui dit-elle avec un sourire moqueur ; votre nation est une race de femmes, et la bûche convient mieux à vos mains que le fusil. Vos ancêtres ne donnent le jour qu'à des daims ; si ou ours, un serpent, un chat sauvage naissait parmi vous, vous prendriez la fuite. Les filles des Hurons vous feront des jupons, et nous vous traiterons en mari.

(A suivre)

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Dentiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Ass. Pompes Funèbres Paris, à M. bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag. S'adresser Maillard, rue Lafitte, 48.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE
BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
CARON BUVERGER CAMBRAY
Dépositaire pour l'Exportation, M. GANDOLI Fernand, 48, rue de la République, Marseille.

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PÉTROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 37 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Pedovani, agent de *La Velasco*, Nouveau Port, Bastia.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 71.

65 Années de Succès
HORS CONCOURS
MEMBRE DU JURY PARIS 1900
Alcool de Menthe
DE RICQLÈS
Le seul Véritable Alcoolat Mentholé
EXCELLENT pour les DENTS et la TOILETTE
PRÉSERVATIF contre les ÉPIDÉMIES
REFUSER LES IMITATIONS
Exiger le nom DE RICQLÈS

Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA Oil, Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines insinuations contre la *Nôtre*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur aussi bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18.500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité réputée supérieure.
Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débotteuse, au Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

LE
Salon de la Mode
TOUS LES SAMEDIS
Le plus Élégant et le plus Pratique des Journaux de Modes
PREMIÈRE ÉDITION
avec gravure noire
Un An.... 14 f. – Six Mois. 7 f 50
Le N° : 25 centimes
SECONDE ÉDITION
avec 32 gravures coloriées
Un An..... 22 f. – Six Mois. 11 f. 50
Le N° : 50 centimes
SPÉCIMENS GRATIS
Adresser les demandes à E. Henry PETIT, Editeur
5, rue des Filles-Saint-Thomas, PARIS

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord
Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

Maison d'Horlogerie et Bijouterie
GALVANOPLASTIE
LOUIS RIGONI
5, Boulevard du Palais, 5, Bastia
Retamage de glaces anciennes ou avariées
Spécialité pour Dorure et Argenture des Objets Religieux, Suspensions, Candelabres, Lustres, Services de Table et de Toilette.
Prix très modérés défiant toute concurrence

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTILI, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

HOTEL D'EUROPE
ADÉLAIDE COLOMBANI
Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia
Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.
Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.
Banquets — Noces — Festins
Pension à des prix modérés

L'AMARO MATTEI
EST UTILE PENDANT L'HIVER ET INDISPENSABLE PENDANT L'ÉTÉ

Le COURRIER de la PRESSE
Fondé en 1836 A. GALLOIS, Fondateur
30, Boulevard Montmartre, PARIS
Tél. 102-64
Reçoit tous les journaux de France et de l'Étranger

AVEC 4 SOOS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
200.000 f., 100.000 f., 25.000 f., etc.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. J.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans exception, serait-il de 500.000 francs. Celui qui se suffit pas favorisé est assuré de toucher toujours au sûr presque trois fois ses versements. — Envoi de demander la notice explicative au Directeur de la
Caisse générale, 30, rue Baudin, Paris.

PIERRE
Chapeaux pour hommes
Réparations en tous genre

LOTTI
Chapeaux pour Enfants
9, Boulevard du Palais, Bastia

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. FABIUCCIA, 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-St-Georges, de Largo du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Ronces d'Artificielles.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1820, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

27e ANNÉE — DIMANCHE 28 DÉCEMBRE 1902 — N° 330

Le Petit Bastiais

JOURNAL QUOTIDIEN 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois
Corse	20 fr.	10 fr.	5 fr.
Autres Départ.	22 »	12 »	6 »

UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
On ne répond pas des manuscrits déposés.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BASTIA
00627

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saints Innocents.
SOLEIL : (Heure nationale)
Lever, 7 h. 55 m. — Coucher, 4 h. 02 m.
Lune : Nouv., le 29 — Premier quart., le 5
FÊTE DE DEMAIN : St Thomas de Cantorbéry.

27 Décembre

La Crise Municipale

Dans un de nos derniers numéros nous avons annoncé que le Conseil municipal de Bastia avait pour la seconde fois adressé sa démission collective à M. le Préfet de la Corse par pli recommandé.

Cette précaution était, paraît-il, nécessaire pour donner date certaine à la décision prise par nos édiles.

L'administration supérieure est donc légalement et irrévocablement saisie, et une décision s'impose à bref délai.

On s'est demandé si, en présence des déclarations ministérielles adressées à quelques-uns de nos représentants au lendemain des protestations des corps élus, le maintien de la démission du Conseil municipal avait encore sa raison d'être, et si nos représentants communaux n'auraient pas dû plutôt se déclarer satisfaits.

A leur sens, comme au nôtre d'ailleurs, les déclarations du Président du Conseil et du Ministre de la Guerre ne sont pas de nature à calmer les légitimes inquiétudes de la population bastiaise ni de ceux qui la représentent ; car, ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, aucune des deux hautes autorités qui sont intervenues dans la question, n'a daigné nous rassurer au point de vue du transfert projeté du Gouvernement militaire.

Dans ces conditions, l'attitude du Conseil municipal de Bastia ne pouvait pas être autre que ce qu'elle a été ; s'il n'eût pas persisté dans sa première résolution il eût semblé accepter comme rassurantes les déclarations interceptées ; sa persistance dans sa première détermination nous dit au contraire que le danger est loin d'être conjuré.

Une autre signification se dégage de cet incident.

Il est aujourd'hui démontré qu'on est unanimement d'accord à Bastia pour la défense de ses intérêts sacrifiés ou méconnus et quels que soient les événements qui se préparent, la population bastiaise saura se lever comme un seul homme soit pour protester unanimement contre la méconnaissance de ses droits, soit pour se montrer reconnaissante envers les pouvoirs publics de ce qu'ils feront pour les sauvegarder ou les défendre.

Les Quêtes à Saint-Jean

Je ne suis pas un fervent pratiquant et je crois que j'aurai de ce côté à me faire beaucoup pardonner, mais le dimanche je vais à l'église et je ne reste pas indifférent à ce qui s'y passe.

C'est ainsi que j'ai été appelé à constater une innovation qui s'est faite dans notre paroisse de Saint-Jean, l'imitation de ce qui se pratique dans les églises du continent.

Jusqu'ici, en dehors de certaines cas extraordinaires, les quêtes étaient faites par un homme vieux et souffreteux, son passage dans le rang des fidèles, et le mouvement invariablement isochrone qui l'accompagnaient, n'étaient pas fait pour provoquer les offrandes, aussi, paraît-il, que les recettes étaient bien maigres.

L'administration de Saint-Jean a eu, à notre avis, une heureuse idée en faisant faire dorénavant les quêtes par le clergé et aussi par des dames choisies dans l'église au moment des offices. On assure que les résultats, comme on devait s'y attendre, sont très satisfaisants.

Cela prouve une fois de plus, que l'aumône a besoin d'être provoquée, et il est certain que si l'on peut laisser passer inaperçu un vieux bonhomme qui quête, on croirait manquer aux convenances en refusant à un prêtre ou à une dame quêteuse l'offrande de 10 ou 5 centimes.

Je me suis fait cependant cette question: Pourquoi l'église de Saint-Jean, la plus importante de la ville, que je croyais riche, s'est-elle vue obligée de prendre cette décision. On aurait pu penser qu'avec les moyens dont elle dispose elle devait être à même de faire face à toutes ses dépenses.

C'est là un mirage trompeur, si l'on doit en croire les informations que j'ai prises d'une personne au courant des affaires de la paroisse. Nous étonnerons bien des gens en leur faisant savoir que l'administration fabricienne, quoique très économe, a toutes les peines du monde à équilibrer annuellement son budget.

Elle se trouve actuellement en présence de nécessités qui vont la contraindre à des dépenses qui dépassent de beaucoup ses ressources. C'est ainsi que pour préserver de l'humidité les peintures et le beau médaillon, dû au pinceau de Bondinelli, elle va être obligée de refaire une grande partie de la toiture.

Les grandes orgues ont besoin d'être réparées et aussi d'être un peu modernisées ; leur constructeur qui les a vues tout dernièrement, a évalué le montant des travaux à faire à une somme assez importante,

Le matériel décoratif de l'église est dans un état de vétusté et de délabrement presque complet.

Il en est de même de la lingerie qui sert aux offices divins.

Je pourrais poursuivre cette énumération des dépenses, mais je trouve que j'en ai dit assez.

En présence de tous ces besoins qui sont urgents, on a pensé devoir recourir au sou des fidèles qui répondent, avec empressement, à l'appel qui leur est fait.

Ces aumônes par petites fractions et absolument volontaires ne peuvent peser sur aucune bourse et donnent déjà, nous l'avons dit, les meilleurs résultats.

Ces explications nous ont satisfait, et bien que depuis quelque temps, on recoure souvent à notre porte-monnaie, je reconnais qu'on aurait mauvaise grâce à refuser le sou que demande notre paroisse pour tenir dignement son rang.

Donnons donc aux quêtes, nous réservant d'en demander justification en temps et lieu.

Un Bastiais.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

28 décembre 1662. — Le lieutenant à Corte pour la République génoise, Augustin Merelli, approuve la généalogie des Colonna de Giovellina.

Cet arbre généalogique avait été déclaré exact par un grand de la famille Colonna Laurent, prince de Palliano.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 28 déc. à 2 h. 1/2

1. Richard-Wallace, Selléndick.
2. Le Mage Massenet.
3. Les Mycosotis, Dreyer.
4. Jérusalem, Verdi.
5. Schottisch des Guides, Strauss.

Le Chef de Musique, C. MOCHINI.

Nouvelles Militaires

Ont été nommés dans l'armée territoriale :

au grade de lieutenant :

au 26e, M. Luciani Antoine-Paul,
au 30e, M. Santandrea Philippe-André,
au 32e, M. Vincignerra Paul-François,
au 63e, M. Casanova Jérôme,
au 65e, M. Venturini François,
au 112e, M. Colonna Dominique-Antoine,
au 116e, MM. Andreani Etienne, Casanova Antoine, Colombani François-Xavier, Saggese Jean-Charles, Santini Antoine-André, Ferracci Roch-François, Mouti Pierre-Paul,
au 117e, M. Valery Jean Baptiste,
au 127e, M. Turramorai Jean-Ange,
au 122e, M. Susini Jean-Sébastien,
au 142e, M. Lesca Jean,
au 145e, M. Pupponi Etienne-Antoine,
au 1er bataillon de sauvez, M. Luiggi Nonce-Marie,
tous sous-lieutenants au corps.

Les Ports de la Corse

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF AU PRÉFET

PROJETS PRÉSENTÉS OU A PRÉSENTER

Port de Sagone

Dans sa session d'août 1888, le Conseil général du département a émis un vœu tendant à la construction d'un quai de débarquement dans le port de Sagone.

Le projet de cet ouvrage, montant à 20.000 francs, a été présenté le 3 mars 1898.

Par une décision en date du 19 avril 1898, M. le Ministre des Travaux Publics a fait connaître que ce projet ne sera susceptible d'être pris en considération qu'autant que : 1° les communes intéressées à son exécution prendront l'engagement ferme de concourir à la dépense pour une somme fixe de 10.000 francs y compris les souscriptions particulières ; 2° les propriétaires des terrains à occuper s'engageront, par des actes en due forme, à céder à l'Etat, gratuitement et sans conditions, les surfaces nécessaires pour l'établissement de l'ouvrage projeté et de son chemin d'accès.

Les propriétaires des terrains ont souscrit des engagements pour leur cession gratuite à l'Etat ; quant aux offres de concours qui ont fait l'objet de listes de souscriptions publiques et de délibérations de Conseils municipaux, elles ont été soumises à l'homologation de M. le Préfet et le recouvrement de cette subvention a été effectué.

La même décision ministérielle a prescrit de soumettre le projet à l'examen d'une Commission nautique locale. Cette Commission s'est réunie le 6 juin 1898 et a approuvé les dispositions du projet.

Un rapport du Service, en date du 5 mars 1902, a demandé la mise à l'adjudication des travaux dont il s'agit.

AVANT-PROJETS

AVANT-PROJETS EN COURS D'EXÉCUTION

Port d'Ajaccio

1° Prolongement de la jetée de la citadelle sur une longueur de 80 mètres et achèvement des quais le long de cette jetée. — Le projet a pour objet d'augmenter la surface abritée du port d'Ajaccio et les installations accostables pour les navires.

Un premier avant-projet comportant un prolongement de la jetée de 120 mètres et une dépense de 1,350.000 francs avait été dressé conformément au désir exprimé par la Commission nautique de 1891. En raison des sacrifices trop considérables que la ville d'Ajaccio eût dû consentir, à titre de part contributive, pour l'exécution de ce projet, le Service lui a substitué, après avis conforme du Conseil municipal intéressé, un second projet limitant le prolongement de la jetée à 80 mètres et la dépense à 950.000 francs.

111 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

— Mais, mon cher, horizon politique à part, il ne faut pas laisser échapper ce million.

— Mon Dieu ! de ce côté-là, sauf l'ajournement, je suis tranquille. Mes gens vont arriver à Paris. Après l'échec qu'ils viennent de subir, le séjour d'Arcis n'est plus pour eux supportable. Beauvisage en particulier (pardon du nom, mais c'est celui de ma famille adoptive), Beauvisage est, comme Corbinlan, prêt, s'il le pouvait, à mettre à feu et à sang son ingrate patrie. D'ailleurs, on se transplantant ici, ces malheureux exilés auront où reposer leur tête, car ils vont, s'il vous plaît, être propriétaires de l'hôtel Beauséant.

— Propriétaires de l'hôtel Beauséant ! s'écria le colonel avec stupéfaction.

— Eh bien, oui ! Beauséant, Beauvisage ; il n'y a que la désinence à changer. Ah ! mon cher, vous ne savez pas ce que c'est que ces fortunes de province accumulées sous son, quand surtout, à la puissance de l'épargne vient s'ajouter l'aspiration incessante de cette sangsue qu'on appelle le commerce ! Il faut en prendre notre parti ; la bourgeoisie monte constamment comme un flot, et c'est encore affable à elle de nous acheter nos châteaux et nos terres, au lieu de nous guillotiner, comme en 93, afin de les avoir pour rien.

— Mais, vous, mon cher Maxime, à vos terres et à vos châteaux vous avez mis bon ordre !

— Vous voyez bien que non, mon ami, puisqu'en ce moment me voilà occupé à me remonter.

— Cet hôtel Beauséant, dit le colonel en évoquant un lointain souvenir, je n'y ai pas mis le pied depuis le dernier bal qu'y donna la vicomtesse, sa propriétaire, la nuit même où un désespoir d'amour lui fit prendre la résolution d'aller s'ensevelir en Normandie, dans une de ses terres. (Voir le Père Goriot). J'étais là avec cette pauvre lady Brandon, et nous y fîmes un effet diable ; mais je ne rappelle la magnifiqueuse des appartements : c'est un séjour royal.

— Heureusement, tout y a été bouleversé depuis ; pendant longtemps, cette belle demeure a été louée à des Anglais, en sorte que maintenant d'énormes réparations y sont nécessaires. C'est là pour moi un lieu excellent avec mes provinciaux, qui sans moi ne sauraient par quel bout s'y prendre ; il est déjà convenu que je serai l'ordonateur général des travaux, mais j'ai fait à ma future belle-mère une entre promesse, et j'ai besoin, mon cher, de votre concours afin de m'en acquitter.

— Ce n'est pas un bureau de tabac ou un bureau de papier timbré que vous voulez déjà me demander pour elle ?

— Non, c'est moins difficile. Ces damnées femmes, quand le baiser ou l'esprit de vengeance les animent, sont vraiment merveilleuses d'instinct, et madame Beauvisage, que le nom seul de ce Dorlange fait rugir comme une lionne, s'est mis en tête que sous son incompréhensible manœuvre devait serpenter quelque sale intrigue. Il est certain que l'apparition et la disparition de ce père d'Amérique peuvent donner lieu aux interprétations les plus singulières et très probablement, si l'on arrêtait le bruit à l'orgueil, qui, chargé, dit-on, de l'éducation de l'intéressant bâtard, passe aussi pour savoir tout le secret de sa naissance, on arriverait peut-être aux révélations les plus inattendues. Là-dessus, j'ai pensé à un homme sur le quel vous avez, je crois, une grande influence, et qui, dans cette chasse au Dorlange, pourrait nous aider beaucoup. Vous vous rappelez ce vol de bijoux, commis au préjudice de Jenny Cadine, et dont un soir, en sortant chez Véry, elle se montrait si désolée ? Vous demandâtes alors au garçon du papier et de l'encre, et, sur un simple mot que vous fîtes porter à trois heures du matin, chez un M. de Saint-Estève, la police se mit si bien en campagne, qu'avant le lendemain, au soir, les voleurs étaient pris et les bijoux retrouvés.

— Oui, dit le colonel, je me souviens de cela ; mon impertinence fut heureuse ; mais je vous dirai qu'avec un peu plus de sang froid, je n'aurais pas traité aussi cavalièrement M. de Sainte-Estève. C'est un homme à aborder avec plus de façons.

— Ah çà ! est-ce que ce n'est pas un ancien forçat que vous avez contribué à faire gracier, et qui a pour vous un peu de vénération que Fleschi montrait pour un de ses protecteurs ?

— C'est vrai : M. de Saint Estève, comme son prédécesseur Bibi-Lupin, a eu des malheurs ; mais il est aujourd'hui chef de la police de sûreté, fonctions fort importantes et qu'il remplit avec une supériorité rare. S'il s'agissait de quelque chose qui ressortit directement à son département, je n'hésiterais pas à vous donner pour lui une recommandation ; mais l'affaire dont vous me parlez est délicate, et avant toute chose, j'ai besoin de le pressentir même pour savoir s'il consentira à s'occuper avec vous.

— Je croyais que vous disposiez de lui de la manière la plus absolue ? Ne parlons plus, si cela doit souffrir quelque difficulté.

— La plus grande difficulté, c'est que je ne le vois pas ; je ne peux pas naturellement lui écrire pour un pareil objet ; il me faut donc une occasion, une rencontre. Du reste, que n'en parlez vous à Rastignac, qui lui ferait donner l'ordre d'agir ?

— Vous le comprenez, Rastignac va très mal me recevoir ; je lui avais d'avance assuré un succès, et je lui rapporte un échec ; dans la ressource dont je m'avise il verra un de ces rêves creux auxquels on se cramponne pour couvrir une défaite ; enfin, de toute manière, j'aimerais mieux ne devoir ce service qu'à votre vieille amitié.

(*A suivre*).

Une décision ministérielle en date du 16 juin 1894 a pris cet avant-projet en considération et a invité les intéressés à contribuer pour moitié à la dépense.

Par sa délibération du 31 août 1894, le Conseil général a décidé que le département ne peut pas contribuer à ce travail.

Par délibération du 18 mai 1899, le Conseil municipal d'Ajaccio s'est engagé à contribuer aux travaux pour une somme de 400,000 francs, sous réserve de l'autorisation de percevoir des taxes sur les passagers et les marchandises.

Cet engagement a été homologué par M. le Préfet le 19 juin 1899.

Une décision ministérielle du 13 avril 1900 a pris acte de l'engagement souscrit par la ville d'Ajaccio et a autorisé le Service à soumettre l'avant-projet des travaux à l'instruction mixte réglementaire ainsi qu'à l'enquête d'utilité publique portant également sur les taxes à percevoir au port d'Ajaccio pour l'amortissement de l'emprunt consenti par la ville.

On a procédé aux formalités d'enquête et de conférences mixtes, qui n'ont donné lieu à aucune observation.

Un rapport du Service en date du 3 avril 1901 conclut à la déclaration d'utilité publique des travaux dont il s'agit.

2. Construction d'une jetée et d'un quai au mouillage des Capucins. — Le mouillage des Cannes, qui servait autrefois de refuge aux bateaux de pêche et aux voiliers, est aujourd'hui à peu près entièrement occupé par les bâtiments de l'Etat. La marine a encore besoin de pouvoir disposer de tout l'espace compris entre la jetée du Margonajo, le chemin de fer et l'abattoir communal, de sorte que dans un avenir qui n'est pas éloigné, le commerce local se trouvera complètement privé de ce mouillage.

Pour compenser cette privation, le Service a soumis à l'approbation de l'Administration Supérieure un avant-projet comportant la construction d'une jetée de 200 mètres, à la pointe du Lavoir et l'établissement d'un quai de 120 mètres à l'abri du nouvel ouvrage. La dépense, qui est évaluée à 200,000 francs, sera supportée, pour la plus grande partie, par le budget de la Marine.

Les dispositions de cet avant-projet ont été soumises à l'examen d'une Commission nautique et n'ont donné lieu à aucune observation.

Un rapport du Service en date du 19 février 1902 a demandé l'autorisation d'ouvrir des conférences mixtes et de procéder à l'enquête d'utilité publique.

Port de Propriano

Prolongement de la jetée Scoglio Longo. — Le projet définitif des travaux d'amélioration du port de Propriano, dont l'exécution a été autorisée par la loi du 25 février 1901, est à l'étude et il ne tardera pas à être soumis à l'approbation de l'Administration Supérieure.

D'autre part, la commune de Propriano, qui s'est engagée à contribuer à la dépense pour une somme de 250,000 francs en contractant un emprunt amortissable au moyen du produit des droits de pésges institués par la loi précitée, est disposée à réaliser cet emprunt dès qu'elle y sera invitée.

Les taxes de pésge sur les voyageurs et les marchandises ont produit, depuis le 5 mars 1901, date à laquelle la loi est devenue exécutoire, jusqu'au 11 mars inclus, une somme de 16,313 fr. 68. Cette somme quoique inférieure aux prévisions est suffisante pour gager l'emprunt dont l'annuité d'amortissement est de 14,000 francs environ.

Port de Centuri

Amélioration de la passe d'entrée. — Un avant projet d'amélioration de la passe d'entrée a été soumis à l'Administration supérieure qui, par une décision du 4 décembre 1901, a subordonné l'étude du projet définitif à la production par les intéressés de l'engagement de fournir une subvention égale à la moitié de la dépense évaluée à 13,000 francs.

Cet engagement n'a pas encore été souscrit.

Port de Centuri. — Dans sa session d'avril 1899, le Conseil général a émis le vœu tendant au dragage de ce port. Le projet est en préparation ; il comportera une dépense d'environ 5,000 francs.

Port de Calvi

Prolongement de la jetée et construction d'un quai accostable. — L'avant projet de ces travaux a été transmis à l'Administration supérieure, le 27 février 1902. Le montant des dépenses à faire est de 850,000 francs.

La longueur actuelle de la jetée serait portée à 350 mètres et le quai aurait 125 mètres de longueur.

La surface abritée, qui est actuellement de 5 hectares, aurait une étendue de 8 h. 80 ares.

Jusqu'ici aucune décision n'est intervenue.

AVANT-PROJETS EN PRÉPARATION

Port de Bastia

Prolongement de la jetée Saint Nicolas. — Par sa délibération du 27 mars 1895, la Chambre de commerce de Bastia a demandé que la jetée Saint-Nicolas soit prolongée de 80 mètres environ et a offert de participer aux dépenses.

Une décision ministérielle du 28 novembre 1895 a autorisé le Service à présenter un avant-projet. Cet avant-projet a été approuvé en principe par une décision ministérielle du 5 février 1898 qui a prescrit de le fusionner avec l'avant-projet de prolongement et de le comprendre dans les mêmes propositions financières.

Le montant de la dépense a élevera à 1,250,000 francs pour les deux projets réunis.

La subsidie de la Chambre de commerce est fixé à 850,000 francs.

Une décision ministérielle du 6 avril 1899 a approuvé et prescrit de soumettre l'avant-projet en question aux formalités des enquêtes publiques qui ont eu lieu du 12 juin au 12 août 1899.

D'autre part, les conférences mixtes ont eu lieu également le 31 mai 1899. Les enquêtes d'utilité publique ayant été favorables, le Service a, par rapport du 11 janvier 1900, demandé la déclaration d'utilité publique.

Revue Hebdomadaire

Paris, 16 décembre 1902.

Les tendances ont été particulièrement satisfaisantes cette semaine et le mouvement de hausse a fait de si beaux progrès sur l'ensemble de la cote. La Rente Française 3 0/0 qui s'est confondue avec l'ancien 3 0/0, a été très brillante ; elle a passé de 97.87 à 99.20, coupon détaché de 75 centimes. Les Fonds Etrangers ont été également très animés et finissent en reprise générale, l'Extérieure à 88.95, l'Italien à 104.43 ; le Brésilien à 70.40. La Haute Serbie Unifiée à 80 a fait un bond en avant de 76.50 à 79.40 ; déduction faite du coupon de 0 0/0, qui va être détaché le 1er Janvier prochain, ce fond ressortant à 77 fr., représente un revenu de plus de 5.35 0/0. Nos Grandes Sociétés de Crédit profitent largement des bonnes dispositions générales. Le Crédit Lyonnais monte à 1.084 ; le Comptoir National d'Escompte s'avance à 585 ; la Société Générale est demandée à 613, le Crédit Foncier, dont les obligations restent très fermes, termine à 961.

Dans le compartiment industriel, le Rio, malgré une certaine faiblesse du cuivre, progresse à 1,018 ; le Suez est à 3,920 ; les valeurs de traction et les valeurs industrielles russes sont en reprise.

La Gentoise, dont les actions ne souscrivent à 150 frs. malgré de ses anciens actionnaires le paiement avec ses propres coupons à raison de 6 frs. De même, elle accepte comme espèces ses coupons de ses obligations échéance du 15 janvier prochain. Cette Compagnie a figuré sur l'Officiel du 1er décembre, comme ayant versé le cautionnement réglementaire.

Les Obligations Hypothécaires Brasserie Karcher et Cie se sont traitées entre 500 et 505 frs. Il n'est pas étonnant que l'épargne recherche des titres si bien garantis, puisqu'ils ont pour gage tout l'actif de la Société évalué à cinq millions, et offrent en même temps un placement des plus rémunérateurs puisqu'ils rapportent 25 frs par an, payables à la banque Warmser, rue Drouot, en janvier et en juillet.

Bonne tenue de nos Grands Chemins.

Chambre de Commerce de Bastia

La série sortante des membres de la Chambre de commerce de Bastia se compose de MM. Grégori Sébastien, Thiers Dominique, Orengo Charles.

Ces honorables membres sollicitent le renouvellement de leur mandat.

La Chambre, réunie, a décidé de présenter aux suffrages des électeurs notables, M. Louis Ramelli, en remplacement de M. L.-N. Mattei, démissionnaire, pour la période pendant laquelle ce dernier aurait exercé son mandat.

Les élections auront lieu dimanche, 28 du courant, au Palais de Justice, salle du Tribunal de Commerce.

Le scrutin sera ouvert à midi et sera clos à 3 heures.

LIGUE CORSE CONTRE LE PALUDISME

On trouve des cartes d'adhérents à la ligue contre le paludisme dans toutes les gares du réseau de la Corse. Ces cartes donnent droit à la quinine à prix très réduit. Prix de la carte avec instruction sur le mode d'emploi de la quinine : 1 franc.

SAVON DU CONGO Se méfier des contrefaçons

Nos Exportations

du 12 novembre.

Galoria, 9 novembre, brick goélette *Marie Joséphine*, avec 129 tx charbon à ordre.

du 13 novembre.

Ile Rousse, 12 nov., Calvi, 12 nov., vapeur *Insulaire*, avec 26 tx marchandises, 46 passagers dont 2 militaires.

Propriano, 11 nov., Ajaccio 12 nov., vapeur *Ville de Bastia*, avec 143 tx marchandises, 105 passagers dont 29 militaires.

du 14 novembre.

Bastia, 13 nov., vap. *Cyrnus*, avec 122 tx divers, 141 passagers dont 15 militaires.

Détail de la cargaison de *l'Insulaire*. Chargé à l'Ile Rousse : Boniffacy 5 fûts huile ; L. Colonna 21 s. charbon ; à ordre 125 billots bois ; Caillol 25 c. citrons ; Delorme 3 b. citrons, 6 c. citrons ; Oliva 110 s. poudre d'amiante ; L'homme 2 corb. poissons.

Chargé à Calvi : Costant 8 moules, à ordre 44 pan. langoustes ; Saravelli 24 c. fromages ; Fraissinet 4 b. vieille fonte, 4 b. citrons, 3 c. ferraille, 1 cylindre fer.

Détail de la cargaison de la *Ville de Bastia*. Chargé à Propriano : Fil et Cie 14 b. liège, A. Billos 50 b. sabaochons ; Cie Tramways 115 plateaux chêne ; Pietri 181 coef. charbon ; Lestrade 150 dito ; Jacques 120 b. chât. ; Lestrade 94 c. charbon ; Lozi 99 dito ; Fil et Cie 7 ballots cuirs, 7 b. chât

Chargé à Ajaccio : Charpentier 20 b. chât. ; Malliquet 12 pavés ; J. Golde 24 b. chât. ; Lazari 2 dito ; Logerais 62 rouleaux boiserllerie, 4.660 k. pierres de tables ; à ordre 57 corb. gibier ; Allemand 30 b. chât. ; Gibert 47 dito ; Allemand frères 100 dito ; Zigoraa 1 dito ; Revest 30 b. dito ; Pietri 12 dito ; Gibert 15 dito ; Charpentier 13 dito ; Prunier 60.000 k. rondins pin ; à ordre 7 corb. brousse ; Allemand frères 4 c. pommes ; Fraissinet 1 fût vin. — Total des ballots de châtaignes : 421.

Détail de la cargaison du *Cyrnus*. Chargé à Bastia : Saravelli 7 b. farine chât. ; à ordre 14 c. vin quinq ; Nègre 11 b. liège ; 3 b. bouchons ; Bizot et Pignol 30 b. chât ; Renoux 10 c. câbrais salés ; Dimugin 9 b. chât. ; Bartoulan 7 col s peaux ; Jouglard frères 9 b. citrons ; à ordre 19 b. peaux chèvres, 9 c. vire jaune ; Ballini 101 couf. charbon ; Cie Transatlantique 25 b. chât., 8 dito ; Drumarazzi 24 pan. poissons ; Saravelli 17 b. chât. ; Fabre 61 dito ; Saravelli 36 dito, 4 b. farine chât. ; Revest frères 20 dito ; J. Franceschi 16 dito ; Charpentier 48 dito ; Camugli 4 ff. vin, 27 b. chât. ; Saravelli 40 dito ; Camugli 73 b. farine chât ; Ch. Moretti 10 b. farine chât., 50 s. charbon, 54 b. chât. ; Paoletti 27 dito ; Fabre 24 b. dito ; Decugis 46 dito ; Revest 25 dito ; à ordre 32 dito ; Charpentier 44 dito ; Fabre 30 dito ; Vapeurs du Nord 238 s. lupins. — Total : balles de châtaignes, 500, de farine, 174.

AVIS

AUX SÉRICICULTEURS ET PROPRIÉTAIRES de la Corse

Dans le dernier numéro du journal le *Ver à Soie* qui se publie au marché central près Francardo, l'Union Séricicole ne pouvait fixer le prix définitif des plants de mûriers qu'elle se proposo de livrer aux sériciculteurs et propriétaires de la Corse avant que le chiffre de 15.000 plants qu'elle s'était engagée à acheter à un arboriculteur d'Italie, ne fût totalement souscrit.

Ne devant plus commander qu'environ 5.000 mûriers encore pour arriver au chiffre de 15.000, et comprenant toute l'importance d'une pareille plantation susceptible d'augmenter en quelques années de 25 mille kilos notre production de cocons, l'Union Séricicole s'engage à livrer les plants de mûriers blancs, greffés ayant de 2 m. à 2 m. 50 de hauteur sur un diamètre moyen de 4 centimètres, à raison de 40 centimes l'un, non compris le transport qui sera d'environ 0 fr. 05 par pied, c'est à dire au prix de revient.

Les personnes désireuses de faire des plantations de mûriers sont priées d'adresser leurs demandes à MM. Lucien Luciani et Cie, au marché central près de Francardo, qui leur donneront satisfaction par retour du courrier.

Pour bien se renseigner sur cette culture lire en outre les n° 2 et 3 d'octobre et novembre du *Ver à Soie* où il est question des primes accordées aux personnes qui feront des plantations de mûriers.

Les Applications du Mûrier Son rendement

Nous n'avons pas ici à détailler les soins culturaux nécessités par le mûrier vu que plus loin nous en donnons une description plus complète. Nous nous contenterons seulement de faire savoir qu'un plant de mûrier planté dans une fosse de 0m 90 de côté sur un mètre de profondeur, soit en bordures soit en quinconce avec espacement de quatre à six mètres, en terrains ordinaires, fumé avec un mélange de compost et de nitrate de soude, et taillé tous les ans, produira au bout de la cinquième année 17 kilos de feuilles, et au bout de la dixième sa production sera de 50 kilos en accélérant cette augmentation jusqu'à l'âge de 60 ans.

En prenant pour base une plantation de 500 mûriers avec amortissement des frais de premier établissement en 25 années, nous avons une dépense moyenne par an et par arbre de :

1° frais de plantation (on 25 ans 5 fr.)	0.20
2° fumure	0.40
3° cueillette (2 fois par an)	0.80
4° taille, binage et frais imprévus	0.50
Total :	1.70

(Le Ver à soie).

Vieux Papiers

Le Tableau de l'Ordre des Avocats à la Cour d'appel de Bastia, pour l'année judiciaire 1902-1903 comprend 23 avocats dont 3 stagiaires. Il y a une dizaine d'années, le nombre des avocats de notre barreau dépassait 50.

A ce propos il nous paraît intéressant de rééditer le « Tableau des Avocats et Défenseurs officieux exerçant près le tribunal de première instance séant à Bastia, » avec la date de leur réception du 31 octobre 1807.

AVOCATS

Agostini Ignace, président, 26 juin 1770.
Boccheciampe Pierre-Antoine, 27 novembre 1772.
Casale Joseph-Antoine, 29 juin 1777.
Valerj Sébastien, 31 août 1783.
Semidei Pascrace, 21 novembre 1788.
Ciccarelli Jean Jacques, 15 novembre 1784.
Stefanini Paul-Louis, 18 août 1785.
Negroni Paschal, 18 août 1785.
Marinetti Ignace-Louis-Bernardin, 5 novembre 1787.
Progher Jean-Marie, 31 août 1789.
Carsella Antoine-Sébastien, 22 janvier 1790.
Graziani Antoine-Joseph, 27 août 1798.
Santioni Philippe, 13 messidor an XII.
Pallavicini Jean-Baptiste, 13 messidor an XII.
Ollivier Pierre-Auguste-Roch, 12 août 1807.

DÉFENSEURS OFFICIEUX

Jucheresu Louis, 13 messidor an XII.
Biadelli Louis, idem.
Rigo Henri, idem.
Dominici Antoine, 13 messidor an XIII.
Romani Sylvestre, idem.
Giordani Antoine-Marie, idem.
Arena Jean, 30 octobre 1806.
Limarola Dominique-Marie, idem.
Benedetti François, 30 octobre 1807.
Gentile Simon-Jean, idem.

Le Collège des Avocats était ainsi composé :

Ciccarelli, Semidei, Graziani, Casale, Santioni, P.-L. Stefanini, Progher, Boccheciampe, Negroni, Ollivier, Agostini, président ; Pallavicini, secrétaire.

TROP BEAU POUR EN TIRER VANITÉ

On a souvent dit avec raison que le Méridional ne saurait trop se vanter de son pays, sur quelque grande que soient les éloges qu'il fasse de son beau ciel naturien, il lui serait impossible d'en exagérer les mérites. Ce coin privilégié de la belle France, le jardin de l'Europe, est enfoncé ok sifloont tous ceux qui possèdent la richesse en l'amour du beau ne devrait être banni que par ces gens jouissent de notre les jours que peuvent apporter le contentement et la santé. C'est malheureusement le cas de presque tous, mais toute règle a ses exceptions. Voici en qu'écrit Madame Andior, qui demeure à rue Cardinale à Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) au sujet de sa fille âgée de vingt-deux ans, un âge où une jeune fille de cette contrée beau se contenterait guère la langue et l'amitié et ne devrait rien connaître en fait de douleurs et de chagrins. « Ma fille, » écrit Madame Andior, « était très malade, il y a un an. La consomption, le manque d'appétit, des douleurs permanentes, des insomnies rendaient ses existence bien pénible.

Elle avait un dégoût insurmontable pour les aliments et lorsqu'elle parvenait à absorber quelque nourriture, elle éprouvait d'atroces douleurs. Les maux de tête étaient très fréquents et intolérables. Je lui fis prendre une quantité de remèdes et elle les prit avec courage, mais sans moindre succès. Un jour, heureusement, il me vint à l'idée de lui donner de la Tisane américaine des Shakers, un remède dont on m'avait depuis quelque temps parlé avec le plus grand éloge. Je n'épargne bien ville que ces éloges n'étaient pas exagérés. Une seule bouteille suffit pour débarrasser ma fille de tous ses malaises. Je comprends que des personnes s'imaginent que c'est trop beau pour être vrai, mais c'est pourtant bien ainsi et j'adresse tous mes remerciements, ainsi que ceux de ma fille, à M. Oscar Faveau, le pharmacien bien connu de Lille (Nord) qui est propriétaire en France de la Tisane américaine des Shakers. Ma fille à présent est aussi bien portante et forte que dont : être une jeune fille de son âge. J'espère que M. Faveau donnera à cette guérison remarquable la publicité qu'elle mérite. » Vu pour légalisation de la signature de Madame Andior : Cet, adjoint au Maire d'Aix-en-Provence.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 27 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9°. à midi, + 14°.8 à 7 heures du soir + 8°.5. Maxima, + 12°.6. Minima, + 8°.5.

Baromètre. — 7 heures du matin, 769 mm. midi, 770 mm. 6 heures du soir, 770 mm.

Vent. — dans la matinée, calme.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, 3/4 quelques nuages.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Nécrologie

Le télégramme nous a apporté la triste nouvelle du décès de Mme veuve Sanguinetti née Benigni, qui s'est éteinte à Castres où elle s'était retirée auprès de ses enfants. Elle était âgée de soixante-dix-huit ans.

Mme Sanguinetti appartenait à une vieille famille bastiaise qui a fourni à la magistrature et au barreau des jurisconsultes très distingués. La mort de son fils, notre regretté concitoyen M. Alexandre Sanguinetti, l'avait frappée au cœur, et depuis, son état de santé avait toujours donné des inquiétudes ; son existence n'a été prolongée que grâce aux soins affectueux dont elle était entourée.

Nous prenons une vive part au deuil qui frappe les familles Sanguinetti, Fincemaille, de Lagasnerie et Bengni, et leur présentons nos condoléances.

∴

Agression

L'autre soir, sur le tard, après une longue journée passée derrière quelques paniers d'herbes et de légumes, une pauvre femme allait fermer son magasin, rue de la Banque, pour rentrer se coucher, lorsque parait une immense femme, la figure cachée par des mouchoirs et vêtue d'une robe qui n'avait pas été faite à sa taille et qui dissimulait mal un pantalon et deux grosses chaussures d'homme. Cette femme ou plutôt cet homme saisit la marchande par la gorge, et lui intima de lui remettre tout l'argent qu'elle avait.

— Mais je n'ai rien, put à peine articuler la malheureuse tranaie de frayeur. — L'individu la fouilla et s'empara d'une cinquantaine de sous qui se trouvaient dans la poche du tablier, puis disparut en disant : — Si tu cries je t'étrangle.

La recommandation était bien inutile. Elle ne pouvait ni parler ni bouger. Ce ne fut qu'un quart d'heure après qu'elle put, en tremblant, fermer son magasin et rentrer péniblement chez elle. Mais l'émotion avait été si forte qu'elle garde toujours le lit et qu'elle a tardé même plusieurs jours avant de raconter ce qui lui était arrivé.

∴

Bris de porte

Quatre garçonnets, parmi lesquels un décrotteur, tâchaient d'enfoncer à coups de pierres la porte donnant sur la cour, au n° 18 du boulevard du Palais.

La bonne du propriétaire qui voulut s'interposer, fut reçue à coups de poings et ne put, qu'à grandes larmes, aller raconter le chose au bureau de police.

Nous pensons que les quatre individus, contre lesquels procès-verbal a été dressé, recevront le juste prise qu'ils méritent. Ainsi, après les magasins, on essaye de démolir les portes ; dans quel but, on l'ignore.

∴

Marins

Par décision ministérielle du 24 décembre 1902, un congé de convalescence de trois mois, à solde entière, est accordé à M. l'enseigne de vaisseau T. Bonsil, du port de Cherbourg, pour compter du 9 décembre 1902.

∴

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héritage médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un déparatif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

∴

Dispute

Une dispute qui avait occasionné un grand rassemblement s'est produite sur la place du Marché, entre un marchand de marrons, deux enfants et la mère de l'un de ces derniers.

Dans la bagarre, le jeune Raffalli Jean a reçu une blessure, légère heureusement, à l'oreille.

M. le Juge de paix sera appelé à établir les responsabilités dans cette affaire.

∴

La Crèche

On pourra visiter la jolie Crèche du cercle catholique les dimanches et jours de vacances de 8 heures à 11 heures du matin, et de 3 heures à 5 heures dans l'après-midi.

∴

Au théâtre

La pucine qui se trouve à l'entrée du théâtre, du côté de la rue de l'Opéra, ne pourrait-elle pas être transformée en abreuvoir ? Du moment que le monument n'est plus un théâtre, qu'on s'en serve au moins pour les nombreux loueurs de voitures installés à proximité.

Ce serait un moyen de ne pas faire attarder nos ménagères aux bornes-fontaines et d'enrayer le flot de contraventions que subissent les malheureux loueurs de voitures qui ne peuvent faire autrement.

∴

Objet perdu

Il a été déposé dans nos bureaux un petit porte-monnaie contenant quelques pièces d'argent et de petites clefs.

∴

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

∴

A Saint-Antoine

Lundi prochain, cérémonie exceptionnelle à 9 heures du matin, pour la première messe de trois jeunes religieux ordonnés à la Noël.

Etat Civil

MARIAGES

Rabelli Pierre-Sébastien, pêcheur, de Bastia, et Stefanaggi Paule-Marie, de Erbalunga.

NAISSANCES

Marchetti Louis-Napoléon. — Cesari Antoinette-Noëline-Raymond.

Décès

Marcel Anna, march., 55 ans, de Bastia.
Albertini Jean, vouf, 71 ans, de Vezzolacca.
Magri Madeleine, mariée, 71 ans, de Corte.
Salicetti Eugénie, 9 ans, de Bastia.

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes un moyen infaillible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte postale à M. VINCENT, 8, place Victor Hugo, Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

Bourse de Paris

26 déc. — 27 déc.

Rente 3 p. 0/0 ancien	99.55	99.40
— 3 p. 0/0 amortis.	100.00	99.70
3 0/0 nouveau.		

Dépêche du Midi

ELECTIONS SENATORIALES

M. Poggioli annonce qu'il retire sa candidature, parce que la liste sénatoriale est arrêtée, et que les élections n'étant pas libres, la lutte est impossible.

∴

On assure que la liste ministérielle des candidats au Sénat comprendra les trois députés, MM. le colonel Astima, Malaspina et Giacobbi.

On connaît déjà les noms des trois candidats à la députation désignés pour remplacer les députés qui seront élus sénateurs dimanche prochain.

∴

21 députés et 20 anciens députés sont candidats aux élections sénatoriales.

EAUX-ET-FORÊTS

Le Journal Officiel publie aujourd'hui la nomination de M. Bernard, inspecteur-adjoint des eaux-et-forêts à Grenoble, chargé du service de reboisement, comme inspecteur de 4e classe à Sartene.

LA GRÈVE DE MARSEILLE

Le ministre de la marine a envoyé la somme de 200 francs au Syndicat des inscrits maritimes pour parer aux besoins pressants des familles nécessiteuses des inscrits maritimes.

L'Arrestation DES HUMBERT

Le départ de Madrid

On télégraphie de Madrid que les Humbert sont partis ce soir pour Paris, par le train de 8 heures 45.

Ce train n'arrivera à Paris que lundi, à 4 heures 52 du matin.

∴

C'est M. Hennion, commissaire de la sûreté générale, qui est chargé de ramener les membres de la famille Humbert-Daurignac, à Paris.

M. Hennion est accompagné des 12 meilleurs agents de son service ; de plus, il a emmené avec lui un médecin et une infirmière, afin de donner des soins aux prisonniers en cours de route, s'il y a lieu.

∴

Lorsqu'ils ont quitté la maison de détention de Madrid, la foule était considérable. L'escorte a dû faire de grands efforts pour la contenir.

Tous les prisonniers ont été placés dans des voitures différentes, de manière qu'ils ne puissent pas communiquer entre eux.

∴

Douze autres inspecteurs de la sûreté sont arrivés ce soir à Hendaye, où ils attendront le passage du train qui emmènera les Humbert à Paris.

Nouvelles Maritimes

La maladie de l'amiral Bienaimé

On télégraphie de Toulon :

Le vice-amiral Bienaimé, préfet maritime, est atteint depuis quelques jours de la variole.

Son état présente de sérieuses inquiétudes.

Les obsèques de l'amiral Roquemaure

Les obsèques du contre-amiral Roquemaure ont été célébrées aujourd'hui en grande pompe.

M. le contre-amiral Roquemaure a succombé aux suites d'une pneumonie infectieuse.

Les Morts du Jour

M. Serène

M. Serene, fondateur et directeur du *Petit Méridional* à Paris, est décédé à Bandol.

Le général Joannès

On annonce la mort à Gray du général Joannès, commandant la 1re brigade de hussards.

M. Mention

M. Mention, ancien député du Nord, vient de mourir.

A L'ÉTRANGER

AVENTURES PRINCIÈRES

Désolation générale à Dresde et à Vienne

Les théâtres sont fermés, à Vienne et à Dresde, en signe de deuil.

Les populations sont consternées.

Dans les cafés, dans les restaurants, dans tous les endroits publics, on ne s'entretient que de la double fugue de la princesse héritière de Saxe, archiduchesse d'Autriche, et de son frère l'archiduc Léopold-Ferdinand.

A la cour de Dresde, la désolation est grande. On ne peut se consoler du départ de la princesse Louise, mère de cinq enfants ravissants, et prête à donner les jours au sixième, s'amourachant du professeur de ses enfants, le jeune et séduisant André Giron, et fuyant avec lui un mari devenu insupportable parce qu'il l'aimait trop, depuis trop longtemps, et devenait jaloux.

A la cour de Vienne, la désolation est encore plus grande à la suite de la détermination prise par l'archiduc Léopold-Ferdinand de renoncer à toutes relations avec la famille impériale, pour convoler en justes noces avec la fille d'un simple bourgeois, la belle Bohémienne Wilhemine Adamovitch.

L'empereur d'Autriche a accordé à l'archiduc l'autorisation de changer d'identité et de s'appeler Von Wolfling.

AU VÉNÉZUÉLA

Le blocus

On télégraphie de Caracas :

Les effets du blocus se font déjà fait sentir dans tout le Vénézuéla.

Le charbon devient très rare ; les chemins de fer vont en manquer à bref délai, car leurs approvisionnements ne sont pas considérables.

Le nombre des navires vénézuéliens capturés s'élève à trente.

EN SUISSE

Les attentats de Genève

On télégraphie de Genève qu'une grande indignation règne en ville.

La police n'a pas encore réussi à mettre la main sur les auteurs de des derniers attentats.

Des mesures sévères vont être prises contre les anarchistes.

AU MAROC

Le commandant des troupes régulières

Le commandement de la colonne de 10 000 hommes, qui est chargée de poursuivre les rebelles, a été confié au frère du ministre de la guerre.

Le sultan a pleine confiance en El Menebbi.

Dans l'Argentine

Emigration de Boers

Des propositions sérieuses ont été faites aux Boers par le gouvernement argentin en vue d'une émigration de ce peuple.

Les Boers deviendraient en douze ans citoyens argentins.

Ils devront s'engager à cultiver la terre et à faire de leurs enfants des agriculteurs. Ils devront défricher au moins 10 hectares en deux ans.

AVIS DE DÉCÈS

La Comtesse Pozzo-Alessandrini, le Comte François Pozzo, ses leurs enfants ; M. Joseph Colonna de Leca, chevalier de la Légion d'honneur, et ses enfants ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissance de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Mlle Amélie Alessandrini

leur sœur, belle-sœur et tante, décédée à Bastia, le 25 décembre 1902, munie des sacrements de l'Eglise.

La levée du corps aura lieu dimanche, 28 décembre, à 7 heures du matin, Avenue Carnot, 2.

Les obsèques auront lieu, à Ghisia, le dit jour à 10 heures du matin.

AVIS DE MESSE

Lundi 29 décembre des messes anniversaires seront dites à l'église Sainte-Marie et à Cardo, pour le repos de l'âme de Madame

Joséphine Parodi

Née Daud

Horlogerie-Bijouterie

Orfèvrerie

24, Boulevard Paoli, Bastia

E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

Grand Café Andreani

A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublements, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

Grand Hôtel et Pâtisserie

LINGÉNIEUR

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mostaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Périgord

Chapellerie Bastiaise

Rue Saint-Jean, Bastia

La Maison PENSA a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de la ville et de l'intérieur qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux et casquettes (fins et ordinaires), dont la vente sera effectuée à des prix très modérés.

Vente de chapeaux mécaniques ou claques et de chapeaux de soie.

Chapeaux sur mesure.

N. B. — Un ouvrier chapelier est attaché à la maison.

BIJOUTERIE HORLOGERIE 00628

La Maison de Bijouterie

DANESI

Boulevard Paoli, 16, Bastia

vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*

ÉTRENNES

Bagues, Broches, Demi-meuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.

Articles de fantaisie

Services de table en argent

Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.

Prix très avantageux

HOTEL D'EUROPE

A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme COLOMBANI, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de fois gras, Huitres, Cannelloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Patisserie

RÉVEILLON

Machines à coudre Helvétia

Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense

Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

CADEAU

AUTOMOBILES ET CYCLES **GEORGES RICHARD**

ANÉMIE EN 20 JOURS par ELIXIR DE ST-VINCENT DE PAUL

CONFITURE DE ST-VINCENT DE PAUL

Conserves Alimentaires du Périgord

L. JACQUOT, HÉBERT & Cie

à PÉRIGUEUX (Dordogne)

Spécialités de la maison :

LE ROYAL PÉRIGORD, pâté de foie gras truffé extra.

LE DÉJEUNER PÉRIGOURDIN, galantine de gibiers au foie d'oie truffé.

LE DÉJEUNER GAULOIS, galantine de volaille et de gibier non truffé.

FIVE O'CLOCK SANDWICH, purée de foie gras truffé.

Ces produits se trouvent dans toutes les bonnes maisons d'alimentation.

Agent général, M. J.-B. SEGALA, rue Saint-François, 2. — Bastia

Transports directs entre Bastia
et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour frêt s'adresser à
Arthur C. Southwell, Bastia.

ENGRAIS POUR TOUTES CULTURES
Superphosphates d'Os et Minéraux
Dosages garantis sur facture
LOUIS LACHÈVRE
MARSEILLE, 27, rue des Princes, MARSEILLE
DÉCHETS DE VIANDE à 6 fr. les 100 kilos
On demande des représentants

VIN FÉBRIFUGE MICHELETTI
Seul dépôt : pharm. GENTIL, Bastia
Ce vin guérit en peu de jours les fièvres intermittentes les plus rebelles.

Veuve F. Agostini et Fils
Place Saint-Nicolas et Cours Sébastiani, Bastia
Porcelaines — Verreries — Faïences
Articles de Ménage
Grand assortiment de Couronnes funéraires
Bicyclettes TERROT
Pose d'appareils d'acetylène
Un mécanicien est attaché à la maison

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
AVEZ-VOUS DES CHEVEUX GRIS? AVEZ-VOUS DES PELLICULES? VOS CHEVEUX SONT-ILS FAIBLES OU TOMBENT-ILS? SI OUI,
Employez le ROYAL WINDSOR, qui rend aux Cheveux gris la couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des Cheveux et fait la jeunesse. Il est le SEUL Régénérateur des Cheveux naturels. Résultats inespérés. Vente toujours croissante.
Exigez sur les flacons les mots Royal Windsor. En vente chez les Coiffeurs-Parfumeurs et Maisons de bonne Parfumerie.
ENTREPOT : 28, rue d'Enghien, PARIS
Envoi franco sur demande du Prospectus contenant détails et attestations
Pour l'AMARO MATTEI plus de réclame; Messieurs, demandez-le aux Dames

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve-St-Georges, La Farge du Teil. — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques en ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.
FERS A PLANCHER I
Fers en barres: Plats, Ronds, Carrés, Fil de fer, Rosaces d'Attaches.
TUYAUX EN FONTE, EN GROS
Appareils Sanitaires
Charles CLÉMENT & Cie
Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

SYPHILIS
TRAITEMENT VÉGÉTAL
Avis aux acheteurs de Pétrole
Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.
Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.
Notre but n'est pas de discréditer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines insinuations contre la *Nôtre*, alors surtout qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.
Le consommateur aussi bien que le commerce ont intérêt soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix, (la différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18.500 caisses* de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité reçu de supérieure.
Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, supérieur entre tous, sera vendu au débarquement, en Commerce de gros, *11 francs la caisse à l'entrepôt d'octroi.*
DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902.

AMÉRIQUE
Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.
Traversée rapide; confortable toutes classes.
Pour fret et passages s'adresser à M. A. Padovani, agent de *La Velace*, Nouveau Port, Bastia.

ALAMBICS DEROT
Constructeur breveté
pour Bouilleurs de Cru
DEROT Fils Aîné
PARIS

Librairie Ollagnier
CARTES DE VISITE
IMPRIMÉES
en tous genres et de tous formats
CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES
Enveloppes assorties
Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD
Destiste
reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000
dans Ass Pompes Funèbres Paris, à M' bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. ag.
S'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

ESSAYEZ ESSAYEZ
CHICORÉE BOULANGÈRE
La Meilleure des Chicorées Françaises
Exigez le Paquetage
CROISSANT
GARDON DUVERGER CAMBRAI
Dépositaire pour l'Exportation, M. CAROLI Ferdinand, 48, rue de la République, Marseille.

Pétrole Atlantic
Voulez-vous voir réellement clair? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.
Prix rendu à domicile
La caisse de 17 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50
Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

AVIS
M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 24.

Maison de Confiance
La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.
La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances*, etc.. etc. *Spécialité de poignards et stylets corse, vendetta*, broches or et argent 1er titre.
Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »
Achat de vieil or et de vieil argent.

BENEDICTINE
Exquise, tonique, digestive
La MEILLEURE des LIQUEURS
Un verre après chaque repas

ENDUIT OTTAVIANI
Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, etc., etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend 0 fr. 60 c.
En vente chez M. CANUCCI s. 2, Boulevard du Palais, 2, Bastia

PIERRE LOTTI
Chapeaux pour hommes

Chapeaux pour Enfants
Réparations en tous genre
9, Boulevard du Palais, Bastia

Le COURRIER de la PRESSE
Publié par M. A. GALLOIS, Rédacteur
29, Boulevard Beaumarchais, PARIS
Donne tous les articles parus sur un sujet quelconque dans la Presse française et étrangère.

AVEC 4 SOUS (20 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE
Gros lots 500.000 fr.
Pour 20 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots auxquels sa tontine, arrêtée à 500.000 francs, aurait pu prétendre.
Celui qui ne serait pas favorisé est assuré de toucher toujours au cêt presque trois fois ses versements.
Notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 38, rue Rondin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie
Produits Recommandés
La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour
Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.
Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1880, « very selected. »
« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.
Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.
Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes.

27e ANNÉE — LUNDI 29 et MARDI 30 DÉCEMBRE 1902 — N° 331

00629

Le Petit Bastiais

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 8, Boulevard du Palais, Bastia
MATTHIEU OLLAGNIER, Directeur
Les annonces sont payables d'avance et reçues aux bureaux du Journal.
Petits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	6 mois	1 an
CORSE	10 fr.	20 fr.
AUTRES DÉPART.	12 »	22 »
UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS	6 »	5 fr. le port en sus.

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Eugène.
SOLEIL : (heure nationale)
Lever, 7 h. 58 m. — Coucher, 4 h. 53 s.
LUNE : Nouv., le 29 — Premier quart., le 5
FÊTE DE DEMAIN : Saint Sylvestre

29 Décembre

A propos de Michelet

24 décembre.

Au Directeur du *Petit Bastiais*.

J'ai reçu à peine hier le *Petit Bastiais* du 17 du courant.

Ce numéro publie, à la place d'honneur, un article intitulé : « Un de plus, » et signé F. de C., dans lequel je suis pris assez vertement à partie pour avoir osé protester contre l'admission dans l'enseignement universitaire d'un livre contenant des injures et des calomnies contre notre pays.

M. F. de C. a entrepris lâchement l'apologie de Michelet, auteur de ces calomnies et de ces injures ; et il annonce *urbi et orbi* qu'il prouvera, textes en main, qu'il n'y a, dans les propos malveillants de cet *érudit et de ce voyant* que des compliments, et des protestations de sympathie à l'égard de la Corse, et qu'au lieu de lui en vouloir, ses habitants devraient lui vouer une reconnaissance émue et paternelle.

Par ces temps de fausse logique et de morale à l'envers, il n'y a plus à s'étonner de rien ! On a bien essayé de faire croire à nos paysans et à nos ouvriers que Zola, en exagérant leurs défauts, en leur attribuant des vices imaginaires, en les assimilant aux brutes, a voulu les honorer ; et l'on a obtenu qu'une délégation de ces braves gens rendit, en signe de respectueuse gratitude, les suprêmes honneurs à l'homme qui les a vilipendés, qui les avait ravalés plus bas que les bêtes les plus immondes !

J'avoue que j'ai pas lu Michelet ; j'ai lu quelques pages de son Histoire universelle, (il y a si longtemps et ma mémoire est si courte!) et je connais son *Histoire de XIXe Siècle* que par ce qui en est reproduit dans le recueil de M. Signobos. Je ne puis donc pas savoir s'il a sensiblement les injures qui nous sont servies toutes nues, et toutes crues dans le livre intitulé *Extraits historiques de J. Michelet.*

« Une bonne partie de ces injures, Monsieur F. de C., visent non pas les Corses de 1768, mais ceux de 1870-71 ; et toutes sont insérées de telle façon que les élèves qui les apprennent, sont naturellement obligés de croire qu'elles s'adressent aux Corses de nos jours.

Vous ne ferez, d'ailleurs, aucune difficulté pour reconnaître qu'en bons fils, nous devrions nous montrer plus sensibles aux attaques dirigées contre nos pères qu'à celles dirigées contre nous mêmes ?

M. F. de C. qui se targue de posséder à fond son Michelet, et qui me reproche, avec raison, de l'avoir peu lu, voudrait-il me dire s'il connaît, lui, le livre incriminé ? non certainement ! Car, si grande que puisse être son admiration pour l'auteur de *l'Histoire universelle*, il n'aurait pas pris sa belle plume pour écrire avec beaucoup d'esprit, peut-être, mais avec fort peu d'à-propos et de tact, que j'ai voulu monter un bateau à mes compatriotes.

M. F. de C. qui veut faire de l'éclectisme, et qui affecte un amour ardent pour le vrai absolu, aurait dû avant de lancer contre un homme qu'il ne connaît pas, l'accusation d'insincérité (que je lui retourne d'ailleurs avec un haussement d'épaules) demander des références sur cet homme, afin de s'assurer s'il est, ou non, capable de dénaturer sciemment la vérité, et se procurer le livre contre lequel il avait si vivement et si bruyamment protesté. Et quel qu'eût été le résultat de son enquête, quelle qu'eût été son opinion personnelle sur le fond du litige, il n'aurait pas dû, comme il ne devait pas, lui, qui s'érige en censeur moraliste, violer certaines convenances qui sont l'a, b, c, du savoir-vivre, et de la vraie civilisation !

M. F. de C. est, sans contredit, un de ces hommes qui réprouvent et déplorent l'incendie, mais qui, sciemment ou inconsciemment, font jaillir l'étincelle qui l'allume.

J'aime les discussions courtoises et je déteste les diatribes vulgaires ; mais je confesse que je ne suis pas insensible aux attaques, et que, si je suis attaqué, surtout si je le suis grossièrement comme dans ce cas, je riposte. C'est peut-être un travers, peut-être un indice de sauvagerie native ; mais, outre que ce travers est commun à la plupart des mortels, il a l'excuse de la provocation, qui, elle, n'en a aucune.

Comment M. F. de C. si tendre, si magnanime envers certains de ses « concitoyens continentaux, » qui, de son propre aveu, ont plaisanté grossièrement sur son pays, comment peut-il être si peu fraternel, si peu tolérant envers un de ses « concitoyens insulaires » qui, croyant la petite patrie commune sérieusement menacée dans son honneur et son avenir, a voulu la défendre ?

Mais ce concitoyen insulaire s'est trompé?... admettons-le... Il y a des façons de dire à un homme qu'il se trompe, sans le froisser, surtout lorsqu'on se prétend copieusement pourvu de documents et d'arguments pour confondre l'*Erreur*.

Que M. F. de C. a beaucoup étudié et profondément médité l'œuvre de Michelet, c'est chose indéniable : il écrit l'histoire de la même façon que le maître. Où a-t-il vu que j'ai fait l'apologie de la vendetta et du banditisme ? Où a-t-il vu qu'en Corse on commet 24 ou 26 fois plus de meurtres, en moyenne, que sur le continent ? Il faudrait, pour que cette proportion soit exacte, qu'il ne se produisse pas en sol sol meurtre sur le continent. A Marseille, il s'y commet beaucoup plus d'homicides qu'en Corse ; le plus souvent, ici, les assassinats ont pour unique mobile le vol. Et si, depuis quelque temps, nous avons eu à déplorer, même chez nous, des agressions suivies de vol, il a été constaté que les auteurs de ces agressions étaient, ou des étrangers, ou des Corses qui avaient « pris contact avec la civilisation européenne. »

L'homme qui tue par *vendetta*, en Corse, ne dépouille pas sa victime. Si, au moment où elle reçoit le coup fatal, celle-ci a, dans ses poches, un portefeuille, un portemonnaie, une montre, on les y retrouve. Cela, bien entendu, n'excuse pas les attentats contre la vie de son semblable, quelques raisons qu'on ait de lui en vouloir ; mais cela ne complique pas un crime, déjà abominable par lui-même, d'un autre bien plus méprisable. Les Manuccis ont toujours été rares dans notre pays. L'emploi d'exécuteur des hautes œuvres serait une véritable sinécure en France, si les autres départements donnaient à Deibler aussi peu de besogne que la Corse. Oui ! nous avons eu Bellacoscia, qui, pendant ses trente dernières années de banditisme, s'était, dit-on, si bien amendé, qu'il n'a plus commis aucun crime, ni délit. La fin de sa carrière de bandit a été honorée d'une entrevue, en Corse même, avec le chef de l'Etat. Quelle plus belle apologie du banditisme que cette entrevue sensationnelle d'un bandit justement redouté, avec le Président de la République !

Je ne connais pas l'histoire de Bellacoscia ; je sais qu'on lui attribuait beaucoup de crimes et aussi pas mal... d'actions fort... louables ! Quoiqu'il en soit, il n'y a jamais eu en Corse de bandits dont les forfaits puissent être comparés à ceux des Cartouche, Mandrin, Papavoine, Troppmann, Vacher, Brière, Vidal, etc.

M. F. de C. paraît ignorer que, sur le continent, on a la manie de généraliser, non seulement la responsabilité des actes délictueux commis en Corse ou ailleurs par des Corses, mais aussi les plus petits défauts constatés chez le premier insulaire venu. Il n'en est pas de même pour les hautes actions, les qualités ou les vertus. On y oublie trop facilement que la Corse produit, comme tous les pays, et dans les mêmes proportions, de bonnes et de mauvaises gens.

Un événement regrettable se produit dans l'île : « Chose de Corse, » s'écrie-t-on à l'envi. Un Corse commet un crime. — « Ce n'est pas étonnant, c'est un Corse ! » dit-on aussitôt, comme si la Corse était la terre classique du crime, et qu'il fallût voir dans chacun de ses enfants, un assassin en germe, à qui il ne manquera que l'occasion, pour assouvir ses instincts sanguinaires !

A mon avis, on ne saurait trop protester contre ces préjugés, qui causent un préjudice immense au pays et à ses habitants ; et ces préjugés sont le fruit des fausses légendes publiées, répandues par nos « bons samaritains » qui, au lieu de laver nos plaies avec des aromates, les lavent avec du parfum.

Il me répugnerait d'être injuste ; aussi j'adjure M. F. de C. de me démontrer que tous ceux qui se font l'écho, non pas de certaines exagérations, mais de faits réels, n'ont pas d'autre intention que celle de guérir nos maux et nos plaies.

Je n'ai pas lu *En Corse*, de Paul Bourde, et je ne puis donner mon opinion sur ce livre. Mais voici ce qu'a écrit Michelet : « L'attrait de cette chasse à l'homme, d'une vie de surprises et d'embûches, est tel que la Corse ne peut s'en guérir. » Qu'est-ce que cela veut dire ? sinon que non seulement Michelet ne leurre pas lui-même la guérison qu'il déclare impossible, mais qu'il détourne les autres d'une tentative, à son avis, parfaitement inutile. Telle est l'aide morale et intellectuelle que certains écrivains, comme Michelet, prêtent à notre pays. Au lieu d'adoucir nos plaies ils les enveniment.

Je ne dis pas que la Corse n'ait pas eu et n'ait pas sur le continent d'amis fervents et d'admirateurs sincères ! Ils ont été et sont nombreux, les Français qui ont aimé et qui aiment notre pays. Que d'écrivains n'avons-nous pas à opposer à Michelet et aux autres ; Jean-Jacques Rousseau, Saint-Germain, Charles Deloncle, Charles Lelecoucq, qui a « salué avec un sentiment d'admiration et d'émotion profondes cette île, où chaque rocher cache une action héroïque ! » Prosper Mérimée, Alexandre Dumas fils, Hugo fils, Guy de Maupassant, François Coppée et tant d'autres, parmi lesquels même des anonymes.

A ceux-ci, notre souvenir ému et reconnaissant ! Nous souhaitons que leurs ouvrages soient répandus à profusion dans toute l'île, afin qu'on s'y efforce de se rendre digne de leur estime et de leur sympathie, qu'on y montre et pratique partout les vertus qu'ils ont célébrées, et qu'on se corrige de tous les défauts qui déparent notre caractère !

Comme on ne guérit pas une plaie en la ramenant sans cesse, ce n'est pas en reprochant sans trêve ni merci ses méfaits à un criminel qu'on le ramènera dans le bon chemin, mais en lui offrant généreusement le pardon et même l'oubli de ses fautes, en lui disant qu'il n'est jamais tard de bien faire, qu'un homme peut toujours se réhabiliter, et reprendre au festin de la vie la place au banquet de la vie ! Et ce n'est pas en divulguant ses méfaits qu'on lui procurera les secours effectifs, et même les témoignages de sympathie qui lui sont nécessaires pour avoir espoir et courage.

Que dirait M. F. de C. de celui agriculteur qui, voulant délivrer un arbre d'insectes qui le dévorent, l'entourerait d'épouvantails ?

Personne n'oserait contester que la pauvreté et la misère ont une influence souvent néfaste sur les mœurs d'un peuple.

Comment peut-on raisonnablement espérer de policer ou simplement d'améliorer les mœurs d'une nation, de guérir ou d'atténuer ses travers, si on ne s'attache pas, avant tout, à combattre et à supprimer la cause essentielle et primordiale de ces travers ? Allez prêcher l'abstinence à des ventres affamés, ou l'amour absolu du prochain à des victimes d'injustices sociales !...

D'autre part, en publiant, en faisant connaître au monde civilisé, les défauts et les vices d'un peuple, on aggrave sa situation sous tous les rapports. Il perd peu à peu la sympathie et la confiance des autres peuples, qui finissent par s'éloigner de lui comme s'il était maudit ou pestiféré. C'est notre histoire, avec cette variante cependant, qu'on s'est grossièrement exagéré nos vices et nos défauts.

Si M. Waldeck-Rousseau, au lieu de répondre à nos justes doléances par cette fantaisie blessante qui, dans la circonstance, ne pouvait qu'augmenter notre discrédit, s'avoir que nous « allions sur le continent pour apprendre la civilisation française, » avait plutôt recherché le moyen d'apporter en Corse les bienfaits de cette fameuse civilisation, n'eût-il pas plus généreusement et plus patriotiquement agi ?

Assez de sophismes et de théories abstraites ! ne raisonnons pas qu'avec l'esprit ; laissons aussi parler le cœur.

Quel est, d'autre part, le principe de morale qui prescrit d'accepter sans protester les injures et les calomnies ?

Michelet ne fait aucune distinction entre les mauvais et les bons Corses. Tous les Corses ne sont pas des bandits et des assassins. Beaucoup s'en faut n'est-ce pas ? La proportion n'est pas de deux dix millièmes. Ce serait reconnaître le bien fondé des fausses accusations formulées contre nous. Ce serait aussi faire croire que nous avons tout perdu, même le sens de notre dignité.

Je n'ai pas l'honneur de connaître M. F. de C., cependant, à en juger par son article, je puis dire de lui qu'il a de l'érudition, un beau talent et une intelligence peu commune.

Croit-il sincèrement qu'il y ait des Corses capables de faire par dilettantisme, et même par amour propre mal compris, l'apologie de la vendetta et du banditisme ? Tous les Corses déplorent l'une et l'autre. Cependant, j'affirme, moi, qu'il y en a, et je sais de ceux-là, qui expliquent à ceux qui leur jettent malicieusement au nez le banditisme corse et la vendetta, que les bandits Corses ne sauraient être confondus avec les brigands de la Sicile ou de la Calabre, ni même avec les chemineaux assassins et les Apaches des campagnes et villes de France.

M. F. de C. nous rappelle Sénèque à propos de Michelet.

Sénèque avait tout intérêt, en parlant de la Corse, lieu de son exil, à passer du noir sur le tableau ; il pouvait espérer d'apitoyer son maître, et abréger ainsi son exil. Sans le vouloir, il est vrai, Sénèque a du moins fait des Corses le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un peuple libre !

M. F. de C. a cité d'autres détracteurs de notre pays. Tous les peuples ont été plus ou moins calomniés. Voyez par exemple, ce qu'a écrit Victor Hugo sur les Bretons. Mais quelle qu'en soit la valeur littéraire, on n'est bien garde, et avec raison, de donner une sanction officielle, réelle ou apparente, aux écrits pouvant froisser la susceptibilité des habitants des autres départements français.

Que nous importent les injures de Michelet si on ne les enseignait pas par ordre aux élèves des écoles universitaires comme des vérités dogmatiques ?

Toute la question est là.

Son œuvre a été jugée par des écrivains de hauts distinction et de grand talent, français et étrangers.

J'ai pu, dans un premier mouvement, attribuer à la malveillance l'insertion dans le recueil de M. Seignobos des passages justement incriminés. Je ne crois plus aujourd'hui qu'à une simple inadvertance, assez peu excusable, il est vrai, mais qui cependant ne constitue pas un crime absolument irrémissible, à condition qu'on la répare.

Nous ne demandons pas grand chose, en somme ; c'est que le livre en question soit expurgé des passages injurieux pour notre pays.

Puis espérer que ces longues explications convaincront mon contradicteur, et, qu'au lieu de me combattre, il me prêtera son précieux concours. Il est si noble d'avocer qu'on a tort, surtout dans une affaire de ce genre !

Que si, malgré tout, il persiste dans sa manière de voir, je lui propose de soumettre notre litige à l'appréciation d'un jury d'honneur, ou bien de nous expliquer, dans une conférence publique et contradictoire, à Bastia même.

Je vous confirme mon télégramme de ce jour :

« Directeur *Petit Bastiais*,

» Reçois Petit *Bastiais* 17. Tout en me réservant droit de réponse, propose auteur article « Un de plus » soit arbitrage, soit conférence contradictoire publique Bastia même.

» Signé : QUILICI. »

Je fais appel, Monsieur le Directeur, à votre habituelle courtoisie et à vos sentiments bien connus d'impartialité pour vous prier d'insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre estimable journal, et à la même place où a paru l'article qui l'a provoquée.

Veuillez agréer, etc.

J.-B. QUILICI.

56, rue de la République, Marseille.

NOMINATIONS ET PROMOTIONS

Le lieutenant Peri, du 8e régiment d'infanterie coloniale, est désigné pour servir au Tonkin.

— M. le chef de bataillon Colonna d'Istria, du 8e régiment d'infanterie coloniale, passe au 23e régiment de même arme.

— M. le lieutenant Guerrini, du 18e régiment d'infanterie coloniale, passe au 5e régiment de même arme.

— M. le capitaine Fabiani, du 3e régiment de tirailleurs sénégalais, passe au 22e régiment d'infanterie coloniale.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

29 décembre 1588. — Les galères portant les colons que Philippe Passano était allé recruter à Gênes pour peupler Porto-Vecchio, sont obligées de relâcher à Macinaggio.

Il y avait huit jours que ces malheureux Génois étaient en mer et ils ne devaient arriver à destination que quinze jours après.

C'était la deuxième colonie génoise qui allait s'établir à Porto-Vecchio.

30 décembre 1873. — Concours agricole de Bastia.

Nous parlons trop souvent de guerre et de carnage pour ne pas enregistrer avec joie un combat pacifique.

Le maréchal Bugeaud disait : *Ense et aratro* ; le Corse dit : *Ense* ; c'est pourquoi les concours agricoles qui démontrent qu'*aratro* vaut mieux, ne doivent pas être oubliés et rester sans imitation.

MUSIQUE MILITAIRE

PLACE SAINT-NICOLAS

Programme du 30 déc. à 2 h. 1/2

1. Isabelle, Puech.
2. Les Vêpres Siciliennes, Verdi
3. Ronde de Nuit, Verceuil.
4. Hamlet. A. Thomas.
5. Polka Villageoise., Sellénick.

Le Chef de Musique, C. MOLINES.

Bulletin Financier

Paris, le 24 décembre 1902.

Après un début qui ne ressemblait guère à la lourdeur de la veille, le marché se raffermit en séance et clôture en tendances satisfaisantes. La Route Française est mieux tenue, elle reprend à 23.40. Parmi les Fonds Etrangers, l'Extérieure remonte à 87.87 ; le groupe ottoman est en hausse ; le Turc à 99 est demandé à 79.40.

Les Sociétés de Crédit sont fermes dans leurs cours précédents. Crédit Lyonnais 1,682 ; Comptoir d'Escompte 780 ; Crédit Foncier 750 ; Société Générale 583.

En valeurs industrielles, le Rio est à 1,032 ; Suez inchangé à 3,847 ; les valeurs de traction sont fermes. Mines d'Or peu traitées.

Bonnes demandes à 502 en Obligations Hypothécaires Karcher. Un revenu de 6 0/0 sur une obligation de cette sorte nous paraît intéressant à signaler, d'autant qu'elle constitue en outre, un placement présentant toutes les garanties de sécurité désirables.

Nos Chemins de fer restent mous.

Réceptions du 1er Janvier

A l'occasion du 1er Janvier, le Général Gouverneur de la Corse ne recevra d'autres visites officielles que celles des corps d'officiers de la garnison.

∴

M. le Maire ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

∴

M. le Procureur général ne reçoit pas à l'occasion du premier de l'an.

Chambre de Commerce de Bastia

Résultats des Élections

Electeurs inscrits :

Arrondissement de Bastia . .	322
id. de Corte . .	139
id. de Calvi. . .	93
Total. . .	553

Le vote a donné les résultats suivants :

Bastia. — Votants : 188.

Gregorj.	185
Thiers	183
Orenga	160
Ramelli	165

Corte. — Votants : 55.

Gregorj.	55
Thiers	55
Orenga	55
Ramelli	55

A Calvi le bureau n'ayant pas pu être constitué, il n'y a pas eu d'élections.

Les quatre candidats sont élus.

SAVON DU CONGO (Eau concentrée 1902) produits hygiéniques

La Classe 1902

A l'occasion des opérations préliminaires de formation de la classe de 1902, M. Audre, ministre de la guerre, vient de rappeler aux autorités intéressées les dispositions concernant les mesures à prendre en vue de faciliter la justification des droits aux diverses dispenses prévues par la loi du 15 juillet 1889 et l'affectation des jeunes soldats aux corps ou services de leur choix.

La minute des tableaux de recensement devra mentionner toutes les demandes d'inscription présentées par ces familles, lors même que les maires, pour un motif quelconque, croiraient ne pas devoir donner suite à ces demandes.

Les jeunes gens devenus Français par voie de naturalisation, de déclaration ou de réintégration, devront être inscrits sur les tableaux de recensement de la première classe formée après leur changement de nationalité.

Enfin, lorsque des jeunes gens originaires d'une commune, appelés par leur âge à concourir au tirage au sort, auront une résidence ou un domicile inconnus, ils devront toujours être inscrits sur les tableaux de recensement de leur commune d'origine.

RÉCOMPENSES HONORIFIQUES

Le président de la République a décerné les récompenses suivantes pour actes de courage ou de dévouement :

Médaille d'argent de 2e classe : M. Avrisani Auguste, gardien de la paix à Marseille ; le 14 décembre 1902 a été grièvement blessé dans l'exercice de ses fonctions.

Mentions honorables : M. Giorgi Saturnin-Louis-Antoine, employé de commerce à Compiègne, 1899-1902, a maîtrisé des chevaux emportés attelés à des voitures. — M. Richard, gendarme à la 15e légion ter le 5 octobre 1902, à Focita, a exposé sa vie en combattant un incendie.

Lettres de félicitations : MM. Estre, directeur ; Giordani, régisseur de cultures ; Pasqualini, teneur de livres ; Filippi, commis aux écritures ; Andarelli, premier gardien ; Trojani, gardien ordinaire, du pénitencier agricole de Castelluccio, le 2 août 1902, ont combattu un violent incendie survenu dans un bois.

Destruction d'un ennemi

La plupart des maladies dont souffre l'humanité sont engendrées par la constipation. La constipation est donc un ennemi qu'il faut détruire dès qu'il apparaît. Le seul et unique remède à employer à cet effet c'est *La Laxotose*, médication végétale, qu'on trouve au Mortier d'Or, 44, rue des Lombards, à Paris, ou dans toutes pharmacies, à 2 fr. 50 la boîte. *La Laxotose* chasse sans merci la constipation la plus rebelle et sans fatigue rend aux organes leur fonctionnement régulier. Son emploi inoffensif est d'une efficacité immédiate et certaine.

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS

M. Quilichini, adjoint à Sartene, a été nommé directeur à Ste Lucie de Tallano.

∴

Ont été nommés instituteurs titulaires :

à Sainte Lucie de Portosecchio, (Zonza) emploi nouveau, M. Angeli, instituteur à Lecci.

à Lecci, M. Serrachioli, instituteur en congé.

à Pietrapola (emploi vacant) M. Pacini, instituteur à Ania.

à Castellare di Casinca, M. Alfonsi, instituteur à Caguano.

à Caguano, M. Diaz-Cavaroni, instituteur à Meria.

à Meria, M. Giantini, instituteur à Castellare di Casinca.

à Serruggia (Sartene). M. Paoletti, instituteur à Corrano.

à Corrano, M. Lametz, inst. à Zigliara.

à Zigliara, M. Bozzi, instituteur à Serruggia (Sartene).

à Piedicroce, M. Orabona, instituteur à Speloncate.

à Speloncato, M. Giovansili, instituteur à Lavatoggio.

à Lavatoggio, M. Suzzoni, adjoint à Marto.

à Ville di Pietrabugno, M. Orsini, instituteur à Corbara.

à Saints Lucie de Moriani, M. Bernardi, instituteur à Ville di Pietrabugno.

à Oghastro, M. Berlini, instituteur à Sainte Lucie de Moriani.

Sous la Terreur

L'enjeu d'une partie d'échecs

Robespierre, un soir, se morfondait au sein de la Régence, lorsqu'un joli petit jeune homme vint s'asseoir devant son échiquier et silencieusement passa une première pièce. Robespierre d'un geste machinal en fit autant et la partie fut engagée. Le petit jeune homme gagna la première manche, Robespierre la seconde. Pour la belle, la chance revint au premier vainqueur.

— C'est bien, dit Robespierre vexé, mais quel était l'enjeu ? — La tête d'un homme, répondit l'adolescent. Je l'ai gagnée, donne la moi vite... le bourreau la prendrait demain. Et tirant de sa poche un ordre d'élargissement en faveur du comte de R.... il le tendit au terrible juseur d'échecs. Robespierre signa. — Mais toi, demanda-t-il, qui donc es-tu, citoyen ?

— Dites plutôt citoyenne. Je suis la fiancée du comte de R... et je vous ai gagné sa tête.

M. Jules Kieffer, apprêteur, 117, Rue du Prado, à Troyes (Aube), est un joueur de prem ère force. Il a engagé, lui aussi, une partie très serrée avec un adversaire bien résolu à tout, mais on verra à la lecture de la lettre suivante, qu'il devait infailliblement gagner, ayant mis le meilleur atout dans son jeu.

« Depuis l'année 1892, j'ai souffert énormément d'une maladie de la moelle épinière qui me fit perdre de marcher constamment courbé. Mes jambes ne m'obéissaient plus. Indépendamment de cette terrible affection j'étais atteint d'indigestion chronique, de dyspepsie. J e n'avais plus de goût pour aucun aliment, mes plats préférés ne me faisaient plus aucune envie. Je me trouvais avoir grand faim, j'éprouvais des crampes d'estomac, je me mettais à table, et à la vue de la nourriture, ma faim avait disparu pour faire place au dégoût. Je me forçais à manger, mais régulièrement, mes digestions étaient des plus pénibles. L'estomac me brûlait et j'allais des carafes d'eau entières croyant adoucir ces brûlures. Après avoir souffert pendant plusieurs heures, j'étais pris de nausées et de vomissements.

» Dernières conditions je me suis rapidement épuisé, je suis devenu pâle, j'ai maigri étonnamment, l'état de mon système nerveux déjà malade a empiré, la nuit il m'était impossible de dormir. J'ai pris les pilules Pink et les fonctions de mon estomac sont devenues en peu de temps normales. Grâce aux Pilules Pink j'ai retrouvé excellent appétit et digestions faciles. J'ai repris bonne mine et j'ai augmenté. De plus, les Pilules Pink ont eu une grande influence sur mon état nerveux et sur mon affection de la moelle épinière. Je suis maintenant fort et bien portant. »

N'avions nous pas raison de dire que M. Kieffer avait mis le meilleur atout dans son jeu ? Quand on entre en lutte avec la maladie, prenez des Pilules Pink s'est s'assurer la victoire. Ces Pilules sont en effet souveraines contre l'anémie, la chlorose, le rhumatisme, les maladies d'estomac. En vente dans toutes les pharmacies ou au dépôt principal Dubois et Cie, 32, Rue Bellu, Paris. Trois francs cinquante la boîte et douze francs cinquante les six boîtes franco contre mandat-poste.

Bourse de Paris

27 déc. — 29 déc.

Rente 3 p. 0/0 ass'en 99.10 — 99.35
— 3 p. 0/0 amortis. 99.70 — 99.90
— 3 0/0 anciens . — —

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 29 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 10°. à midi, + 13.2 à 7 heures du soir + 10 3. Maxima, + 13 4. Minima, + 9 .

Baromètre. — 7 heures du matin, 761 millimètres, 760 mm. 6 heures du soir, 757 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. E. faible.

Dans l'après-midi, id.

Etat du ciel, 3/4 couvert.

Pluviomètre, à midi : 0 mm.

∴

Nécrologie

Un long cortège suivait hier le cercueil recouvert du drap blanc d'une charmante fillette de neuf ans, fille de M. Sabianitjet de la distinguée professeur de piano.

Cette fillette après avoir lutté de longs jours contre le mal jet malgré toutes les ressources auxquelles a eu recours la science, a fini par succomber. D'une précocité rare, d'une vivacité si agréable, elle était la joie de la famille, aujourd'hui plongée dans la désolation.

Nous adressons à M. et Mme Sabiani toutes nos condoléances.

∴

Marine

Le paiement des pensions et demi-soldes aura lieu à Bastia vendredi 2 janvier 1903, de 9 heures à 11 heures du matin pour les demi-soldiers ; et de 1 heure et demie à 3 heures le soir pour les veuves.

∴

Evadé de Cayenne

On a embarqué hier sur le paquebot de Marseille le nommé Marcaggi Jean-Baptiste, d'Afà, pour être réintégré au bagne, à Cayenne, d'où il s'est évadé le 14 septembre 1900.

Nous avons publié, en juillet dernier, lors de son arrestation à Bastia, dans une maison du Nouveau Port, les détails sur son émouvante évasion et sur l'assassinat qui l'a fait condamner le 27 décembre 1892, par la Cour d'assises de la Corse, à douze ans de travaux forcés.

On se rappelle que Marcaggi était porteur des papiers d'un sien cousin, et qu'il a fallu le confronter avec plusieurs habitants d'Afà pour l'amener à reconnaître sa véritable identité.

Marcaggi en se sauvant de la Guyane avec un de ses camarades, un Italien appartenant à une riche famille de Florence, était arrivé au Pérou, et avait reçu de cette famille une somme de 12.000 francs, parce que c'était lui qui avait dirigé et mené à bien l'évasion. Pourquoi a-t-il voulu revoir son pays ? Au Pérou, il aurait eu la liberté et avec les 12.000 francs, se serait créé une petite situation, tandis qu'il va revoir Cayenne et y subir une peine disciplinaire très sévère. A leur réintégration les évadés sont traduits devant un tribunal spécial qui juge sans merci et sans appel.

∴

Coup de revolver

Dans la nuit du 27 au 28 décembre, un Italien, Moretti Jean, a tiré un coup de revolver sur une femme qui habite au numéro 1 de la rue des Jardins ; il prétend que lorsqu'il se rendait chez elle, il a été l'objet d'une agression dans le vestibule et qu'un individu lui a enlevé une somme de quarante-quatre fr.

Une patrouille de gendarmes ayant entendu la détonation s'est dirigée du côté d'où le coup était parti et a mis Moretti en état d'arrestation.

∴

Gendarmerie

Le brigadier de gendarmerie Dufour, de la brigade de Murato, passe à Bastia.

∴

Emulsion Gentil

Si vous voulez que vos enfants acceptent l'huile de foie de morue comme une gourmandise, donnez-la sous forme d'*Emulsion Gentil* aux hypophosphites et glycérophosphates de chaux et de soude. Vous joindrez ainsi les bienfaisants effets de l'huile de foie de morue à l'action reconstituante des phosphates.

Cette préparation se vend en litres et en demi litres, au prix de 5 francs le litre. Pharmacie Gentil, 30, boulevard Paoli, Bastia.

∴

Acis

Le Comité de l'Association amicale des anciens élèves des Frères prie MM. les Sociétaires de vouloir bien se rendre à la réunion mensuelle, qui aura lieu aujourd'hui mardi 30 courant, à 8 heures du soir, dans le local ordinaire. Le programme étant un peu chargé, on est prié d'être exact afin de participer aux souhaits de bonne année qui ouvriront la séance.

∴

Cabinet médical

Le docteur Benetti, de la faculté de Paris, a l'honneur d'informer le public qu'il a ouvert son cabinet à Bastia, boulevard de Cardo, 1.

Consultations tous les jours de 1 à 3 heures. Gratuites le mardi.

∴

Absinthe Cusenier

L'OXYGÉNÉE verte ou blanche est la seule absinthe consommée par les vrais gourmets et recommandée par les hygiénistes.

Etat Civil

NAISSANCE

Casimir Pascal, magon, et Pozzi Elisabeth, ménagère, tous deux de Bastia.

NAISSANCES

Casperini Antonietta. — Moschi Marie-Thérèse-Emilie-Louise. — Castarelli N.-Ei. — Antarelli Toussaint.

DÉCÈS

Agostini Anne-Marie, mariée, 53 ans, de Bastia.

Cadeaux d'Etrennes

A nos Abonnés et Lecteurs

Nous avons le conclure, avec la direction du *Familia*, une convention qui nous permet de donner à tous nos abonnés et lecteurs, ce joli journal de la famille, hebdomadaire illustré, 16 pages sur papier de luxe, avec de nombreux dessins humoristiques et de la littérature de bon goût, sans publication à la fois amusante et sérieuse, utile et agréable, qui puisse être lue par tous les membres d'une famille.

Le prix de l'abonnement est ordinairement de six francs par an ; mais pour les Etrennes de nos abonnés et lecteurs, *Familia* consent à réduire le prix à trois francs pour toutes les demandes faites à partir de ce jour jusqu'au 6 janvier prochain.

En ajoutant 2 fr. 35, pour emballage et port, les nouveaux abonnés recevront en plus, gratis et franco, l'un des cadeaux suivants :

Une lampe haute nickelée, colonne oxyrutile pour salon ; une lampe basse pour bureau, pied bronze nickelé ; un tableau peint à l'huile, paysage ou marine ; un auto-veilleur ; un éventail fleurs peintes à la main ; un buste Voltaire moderne style ; une gravure ancienne à encadrer.

Envoi gratuit des trois dernier numéros.

Administration de *Familia*, 7, rue de Pont Louis-Philippe, Paris.

CHARCUTERIE CONTINENTALE
Cours Sébastiani, Bastia
Fromages de toute provenance

Dépêche du Nuit

Récompenses Honorifiques

Le ministre de la marine a accordé un témoignage officiel de satisfaction au matelot Zarbini, inscrit à Bastia, pour avoir porté secours lors de l'accident survenu au vapeur *Adour*, en rade de Vénézuéla.

Un scandale
AU MINISTÈRE DE LA MARINE

Le *Temps* confirme aujourd'hui la nouvelle publiée dans le *Figaro* d'hier au sujet d'une violente altercation qui aurait eu lieu, ces jours derniers, entre l'amiral Gervais et M. Tissier, chef de cabinet du ministre de la Marine.

Le collaborateur de M. Camille Pelletan aurait ordonné à l'amiral Gervais de sortir de son bureau.

∴

Le ministre de la marine a eu une entrevue avec un rédacteur du *Matin*.

M. Pelletan a déclaré qu'il n'y avait eu aucun incident entre l'amiral Gervais et son chef de cabinet. Il a ajouté qu'il ne se séparerait pas de M. Tissier.

Un mariage allendu

La première publication du mariage du docteur Marcile avec Mlle Le Play a été faite aujourd'hui.

TREMBLEMENT DE TERRE

Une secousse de tremblement de terre a été ressentie la nuit dernière à Bagnères de Luchon. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Les Morts du Jour

M. Garran de Balzan

On annonce la mort de M. Garran de Balzan, sénateur républicain des Deux-Sèvres.

M. Garran de Balzan était âgé de 64 ans ; il siégeait au Sénat depuis 1886.

M. Raiberti

Une dépêche de Nice annonce la mort de M. Raiberti, père du député des Alpes-Maritimes.

L'Arrestation DES HUMBERT

En route pour Paris

Les membres de la famille Humbert, qui sont ramenés, sous bonne escorte, à Paris, sont arrivés à Saint-Sébastien.

Le train a subi une heure et demie de retard, par suite d'une rupture des freins, en traversant les monts Ibériques. Dans toutes les gares traversées de jour, il y avait affluence de curieux.

A Hendaye

Le train est arrivé à Hendaye à 2 heures et demie.

Les formalités de remise des prisonniers et des objets saisis ont été vite accomplies.

L'arrivée à Paris

Les Humbert sont arrivés par le train de 7 heures 35 du matin.

La foule était considérable aux abords de la gare et il a fallu recourir à de nombreuses secousses de gardiens de la paix pour assurer le service d'ordre.

Les prisonniers ont été placés dans des voitures cellulaires et dirigés vers la Conciergerie, où ils sont arrivés à 8 heures et quart. Aucun incident à signaler. Après leur immatriculation sur les registres d'écrou, ils ont été conduits dans leur cellule.

Mme Humbert avait l'air très abattu ; Mlle Eve paraissait calme, mais très fatiguée ; Romain Daurignac conservait toujours son air arrogant ; Emile Daurignac était froid, indifférent ; Frédéric Humbert était le plus abattu et très souffrant.

Le garde des sceaux a donné des ordres pour que l'instruction soit menée le plus rapidement possible.

Mise en liberté d'Eve Humbert

Eve Humbert a été remise en liberté. Elle s'est retirée chez sa grand'mère, Mme Gustave Humbert.

AU MAROC
Défaite des troupes régulières

On télégraphie de Tanger que la colonne de 10.000 hommes, envoyée par le Sultan, sous les ordres du fils du ministre de la guerre, pour réprimer l'insurrection, a été défaite à Tazza.

Les canons et les munitions sont tombés au pouvoir des ennemis.

Tous les magasins sont fermés.

La population est hostile au Sultan.

La proclamation de l'état de siège est probable.

La situation est très grave.

L'Espagne

On télégraphie de Madrid :

A la suite des nouvelles reçues du Maroc, le conseil des ministres s'est réuni et a pris les mesures que comportait la situation, afin de parer à tout événement.

∴

Le correspondant du *Times* à Fez télégraphie que la situation est très critique.

Le même journal reçoit de son correspondant à Tanger la nouvelle que les rebelles marchent sur Fez.

La famine est à craindre.

La guerre civile est inévitable.

Le Sultan à Fez

Le bruit court que le Sultan s'est retiré à Fez, dans le palais, avec de l'artillerie.

Ce palais a été fortement barricadé dans la crainte qu'il fut pris par les rebelles.

AU VÉNÉZUÉLA
Complot contre le Président

On télégraphie de Caracas que l'on vient de découvrir un complot sérieux contre le président Castro. D'autres détails manquent.

Les Concessions

Le gouvernement vénézuélien fera toutes les concessions désirables. Il abandonnera même la demande de rétrocession de la flotte capturée.

AVIS DE DÉCÈS

M. Antoine Agostini, capitaine au long-cours ; Mme sœur Saint-Eugène, religieuse de Saint-Joseph à Lucenay ; Mlles Joséphe et Mimi Agostini ; M. Eugène Valery ; M. Vincent Agostini, et ses enfants ; M. Chiappe, et ses enfants ;

Les familles Paoli, Bernardi, Agostini, Brusco, Petitot, Savelli, Canepa, Hostini, Peretti, Casanelli, Franceschi, Alessi de Toulon, Casadon, Franjou, Novella, Santelli, Fanjou, Sussoni et Carattini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

MADAME ANNE-MARIE AGOSTINI
Née ALESSI

leur épouse, mère, grand'mère, belle-sœur, tante, nièce, cousine et alliée, décédée à Bastia, le 29 décembre 1902 à l'âge de 58 ans.

L'enterrement aura lieu aujourd'hui 30 décembre 1902.

On se réunira à la maison mortuaire, 9, Rue de l'Opéra.

Horlogerie-Bijouterie
Orfèvrerie
24, Boulevard Paoli, Bastia
E. GIUNTOLI

a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il vient de recevoir un riche assortiment de bijouterie et articles de fantaisie.

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
La Maison de Bijouterie
DANESI
Boulevard Paoli, 16, Bastia
vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*
ÉTRENNES
Bagues, Broches, Parmesans, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.
Prix très avantageux

HOTEL D'EUROPE
A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme COLOMBANI, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de fois gras, Huitres, Cannelloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Patisserie
RÉVEILLON

CÉDRATS CONFITS

Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.

Emballage soigné et gratuit.

A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de merles truffés. — Mastaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Périgord

Grand Café Andreani
A VENDRE
00630

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublements, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

AUX AMATEURS
DU BON VIN
M. Orcste RIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot. 5, Bastia

a l'honneur d'informer les am teurs de bon vin, que par suite d'achats de vastes importants, il est en mesure de livrer du vrai jo de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0.40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0.35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et d'ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flacon.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MAOU H.-EL-MA, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix du client.

La Maison
Deux MATTEI aîné
Place St-Nicolas
et Bd Paoli, 40, Bastia

préviennent sa nombreuse clientèle qu'à partir de fin septembre elle mettra à la vente des laitues de 1re marque et de qualité irréprochable au prix de 37 fr. le baille comptant ;

Ainsi qu'un gros stock de noix taillé en palme et en cœurs moreaux réguliers qu'elle vendra à 60 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi.

Elle réserve pour la consommation des fêtes régulier de Paris, fer étiré, dénudé à un prix relativement réduit.

On y trouvera également :
Du pétrole atlantic.
Des cuves vergeoises entre au prix de 56 fr. les 100 k. comptant à l'entrepôt d'octroi ; 60 fr. les 100 k. comptant à la consommation.
De même que les salés Nicks et autres premières qualités toutes de bon goût et provenance garantie.
Un grand assortiment de conserves alimentaires fer choix.
Des prunes nationale sèche.
Ainsi que des noix, raisins, avelines et de l'orge du pays pour semence.
Des légumes secs bien assortis.
Lentilles de Provence, décortiquées extra, pour semence.
Verres noirs et blanches.
Maïs Irlande 1er choix extra.
Le surplus de sa récolte de vins :
Malvoisie blanche à 0,60 le litre.
Vin rouge de table de 0,50 à 0,60 le litre.

Librairie du PETIT BASTIAIS
ÉTRENNES 1903

111 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE RALLENAUVE

— Mais elle ne vous fait pas défaut, dit le colonel en se levant ; je ferai de mon mieux pour vous contenter ; seulement, il faut un délai.

La vieille avait duré longtemps. Maxime se tint pour dit qu'il devait l'abréger, et prit congé, mais avec une nuance de refroidissement dont le colonel ne se préoccupa pas beaucoup.

Aussitôt que M. de Treilles fut parti, le vieux colonel alla prendre un valet de pied, qu'il découpa bizarrement, de manière à laisser subsister entière la figure imprimée sur la carte. Plaçée ensuite entre deux papiers épais, cette espèce d'hiéroglyphe fut confiée à une enveloppe. Sur cette enveloppe, on déguisant son écriture, le colonel mit pour souscription : Monsieur de Saint Estève, petite rue Sainte Anne, près du quai des Orfèvres.»

Cela fait, il donna l'ordre qu'on dételât sa voiture, qu'il avait demandée avant l'arrivée de Maxime, et, sortant à pied, dans la première boîte aux lettres qu'il trouva sur son chemin, il jeta sa singulière missive. Il avait pris soin, au préalable, de regarder s'il l'avait solidement cachetée.

A la suite des élections qui venaient de finir, le ministère, contre son attente, conservait dans la Chambre une majorité, majorité problématique et provisoire, qui ne lui promettait qu'une existence soupirteuse et combattue. Toutefois, il avait obtenu ce succès matériel dont on se contente quand on veut à tout prix s'étayer sur un pouvoir.

Dans son camp, on chantait ce « Te Deum » à toutes mains, qui sert à célébrer aussi bien les défaites douteuses que les victoires franchement enlevées. Le soir du jour où le colonel Franchessini avait eu avec Maxime de Treilles la conversation que nous venons de rapporter, le résultat général des élections était connu ; les ministres de la rive gauche, qui recevaient ce jour-là, voyaient donc leurs salons encombrés ; et en particulier au ministère des travaux publics, chez le comte de Rastignac, le foule était énorme.

Sans être précisément homme de tribune, par sa dextérité, par l'élégance de ses manières, par son esprit de ressources, et surtout par son dévouement absolu à la politique parcimonieuse, ce diminutif d'homme d'Etat, dans un cabinet destiné à vivre d'expédients, devait arriver à un rôle de première importance. Trop préoccupée de ses enfants pour être fort exacte à remplir ses devoirs de mondaine, madame de l'Estorade devait depuis longtemps à madame de Rastignac une visite.

C'était celle que la femme du ministre était venue lui faire le soir où le sculpteur, passé député, avait été chez elle à l'occasion de cette fameuse statuette, précédemment racontée à madame Octave de Camps. Zélé conservateur, nous le savons déjà, M. de l'Estorade avait insisté pour que, dans un jour où la politesse et la politique trouveraient à la fois leur compte, sa femme payât sa dette, déjà ancienne. Arrivée de bonne heure, afin d'être plus tôt quitte de sa corvée, madame de l'Estorade se trouvait occuper le haut bout du cercle formé par les femmes assises, pendant que les hommes causaient debout.

Son fauteuil était situé à côté de celui de madame de Rastignac, placée la première à partir de la cheminée ; dans les salons officiels, c'est une façon d'assigner à l'usage des arrivants, qui ainsi savent droit où aller pour saluer la maîtresse de la maison. En espérant faire sa visite courte, madame de l'Estorade avait compté sans les entraînements de conversation auxquels, dans un jour pareil, devait être emporté son mari. Influent, bien plus qu'orateur, à la Chambre des pairs, mais passant pour un esprit d'une grande prévision et d'une extrême justesse, à chaque pas que faisait M. de l'Estorade en circulant dans les salons, il était arrêté, tantôt par une notabilité politique, tantôt par une notabilité de la finance, de la diplomatie ou seulement du monde des affaires, et pressé curieusement de dire son impression sur l'avenir de la session qui allait commencer.

A toutes ces interpellations, le président de la cour des comptes répondait avec des développements plus ou moins étendus, et, par reconnaît, il avait le plaisir de se voir devenu le centre d'un groupe où ses aperçus étaient soigneusement recueillis. Ce succès le rendait très peu attentif à la prévenante télégraphie de sa femme, qui, le suivant de l'œil dans ses nombreuses évolutions, toutes les fois qu'elle l'avait à portée de son regard, lui faisait un signe pour marquer son désir de lever la séance.

Le peu d'état qu'il semblait faire de cette impatience est même une observation à enregistrer dans l'état du ciel, si habituellement uni et serein, des deux époux. Dix ans encore après son mariage, M. de l'Estorade, qui avait été accepté par sa femme avec un tout autre sentiment que celui de l'enthousiasme, se serait épouvanté à l'idée d'une froideur d'obéissance aussi prononcée, mais trois lustres entiers s'étaient écoulés depuis que, par des prodiges de réparation, il avait obtenu la main de la belle Renée de Maucombe, et, si celle-ci n'avait rien vu altérer encore de sa splendeur de beauté, lui, au contraire, avait considérablement vieilli. Les vingt ans de différence qui existaient entre son âge de cinquante-deux ans et les trente-deux ans de madame de l'Estorade commençaient d'autant plus à marquer, qu'à trente-sept ans, quand il était entré en ménage, il avait déjà les cheveux grisonnants et une santé ruinée. (*A suivre*)

Prime Artistique

Tous les abonnés et lecteurs du *Petit Bastiais* qui enverront la somme de DIX francs avec leur photographie à M. d'Albert, peintre-photographe, villa Cecconi, rue de l'Opéra, Bastia, recevront dans les quinze jours un Portrait Artistique photofusin, inaltérable, d'une valeur de 50 francs, grandeur naturelle.

Ajouter 0 fr. 75 pour les frais d'expédition hors Bastia.

Pour les personnes qui n'ont pas de photographie la pose est gratuite.

Des spécimens de ces superbes Portrait sont exposés dans nos vitrines.

La petite photographie est rendue intacte.

Pétrole Atlantic

Voulez-vous voir réellement clair ? Achetez le PETROLE de la Société ITALO-AMERICANA del PETROLO de Philadelphie, lequel ne dégage aucun atome de fumée et qui vous procurera un éclairage de toute beauté.

Prix rendu à domicile

La caisse de 57 litres 15 fr.
Le bidon de 18 litres et 1/2 7.50

Dépôt : L.-N. MATTEI et Cie.

AVIS

M. Bruschini a l'honneur de prévenir le public que son bureau de renseignements et placement de domestiques, nourrices, terres, maisons, animaux, est situé rue Napoléon, 21.

Librairie Ollagnier

CARTES DE VISITE

IMPRIMÉES

en tous genres et de tous formats

CHOIX CONSIDÉRABLE DE CARACTÈRES

Enveloppes assorties

Les envois dans l'intérieur sont faits le jour même de la réception de la commande.

Mme FAITH WOOD

Dentiste

reçoit du 1er au 9 de chaque mois dans son cabinet, 1, rue de l'Opéra, au 1er, en face les magasins Orenga.

Posit. ass. de 8.000

dans Aux Pompes Funèbres Paris, à M' bien 25 à 45 ans disposant de 40.000 dont moitié de suite. Pressé. R. d. sg. S'adresser MAILLARD, rue Laffitte, 48.

ESSAYEZ ESSAYEZ

CHICORÉE BOULANGÈRE

La Meilleure des Chicorées Françaises

Exigez le Paquetage

CROISSANT

CARON DUVERGER CAMBRAI

Dépositaire pour l'Exportation, M. CANUGLI Fabricant, 46, rue de la République, Marseille.

Avis aux acheteurs de Pétrole

Le pétrole très supérieur de la COLUMBIA OIL Co de New-York, est à *115 degrés* de pouvoir éclairant.

Les meilleures marques importées en Corse jusqu'à ce jour n'ont jamais dépassé *110 degrés*. Nous mettons au défi qui que ce soit de prouver le contraire.

Notre but n'est pas de dénigrer les autres marques. Nous ne pouvons cependant pas non plus ne mettre certaines insinuations contre la *Nôtre*, sans mettre qu'elle a *5 degrés de supériorité* sur ce qu'on appelle la meilleure.

Le consommateur constatera que le commerce est intéressé soit au point de vue de la qualité comme au point de vue du prix. (La différence est assez sensible sur les deux points) d'attendre le *Leonardo* qui doit arriver incessamment de New-York avec *18.500* caisses de la *Columbia Oil Co* ayant *115 degrés* de pouvoir éclairant, au lieu de *110* degrés maximum de la qualité ci-dessus.

Le pétrole *Columbia* d'un emballage parfait, intérieur entre tous, sera vendu au détail comme au Commerce de gros, *11 francs* la caisse *à l'entrepôt d'octroi*.

DAMIANI et VINCENTELLI.
Bastia, ce 15 novembre 1902

AMÉRIQUE

Départs réguliers tous les mois pour les Antilles, Trinidad, Colon, etc.

Traversée rapide; confortable toutes classes.

Pour fret et passages s'adresser à M. A. Poli-vani, agent de *La Veloce*, Nouveau Port, Bastia.

MAUX DE JAMBES

VARICES — DARTRES
DÉMANGEAISONS — PLAIES
ULCÈRES — ECZÉMAS

L'EAU PRÉCIEUSE

Transports directs entre Bastia et les ports du Nord

Pour LONDRES, ANVERS, HAMBOURG
Le vap. anglais *Garnet* chargera vers le 22 déc.
Pour LIVERPOOL
Le vap. anglais *Castilla* chargera vers le 28 déc.
Pour fret s'adresser à
Arthur G. Southwell, Bastia.

ANCIEN CABINET PRADÈRE

PIERRE SABATE

Chirurgien-Dentiste du Lycée
SUCCESSEUR

DENTS & DENTIERS
(Systèmes perfectionnés)
OBTURATION
& EXTRACTION DES DENTS
sans douleur
14, rue de l'Opéra,

N.B. SABATÉ a l'honneur de prévenir ses nombreuses clientèle, d'avoir à se mettre en garde contre certains charlatans ambulants — se disant chirurgiens-dentistes — qui n'ont pas le droit d'exercer la profession et qui emploient des matières nuisibles à la santé pour la fabrication de dents artificielles.

AVIS

Tout propriétaire qui aurait besoin de faire réparer des égoûts n'a qu'à s'adresser à M. Nardelli, rue de Castagno, 2.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE D'ASSURANCES FRANÇAISE
SUR LA VIE ET L'INCENDIE
Fondée en 1819

Fonds réalisés : **300** millions
Valeurs assurées encours :
300 millions.

S'adresser à M. GIORDANI, notaire de la Compagnie LE PHÉNIX, a Bastia, 17, Bd Paoli.

HOTEL D'EUROPE

ADÉLAIDE COLOMBANI

Bastia — 3 et 5, rue de l'Opéra — Bastia

Cet Hôtel se recommande par sa belle situation, au centre de la ville, à proximité des principaux établissements.

Il possède, en outre, un superbe jardin éclairé à l'acétylène, où les clients peuvent prendre leur repas pendant l'été.

Banquets — Noces — Festins

Pension à des prix modérés

MAISON FONDÉE EN 1864

VINS DE CHAMPAGNE

REIMS

M. Damiani vendra l'excellent champagne **Roederer** à 5 fr. 50 la bouteille aux consommateurs, les acheteurs du gros jouiront d'un escompte spécial.

Au prix modique de 5 fr. 50 la bouteille, les buveurs de champagne ne boiront plus désormais que le **Roederer**, champagne le plus exquis entre tous.

Angle des rues Miot et Napoléon.

M. Simon Damiani fait savoir que M. Casanova, représentant de commerce, le représente dans l'arrondissement d'Ajaccio.

L'AMARO MATTEI

ENDUIT OTTAVIANI

Incomparable pour n'importe quelle greffe, supérieur à toute préparation similaire, quarante années de succès, attestations élogieuses d'ingénieurs des ponts et chaussées, directeurs de pépinières, riches propriétaires, félicitations de la Société d'Agriculture de Bastia, *etc.*, etc. S'emploie à froid, ne gerce pas en hiver, ne coule pas en été. — Le pot pouvant servir à plus de 500 greffes se vend **0 fr. 60 c.**

En vente chez M. [illegible], 2, Boulevard de Palais, 2, Bastia

PIERRE

Chapeaux pour hommes

Réparations en tous genre

LOTTI

Chapeaux pour Enfants

9, Boulevard du Palais, Bastia

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux hydrauliques et Ciments, marques de Villeneuve « Lafarge du Teil. » — Plâtres gris et blanc. Carreaux-Mosaïques au ciment. — Briques plates et rondes. — Carreaux. — Tomettes. — Tuyaux en poterie et en grès.

FERS A PLANCHER

Fers en barres : Plats, Ronds, Carrés, T et fer, Ronds d'installation.

TUYAUX EN FONTE, EN GROS

Appareils Sanitaires

Charles CLÉMENT & Cie

Entrepôts aux Magasins Généraux & Boulevard de Cardo, 1.

Le COURRIER de la PRESSE

Seul en Fr. A. GALLOIS, Fondateur
26, Boulevard Bonne-Nouvelle, PARIS
Demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 38, rue Rondin, Paris.

AVEC 4 SOUS (30 CENT. PAR JOUR) FAIRE FORTUNE

Gros lots 500.000 fr.

Pour 30 centimes (QUATRE SOUS p. j.) on participe aux SIX tirages annuels, lots de 500.000 fr., 250.000 fr., 100.000 fr., 50.000 fr. Le souscripteur a droit à l'intégralité des lots sans aucune retenue, serait-il de 500.000 francs. Celui qui ne touche pas [illegible] est assuré de toucher toujours en vingt fois ses versements. — Notice et demander la notice explicative au Directeur de la Caisse générale, 38, rue Rondin, Paris.

MAISON L.-N. MATTEI ET Cie

Produits Recommandés

La Cédratine, le « nec plus ultra des liqueurs. » — L'Amaro Mattei, le meilleur des apéritifs connus à ce jour

Le Vin du Cap-Corse au Quinquina, Quinquina supérieur.

Eaux-de-Vie de vin et de marc depuis 1830, « very selected. »

« Sirops : Groseille, Grenadine, Orgeat, Citron, pur sucre.

Cigarettes de toutes sortes, sans colle, faites à la main et à la machine.

Cigarettes Egyptiennes à 50 centimes la boîte. — L'excellent Cigare Mattei, le meilleur, à 10 centimes

Cie Demandez les CIGARETTES ELÉGANTES MATTEI à 0,30 le paquet.

L'un des rédacteurs gérant MATTEI OLLAGNIER

27e ANNÉE — MERCREDI 31 DÉCEMBRE 1902 — N° 382

00631

Le Petit Bastiais

BIBLIOTHÈQUE BASTIA

5 CENTIMES — JOURNAL QUOTIDIEN — 5 CENTIMES

Rédaction & Administration : 3, Boulevard du Palais, Bastia
MATTEI OLLAGNIER, Directeur

Les annonces sont payables d'avance et reçues aux Bureaux du Journal.
Faits divers 1 fr. — Réclames (3e page), 0.75 — Diverses, 0.30 — Judiciaires, 0.25

ABONNEMENT (*Payable d'avance*)

	un an	6 mois	3 mois	
CORSE	20 fr.	10 fr.	5 fr.	UNION POSTALE, ET AUTRES PAYS : le port en sus.
AUTRES DÉPART.	22 »	12 »	6 »	

On ne répond pas des manuscrits déposés.

LE CALENDRIER

FÊTE D'AUJOURD'HUI : Saint Sylvestre
SOLEIL : (heure ajaccienne)
Lever, 7 h. 06 m. — Coucher, 4 h. 56 m.
Lune : Nouv., le 29 — Premier quar., le 5
FÊTE DE DEMAIN : CIRCONCISION.

30 Décembre

L'ANNÉE CORSE

L'année 1902 a débuté par une température printanière, et les vieux Bastiais se promenaient par les rues, en hochant la tête, et en répétant le proverbe : *Dio ti liberi di un bon gennaro !* A la fin du mois, les dépêches du continent annoncent de fortes tombées de neige, et un libeccio glacial souffle sur nous pendant les journées des 26, 27, 28 et 29 janvier. Au vent succèdent, les 30 et 31, des pluies abondantes qui nous amènent une abominable humidité.

Le 1er février, le Pigno se poudre à frimas, pour la première fois.

Le Carnaval est peu animé ; les bals sont rares ; la Chambre musicale essaie de donner quelques distractions aux habitants.

Fin février, à des pluies assez fréquentes succède un temps froid. Le Pigno est couvert de neige pendant huit jours.

En mars, la population bastiaise semble vouloir sortir de sa torpeur, et le 2 mars, ces rues sont animées par le passage d'une des plus jolies cavalcades qu'on ait encore vues. Le comité d'organisation reçoit les plus chaleureuses félicitations.

Le 15 mars arrive à Bastia, pour y faire un séjour de trois jours, la division légère de l'escadre de la Méditerranée, commandée par le contre-amiral Boutet, composée des croiseurs *Pothuau*, *Latouche Tréville*, *Chanzy*, *Galilée*, et du torpilleur de haute mer *Espingole*.

Du 22 au 26 mars, le temps devient subitement froid ; la rougeole sévit à l'état épidémique..... et les avertissements du perspicteur annoncent une nouvelle augmentation d'impôts.

Le temps est splendide, durant les fêtes de Pâques, et les chaleurs du commencement d'avril sont tellement exceptionnelles que les agriculteurs se plaignent de la sécheresse. Mais après un orage avec pluie torrentielle, qui dure toute une nuit, le 9 mai, on ressent un froid vif, et l'on apprend que sur le continent la neige tombe en grande quantité.

Le 10 mai arrive la nouvelle de la catastrophe de la Martinique qui cause dans le monde entier une émotion profonde.

On dirait que l'hiver commence ; pendant le joli mois de mai, le pelelot est de rigueur. Dans la nuit du 19 au 20 mai, après trois journées de libeccio glacial, survient une tempête de grêle qui dévaste le Cap-Corse, ainsi que la plaine, de Portovecchio à Bonifacio.

Avec la première quinzaine de juin, le printemps paraît triompher, et le 15, par une belle journée, nos courses de chevaux ont le plus grand succès ; toute la population bastiaise se porte sur le terrain des courses. Ce n'a été qu'une éclaircie, le 29 juin rappelle les pluies de novembre, et c'est accompagnée d'une brise froide que le 21 juin, l'été opère son entrée.

La chaleur, quoique tardive, va prendre sa revanche ; déjà très sensible en juillet, elle va être torride du 12 août au 22 septembre. De partout, on signale des tremblements de terre.

En septembre 1902, nous recevons la visite de deux ministres, le ministre de la marine, M. Pelletan, et le ministre de la justice, M. Vallé. Suivant la coutume, beaucoup de promesses, beaucoup de dîners, beaucoup de discours..... suivis d'un froid précoce qui fait de l'automne un hiver prématuré.

Nous avons heureusement à enregistrer une splendide récolte de châtaignes ; quantité et qualités sont réunies. C'est tout ce que nous avons à porter à l'actif de l'année. Par contre, nous avons à noter les inondations de Ghisonaccia, et à Bastia, une série de vols audacieux dont les auteurs sont encore inconnus. Arrive aussi la grève des inscrits maritimes de Marseille qui jette le désarroi dans notre commerce insulaire déjà si rudement éprouvé.

Entre temps, grosse émotion à Bastia produite par la nouvelle du transfert à Ajaccio du commandement militaire de la Corse. Tous les représentants de la ville de Bastia protestent en donnant leur démission. Le ministère répond par des déclarations ambiguës.

L'année 1902 a vu s'établir, en Corse, deux services postaux par automobiles, celui d'Ajaccio à Vico et celui d'Ajaccio à Sartene. Mais..... la question des services maritimes postaux, qui menace de devenir séculaire, n'a pas encore reçu de solution.

ÉPHÉMÉRIDES CORSES

31 décembre 1860. — Nomination de M. Bigorie de Laschamp comme procureur général près la cour de Bastia.

Ce magistrat devenu premier président à Colmar, fut mis à la retraite lors de l'annexion de l'Alsace-Lorraine à la Prusse.

Nos Chemins de Fer

RAPPORT DE L'INGÉNIEUR EN CHEF AU PRÉFET

Le réseau des chemins de fer d'intérêt général classés dans le département de la Corse se compose des lignes suivantes :

1° D'Ajaccio à Mezzana, déclarée d'utilité publique le 18 juin 1878 ;

2° de Mezzana à Corte, déclarée d'utilité publique le 27 décembre 1879 ;

3° de Bastia à Corte, déclarée d'utilité publique le 15 juin 1878 ;

4° De Ponte-Leccia à Calvi, déclarée d'utilité publique le 21 août 1882 ;

5° De Casamozza au Fium'Orbo, déclarée d'utilité publique le 21 août 1882 ;

6° du Fium'Orbo à Bonifacio, non encore déclarée d'utilité publique ;

7° D'Ajaccio à Propriano, non encore déclarée d'utilité publique.

Les trois premières lignes ne sont en réalité que trois sections de la ligne d'Ajaccio à Bastia qui forme l'artère principale du réseau ; elles ont été construites par l'Etat

La construction des lignes de Ponte-Leccia à Calvi et de Casamozza au Fium'Orbo a été concédée à titre ferme à la Cie de Chemins de fer départementaux par la convention du 21 février 1883, qu'approuvait la loi du 19 décembre de la même année.

Quant aux deux dernières lignes, la concession en a été faite également, mais à titre éventuel, les conditions auxquelles le tracé aurait à satisfaire devant être déterminées par la loi déclarative d'utilité publique rendue sur les avant-projets dressés par les Ingénieurs de l'Etat.

Les détails qui suivent se rapportent à chacune des lignes qui viennent d'être énumérées.

LIGNES OUVERTES A L'EXPLOITATION

Les cinq premières lignes sont entièrement ouvertes à l'exploitation depuis le 3 décembre 1894.

Le premier tronçon avait été ouvert le 1er février 1892.

Leur construction a donné lieu aux dépenses suivantes :

Ligne centrale d'Ajaccio à Bastia, construite par l'Etat. Dépenses au 30 juin 1900, 54.336.080 68 ; longueur kilométrique, 158 k. ; Dépense par kilomètre, 345.060.

NOTA. — Les règlements de compte ne sont pas encore complètement terminés et peuvent donner lieu à une augmentation sensible de dépenses.

Ligne de Ponte-Leccia à Calvi, construite par la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux.

Somme forfaitaire allouée par l'Etat, 15 270.000 ; longueur kilométrique, 74 k. Dépense par kilomètre, 206.000

Ligne de Casamozza au Fium'Orbo construite par la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux.

Somme forfaitaire allouée par l'Etat, 9.980 000 ; longueur kilométrique, 65 k. ; dépense par kilomètre, 154.000.

Ligne du Fium'Orbo à Bonifacio

Des études ont été entreprises en 1900 conformément aux décisions ministérielles en date des 15 avril, 15 juillet, 8 août 1900 et 2 mars 1901, d'un côté par la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux, concessionnaire éventuelle en vertu de la convention du 21 février 1883, d'un autre côté par le Service des Ponts et Chaussées.

Par sa décision du 23 octobre 1901, M. le Ministre a pris en considération l'avant-projet présenté par les Ingénieurs de l'Etat et a prescrit de procéder aux conférences mixtes.

Le dossier des conférences a été adressé le 19 janvier 1902 à M. le Préfet du département pour être transmis à M. le Ministre.

Le Service attend de nouvelles instructions ministérielles pour continuer les études.

Ligne d'Ajaccio à Propriano

Une première étude assez sommaire a été faite en donnant au tracé le développement nécessaire pour desservir la presque totalité des agglomérations quelque peu importantes situées dans les vallées à emprunter. Le tracé atteint ainsi 140 k. environ et coûterait de 20 à 25 millions.

On ne peut pousser les études plus loin et rechercher les variantes permettant d'améliorer le tracé, qu'en faisant des opérations détaillées sur le terrain. Un crédit de 25 à 30.000 francs serait nécessaire pour leur réalisation ; mais la situation budgétaire ne paraît pas permettre l'attribution immédiate au service de cette allocation et les études sont donc suspendues.

CONTROLE DE L'EXPLOITATION

L'exploitation des chemins de fer de la Corse a été confiée à la Compagnie de Chemins de Fer Départementaux par une convention en date du 31 février 1882 pour une période expirant quinze ans après la livraison du dernier tronçon de la ligne d'Ajaccio à Bastia, c'est-à dire le 3 décembre 1909.

Réclamations. — Pendant l'année 1901 deux plaintes, reconnues d'ailleurs non fondées, ont été transmises au Service par les commissaires de surveillance administrative du réseau.

Contraventions et délits. — Pendant l'année 1901, il a été dressé 31 procès-verbaux de contravention de grande voirie, dont 43 concernant la présence de bestiaux sur les lignes du réseau, 6 concernant l'introduction et la circulation de personnes sur la voie, 23 pour incendie des dépendances de la voie, 1 pour descente de voyageurs en cours de route et 8 concernant le dépôt d'objets sur la route.

Accidents. — Pendant l'année 1901, il s'est produit sur les lignes du réseau 9 déraillements, 5 ruptures d'attelage, 4 collisions et 18 détresses qui ont eu pour conséquence la mort d'un agent et causé des blessures à deux agents et à deux voyageurs.

Sur la ligne de Ponte Leccia, interruption de la circulation en gare. La veille du grève, on avait vidé le réservoir d'alimentation de cette gare.

Chemin de Fer du Cap Corse

Dans sa séance du 31 août 1900, le Conseil général de la Corse a décidé : 1° que la portion de la ligne comprise entre Bastia et Erbalunga serait seule construite pour le moment, 2° que la garantie du capital nécessaire à la construction serait de 5 p. 0/0.

---

112 — FEUILLETON DU PETIT BASTIAIS

LE DÉPUTÉ D'ARCIS

par H. DE BALZAC

TROISIÈME PARTIE

LE COMTE DE SALLENAUVE

Une affection du foie qu'il commençait à nourrir alors, après avoir sommeillé pendant des années, semblait depuis quelque temps se réveiller ; et, en même temps que cette disposition morbide, qui est vraiment celle des hommes d'Etat et des lutteurs, pouvait déterminer chez lui une attraction plus vive vers les intérêts politiques, elle lui rendait, si l'on ose ainsi parler, la bouche moins sensible à la présence du mets conjugal. Du reste, le ridicule accès de jalousie auquel nous l'avons vu une fois se laisser emporter n'avait peut-être eu d'autre cause que cette sourde souffrance de l'organe entrepris, qui dût établir sur ses traits fatigués la jaune livrée de l'hypalbe à l'état latent. M. de Rastignac disait tout et si bien, qu'à la fin les salons se vidèrent, et qu'autour de sa femme et de madame de Restaud fait par se grouper un petit cercle, composé tout entier d'intimes de la maison.

Venant de recondaire le dernier de ses visiteurs assez importants pour mériter cette attention, le ministre salua, en passant, le président de la cour des comptes à l'étroite, selon lui assez dangereuse, d'une espèce de baron wurtembergeois, agent occulte d'une des puissances du Nord, qui, à l'aide de son hereguois et de sa brochette, savait s'approprier, touchant la fin des affaires, toujours un peu plus de renseignements qu'on n'entendait lui en confier. Prenant familièrement par le bras le naïf M. de l'Estorade qui se prêtait complaisamment aux flandreuses tirades d'outre-Rhin avec lesquelles le diplomate marron avait soin de cotonner les curiosités qu'il n'osait pas présenter à cru :

— Ce n'est rien, vous savez, que cet homme, dit Rastignac, après que l'étranger lui eut adressé un salut de l'obséquiosité la plus humble.

— Il ne cause pas mal pourtant, reprit M. de l'Estorade, n'était son maudit accent...

— Au contraire, reprit le ministre, c'est là sa force, comme celle de Nucingen, mon beau-père. Avec leur manière d'estropier le français et d'avoir toujours l'air de plaider dans les rues, ces Allemands sont les plus habiles crocheteurs de secrets.

Un fois relié au groupe qui entourait sa femme :

— Madame, dit Rastignac à la comtesse en tenant toujours son bras passé sous celui du mari, je vous ramène M. de l'Estorade ; je viens de le surprendre en conversation criminelle avec un homme d'Etat du Zollverein, qui, sans moi, probablement, ne vous l'eût pas rendu de cette nuit.

— Mais je me préparais moi-même à demander un lit à madame de Rastignac, pour le mettre enfin en possession de la liberté que les éternelles conversations de M. de l'Estorade m'eut empêchée de lui rendre pendant toute la soirée.

Madame de Rastignac protesta du plaisir qu'en contraire elle avait eu à profiter, le plus longtemps possible, du voisinage de madame de l'Estorade, regrettant seulement d'avoir été trop souvent forcée d'interrompre leur conversation pour se prêter aux hommages de ces étranges figures de députés nouvellement éclos qui s'étaient relayées pour venir le saluer.

— Oh ! chère, s'écria Rastignac, voilà tout à l'heure la session ouverte : n'ayons pas, je vous en prie, de ces airs de dédain pour les élus de la représentation nationale ! Aussi bien, vous vous feriez des affaires avec madame ; elle protège, m'a-t-on dit, beaucoup un de ces souverains de fraîche date.

— Moi ? dit avec un air d'étonnement madame de l'Estorade, qui rougit un peu.

Elle avait, par son teint, encore éclatant de fraîcheur, une grande prédisposition à ce mouvement de physionomie.

— Ah ! mais c'est vrai, dit madame de Rastignac, je ne pensais plus à cet artiste qui, le dernier fois que j'eus le plaisir de vous voir chez vous, faisait dans un coin du salon ces charmantes découpures à vos enfants. J'avoue que j'étais bien loin de me douter alors qu'il dût être un de nos maîtres.

— Dès cette époque pourtant, répondit madame de l'Estorade, il était question de sa candidature, mais il est vrai qu'à ce moment on le traitait assez légèrement.

— Nos pas mal ! dit vivement M. de l'Estorade, qui trouvait l'occasion de mettre un chevron de plus à sa réputation d'habile prophète. Dès la première conversation politique que j'eus avec ce prétendant, M. de Ronquerolles est là pour le dire, je me déclarai étonné de la portée qu'il manifestait.

— Très certainement, répondit celui qui venait d'être interpellé, ce n'est pas un garçon ordinaire, mais je ne crois pas à son avenir, c'est un homme de premier mouvement, et, M. de Talleyrand l'a très bien remarqué, le premier, c'est toujours le bon.

— Eh bien, Monsieur, fit avec ingénuité Madame de l'Estorade.

— Eh bien, madame, répondit M. de Ronquerolles, qui n'était fait une fatuité du scepticisme, l'héroïsme n'est pas de notre temps ; c'est un bagage horriblement lourd et embarrassant avec lequel on s'embourbe dans tous les chemins.

— J'aurais cru pourtant que les grandes qualités du cœur et de l'esprit entraient pour quelque chose dans la composition d'un homme distingué.

— Qualités de l'esprit,... oui, vous avez raison, et encore à la condition qu'elles soient tournées d'un certain côté ; mais les qualités du cœur, dans la vie politique, à quoi ça peut-il servir ? à vous hisser sur des échasses avec lesquelles on marche moins bien qu'à terre, et dont on tombe à la première poussée, en se cassant le nez.

(*A suivre*)

L'administration s'est entendue avec les concessionnaires MM. Nobili et Casanova pour aboutir à la déclaration d'utilité publique de la 1re section et les formalités d'enquête ont été remplies. Mais les concessionnaires n'ont pas encore fourni le cautionnement qui leur a été réclamé.

Tramway de Bastia au cimetière et de Bastia à Erbalunga

Les négociations reprises avec MM. Nobili et Casanova pour le chemin de fer du Cap Corse nous ont obligé à ajourner l'envoi à l'Administration supérieure de l'avant-projet du tramway de Bastia au cimetière et de Bastia à Erbalunga.

Le dossier sera transmis avec celui du chemin de fer du Cap, et il sera statué en même temps sur ces deux affaires qui sont liées l'une à l'autre.

Chemin de Fer d'Ajaccio à Vico

Le chemin de fer d'Ajaccio à Vico a fait l'objet d'études entreprises au cours des années 1887 et 1892. Elles ont consisté en une étude de pente suivie d'un relevé du terrain sur lequel on avait commencé dans le bureau le tracé de la voie à appliquer sur le terrain. Ce travail a dû être interrompu, faute de personnel disponible.

Nous donnons ci-dessous la description de ces études :

Le tracé se détache du P. M. 9 k. 700 de la ligne d'Ajaccio à Mezzana, à 1,200m de la station de Caldaniccia. Il touche le village d'Afà et le hameau de Piscie Rosse, traverse en souterrain les contreforts de Listicone et de San-Bastiano, atteint Calcatoggio, passe à Saint-André, au dessous de Cannelle, à Sari d'Orcino, au-dessus d'Ambigna, touche à Arro, et s'engage dans la vallée du Cruzzini qu'il remonte jusqu'au droit du contrefort de Sodone; franchit ce torrent pour descendre jusqu'à son confluent avec la rivière du Liamone, dont il suit les errements jusqu'au dessous de Letia, après avoir passé très près du Murzo. A 1,800 mètres environ de ce dernier village, le tracé se rejette sur la rive droite du Liamone, prend contact avec le hameau de Chiglioni et aboutit à Vico.

La longueur approximative du tracé est de 60 kilomètres.

Le Conseil général avait alloué pour les études dont il s'agit un crédit de 3 000 francs. Les dépenses faites se sont élevées à 1.577 fr. 70 en 1887 et à 1.642 fr. 87 en 1892. En tout à 3 670 fr. 57.

Par des délibérations des 17 et 24 septembre 1893, les municipalités de Rosazia et de Scannafaghiancia ont émis des vœux tendant à obtenir la pénétration du tracé dans la vallée du Cruzzini jusqu'au pont d'Azzana. Le même vœu avait été exprimé en 1891 par les Maires du canton de Salice.

Les études entreprises n'ayant aucun caractère absolument définitif, l'Administration se préoccupera de rechercher dans les développements ultérieurs que ces études pourront comporter, la possibilité de donner satisfaction aux intérêts légitimes du canton de Salice.

Réceptions du 1er Janvier

M. le Premier Président ne reçoit pas à l'occasion du premier de l'an.

♣

A l'occasion du 1er Janvier, le Général Gouverneur de la Corse ne recevra d'autres visites officielles que celles des corps d'officiers de la garnison.

♣

M. le Sous-Préfet ne recevra pas à l'occasion du 1er janvier.

♣

M. le Maire ne recevra pas à l'occasion du Jour de l'An.

♣

M. le Procureur général ne reçoit pas à l'occasion du premier de l'an.

♣

MM. les Officiers de réserve et de l'armée territoriale sont invités à se joindre aux Officiers de l'armée active pour la visite de corps à faire à M. le Général Gouverneur de la Corse à l'occasion du 1er janvier. Réunion à 9 heures 20 du matin devant l'hôtel du Gouvernement, 5, place Saint-Nicolas.

Bulletin Financier

Paris, le 28 décembre 1893.

Malgré les réalisations de bénéfices qui affectent la seconde partie de la séance et qui feront de nouveau un plus haut, l'allure générale a encore été très satisfaisante aujourd'hui. La Rente Française, 1re série, s'avance à 99.85, après même 99.70.

Les Fonds Etrangers sont bien tenus. L'Extérieure après être montée jusqu'à 68.10, se tenait restante à 67.45; le Portugais et le groupe ottoman sont en baisse, la Rente turque finit à 0/0 progressant à 79.80.

Toutes leurs persistantes des sociétés de Crédit. La Conseil Lyonnais se traite à 1,015; le Comptoir national d'Escompte est à 800; la Société Générale vaut 653 et le Crédit Foncier 732.

Les valeurs industrielles, le Rio reste calme à 1.034, par suite de la fermeture de Londres; le Suez a eu retrouve à 3.050. Le groupe de traction est ferme. Les valeurs russes se raffermissent en clôture.

Chemins Français lourds et sans affaires.

Nécrologie

La société de Bastia vient d'être tristement impressionnée par la mort de Mlle Amélie Alessandrini qu'une maladie, qui a duré quelques jours seulement, a surprise en pleine santé, à cette époque de l'année réservée plus que toute autre à la douceur des réunions de famille, aux vœux de bonheur et d'espérance.

Mlle Alessandrini appartenait à une famille qui a marqué dans les annales de la Corse et dans les luttes que nos ancêtres soutinrent contre les Génois. Par son père, officier supérieur qui avait fait avec distinction les campagnes du Premier Empire, par sa mère, née Sebastiani, elle tenait de près à tout ce que notre île compte de plus considérable. Joignant aux avantages de la naissance et de la fortune ceux plus rares de l'esprit et du caractère, elle n'avait pas voulu quitter la maison paternelle où, de bonne heure, elle s'était consacrée toute entière aux siens. Ce qu'elle a été pour eux, il ne nous appartient pas de le dire ici. Mais il nous sera permis de constater l'agrément et la sécurité peu ordinaires qu'elle savait mettre dans les rapports du monde, les bienfaits sortant que ne cessait de répandre autour d'elle sa générosité active autant qu'éclairée.

S'oubliant toujours pour ne penser qu'à ceux qui lui étaient chers, elle a eu la satisfaction de les voir répondre à ses soins et à ses espérances. C'est au milieu d'eux que tout à coup la mort est venue la chercher avant l'heure. Puisse la foi sincère, qui leur a été ainsi qu'à elle transmise comme un précieux héritage, adoucir des douleurs pour lesquelles il n'est pas de consolations humaines !

♣

Les obsèques de Mlle Alessandrini ont été célébrées dimanche à Oletta. L'attitude de la nombreuse assistance, venue de tous les points du Nebbio, disait mieux que tous les éloges, les regrets causés par cette fin prématurée et les justes sympathies qui entourent de longue date une famille dont le chef actuel a tant fait pour la prospérité de la région qu'il habite.

Le deuil était conduit par M. le comte François Pizzas, accompagné de son fils, M. Mathieu Pizzas Alessandrini, de son neveu M. Marc-Antoine Colonna de Leca, et de son gendre, M. le commandant Graziani, que nous prions avec toi d'agréer l'expression de nos sentiments de respectueuse condoléance. Après la cérémonie funèbre, le corps a été déposé dans le caveau de la chapelle de la Trinité, fondée en 1775 par la famille Alessandrini.

Sanin Prisseus Rakchi 0 fr. 75 c. la pain

Nos Exportations

RELEVÉ COMPARATIF

Du 1er au 15 novembre il a été exporté par le port de Bastia à destination de Marseille près de 800 tonnes de marchandises dont la moitié environ concerne les châtaignes et la farine de châtaignes : soit environ 3 500 balles de châtaignes et près de 300 balles de farine. La valeur totale du commerce à l'exportation a atteint 112.000 francs.

Pendant la même période le port d'Ajaccio a exporté 1.055 tonnes de marchandises dont la moitié environ a été transportée par des voiliers. La valeur du commerce, à l'exportation, a atteint 110.000 fr.

Le petit port de Propriano a expédié sur Marseille 6 voiliers ayant un chargement de 630 tx de charbon. Il a été chargé en outre 160 tx marchandises sur les vapeurs. Ce mouvement représente une valeur totale de 800 tonnes de marchandises pour 70.000 francs.

Les trois principaux ports de la Corse ont envoyé à Marseille pour 300.000 fr. environ de produits pendant la première quinzaine de novembre, un des mois les plus actifs de l'année.

L'Historien Michelet

Extraits de *l'Histoire du XIXe siècle* :

... Pour Bonaparte, un sérieux examen prouvera que (bien loin que son succès fût un miracle), le miracle eût été, qu'avec de telles circonstances, il ne réussît pas.

Le gouvernement qui venait après le grand effort de 94 était perdu par la seule lassitude d'un tel effort (V. Hamel). Perdu *finalement* par les milliards de faux assignats que fabriquèrent les Anglais, perdu *militairement* par la nécessité où il fut de réformer en un an 300 000 soldats, 17.000 officiers. Il était facile à prévoir que ces gens licenciés regarderaient vers un chef et le suivraient. Ils ne voulurent pas un des leurs, mais plutôt un étranger, que le maladroit Barras et le crédule Carnot élevèrent à l'envi, et qui, avec l'armée merveilleuse, eut de très rapides succès.

Une étrange coïncidence, mais facile à concevoir, c'est qu'indépendamment de l'armée, il vit la nation venir à lui. Pourquoi ?

La France ayant eu la magnanime imprudence de laisser rentrer les émigrés, un débat interminable s'élevait entre l'émigré de retour et l'acquéreur des biens nationaux, entre l'ancien et le nouveau propriétaire. Comment juger un tel procès ? On crut que tout Français y était trop intéressé. On se fia à cet italien qui donnait des espérances à tout le monde.

C'est ce qu'on avait vu si souvent en Italie, où une ville n'espérant pas conseiller elle même ses débats extérieurs, se fait prêter à quelque étranger qu'on cherchait au loin, et qu'on créait juge armé, *podestat*.

Mais ici, il y avait une chose de plus. Les variations de la *propriété* avaient créé des doutes sur sa nature et son droit même. Babeuf, le principal auteur de ces théories, avait pour lui une partie des Jacobins. Cela causa une alarme universelle. On crut voir la société elle-même en péril, et pour la sauver on implora ce grand promettteur italien qui gagna les deux classes de propriétaires, en garantissant les nouveaux, et donnant aux anciens des places, et leurs biens non vendus, enfin les dédommagements d'une cour..... (Préface. pp. XV, XVI et XVII).

♣

Il n'est aucun exemple d'une vie si préparée et si voulue. Né d'une prophétie, dès l'enfance élevé et s'élevant lui-même pour la réaliser, en tout le reste variable, il fascina par des moyens divers (1) des hommes fort différents, des Barras, des Carnot. Puis, le succès faisant le reste, il éblouit même ses instruments, les hommes héroïques qui faisaient ce succès. Ils s'admirèrent et s'adorèrent en lui. Les grands acteurs de cette époque, guerriers ou politiques, n'ont point écrit, ou ils ont laissé leurs écrits à des mains intéressées à en ajourner la publication (Victor, Barras, La Revellière-Lepeaux, Rœl et Talleyrand, etc.).

Bonaparte a eu l'insigne avantage d'écrire et de parler, de son rocher de Sainte Hélène, à l'Europe attentive, avec une incroyable autorité et l'intérêt tragique de ses malheurs. Il s'est glorifié et a calomnié tout le monde, sans contexte et de haut (*in articulo mortis*).

Cet homme désintéressé a laissé une grosse fortune, une famille fort riche, qui, sur la foi de son *destin*, a puissamment cultivé la légende, au vue d'une restauration, travaillant et pour lui, et, comme il avait fait, contre les grands acteurs de l'époque (Masséna, Ney, etc.).

(Préface, pp. XVIII, XIX et XX).

(1) Cette fascination très grossière n'a jamais été remarquée. La France, après la Terreur, avait perdu le rire, sa grande arme contre les tyrans. Bonaparte y prêtait beaucoup. On ne s'en avisa que tard. Son bavardage étourdissant, d'un bâbleur si souvent vulgaire, en faisait un personnage de tragi-comédie, *trapédante comédiante*, comme l'a nommé Mario Proth, dans son spirituel écrit : un *Jupiter-Scapin*, a dit M. de Pradt...

NOMINATIONS D'INSTITUTEURS

Ont été nommés adjoints titulaires :

à Palasca, M Renucci, adjoint à Sartene.
à Morosaglia, M. Catoni, instituteur à Piedicroce.
à Monacia d'Aullène, M. Brignoli, adjoint à Cuttoli Corticchiato.
à Petreto Bicchisano, M. Bartoli, directeur à Sainte Lucie de Tallano.

♣

Ont été nommées institutrices titulaires :

à Castellare di Casinca, Mme Alfonsi, institutrice à Cagnano.
à Meria, Mme Giustini, institutrice à Castellare di Casinca.
à Poggiolo les Bains, Mme Lamaisonnoube, institutrice à Azzana.
à Azzana, Mlle Lovichi, institutrice à Pastricciola.
à Pastricciola, Mlle Massimi, institut.
à Poggiolo les Bains.
à Ville di Pietrabugno, Mme Orsini, adjointe à Corbara.

Petite Gazette

VARIATIONS ATMOSPHÉRIQUES DU 30 décembre

Thermomètre. — 7 heures du matin, + 9 5.
A midi, + 13 2. à 7 heures du soir + 10 5
Maxima, + 14. Minima, + 8 6

Baromètre. — 7 heures du matin, 750 millimètres, 746 mm. 6 heures du soir, 744 mm.

Vent. — Dans la matinée, S. O. faible.
Dans l'après-midi, S. O. id.

Etat du ciel, couvert.
Pluviomètre, à midi : 0 mm.

♣

Au Palais

M. Gueifacci André, secrétaire du parquet général, a été agréé par le tribunal de première instance, en qualité de commis-greffier, en remplacement de M. Righetti, décédé.

Sincères félicitations.

♣

Propreté

Nous signalons à la police l'état de malpropreté constant dans lequel se trouve la montée qui va à l'hospice civil.

Si l'on y passe le matin de bonne heure, on y trouve de nombreuses mèches de cheveux sur le côté droit, pendant qu'à gauche s'étale un grand lac d'une odeur *sui generis* formé par un liquide que quelque locataire déverse par la fenêtre.

Il suffira, nous l'espérons, de signaler le fait pour que les mesures nécessaires soient prises pour remédier à un pareil état de choses.

Ecole d'Artillerie

Le maréchal des logis Bonifaci, du 20e régiment d'artillerie, a été reconnu admissible au concours d'entrée à l'école d'artillerie et du génie, division de l'artillerie.

♣

A Saint-Antoine

Comme nous l'avions annoncé, c'est lundi matin, à neuf heures, au couvent de Saint-Antoine, que trois jeunes lévites ont dit leur première messe.

Le Père Guillaume a officié assisté des PP. Antoine et Michelange, ces deux derniers ayant dit leur messe avant cette heure.

Ce fut une bien belle et touchante cérémonie : l'assistance était des plus nombreuses et des plus choisies. A cette occasion, le P. Ephrem, un prédicateur des plus distingués, venu tout exprès de Lyon, a prononcé une émouvante allocution qui a dû toucher bien des cœurs.

Un *Te Deum* a été chanté pendant le baise-mains, et la foule se retirait, accompagnant de ses vœux les plus ardents et les plus sincères ces trois jeunes religieux qui s'en iront remplir la mission qu'ils se sont imposé par amour pour l'humanité.

A ce sujet, il nous est donné, surtout par les temps qui courent, de voir des cœurs encore empreints de la plus divine croyance. Les sentiments de la vérité leur ont été inculqués par leurs professeurs les P. Ilecolt, provincial, P. Gustan, et surtout par le R. P. supérieur Mariano, dont on connaît, parmi nous, la constante sollicitude non seulement pour former les jeunes adeptes de la religion, mais encore par les nombreuses, trop nombreuses hélas ! souffrances qu'il soulage discrètement au milieu de notre population si fortement éprouvée ces quelques temps.

Nous l'en félicitons et formons le vœu le plus sincère qu'il reste encore parmi nous.

♣

Obsèques

Mme Anne-Marie Agostini née Alessi vient de s'éteindre après une longue maladie, à l'âge de 58 ans. Elle a courageusement supporté les atteintes du mal qui devait la terrasser et a donné aux siens l'exemple de la résignation chrétienne.

Les obsèques ont eu lieu au milieu d'une affluence considérable. Les membres de la confrérie de Saint-Erasme, en habit de chœur, précédaient le cortège. Le deuil était conduit par M. le capitaine Agostini, entouré de nombreux parents. Les coins étaient tenus par des procureurs de la confrérie. L'absoute a été donnée à l'autel des marins où avait été dressé un grand catafalque.

Nous adressons à M. le capitaine Agostini, à ses enfants et à leurs familles nos sincères condoléances.

♣

Pharmacie Teillet

Spécialité d'huiles de foies de morue garanties pures. Lorsque cet héroïque médicament est d'une pureté absolue et extrait récemment de foies frais, il est accepté par les estomacs les plus délicats et constitue un déparatif et un reconstituant incomparables.

Pharmacie Teillet, boulevard du Palais, 10.

♣

Au Port

Le vapeur *Balkan*, capitaine Loubatière, est arrivé de Livourne avec 35 kil. et 40 passagers.

— Le vapeur italien *Paraguay*, capitaine Cocchi, est arrivé de Porto-Torres avec 2 passagers.

— Le vapeur *Ville de Bastia*, capitaine Cirelli, est arrivé de Marseille avec 147 tonnes et 39 passagers.

— Le brick-goélette français *Josephine*, capitaine Bertoncini, est arrivé des Salins d'Hyères avec un chargement de marchandises diverses.

— Le vapeur français *Maroc*, capitaine David, est arrivé de Cardiff avec un chargement de charbon.

♣

A vendre

Appartement de six pièces au Nouveau Port, maison Nardini, au 2e étage.

S'adresser à M. Achille Maestracci.

♣

Objet perdu

Un chapelet, de l'école des Frères à l'oratoire de la Miséricorde. Le rapporter contre récompense au bureau du journal.

BIJOUTERIE
HORLOGERIE
La Maison de Bijouterie
DANESI
Boulevard Paoli, 16, Bastia
vient de recevoir une belle collection de riches articles de Paris, pour CADEAUX DE NOCES, tels que : Jardinières, Surtouts de table, Vases, Lampes, etc., *ainsi qu'un assortiment complet d'articles de Bijouterie et d'Orfèvrerie pour*
ÉTRENNES
Bagues, Broches, Dormeuses, Bracelets, etc., etc., or et argent.
Articles de fantaisie
Services de table en argent
Poignards corses or et argent — Réveils et Pendules.
Prix très avantageux

Bourse de Paris

	29 déc.	30 déc.
Rente 3 p. 0/0 ancien	99.85	99.47
— 3 p. 0/0 amortie.	99.90	99.90
— 3 0/0 nouveau .		

Dépêches de Nuit
DU TÉLÉGRAPHE POUR LE JOURNAL

MÉDAILLE DES DOUANES

La médaille d'honneur des Douanes a été conférée au brigadier Torresi, en résidence à Propriano.

Nouvelles Militaires

Etat-major général

Par décret du président de la République, en date du 30 décembre 1892, rendu sur la proposition du ministre de la guerre, ont été promus ou nommés dans la 1re section du cadre de l'état-major général de l'armée, savoir :

1° au grade de général de division :

MM. les généraux de brigade,
Michel, commandant la 22e brigade d'infanterie, à Nancy ;
d'Armagnac, commandant la 3e brigade d'infanterie ;
Lebon, commandant l'artillerie du 3e corps d'armée ;
Papuchon, commandant le génie de la 6e région ;
Rouvray, commandant la 5e brigade de dragons.

2° au grade de général de brigade :

MM. les colonels :
Barry, commandant le 119e rég. d'infanterie ;
de Mas Latrie, breveté, commandant le 10e dragons ;
Valoy, breveté, commandant le 30e dragons ;
Saisset-Schneider, breveté, commandant le 30e dragons ;
Prévot, commandant la garde républicaine ;
Pilon, commandant le 29e d'infanterie ;
Charpentier du Moriez, breveté, commandant le 41e d'infanterie ;
Lambert, secrétaire du comité technique de l'artillerie et directeur de la section technique de l'artillerie ;
Calvel, breveté hors cadre, major de la place de Paris, chef d'état-major du commandement de cette place ;
Graëff, commandant le 150e rég. d'infanterie ;
Delavallée, commandant le 2e rég. d'infanterie.

Armée coloniale

M. le colonel Girard du Demaine, directeur d'artillerie à Brest, est promu au grade de général de brigade.

Intendance militaire

M. Mourel, sous-intendant de 1re classe, à Toulouse, est promu au grade d'intendant militaire.

Infanterie

La promotion comprend 7 colonels, 16 lieutenants-colonels, 42 chefs de bataillon ou majors et 72 capitaines.

Cavalerie

La promotion est de : 4 colonels, 7 lieutenants-colonels, 12 chefs d'escadron et de 24 capitaines.

Artillerie

La promotion comprend : 4 colonels, 9 lieutenants-colonels, 27 chefs d'escadron et 34 capitaines.

Génie

La promotion est de : 1 lieutenant-colonel, 2 chefs de bataillon et 10 capitaines.

Gendarmerie

La promotion comprend : 2 colonels, 2 lieutenants-colonels, 6 chefs d'escadron, 14 capitaines, 11 lieutenants ou sous-lieutenants.

♣

M. le lieutenant-colonel Tanson, chef de la 15e légion ter, est promu au grade de colonel et appelé au commandement de la 3e légion, à Bourges.

M. le chef d'escadron Legâvre, commandant la 1re compagnie de la 12e légion, à Angoulême, est promu au grade de lieutenant-colonel, et appelé au commandement de la 15e légion ter, à Bastia.

M. Taillandier, capitaine au 17e régiment d'artillerie, passe dans la gendarmerie, et est affecté à la 1re compagnie à Bastia, en remplacement de M. le capitaine Leccioni, qui reçoit une autre destination.

M. Grand, lieutenant au 31e régiment de dragons, passe dans la gendarmerie, et est appelé à la lieutenance de Vico.

M. Durand, lieutenant au 31e régiment d'infanterie, passe dans la gendarmerie, et appelé à la lieutenance de Piedicroce.

Service de santé

M. Arragon, médecin-major de 2e classe au 103e rég. d'infanterie, est promu au grade de médecin-major de 1re classe, et est maintenu au 103e.

Legion d'honneur

Le Journal Officiel publiera demain les nominations et promotions dans l'ordre national de la Légion d'honneur.

Sont élevés à la dignité de Grand-Officier de la Légion d'honneur :

MM. les généraux de division Boireau de Rotncé, de Monard, Farny, Briois, Brauet et Jeannerod.

♣

L'infanterie a 30 croix d'officier et 156 de chevalier ;
La cavalerie : 8 croix d'officier et 43 de chevalier ;
Le génie : 3 croix d'officier et 24 de chevalier ;
La gendarmerie : 1 croix d'officier et 14 de chevalier dont 5 sont accordées aux sous-officiers.

Médaille militaire

Les nominations dans la Médaille militaire paraîtront également demain au Journal Officiel.

250 médailles sont conférées à *l'infanterie* ;
40 à la *cavalerie* ;
88 au *génie* ;
356 à la *gendarmerie* ;

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

Les événements du Maroc

Le ministre des Affaires étrangères a entretenu le conseil des événements du Maroc.

M. Delcassé a fait connaître également que nos nationaux n'ont pas été inquiétés jusqu'ici.

La police espagnole

Le Garde des sceaux a entretenu le conseil de l'arrestation de la famille Humbert par la police espagnole.

Il a été convenu que M. Vallé ferait parvenir la somme de 15 000 fr. aux agents de police de Madrid.

Légion d'honneur

Le président du conseil, ministre de l'intérieur, et M. Vallé, ministre de la justice, ont soumis à leurs collègues, les nominations dans la Légion d'honneur, à l'occasion du premier Janvier.

Nominations dans l'armée

Le ministre de la guerre a soumis à la signature présidentielle les décrets de nominations dans la Légion d'honneur concernant son ministère, ainsi que les décrets de promotions dans l'état-major général et dans toutes les armes.

Outrages aux mœurs

Le Garde des sceaux a entretenu le Conseil d'un projet de loi tendant à réprimer les outrages aux mœurs commis par des journaux illustrés.

M. Vallé déposera ce projet de loi aussitôt après la rentrée des Chambres.

Affaires courantes

Le Conseil s'est occupé ensuite de l'expédition des affaires courantes.

L'AFFAIRE HUMBERT

Au service anthropométrique

Les membres de la famille Humbert ont été conduits aujourd'hui au service anthropométrique.

COUR D'ASISSES DE L'HÉRAULT

L'AFFAIRE des troubles de Marguerite

Douzième journée

Boorkiza proteste de son innocence, mais une vingtaine de ses coaccusés se lèvent et l'accusent d'avoir été le principal organisateur de cette insurrection.

Les interrogatoires seront, très probablement, terminés demain.

AU MAROC

Le prétendant de Taza

On télégraphie de Tanger :

Le bruit court que le prétendant est à vingt milles de Fez.

Les communications télégraphiques sont interrompues.

Le Sultan menacé

Les hostilités s'étendent de plus en plus à Fez contre le Sultan.

Si les kabyles du Sud ne se portent pas au secours de Fez, cette ville est obligée de se rendre aux rebelles dans un délai de trois jours au maximum.

La défaite des troupes impériales

La défaite des troupes impériales est confirmée.

La situation du Sultan est très critique ; elle est sérieusement menacée.

Le prétendant de Taza a étendu son autorité jusque à dix lieues de Fez.

Il négocie en outre avec les tribus des environs, afin d'obtenir le libre passage jusqu'à la capitale.

EN ALLEMAGNE

Le scandale princier

On télégraphie de Dresde :

Le prince héritier a constitué un tribunal spécial, composé de sept juges, pour prononcer sa séparation de corps et de biens avec la princesse Louise.

♣

D'après un organe de Dresde, la princesse de Saxe serait étroitement surveillée à Genève, et elle pourrait difficilement aller à Paris, sans être immédiatement arrêtée.

Quant à M. Giron, la police allemande le surveille et, d'après le même organe, plusieurs officiers saxons ont manifesté l'intention de le rejoindre et de le provoquer en duel.

AU VÉNÉZUÉLA

Demande de l'Allemagne

On télégraphie de Washington que l'Allemagne exige du gouvernement vénézuélien des excuses complètes, avant toute question d'arbitrage, ainsi que le paiement intégral de la somme de 1 500.000 fr.

Demande de l'Angleterre

L'Angleterre ne demande pas d'excuses, mais elle réclame le paiement d'une somme de 200.000 fr.

L'arbitrage

Le président Castro n'a pas encore fait connaître sa réponse officielle au sujet de l'arbitrage

EN ESPAGNE

Les événements du Maroc

On télégraphie de Madrid :

Tous les officiers en congé ont été rappelés.

Toutes les valeurs sont en baisse aux bourses de Madrid et de Barcelone, fâcheusement impressionnées par les événements du Maroc.

AVIS DE DÉCÈS

M. Félix-Auguste Orsini, Mlle Victoire Orsini, propriétaires à Lesto-p. M. Pierre Orsini, avocat à Paris ; M. Simon Orsini, directeur des Postes à Ismaïlia (Egypte), et Mme Simon Orsini, née Santacroce, et leurs enfants à Pastia ; M. Charles-Dominique Orsini, au Grand Séminaire à Ajaccio ; M. P.-A.-J. Casanelia, ancien juge suppléant, à Urbace, et sa famille ;

Les fami les Santacroce, Paganucci et Massoni de Lesto, Santamaria d'Oletta, Mousani de Lesto ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Dominique Orsini

Ancien juge suppléant

leur père, beau-père, grand'père, beau-frère, oncle et cousin germain, décédé à Lesto, à l'âge de 84 ans, le 19 décembre 1892, muni des sacrements de l'Eglise.

Son enterrement a eu lieu à Lesto le 20 du dit mois.

Le présent avis tient lieu de lettre de faire part.

AVIS DE DÉCÈS

Mme veuve Louis Sejous, M. Charles Sejous, avocat à la cour d'appel d'Aix, Mlle Clotilde Sejous, M. d'Arnaud président du tribunal de Grignan, Mme d'Arnaud et ses enfants, Mme veuve Pellegrini-Casseranchio, M. Charles Pellegrini, M. Joseph Pellegrini, vice-consul au Siam, M. Charles-Jean Pellegrini et Mme Pellegrini, Mlles Marie, Antonia et Louise Pellegrini ;

Ont la douleur de faire part à leurs parents, amis et connaissances de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Charles-Emile Sejous

Lieutenant-Colonel en retraite
Officier de la Légion d'honneur

leur époux, père, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin-germain, décédé à Aix, le 29 décembre, dans sa soixante-huitième année, muni des Sacrements de l'Eglise.

Maison de Confiance

La BIJOUTERIE MATTEI a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle, qu'elle ne vend que des articles absolument garantis, or 18 karats et argent 1er titre. Tous les objets par elle mis en vente sont marqués au prix connus et ont déjà subi une réduction sur les prix de vente.

La Bijouterie MATTEI pourra livrer aux prix les plus réduits, des articles de joaillerie, bijouterie, orfèvrerie, montres, chaînes, parures, *alliances, etc.*.. etc. *Spécialité de poignards et stylets corses, vendetta*, broches or et argent 1er titre.

Sa devise est de vendre « bon et bon marché. »

Achat de vieil or et de vieil argent.

Grand Hôtel et Pâtisserie
LINGÉNIEUR
A L'OCCASION DES FÊTES DE LA NOEL ET DU JOUR DE L'AN

Assortiment de pièces froides. — Nougat. — Cédrats confits. — Pâtisserie et Confiserie. — Terrines de mœles truffés. — Mustaccioli de Naples, etc.

Vente de truffes fraîches du Périgord

HOTEL D'EUROPE
A. Colombani

A l'occasion des fêtes de la NOEL et du JOUR DE L'AN, on trouvera chez Mme Colombani, un assortiment de pièces froides telles que Galantines, Chaud-Froid de Bécasses, de Merles, Pâtés de lièvre, Aspics de foie gras, Huitres, Cannelloni, Ravioli, Tagliarini, Merles, Perdreaux, Bécasses.

Nougat et Pâtisserie

RÉVEILLON

CÉDRATS CONFITS

Expéditions de cédrats confits par colis-postaux.

Emballage soigné et gratuit.

A. PADOVANI, 7, Route du Cap, Nouveau Port, Bastia.

Chapellerie Bastiaise
Rue Saint-Jean, Bastia

La Maison PENSA a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle de la ville et de l'intérieur qu'elle vient de recevoir un grand assortiment de chapeaux et casquettes (fins et ordinaires), dont la vente sera effectuée à des prix très modérés.

Vente de chapeaux mécaniques en claques et de chapeaux de soie.

Chapeaux sur mesure.

N. B. — Un ouvrier chapelier est attaché à la maison.

Machines à coudre Helvétia
Boulevard Paoli, 14, Bastia

La plus haute récompense
Diplôme d'honneur avec Médaille d'or

a été décernée à l'exposition de Porrentruy, 1902, aux machines à coudre *Helvetia* pour leur solidité à toute épreuve, leur perfectionnement, leur marche douce et silencieuse, leur travail irréprochable.

La Cie Helvetia est la seule qui possède en Corse un atelier spécial dirigé par un mécanicien de la Fabrique Suisse, pour le montage, l'ajustage et les réparations de tous les systèmes de machines à coudre.

Direction pour la Corse, Bastia, Boulevard Paoli, 14.

Grand Café Andreani
A VENDRE

S'adresser à MM. Petit frères, Maison d'ameublements, Boulevard Paoli, 17, Bastia.

AUX AMATEURS DU BON VIN
M. Oreste BIAGINI
Bastia, 5, Avenue Carnot, 5, Bastia

a l'honneur d'informer les amateurs de bon vin, que par suite d'achats de raisins importants, il est en mesure de livrer du vrai jus de raisin, au bouquet exquis, à des conditions très avantageuses.

Prix de Vente

VIN CORSE NOUVEAU, blanc et rouge
A LA CONSOMMATION 0,40 et 0,50 le litre.
AU DEMI-GROS 0,35 et 0,40 le litre.
VIN CORSE et ITALIE vieux, blanc et rouge
EN BOUTEILLES CACHETÉES 0,60 la bouteille.
EN FIASCHI D'ITALIE 1 fr. 25 le flacon.
Verre à rendre

Pour les VINS D'ALGÉRIE provenant du Domaine de MADOU-EL-KEF, le prix de vente à la consommation est de
0 fr. 30 centimes pour le VIN ROUGE.
0 fr. 35 centimes pour le VIN BLANC.
Il sera fait d'importantes réductions aux acheteurs de gros et de demi-gros.

N. B. — La maison se charge de livrer à domicile, en paniers de 6 à 12 bouteilles, en dame-jeannes, en barils, en bordelaises et en demi-muids au choix de client.

PÉTROLE

Le pétrole de la marque Atlas est arrivé.

La qualité de ce pétrole, raffiné en France, vaut certainement autant que tout autre pétrole raffiné à l'étranger.

Et la preuve, c'est que tout le monde en prend.

Il n'y a qu'un défaut qui ne déplaît pas aux ménagères, c'est d'être meilleur marché.

En vente dans tous les magasins.

AVIS

M. Forcioli prévient sa clientèle de la ville et de l'intérieur que son départ étant différé et voulant par conséquent renouveler ses marchandises, il solde tout ce qu'il a actuellement dans ses magasins à des prix défiant toute concurrence.

TUMEUR